



étude

# Enseignement supérieur et territoires : enjeux et défis pour la Bretagne

rapporteurs

M<sup>me</sup> Anne SAGLIO, M<sup>M</sup>. Luc AVRIL et Olivier SIRE



Conseil économique, social  
et environnemental

Mars 2012

# Enseignement supérieur et territoires : enjeux et défis pour la Bretagne

---

**Copyright © Région Bretagne – Conseil économique, social et environnemental  
de Bretagne**

7 rue du Général Guillaudot – CS 26918 - 35069 RENNES Cedex

Mars 2012

Les rapports du CESER peuvent faire l'objet d'une présentation orale publique par les rapporteurs.  
Les demandes doivent être adressées au Président du Conseil économique, social et  
environnemental de Bretagne.

Pour mieux connaître le fonctionnement et les activités du CESER, venez visiter le site Internet :  
<http://www.ceser-bretagne.fr>

# Avant-propos

---

Apprendre, se former, partager et transmettre ses connaissances... constituent autant de facettes essentielles à la construction de l'être humain. Longtemps considérée comme limitée à la jeunesse, la formation est devenue indispensable tout au long de la vie. Ainsi chacun est –ou devrait être- en mesure d'apporter sa contribution à la connaissance d'un monde qui évolue sans cesse et y prendre sa place. Pour cela, nous avons besoin du concours de tous et de toutes ! ainsi, chacun peut devenir acteur de la construction de la société : ce principe a servi de fil conducteur tout au long de notre étude.

La Bretagne est reconnue pour la réussite scolaire de ses élèves, particulièrement pour leurs résultats au baccalauréat. Pour autant, cette excellence n'est pas encore celle de tous : des disparités (territoriales, sociales, sexuées) existent dès le secondaire et des marges de progrès demeurent, si l'on considère la situation régionale de l'enseignement supérieur, ce qui ne peut que nous interpeller. Parallèlement, l'actualité récente met l'accent sur l'enseignement supérieur et la recherche, particulièrement par rapport aux projets élaborés (notamment en Bretagne) et retenus, en réponse aux appels à projets nationaux des Investissements d'avenir, guidés par des impératifs d'excellence et d'attractivité internationale, pour quelques sites d'enseignement supérieur et de recherche en France.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que la Commission "Formations, enseignement supérieur" du CESER de Bretagne, après avoir traité le processus d'élaboration de l'offre régionale en formation professionnelle continue, au travers de l'exemple du Programme Régional des Stages (PRS), a choisi de s'emparer de la question de l'enseignement supérieur en Bretagne.

Si l'enseignement supérieur reste une compétence nationale, les collectivités territoriales y interviennent depuis plusieurs décennies, pour attirer, soutenir et garder, mais aussi et surtout, tirer parti de la présence sur leur territoire de l'enseignement supérieur. La Commission a donc choisi pour titre de sa nouvelle étude : **"Enseignement supérieur et territoires : enjeux et défis pour la Bretagne"**. Elle a voulu mettre en évidence l'existence d'**enjeux** territorialisés à toutes les échelles, à travers un état des lieux de l'enseignement supérieur dans notre région et en mettant en évidence les positionnements des différents acteurs régionaux. Elle a ensuite formulé des propositions pour construire une stratégie qui permette de relever trois **défis régionaux** : favoriser un parcours de réussite pour chacun dans l'enseignement supérieur, faire de ce secteur un moteur du développement économique et social de notre région et pour cela coordonner les acteurs au sein d'une stratégie multi sites et multi échelles. Les

rapporteurs souhaitent que ce travail puisse aider le Conseil régional à définir son futur Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Complet dans son état des lieux, ce présent rapport pourra, nous l'espérons, servir de référence à de nombreuses personnes. Il doit beaucoup aux compétences de notre conseillère technique, Caroline Mével, et à son assistante, Valérie Planchais : qu'elles en soient très personnellement et très chaleureusement remerciées.

Les rapporteurs,  
Mme Anne Saglio, MM. Luc Avril et Olivier Sire

# La Commission "Formations, enseignement supérieur"

---

Deuxième assemblée de la Région Bretagne, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) dans sa fonction consultative émet des avis sur le budget du Conseil régional et sur les grandes politiques de la Région. Par son droit d'auto saisine, ou sur saisine de l'exécutif régional, il élabore, sous forme de rapports, des réflexions et propositions sur des sujets d'intérêt régional. Il est composé d'acteurs du tissu économique, social et environnemental de la Bretagne, représentant tous les courants de la société civile. Ce travail a été réalisé par la Commission "Formations, enseignement supérieur".

**Rapporteurs :** Mme Anne SAGLIO et MM. Luc AVRIL et Olivier SIRE

## 1. Membres de la Commission

- Mme Françoise BOUJARD
- M. Ange BRIERE
- M. Alain CHARRAUD
- M. Denis CHEVALLIER
- M. Olivier DEHAESE
- Mme Véronique DELAITRE
- M. André DOUARD
- M. Yvonnick GAUTIER
- M. Robert JESTIN
- Mme Jacqueline KERJEAN
- M. Claude LAURENT
- M. Éric LE COURTOIS
- M. Yves LE GOURRIEREC
- M. Jean-Luc LE GUELLEC
- M. Yvon LE NORMAND
- M. René LE PAPE
- M. Thierry LENEVEU
- M. Michel MAILLARD
- M. Jean-Claude MOY
- M. Michel NUSIMOVICI
- M. Franck PELLERIN
- M. Michel PERON
- M. Raymond QUINTIN
- M. Patrice QUINTON
- M. Jean-Yves SAVIDAN
- Mme Marie-Pierre SINOU
- M. Jean THIRLAND

## 2. Assistance technique

- Melle Caroline MÉVEL, conseillère technique
- Mme Valérie PLANCHAIS, assistante de commission



# Sommaire

---

## Synthèse

## Introduction

### Première partie

#### L'enseignement supérieur, des enjeux territorialisés à toutes les échelles

##### Chapitre 1

###### L'enseignement supérieur, champ d'action de compétence nationale

**9**

1. L'enseignement supérieur : éléments de cadrage 13
2. Périmètre des enseignements supérieurs 30
3. Dualités et découpages de l'enseignement supérieur 36

##### Chapitre 2

###### Les dimensions territoriales de l'enseignement supérieur du local à l'international

**47**

1. Des premières universités françaises (XII<sup>e</sup>) à la fin du XIX<sup>e</sup> 52
2. 1968-1980 : massification de l'enseignement supérieur et implication naissante des collectivités territoriales 53
3. 1980 - 2000 : politiques centrales d'aménagement du territoire et rôle croissant des collectivités territoriales 56
4. Depuis 2000, une différenciation croissante des territoires d'enseignement supérieur dans un contexte international concurrentiel 62

##### Chapitre 3

###### Les interventions des collectivités territoriales dans l'enseignement supérieur

**81**

1. Les leviers des interventions des collectivités territoriales 85
2. Des effets en retour sur l'enseignement supérieur 96
3. La diversité des registres et niveaux d'intervention des collectivités territoriales 98

##### Chapitre 4

###### Les enjeux actuels de l'enseignement supérieur

**107**

1. Quel avenir de la carte universitaire française ? 111
2. Comment définir un enseignement supérieur "excellent" ? 112
3. Comment appréhender l'éducation comme un continuum jusqu'à l'insertion professionnelle ? 114
4. Quelle reconfiguration des rôles entre l'Etat et les collectivités territoriales ? 119



**Deuxième partie****L'enseignement supérieur en Bretagne : hier, aujourd'hui et demain****Chapitre 5****Les particularités de l'enseignement secondaire en Bretagne, éléments de compréhension de l'enseignement supérieur 127**

1. Chiffres clés de l'enseignement secondaire en Bretagne 131
2. Un enseignement secondaire diversifié 134
3. Un dispositif scolaire mis en avant comme modèle de réussite 136

**Chapitre 6****L'enseignement supérieur en Bretagne, une organisation polycentrique originale 147**

1. Une offre de formation supérieure diversifiée 151
2. Essaimage et polycentrisme de l'enseignement supérieur régional 179
3. Données régionales sur la population étudiante 194

**Chapitre 7****L'évolution des positionnements des acteurs régionaux 217**

1. Des débuts de l'enseignement supérieur dans l'Ouest au Plan Université 2000 : émergence d'une organisation régionale spécifique 221
2. Depuis 2005, de nouveaux enjeux : les évolutions du dispositif régional d'enseignement supérieur 243
3. Des implications généralisées et diversifiées des collectivités territoriales 277

**Chapitre 8****Construire une stratégie d'enseignement supérieur pour la Bretagne 305**

1. Éléments de cadrage de la démarche stratégique 309
2. Ambition n°1 : Favoriser des parcours de réussite pour chacun dans l'enseignement supérieur 314
3. Ambition n°2 : Faire de l'enseignement supérieur un moteur du développement social, économique et culturel régional 351
4. Ambition n°3 : Coordonner les politiques régionales, dans une approche en réseaux, multi-sites et multi-échelles 364

Conclusion 373

Auditions 377

Tables 383

# Synthèse

---



L'enseignement supérieur et la recherche constituent des enjeux majeurs pour le développement d'une région comme la Bretagne.

Cette auto-saisine du CESER vise à montrer comment une stratégie régionale impliquant à toutes ses échelles les acteurs et les territoires peut améliorer à la fois la qualité, l'attractivité et la démocratisation de l'enseignement supérieur et renforcer sa contribution au développement économique, social et culturel en Bretagne. Les préconisations élaborées au terme de ce travail par le CESER s'inscrivent dans le contexte de l'annonce fin 2011 par le Conseil régional de sa volonté d'élaborer un Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR).

Depuis les années 2000, la visibilité et l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur sont des impératifs croissants. Leur influence est perceptible dans les réformes et dispositifs récents, européens et nationaux. Ces évolutions présentent une composante de territorialité de plus en plus forte. Des systèmes locaux, métropolitains et régionaux d'enseignement supérieur et de recherche se construisent dans ce cadre nouveau, où les collectivités territoriales assurent un rôle déterminant. Disposer d'une stratégie régionale est donc d'autant plus une opportunité à saisir.

En Bretagne, les collectivités territoriales interviennent dans l'enseignement supérieur depuis les années 1980, avec la Région comme fédérateur et chef de file. Il s'est agi dans une première période de répondre à l'augmentation des effectifs étudiants et de réguler les créations de sites. Cette étape a contribué à construire une offre régionale de formations diversifiée et polycentrique.

Aujourd'hui, face aux dynamiques en œuvre qui incitent à la fois à une compétition élargie et à l'intensification des coopérations régionales et interrégionales, l'organisation régionale de l'enseignement supérieur qui s'est progressivement construite évolue. Dans ce cadre, le rôle de la Région doit prendre une dimension stratégique plus forte, en inscrivant l'enseignement supérieur et la recherche au cœur et au service du développement social, économique et culturel de la Bretagne.

Pour contribuer à ce défi régional, cette auto saisine inscrit l'enseignement supérieur en Bretagne (1) dans un paysage national et international en mutation, pour en comprendre les évolutions (2) et afin de déterminer collectivement des objectifs et des leviers d'action pour les collectivités territoriales et avant tout le Conseil régional (3).

## 1. L'enseignement supérieur en Bretagne, une organisation polycentrique originale

Au regard de l'importance des relations et de l'enjeu des transitions entre enseignements secondaire et supérieur, l'exposé des principales particularités de

l'enseignement secondaire en Bretagne est un préalable nécessaire à la compréhension de la situation régionale de l'enseignement supérieur.

## 1.1. Les particularités de l'enseignement secondaire en Bretagne, éléments de compréhension de l'enseignement supérieur

- **L'enseignement secondaire et la réussite scolaire**

La réussite scolaire en Bretagne est régulièrement mise en avant, et en particulier les résultats régionaux du baccalauréat. En 2011, l'Académie de Rennes a enregistré un taux global de réussite de 89% (pour une moyenne nationale de 85,6%) et la plus forte proportion de bacheliers dans une génération (82,4%, pour une moyenne nationale de 71,6%). Cette excellence du système éducatif est le résultat d'une mutation récente, dans une région qui à la fin du XIXe siècle était encore marquée par un fort taux d'analphabétisme. Parmi les facteurs à l'origine de cette réussite, on peut souligner la diversité des réseaux de formation (public et privé, agricole, maritime...) ou la valorisation de l'école par les familles, qui en font un vecteur de promotion sociale.

Cette réussite n'est toutefois pas celle de tous et des disparités sociales, sexuées et territoriales existent. Certaines sont visibles dès la fin du collège, concernant l'accès à la filière générale. Ces différences ont des effets dans l'accès des élèves au bac, avec un nombre un peu moindre d'inscrits en bac général qu'en moyenne nationale et davantage en bac professionnel (2% de plus). Elles ont aussi nécessairement des conséquences dans le déroulement des cursus étudiants, différenciés entre bacheliers généraux et professionnels. C'est à la lumière de ces particularités qu'il faut comprendre les spécificités des cursus étudiants en Bretagne, qui se traduisent *in fine* dans leur insertion professionnelle.

- **Les parcours des étudiants**

Les étudiants en Bretagne ont des parcours proches de ceux des étudiants sur le reste du territoire national, avec toutefois des caractéristiques notables.

Ainsi, une part importante d'entre eux se dirige vers les formations courtes (27%, soit 5% de plus qu'en moyenne nationale), et il existe un léger déficit d'étudiants dans l'enseignement supérieur long (plus marqué au niveau master qu'en doctorat), hormis pour les formations d'ingénieurs (6%, soit +1%).

Entre 19 et 27 ans, les jeunes bretons quittent le territoire régional en assez grand nombre pour étudier ou, une fois diplômés, pour leur premier emploi.

La répartition des étudiants sur le territoire régional suit globalement celle de l'offre de formation supérieure, qui présente une organisation multi sites avec des polarisations fortes.

## 1.2. L'offre régionale d'enseignement supérieur et son organisation territoriale

En Bretagne, l'enseignement supérieur se compose d'un ensemble riche et diversifié en termes d'offres de formations<sup>1</sup>, avec :

- un enseignement universitaire multipolaire (quatre universités, sept antennes, huit IUT, un IUFM multi-sites, des écoles intégrées) ;
- de nombreuses grandes écoles, notamment d'ingénieurs et militaires ;
- un réseau développé d'écoles spécialisées ;
- des formations supérieures implantées dans les lycées : Classes préparatoires aux grandes écoles et Sections de techniciens supérieurs ;
- une offre d'enseignement universitaire privé de proximité.

A la rentrée 2011, 110 669 étudiants ont été accueillis en Bretagne dans plus de 200 établissements répartis sur le territoire selon une organisation multi-sites, qui fait de l'enseignement supérieur un service public de proximité.

Au-delà de ce maillage dense d'établissements, les situations varient entre territoires en termes d'offre dispensée et de présence étudiante : entre l'Est et l'Ouest, entre les villes littorales et le centre Bretagne, entre les littoraux sud et nord... Il existe des polarisations fortes, principalement autour de la métropole rennaise qui accueille plus de 50% des étudiants, et de l'agglomération brestoise qui en rassemble 20%.

Cette organisation s'est structurée progressivement, d'abord dès les années 1960 de façon alors peu concertée, puis de manière plus collective et planifiée à la fin des années 1980. Bien qu'indissociable de l'évolution des référentiels nationaux et internationaux de l'enseignement supérieur, le dispositif régional en place est aussi le fruit de l'évolution des interventions des acteurs régionaux.

## 2. L'organisation des acteurs régionaux dans un ensemble en évolution du local à l'international

Des années 1960 à aujourd'hui, les collectivités territoriales ont contribué à la construction et aux évolutions de l'organisation de l'enseignement supérieur en Bretagne.

---

<sup>1</sup> Voir Chapitre 6 "L'enseignement supérieur en Bretagne", point 2, pour une représentation de l'offre régionale d'enseignement supérieur (page 152) et des représentations cartographiques de son organisation territoriale, (pages 180, 182 et 184).

## 2.1. 1960-1980 : massification de l'enseignement supérieur et implication naissante des collectivités territoriales

- **La massification étudiante et l'essaimage universitaire**

En France, à partir des années 1960, les effectifs étudiants augmentent fortement, quadruplant entre 1959 et 1977. Egalement observée en Bretagne, cette croissance perdure jusqu'en 1995. Le "baby boom" n'explique que partiellement ce phénomène également sociétal dit d'"université de masse", qui correspond aussi à l'augmentation du nombre des bacheliers et à la démocratisation des études supérieures. Face au nombre limité des places dans les écoles, les étudiants se tournent en grand nombre vers les universités, dont les possibilités d'accueil se trouvent rapidement saturées. Pour répondre à cette urgence, les pouvoirs publics créent de nouveaux sites universitaires, dont un nombre important d'antennes dans les villes moyennes.

En Bretagne, l'Université de Rennes, créée en 1896, est à l'origine en 1970 de trois universités: Rennes 1, Rennes 2 et l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) à Brest, qui constituait depuis 1959 une annexe rennaise. Rapidement, ces universités essaient sur le territoire en créant des antennes (Vannes en 1966, Quimper en 1969, Lorient en 1972, Saint-Brieuc en 1987...) avec la participation voire à l'initiative des collectivités territoriales. C'est en effet à cette période que les élus locaux commencent à considérer l'enseignement supérieur et la présence étudiante comme des éléments essentiels pour leur développement local. Dans ce contexte, le Conseil régional de Bretagne a rapidement joué un rôle déterminant.

- **L'implication des collectivités territoriales et l'affirmation du rôle régional**

A partir des années 1980, les élus locaux interviennent dans le monde de l'enseignement supérieur, resté longtemps à part, opaque aux administrations publiques locales et régionales. L'élargissement progressif des missions assignées à l'université (la formation continue en 1971, l'insertion professionnelle en 1984...) lui confère un rôle croissant au service de la société, tant en matière de formation, initiale et continue, que de recherche.

En retour, les collectivités territoriales s'investissent de manière croissante dans l'enseignement supérieur pour bénéficier de ses effets avérés ou attendus sur le développement local : démocratisation du savoir, développement économique et innovation, contribution positive à l'identité du territoire...

A cette même période, sans concerner directement l'enseignement supérieur et la recherche qui ne font pas partie des domaines de compétences transférés, le mouvement de décentralisation attribue des responsabilités aux Régions en matière d'aménagement du territoire et de développement économique. Joint aux sollicitations financières de l'Etat, ce rôle nouveau conduit le Conseil régional de Bretagne à intervenir en faveur de la recherche et de l'enseignement supérieur, rapidement perçus comme des leviers du développement régional.

Dans ce contexte, deux plans d'aménagement et de développement de l'enseignement supérieur sont mis en place avec l'Etat ; ils vont formaliser et structurer une certaine configuration des rôles entre acteurs régionaux. Ces deux plans doivent principalement répondre à l'augmentation des effectifs étudiants et réguler les créations de sites. Le premier d'entre eux, le plan Université 2000 (U 2000) est initié en 1989 en Bretagne. Il lui est attribué la construction d'un "modèle" de concertation régionale, avec la Région comme chef de file. Il est complété en 1998 par le Plan Université du Troisième Millénaire (U3M), qui pose par ailleurs les jalons d'autres évolutions : celles de l'internationalisation de l'enseignement supérieur et du développement de ses liens avec la recherche et le monde économique.

## 2.2. 1990-2000, la construction d'une concertation régionale

Le Plan Université 2000 devait développer une stratégie globale pour l'enseignement supérieur, en instaurant pour la première fois un cadre de discussion entre l'Etat, les collectivités territoriales et la communauté universitaire. 1,32 milliard de francs sont investis dans l'enseignement supérieur breton, avec un effort massif dans l'immobilier universitaire. Région en premier lieu, Départements et villes y contribuent au moins pour moitié.

L'élaboration de ce Plan a révélé une capacité des acteurs régionaux à construire des accords partagés, guidés par la conscience collective des enjeux existants : pression des effectifs, délocalisations non concertées, attentes locales différentes voire opposées... Toutefois, ce Plan a aussi suscité ou exacerbé des oppositions et des tensions, chacun voulant défendre des intérêts particuliers vis-à-vis de l'enseignement supérieur, devenu un réel enjeu territorial.

Placé en position de mandataire des autres collectivités territoriales, le Conseil régional a négocié en leur nom avec l'État les financements et les procédures. Si les collectivités infrarégionales ont dû à la fois s'entendre entre elles et avec les universités, chacune d'elles a défendu ses propres priorités pour la détermination des territoires d'implantation des formations, et notamment autour de la création d'une quatrième université de plein exercice. L'Université de Bretagne-Sud est finalement créée en 1995, à Lorient et Vannes.

Bien que directement concernées par ce Plan, les universités n'en ont pas été les principales négociatrices, en raison de leur place encore à part dans la société locale et de l'absence d'action collective concertée entre elles. Mais en donnant davantage de transparence aux projets d'établissements, le Plan a facilité leur dialogue avec les élus locaux.

Après ce Plan, les priorités régionales et locales évoluent progressivement, sans modifications fondamentales des équilibres établis entre acteurs régionaux. A partir de 1996, la stabilisation des effectifs étudiants amène les acteurs des territoires à investir dans l'enseignement supérieur pour qu'il propose des avantages compétitifs locaux.

En Bretagne comme à l'échelle nationale, cette période est marquée par l'ambition croissante d'une attractivité et d'une ouverture de l'enseignement



supérieur et d'un développement de ses liens avec la recherche et l'innovation. Ces priorités nationales s'affirment plus encore à partir des années 2000 et se déclinent régionalement de manière bien différenciée, avec des initiatives comme l'Europôle rennais en 1995 ou l'Université de Bretagne en 2001. Soutenus par les collectivités territoriales et notamment la Région, les établissements d'enseignement supérieur doivent développer des collaborations pour se structurer autour de sites visibles et attractifs. Sur le plan interrégional aussi la volonté de coopérer se manifeste avec la création, en 2001, du Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique (RUOA).

De 2005 à aujourd'hui, ces mutations s'accélèrent et s'intensifient, formant un paysage complexe, non stabilisé et porteur d'enjeux régionaux décisifs.

### 2.3. Depuis 2005, des réponses régionales dans un paysage national et international en mutation

Ces dernières années, l'intervention de l'Etat est passée de politiques centrales d'aménagement du territoire à des politiques marquées par une logique contractuelle et procédurale, avec des financements incitatifs (appels à projets). Parmi les dispositifs récents qui entrent dans cette logique, sont identifiés les pôles de compétitivité en 2004, les Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) en 2007, le Plan Campus en 2008 et aujourd'hui, les Investissements d'avenir.

Directement influencées par l'internationalisation croissante de l'enseignement supérieur (retentissement du "fameux" Classement de Shanghai, impératifs d'excellence, de taille critique et d'attractivité...), ces réformes ont une très forte composante de territorialité. Elles seront en particulier sources de financement pour quelques territoires et sites universitaires et de recherche jugés aptes à représenter internationalement une excellence française. Les réponses aux appels à projets sont construites le plus souvent à l'échelle régionale par des acteurs locaux qui font de leur sélection un enjeu fort pour leur développement et pour obtenir ou garder une place sur la future carte française de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'accentuation des logiques de différenciation territoriale s'accompagne de fait d'une hiérarchisation accrue entre territoires et d'une tendance à leur spécialisation.

C'est aux collectivités territoriales de réagir et d'innover pour bâtir des stratégies et mobiliser les réseaux en mesure d'inscrire leur territoire dans ce nouveau cadre d'action publique.

En Bretagne, les réponses régionales et locales à ces dispositifs transforment progressivement le paysage régional voire interrégional de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elles redessinent les positionnements et donc les rôles des acteurs.

**En 2004**, l'appel à projets national des **pôles de compétitivité** doit servir les impératifs de compétitivité et d'excellence des territoires. Il labellise des pôles

économiques innovants, qui regroupent sur un même territoire des entreprises, des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche. En Bretagne, quatre pôles de compétitivité sont labellisés. Fréquemment inscrits dans des logiques interrégionales, ils se sont réappropriés de manière plus formalisée et élargie des dynamiques de portage de projet existant auparavant au sein des Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT). Si l'implication de l'enseignement supérieur y reste à ce jour limitée, ces pôles assurent un rôle de catalyseur dans l'évolution de l'offre régionale de formation.

La Région et les agglomérations bretonnes s'imposent comme les espaces naturels d'action de ces pôles, au vu de leurs compétences, de leur échelle d'influence et des réseaux partenariaux créés.

Récemment, ces pôles ont participé activement à certains projets déposés dans le cadre des Investissements d'avenir.

**En 2006**, un nouveau pas est franchi dans le rapprochement entre enseignement supérieur et recherche. La loi de programme pour la recherche crée les **Pôles de recherche et d'enseignement supérieur** (PRES), outils de mutualisation et de mise en cohérence d'activités et de moyens entre établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche, à l'échelle d'une ville universitaire ou d'une région. Le PRES Université européenne de Bretagne (UEB) est créé en 2007. Ses missions en font un instrument de promotion pour ses vingt-trois établissements membres, et un moyen d'accroître leur visibilité internationale. C'est un **PRES régional**, spécificité qui lui donne vocation à être un PRES de projet (et non un PRES de fusion) susceptible d'appuyer une stratégie régionale partagée.

**En 2008**, le PRES régional porte le projet "**UEB C@mpus**", en réponse à l'appel à projets national "**Opération Campus**". Ce campus numérique multi sites en réseau pour la formation et la recherche n'a pas fait partie des projets retenus mais il a été distingué comme "campus prometteur". Il associe des acteurs de l'enseignement et de la recherche, du monde socio-économique et des collectivités territoriales, pour développer des services numériques et des outils technologiques innovants qui répondent à la spécificité du déploiement sur le territoire de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Plus récemment, l'UEB a porté certaines des réponses régionales aux différents appels à projets des **Investissements d'avenir**. Eléments du Grand Emprunt initié en 2008, ils doivent favoriser le développement de l'attractivité mondiale de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. Dans ce cadre, de nombreux appels à projets nationaux ont été lancés de 2010 à début 2012. Ils sont conçus de manière complémentaire, selon une logique d'emboîtement et de maturation progressive. Ils forment ainsi des "briques" qui constituent des forces potentielles pour les projets d'Initiatives d'excellence (Idex). Ces dispositifs structurants doivent faire émerger 5 à 10 pôles pluridisciplinaires compétitifs à l'international, organisés sous la forme de regroupements territorialement cohérents d'établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles) avec l'implication d'organismes de recherche et en partenariat avec des entreprises.

La Bretagne a participé à plus de 80 projets déposés. Après deux ans de travail commun entre acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne et Pays de la Loire et avec le soutien coordonné des collectivités territoriales des deux régions, une candidature interrégionale d'Idex a été déposée : le "Campus Innovation Ouest", IC-Ouest.

S'il ne fait pas partie des huit projets retenus, les avancées accomplies sont à capitaliser. Ainsi, universités et grandes écoles ont démontré leur capacité à travailler ensemble, autour de quatre thématiques identifiées (Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication, Sciences de la Mer, matériaux, santé). Ce choix resserré s'est appuyé sur des complémentarités régionales en associant les forces présentes dans l'un et l'autre territoire, de manière à les rendre plus efficaces.

Pour tenir compte des caractéristiques de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le grand Ouest, à savoir une large répartition des sites et leur moindre concentration au niveau de pôles métropolitains, ce projet devait reposer sur un système universitaire en réseau interrégional. Organisé autour d'une "épine dorsale" Rennes-Nantes, il intégrait aussi les pôles de Brest, Angers et le Mans.

Le jury a privilégié des Idex fondées sur des sites géographiques identifiés, et en priorité ceux dont les établissements avaient déjà fusionné. Ainsi, les exigences de l'appel à projets ont rendu difficile l'adéquation de l'organisation spécifique existante en Bretagne et dans le Grand Ouest aux critères favorisés par le jury. Si le projet breton s'est affiné, c'est en se dessinant en creux face à cette figure imposée.

Le "modèle" organisationnel prôné et promu par les Investissements d'avenir redessine la carte française de l'enseignement supérieur, avec quelques sites qui cumulent les projets sélectionnés (Ile-de-France, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg...) et un grand quart ouest et nord de la France moins doté.

Ces exigences nationales et leurs effets sont à prendre en compte, mais les défis régionaux sont d'une autre nature et ne peuvent s'y limiter. L'enjeu régional majeur est donc de construire dans ce cadre une **stratégie collective originale** pour l'enseignement supérieur et la recherche en Bretagne, voire dans le Grand Ouest. Cette stratégie devra optimiser et valoriser les caractéristiques régionales, territoriales et organisationnelles de l'enseignement supérieur et de la recherche.

### 3. Construire une stratégie régionale d'enseignement supérieur pour la Bretagne : un défi à intégrer dans un paysage élargi

Des pistes d'actions sont proposées par le CESER pour cette stratégie régionale, qui tiennent compte de la future démarche de Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) de la Région Bretagne, dont l'annonce a été faite au cours de cette auto saisine.

Depuis 2005, trois Régions (Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées) ont fait le choix de mettre en place un SRESR. Prévues par la loi, cette démarche est définie comme le cadre principal des coopérations entre Régions et universités par la Convention signée en 2009 entre l'Association des Régions de France (ARF) et la Conférence des présidents d'universités (CPU).

En annonçant s'engager à son tour dans cette démarche, le Conseil régional de Bretagne manifeste sa volonté de soutenir et structurer l'enseignement supérieur et la recherche, et de renouveler son rôle historiquement fédérateur. Pour le CESER, ce schéma régional doit constituer la pierre angulaire d'une stratégie régionale d'ensemble, à penser de manière cohérente et partagée, en recherchant les complémentarités et l'ouverture à toutes les échelles de territoire :

- locale (politiques de sites),
- régionale (mise en réseaux des sites, spécialisations et mutualisations basées sur les grandes infrastructures),
- interrégionale (rapprochements à capitaliser et à approfondir),
- nationale et internationale (stratégie régionale d'ouverture).

Dans cette optique, le CESER souligne trois ambitions régionales complémentaires et interdépendantes à poursuivre. Elles se définissent au croisement des caractéristiques et priorités régionales, et des grands enjeux nationaux et internationaux dans la manière dont ceux-ci sont déclinés et réappropriés en Bretagne :

- **favoriser dans l'enseignement supérieur des parcours de réussite pour chacun,**
- **faire de l'enseignement supérieur et de la recherche un moteur du développement régional,**
- **coordonner les politiques régionales dans une approche en réseaux multi-sites et multi-échelles.**

Réaliser cette dernière ambition sera la condition nécessaire à la réussite des deux autres objectifs affirmés. Dans un domaine où les collectivités territoriales, et notamment la Région, interviennent déjà, c'est principalement **la mise en cohérence et en réseaux** de toutes ces interventions dans le cadre d'une stratégie régionale partagée, qui en conditionnera la plus grande efficacité.

Ainsi, ces préconisations s'adressent non seulement au Conseil régional, mais aussi aux autres collectivités territoriales, aux autorités académiques, voire au monde socio économique. Ces préconisations élargies sont à appréhender dans la perspective du SRESR. Celui-ci devra mobiliser tous les acteurs, pour susciter une réflexion collective, quant aux rôles et aux moyens apportés par chacun et aux collaborations à développer ou à bâtir.

### 3.1. Favoriser des parcours de réussite pour chacun dans l'enseignement supérieur

Aux niveaux national comme régional, les transitions entre enseignement secondaire et enseignement supérieur, mais aussi entre enseignement supérieur et monde professionnel, posent aujourd'hui des questions encore non résolues :

- Comment démocratiser la transition entre secondaire et supérieur, la massification de l'enseignement supérieur ne s'étant pas suffisamment accompagnée de son ouverture sociale ?
- Comment agir face au déterminisme scolaire, social et de genre, qui guide les choix d'orientation, vers et dans l'enseignement supérieur ?
- Comment faciliter les passerelles entre filières de formation pour limiter les décrochages et les sorties du système sans diplôme ?
- Comment améliorer l'insertion professionnelle dans un contexte de crise où le diplôme est plus que jamais un rempart au chômage des jeunes mais où dans le même temps, les diplômés se dévaluent au profit de ceux de niveau plus élevé ?

Dans une région dite de la réussite scolaire, ces questions se posent de manière spécifique, eu égard aux disparités sociales, sexuées et territoriales existantes et aux "décalages" entre les caractéristiques du second degré et celles de l'enseignement supérieur. Les parcours étudiants sont donc à appréhender selon une approche intégrée (du secondaire au premier emploi) et élargie (la réussite du parcours étudiant dépend aussi de tout ce qui l'environne : logement, transport, santé...). Cette approche doit mettre les étudiants au cœur des réflexions, comme préconisé dans la Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne.

- **Assurer l'ouverture et la fluidité des parcours étudiants**

Le cursus de formation de chaque étudiant doit être appréhendé de manière globale et continue. Pour cela, il doit être pris en compte dès le secondaire, puisque bien des difficultés rencontrées dans le supérieur se jouent avant. Une approche complète des parcours étudiants doit aussi intégrer leur insertion professionnelle, qui marque l'aboutissement de leur parcours de formation initiale. Une pluralité de parcours peut et doit amener à la réussite de chacun, et cela sans imposer un modèle unique, tant pour les voies d'accès à l'enseignement supérieur que pour les parcours possibles.

**Les préconisations émises poursuivent trois objectifs principaux :**

**1- Assurer la diversité et la fluidité des parcours étudiants**

- Ouvrir et repenser l'orientation : travail sur les représentations sociales et sexuées de l'enseignement supérieur, des formations et des métiers ; cartographie de l'offre et des parcours.
- Développer une orientation active : mise en lien des dispositifs d'information et d'orientation, notamment avec le Service public régional de l'orientation.

## **2- Structurer et ouvrir l'offre de formation en développant les passerelles et l'inventivité des parcours**

- Développer les passerelles, les formations conjointes et encourager les reprises d'étude, pour favoriser la fluidité des parcours et leur réussite.
- Bâtir des parcours cohérents bac-3/bac+3.
- Agir sur des enjeux régionaux spécifiques prioritaires : les parcours des étudiants issus de bacs professionnels, ceux des étudiants en formations courtes.

## **3- Faciliter l'insertion professionnelle des étudiants**

- Soutenir la mutualisation des fonctions d'insertion professionnelle.
- Renforcer et développer les liens entre enseignement supérieur et entreprises.
- Favoriser l'internationalisation des parcours étudiants (mobilités, langues).
- Enrichir territorialement l'offre de formation au regard des caractéristiques locales.

- **Développer une approche intégrée de la vie étudiante**

Il faut traiter l'ensemble des dimensions de la vie étudiante comme autant de **conditions nécessaires à la réussite de leurs parcours**.

### **Les préconisations émises poursuivent deux objectifs principaux :**

#### **1- Mieux connaître les conditions de la vie étudiante en Bretagne**

- Anticiper les évolutions démographiques : prendre en compte l'augmentation des effectifs étudiants à partir de 2020 dans les priorités du SRESR.
- Développer et mutualiser les fonctions d'observation de la vie étudiante : observatoires locaux, travail en lien avec la "Chaire d'excellence jeunesse"...

#### **2- Appréhender de façon élargie l'amélioration de la vie étudiante**

- Améliorer les conditions de vie étudiante : logement, restauration, transport, ressources, santé, loisirs... et plus largement la place des étudiants dans la Cité.

## 3.2. Faire de l'enseignement supérieur un moteur du développement régional

Pour faire de l'enseignement supérieur un moteur du développement social et économique et un élément constitutif de l'identité régionale, il est indispensable de **développer la diversité des excellences** existantes et potentielles dans l'enseignement supérieur et la recherche, **et de les mettre en lien et en cohérence** y compris avec celles d'autres régions.

Les Investissements d'avenir, tout comme les critères retenus dans les classements internationaux, posent de manière aiguë la question de la définition d'une **"excellence"** de l'enseignement supérieur. L'enseignement supérieur "excellent" y est indissociablement lié à la reconnaissance internationale de sa

recherche, une recherche elle-même qualifiée d'excellente, c'est-à-dire axée sur un nombre limité de thématiques et exercée par des chercheurs et laboratoires reconnus comme excellents. Cette "excellence" repose très nettement sur les effets de taille selon le principe du "big is beautiful", avec la nette volonté de favoriser les regroupements et les fusions d'universités.

Cette acception est limitée car elle néglige l'importance des missions de formation et d'insertion professionnelle de l'enseignement supérieur. Elle prend peu en compte la qualité de certaines filières courtes et elle insiste sur la notion de taille critique, qui ne peut pas être le seul critère de l'excellence, ni un modèle adapté à la réalité de tous les territoires. De plus, elle s'appuie davantage sur des forces déjà identifiées et soutenues que sur des potentiels en devenir, parfois difficiles à détecter et peu prévisibles, ce qui de fait laisse peu de place à la recherche fondamentale.

En Bretagne, il serait donc pertinent de développer des "excellences" dans la diversité. Ces dernières doivent être mieux connues et reconnues des acteurs régionaux et de la population régionale. En effet, l'excellence de l'enseignement supérieur se juge aussi à l'aune de son utilité sociale et économique, et via son appropriation et l'amélioration globale des niveaux de formation, des compétences et des savoirs.

**Les préconisations émises poursuivent deux objectifs principaux :**

**1- Développer et structurer les excellences dans l'enseignement supérieur et la recherche, pour une recherche de niveau international**

- Développer les mutualisations et soutenir les liens avec les institutions nationales, pour optimiser les excellences existantes : structurer davantage les réseaux, réfléchir au rôle du PRES (composition, missions).
- Favoriser l'éclosion des excellences potentielles : encourager la créativité et l'autonomie des chercheurs.
- Soutenir l'innovation : en renforcer l'accès, le transfert et la valorisation pour les PME et TPE, soutenir la Société d'Accélération des Transferts de Technologie (SATT) Ouest Valorisation.

**2- Développer et diffuser l'identité de la Bretagne, région d'enseignement supérieur et de recherche**

- **Intégrer l'enseignement supérieur à la vie régionale** : contribuer aussi par le développement de la formation continue dans le supérieur à l'amélioration tout au long de la vie du niveau de formation de la population, mutualiser les équipements (lycées, universités, écoles), s'appuyer sur le numérique pour diffuser et relier les savoirs, replacer l'Université dans la société (étendre les échanges...).
- Rendre plus visibles et valoriser toutes les excellences de l'enseignement supérieur **pour un rayonnement aux niveaux régional, national et international** (communiquer sur les forces de l'enseignement supérieur et de la recherche), développer l'ouverture (mobilités entrantes et sortantes des étudiants, enseignants, chercheurs). Cette démarche doit être intégrée dans une stratégie régionale d'ensemble des relations internationales.

### 3.3. Coordonner les politiques régionales dans une approche en réseaux multi-échelles et multi-sites

Cette ambition constitue la **clé de voûte d'une stratégie régionale d'enseignement supérieur**. Elle correspond à l'objectif d'un travail mené en cohérence en région ainsi qu'aux niveaux interrégional, national et international. Elle conditionnera la réussite des deux premières ambitions.

**Au niveau régional**, il s'agit de développer une politique d'enseignement supérieur et de recherche mieux intégrée et coordonnée à toutes les échelles, en intensifiant l'"effet réseau" entre les acteurs de l'enseignement supérieur (lycées, universités, écoles...) et les partenaires socio-économiques. Une stratégie collective qui dépasse les logiques de concurrence doit être construite, sur la base d'enjeux partagés.

Dans ce cadre, il faudra tenir compte du devenir et des effets de la réorganisation territoriale votée en 2010, sur le paysage actuel de l'enseignement supérieur et de la recherche. Se posera notamment avec acuité la question de l'avenir de la clause de compétence générale, et en conséquence, celle des interventions des collectivités territoriales pour l'enseignement supérieur et la recherche. La place et le rôle respectif des Régions et des pôles métropolitains seront à revisiter dans ce nouveau cadre : la Région deviendra-t-elle l'autorité organisatrice pour l'enseignement supérieur et la recherche? Ou au contraire, devra-t-elle abandonner ce domaine d'intervention non obligatoire, dans un contexte de restriction budgétaire croissante? Les schémas de développement universitaire métropolitains préfigurent-ils un plus fort engagement des métropoles dans l'appropriation d'une compétence pour l'enseignement supérieur et la recherche ?

En-dehors de logiques concurrentielles qui hiérarchisent les sites et les offres de formations proposées, les collectivités territoriales et les établissements d'enseignement supérieur (voire ceux du second degré) doivent élaborer des politiques en réseaux, dans une logique d'**effets d'entraînement**. Ils devront s'appuyer sur les atouts et les complémentarités existantes, entre formations généralistes ou plus spécialisées, formations courtes ou longues, couplées ou non à des activités de recherche, en considérant comme une richesse la diversité des sites existants, qu'ils soient principaux ou secondaires.

**A l'interrégional**, les coopérations utiles sont à développer, notamment avec les régions du Grand Ouest (Pays de la Loire, Basse Normandie...), en identifiant les domaines où ces avancées seront les plus pertinentes.

Les initiatives coordonnées en vue d'une coopération interrégionale, récemment menées dans le cadre des Investissements d'avenir, doivent être analysées au travers de leurs qualités et de leurs faiblesses, tant sur le fond (thématiques retenues, sites choisis...) que sur la forme (gouvernance et réseaux élaborés). L'échec de l'Idex IC-Ouest ne doit pas rompre la dynamique que les Investissements d'avenir ont permis d'accélérer. Les autres projets à dimension interrégionale (la SATT "Ouest Valorisation", les Instituts de recherche



technologique (IRT "B-Com" et "Jules Verne", l'Institut d'excellence en énergies décarbonées (IEED) "France Energies Marines"... ) doivent aussi être soutenus.

**A l'international**, des relations développées mais non unifiées existent déjà. La priorité est donc de structurer les réseaux et les relations de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'international, au sein de stratégies territoriales d'ouverture, cohérentes et en réseaux. Si la question de la mobilité est essentielle à l'ouverture au monde, c'est une structuration basée sur la recherche qui permettra de créer des réseaux pérennes.

**Les préconisations émises poursuivent trois objectifs principaux :**

**1- Mobiliser les acteurs autour d'un intérêt régional partagé**

- Dans l'élaboration et la mise en œuvre du SRESR, à travers une démarche implicite et finalisée, mobiliser l'ensemble des acteurs concernés : collectivités territoriales, acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche, du monde éducatif, du monde socio économique, étudiants; autour d'une ambition régionale originale.

**2- Développer une stratégie en réseaux, multi-échelles et multi-sites**

- Développer et valoriser les spécialisations de sites.  
- Valoriser tous les pôles, tout en assignant aux métropoles un rôle dans la cohésion régionale globale, basé sur une logique d'effet d'entraînement.  
- Construire des politiques de sites structurées (de bac-3 à bac+3).  
- Articuler les parcours entre lycées/écoles/universités, entre antennes et sièges d'universités...  
- S'appuyer sur les outils numériques et les infrastructures d'accueil locales, pour fonctionner en réseaux.

**3- Concevoir des stratégies en réseaux, à l'interrégional et à l'international**

- A l'interrégional, poursuivre les échanges et les actions (entre conseils régionaux, entre CESER, entre PRES...), soutenir et développer les projets interrégionaux retenus et réfléchir au-delà à d'autres collaborations.  
- A l'international, identifier les relations et les actions existantes, améliorer la visibilité en déterminant une stratégie globale, cohérente et pérenne.

La priorité pour la Région doit être de faire émerger **une stratégie lisible et partagée**, organisée dans le cadre d'une gouvernance efficace. Le Conseil régional devra assurer ce rôle de **pilotage** et, en amont, de **mobilisateur** des acteurs régionaux.

# Introduction

---



Ces vingt dernières années, l'enseignement supérieur en Bretagne a été soumis à de fortes évolutions. Il a notamment connu une importante croissance de ses effectifs étudiants et il a été concerné par des réformes européennes et nationales majeures, ayant pour objectifs de rapprocher l'enseignement supérieur des organismes de recherche, de développer des coopérations entre établissements avec les Pôles de recherche et d'enseignement supérieur PRES, de favoriser les liens avec les entreprises... Inscrites dans un contexte croissant de compétitivité et d'attractivité internationale, ces évolutions ont aussi affecté la relation de l'enseignement supérieur avec les territoires locaux.

Consciente de ces enjeux et de leur dimension territoriale, cette auto-saisine du CESER de Bretagne s'est attachée à les appréhender à l'échelle de la Bretagne et de ses territoires, pour comprendre comment les territoires évoluent dans leurs interventions et leurs positionnements et pour déterminer comment, aujourd'hui, ils doivent y faire face.

Dans une première partie, le rapport développe une approche historique et territorialisée de l'enseignement supérieur aux échelles internationale, nationale et locale. Il met en évidence comment, dans ce champ de compétence nationale, la succession et l'accélération récente des réformes mises en place doivent aussi se comprendre à la lumière des logiques européennes et internationales d'attractivité et de compétitivité, de plus en plus présentes.

Ces évolutions se déclinent aussi dans les territoires locaux, qui interviennent eux-mêmes depuis les années 1980 dans l'enseignement supérieur pour des motivations et dans des registres d'intervention variés. S'ils sont touchés par les réformes internationales et nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche, les territoires locaux y interviennent également de manière structurante, mettant ainsi en place des "systèmes" locaux d'enseignement supérieur et de recherche.

Cette première partie s'achève sur la mise en évidence des grands enjeux actuels de l'enseignement supérieur (l'avenir de la carte universitaire française, les définitions de l'"excellence", la reconfiguration des rôles entre l'Etat et les collectivités territoriales...), les interrogations soulignées traversant dans un second temps l'analyse du paysage de l'enseignement supérieur en Bretagne.

Dans une deuxième partie, le rapport s'attache à éclairer la situation de l'enseignement supérieur en Bretagne, pour comprendre quels "systèmes" régional et locaux d'enseignement supérieur s'y sont construits, en réponse à la fois, aux particularités régionales existantes (ceci, dès l'enseignement secondaire), et aux réformes et dispositifs nationaux et internationaux. La description de l'offre régionale d'enseignement supérieur et de son organisation territoriale polycentrique est éclairée par une analyse rétrospective et actuelle de l'organisation des rôles entre acteurs régionaux, principalement entre collectivités territoriales. Elle met notamment en avant le rôle historiquement fédérateur du Conseil régional.

En outre, cette deuxième partie décrit certaines des particularités de la recherche publique en Bretagne, enseignement supérieur et recherche devenant deux objets de plus en plus indissociables au sein des logiques de développement des territoires.

A la lumière de cette analyse qui met en avant un paysage actuel, complexe, non stabilisé et porteur d'enjeux régionaux décisifs, le CESER souligne trois ambitions régionales complémentaires et interdépendantes à poursuivre, qui se définissent au croisement des caractéristiques et priorités régionales, et des grands enjeux nationaux et internationaux dans la manière dont ceux-ci sont déclinés et réappropriés en Bretagne. Il accompagne ces ambitions de préconisations à l'adresse du Conseil régional mais aussi des autres acteurs régionaux. Ces recommandations élargies tiennent compte de la réalité d'une question qui concerne non seulement les acteurs de l'enseignement supérieur *stricto sensu*, mais aussi l'ensemble des acteurs régionaux : collectivités territoriales, acteurs du monde éducatif, du monde socio-économique...

Ces préconisations tiennent aussi compte de l'annonce par le Conseil régional, intervenue en cours d'auto-saisine, de l'élaboration d'un Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) ; pour le CESER, ce SRESR aura vocation à constituer la pierre angulaire d'une stratégie régionale d'enseignement supérieur lisible, coordonnée et partagée par tous les acteurs régionaux.

Première partie

L'enseignement  
supérieur, des enjeux  
territorialisés à toutes les  
échelles

---



Une approche historique et territorialisée de l'enseignement supérieur permet de mettre en évidence comment, dans ce champ de compétence nationale, les réformes et dispositifs mis en place doivent aujourd'hui se comprendre à la lumière des logiques d'attractivité, d'excellence et de compétitivité de plus en plus présentes aux échelles européenne et internationale. Dans ce cadre, enseignement supérieur, recherche et innovation deviennent trois facettes de plus en plus indissociables du développement des territoires.

En effet, ces évolutions se déclinent aussi dans les territoires locaux, les collectivités territoriales intervenant depuis les années 1980 dans l'enseignement supérieur, pour des motivations et dans des registres d'intervention diversifiés. Tout en étant touchés par les réformes internationales et nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche, les territoires locaux y interviennent également de manière structurante, mettant ainsi en place des "systèmes" locaux d'enseignement supérieur et de recherche.

Dans ce contexte non stabilisé, des grands enjeux se dessinent à chaque échelle de territoire et entre échelles de territoires, autour de l'enseignement supérieur et de la recherche : l'avenir de la carte universitaire française, les définitions de l'"excellence", la reconfiguration des rôles entre l'Etat et les collectivités territoriales, les enjeux de démocratisation des formations supérieures et d'insertion professionnelle...ces interrogations traverseront dans une seconde partie l'analyse du paysage de l'enseignement supérieur en Bretagne.





## Chapitre 1

# L'enseignement supérieur, champ d'action de compétence nationale



<b>1.</b>	<b>L'enseignement supérieur : éléments de cadrage</b>	<b>13</b>
1.1.	Les compétences de l'Etat dans l'enseignement supérieur	13
1.2.	Une organisation territoriale en circonscriptions académiques	14
1.3.	Les personnels de l'enseignement supérieur	14
1.4.	Les objectifs et missions de l'enseignement supérieur	15
1.4.1.	<i>Les objectifs de l'enseignement supérieur</i>	15
1.4.2.	<i>Les missions de l'enseignement supérieur</i>	15
1.5.	Enseignement supérieur et étudiants	18
1.5.1.	<i>Evolution des effectifs</i>	19
1.5.2.	<i>Répartition des effectifs</i>	21
1.5.3.	<i>Composition sociale des effectifs</i>	22
1.5.4.	<i>Répartition académique des étudiants</i>	24
1.6.	Chiffres clés de l'enseignement supérieur	26
1.6.1.	<i>Dépense de la collectivité nationale pour l'enseignement supérieur</i>	26
1.6.2.	<i>Part du PIB consacrée à l'enseignement supérieur</i>	27
1.6.3.	<i>Dépense annuelle par étudiant pour la collectivité nationale</i>	28
<b>2.</b>	<b>Périmètre des enseignements supérieurs</b>	<b>30</b>
2.1.	Les établissements publics d'enseignement supérieur	33
2.1.1.	<i>Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (E.P.C.S.C.P.)</i>	33
2.1.2.	<i>Les établissements publics à caractère administratif (E.P.A.)</i>	34
2.2.	Les établissements privés d'enseignement supérieur	34
2.3.	Les établissements d'enseignement secondaire accueillant des formations supérieures	35
2.3.1.	<i>Les Sections de techniciens supérieurs (STS)</i>	35
2.3.2.	<i>Les Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)</i>	35
<b>3.</b>	<b>Dualités et découpages de l'enseignement supérieur</b>	<b>36</b>
3.1.	Les universités et les grandes écoles	36
3.1.1.	<i>Définition des grandes écoles</i>	36
3.1.2.	<i>Des critères distinctifs à relativiser</i>	37
3.1.3.	<i>Hétérogénéité de l'enseignement supérieur</i>	43
3.2.	Enseignement supérieur et recherche	43
3.2.1.	<i>Le système de recherche public français</i>	44
3.2.2.	<i>Évolution des relations entre enseignement supérieur et recherche</i>	44



L'enseignement supérieur est un secteur d'intervention publique relevant légalement de la compétence de l'Etat. Depuis les années 1980, les collectivités territoriales y interviennent volontairement à des niveaux divers. Leurs motivations sont multiples : développement local, démocratisation des études supérieures, attractivité et image de leur territoire, etc. Elles y assurent de ce fait un rôle structurant.

Ces interventions s'inscrivent dans un contexte international de plus en plus concurrentiel, à l'influence perceptible dans les dernières réformes et dispositifs nationaux concernant l'enseignement supérieur. Il en découle un paysage de l'enseignement supérieur complexe et non stabilisé, nationalement et localement.

## 1. L'enseignement supérieur : éléments de cadrage

L'enseignement supérieur, troisième degré du système éducatif, fait partie du service public de l'enseignement en France. La Constitution de 1958 prévoit que "l'Etat définit par la loi les principes fondamentaux de l'enseignement et organise l'enseignement public à tous ses niveaux"<sup>2</sup>.

L'enseignement supérieur n'a pas fait l'objet de transfert de compétences lors des lois de décentralisation, sauf certaines exceptions<sup>3</sup>. Toutefois, d'autres compétences transférées aux collectivités territoriales (développement économique, lycées, formation professionnelle...), leur donnent incidemment un rôle à jouer dans l'enseignement supérieur. De sorte qu'elles font le choix d'y intervenir depuis les années 1980 selon des registres d'implication diversifiés.

### 1.1. Les compétences de l'Etat dans l'enseignement supérieur

- Définir la carte universitaire ;
- créer des établissements et des filières ;
- définir et autoriser la délivrance des diplômes nationaux et assurer la collation des grades et titres universitaires de la recherche ;
- recruter et gérer les personnels qui relèvent de sa responsabilité<sup>4</sup> ;
- répartir les moyens (dans l'objectif d'assurer l'égalité des chances) ;
- contrôler et évaluer les politiques publiques d'enseignement supérieur.

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) dirige le service public de l'enseignement supérieur. S'il est le principal organisme de tutelle, tant pour les effectifs accueillis que pour les moyens consacrés, certains établissements et formations sont placés sous la tutelle d'autres ministères. Pour

---

<sup>2</sup> Alinéa 13 du préambule de la Constitution de 1946, Article 24 de la Constitution du 4 Octobre 1958.

<sup>3</sup> Voir Partie I, Chapitre 3.

<sup>4</sup> Avec le passage aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE), la Loi Liberté, Responsabilité des Universités (LRU, 2007) prévoit la délégation aux universités de la gestion des ressources humaines.

élaborer et mettre en œuvre sa politique, le MESR<sup>5</sup> est assisté d'un ensemble de directions, services, départements et missions (inspections générales, organes consultatifs,...) qui constituent son administration centrale.

## 1.2. Une organisation territoriale en circonscriptions académiques

La France est divisée en 26 circonscriptions académiques<sup>6</sup>. Chaque Académie est administrée par un Recteur, responsable du système éducatif dans l'Académie. Il représente les ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche et définit une politique d'éducation et de formation dans le cadre des orientations nationales, en lien avec les responsables politiques et socio économiques régionaux.

Le Recteur est chancelier des universités : il dirige la chancellerie, établissement public à caractère administratif qui assure l'administration des biens et charges entre établissements d'enseignement supérieur. Il a autorité sur l'ensemble du personnel affecté dans les établissements publics d'enseignement. Il dispose d'une administration rectorale propre, et de services déconcentrés : les inspections académiques, placées sous l'autorité d'un Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale.

## 1.3. Les personnels de l'enseignement supérieur

En 2010-2011, en France, 95 300 personnes enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur<sup>7</sup>.

56 000 personnels non enseignants exercent des fonctions administratives, techniques ou d'encadrement dans les établissements publics de l'enseignement supérieur, y compris les établissements autonomes. Ils représentent les trois-quarts de la dépense globale de l'enseignement supérieur.

Il existe trois catégories de personnels enseignants :

- les enseignants-chercheurs (62,3%) : professeurs des universités (22,1%), maîtres de conférences (40,1%) et assistants titulaires (0,1%) ;
- les personnels du second degré en fonction dans l'enseignement supérieur et des enseignants de l'École nationale supérieure des arts et métiers, l'ENSAM (14,6%)<sup>8</sup> ;

---

<sup>5</sup> Mme Valérie PECRESSE, de mai 2007 à juin 2011, M. Laurent WAUQUIEZ lui ayant succédé à cette date.

<sup>6</sup> Elles correspondent le plus souvent aux régions administratives, mais la métropole compte 26 académies, pour 22 régions : les académies de Paris, Créteil et Versailles forment l'Île-de-France ; celles d'Aix-Marseille et Nice, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ; celles de Grenoble et Lyon, la région Rhône-Alpes.

<sup>7</sup> *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, RERS 2011, MESR et Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (MENJVA).

<sup>8</sup> Principalement professeurs agrégés (PRAG) et professeurs certifiés (CAPES, CAPET) et assimilés. Ils sont affectés dans les universités (90 %) pour exercer dans les instituts et écoles internes comme les instituts universitaires de technologie (plus de 30 %) et les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres IUFM (moins de 20 %). Les 10 % restants sont principalement affectés dans les écoles d'ingénieurs.

- les personnels enseignants non permanents (23,1%) : enseignants associés, attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), doctorants contractuels et moniteurs, assistants des disciplines hospitalo-universitaires, lecteurs et maîtres de langues.

La grande majorité des enseignants de l'enseignement supérieur est affectée dans les universités (94,7%<sup>9</sup>), et 5,3% dans les autres types d'établissements dont les grandes écoles. Si globalement, leur nombre a augmenté, cette hausse résulte d'un recrutement plus important d'enseignants non permanents<sup>10</sup>.

## 1.4. Les objectifs et missions de l'enseignement supérieur

Depuis 1968, les objectifs et missions assignés à l'enseignement supérieur se sont accrus et diversifiés.

### 1.4.1. Les objectifs de l'enseignement supérieur

Le service public de l'enseignement supérieur doit contribuer<sup>11</sup> :

- au **développement de la recherche**, support nécessaire des formations dispensées, et à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la nation et des individus qui la composent ;
- à la **croissance régionale et nationale** dans le cadre de la planification, à l'essor économique et à la réalisation d'une politique de l'emploi prenant en compte les besoins actuels et leur évolution prévisible ;
- à la **réduction des inégalités sociales ou culturelles** et à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes en assurant à tous l'accès à la culture et à la recherche ;
- à la **construction de l'espace européen de la recherche et de l'enseignement supérieur**. Cet objectif s'inscrit dans l'eupéanisation croissante de l'enseignement supérieur et de la recherche.

### 1.4.2. Les missions de l'enseignement supérieur

Elles sont aujourd'hui au nombre de six, l'enseignement supérieur s'étant vu confier un nombre croissant de missions, au fil des trois lois d'orientations de l'enseignement supérieur de 1968, 1984 et 2007 :

---

<sup>9</sup> Dont 10,8% dans les IUT, 1,6% dans les instituts ou écoles rattachées et 3,4% dans les IUFM.

<sup>10</sup> Concernant le taux d'encadrement des étudiants dans le supérieur, voir le point 3 du Chapitre 1.

<sup>11</sup> Article L 123-2 du Code de l'éducation.



Tableau 1. Synthèse des missions de l'enseignement supérieur

	Loi d'orientation de l'enseignement supérieur (Loi Faure) 12 novembre 1968	Loi sur l'enseignement supérieur (Loi Savary) 26 janvier 1984	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités (Loi Pécresse) 10 août 2007
Missions de l'enseignement supérieur	1- Education, élaboration et transmission de la connaissance 2- Recherche 3- Formation dans une optique de professionnalisation (orientation, éducation permanente, élargissement des publics...)	1- Formation initiale et continue 2- Recherche scientifique et technologique et valorisation des résultats 3- Diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique 4- Coopération internationale	1- Formation initiale et continue 2- Recherche scientifique et technologique, diffusion et valorisation des résultats 3- Orientation et insertion professionnelle 4- Diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique 5- Participation à la construction de l'espace européen de la recherche 6- Coopération internationale

Source : Rapport FUTURIS 2010

Ces six missions correspondent aux actions et obligations suivantes :

A. *Formation initiale et continue*

Le service public de l'enseignement supérieur :

- offre des formations scientifiques, culturelles et professionnelles,
- accueille les étudiants et concourt à leur orientation,
- dispense la formation initiale,
- assure la formation des formateurs (responsabilité de la formation initiale et continue de tous les maîtres de l'Education nationale),
- participe à la formation continue.

La formation initiale s'est inscrite de tout temps dans les missions de l'enseignement supérieur.

Parallèlement, l'évolution des pratiques a amené au développement progressif de la formation continue dans l'enseignement supérieur. Initiée dans les années 1950, confortée dès les années 1970 par divers textes législatifs, elle doit rapprocher formations universitaires et qualifications professionnelles. Elle est destinée aux salariés et aux demandeurs d'emploi qui souhaitent acquérir ou

développer une qualification, ou valoriser leur expérience professionnelle. Son cadre juridique a été modifié à la fois par les transferts de compétences aux collectivités territoriales et les évolutions de la législation du travail. En 2004, l'adoption de la Loi sur la Formation tout au long de la vie (FTLV) a également entraîné des évolutions sensibles de cette activité au sein des universités.

La formation continue dans l'enseignement supérieur prend la forme de :

- formations menant à des diplômes nationaux : diplômes d'accès aux études universitaires (DAEU), DUT, licences et masters professionnels, titre d'ingénieur, ou à un diplôme d'université (diplôme qualifiant) ;
- dispositifs de validation des acquis professionnels (VAP) et de validation des acquis de l'expérience (VAE), pour faire reconnaître des compétences acquises hors du système de formation, et faciliter l'accès direct à un niveau d'enseignement supérieur ou l'obtention d'un diplôme ;
- stages courts accessibles par le Droit Individuel à la formation (DIF).

La France présente un taux encore faible de participation des adultes à la formation tout au long de la vie (FTLV), alors qu'elle est dans la moyenne des pays développés en termes de possibilités offertes de FTLV au sein du système éducatif.

**Repères sur la formation continue dans l'enseignement supérieur (2007)<sup>12</sup>**

- 345,9 M€ de ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2008, dont 217,5M€ privés et 102,5M€ publics (dont Régions : 58,9M€) ;
- 454 000 stagiaires en 2007, dont 360 000 dans les écoles et à l'université ;
- 57 000 heures stagiaires de formations dispensées (2007) ;
- 15 500 décisions favorables de validation des acquis (2006).

**B. Recherche scientifique et technologique**

Depuis 1968, l'enseignement supérieur doit :

- développer et valoriser la recherche fondamentale, la recherche appliquée et la technologie ;
- assurer la liaison nécessaire entre les activités d'enseignement et de recherche et offrir un moyen privilégié de formation à la recherche et par la recherche ;
- participer à la politique de développement scientifique et technique en liaison avec les grands organismes de recherche.

Un ensemble de réformes, initiées dès les années 1990, cherche à rapprocher enseignement supérieur, recherche et entreprises, pour favoriser l'innovation et le développement économique.

**C. Orientation et insertion professionnelle**

Cette mission est affirmée officiellement en 2007 par la Loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités, dite "LRU". Elle a notamment mis en place le

---

<sup>12</sup> Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, RERS 2010.

principe de « l'orientation active », démarche de conseil et d'accompagnement des universités en direction des futurs bacheliers, lors de leur pré inscription.

*D. Diffusion de la culture scientifique et technique*

Le service public de l'enseignement supérieur doit développer la culture et diffuser les connaissances et les résultats de la recherche.

*E. Participation à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Insérée en 2007, cette mission illustre l'inscription croissante de l'enseignement supérieur et de la recherche dans un cadre européen.

*F. Coopération internationale*

Cette mission implique de contribuer au progrès et à la valorisation de la recherche, et à la rencontre des cultures, au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale.

## 1.5. Enseignement supérieur et étudiants

L'enseignement supérieur a pour "usagers" les étudiants inscrits en formation initiale (les plus nombreux), ceux inscrits en formation continue, les apprentis et les auditeurs libres. L'étudiant peut se définir comme **la personne qui fait des études supérieures, dans un établissement d'enseignement supérieur : université, grande école, IUT... ou un établissement dispensant un enseignement supérieur**, en Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) et/ou en Section de Techniciens Supérieurs (STS)<sup>13</sup>.

**2 359 200 étudiants** sont inscrits dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2011-2012<sup>14</sup>. Ils étaient un peu plus de 300 000 en 1960.

---

<sup>13</sup> D'après la définition du Dictionnaire Larousse.

<sup>14</sup> Dossier de presse de la rentrée 2011 du MESR, Septembre 2011. Soit +1,7% qu'en 2010.

## 1.5.1. Evolution des effectifs

Tableau 2. Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur depuis 1960 (France métropolitaine + DOM)

	1960 1961 (3)	1970 1971 (3)	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
<b>Universités (hors IUT et hors IUFM)</b>	<b>214.7</b>	<b>637.0</b>	<b>804.4</b>	<b>1 085.6</b>	<b>1 277.5</b>	<b>1 309.1</b>	<b>1 285.4</b>	<b>1 247.5</b>	<b>1 223.7</b>	<b>1 267.9</b>	<b>1320.6</b>
Évolution annuelle (en %)					0.4	-0.2	-1.8	-2.9	(1) -1.3	3.6	4.2
<b>IUT</b>		<b>24.2</b>	<b>53.7</b>	<b>74.3</b>	<b>119.2</b>	<b>112.6</b>	<b>113.8</b>	<b>116.2</b>	<b>118.1</b>	<b>118.1</b>	<b>116.5</b>
Évolution annuelle (en %)					1.6	0.2	1.0	2.2	1.6	0.0	-1.4
<b>STS</b>	(2) <b>8.0</b>	(2) <b>26.8</b>	<b>67.9</b>	<b>199.3</b>	<b>238.9</b>	<b>230.4</b>	<b>228.3</b>	<b>230.9</b>	<b>234.2</b>	<b>240.3</b>	<b>242.2</b>
Évolution annuelle (en %)					0.0	0.1	+0.9	1.1	1.4	2.6	0.8
<b>CPGE (4)</b>	(2) <b>21.0</b>	(2) <b>32.6</b>	<b>40.1</b>	<b>64.4</b>	<b>70.3</b>	<b>74.8</b>	<b>76.2</b>	<b>78.1</b>	<b>80.0</b>	<b>81.1</b>	<b>79.9</b>
Évolution annuelle (en %)					-0.8	2.2	1.8	2.5	2.5	1.4	-1.6
<b>Autres établissements et formations</b>	(2) <b>66.0</b>	(2) <b>130.0</b>	<b>215.0</b>	<b>293.4</b>	<b>454.3</b>	<b>556.4</b>	<b>550.2</b>	<b>558.8</b>	<b>578.2</b>	<b>608.6</b>	<b>559.5</b>
Évolution annuelle (en %)					4.1	2.7	-1.1	1.6	3.5	5.3	-7.8
<b>Ensemble</b>	<b>309.7</b>	<b>850.6</b>	<b>1181.1</b>	<b>1717.1</b>	<b>2160.3</b>	<b>2283.3</b>	<b>2253.8</b>	<b>2231.5</b>	<b>2234.2</b>	<b>2316.1</b>	<b>2318.7</b>
Évolution annuelle (en %)					1.1	0.6	-1.3	-1.0	0.1	3.7	0.1
(1) Évolution à champs constant, c'est-à-dire en excluant les étudiants d'IUFM en 2008.2009 et ceux des 17 écoles d'ingénieurs sortis du champ universitaire en 2007-2008. L'évolution entre 2008-2009 et 2007-2008 pour les universités (hors IUT et hors IUFM) est de -1.3% au lieu de -1.9%. (2) Estimation (3) Chiffres France métropolitaine pour 1960-1961 et 1970-1971 (4) Les effectifs d'étudiants en diplôme d'études comptables et financières ont été comptés en CPGE avant 1990 et avec les autres établissements et formations ensuite.											

Source : MESR

La croissance rapide et massive des effectifs étudiants est l'une des mutations majeures de l'enseignement supérieur, à l'origine de réformes nationales essentielles et de nouvelles caractéristiques de son organisation et de son aménagement territorial.

Elle se fonde sur des **évolutions démographiques** : accès à l'enseignement supérieur dans les années 1960 de la classe d'âge des enfants du baby-boom ; et des évolutions **sociétales** : désir des familles de voir accéder leurs enfants aux études supérieures, confiance dans le diplôme comme protection contre le chômage.

Commencée dans les années 1960, cette **croissance s'est stabilisée en 1996**, première année où les effectifs diminuent (-0,6%). Depuis la fin des années 1990, ils dépassent les deux millions d'étudiants avec une reprise modérée de la croissance au début des années 2000, et restent globalement stables.

Depuis les années 2000, l'évolution des effectifs s'explique aussi par l'ouverture de l'enseignement supérieur **à l'international**, avec une hausse significative du nombre d'**étudiants étrangers**<sup>15</sup>, inscrits pour les trois quarts d'entre eux à l'université, davantage en master et doctorat qu'en licence. Avec 25 000 diplômés étrangers de l'université et 8 000 en provenance des grandes écoles, la France est la troisième destination au monde pour les étudiants étrangers, derrière les Etats-Unis et le Royaume-Uni. En Europe, la France est la deuxième destination, après l'Espagne, choisie par les étudiants européens participant au programme Erasmus<sup>16</sup> (26 000 étudiants Erasmus en 2009-2010).

**Repère : Travail des diplômés étrangers et Circulaire des ministères de l'Intérieur et du Travail du 29 Mai 2011**

*Jusqu'à cette circulaire, les nouveaux diplômés étrangers disposaient de six mois pour s'insérer sur le marché du travail, avant que l'employeur ne doive donner la priorité aux candidats français qui se présenteraient en même temps. Ces six mois de tolérance ont été abolis par la circulaire du 29 Mai, durcissant l'"opposabilité", les étrangers n'étant désormais acceptés que dans les métiers dits "en tension".*

*Face aux réactions suscitées par cette circulaire (manifestations d'étudiants étrangers, lobbying actif de responsables de grandes écoles et d'universités), qui pourrait remettre en cause le choix de la France par les étudiants étrangers, une circulaire complémentaire donne en janvier 2012 des orientations applicables aux diplômés étrangers hautement qualifiés, de niveau au moins égal au master 2 (bac+5), seuls à bénéficier d'une autorisation provisoire de séjour, afin d'acquérir une première expérience professionnelle.*

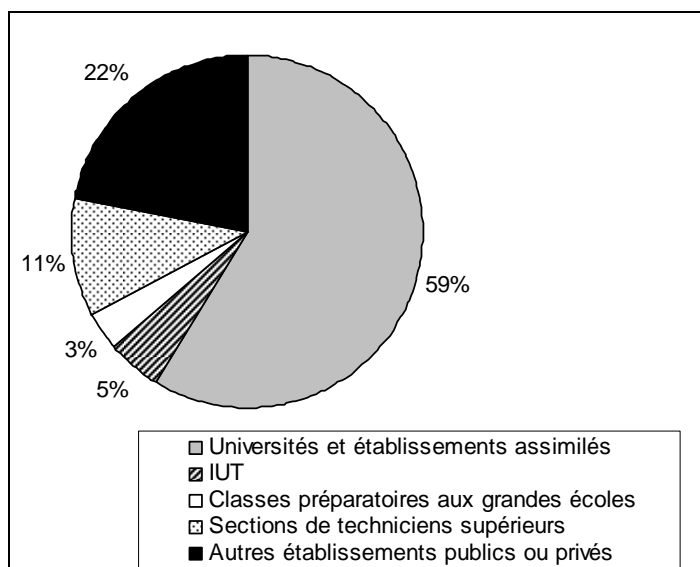
---

<sup>15</sup> Cette croissance globale connaît des variations : de 2000 à 2005, la croissance annuelle du nombre d'étudiants (+ 1,1%) s'explique aux trois quarts par celle des effectifs étudiants étrangers. En 2006 et 2007, les effectifs diminuent (- 1,3% et - 1%), puis se stabilisent en 2008, avant de progresser en 2009, où leur nombre en fort accroissement (12% des effectifs totaux), contribue avec un afflux supérieur de bacheliers à l'augmentation globale des effectifs (+3,7%). A la rentrée 2010, ils augmentent de 1,3% et en 2011, de 0,5%.

<sup>16</sup> Voir pour plus d'éléments sur ce programme le point 4 du chapitre 2.

### 1.5.2. Répartition des effectifs

Figure 1. Répartition des effectifs étudiants



Source : MESR 2011.

2 359 200 étudiants se répartissent entre une pluralité d'établissements et filières<sup>17</sup> :

- **plus de la moitié à l'université** et établissements assimilés, soit 1 396 600 étudiants (58,5%)<sup>18</sup> ;
- **5% en IUT**, soit 115 500 étudiants ;
- **3,4% en classes préparatoires aux grandes écoles** (CPGE), soit 79 000 étudiants) ;
- **10,8% en sections de techniciens supérieurs** (STS), soit 256 300 étudiants ;
- **22% dans les autres établissements publics ou privés** (écoles d'ingénieurs non universitaires, écoles de commerce, paramédicales ou sociales, d'architecture...), soit 511 800 étudiants.

Les effectifs universitaires ont connu une forte expansion des années 1960 à 1990, puis ont stagné voire régressé, à partir de la fin des années 1990. Cette évolution s'est faite au profit des autres types d'établissements (CPGE, grandes écoles, STS, IUT...), principalement dans les **filières sélectives**<sup>19</sup>. En 2011, l'augmentation du nombre de bacheliers et d'inscrits en première année d'études supérieures se traduit aussi par une hausse de 2,4% des effectifs universitaires (+32 200 étudiants).

<sup>17</sup> Dossier de presse de la rentrée 2011 du MESR, Septembre 2011.

<sup>18</sup> Hors IUT, y compris ceux inscrits avant 2005 à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) : depuis la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 Avril 2005, les IUFM sont intégrés à l'une des universités auxquelles ils sont rattachés, sous forme d'écoles internes.

<sup>19</sup> Voir le développement sur les filières ouvertes ou sélectives, dans le point 3 du Chapitre 1.

### 1.5.3. Composition sociale des effectifs

La généralisation de l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur depuis quarante ans s'est accompagnée du **maintien d'une surreprésentation des catégories sociales les plus favorisées**. Toutes formations confondues, 29,8% des étudiants sont enfants de cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale, tandis que 10,3% sont enfants d'ouvriers.

**A l'université**, les enfants de cadres représentent près de 30% des effectifs, cette surreprésentation s'accroissant dans les deuxième et troisième cycles (31,4% en cursus doctorat). Les enfants d'ouvriers y sont moins présents que dans le reste de la population (9,4% en 2009, alors qu'ils représentaient 12,8% de la population française). Ce phénomène s'accroît en deuxième et troisième cycle. Ainsi, ils ne représentent plus que 3,6% des inscrits en doctorat.

**En STS, IUT et dans les formations comptables**, les enfants d'ouvriers sont plus nombreux (22% en STS, 14% en IUT, 15% en formations comptables), alors que les enfants de cadre sont en revanche moins représentés (moins de 17% en STS).

**En CPGE et dans les écoles normales supérieures**, les enfants de cadre représentent plus de la moitié des effectifs, alors que les enfants d'ouvriers représentent moins de 2,5% des effectifs.

La part des enfants de parents de professions intermédiaires et d'employés est plus homogène d'une filière à l'autre, malgré une légère surreprésentation en IUT, STS et dans les écoles paramédicales et sociales.

Le tableau ci-après étaye ces constats.

Tableau 3. Répartition en 2009-2010 des étudiants français selon le PCF du chef de famille  
 (France métropolitaine + DOM)

	Agri., artisans, commerç., chefs d'entreprises	Cadres, profess. Intellec- tuelles sup.	Profess. Intermé- diaires	Employés	Ouvriers	Retraités, inactifs	Non renseigné	Ensemble
<b>Universités (1)</b>	<b>8.9</b>	<b>29.7</b>	<b>12.2</b>	<b>11.6</b>	<b>9.4</b>	<b>13.6</b>	<b>14.5</b>	<b>100.0</b>
Disciplines générales et de santé	8.6	29.9	11.9	11.3	9.0	14.0	15.4	100.0
IUT	11.5	28.0	16.3	15.0	14.2	9.2	5.8	100.0
Grands établissements	9.8	495	10.8	6.8	5.0	12.9	5.1	100.0
IUFM	7.7	22.8	14.1	12.5	11.4	15.6	15.9	100.0
STS	11.4	16.3	14.9	17.0	22.1	13.5	4.9	100.0
SPGE	10.8	51.1	12.9	9.3	6.3	6.4	3.2	100.0
Formations comptables non univ.	11.0	15.7	11.6	14.1	14.7	13.6	19.3	100.0
Universités de technologie et INP	9.8	47.8	14.2	7.3	6.6	9.7	4.5	100.0
Autres formations d'ingénieurs non univ (2)	11.8	48.0	11.2	6.5	4.6	6.5	11.4	100.0
Écoles de commerce, gestion, vente et compta	14.9	37.9	7.2	6.0	2.2	4.7	27.1	100.0
Établissements privés d'enseignement univ.	17.0	38.0	10.6	6.8	5.9	8.3	13.3	100.0
Écoles normales supérieures	10.8	56.9	9.1	7.1	2.3	7.2	6.6	100.0
Écoles supérieures artistiques et culturelles (3)	11.6	31.0	10.7	9.3	3.3	5.5	28.5	100.0
Écoles paramédicales et sociales	11.9	18.9	12.1	19.0	17.6	2.1	18.4	100.0
<b>Total</b>	<b>9.8</b>	<b>29.8</b>	<b>12.3</b>	<b>11.9</b>	<b>10.3</b>	<b>11.8</b>	<b>14.0</b>	<b>100.0</b>

(1) Ne comprend pas les IUFM rattachés à l'université.

(2) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(3) Y compris écoles supérieures d'architectures, de journalisme et de communication.

Remarque : les données concernant les formations comptables non universitaires, les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, les écoles supérieures artistiques et culturelles et les écoles paramédicales et sociales sont celles de 2007.

Source : MESR-DEPP (mis à jour le 27 mai 2011)



Il existe ainsi un décalage, entre composition sociale étudiante et composition sociale de la population française :

Tableau 4. Comparatif des compositions de la population étudiante et de la population française

<b>Profession et Catégorie Socioprofessionnelle (PCS)</b>	Agri, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres, professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités, inactifs	Non renseigné
Répartition au sein de la population française (%)	4,5	<b>8,8</b>	13,2	16,4	12,8	26,5	17,8
Répartition selon l'origine socio professionnelle des étudiants (%)	9,8	<b>29,8</b>	12,3	11,9	10,3	11,8	14

Source : INSEE 2009

Ainsi, en France, la massification de l'enseignement supérieur ne s'est pas accompagnée dans une même mesure de sa démocratisation sociale, et si l'accès au baccalauréat s'est généralisé (avec toutefois des différences fortes dès cette étape, entre les trois filières existantes), les inégalités se sont reportées dans le post-bac, où les parcours restent globalement très marqués par des critères socio économiques<sup>20</sup>.

#### 1.5.4. Répartition académique des étudiants<sup>21</sup>

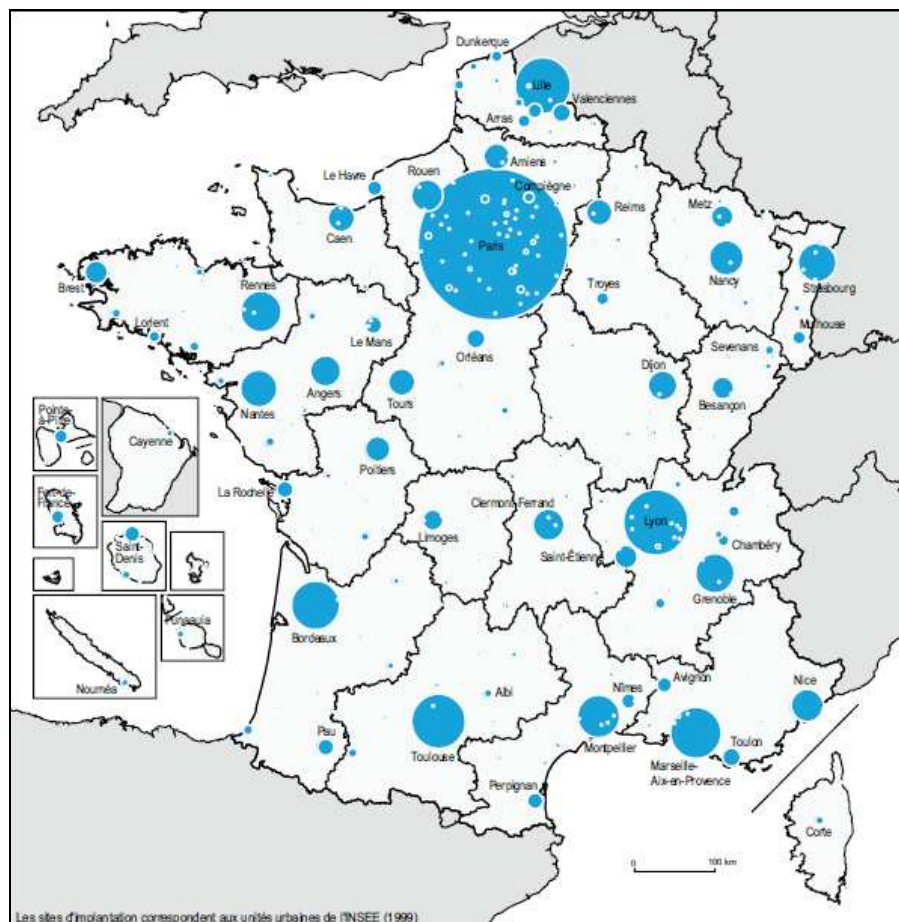
Les sites d'enseignement supérieur sont disséminés sur le territoire français<sup>22</sup>, mais la localisation des étudiants traduit d'importantes concentrations dans les implantations des sièges d'universités :

<sup>20</sup> Voir Chapitre 4 "Les grands enjeux de l'enseignement supérieur" pour une analyse des enjeux de démocratisation de l'enseignement supérieur français.

<sup>21</sup> *Aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche : entre proximité et excellence*, Rapport du Conseil économique et social, 2008.

<sup>22</sup> En 2003, près d'un quart des unités urbaines propose au moins une formation d'enseignement supérieur (Statistiques 2006 de la Direction de l'évaluation et de la prospective).

Carte 1. Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2009-2010



Source : ATLAS régional, 2009-2010

Hors Ile-de-France et Outre-Mer, les 45 sites sièges d'universités ou de centres universitaires de formation et de recherche (CUFR), correspondent à 7,7% des sites, et accueillent plus de 85% des étudiants. Plus du quart des effectifs (26,7%) se concentre en Ile de France, dont 13,8% à Paris. Un deuxième quart se répartit entre trois régions (Rhône-Alpes, PACA, Nord-Pas-de-Calais), un troisième quart dans 5 régions (Midi-Pyrénées, Bretagne<sup>23</sup>, Pays de Loire, Aquitaine et Languedoc). Les 11 autres régions françaises regroupent le dernier quart des effectifs. **Cette polarisation s'accroît lorsque l'on s'élève dans les études.** Ainsi, la proportion d'étudiants hors des villes sièges d'universités est négligeable au-delà de la licence.

<sup>23</sup> L'académie de Rennes représente environ 4% des effectifs totaux.

## 1.6. Chiffres clés de l'enseignement supérieur

### 1.6.1. Dépense de la collectivité nationale pour l'enseignement supérieur

En 2010, **27,2 milliards d'euros** sont consacrés à l'enseignement supérieur par l'ensemble de la collectivité nationale<sup>24</sup> : État, collectivités territoriales, autres administrations publiques, ménages et entreprises. La Dépense Intérieure d'Éducation (DIE) pour l'enseignement supérieur, désigne l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés, pour l'enseignement et les activités liées (hors activités de formation continue) : œuvres universitaires, administration, fournitures, bibliothèques universitaires, rémunération des enseignants et enseignants-chercheurs, etc.<sup>25</sup>

L'État continue à représenter la part essentielle (71,8% en 2010) de la DIE, mais cette part diminue entre 2000 et 2010 (-6,7%), tandis que celle des collectivités territoriales augmente (+6,3%) :

Tableau 5. La dépense intérieure d'éducation (DIE) pour l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

	1980	1990	2000	2008	2009
<b>DIE pour le supérieur (1)</b>					
Aux prix courants (en milliards d'euros)	4.2	11.2	17.5	25.3	26.3
Aux prix de 2009 (en milliards d'euros)	10.5	15.3	20.9	25.4	26.3

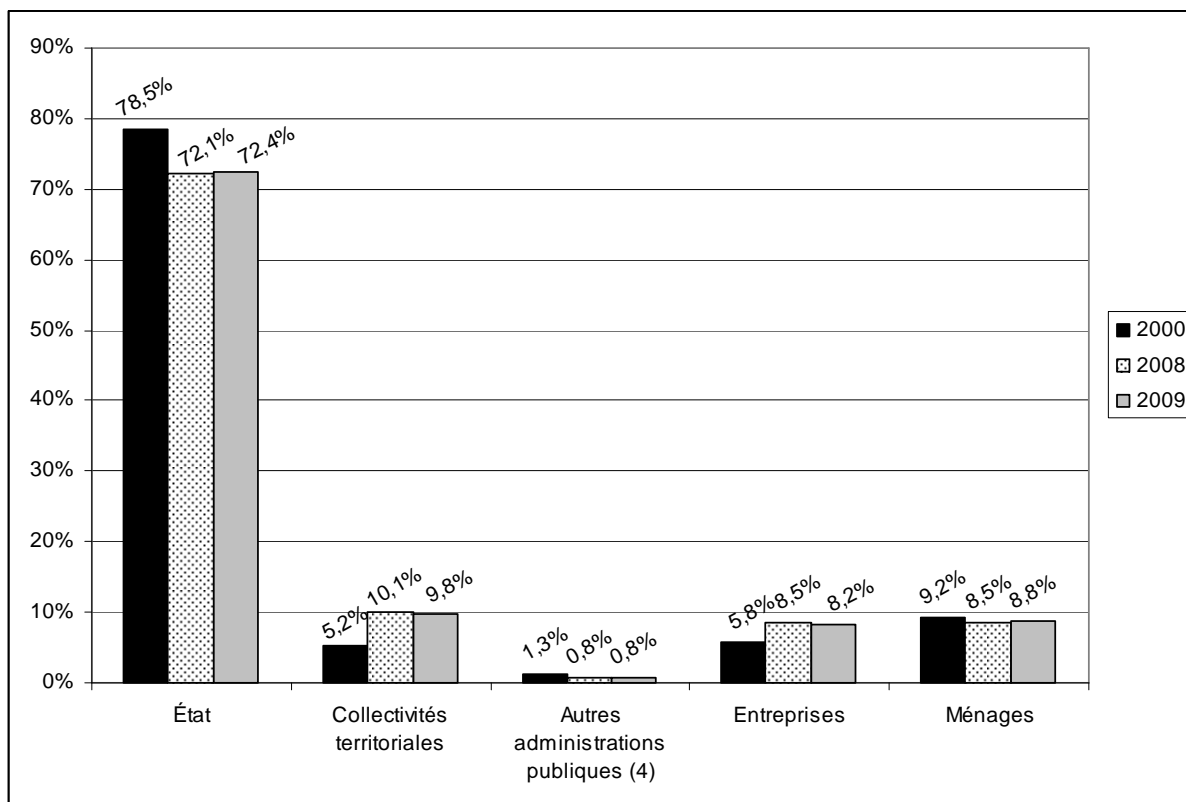
(1) La DIE a été réévaluée pour l'ensemble de la période

Source : MEN-MESR-DEPP

<sup>24</sup> *L'état de l'école*, édition 2011, MENJVA-DEPP, MESR-DGSIP-DGRI SIES.

<sup>25</sup> *L'état de l'enseignement supérieur et de la Recherche*, MESR, 2010.

Figure 2. La dépense intérieure d'éducation (DIE) pour l'enseignement supérieur  
(France métropolitaine + DOM)  
Structures du financement initial (en %) (3)



(3) La structure du financement initial de l'enseignement supérieur a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003

(4) Y compris chambres consulaires (CCI, chambres de métiers, chambres d'agriculture...)

Source : MEN-MESR-DEPP

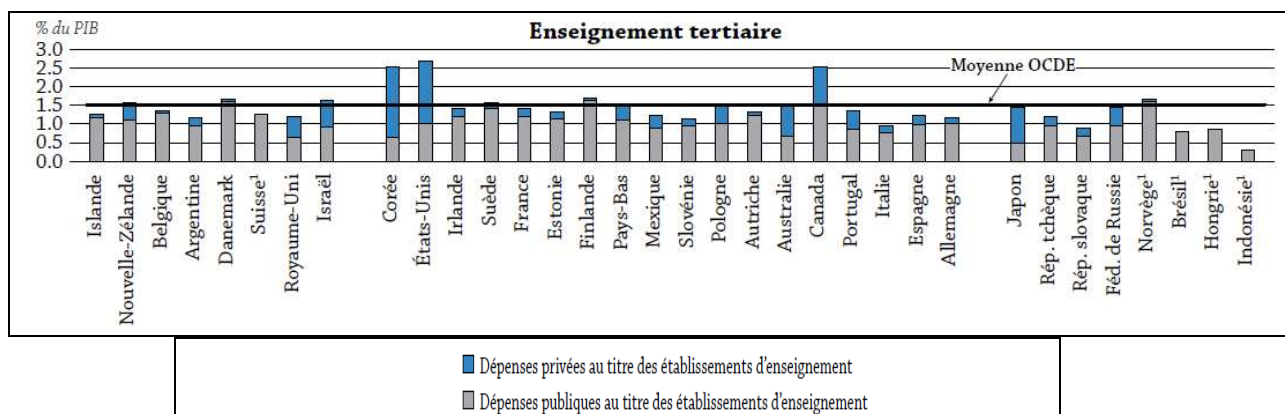
Depuis 1980, la dépense globale pour l'enseignement supérieur a augmenté annuellement de 3,2%. Son poids dans la dépense intérieure d'éducation est passé de 14,6% en 1980 à 20,2% en 2010.

### 1.6.2. Part du PIB consacrée à l'enseignement supérieur

En 2008, la France consacre **1,4% de son Produit intérieur brut (PIB)** à l'enseignement supérieur, au titre des établissements d'enseignement, ce qui est légèrement en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE<sup>26</sup>.

<sup>26</sup> *Regards sur l'éducation*, OCDE 2011. Une comparaison internationale reste difficile, compte tenu du caractère hétérogène des données nationales sur les systèmes éducatifs.

Figure 3. Dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement supérieur (tertiaire) en pourcentage du PIB (2008)



Source : OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2010.

En France, **la part du financement public** (Etat, collectivités et autres administrations publiques) **de l'enseignement supérieur est actuellement de 84,5%**. Les 15,5% restants proviennent de financements privés (ménages et financeurs privés dont entreprises). Pour les pays de l'OCDE, la moyenne de financements d'origine publique est de près de 70%. Royaume-Uni, Etats-Unis et Japon se distinguent en présentant une structure bien différente, avec plus de 50% de financements privés<sup>27</sup>.

### 1.6.3. Dépense annuelle par étudiant pour la collectivité nationale

En 2010, la collectivité nationale dépense en moyenne 11 430 euros par an par étudiant, ce qui représente un coût moyen supérieur de 35,5% à celui de 1980<sup>28</sup>. Cette somme est aujourd'hui équivalente à celle consacrée en moyenne à un élève de lycée général ou technique (11 000 euros).

En 2010, le coût moyen estimé pour une scolarité menant sans redoublement depuis la maternelle jusqu'à un diplôme de Licence (niveau bac+3) est de 144 120 euros pour une scolarité d'une durée de 18 ans. Cette dépense est constituée pour 70% de dépense de personnels.

Sur la durée moyenne des études supérieures, le coût moyen par étudiant est de 56 597 euros, pour les dépenses des établissements d'enseignement, tous services confondus (moyenne OCDE : 57 775 euros).

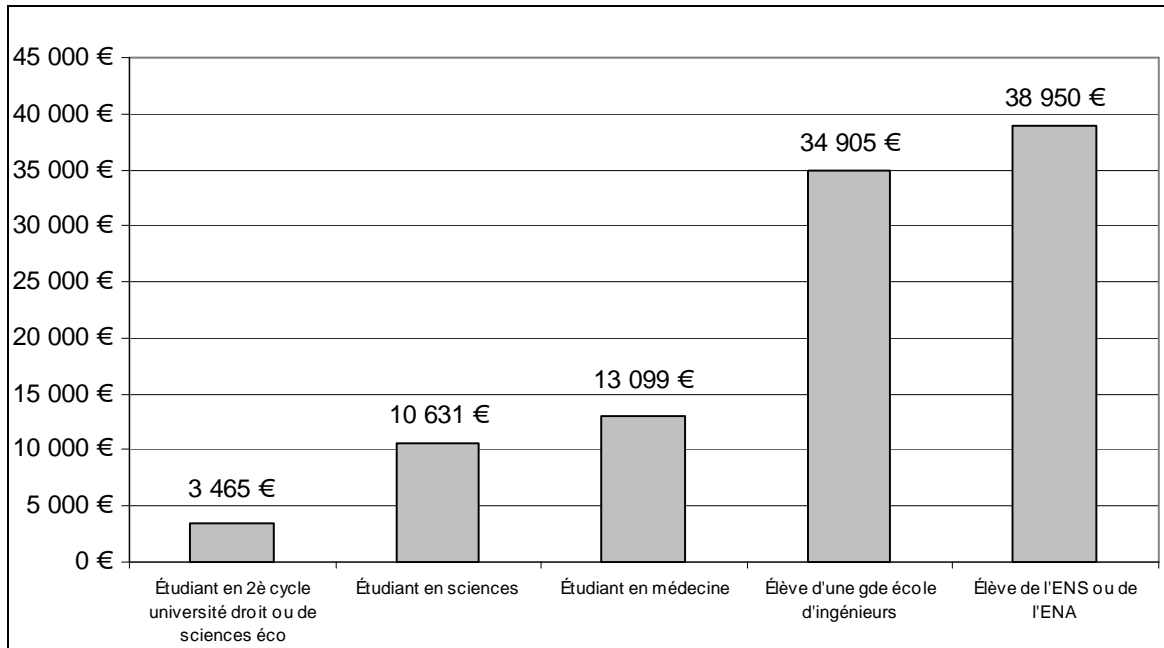
Le coût annuel moyen par étudiant diffère fortement, entre une scolarité en université ou dans un établissement public, et une scolarité en grande école, publique ou privée<sup>29</sup> :

<sup>27</sup> *Regards sur l'éducation*, OCDE 2010.

<sup>28</sup> *Dossier de presse de rentrée 2011*, MESR.

<sup>29</sup> *L'élitisme républicain en question*, M. CYTERMANN, Administration et éducation, décembre 2007.

Figure 4. Coût moyen annuel par étudiant selon les études



Source : Grandes écoles, la fin d'une exception françaises, 2010.

*"Une scolarité complète dans le système des grandes écoles bénéficie d'un investissement public quatre fois plus important qu'une scolarité complète universitaire en droit ou sciences économiques"<sup>30</sup>.*

Le **dispositif d'aide financière aux étudiants** repose principalement sur le versement de bourses, octroyées en fonction du revenu des familles, et sur les aides au logement, attribuées directement aux intéressés en fonction de leur revenu. Il existe sept échelons de bourse, chacun associé à un montant annuel. Il variait entre 1 606 € et 4 600 € en 2011-2012. Les bénéficiaires de l'échelon zéro sont exonérés du paiement des droits de scolarité.

À la rentrée 2011, un peu plus de 590 967 étudiants (25% des étudiants) ont bénéficié d'une aide financière directe sous forme de bourses. Ils étaient 471 300 en 2007. L'aide financière et sociale étudiante a représenté plus de 5,4 milliards d'euros.

<sup>30</sup> Grandes écoles, la fin d'une exception française, Thomas LEBEGUE, Emmanuelle WALTER, 2010.

**Repère : comparatif international des frais de scolarité dans le supérieur<sup>31</sup>**

En 2010, **une étude de l'OCDE** compare les frais de scolarité dans l'enseignement supérieur et les aides financières aux étudiants dans 6 pays européens. Elle fait apparaître une césure entre les pays qui ne font pas dépendre l'aide financière aux étudiants des revenus des parents et privilégient ainsi l'indépendance financière des jeunes (Danemark, Pays-Bas et Royaume-Uni), et ceux qui, s'appuyant sur la solidarité familiale (Allemagne, Espagne et France), attribuent l'aide en fonction de critères sociaux. L'analyse détermine trois situations :

- **Allemagne, Espagne, France** : frais de scolarité modérés voire inexistant, aides directes aux étudiants limitées ;

- **Pays-Bas et Royaume-Uni** : frais de scolarité élevés, assortis d'aides financières importantes, destinées à responsabiliser les étudiants ;

- **Danemark** : enseignement supérieur gratuit, tous les étudiants ont la possibilité d'être financièrement indépendants.

Cette analyse souligne une tendance générale à l'augmentation de la participation financière demandée aux étudiants et au remplacement des bourses par des prêts.

**Aux Etats-Unis** (système d'enseignement supérieur décentralisé, grande autonomie des universités), la majorité des étudiants recourt aux bourses, aux emprunts et au travail étudiant : en effet, les frais d'inscription dans une petite université publique s'élevaient en 2008-2009 en moyenne à 6 585 dollars par an ; dans une université privée à 25 143 dollars. Une année universitaire coûte en moyenne entre 20 000 et 45 000 dollars.

Sur cette question, voir aussi le paragraphe du point 3 (Chapitre 1) consacré au coût des études.

## 2. Périmètre des enseignements supérieurs

Hérité d'une histoire particulière, l'enseignement supérieur actuel constitue un ensemble multiple et complexe dans ses missions, composantes et représentations. Cette "galaxie" de l'enseignement supérieur, justifie de parler "des" enseignements supérieurs. Il existe en effet une grande diversité de statuts, de types d'établissements et de formations. Ils forment un ensemble encore peu lisible et relativement cloisonné.

L'enseignement supérieur peut se définir au travers des établissements qui le dispensent, de manière non exhaustive :

*L'enseignement supérieur regroupe l'enseignement dispensé dans les universités, les instituts universitaires de technologie (IUT), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les sections de techniciens supérieurs (STS), les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, les écoles paramédicales et sociales, etc.<sup>32</sup>.*

<sup>31</sup> Question d'Europe n°179, Fondation Robert SCHUMAN, 20 Septembre 2010.

<sup>32</sup> D'après une définition de l'INSEE.

La notion d'établissement d'enseignement supérieur désigne ainsi un ensemble très varié et hétérogène d'institutions<sup>33</sup> :

**Plus de 4 000 établissements publics et privés  
proposent des formations post-bac**

- 83 **Universités** ;
- 115 **Instituts Universitaires Technologiques** (IUT), composantes des universités ;
- 38 **écoles d'ingénieurs** et plus de 200 **écoles de commerce**, de gestion et de comptabilité, parmi lesquelles un nombre important de grandes écoles ;
- 12 **facultés privées** ;
- **écoles spécialisées** : ces établissements, publics ou privés, préparent à un métier spécifique. Il s'apprend soit uniquement dans ces écoles (infirmier), soit aussi dans les universités et grandes écoles (journalisme, restauration d'art). Il s'agit principalement :
  - des écoles paramédicales,
  - des écoles du secteur social,
  - des écoles d'architecture et des beaux-arts,
  - de certaines écoles d'ingénieurs et de commerce,
  - d'écoles de l'audiovisuel, du journalisme et de la communication ;
- **2 272 établissements dispensant des formations supérieures** (essentiellement lycées), dans des **Sections de Techniciens Supérieurs et/ou des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles**.

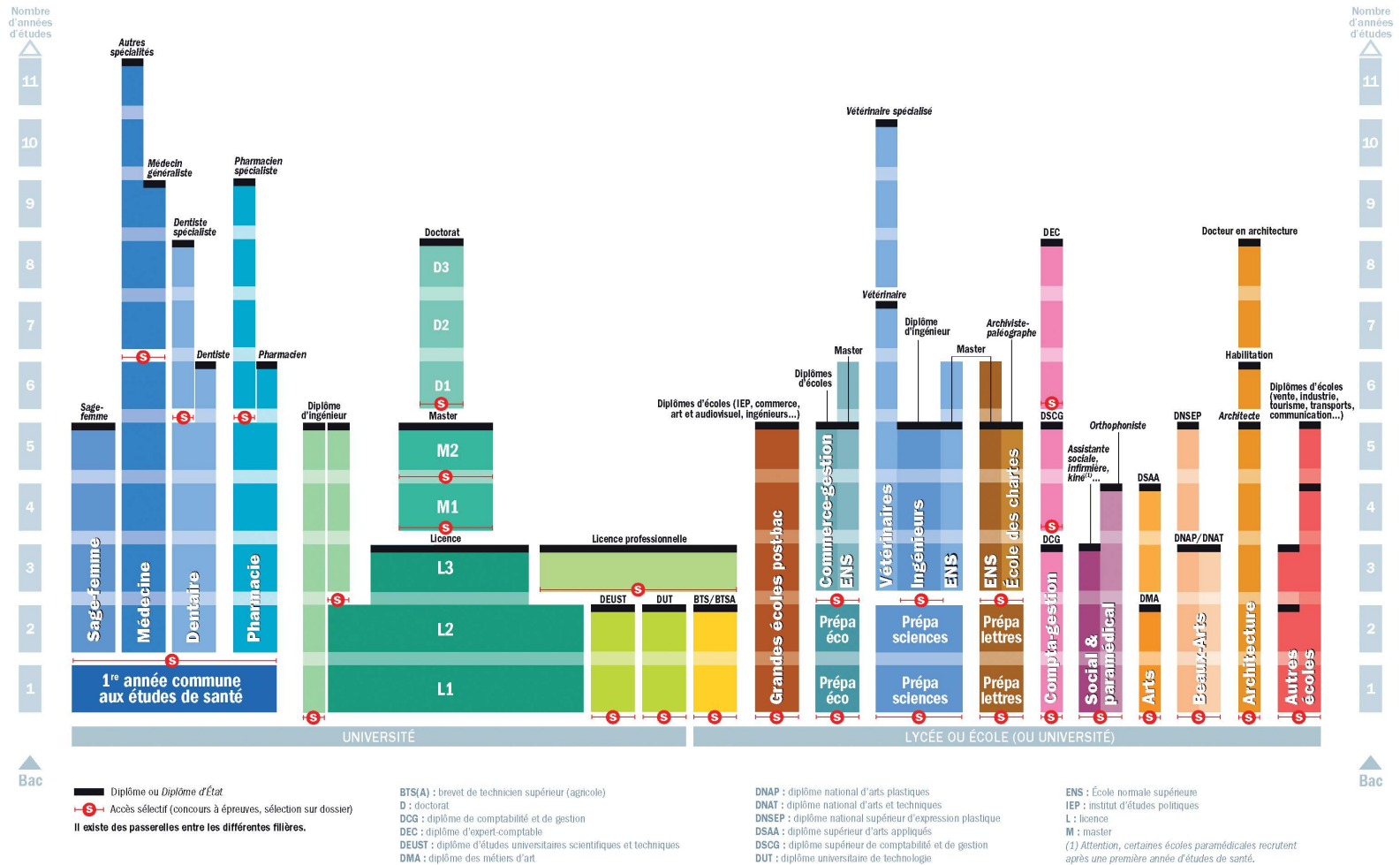
Les établissements d'enseignement supérieur présentent des objets, finalités, statuts et conditions d'admission très variés.

Au-delà de cette diversité, l'enseignement supérieur peut être décrit en fonction du **statut juridique de l'établissement qui dispense la formation**, selon qu'il est sous statut public (1) ou sous statut privé (2).

<sup>33</sup> *Repères et références statistiques, le système éducatif*, édition 2011.



Figure 5. L'enseignement supérieur en France en 2010-2011



Source : ONISEP

## 2.1. Les établissements publics d'enseignement supérieur

Ils sont encadrés par deux statuts juridiques : les Etablissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (E.P.C.S.C.P.) et les Etablissements publics autonomes (E.P.A.).

### 2.1.1. Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (E.P.C.S.C.P.)<sup>34</sup>

Ils sont dirigés par un président élu (cas des universités) ou par un directeur nommé par le Ministre de l'Enseignement supérieur. Ils sont dotés d'un conseil d'administration, assisté d'un conseil scientifique et d'un conseil des études et de la vie universitaire (CEVU). On y retrouve :

#### A. *Les universités*<sup>35</sup>

Au nombre de 83, elles regroupent 1 320 600 étudiants (hors IUT) à la rentrée 2010-2011, soit 58,5% de l'effectif total de l'enseignement supérieur. Elles comprennent des instituts, des écoles internes (dont des écoles d'ingénieurs et les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres, IUFM) et des établissements rattachés, qui disposent d'une certaine autonomie, notamment financière.

Créés en 1966, les **Instituts Universitaires de Technologie** (IUT) font partie de cette dernière catégorie. Au nombre de 115, ils regroupent en 2010-2011 116 500 étudiants, soit environ 5% de l'ensemble des effectifs étudiants.

Ces formations courtes professionnalisantes préparent au Diplôme universitaire de technologie (DUT). Ils sont administrés par un conseil, dont le président est issu du monde professionnel. La carte des formations des IUT est arrêtée au niveau national par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

#### B. *Les écoles et instituts extérieurs aux universités*

Ils ont une vocation professionnelle et technique marquée : Universités de Technologie, Institut National de Sciences Appliquées, Institut Supérieur de Mécanique de Paris, Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat...

#### C. *Les écoles normales supérieures (ENS)*

Au nombre de trois (à Paris ULM, Cachan et Lyon), elles jouissent de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique, scientifique, administrative et financière. Elles sont destinées à former des enseignants et des chercheurs.

---

<sup>34</sup> Catégorie juridique issue de la Loi Savary de 1984, qui ajoute aux EPCSC (Etablissements publics à caractère scientifique, culturel) créée en 1968 par la Loi Faure, le qualificatif " professionnel ".

<sup>35</sup> *Guide de l'enseignement supérieur et de la recherche* (2010) et Rapport CESE (2008).

*D. Les grands établissements*

Créé en 1984, ce statut regroupe des établissements de type original tel que le Collège de France, le Conservatoire Nationale des Arts et Métiers... Aujourd'hui au nombre de 17, ils associent activités de recherche et enseignement supérieur, essentiellement de troisième cycle, ou en formation continue. Certains sont des grandes écoles.

*E. Les écoles françaises à l'étranger*

Elles sont au nombre de cinq : l'École française d'Athènes, l'École française de Rome, l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, l'École française d'Extrême-Orient et Casa de Velásquez à Madrid.

Elles ont pour mission de développer la recherche fondamentale sur le terrain et la formation à la recherche dans les aires géographiques et les domaines scientifiques de leurs compétences.

### 2.1.2. Les établissements publics à caractère administratif (E.P.A.)

Les établissements publics à caractère administratif sont dirigés par un directeur et administrés par un conseil d'administration. Ils sont soit :

- **rattachés à des EPCSCP** : c'est le cas des écoles nationales d'ingénieurs, des 9 Instituts d'Etudes Politiques de province (IEP), ou du Centre National d'Enseignement Supérieur (CNET) ;
- **autonomes** : c'est le cas du Centre National d'Enseignement à Distance (CNED), de l'Ecole Nationale Supérieure Louis Lumière, de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre, du Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur (CINES), etc.

## 2.2. Les établissements privés d'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est dit "libre"<sup>36</sup>. Il peut donc être dispensé dans des établissements privés, sous certaines conditions (déclaration à l'Etat...)<sup>37</sup>.

Ces établissements regroupent principalement les écoles de commerce et de management, les écoles d'ingénieurs et les instituts confessionnels. Ils représentent environ 30% du total des établissements d'enseignement supérieur et rassemblent 14% des effectifs étudiants, au sein de deux types d'établissements :

- les établissements privés dits libres,
- les établissements d'enseignement supérieur technique.

---

<sup>36</sup> Loi du 12 juillet 1875.

<sup>37</sup> Ces conditions de reconnaissance conditionnent la possibilité de réception de financements publics.

## 2.3. Les établissements d'enseignement secondaire accueillant des formations supérieures

Certains établissements d'enseignement secondaire (lycées) dispensent des formations d'enseignement supérieur dans des Sections de techniciens supérieurs (STS) et/ou des Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Les lycées publics font partie des Etablissements publics locaux d'enseignement (EPL) <sup>38</sup>. Placés sous la responsabilité d'un chef d'établissement, ils sont gérés par un conseil d'administration qui dispose d'une relative autonomie administrative, financière et pédagogique.

Les lycées privés, eux, peuvent signer un contrat d'association au service public d'éducation avec l'Etat, ou demeurer hors contrat.

### 2.3.1. Les Sections de techniciens supérieurs (STS)

A la rentrée 2011-2012, 256 300 étudiants étaient inscrits en STS (10% des effectifs globaux), pour y préparer un Brevet de Technicien Supérieur (BTS), diplôme professionnalisant de niveau III (niveau Bac+2).

Au total, plus de 2 000 établissements (publics ou privés) proposent une formation au BTS. La grande majorité d'entre eux (1 300) sont des EPL, 400 des établissements privés sous contrat d'association au service public d'éducation et 300 hors contrat (essentiellement dans le secteur tertiaire). La formation est dispensée par des enseignants du second degré ; l'intervention de professionnels étant également possible. Les recteurs ont la maîtrise de l'ouverture des STS, en étroite relation avec la carte régionale des formations, donc en concertation avec les collectivités territoriales dans le cadre du Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF).

### 2.3.2. Les Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

79 000 étudiants se sont inscrits dans 842 CPGE à la rentrée 2011-2012 (3,3% de l'ensemble des étudiants). Ils étaient 64 427 en 1990 <sup>39</sup>. Fondées au XVIII<sup>e</sup> en même temps que les grandes écoles militaires, elles peuvent être considérées comme une des "étages ultimes" du système sélectif et d'excellence de l'enseignement en France. Elles sont organisées en trois catégories : classes préparatoires scientifiques, économiques et commerciales, et littéraires. Elles forment aux différents secteurs économiques, à l'enseignement, la recherche, l'administration et la défense en préparant en deux ans aux concours des grandes écoles.

---

<sup>38</sup> Créée en 1983 (lois de décentralisation) pour remplacer la catégorie des établissements publics nationaux, les EPL, Etablissements publics à caractère administratif, regroupent les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LGT), lycées professionnels (LP), les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), les écoles régionales du premier degré (ERPD) et les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLFPA). L'Etat et les collectivités territoriales partagent leurs compétences vis-à-vis de ces établissements.

<sup>39</sup> 68 399 étudiants en CPGE publics, 12 736 en CPGE privées.

Par ailleurs, plusieurs grandes écoles proposent des cursus de préparations intégrées, et certaines universités mettent en place des classes préparatoires universitaires.

### 3. Dualités et découpages de l'enseignement supérieur

Le système français de recherche et d'enseignement supérieur est spécifique :

- dans sa **structure institutionnelle** : en matière d'enseignement, les universités sont concurrencées, historiquement, par les CPGE et les grandes écoles ;
- dans sa **structure fonctionnelle** : en matière de recherche les universités doivent composer avec les grands organismes de recherche publique, qui prennent appui de manière importante et croissante sur les infrastructures universitaires.

Ces dualités évoluent aujourd'hui, ce qui les questionne en partie.

#### 3.1. Les universités et les grandes écoles

Quand il s'agit de définir l'enseignement supérieur en France, l'opposition entre universités et grandes écoles, sans qu'elle y suffise, est à prendre en compte. Elle implique de préciser ce qu'est une grande école, au travers de critères distinctifs dont certains seulement sont exclusifs de l'université. Ces découpages propres à l'organisation de l'enseignement supérieur français sont à revisiter, dans un contexte de rapprochements croissants, entre universités et grandes écoles.

##### 3.1.1. Définition des grandes écoles

Les grandes écoles sont apparues dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, pour former les cadres militaires et techniques de l'Etat, en-dehors des universités, jugées inféodées à l'Eglise. Les premières créées sont l'Ecole des Ponts en 1747 et l'Ecole des Mines en 1783.

Leur existence au sein du système d'enseignement supérieur perdure, avec un nombre et une diversité croissante. La Conférence des grandes écoles<sup>40</sup> compte aujourd'hui 216 membres (dont 14 écoles étrangères), mais le Ministère de l'enseignement supérieur évalue leur nombre à 431, en y regroupant les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, les écoles normales supérieures (ENS) et les écoles vétérinaires.

---

<sup>40</sup> La Conférence des grandes écoles est une association créée en 1973. Ses objectifs principaux sont l'information entre ses membres et la promotion des écoles, aux plans national et international.

On peut distinguer parmi les grandes écoles les "très grandes écoles", qui forment les futurs hauts cadres de l'Etat et des grandes entreprises : l'Ecole nationale d'administration (ENA), l'Ecole polytechnique, l'Ecole nationale des ponts et chaussées (ENPC), les ENS...

Sans qu'il existe de définition légale ni de liste exhaustive des grandes écoles, les critères suivants leur sont associés :

- être administrativement **indépendante** de l'université ;
- la **sélectivité** : par concours à l'entrée, après le baccalauréat ou après une classe préparatoire, ou sur dossier ;
- cette sélectivité s'accompagne de **coûts d'inscription élevés** dans certaines écoles (comme les écoles de commerce) ou de système de rémunération des élèves durant leur cursus en contrepartie d'un engagement à servir dans les corps d'affection (voir 3.1.2. C) ;
- se consacrer à la **délivrance de diplômes de niveau élevé** (bac +5, reconnu par l'Etat) ;
- une **coopération étroite** avec les milieux professionnels et économiques ;
- être d'une **taille généralement limitée** (entre 300 et 4 000 étudiants par école), critère considéré comme plus propice à un **encadrement supérieur des élèves** ;
- afficher une **ouverture vers l'international**.

Ces critères dessinent, en creux, une certaine définition de l'université qui doit être précisée : en effet, certains traits distinctifs sont à relativiser, ou s'estompent. Ces différents critères offrent ainsi autant d'éclairages d'un paysage de l'enseignement supérieur, hétérogène, encore peu unifié et en évolution.

### 3.1.2. Des critères distinctifs à relativiser

#### A. *Indépendance administrative*

Administrativement indépendantes de l'université, les grandes écoles peuvent être de statut public ou privé. Les écoles d'ingénieur sont pour la plupart sous statut public, sous tutelle de différents ministères : Education Nationale, Agriculture, Défense, Industrie, Equipement... Les écoles de management sont en majorité sous statut consulaire. Elles ont été créées plus tardivement, au XIX<sup>e</sup> siècle et surtout depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, à l'initiative d'associations privées et des chambres de commerce et d'industrie.

Les écoles d'ingénieur intégrées aux universités, en nombre croissant, détiennent par ailleurs la plupart des critères propres aux grandes écoles : délivrance de diplômes de niveau Bac+5, ouverture internationale, effectifs limités, sélectivité...

*B. Sélectivité ou libre accès de tous*

Le découpage entre filières ouvertes et filières sélectives renvoie à l'opposition entre le modèle d'égalité d'accès de tous les bacheliers à l'université, et celui des grandes écoles, avec un mode de recrutement par des concours d'entrée sélectifs ; mais cette sélectivité est aussi pratiquée par d'autres composantes du supérieur, dont les IUT ou les STS.

Ce sont les titulaires des "meilleurs" baccalauréats qui entrent dans les filières sélectives : issus de baccalauréats généraux, avec les meilleurs élèves c'est-à-dire dans les faits, majoritairement issus des milieux dits privilégiés. Par conséquent, la population des entrants à l'université n'est pas strictement représentative de celle des bacheliers. Les jeunes jugés les plus prometteurs y sont sous représentés, l'orientation vers l'université n'étant souvent qu'un second choix, pour une partie importante des lycéens. Ainsi, une partie significative des titulaires d'un bac professionnel ou technologique, non admis dans les filières sélectives des STS et IUT, se dirigent vers l'université par défaut.

La voie non sélective conserve en toute logique les plus forts effectifs (58% des étudiants sont entrés à l'université en 2009-2010), mais un certain changement s'opère depuis les années 2000, avec une relative désaffection des bacheliers pour le premier cycle universitaire, alors que les 2e et 3e cycles accueillent un nombre croissant d'étudiants. Cette désaffection profite principalement aux filières sélectives, courtes (STS, IUT, formations paramédicales et sociales) ou aux grandes écoles.

Des initiatives sont menées pour ouvrir socialement les formations sélectives, mais avec des résultats encore mitigés.

Ainsi, dès les années 1980, certaines grandes écoles ont créé une voie d'accès différente, en fonction de l'origine sociale des candidats ou de leur expérience professionnelle. A partir de 2001, l'IEP de Paris (Science Po Paris) a rendu possible son accès à des élèves scolarisés en Zones d'éducation prioritaires (ZEP), sur la base de conventions d'éducation prioritaire. Ceci ne concerne néanmoins que quelques dizaines d'étudiants par an.

Les "Cordées de la réussite" poursuivent un objectif comparable. Elles ont été initiées par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le Secrétariat d'Etat à la ville, pour créer des partenariats entre des lycées de quartiers prioritaires et des grandes écoles, universités ou lycées à CPGE. Ces "cordées" prennent plusieurs formes : tutorat, accompagnement scolaire ou culturel, "internats d'excellence"<sup>41</sup>. Des entreprises sont partenaires de ces opérations. Début 2012, on compte 312 "cordées" labellisées, dont 15 en Bretagne. Cette démarche va dans le sens de l'objectif gouvernemental d'un taux de 30% d'élèves boursiers en classes préparatoires (23% en 2008).

---

<sup>41</sup> Ces "Internats d'excellence" consistent à réserver des places d'internat dans de « bons » établissements à des élèves "motivés" scolarisés dans des établissements des banlieues défavorisées et n'offrant pas les meilleures conditions de réussite scolaire. 700 élèves en ont bénéficié en 2008.

Ces dispositifs promeuvent une mixité sociale et une égalité des chances, mais "à dose homéopathique" : ainsi, créer 20 000 places dans les internats d'excellence (10 300 places offertes en 2011-2012, dans 26 internats), concernerait à peine plus de 3% des élèves scolarisés dans l'éducation prioritaire. Des répercussions négatives sont parfois constatées dans les établissements prioritaires concernés, parce qu'ils sont privés de la dynamique que des élèves scolarisés ailleurs pouvaient y susciter ("effet de pairs" lié à la proximité d'élèves de bon niveau).

C. *Coût des études supporté par les étudiants et leurs familles*

L'enseignement supérieur français est fondé sur le principe de la gratuité. Dans le système universitaire, il n'existe pas de frais de scolarité : les étudiants doivent régler des droits d'inscription, au montant déterminé chaque année par arrêté ministériel<sup>42</sup>. Ces droits constituent une ressource que les universités utilisent pour leur fonctionnement général, une partie étant obligatoirement affectée, en particulier au financement de la bibliothèque universitaire. Au-delà, les conseils d'administration des établissements peuvent décider le paiement de droits complémentaires, pour des rémunérations de services (activités sportives et culturelles, accès illimité aux salles informatiques, etc.). Malgré le caractère "facultatif et clairement identifié" de ces rémunérations<sup>43</sup>, des universités exigent le paiement de tels droits (de quelques euros, jusqu'à 20% des frais d'inscription).

- **La hausse croissante des frais de scolarité**

Depuis quelques années, les exceptions à la quasi-gratuité de l'université se développent en France : Master of Business Administration (MBA)<sup>44</sup>, diplômes "maison", masters "grand établissement", etc. ; tandis que dans les institutions privées, la tendance est à une accélération forte de l'augmentation des frais de scolarité. Ainsi, entre 2007 et 2011, la hausse moyenne des frais de scolarité des "business schools" est de près de 40% (frais moyens de l'ordre du 7 500 euros en première année)<sup>45</sup>.

Pourtant, les frais de scolarité ne couvrent que la moitié (voire moins) du coût réel des études dans ces écoles de commerce privées. La hausse des coûts s'explique principalement par le recrutement de professeurs de haut niveau (dont des enseignants étrangers mobiles...), par la multiplication des prestations offertes (tutorat, coaching...) et par l'ouverture à l'international.

Les universités françaises sont elles aussi confrontées à des besoins financiers croissants, tandis que les ressources sont de plus en plus difficiles à trouver.

---

<sup>42</sup> 2011-2012 : 177 € pour les étudiants en licence, 245 € en master, 372 € en doctorat.

<sup>43</sup> Le Conseil d'Etat l'a affirmé pour la première fois le 7 juillet 1993.

<sup>44</sup> MBA : diplôme international d'études supérieures de haut niveau dans la conduite globale des affaires : stratégie, marketing, finances, ressources humaines et management. Dispensé en langue anglaise, il s'adresse avant tout à des cadres expérimentés désirant se réorienter ou accélérer leur carrière. Ces formations ont un coût supérieur à 15 000 euros par an, voire plus (MBA HEC: 45 000 euros).

<sup>45</sup> Il faut souligner que dans un grand nombre des écoles privées, les étudiants boursiers sont dispensés des frais de scolarité.



Ce phénomène est vérifié également ailleurs en Europe et dans le monde, entraînant dans plusieurs Etats des hausses massives des frais de scolarité et par conséquent, des manifestations étudiantes spectaculaires en Grande-Bretagne, des mouvements de grève en Italie...

En France, l'une des réponses des grandes écoles et d'un nombre croissant d'universités à ces difficultés est la **création des fondations** (qui peuvent apporter un complément de ressources important), d'autres établissements misent sur la formation continue, les contrats de recherche...

Sans être à ce jour remise en cause, la quasi-gratuité de l'université crée actuellement d'importants débats, entre partisans d'une hausse des droits et ceux pour qui l'éducation doit rester un service public accessible à tous et pris en charge par la société.

- **Des formations rémunérées**

Par ailleurs, il existe certaines formations d'enseignement supérieur rémunérées: les Ecoles Normales Supérieures et l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) versent 1 300 euros par mois à leurs étudiants, l'Ecole polytechnique de 700 à 800 euros par mois... Une fois diplômés, ces étudiants sont "en retour" concernés par une obligation de servir pendant un certain nombre d'années.

Par ailleurs, il existe une autre situation, en développement croissant, où les étudiants en formation sont rémunérés: celle de l'apprentissage. Les apprentis du supérieur perçoivent ainsi de 41 à 78% du SMIC.

De plus en plus de **formations en apprentissage** sont proposées dans les grandes écoles et les universités. Fin 2010, il y avait plus de 100 000 apprentis dans l'enseignement supérieur (soit cinq fois plus qu'il y a quinze ans – 20 000 apprentis en 1995)<sup>46</sup>. Entre 2001 et 2008, l'augmentation dans les masters est de 130%, fortement portée par les formations développées dans les grandes écoles. Les universités développent également l'apprentissage, au niveau licence et encore davantage en master, dans les secteurs industriel, économie gestion et technologie. Ces formations bénéficient notamment à des étudiants qui auraient sinon recours à l'emprunt pour financer leurs études, et elles consolident aussi le lien entre les écoles et les entreprises. Ces dernières, finançant les apprentis, peuvent aussi être incitées à verser aux écoles une partie de leur taxe d'apprentissage (barème).

**Repère : les grandes écoles et la taxe d'apprentissage**

*D'un montant total de 1,9Md€, la taxe d'apprentissage peut représenter jusqu'à un quart du budget des grandes écoles et très souvent, entre 10 et 15%. Cette ressource provient notamment de la partie de la taxe d'apprentissage appelée le "barème", qui n'est pas destinée directement à financer les formations par alternance. Les entreprises peuvent décider d'attribuer jusqu'à 48% de la taxe qu'elles paient aux établissements de formation de leur choix, y compris ceux ne proposant pas d'apprentissage. L'autre fraction de la taxe (le "quota") revient en partie aux écoles qui ont des filières d'apprentissage. Les ressources de la taxe d'apprentissage représentent donc un enjeu financier fort pour les grandes écoles, d'autant plus dans le contexte actuel.*

---

<sup>46</sup> Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

D. *Durée des études*<sup>47</sup>

Les grandes écoles dispensent un diplôme de niveau Bac+5. Mais ce critère ne leur est pas exclusif : les universités dispensent des formations courtes et assurent également un enseignement long, jusqu'au doctorat (bac+8). Les effectifs universitaires en 2e et 3e cycle tendent d'ailleurs à progresser.

L'enseignement court, à orientation plus professionnelle, correspond notamment aux formations dispensées dans les IUT et STS, de niveau III (bac+2).

Aujourd'hui, il existe un **phénomène général d'allongement de la durée des études supérieures**. Les titulaires des formations courtes sont de plus en plus nombreux à poursuivre leur formation l'année suivant l'obtention de leur diplôme :

- 81% des diplômés de DUT à l'université ou en école d'ingénieur (après concours);
- 45% des diplômés de BTS, notamment à l'université en licence professionnelle<sup>48</sup>.

La tendance à la dévaluation progressive des diplômes, au profit du diplôme "de l'étage supérieur", signe d'une élévation des niveaux de qualification requis, explique en partie ce phénomène.

E. *Formations académiques ou professionnalisantes : l'enjeu de l'insertion professionnelle*<sup>49</sup>

Les formations professionnalisantes ont pour mission de rendre les diplômés directement opérationnels sur le marché du travail. Pour cela, elles entretiennent avec le tissu économique des liens étroits : une partie de leurs formateurs sont issus des domaines professionnels concernés, les stages professionnalisants sont favorisés, des contrats de recherche ou de transfert de technologie sont signés avec des entreprises...

La Conférence des grandes écoles fait de la coopération étroite avec les milieux économiques un élément de définition des grandes écoles. Toutefois, toutes ne proposent pas des formations à visée professionnelle, et les STS, IUT, ainsi que les licences et masters professionnels des universités délivrent également des diplômes professionnalisants.

L'Université reste traditionnellement assimilée à sa mission première: la formation académique, qui a pour définition d'étendre et d'approfondir le champ de la connaissance. Toutefois, l'insertion professionnelle entre depuis 2007 dans ses missions. Des cursus pré professionnels ou qualifiants à mi-chemin entre formations académique et professionnalisante, s'y développent progressivement. Ainsi, les licences professionnelles créées en 1999 pour appuyer l'offre

---

<sup>47</sup> L'OCDE s'appuie sur une distinction entre études courtes et études longues pour différencier deux catégories d'établissements d'enseignement supérieur : - les *undegraduate studies* : IUT, établissements abritant des STS, des CPGE ou des études médicales (PCEM), et/ou des établissements délivrant des licences professionnelles et générales (près de 3 000 établissements) ; - les *post-graduate studies* : ce sont les établissements assurant des formations niveau bac+ 5 à +8, soit principalement les universités, les grands établissements, les écoles d'ingénieurs, de commerce, gestion et comptabilité, etc. (environ 530 établissements).

<sup>48</sup> MESR.

<sup>49</sup> Voir aussi Chapitre 4 sur le sujet.

professionnalisante des universités au niveau licence, doivent répondre aux besoins du marché du travail local, avec des effectifs restreints et un fort degré d'alternance. Dans les faits, elles accueillent surtout des étudiants issus des STS et IUT et seulement 5% d'étudiants issus de deuxième année universitaire. Ainsi, l'alternance et l'apprentissage se développent dans l'enseignement supérieur, à l'université mais aussi dans les grandes écoles.

**Repère : insertion professionnelle et réseaux des anciens**

*Les réseaux des anciens diplômés ("alumni") constituent l'une des spécificités traditionnellement rattachées au fonctionnement des grandes écoles. Ces réseaux doivent permettre aux anciens étudiants de bénéficier d'un carnet d'adresses facilitant l'accès à un stage voire à un premier emploi. Le rôle des "anciens" peut également consister en des conseils et stratégies de recherche d'emploi fournis aux étudiants, à la participation aux forums organisés par l'école... De plus en plus souvent, les étudiants peuvent adhérer à ces réseaux dès le début de leur cursus.*

*Aujourd'hui, un nombre croissant d'universités cherche à développer des démarches comparables auprès de leurs anciens étudiants. Ainsi l'Université Pierre et Marie Curie, l'Université Lyon I, l'Université du Havre, Paris II Assas... sortent leurs propres annuaires d'anciens étudiants.*

**F. Encadrement des étudiants**

Les grandes écoles, et d'autres cursus essentiellement caractérisés par de petits effectifs, jouissent généralement de plus grandes capacités que l'université pour l'accompagnement des étudiants, que ce soit dans les enseignements ou dans les services proposés. Mais les universités s'efforcent de développer également des services aux étudiants (orientation, tutorat, insertion professionnelle...).

Plus globalement, l'enseignement français se caractérise par un taux d'encadrement très faible, tous niveaux et tous établissements confondus : le nombre moyen d'enseignants est de 6,1 pour 100 élèves et/ou étudiants. Ce nombre est supérieur à 9 en Suède, en Grèce ou au Portugal<sup>50</sup>.

La faiblesse de l'encadrement en France est l'expression d'un taux très bas dans les écoles primaires et les universités (5 enseignants pour 100 élèves ou étudiants) même si le taux est médian, pour les collèges et lycées (7,5 enseignants pour 100 élèves).

**G. Ouverture à l'international**

L'ouverture à l'international constitue une tendance, encore récente, mais affichée aujourd'hui par une très grande majorité des grandes écoles. Elle est perceptible à travers le renforcement de l'enseignement des langues étrangères et la multiplication des séjours et stages à l'étranger (allant jusqu'à une année d'étude), voire à des doubles diplômes internationaux. Cette évolution s'observe aussi dans les autres établissements d'enseignement supérieur, notamment dans les universités. L'ouverture internationale demeure globalement encore minoritaire en France.

---

<sup>50</sup> *Tendances de l'emploi public*, Note de synthèse du Centre d'Analyse Stratégique, Février 2011.

### 3.1.3. Hétérogénéité de l'enseignement supérieur

Les découpages et cloisonnements de l'enseignement supérieur français restent caractéristiques de son fonctionnement, mais ils évoluent et ne suffisent pas à l'appréhender dans toute sa diversité, notamment pour l'enseignement universitaire. En effet, les 83 universités restent caractérisées par leur grande hétérogénéité en termes de

- **dimensionnement** : les effectifs étudiants varient, de 3 276 étudiants pour l'Université de Nîmes à 36 522 pour l'Université Paris I (2009-2010) ;
- **répartition des effectifs par cycle** : les effectifs étudiants varient de 26 à 90% en premier cycle (niveau L), et de 4 à 40% en doctorat ;
- **moyens** : pour les conditions d'encadrement, un même taux pouvant correspondre à des réalités très contrastées, en fonction de la répartition des effectifs entre cycles ;
- **diplômes dispensés** : l'université française propose près de 22 000 diplômes différents ;
- **place de la recherche** : le nombre d'unités de recherche par université varie de 2 à 135.

Cette diversité amène à relativiser la différenciation binaire universités/grandes écoles. Les réformes et dispositifs récents contribuent aussi à nuancer cette dualité, en favorisant les rapprochements entre universités et grandes écoles, mais aussi entre enseignement supérieur, recherche et monde économique. Dans un contexte de développement de la compétitivité et d'une culture d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche, cette hétérogénéité questionne aussi sur la faisabilité d'une comparaison ou d'un classement de ces établissements.

## 3.2. Enseignement supérieur et recherche

La recherche scientifique et technologique fait partie des six missions du service public de l'Enseignement supérieur<sup>51</sup>. Cerner les relations de l'enseignement supérieur avec la **recherche publique** permet donc d'en comprendre le fonctionnement et les enjeux. En effet, s'il existe une dualité fonctionnelle en France, entre enseignement supérieur et recherche, universités et organismes de recherche publique partageant la position d'opérateurs de recherche, ils forment aussi un couple de plus en plus indissociable. Il existe ainsi une logique enseignement supérieur/recherche : la qualité de la recherche conditionne celle de l'enseignement supérieur, et la carte et le fonctionnement de la recherche influencent ceux de l'enseignement supérieur.

---

<sup>51</sup> Cette mission implique de développer et valoriser la recherche fondamentale, la recherche appliquée et la technologie ; d'assurer la liaison nécessaire entre les activités d'enseignement et de recherche et offrir un moyen privilégié de formation à la recherche et par la recherche ; de participer à la politique de développement scientifique et technique en liaison avec les grands organismes de recherche.

Dans une perspective de développement économique et d'innovation, le couple « enseignement supérieur - recherche » est de plus en plus considéré comme un acteur majeur, à rapprocher du monde de l'économie et de l'innovation.

### 3.2.1. Le système de recherche public français

La recherche publique se structure principalement autour de deux types d'acteurs :

- **Les établissements d'enseignement supérieur**

Ils s'agit des universités, écoles normales supérieures, écoles françaises à l'étranger, Instituts d'Etudes Politiques (IEP), écoles d'ingénieurs, grands établissements. Ils regroupent 3 300 équipes ou laboratoires de recherche, dont la moitié sous forme d'unités mixtes de recherche (**UMR**) ou d'instituts fédératifs de recherche (**IFR**) :

- une UMR est une entité administrative créée par signature d'un contrat d'association d'un ou plusieurs laboratoires de recherche d'un établissement d'enseignement supérieur (notamment université) ou d'un organisme de recherche, avec le CNRS ;
- les IFR permettent le regroupement sur un même site d'unités de recherche relevant d'organismes différents (Institut national de la santé et de la recherche médicale –INSERM–, Centre national de la recherche scientifique –CNRS–, universités, hôpitaux...), pour la mise en commun de moyens et la pluridisciplinarité.

- **Les organismes de recherche**

Ils comprennent notamment :

- les **établissements publics scientifiques et technologiques (EPST)** : CNRS, INSERM, l'Institut scientifique de recherche agronomique (INRA),... ;
- les **établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)** : Commissariat à l'énergie atomique (CEA), Centre national d'études spatiales (CNES), etc. ;
- les **fondations** (Institut Pasteur, Institut Curie) ;
- les **établissements publics autonomes** ;
- les **groupements d'intérêt public**.

### 3.2.2. Évolution des relations entre enseignement supérieur et recherche

Entre les années 1930 et le début des années 1970, la recherche s'est surtout organisée dans les grands organismes de recherche spécialisés, en dehors de l'université dont la mission essentielle était l'enseignement. A partir de 1968, la recherche a fait partie des missions de l'université. Cette étape a permis

l'expansion de la recherche, souvent en lien avec ses organismes. **Peu à peu, les capacités des organismes de recherche se sont déplacées vers les universités.** Cette recherche universitaire, conduite au sein des établissements d'enseignement supérieur et notamment des universités, dépasse dans les faits leur cadre institutionnel, en associant étroitement les personnels et les crédits des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche. Il s'agit en cela, davantage, de recherche menée au sein des établissements d'enseignement supérieur.

La recherche au sein de l'université se concrétise aussi par la formation à la recherche dans les écoles doctorales. Au nombre de 285<sup>52</sup>, elles forment des docteurs, qui peuvent exercer la fonction de chercheur ou d'enseignant-chercheur dans le système d'enseignement et de recherche publique, ou être recrutés dans des entreprises privées comme chercheurs ou ingénieurs. En France, leur insertion professionnelle reste difficile, à la différence d'autres pays de l'OCDE. Cela s'explique principalement par le faible investissement en recherche-développement du secteur privé et par la préférence souvent donnée aux ingénieurs, pour ces postes de recherche.

La recherche universitaire est fortement associée à la formation universitaire, à travers le système des deux mi-temps (enseignement/recherche) des enseignants-chercheurs. La recherche publique a été contrainte par ce principe de répartition paritaire du temps de travail. De ce fait, à partir de la fin des années 1960, pour faire face à l'afflux d'étudiants dans le supérieur, l'augmentation massive des recrutements dans les universités a été principalement dictée par des enjeux de formation, sans correspondre à des stratégies de recherche.

En 2005, selon la Cour des Comptes, *"si les **83 universités** ne gèrent pas (...) encore la totalité du potentiel de recherche de notre pays, elles n'en **accueillent pas moins de 52 000 enseignants-chercheurs, et 13 000 environ des 25 000 chercheurs des grands organismes y travaillent au sein de laboratoires mixtes**"*<sup>53</sup>.

Cette responsabilité croissante de l'université dans l'organisation et la gestion de la recherche rapproche le système français des systèmes étrangers. Toutefois, si la dépense de recherche dans l'enseignement supérieur est passée de 40% des dépenses publiques de recherche en 1981, à 51% en 2001, elle reste inférieure de 12% à la moyenne des pays de l'OCDE.

Les réformes intervenues depuis la fin des années 1990 ont modifié les relations entre enseignement supérieur et recherche, sans cesse plus proches et considérés comme des éléments déterminants pour développer l'innovation et l'attractivité du territoire.

---

<sup>52</sup> Chiffres au 1<sup>er</sup> septembre 2010 (MESR).

<sup>53</sup> *Rapport public sur la gestion de la recherche dans les universités*, Cour des Comptes, Octobre 2005.



## Chapitre 2

# Les dimensions territoriales de l'enseignement supérieur du local à l'international

---





<b>1.</b>	<b>Des premières universités françaises (XII<sup>e</sup>) à la fin du XIX<sup>e</sup></b>	<b>52</b>
<b>2.</b>	<b>1968-1980 : massification de l'enseignement supérieur et implication naissante des collectivités territoriales</b>	<b>53</b>
2.1.	La Loi d'orientation de l'enseignement supérieur ("Loi Faure", 1968)	54
2.2.	La Loi d'orientation sur l'enseignement supérieur ("Loi Savary", 1984)	55
<b>3.</b>	<b>1980 - 2000 : politiques centrales d'aménagement du territoire et rôle croissant des collectivités territoriales</b>	<b>56</b>
3.1.	Eléments de contexte	56
3.2.	Le Plan Université 2000 ("U 2000", 1988)	57
3.2.1.	<i>Les objectifs d'U 2000</i>	57
3.2.2.	<i>Le Plan Université 2000 et les collectivités territoriales</i>	58
3.3.	Le Plan Université du Troisième millénaire ("U3M", 1998)	60
3.3.1.	<i>Les objectifs du Plan Université du Troisième Millénaire</i>	60
3.3.2.	<i>Accentuation de l'implication des collectivités territoriales</i>	61
3.4.	La Loi sur l'innovation et la recherche ("Loi Allègre", 1999)	61
<b>4.</b>	<b>Depuis 2000, une différenciation croissante des territoires d'enseignement supérieur dans un contexte international concurrentiel</b>	<b>62</b>
4.1.	Les contextes international et européen	63
4.1.1.	<i>Les classements internationaux : une certaine vision de l'excellence</i>	63
4.1.2.	<i>L'eupéanisation de l'enseignement supérieur</i>	65
4.2.	Les nouveaux référentiels nationaux de l'enseignement supérieur	70
4.2.1.	<i>La Loi organique relative aux lois de finances (LOLF, 2001)</i>	70
4.2.2.	<i>Les Pôles de compétitivités (2004)</i>	70
4.2.3.	<i>La Loi de programme pour la recherche (2006)</i>	71
4.2.4.	<i>La Loi relative aux libertés et responsabilités des universités ("LRU", 2007)</i>	74
4.2.5.	<i>Le Plan Campus (2008)</i>	79
4.2.6.	<i>Les Investissements d'avenir (2010)</i>	79



Les objectifs poursuivis par l’Etat dans le champ de l’enseignement supérieur ont évolué depuis les années 1980 : volonté d’aménager le territoire, de démocratiser les études supérieures, souhait de visibilité et de compétitivité internationale... En fonction de ces objectifs, il y a eu passage de politiques centrales d’aménagement du territoire (schémas et plans d’aménagement, CPER...) à des politiques davantage marquées par une logique contractuelle et procédurale, avec des financements incitatifs et le recours aux appels à projets.

Apparues dans les années 1980 comme actrices de l’enseignement supérieur, aux côtés de l’Etat, les collectivités territoriales ont aussi évolué dans leurs orientations et leurs modalités d’intervention. Elles participent aujourd’hui de manière significative à la structuration de l’enseignement supérieur, au sein de politiques qui s’appuient sur la construction locale d’avantages comparatifs inscrits souvent dans une logique de compétition.

La découverte de l’enseignement supérieur par les collectivités territoriales est un phénomène réciproque. Les établissements d’enseignement supérieur, universités en premier lieu, ont aussi découvert les collectivités territoriales comme acteurs décisionnels de leur champ d’action et comme interlocuteurs de proximité. À partir des années 1980, les nouvelles responsabilités attribuées aux universités (être un service public de proximité dans le cadre d’un enseignement supérieur de masse, professionnaliser les étudiants...) ont ainsi transformé leur rapport au territoire.

Dans un contexte de concurrence internationale, la place du territoire et le rôle de ses acteurs se trouvent bousculés, mais il reste pertinent, aujourd’hui encore plus qu’hier, de **penser aussi localement, territorialement, l’enseignement supérieur**. En effet, l’accentuation des logiques de différenciation territoriale, donne aussi au local une place majeure.

L’approche territorialisée de l’enseignement supérieur développée, conduit donc à rappeler l’historique d’une relation triangulaire : Etat, acteurs locaux, enseignement supérieur. Elle met ainsi en lumière la recomposition du paysage de l’enseignement supérieur, qui résulte des évolutions du paysage réglementaire, institutionnel et du rôle des différents acteurs des territoires.

## 1. Des premières universités françaises (XII<sup>e</sup>) à la fin du XIX<sup>e</sup><sup>54</sup>

**Au XII<sup>e</sup> siècle**, les premières universités françaises créées sont des institutions autonomes, à statut propre et dotées de privilèges importants. Elles forment les futurs responsables civils et religieux. Créée vers 1150, l’Université de Paris est l’une des premières en Occident. Centre d’enseignement de toutes les disciplines, cette université est reconnue par le pape comme centre de formation des théologiens et des administrateurs de l’Eglise. Elle est organisée autour de quatre facultés: droit, théologie, médecine et art. Ce modèle a connu un essor important jusqu’à la fin du Moyen-âge.

**A l’Epoque moderne** (XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle), les universités passent sous le contrôle du pouvoir royal, tout en restant des institutions ecclésiastiques. Fortement corporatistes, elles sont affaiblies, notamment par la création des premières grandes écoles, qui forment les principaux cadres militaires et techniques du royaume, par réaction aux universités jugées inféodées à l’Eglise.

**En 1793, la Convention** supprime les universités et crée des écoles spéciales : l’Ecole centrale des travaux publics, le Conservatoire des arts et métiers, l’Ecole des beaux-arts, l’Ecole des langues orientales...

**En 1806**, Napoléon crée l’**Université impériale**. Université d’Etat, elle détient le monopole de l’enseignement, des écoles primaires au supérieur. Tous les enseignants en sont obligatoirement membres. 27 académies structurent cette organisation avec pour chacune, des facultés, organismes d’Etat administrés par le pouvoir central.

**En 1850, la Loi Falloux** supprime l’Université Impériale, qui devient Université de France. Elle consacre la liberté de l’enseignement dans le primaire et le secondaire et précise que l’enseignement supérieur est assuré par les facultés. Une académie est prévue par département.

**En 1854**, la France est divisée en seize circonscriptions académiques. L’Université est remplacée par des Facultés placées sous tutelle des recteurs et dirigées par un doyen. En 1896, les corps de facultés prennent le nom d’Universités.

**A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle**, le dualisme entre universités et grandes écoles demeure. Cette situation change peu sous les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> Républiques. Si certaines villes se sont battues, au moment de l’avènement de la III<sup>e</sup>

---

<sup>54</sup> *Aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche : entre proximité et excellence*, Rapport du CESE, 2008.

République, pour avoir "leur" université, l'histoire des implantations universitaires dans la suite du XX<sup>e</sup> siècle semble se dérouler sans lien avec le développement territorial, ceci jusqu'à la vague d'augmentation des effectifs étudiants à la fin des années 1950<sup>55</sup>.

## 2. 1968-1980 : massification de l'enseignement supérieur et implication naissante des collectivités territoriales

De la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au milieu des années 1960, la carte universitaire évolue peu. Elle présente avec le poids prépondérant de Paris, quelques grands centres universitaires régionaux et d'autres de dimension plus locale. Ils constituent un noyau de seize universités anciennes, présentes dans des capitales régionales ou à proximité directe<sup>56</sup>.

A partir des années 1960, on observe une **intense croissance des effectifs étudiants**, qui quadruplent entre 1959 et 1977. Cette croissance se poursuit jusqu'au milieu des années 1990. Le "baby-boom" n'explique que partiellement ce phénomène également sociétal, dit d' "université de masse"<sup>57</sup>. L'enseignement secondaire produit un quart de bacheliers dans chaque classe d'âge, qui poursuivent de façon croissante les études universitaires. Près de 20% des 20-23 ans s'inscrivent dans l'enseignement supérieur. Ils n'étaient que 5% en 1950. Par conséquent, la **composition sociale** des élèves et étudiants évolue, et les formations s'efforcent de s'adapter aux débouchés professionnels.

Pour répondre à cette croissance étudiante, de nouvelles universités sont créées, à Nice, Limoges, Nantes, Rouen, ainsi que des implantations en banlieue parisienne comme à Orsay ou à Nanterre. Par ailleurs, des centres universitaires voient le jour dans des villes moyennes. Ce sont souvent des antennes universitaires, rattachées à une "université mère", qui délocalise des formations de premier cycle.

De même, dès 1966, les premiers IUT sont créés dans des villes industrielles non universitaires.

Les nouveaux locaux qui sont construits le sont la plupart du temps loin des centres-villes. De multiples raisons amènent à ces choix : l'insuffisance du foncier, le souci des scientifiques de disposer de "campus à l'américaine", la perception encore lointaine de l'université par le milieu local. Le modèle du "campus à la française" qui se développe est représentatif d'un rapport encore lointain, entre l'université et le reste du territoire urbain.

---

<sup>55</sup> *L'enseignement supérieur sous le regard des chercheurs, Quand les territoires ont redécouvert leurs universités*, Institut national de recherche pédagogique, février 2005.

<sup>56</sup> Les 16 métropoles universitaires existantes au lendemain de la seconde guerre mondiale sont : Paris, Aix-Marseille, Lyon, Bordeaux, Montpellier, Toulouse, Nancy, Besançon, Poitiers, Reims, Strasbourg, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille.

<sup>57</sup> Le redressement des taux de natalité n'a élargi les classes d'âge que de 30% environ, alors que le taux de scolarisation dans les établissements scolaires a augmenté de manière continue entre 1960 et 1980.

Cette période marque ainsi le passage d’une logique de concentration des sites universitaires à une logique de **déploiement géographique**, lié à l’aménagement du territoire universitaire.

En 1968, le gouvernement engage une réforme d’ensemble du système universitaire, avec la loi d’orientation de l’enseignement supérieur du 12 novembre 1968, dite "loi Faure". Elle est complétée et renforcée en 1984 par une deuxième loi d’orientation, la "loi Savary". Ces deux lois ont modernisé l’université et accompagné la massification de l’enseignement supérieur. Elles constituent le cadre institutionnel du développement du système universitaire français.

## 2.1. La Loi d’orientation de l’enseignement supérieur ("Loi Faure", 1968)

Cette loi a redéfini les missions des universités. Elles doivent dès lors *"répondre aux besoins de la nation en lui fournissant des cadres dans tous les domaines"*, tenir compte de l’environnement régional, contribuer à l’orientation professionnelle des étudiants et développer la coopération universitaire internationale.

La Loi Faure repose essentiellement sur la mise en œuvre de trois principes : l’autonomie, la participation et la pluridisciplinarité. La création d’une nouvelle catégorie d’établissement public : les établissements publics à caractère scientifique et culturel (E.P.C.S.C.), traduit directement ces trois principes. Les anciennes facultés disparaissent et sont remplacées par des unités d’enseignement et de recherche (UER).

### - *Le principe d’autonomie encadré*

Les universités déterminent leur statut et leurs structures internes. Elles jouissent de l’autonomie pédagogique. Les EPCSC disposent de l’autonomie financière dans le cadre d’un crédit global de fonctionnement qu’ils répartissent eux-mêmes, avec un contrôle financier a posteriori. Plusieurs encadrements à cette autonomie sont prévus, notamment le maintien des diplômes nationaux, dont les conditions d’obtention restent de la compétence du Ministre de l’enseignement supérieur, à côté des diplômes d’université librement définis.

### - *Le principe de participation*

Il est réalisé par l’élection de conseils chargés d’administrer les établissements et les UER : le Conseil d’administration, le Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) et le Conseil scientifique (CS). Ces conseils sont composés d’enseignants, de chercheurs, d’étudiants et de membres du personnel non enseignant. Des personnes extérieures choisies pour leur compétence et notamment leur rôle dans l’activité régionale, doivent également y être intégrées.

- *Le principe de pluridisciplinarité*

Il doit mettre fin au cloisonnement des anciennes facultés. Les universités doivent associer les arts et les lettres aux sciences et aux techniques, tout en ayant la possibilité de choisir une vocation dominante.

Avec la Loi Faure, les établissements deviennent, dans une certaine mesure, autonomes ; mais l'enseignement supérieur reste divisé en deux ensembles distincts : les grandes écoles et les universités, "fédérations d'UER".

## 2.2. La Loi d'orientation sur l'enseignement supérieur ("Loi Savary", 1984)

La loi Savary a maintenu les grands principes instaurés par la Loi Faure en 1968, tout en refondant la législation. Elle confirme à l'enseignement supérieur l'attribution de ses quatre missions tout en les élargissant. S'inscrivant dans un souci de professionnalisation, d'ouverture et de démocratisation de l'enseignement supérieur, elle a doté les universités de nouvelles règles de fonctionnement. Le gouvernement a ainsi voulu répondre à l'accroissement continu du nombre d'étudiants et élargir l'accès aux études supérieures aux enfants des catégories sociales les plus modestes. Ses principaux apports sont :

- l'intégration de la notion de **contrat** dans le domaine de l'enseignement supérieur. Les établissements peuvent signer avec l'État des contrats quadriennaux. Limités d'abord au domaine de la recherche, ils sont étendus en 1989 à tous les aspects de la vie de l'établissement. Ils se sont généralisés progressivement à tous les établissements du supérieur ;
- le regroupement de diverses composantes dans les universités : des instituts ou écoles (IUT...), des unités de formation et de recherche (UFR), des départements, laboratoires et centres de recherche ;
- l'ajout du qualificatif **professionnel** à la notion d'EPCSC, instituant les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, E.P.C.S.C.P.
- l'attribution d'importants pouvoirs au Président d'université : il dirige l'université et, à ce titre, conclut les accords et conventions, ordonnance les recettes et les dépenses, préside les trois conseils et a autorité sur l'ensemble des personnels de l'établissement<sup>58</sup>.

---

<sup>58</sup> La Loi LRU va (notamment) apporter des évolutions sur ce point, en renforçant encore le pouvoir du président d'université et la gouvernance des conseils.



Par ailleurs, cette loi prévoyait de créer un service public unifié de l'enseignement supérieur, rassemblant universités et grandes écoles. Il devait s'intégrer à la planification nationale et régionale, pour concourir à la politique de l'emploi, à l'aménagement du territoire... Mais le gouvernement a abandonné sa mise en oeuvre.

### 3. 1980 - 2000 : politiques centrales d’aménagement du territoire et rôle croissant des collectivités territoriales

#### 3.1. Eléments de contexte

A partir des années 1980, le mouvement de décentralisation, sans concerner directement l’enseignement supérieur et la recherche, qui ne font pas partie des domaines de compétences transférés aux collectivités territoriales, a un impact significatif sur l’organisation et le rôle des acteurs de l’enseignement supérieur.

La décentralisation donne en effet aux Conseils régionaux des responsabilités en matière d’aménagement du territoire et de développement économique<sup>59</sup>. Ce rôle nouveau, joint aux sollicitations financières dont ils ont fait l’objet de la part de l’Etat, les conduit à intervenir en faveur de l’enseignement supérieur et de la recherche, notamment pour obtenir des implantations universitaires.

Parallèlement, la croissance des effectifs étudiants se poursuit jusqu’en 1995. Face à un nombre de places limité dans les écoles, une grande partie des nouveaux étudiants se tourne vers les universités, dont les possibilités d’accueil se trouvent saturées. Pour répondre à cette urgence, les pouvoirs publics créent de nouveaux sites universitaires, dont un nombre important d’antennes universitaires, dans les villes moyennes, ceci sans remettre en cause la répartition géographique initiale. L’enseignement supérieur devient ainsi un service de proximité, considéré à partir des années 1980 par les élus locaux comme un élément essentiel pour leur développement local.

Au début des années 1980, la carte universitaire s’est ainsi déjà modifiée et complexifiée considérablement, avec :

- une dizaine de grands pôles académiques traditionnels de plus de 30 000 étudiants (dont Toulouse, Strasbourg, Rennes<sup>60</sup>) qui peuvent compter chacun plusieurs universités ;

---

<sup>59</sup> Les lois de décentralisation dites "Lois Defferre" (1982-1983) ont transféré à chaque structure territoriale un bloc de compétences spécifiques de l’Etat correspondant à des fonctions propres, en échange de compensations financières intégrales : à la Commune, la maîtrise du sol, au Département, la solidarité, à la Région, la planification et le développement économique.

<sup>60</sup> 31 400 étudiants en 1985.

- une quinzaine de pôles indépendants de taille moyenne (qui comptent de 10 000 à 20 000 étudiants), centres universitaires transformés en universités de plein exercice (Poitiers, Dijon...);
  - onze pôles satellites de moins de 15 000 étudiants (Brest, Metz, Toulon...).
- Les antennes universitaires ont majoritairement essaimé de façon "sauvage", sans reconnaissance officielle et préalable du ministère. Elles sont une cinquantaine en 1989.

Dans ce contexte, deux plans d'aménagement et de développement de l'enseignement supérieur sont mis en place. Ils cherchent principalement à rapprocher universités et territoires et à réguler les créations de sites.

Le **Plan Université 2000**, premier schéma d'aménagement et de développement de l'enseignement supérieur, doit réguler cette politique de création de sites.

Le **Plan Université du Troisième millénaire** le complète et pose les premiers jalons d'une autre évolution, celle d'un développement des liens entre enseignement supérieur, recherche et monde économique. Cette logique nouvelle de développement territorial, qui prend appui sur l'activité de grands groupes de recherche, se déploie dès la fin des années 1990 dans des dispositifs législatifs, notamment la loi sur l'innovation et la recherche du 12 juillet 1999, dite "**loi Allègre**".

## 3.2. Le Plan Université 2000 ("U 2000", 1988)

Le Plan U 2000 (CPER 1989-1995) se veut "non point seulement des mètres carrés en plus, des constructions nouvelles, mais une vision d'ensemble de ce que doivent être les universités de l'an 2000"<sup>61</sup>. Il poursuit des objectifs :

- **quantitatifs** : faire face à l'afflux d'étudiants, les travaux de projection pour les années 1990-1995 prévoyant une densification de la demande, avec 300 000 étudiants supplémentaires pour 1995 ;
- **qualitatifs** : développer une stratégie globale de l'enseignement supérieur, parvenir à mieux former et mieux chercher.

### 3.2.1. Les objectifs du Plan Université 2000

#### A. *Rééquilibrer la carte des implantations*

Pour cela, sont notamment créées sept universités nouvelles, souvent multipolaires : l'Université de la Rochelle, l'Université d'Artois, l'Université de Bretagne-Sud. Les universités de Marne-la-Vallée, Saint-Quentin-en-Yvelines et Cergy-Pontoise complètent l'offre des universités parisiennes déjà saturées, en cherchant à redynamiser les villes nouvelles d'Île de France.

---

<sup>61</sup> Extrait de l'allocution du Ministre d'Etat, Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, Lionel Jospin, le 26 Juin 1990 à la Sorbonne pour l'ouverture des Assises de l'enseignement supérieur.

Ce plan veut aussi rapprocher les universités des centres-villes pour modifier la place à part du campus "à la française" ressentie globalement comme un échec. Des lignes de tramway et de métro commencent à pénétrer le cœur des campus à Grenoble, Toulouse, Nantes, Lyon..., alors que jusque-là les transports en commun structurants s’arrêtaient aux portes des universités, voire les ignoraient, comme dans la banlieue nord de Paris, à Saint-Denis ou Villetaneuse.

*B. Maîtriser le développement des antennes*

Le Plan Université 2000 impulse aussi la création de nouveaux IUT, qui doivent devenir l’équipement de base des villes moyennes. Une autre filière privilégiée est celle des écoles d’ingénieurs, avec un objectif de doublement du nombre de ses diplômés. Elle connaît par conséquent un développement spectaculaire au début des années 1990.

*C. Accroître la visibilité internationale des universités des principales métropoles*

Des pôles universitaires européens sont créés, pour favoriser une gestion mieux coordonnée entre universités d’une même ville, dans une perspective de visibilité internationale.

### 3.2.2. Le Plan Université 2000 et les collectivités territoriales

Ce plan offre **pour la première fois un cadre de discussion entre l’Etat, les collectivités territoriales et la communauté universitaire**. L’Etat en est l’initiateur, les recteurs venant à la rencontre des élus locaux, pour obtenir leur investissement financier. Au total, 32 milliards de francs sont dépensés. Les collectivités territoriales y participent au moins pour moitié, et au-delà en réalité, avec les opérations hors contrat. Les conseils régionaux contribuent à presque un tiers des sommes investies (28,8%). Les Conseils généraux participent à hauteur de 13,8% ; les communes et certaines intercommunalités à hauteur de 12%<sup>62</sup>. Un effort massif de construction de locaux est mené : 1,5 million de m<sup>2</sup> sont construits, 30 000 logements étudiants financés et 50 000 places de restaurants universitaires créés.

*A. L’implication des collectivités territoriales*

Villes, Départements et Régions, ont largement répondu à l’initiative des recteurs. Au début des années 1990, quelle que soit leur option politique, les élus commencent en effet à exprimer une demande forte d’enseignement supérieur, qu’ils conçoivent comme une voie du développement de leur territoire pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

Jusque-là, l’enseignement supérieur et ses différents établissements sont généralement restés une sorte de "boîte noire", pour les administrations publiques locales et régionales. La contractualisation, qui donne une plus grande

---

<sup>62</sup> *Pouvoirs locaux* n°82, MM. MARCHAND et GRAVOT, 2009.

transparence aux projets d'établissements, facilite le dialogue, en modifiant la perception qu'ont les collectivités territoriales de l'enseignement supérieur.

Cette évolution des représentations sociales de l'enseignement supérieur s'inscrit dans l'affirmation d'une nouvelle problématique de développement, celle de "l'économie de la connaissance". Dans ce cadre, le Plan Université 2000 a organisé l'ouverture de l'université. Elle n'est plus vécue par les territoires comme une communauté isolée, mais il lui est au contraire demandé d'être largement au service de la société, tant en matière de formation que de recherche. L'implication des villes a été significative, qu'il s'agisse des villes sièges d'universités ou de villes moyennes demandeuses d'une implantation universitaire.

*B. Le Conseil régional, fédérateur territorial*

Durant cette période, le binôme Recteur et Président du Conseil régional devient le noyau central des décisions. Les acteurs locaux s'organisent en nombre croissant autour d'un même fédérateur territorial, le Conseil régional.

Avec ce Plan Université 2000, les Régions s'imposent dès 1988 dans le champ de l'enseignement supérieur comme échelon territorial prééminent d'intervention et comme chef de file des collectivités territoriales ; et ceci pour plusieurs raisons :

- **les compétences régionales** : elles concernent la formation, le développement économique et la recherche, et indirectement l'enseignement supérieur, même si la Région n'y est compétente que marginalement, via les lycées accueillant des sections de techniciens supérieurs et/ou des classes préparatoires aux grandes écoles ;
- **la consécration règlementaire régionale** : les lois de décentralisation de 1982 et 1984 font de la Région une collectivité territoriale de plein exercice, confortée par les contrats de plan Etat Région (CPER) mis en place en 1984, les schémas régionaux (1995), les schémas de service collectif de l'enseignement supérieur et de la recherche et le plan Université du Troisième Millénaire (1999) ;
- **la dimension territoriale régionale** : elle coïncide avec l'implantation des universités.

Les conseils régionaux font ainsi du soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche qui lui est associée, un moyen d'affirmer leur rôle et de contribuer au développement économique régional. Le budget consacré à l'enseignement supérieur par les Régions augmente encore entre 1984 et 1999, de 2,5 milliards de francs pour les CPER 1984-1988 à 13,5 milliards de francs, pour la période 1994-1999.

### 3.3. Le Plan Université du Troisième millénaire ("U3M", 1998)

Ce plan s’inscrit dans un contexte démographique nouveau de stabilisation, voire de baisse, des effectifs étudiants. Il doit fixer les grands axes de développement de l’enseignement supérieur, pour la période des quatrièmes contrats de plan Etat-Région (2000-2006). Il fait partie de la démarche d’ensemble de la DATAR et en particulier du Schéma des services collectifs de l’enseignement supérieur et de la recherche (2000-2002):

**Schéma des services collectifs de l’enseignement supérieur et de la recherche**

*Il affirme le manque de lisibilité de l’organisation territoriale de l’enseignement supérieur et de la recherche. Il insiste sur la nécessité de développer les coopérations entre établissements, mais reste prudent quant aux formes juridiques de ces rapprochements. Il se prononce en faveur d’une différenciation et d’une spécialisation des universités, en prônant une typologie des sites, entre grands centres universitaires pluridisciplinaires, pôles universitaires plus spécialisés et sites voués à des formations supérieures courtes et aux transferts de technologie. (DATAR, MJENR, Juin 2002).*

#### 3.3.1. Les objectifs du Plan Université du Troisième Millénaire

**A.** *Un meilleur équilibre du territoire en matière d’implantations de recherche et d’enseignement de troisième cycle*

Cet objectif, qui s’appuie le plus souvent sur des équipes scientifiques locales reconnues nationalement ou internationalement, s’est traduit par la construction de réseaux structurants (maisons des sciences de l’homme, génopoles...), par la mise en cohérence des équipements des laboratoires de recherche et par l’aide à l’émergence de priorités régionales.

**B.** *L’amélioration de la vie étudiante*

Les étudiants doivent bénéficier de la construction et de la rénovation de logements et de restaurants universitaires, du développement de bibliothèques et d’infrastructures sportives et culturelles et de nouvelles lignes de transport, devant désenclaver les campus périphériques. De nouvelles constructions universitaires sont envisagées, essentiellement pour les établissements manquant de locaux ou nécessitant une restructuration, voire une reconstruction. Certaines universités déjà existantes, notamment parisiennes, bénéficient ainsi d’un certain rattrapage, avec la rénovation de plusieurs sites universitaires.

C. *L'internationalisation de l'enseignement supérieur*

L'accueil des étudiants étrangers doit favoriser le rayonnement international de l'enseignement supérieur et de la recherche française. Dans ce Plan, 15% des constructions et des rénovations de logements étudiants sont à réserver aux étudiants étrangers. Dans chaque ville universitaire est créée une Maison Internationale, dédiée à un pays, véritable centre de ressources pour les étudiants étrangers et les enseignants ou chercheurs qui souhaitent développer les contacts à l'international.

D. *L'aide aux collaborations avec les entreprises*

Cette aide correspond à la mise en place de plates-formes technologiques orientées vers les petites et moyennes entreprises, grâce notamment aux réseaux des IUT et des STS. Le Plan propose aussi la création de centres nationaux de recherche technologique (CNRT) pour favoriser l'innovation et les transferts de technologie entre laboratoires de recherche publique et centres de recherche des grands groupes industriels.

Cette dernière préoccupation illustre une **volonté alors nouvelle de rapprocher enseignement supérieur, recherche et entreprises**. Elle est renforcée, en 1999, par la prise en compte de l'activité des organismes de recherche pour participer au développement des territoires.

### 3.3.2. Accentuation de l'implication des collectivités territoriales

L'implication croissante des collectivités territoriales dans l'enseignement supérieur, essentiellement les villes et les Régions, s'accroît dans le cadre de ce Plan. Il en résulte un maillage territorial densifié et une importante rénovation des sites universitaires, avec l'implication de 68% des villes et agglomérations disposant d'une filière universitaire.

Par ailleurs, ce Plan cherche à mettre en avant les établissements d'enseignement supérieur en tant que sources de points forts pour l'économie des territoires. L'Université doit devenir le cœur de clusters soutenus par les collectivités territoriales et, en premier lieu, par les politiques régionales.

## 3.4. La Loi sur l'innovation et la recherche ("Loi Allègre", 1999)

Cette loi doit favoriser la valorisation de la recherche publique française en ouvrant des possibilités nouvelles de coopération entre entreprises, universités et organismes de la recherche publique. Ces objectifs se traduisent par différentes mesures.

A. *La mobilité des personnels de la recherche publique vers l'entreprise*

Ils peuvent participer comme associés ou dirigeants à la création d'une entreprise qui valorise leurs travaux de recherche, tout en gardant un lien avec

le service public. Jusqu’ici symbolique, cette mobilité ne concernait en 2007 que 0,2% des chercheurs et enseignants-chercheurs<sup>63</sup>.

*B. Les partenariats entre recherche publique et entreprises*

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche peuvent créer des incubateurs pour mettre à la disposition de porteurs de projets de création d'entreprise ou de jeunes entreprises, des locaux, des équipements et du matériel. Cette mesure encourage particulièrement la création d'entreprises de haute technologie par des personnels de recherche et des étudiants. C’est la traduction la plus marquante des effets de cette loi : dans toutes les régions, les établissements d’enseignement supérieur et de recherche ont mis en place des incubateurs.

Par ailleurs, universités et établissements de recherche peuvent créer des Services d'Activités Industrielles et Commerciales (SAIC) ou des filiales pour gérer leurs contrats de recherche avec les entreprises ou avec d'autres collectivités publiques. Ces services de valorisation de la recherche assurent la gestion des brevets, des prestations de services ou des activités éditoriales, avec des règles budgétaires et comptables assouplies.

*C. Un cadre fiscal et juridique spécifique pour les entreprises innovantes*

La loi met en place le Crédit impôt recherche (CIR), pour inciter les entreprises à développer leur Recherche et Développement et à se rapprocher des structures de recherche, avec par exemple le soutien à l’embauche de doctorants.

Le statut des sociétés anonymes étant peu adapté aux jeunes entreprises à risque et à fort potentiel de croissance, le régime de la société par actions simplifiées (SAS) est étendu, pour que toutes les entreprises innovantes puissent en bénéficier.

## 4. Depuis 2000, une différenciation croissante des territoires d’enseignement supérieur dans un contexte international concurrentiel

Depuis les années 2000, l’enseignement supérieur fait l’objet d’un puissant mouvement d’internationalisation, auquel les systèmes nationaux et locaux d’enseignement supérieur et de recherche doivent faire face. En France, réformes et dispositifs nouveaux se succèdent, avec l’ambition affichée de maintenir ou d’améliorer la visibilité et la compétitivité internationale de l’enseignement supérieur et de la recherche. Dans ce cadre, se redessinent la place et le rôle des collectivités territoriales.

---

<sup>63</sup> *La valorisation de la recherche*, IGF-IGAENR, Henri GUILLAUME, 2007.

## 4.1. Les contextes international et européen

Les classements internationaux dédiés à l’enseignement supérieur et la recherche sont l’objet d’une attention croissante des systèmes nationaux, ainsi que de l’Union européenne, qui s’efforce de se placer aux meilleurs rangs, dans ce cadre international concurrentiel.

### 4.1.1. Les classements internationaux : une certaine vision de l’excellence

Depuis une dizaine d’années, l’internationalisation de l’enseignement supérieur s’ajoute à celle, plus ancienne, de la recherche. Le développement des technologies de l’information et de la communication et le mouvement de globalisation de l’économie, modifient la dimension et les critères de l’attractivité dans tous les domaines, y compris ceux de la recherche et de l’enseignement supérieur. Bien que les systèmes nationaux d’enseignement supérieur et de recherche restent marqués par leur hétérogénéité, ils s’inscrivent désormais dans un même environnement, mondial et concurrentiel. Dans ce contexte, les classements internationaux jouent un rôle significatif, en ce qu’ils imposent un certain modèle d’excellence universitaire.

*"Nous vous demandons (...) l'amélioration du rang de nos établissements d'enseignement supérieur dans les classements internationaux, avec l'objectif de classer au moins deux établissements français parmi les vingt premiers et dix parmi les cent"...*

Cet extrait de la lettre de mission adressée en 2007 au Ministre de l’enseignement supérieur et de la recherche illustre l’influence attribuée à ces classements et en premier lieu, au classement de Shanghai.

#### A. *Le classement de Shanghai*

Créé en 2003 par l’université chinoise de Jiao Tong de Shanghai, il classe chaque année les 500 "meilleures" universités mondiales. Il est aujourd’hui considéré comme un outil de comparaison des Etats à l’échelle mondiale et sa notoriété est telle qu’elle génère des stratégies particulières des établissements, pour y figurer.

#### **Les critères du classement de Shanghai:**

- 1- nombre de prix Nobel et de médailles Fields (Prix de mathématiques) parmi les anciens élèves et les chercheurs ;
- 2- nombre de chercheurs les plus cités dans des revues de haut niveau dans 21 domaines ;
- 3- nombre d'articles publiés dans "Nature" et "Science" et indexés dans "Science Citation Index" et "Art and Humanities Citation index" ;
- 4- performance académique au regard de la taille de l’institution.



Les Etats-Unis arrivent nettement en tête de ce classement, avec Harvard, Stanford, Massachusetts Institute of Technology (MIT), Berkeley. Leur position dominante s'explique principalement par le nombre élevé d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui disposent de capacités de recherche importantes : 650 aux Etats-Unis, pour 85 en France. Ils sont suivis du Royaume-Uni (42 universités classées, dont Cambridge et Oxford), de l'Allemagne, du Japon, du Canada. Les pays d'Asie montent en puissance au sein de ce classement : universités de Tokyo, Pékin, Singapour, Hong Kong...

Le retentissement de ce classement a été décisif en France. On a parlé du "choc de Shanghai", en raison des mauvais résultats des universités françaises. En effet, la France y occupe seulement le sixième rang mondial, avec 21 universités classées.

**Classement 2011 : les résultats de la France**

*3 universités françaises dans les 100 premières :*

- *l'Université d'Orsay (Paris-XI) est la première université française classée, à la 40e place du classement,*
- *l'Université Pierre et Marie Curie (Paris-VI) arrive à la 41e place,*
- *l'Ecole normale supérieure d'Ulm se positionne à la 69e place.*

*L'université d'Aix-Marseille, fruit du rapprochement programmé au 1er janvier 2012 des 3 établissements des 2 villes, est prise en compte pour la première fois, classée dans les 150 meilleures universités de recherche au monde. C'est aussi le cas des universités de Strasbourg et de Paris-VII, déjà à ce niveau depuis de nombreuses années.*

**B. Shanghai, une vision subjective de l'excellence**

La valeur objective du classement de Shanghai est à relativiser. Ainsi, plusieurs critiques sont fréquemment exprimées à son propos :

- il emploie le terme d'université en s'appuyant sur une caractéristique du système anglo-saxon, où les universités détiennent le quasi monopole de l'enseignement supérieur et de la recherche. Or, cette spécificité n'est pas présente en France, où le système d'enseignement supérieur et recherche est dual ;
- l'excellence de l'enseignement supérieur est essentiellement fondée sur les performances des établissements en matière de recherche. La formation est peu considérée, alors qu'elle constitue leur autre mission fondamentale ;
- les sciences et technologies sont favorisées, au détriment des arts, des humanités et des sciences sociales, entraînant une vision incomplète de la réalité ;
- les pondérations appliquées favorisent l' "effet taille" ;
- les critères d'évaluation sont favorables aux établissements anglophones : la quasi-totalité des articles scientifiques recensés sont en langue anglaise ;
- ce classement ne concerne que 5,6% des universités dans le monde, donc une partie très réduite de l'ensemble de l'enseignement supérieur.

### C. *L'influence des classements*

D’autres classements internationaux et nationaux existent<sup>64</sup>, tous répondant au besoin grandissant de se définir et de se mesurer dans un paysage hautement concurrentiel de production et de diffusion des connaissances où, être excellent ou en tout cas affiché comme tel, est perçu comme une condition nécessaire d’existence, aux échelles internationale et nationale.

Ces critères reflètent une évolution majeure avec la mise en avant de critères d’une certaine excellence de l’enseignement supérieur. Ils ont déclenché une **prise de conscience**, des universités et des grandes écoles, d’un **manque de lisibilité du système d’enseignement supérieur et de recherche** français auprès des acteurs étrangers mais aussi auprès des acteurs nationaux du monde économique. Le nombre important d’écoles d’ingénieurs de petite taille, le découpage des universités, la dispersion des sites, la fragmentation des disciplines... forment un système jugé émietté, perçu comme un handicap, dans le cadre de critères dépendants d’une concurrence mondiale sans cesse accrue. Dans ce contexte, la construction d’un espace européen de coopération pour l’enseignement supérieur et la recherche est devenue progressivement et récemment un objectif majeur.

#### 4.1.2. L'eupéanisation de l’enseignement supérieur

Il n’existe pas spécifiquement de compétence de l’Union européenne dans ce domaine. Il demeure propre aux Etats, toutefois depuis la fin des années 1990 des initiatives européennes (intergouvernementales ou venant de l’Union Européenne) se sont progressivement mises en place.

C’est en 1987 que l’Union européenne mentionne pour la première fois l’enseignement supérieur et la recherche (Traité de Maastricht). Cette même année, elle instaure le programme ERASMUS pour promouvoir la mobilité des étudiants en Europe.

**Repère : les programmes Erasmus et un futur "Erasmus pour tous"**

*Lancé en 1987, le programme Erasmus permet aux étudiants d'effectuer un ou deux semestres de leur cursus (ou, moins souvent, de stage en entreprise) dans l'un des 33 pays conventionnés (les 27 de l'Union européenne et la Norvège, l'Islande, la Croatie, le Lichtenstein, la Suisse et la Turquie). Les enseignants font aussi partie du public visé, pour des missions de six semaines maximum. L'Espagne, la France et le Royaume-Uni sont les premières destinations. Les espagnols, les français, les allemands et les italiens représentent plus de la moitié des bénéficiaires.*

<sup>64</sup> Le classement du Times Higher Education Supplement ("Classement du Times") est le plus ancien. Depuis 1992, il s’appuie sur les effets de réputation des institutions. La France y est aussi mal classée. On citera par ailleurs : le classement européen du Center for Higher Education (CHE), le classement du Financial Times, appliqué uniquement aux programmes de masters en management européens, en France, le Classement International Professionnel des Etablissements d’Enseignement Supérieur de l’école des mines de Paris, etc.

*Le budget annuel moyen de ce programme dépasse 450 millions d'euros pour la période 2007-2013. Il reste aujourd'hui le programme le plus célèbre, un véritable marqueur de génération qui a bénéficié à 2,3 millions d'étudiants.*

*D'autres programmes européens ont été développés depuis et notamment :*

*- le volet **Comenius** qui vise à multiplier les échanges entre tous les acteurs de l'école de la maternelle au lycée, d'un pays à l'autre de l'Union ;*

*- le programme Leonardo da Vinci, qui s'adresse aux élèves de lycées professionnels et aux apprentis pour leur permettre d'effectuer un séjour pratique dans un centre professionnel d'un Etat membre ;*

*- **Erasmus Mundus** pour la coopération entre l'Union européenne et le reste du monde ...*

*Ce sont au total 7 programmes de mobilité qui existent, avec le projet d'un nouveau programme qui devrait les fondre dans un seul dispositif "**Erasmus pour tous**", pour l'éducation, la formation et la jeunesse. 19 milliards d'euros sont prévus pour la période 2014-2020, soit une hausse de 85% par rapport aux sept programmes de mobilité actuels. L'objectif est de doter le programme d'une véritable dimension économique.*

Progressivement, l'Union européenne a intensifié ces interventions dans l'enseignement supérieur et la recherche en-dehors du volet de la mobilité étudiante. Dès 1998, l'objectif est de créer un "espace européen de l'enseignement supérieur" (processus de Bologne). L'Union européenne s'est rapidement rapprochée de ce processus et a poursuivi ses interventions dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, jusqu'au projet actuel d'un classement européen de l'enseignement supérieur, en réponse au classement de Shanghai.

#### A. *Le processus de Bologne (1998-2010)*

Initié en 1998, ce processus intergouvernemental européen, mais non communautaire, porté par les ministres de l'éducation, doit créer un "espace européen de l'enseignement supérieur" avant 2010, en faisant converger les systèmes d'enseignement supérieur en Europe<sup>65</sup>.

##### **a- Créer un espace européen de l'enseignement supérieur**

Pour y parvenir, il introduit deux instruments principaux :

1. **Une assurance qualité de l'enseignement supérieur** en promouvant une coopération européenne dans ce domaine, avec le développement de critères et de méthodologies d'évaluation comparables.

2. Une organisation structurée autour de trois diplômes (licence, master, doctorat) dans un **système dit "LMD"** qui définit une architecture européenne de l'enseignement supérieur. Ce système normalise les programmes d'études et les diplômes, avec des grades académiques lisibles et comparables, ce qui doit favoriser la mobilité des étudiants, enseignants et chercheurs en Europe, ainsi que l'attractivité internationale du système européen d'enseignement.

<sup>65</sup> La formation professionnelle connaît une évolution en partie similaire, avec l'instauration d'un cadre européen de formation tout au long de la vie qui doit servir de base à l'évolution des systèmes nationaux.

Depuis 2006, la totalité des universités et des grands établissements français sont entrés dans cette structuration commune, structurée selon l'architecture suivante :

➤ **Trois grades : licence (Bac+3), master (B+5) et doctorat (B+8)**

Les trois premières années du cursus correspondent à la licence (niveau L). Viennent ensuite le Master en deux années (niveau M, M1 et M2), puis le Doctorat (niveau D). Ce système tient compte du palier à bac+2, maintenu pour les filières sélectives qui permettent l'insertion professionnelle directe : DUT, Diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST), BTS. Depuis 2007, il intègre aussi les formations en CPGE, pour faciliter la poursuite d'études en cas d'échec aux concours.

➤ **Des enseignements organisés en semestres et unités d'enseignement**

L'unité temporelle de base des enseignements est le semestre et non plus l'année. La Licence équivaut ainsi à 6 semestres. Chaque semestre correspond à un nombre précis d'unités d'enseignement (UE), unité de base constitutive d'un parcours universitaire.

➤ **La mise en œuvre des crédits européens**

Chaque unité d'enseignement a une valeur définie en crédits européens. Cette valeur est reconnue grâce au système européen de transfert et d'accumulation de crédits, l' "European Credits Transfer System" (ECTS). Ainsi, un semestre vaut 30 crédits européens. Ce nombre de crédits est défini sur la base de la "charge totale de travail requise de la part de l'étudiant pour obtenir l'unité". La référence commune est 180 crédits en niveau L, 300 crédits en niveau M. Ce système doit faciliter la reconnaissance des acquis et des diplômes obtenus à l'étranger.

**Repère : Organisation de l'enseignement supérieur français avant le "LMD"**

*Jusqu'en 2006, l'enseignement supérieur français s'organisait en cycles universitaires<sup>66</sup> :*

*- un premier cycle de 2 ans, validé par le Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG) ;*

*- un deuxième cycle comprenant la Licence (Bac+3) et la Maîtrise (Bac+4).*

*- un troisième cycle qui correspondait soit au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS, Bac+5), diplôme à orientation professionnelle ; soit aux études doctorales, délivrant un Diplôme d'études approfondies (DEA, Bac+5). Puis pour les étudiants qui poursuivaient, le Doctorat (Bac+8), grade universitaire le plus élevé, qui sanctionnait une expérience de recherche (thèse).*

<sup>66</sup> Le premier cycle doit donner une formation générale aux étudiants, les orienter et favoriser leurs choix professionnels ; le deuxième cycle regroupe formation générale et formation professionnelle ; le troisième cycle est une formation à la recherche et par la recherche.

### **b- Les effets du Processus de Bologne**

Ratifié initialement par 29 pays, ce processus est aujourd’hui reconnu comme un cadre majeur des réformes d’enseignement supérieur pour ses 45 Etats signataires, au-delà donc des seuls pays membres de l’Union européenne.

Toutefois, si ce processus a rendu les études en Europe plus attractives pour les étudiants non européens, il n’a pas fonctionné comme un réel accélérateur de la mobilité étudiante intra européenne<sup>67</sup>. En termes d’harmonisation, 95% des établissements d’enseignement supérieur dans les pays européens signataires ont mis en place une structure par grades (L, M et éventuellement D) pour certains champs disciplinaires ou pour tous. Mais la durée des formations supérieures ne s’est pas uniformisée et les systèmes restent hétérogènes, que ce soit donc pour la durée des cursus, mais aussi pour les parcours de formation, la mobilité des étudiants, etc.

Un certain nombre de pays signataires de Bologne ont également ajouté une réforme nationale à ce processus. La Norvège par exemple, a mis en place des normes et des démarches qualité.

Ce processus, conçu pour rendre l’Europe plus visible et compétitive mondialement, participe par ailleurs à l’accroissement de la concurrence entre les universités et les systèmes d’enseignement supérieur des Etats membres.

#### *B. La Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l’emploi (2001-2010)*

La Commission européenne est devenue progressivement un partenaire à part entière du Processus de Bologne. En 2000, lors de la réunion du Conseil européen de Lisbonne, la Commission a ainsi proposé de compléter l’initiative de Bologne par la mise en place sous dix ans d’un "**espace européen de la recherche et de l’innovation**". Cette démarche s’est appuyée sur la volonté affirmée de faire de l’Europe "l’économie de connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde".

Limitée à ce jour aux membres de l’Union européenne, cette stratégie fixe des objectifs ambitieux de croissance économique et d’amélioration de l’emploi. La politique de recherche et de développement devient dans ce cadre une des priorités de l’Union européenne. La recherche doit former avec l’éducation et l’innovation le "**triangle de la connaissance**", pour permettre à l’Europe de préserver son dynamisme économique. Ceci implique notamment de développer l’éducation et la formation, de promouvoir les technologies de l’information et de la communication, de réformer les modèles sociaux...

L’analyse à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne révèle des difficultés à faire progresser les investissements publics et privés et à faire vivre une politique européenne de la recherche, attractive et cohérente. La recherche publique en Europe reste fragmentée, ce qui rend les coopérations difficiles, dans un contexte de compétitivité accrue. La mobilité des chercheurs demeure entravée

---

<sup>67</sup> *Mobilité étudiante : succès et échecs du processus de Bologne*, Ulrich TEICHLER, Repères Campus France, Février 2011.

par des obstacles juridiques et, d'un pays à l'autre, les entreprises ont des difficultés à coopérer avec des institutions de recherche. Par ailleurs, le financement de la recherche aux échelons national et régional reste mal coordonné, et les réformes nationales manquent le plus souvent d'une perspective transnationale.

***Les Programmes-cadres européens pour la recherche et le développement technologique***

*Le financement de la politique européenne de recherche est structuré en Programmes cadres de recherche et développement technologique (PCRDT). Créées en 1984, ils sont gérés directement par la Commission européenne, qui fait appel à des experts indépendants pour sélectionner les projets (système d'appels d'offres).*

*Le 7e Programme-cadre européen pour la recherche et le développement technologique (PCRDT 2007-2013) a été conçu pour soutenir la mise en place de cet "espace européen de la recherche". De nouvelles mesures ont été prises dans ce cadre, pour accroître les investissements nationaux en recherche et développement et atteindre l'objectif fixé de 3% du PIB.*

*Pour la période 2014-2020, le 8<sup>e</sup> PCRDT, "Programme cadre pour la recherche et l'innovation" s'inscrit également dans la Stratégie Europe 2020. Le projet de budget consacré à ce programme est de 80 milliards d'euros (50Md€ pour le 7<sup>e</sup> PCRDT).*

**C. *Le Projet Europe 2020 (2010-2020)***

La stratégie de Lisbonne est arrivée à échéance à la fin de l'année 2010. Les Etats membres et la Commission européenne ont adopté un nouveau plan stratégique pour les dix ans à venir, "Stratégie UE 2020". Dans le contexte actuel de mutations économiques très rapides et de réduction des déficits publics, il vise à maintenir les investissements dans la recherche, l'innovation et la formation tout en prônant des réformes structurelles. Il doit développer une croissance "*intelligente, durable et inclusive*" s'appuyant sur une plus grande coordination entre les politiques nationales et européennes. En matière d'éducation et d'enseignement supérieur, des objectifs sont fixés :

- ramener le taux d'échec scolaire ("*abandon précoce d'études*") à moins de 10% (15% en 2010) ;
- permettre à 40% des jeunes d'être titulaires à 30 ans d'un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 31 % en 2010).

**D. *Un projet de classement européen***

En 2008, l'Union européenne a annoncé la réalisation d'un classement européen des universités, fondé sur de nouveaux critères, notamment la qualité de l'enseignement, les effectifs étudiants, l'internationalisation et l'innovation. L'objectif est de rendre les universités européennes plus attractives et donc de contribuer à favoriser la mobilité entrante et sortante de l'Union européenne. Dans le cadre de la présentation de la nouvelle stratégie de réforme de l'enseignement supérieur dans l'Union Européenne, à l'horizon 2020, il a été annoncé en septembre 2011 que ce système "*pluridimensionnel de classement des universités*" serait instauré à partir de 2013.

## 4.2. Les nouveaux référentiels nationaux de l’enseignement supérieur

Les systèmes nationaux d’enseignement supérieur et de recherche sont influencés de manière croissante par un contexte européen et international concurrentiel, au sein duquel ils doivent prendre place. En France, de nouveaux dispositifs et réformes mettent sensiblement en mouvement le paysage national et local de l’enseignement supérieur (et de la recherche).

### 4.2.1. La Loi organique relative aux lois de finances (LOLF, 2001)

Appliquée entièrement pour la première fois au Budget 2006, elle a réformé profondément le budget de l’Etat. Au-delà de la nouvelle architecture budgétaire instaurée, la gestion publique doit passer d’une culture de moyens à une culture de résultats. Sans être une loi sur l’enseignement supérieur et la recherche, elle concerne ce domaine, constituant les "premiers pas" vers une autonomie et une responsabilisation accrues des établissements d’enseignement supérieur.

Trois éléments principaux sont à retenir :

- **l'évaluation** : objectifs, moyens mobilisés et résultats sont mis en relation. Le cœur du contenu de cette loi est la construction d’indicateurs. Ils ont des conséquences importantes dans l’enseignement supérieur et la recherche : l’Agence nationale d’évaluation de l’enseignement supérieur et de la recherche (AERES) mise en place en 2006 (Pacte pour la recherche), doit répondre à cet objectif d’évaluation ;
- **le contrôle du Parlement** : la dépense doit être justifiée au premier euro. Le budget est discuté pour la totalité des crédits de l’Etat, ce qui doit renforcer le pouvoir du Parlement ;
- **la logique de performance** : s’agissant de l’enseignement supérieur, elle se retrouve dans les contrats quadriennaux<sup>68</sup> que l’Etat signe avec ses "opérateurs". Elle ancre ainsi la politique contractuelle au cœur du dialogue entre l’État et les établissements d’enseignement supérieur.

### 4.2.2. Les Pôles de compétitivités (2004)

L’Europe fait du développement de la compétitivité des territoires et de la recherche de l’excellence des thèmes récurrents. Pour y répondre, la France lance plusieurs démarches à destination des territoires, et notamment les Pôles de compétitivité<sup>69</sup>. Ils se définissent comme : *"le regroupement sur un même territoire d’entreprises, d’établissements d’enseignement supérieur et d’organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie pour mettre en oeuvre des projets de développement économique pour*

---

<sup>68</sup> A partir de 2012, il s’agit de contrats quinquennaux.

<sup>69</sup> Dans une mouvance comparable, les pôles d’excellence rurale (premier appel à projets national en 2005) doivent, quant à eux, favoriser le développement des espaces ruraux.

*l'innovation*<sup>70</sup>. Pouvoirs publics, nationaux et locaux, s'y associent. L'objectif est de développer une nouvelle politique industrielle plus compétitive et plus innovante.

Décidée en 2002, cette initiative se concrétise en 2004 par un premier appel à projets qui mobilise territoires et entreprises ; 66 projets sont retenus. A l'issue d'un troisième appel à projets, 71 pôles sont labellisés : 7 pôles mondiaux, 10 pôles à vocation mondiale et 54 pôles nationaux. L'implication de l'enseignement supérieur y reste encore assez limitée.

Au vu de leurs compétences, de l'échelle d'influence recherchée par ces pôles et en raison des réseaux partenariaux créés, **Régions et agglomérations**<sup>71</sup> s'imposent comme les "espaces naturels" d'action de ces pôles<sup>72</sup>. Elles jouent rapidement un rôle moteur dans leur développement, en participant au financement de projets de recherche et développement (jusqu'à 20 à 30%), mais surtout en finançant l'essentiel de l'animation de ces pôles.

#### 4.2.3. La Loi de programme pour la recherche (2006)

Cette loi se définit comme la traduction législative d'un "pacte de la Nation avec sa recherche". Elle a été conçue pour dynamiser la coopération entre acteurs publics, renforcer les partenariats entre service public et secteur privé et pour rendre possible des formes innovantes de partenariat. Elle marque la prégnance accrue des logiques d'évaluation et de contrôle par des agences publiques.

##### A. *Dynamiser la coopération entre acteurs publics*

La loi rapproche l'enseignement supérieur de la recherche dans des **Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)**. Ce sont des outils de mutualisation et de mise en cohérence d'activités et de moyens, pour des établissements et organismes de recherche, publics ou privés, à l'échelle d'une ville universitaire ou d'une région. Ils doivent répondre à un impératif croissant de coordination et de regroupement des laboratoires et des universités dans de grands ensembles dotés de la "masse critique", capables de faire compter la France dans le contexte international du développement des "sociétés de la connaissance"<sup>73</sup>.

Début 2011, **21 PRES** regroupent au total près de 60 universités et un grand nombre d'établissements : écoles d'ingénieurs, I.E.P., écoles de commerce, instituts nationaux polytechniques, grands établissements, centres hospitaliers...

Ils peuvent recevoir une délégation de compétences des membres fondateurs en matière de formation (master, doctorat), de relations internationales ou de

---

<sup>70</sup> Projet de Loi de Finance, 2005.

<sup>71</sup> La loi du 25 Juin 1999, loi sur l'aménagement du territoire ("loi Voynet") crée les contrats d'agglomération. Ces contrats constituent l'un des outils essentiels de développement territorial des agglomérations, avec un volet "enseignement supérieur et recherche" possible.

<sup>72</sup> *Economie de la connaissance et dynamiques territoriales*, M. Romain PASQUIER, Pouvoirs locaux, 2009.

<sup>73</sup> Dossier Service public AJDA 2010.



recherche. Dans ce dernier cas, l’ensemble des publications scientifiques des sites est présenté sous la signature unique du PRES, pour une plus grande visibilité des productions scientifiques des membres du pôle à l’international.

En 2010, une **enquête de la DATAR**<sup>74</sup> considère que les PRES font évoluer le dispositif national d’enseignement supérieur et de recherche, en :

- contribuant à sa **normalisation** en réduisant la séparation entre universités et grandes écoles et en favorisant leur collaboration renforcée : la majeure partie des PRES créés réunit ces deux grandes composantes de l’enseignement supérieur français ;
- participant de sa **hiérarchisation**, car universités et grandes écoles ne sont pas toutes incluses dans un PRES reconnu par le Ministère.

Les PRES affectent aussi les dispositifs locaux d’enseignement supérieur en contribuant à leur **différenciation**, les projets, périmètres et équilibres de chaque structure étant spécifiques. En effet, en regroupant une grande partie des établissements d’enseignement supérieur à l’échelle d’une région ou d’une métropole, les PRES accentuent la logique de différenciation entre les territoires des PRES, selon leurs projets et leur périmètre<sup>75</sup>. La plupart des PRES créés sont métropolitains ou infrarégionaux. Les projets métropolitains s’inscrivent dans une logique d’unité ou de proximité de sites. Ils peuvent préparer la fusion d’établissements pour constituer des pôles universitaires visibles à l’international. Ainsi, les récentes fusions d’universités, à Marseille ou Strasbourg<sup>76</sup> par exemple, illustrent cette tendance nouvelle. Régions et métropoles sont associées à ces fusions universitaires et les soutiennent, car elles les perçoivent comme un moyen pour développer leur visibilité et leur attractivité en tant que "territoire d’enseignement supérieur".

#### *B. Renforcer les partenariats publics / privé*

Ces partenariats s’ancrent dans une logique d’excellence et d’innovation technique et professionnelle. Pour cela, plusieurs outils sont mis en place, notamment le label Carnot, les Réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA), les Réseaux thématiques de recherche et de soins (RTRS).

##### **a- Les instituts Carnot**

Ce dispositif doit favoriser le transfert de technologie, le partenariat entre laboratoires publics et entreprises et le développement de l’innovation. Les structures labellisées Carnot<sup>77</sup> sont financées par l’Agence Nationale pour la Recherche (ANR)<sup>78</sup>. Leurs thématiques sont multiples : électronique, micro et

---

<sup>74</sup> *Recompositions induites par la mise en place des PRES*, Rapport 2008, Jérôme AUST, Cécile CRESPIY, Christelle MANIFET, Christine MUSSELIN, Catherine SOLDANO, Jean-Richard CYTERMANN.

<sup>75</sup> Ainsi, le PRES breton "Université européenne de Bretagne" a une dimension régionale.

<sup>76</sup> Les trois universités de Strasbourg, Marc Bloch (lettres), Robert Schumann (droit) et Louis Pasteur (sciences) ont fusionné pour constituer "l'Université de Strasbourg". Le PRES Aix-Marseille Université, créé en 2007 et regroupant les trois universités d’Aix-Marseille, préfigure leur fusion, prévue pour 2012.

<sup>77</sup> Label attribué par le MESR, après appel à candidatures et avis d’un jury de sélection.

<sup>78</sup> Voir paragraphe suivant (point D).

nanotechnologies, sciences de la terre, énergie et environnement, construction, aménagement du territoire, matériaux...

#### **b- Les Réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA)**

La communauté scientifique peut créer avec l'aide financière de l'Etat des RTRA, pour conduire des projets d'excellence scientifique qui réunissent autour d'un noyau dur d'unités de recherche proches géographiquement, un ensemble de chercheurs de très haut niveau.

#### **c- Les Centres et Réseaux Thématiques de Recherche et de Soins (CTRS/RTRS)**

Ils doivent favoriser le progrès médical en développant des interactions fortes entre recherche fondamentale et recherche clinique.

#### *C. Rendre possible des formes innovantes de partenariat*

La loi crée deux statuts possibles pour les PRES : la Fondation de coopération scientifique (FCS)<sup>79</sup> et l'Etablissement public de coopération scientifique (EPCS), qui est la forme statutaire retenue par la quasi-totalité des PRES<sup>80</sup>.

Chaque membre fondateur est représenté au conseil d'administration, qui comprend des représentants des personnels et des étudiants en formation doctorale et le cas échéant des représentants des entreprises et collectivités territoriales associées. Un EPCS peut gérer souplement ses personnels propres et les personnels mis à sa disposition par les partenaires ; les personnels restant en position d'activité dans leur établissement d'origine.

#### *D. Logiques d'évaluation et de contrôle par des agences publiques*

De plus en plus répandu dans de nombreux pays étrangers, le financement de la recherche sur projets est ici mis en œuvre avec la création de deux agences :

- l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES)

Elle évalue les activités de recherche conduites par les unités de recherche des organismes de recherche et les formations des établissements d'enseignement supérieur, et elle valide les procédures d'évaluation des personnels de ces organismes (classification : A+, A, B ou C). Ses résultats sont pris en compte dans la politique des établissements et dans leur contractualisation avec l'Etat.

- l'Agence nationale de la recherche (ANR)

Afin d'accroître l'activité de recherche, l'ANR finance des projets de recherche après mise en concurrence, évaluation scientifique et, pour les entreprises, évaluation de "pertinence économique". Elle s'adresse aux établissements publics de recherche et aux entreprises avec une double mission : produire de

---

<sup>79</sup> Le statut de FCS est celui d'une personne morale de droit privé à but non lucratif. Son capital doit être constitué de fonds publics. La présence de partenaires privés n'est pas nécessaire pour sa constitution.

<sup>80</sup> 19 des 21 PRES ont choisi ce statut juridique.

nouvelles connaissances, et développer les partenariats entre laboratoires publics et laboratoires d’entreprises.

Les financements de la recherche proviennent aussi de partenariats recherche/entreprises (pôles de compétitivité), du Fonds universitaire interministériel (FUI), d’OSEO<sup>81</sup> et d’aides des collectivités territoriales.

#### 4.2.4. La Loi relative aux libertés et responsabilités des universités ("LRU", 2007)

Dite "loi d’autonomie des universités", elle affiche l’objectif de placer l’université au cœur du système français d’enseignement supérieur et de recherche. Elle devait constituer le socle d’une réforme de l’enseignement supérieur projetée sur cinq années, complétée par cinq autres chantiers :

- les conditions de vie des étudiants,
- les carrières des personnels universitaires,
- les conditions d’exercice des missions d’enseignement et de recherche,
- le statut des jeunes chercheurs et des enseignants-chercheurs,
- la réussite en licence.

Affirmée dès la loi Faure de 1968, puis avec la Loi Savary de 1984, l’autonomie des universités s’est renforcée avec la politique contractuelle initiée à la fin des années 1980<sup>82</sup>. Les universités sont appelées dans ce cadre à concevoir elles-mêmes leur projet d’établissement, puis à négocier sur cette base leurs moyens avec le Ministère. La Loi LRU amplifie ce mouvement, avec le **passage aux "Responsabilités et Compétences Elargies"** (RCE). Entre 2007 et 2012, toutes les universités doivent accéder à l’autonomie dans les domaines budgétaire et de gestion de leurs ressources humaines, ceci s’accompagnant d’une adaptation du « pilotage » de l’université. Elles peuvent par ailleurs devenir propriétaires de leurs biens immobiliers. L’Etat peut ainsi transférer à titre gratuit aux EPCSCP qui en font la demande, la pleine propriété des biens mobiliers et immobiliers lui appartenant jusqu’alors, et qui leur sont affectés ou mis à leur disposition.

La LRU organise ainsi le transfert de nouvelles compétences, depuis l’Etat vers les établissements d’enseignement supérieur, certaines interrogations subsistant quant aux moyens, notamment sur le volet immobilier, car les transferts de propriété ne sont pas accompagnés d’un transfert de dotation permettant de couvrir les coûts d’amortissement des biens.

---

<sup>81</sup> OSEO est une entreprise publique créée en 2005 à l’initiative du gouvernement français. Schématiquement appelée « banque publique de financement des PME innovantes », elle aide à l’innovation, garantit les concours bancaires et les investisseurs en fonds propres et le financement en partenariat. Depuis septembre 2009, les pouvoirs publics lui ont confié la gestion du Fonds unique interministériel (FUI), dédié au financement des projets de Recherche & développement et des projets structurants des pôles de compétitivité.

<sup>82</sup> Mise en place des contrats quadriennaux en 1984, étendus progressivement à l’ensemble du fonctionnement et de la stratégie des universités.

A. *Les objectifs de la LRU*

Ils sont au nombre de quatre :

- évolution du système de gouvernance de l’université ;
- évolutions dans la gestion des ressources humaines ;
- responsabilités nouvelles dans le pilotage et la gestion financière ;
- mesures en direction des étudiants.

- L’évolution du système de gouvernance de l’université

➤ **Le renforcement des pouvoirs du Président de l’Université**

Il est élu pour 4 ans (renouvelable une fois) par les membres élus du Conseil d’administration, à la majorité absolue, et non plus par l’ensemble des trois conseils statutaires. Il met en œuvre le contrat pluriannuel et il dispose d’un droit d’opposition à toute affectation prononcée dans l’établissement.

➤ **Le Conseil d’administration** doit devenir l’organe stratégique de l’Université, avec un effectif resserré, entre 20 et 30 membres (30 à 60 membres, auparavant). Il comprend :

- au moins 2 sièges pour des acteurs du monde économique et social, dont au moins un chef d’entreprise ou un cadre dirigeant ;
- 8 à 14 sièges pour les enseignants-chercheurs ;
- 3 à 5 sièges pour les étudiants ;
- 2 à 3 sièges pour les représentants des collectivités territoriales, dont un du Conseil régional<sup>83</sup>.

S’il est plus largement ouvert au monde extérieur (collectivités territoriales, entreprises), il n’intègre plus obligatoirement des représentants d’organisations syndicales de salariés, d’associations scientifiques et culturelles, d’organismes du secteur de l’économie sociale et de grands services publics. La communauté universitaire y est également moins représentée, et la part minimum des étudiants et des personnels IATOS diminue.

La loi consacre le rôle stratégique du Conseil d’administration et du Président de l’Université en matière budgétaire, alors que dans le système antérieur, les composantes des universités étaient relativement autonomes et jouaient au sein de l’Université un rôle important notamment en matière budgétaire.

- Des évolutions dans la gestion des ressources humaines

C’est l’un des domaines le plus transformé par la loi. On passe d’une logique de postes ouverts (en lois de finances) par le Ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche, à une logique de plafonds d’emplois et de masse salariale. De nouvelles modalités de recrutement et d’affectation des titulaires sont instituées

---

<sup>83</sup> Avant la Loi LRU, le Conseil d’administration est composé de : 20 à 25% d’étudiants et personnes en formation continue (11 à 23% avec la LRU), 10 à 15% de personnels IATOS (7 à 14% avec la LRU), 40 à 45% d’enseignants chercheurs (33 à 54% avec la LRU) et entre 20 à 30% de personnalités extérieures (24 à 38% avec la LRU).

(création d’un comité de sélection des enseignants-chercheurs). Le recrutement de contractuels est autorisé "pour un temps adapté aux besoins de l’établissement". Le Président gère les primes. La loi entend moduler les activités des enseignants-chercheurs, entre recherche, enseignement et activités administratives (mise en place de dispositifs de suivi des temps de services).

- Des responsabilités nouvelles en matière de pilotage et de gestion financière

L’autonomie financière est précisée et renforcée : avant la LRU, l’Université disposait d’une autonomie budgétaire sur seulement 25% de son budget, 75% des allocations de crédits étant fléchées par l’État. L’État gérait les dépenses de personnel ou d’investissement, et mettait à la disposition des instances universitaires, des locaux et du matériel.

La LRU **globalise** les financements de l’État, réunis en une dotation globale qui comprend trois grandes masses : masse salariale, crédits de fonctionnement et crédits d’investissement.

Par ailleurs, avant la LRU, le calcul de la dotation globale de fonctionnement reposait sur le système San Remo (Système ANalytique de REpartition des MOyens)<sup>84</sup>. Le 1er janvier 2009, il a été remplacé par le modèle Sympa (SYstème de répartition des Moyens à la Performance et à l’Activité) fondé sur la performance et l’évaluation.

Les universités passées à l’autonomie sont dotées d’un budget global qu’elles gèrent désormais à 100%, dont en particulier la part dévolue à la masse salariale. Elles rémunèrent directement les personnels qui leur sont affectés. Par ailleurs, elles peuvent déployer leurs crédits entre les trois enveloppes existantes, sous réserve de ne pas majorer celle des dépenses de personnel. Ce système instaure la **responsabilisation accrue des universités** (mise en place d’outils d’audit interne et de pilotage financier et patrimonial, information du MESR...).

La **contractualisation** devient obligatoire : le contrat pluriannuel devient un véritable contrat d’objectifs, évalué dans son exécution. Le financement des universités en découle. La mise en œuvre de ce contrat reste à préciser sur certains aspects du volet des moyens (principalement sur celui de l’immobilier).

L’autonomie financière renforcée passe également par un **cadre plus incitatif aux aides et soutiens des acteurs privés** (particuliers et entreprises), à l’encontre des réticences traditionnelles à l’introduction de sources de financements privés dans l’enseignement supérieur. Le mécénat est favorisé, notamment au travers de deux nouveaux types de **fondations** qui peuvent être créés, les fondations universitaires et les fondations partenariales. Elles s’ajoutent à celles auxquelles les universités peuvent déjà participer (fondations

---

<sup>84</sup> Le système San Remo était fondé sur trois critères : les effectifs étudiants, l’encadrement en emplois administratifs et techniques, les surfaces consacrées à l’enseignement.

reconnues d’utilité publique dont elles peuvent être membres fondateurs, fondations d’entreprises auxquelles elles peuvent participer via une filiale, fondations de recherche et fondations de coopération scientifique).

La loi assouplit les conditions dans lesquelles les universités peuvent prendre des participations et créer des filiales, dans l’objectif de faciliter leurs initiatives économique et financière.

- Des mesures en direction des étudiants

Deux nouvelles missions sont reconnues au service public de l’enseignement supérieur : l’orientation et l’insertion professionnelle des étudiants. La liberté d’inscription dans le supérieur est affirmée, un dispositif de pré inscription est mis en place<sup>85</sup>. Chaque université doit créer un bureau d’aide à l’insertion professionnelle des étudiants, interface entre l’Université et les entreprises pour la recherche des stages et d’un premier emploi. Par ailleurs, il est possible d’effectuer du tutorat ou du service en bibliothèque. La représentation étudiante est accrue : 3 à 5 sièges au Conseil d’administration, un vice-président étudiant au Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU), une plus grande place des étudiants de 3ème cycle au Conseil Scientifique.

#### *B. Les effets de la LRU*

- Un accès par vagues à une autonomie élargie

Les 18 premières universités passées à l’autonomie, ont reçu de nouvelles compétences le 1er janvier 2009. Elles ont bénéficié d’une subvention exceptionnelle de 250 000 euros. Au 1er janvier 2010, elles étaient 33 (dont les 4 universités bretonnes). Au 1er janvier 2011, 90 % des universités ont opté pour une gestion autonome (73 universités sur les 83 existantes).

- Des universités en difficulté pour "payer le prix de leur autonomie"

Les universités ont vu leurs moyens augmenter depuis 2007 (en moyenne de 24%), mais sans que cela suffise à compenser la hausse de leurs charges, depuis le transfert de la masse salariale. Pour boucler leur exercice 2011, une quarantaine d’établissements ont dû puiser dans leurs fonds de réserve, moyens théoriquement réservés à leurs futurs investissements. Face à cette situation, 14,5 millions d’euros ont été versés par le MESR en octobre 2011 pour compenser une partie de ces nouvelles charges, particulièrement pour la compensation du "GVT" ("glissement vieillesse technicité"), c’est-à-dire pour la

---

<sup>85</sup> La pré inscription se fait dans chaque Académie sur un portail "admission post-bac". C’est la condition pour bénéficier de l’orientation active. L’élève de terminale adresse aux établissements de son choix un dossier de pré inscription qui précise ses choix d’orientation post-bac : université, CPGE, IUT, BTS, etc. ; avec ses notes de première et de terminale, son projet professionnel, la mention des licences dans lesquelles il veut s’inscrire. L’université y répond, soit en confortant le choix, en conseillant une autre filière plus adaptée, ou en proposant un entretien pour un conseil personnalisé ou une information collective organisée par l’université.

prise en compte de l’ancienneté et de l’évolution statutaire du personnel des universités.

- L’inquiétude des IUT

Avec la LRU, ce sont maintenant les présidents d’université qui allouent des dotations budgétaires aux IUT. Les directeurs d’IUT craignent par conséquent une diminution de leurs crédits respectifs et une éventuelle remise en cause du caractère national des diplômes qu’ils délivrent (DUT).

- La prise en charge de l’immobilier universitaire

En mai 2009, neuf universités ont demandé le transfert de l’immobilier appartenant à l’Etat : Clermont I, Poitiers, Toulouse I, Corte, Paris VI, Avignon, Marne la Vallée, Cergy, Paris II. L’Université d’Auvergne est la première université qui a signé une convention avec l’Etat en avril 2011 pour organiser la dévolution de son patrimoine. A ce jour, Poitiers, Clermont I, Toulouse I ont accédé à la pleine propriété des biens immobiliers appartenant jusque-là à l’Etat. Cette compétence facultative interroge encore : quelle ampleur à la dotation aux amortissements, pour les universités demandant la dévolution... ?

- La création des fondations universitaires

Entre 2007 et 2011, 39 fondations universitaires (24) ou partenariales (15) ont été créées, avec pour objectifs :

- financer la recherche et la formation (couvert par 3 fondations sur 4) ;
- valoriser la recherche ou l’innovation (1 sur 2) ;
- soutenir la vie étudiante (1 sur 2) ;
- favoriser le rayonnement international de l’établissement (1 sur 2) ;
- agir pour l’insertion professionnelle (1 sur 3).

- La reconfiguration des jeux d’acteurs locaux

La LRU fait évoluer les rapports des universités aux collectivités territoriales, pour la formation et le développement économique, mais aussi pour le transfert de technologie. Elle participe au glissement des dynamiques et des responsabilités vers l’échelon local et régional. Elle amplifie la modification du rapport entre universités et territoires. Certains de ses effets sont même jugés comparables à l’émergence de nouvelles collectivités territoriales : dotées de plus d’autonomie, les universités doivent élaborer une stratégie globale et un projet collectif, à la fois pour les enjeux de formation, de développement économique et de transfert de technologie.

Les **universités se sont longtemps considérées sans lien direct avec le territoire**, "hors-sol", dans une logique d’universalité. Les présidents d’université ont été progressivement amenés à penser leurs établissements en lien avec leur territoire d’implantation (passage d’une logique de campus autonomes à celle de réseaux de sites), et à faire évoluer leur gouvernance,

pour définir une stratégie de développement. Dans les années 1990, dans le cadre du Plan U 2000, les universités avaient rencontré des difficultés sur certains territoires pour s'organiser et parler d'une même voix. Aujourd'hui, un nouveau positionnement, plus stratégique, des universités pourrait modifier celui des collectivités territoriales, le réseau universitaire se rapprochant alors du réseau territorial. La question des moyens des universités n'est pas détachable de cette hypothèse.

#### 4.2.5. Le Plan Campus (2008)

Amorcée en 2008, l'opération Campus est un plan de grande ampleur en faveur de l'immobilier universitaire et s'inscrit nettement dans la logique de concurrence actuelle. L'objectif est de faire émerger douze pôles universitaires d' "excellence" de niveau international, grâce à des dotations permettant de financer des projets immobiliers. Cette opération doit répondre à l'urgence de la situation immobilière universitaire, où près du tiers des locaux sont vétustes.

Menée sous forme d'appel à projets, l'opération Campus devait attribuer 1,3 milliard d'euros à douze campus d'excellence. Les projets rassemblaient en général plusieurs universités regroupées dans un PRES. Des labels "campus prometteurs"<sup>86</sup> et "campus innovants" ont été attribués à certains dossiers non retenus pour une aide représentant 250 millions d'euros.

Les collectivités territoriales (Régions, métropoles, Départements) se sont mobilisées autour de ces projets, en abondant largement les dotations de l'Etat.

#### 4.2.6. Les Investissements d'avenir (2010)

Initié en 2008, le Grand Emprunt correspond à cinq priorités nationales dans les domaines de l'enseignement supérieur, la formation, la recherche, l'industrie et les PME, le numérique et le développement durable. Ces priorités doivent être financées par l'emprunt national, d'un montant de 35 Md€. 22 Md€ sont réservés à l'enseignement supérieur et la recherche (les Investissements d'avenir), définis comme des priorités nationales fondamentales. L'objectif est de favoriser une dizaine de pôles universitaires d'excellence, attractifs et à visibilité mondiale. 90% des fonds du Grand Emprunt sont non consommables. La logique est celle d'une dotation de l'Etat en capital pour assurer un investissement dans la durée.

Dans le cadre de ces Investissements d'avenir, un nombre très important d'appels à projets nationaux a été lancé à partir de 2010. Les projets sont soumis à l'évaluation et à la sélection de jurys internationaux. Ils sont en partie associés entre eux au sein d'une architecture complexe, selon un système de "briques", où certains des projets viennent renforcer le contenu d'autres dispositifs<sup>87</sup>.

---

<sup>86</sup> Le projet de Campus breton "UEB Campus numérique" en fait partie.

<sup>87</sup> Ils sont détaillés dans une deuxième partie, à l'occasion de l'exposé des projets déposés en Bretagne et des résultats obtenus.



Les **Initiatives d’excellence** (Idex) représentent un des éléments clé de cet ensemble. Elles doivent faire émerger 5 à 10 pôles pluridisciplinaires capables de rivaliser avec les plus grandes universités du monde. Ces pôles doivent s’organiser sous la forme de regroupements territorialement cohérents d’établissements d’enseignement supérieur, d’universités et d’écoles, avec l’implication d’organismes de recherche, et en partenariat avec des entreprises. Ils doivent reposer sur des forces scientifiques pluridisciplinaires reconnues internationalement, et sur des activités de recherche et de formation innovantes. L’ensemble doit se développer autour de campus attractifs.

## Chapitre 3

# Les interventions des collectivités territoriales dans l'enseignement supérieur

---



<b>1.</b>	<b>Les leviers des interventions des collectivités territoriales</b>	<b>85</b>
1.1.	Le développement économique et l'innovation locale	86
1.1.1.	<i>Les effets directs pour le développement économique local</i>	86
1.2.	Le développement social et culturel	92
1.2.1.	<i>La démocratisation des études supérieures</i>	93
1.2.2.	<i>La dimension culturelle de l'enseignement supérieur</i>	94
1.2.3.	<i>L'image du territoire</i>	95
<b>2.</b>	<b>Des effets en retour sur l'enseignement supérieur</b>	<b>96</b>
<b>3.</b>	<b>La diversité des registres et niveaux d'intervention des collectivités territoriales</b>	<b>98</b>
3.1.	Les registres et niveaux d'intervention des collectivités territoriales	98
3.2.	Les politiques d'enseignement supérieur des conseils régionaux	99
3.2.1.	<i>Les compétences obligatoires</i>	100
3.2.2.	<i>Des interventions volontaires généralisées, à des degrés variés</i>	101
3.3.	Les politiques d'enseignement supérieur des villes, agglomérations et métropoles	103
3.3.1.	<i>Les politiques des villes moyennes</i>	103
3.3.2.	<i>Les politiques des agglomérations, métropoles et intercommunalités</i>	105
3.4.	Les politiques d'enseignement supérieur des conseils généraux	106



Devenues actrices à part entière du paysage de l'enseignement supérieur depuis la fin des années 1980, les collectivités territoriales ont choisi de s'investir dans ce domaine d'action publique, en raison de ses effets pour le développement de leur territoire, qu'ils soient effectivement mesurés ou seulement supposés dépendre de l'enseignement supérieur.

En 1998, la Déclaration mondiale de l'enseignement supérieur pour le XXI<sup>e</sup> siècle de l'Unesco affirmait que *"les universités vont avoir un rôle de plus en plus important à jouer, en tant qu'acteurs socialement responsables, dans le développement culturel, socioéconomique et écologiquement viable des individus, des communautés et des nations"*<sup>88</sup>. Entre les années 1980 et 1990, il y a ainsi eu passage "d'une situation persistante d'isolement de l'université" par rapport aux sociétés locales, à "une nouvelle ère dans laquelle les universités sont promues au rang de nouvel atout de développement local au niveau économique, culturel et social"<sup>89</sup>.

Quels que soient les motifs poursuivis dans les politiques territoriales d'enseignement supérieur, le **développement local** constitue le dénominateur commun, en raison de la perception qu'ont les acteurs locaux de la contribution des activités d'enseignement supérieur aux différentes facettes de ce développement. Ainsi, les principaux effets attendus localement de l'implantation d'un site d'enseignement supérieur sont le développement économique et de l'innovation, le développement social et culturel, et la construction ou la contribution à une certaine image, élément positif pour l'identité du territoire.

## 1. Les leviers des interventions des collectivités territoriales

En-dehors des retombées directes de l'enseignement supérieur, perceptibles et quantifiables (nombre d'emplois directs créés, dépenses d'investissement et de fonctionnement sur le territoire...), les retombées indirectes constituent également une composante déterminante des propriétés attribuées à l'enseignement supérieur. Ainsi, il lui est reconnu une capacité à rendre le territoire (plus) innovant, dynamique, attractif, compétitif...

La nature même de ces effets se prête souvent difficilement à une évaluation quantitative. Par conséquent, le **poids des représentations** est une dimension essentielle, dans les motivations des élus locaux à vouloir conserver, ou développer, l'enseignement supérieur sur leur territoire. Ils tiennent à insister sur les "retours sur investissement" issus de ces dépenses engagées en-dehors du champ de leurs compétences obligatoires.

---

<sup>88</sup> Cette responsabilité sociale se définit comme le "lien entre les activités générées dans le cadre de son application (scientifique, technologique, artistique et humaniste de connaissance) et les besoins de ses environnements local, national et mondial" (Global University Network for Innovation), La Gazette, 20 avril 2009, *Comment rapprocher la ville et l'université*.

<sup>89</sup> *Quand les universités ont redécouvert le territoire, L'enseignement supérieur sous le regard des chercheurs*, INRP, 2005.

## 1.1. Le développement économique et l'innovation locale

En matière de développement territorial, une liaison vertueuse est traditionnellement reconnue, entre présence de l’université et vitalité du tissu économique. Cette articulation est affichée dès les années 1980 face à l’émergence de difficultés économiques rencontrées sur certains territoires. Ainsi, l’implantation de filières technologiques et professionnelles, et le développement de la recherche ont fait partie des mesures proposées en faveur des pôles de reconversion (Nord, Lorraine), puis ont participé aux mesures d’aides pour les villes touchées par la disparition des industries d’armement (Tarbes, Bourges, Tulle) ou par des plans de licenciement (Michelin à Clermont-Ferrand). La contribution réelle de ces mesures au redressement économique d’un bassin d’emploi demeure toutefois difficile à établir.

Les conséquences de la présence d’établissements d’enseignement supérieur sur la vie économique locale d’un territoire se mesurent à travers :

- des **effets directs** sur le développement économique local : en tant qu’activités génératrices de richesses, les établissements d’enseignement supérieur et leurs étudiants sont consommateurs de biens et services et employeurs de personnel ;
- des **effets plus indirects** : l’enseignement supérieur agit comme levier d’une politique territoriale de développement et d’innovation. Un meilleur niveau de qualification de la population locale doit favoriser l’attractivité du territoire et de ses pôles d’activités. La présence universitaire est ainsi perçue comme une activité économique à part entière.

### 1.1.1. Les effets directs pour le développement économique local

#### A. *Le développement économique lié aux étudiants*

On attribue à la présence locale étudiante des effets économiques, sociaux, identitaires, culturels. L’implantation d’établissements d’enseignement supérieur sur une zone induit, à double titre, la présence de jeunes d’âge universitaire dans une proportion plus élevée. En effet, elle maintient sur le territoire une partie de ceux qui y ont suivi leurs études secondaires et, par ailleurs, elle peut attirer des étudiants extérieurs à la zone. Parmi eux, les étudiants étrangers sont en proportion croissante et leur présence est de plus en plus recherchée, comme preuve d’attractivité et de visibilité internationale.

Cette capacité à conserver ou attirer des étudiants dépend en partie des formations dispensées.

**Repère : Une organisation territoriale qui diffère suivant le type de formation**

Le degré de concentration est variable selon le type de formation :

- les Sections de Techniciens Supérieurs (STS) sont les plus dispersées et donc logiquement les plus présentes dans les villes petites ou moyennes,
- les IUT ont eu dès leur origine une tradition de présence dans des villes moyennes à importantes, de tradition industrielle,
- les CPGE sont présentes essentiellement dans les grandes villes, avec une forte concentration pour celles réputées mener aux plus grandes écoles, en région parisienne,
- les grandes écoles sont aussi présentes surtout dans les grandes villes (Paris, Toulouse, Lyon, Grenoble, Rennes, Lille,...),
- les 83 universités sont présentes essentiellement dans les plus grandes villes, répondant à des logiques de concentration de population et à des besoins en personnes formées dans ces zones urbaines.

Il existe davantage de **formations longues dans les académies de grande taille** (effectifs étudiants plus nombreux) et une majorité de formations courtes dans les plus petites académies. En terme de comparaison interrégionale, il existe une opposition majeure entre :

- des Régions comme l'Île de France où les formations de 3<sup>e</sup> cycle en Lettres, sciences humaines, droit, AES et Economie sont sur représentées ;
- des Régions comme la Picardie, où les formations supérieures courtes (IUT, STS) sont omniprésentes.

Les plus petites régions tendent à présenter une spécialisation dans des formations à finalités professionnelles.

Une grande partie des étudiants qui s'inscrivent dans des formations dites générales (notamment pour les premiers cycles universitaires) restent sur le territoire s'il offre des formations supérieures de ce type ; alors que les étudiants sont plus mobiles pour les formations professionnalisantes et plus spécialisées, car leurs choix s'effectuent alors en fonction de la spécialité souhaitée. L'offre de formations spécialisées sur un territoire est par conséquent déterminante dans sa capacité à attirer des étudiants. Toutefois, même si cela ne peut être estimé précisément, il faut sans doute nuancer l'influence d'une implantation universitaire dans le maintien d'une population jeune. En effet, une partie de ces étudiants serait peut-être restée sur le territoire, comme apprentis, voire comme salariés, concourant potentiellement alors autrement à l'économie locale.

L'estimation des effets économiques de la présence étudiante s'appuie sur les budgets dont ils disposent. Elle intègre que leur résidence sur le territoire est fréquemment limitée à la période universitaire. Le budget mensuel d'un étudiant vivant seul est de 600 à 800 euros consacrés en premier lieu au logement, à l'alimentation, aux transports, aux loisirs... Les **dépenses étudiantes** créent des emplois induits<sup>90</sup> dans une mesure difficile à estimer précisément.

La présence d'étudiants peut aussi être souhaitée par les élus locaux, dans la perspective de les inciter à s'installer ensuite sur le territoire comme **jeunes actifs**. A partir de 25 ans, la plupart des jeunes ont terminé leurs études et

<sup>90</sup> Selon la définition de l'INSEE, les emplois "induits" sont les "emplois additionnels, créés au sein d'un même système de production, en raison d'une demande accrue et de revenus supplémentaires générés".



entreprennent d’entrer dans la vie active. Ils se rapprochent alors pour la plupart d’entre eux des principaux pôles d’activité économique.

La phase de transition entre fin des études supérieures et début de la vie active provoque des mobilités résidentielles importantes entre pôles urbains d’activité économique. Or, il n’y a pas nécessairement correspondance entre villes universitaires et pôles d’activité économique. Les trente principales villes étudiantes (qui regroupent les  $\frac{3}{4}$  d’entre eux) ne concentrent plus que la moitié des 25-29 ans. Certaines restent attractives (aires urbaines de Paris, Toulouse, Lyon, Aix-Marseille, Strasbourg...) alors que d’autres perdent en cinq ans plus de 25-29 ans qu’elles n’en accueillent.

Au sein des logiques de mobilités des jeunes en recherche d’emploi, il existe une **correspondance forte entre le niveau de diplôme, le territoire et la taille du marché de l’emploi**. Ainsi, le Brevet de technicien supérieur (BTS) répond à la demande d’emploi la plus locale ; le Diplôme universitaire de technologie (DUT) correspond à un bassin de recrutement plus large ; la licence professionnelle, le master et le doctorat se conçoivent par rapport à des échelles de marché d’emploi régionales, nationales, voire internationales. Les diplômés du supérieur, surtout au-delà de bac+3, sont les plus mobiles car le marché du travail les concernant est national, voire international.

Ainsi, si l’inscription territoriale de l’enseignement supérieur est une réalité, on ne peut pas bâtir une offre d’enseignement supérieur uniquement en prévision d’effets limités au marché de l’emploi local d’implantation de cette offre.

La stagnation des effectifs étudiants depuis 1995 a accru les stratégies de chaque collectivité territoriale pour attirer une population de jeunes, étudiants ou actifs, et pour maintenir localement ceux qui y ont été formés, afin d’en percevoir les apports économiques.

#### *B. Les créations d’emplois liées aux établissements d’enseignement supérieur*

- Les emplois directs

La présence dans une ville d’établissements d’enseignement supérieur implique des emplois pour les personnels enseignants et administratifs de ces établissements. A titre d’exemple, une recherche menée en 1999 sur l’agglomération rennaise estimait à 11 000 le nombre d’emplois directs existants grâce à l’enseignement supérieur présent, en y intégrant les personnels de tous les établissements d’enseignement supérieur et de la recherche. L’essentiel de ces emplois est financé par des ressources nationales, ce qui rend d’autant plus bénéfique localement cet apport direct d’emplois.

- Les emplois indirects, liés au secteur mais externes à l’administration

Définis par l’INSEE comme les "emplois créés au sein des entreprises qui fournissent le secteur source d’emplois directs", ils correspondent à l’ensemble des activités de sous-traitance de services des établissements du supérieur.

- Les emplois induits

Ils sont induits par la consommation réalisée sur place des personnels des établissements d'enseignement supérieur. Il est difficile d'estimer ces effets avec précision, car ces personnels peuvent résider dans une zone extérieure à celle de l'établissement (c'est le cas des "turbo-profs"). Ce phénomène est d'autant plus marqué pour les antennes universitaires implantées dans une ville de taille moyenne. La question de leur implication locale effective peut alors se poser, tant pour la vie économique locale que pour le fonctionnement de l'établissement : quelle part dans l'accomplissement des tâches administratives et pédagogiques, fréquemment dénommées sous le terme de "travail invisible", et nécessaires au bon fonctionnement d'un établissement ?...

C. *Les dépenses de fonctionnement et d'investissement des établissements*

Les établissements effectuent des dépenses de fonctionnement et d'investissement en partie avec des fonds en provenance du budget de l'Etat. Leur mesure est délicate, mais la mise en application de la LOLF et de la Loi LRU doivent désormais faciliter l'évaluation de leur importance.

Avec des opérations récentes d'envergure, comme le Plan Campus en 2008 pour l'immobilier universitaire, et aujourd'hui le Grand Emprunt, l'importance de cette question est accrue et renouvelée : des **dépenses d'investissement conséquentes**<sup>91</sup> sont prévues, mais **ciblées sur un nombre restreint de projets et de territoires locaux**. L'enjeu de ces investissements très sélectifs, concerne toutefois une échelle territoriale qui dépasse celle des zones retenues : l'Etat souhaite ainsi développer des sites en mesure de représenter l'enseignement supérieur et de la recherche française à l'échelle internationale.

L'implantation ou l'extension d'établissements d'enseignement supérieur fournit aussi une opportunité d'aménagement urbain pour les collectivités territoriales : elles sont fréquemment l'occasion d'une rénovation ou de la sauvegarde de bâtiments anciens inutilisés, par exemple des casernes ou d'anciens bâtiments industriels... Cela peut-être également le moyen de valoriser ou de développer des quartiers neufs ou en réhabilitation.

Les études menées sur les effets économiques de l'enseignement supérieur soulignent que l'impact de la présence des étudiants et des personnels serait supérieur à celui issu des dépenses de fonctionnement et d'investissement des établissements eux-mêmes.

D. *L'attractivité économique et le développement local de l'innovation*

Le terme d'attractivité territoriale désigne "la capacité pour un territoire d'offrir aux investisseurs des conditions d'accueil suffisamment intéressantes pour les inciter à y localiser leurs projets de préférence à un autre territoire". Elle correspond à la capacité à inciter les décideurs à demeurer sur le territoire, et à

---

<sup>91</sup> Compte tenu toutefois, pour le Grand Emprunt, du caractère non consommable d'une partie des fonds qui sont attribués aux projets retenus.

y développer leur activité. L’attractivité peut aussi se mesurer au sens large par la capacité d’un territoire à attirer et accueillir de nouveaux habitants.

"L’économie de la connaissance" est une orientation centrale de l’action publique depuis la fin des années 1990. Cette vision de l’évolution économique tend à mettre l’Université au cœur de la société, conférant une place centrale à l’éducation et tout particulièrement à l’enseignement supérieur et à la recherche, objets dès lors d’une forte concurrence entre territoires.

Pour de nombreuses collectivités territoriales, ils apparaissent ainsi comme un moyen de prendre pied dans ce qui est ressenti, plus ou moins clairement, comme les "créneaux" d’avenir de l’économie moderne de la connaissance, tant en matière d’innovation (technique ou d’une autre nature) que de formation tout au long de la vie et de création d’emplois hautement qualifiés.

- L’enseignement supérieur, vivier de compétences et de qualifications

Les établissements d’enseignement supérieur forment de futurs jeunes diplômés, détenteurs de connaissances et de savoir-faire. Compte tenu de la mobilité des jeunes actifs, l’amélioration de la qualification de la main d’œuvre locale est ainsi le premier effet local immatériel à considérer : c’est l’effet "matière grise".

La présence de personnes qualifiées est aujourd’hui au cœur des questions de compétitivité et d’attractivité d’un territoire. Un territoire compétitif est celui qui sait anticiper, faire évoluer une stratégie locale en fonction des référentiels en place et de ses compétences. Enseignement supérieur et recherche sont de facto au cœur d’un tel dispositif. Les territoires qui disposent de compétences génériques sont plus fragiles dans un contexte de concurrence mondiale, que ceux capables de développer des compétences spécifiques, stratégiques, en s’appuyant sur les qualités et la créativité des individus, c’est-à-dire sur un savoir capable d’évoluer.

Ce constat est vrai mais à nuancer, en raison de la mobilité sur le territoire national des jeunes diplômés de 25-29 ans, qui se dirigeront majoritairement vers un nombre restreint de pôles urbains économiques. L’existence de sites d’enseignement supérieur ne garantit donc pas, à elle seule, le maintien sur le territoire des jeunes qui y ont été formés, sans tissu économique et industriel correspondant.

Le développement sur un territoire d’un "vivier de compétences" dépendra en partie de l’intensité des échanges des établissements du supérieur avec les entreprises locales. Sur ce point, aujourd’hui, seule une minorité d’entreprises locales entretient de véritables relations de partenariat avec des établissements d’enseignement supérieur. Essentiellement cantonnés à des champs limités, ces rapports prennent plusieurs formes :

- l’accueil de stagiaires, et leur embauche à l’issue des stages (globalement, les recrutements locaux sont limités, dans un marché du travail des cadres de dimension nationale) ;
- des demandes spécifiques de formation continue ou initiales (dans le cadre des licences professionnelles, au sein des IUT...) ;
- des interfaces constructives entre des ensembles scientifiques et/ou universitaires et des industries présentes localement, en particulier dans

des structures d'aide aux transferts de technologie (Réseaux thématiques de recherche avancée, pôles de compétitivité, Centres régionaux pour l'innovation et le transfert de technologie -CRITT-...);

- le développement de fondations, de plateformes, de clusters (structurations de filières)...

- Un facteur d'attraction et de développement des entreprises

La présence d'un établissement supérieur peut contribuer au maintien de firmes déjà implantées, et à l'installation de nouvelles entreprises. L'existence de formations supérieures serait un facteur supplémentaire d'attractivité du territoire, comme "preuve" de son dynamisme : présence d'étudiants, existence de formations en capacité d'attirer ou de retenir des cadres... Elle fait partie des critères de choix d'un territoire d'implantation, avec celui du transport et de la qualité de vie. Toutefois, les responsables d'entreprise se montrent peu sensibles à la présence universitaire sous la forme de premiers cycles. Leur intérêt, quand il se manifeste, se porte davantage sur la présence de formations technologiques.

- Une source potentielle d'innovation pour le territoire

L'apport de l'enseignement supérieur au développement économique des territoires est de plus en plus fortement lié au développement de la recherche au sein des établissements du territoire. Il prend aussi appui sur leurs relations potentielles avec les autres organismes et réseaux de recherche présents dans la zone (technopôles, pôles de compétitivité...) et avec les structures économiques locales. L'existence d'entreprises innovantes (dans les services, les technologies...) est donc un atout évident, voire une condition nécessaire pour qu'une implantation d'enseignement supérieur soit à la source d'innovations locales. Sans relations étroites et régulières sur des thématiques de recherche communes, elle ne suffit pas à elle seule pour déboucher sur des transferts de technologie ou sur de l'innovation.

Au-delà d'une volonté partagée des collectivités territoriales, les territoires ne sont pas égaux dans leur capacité à développer la recherche. Son organisation particulière (fonctionnement en réseau, logique de concentration des organismes et des moyens) rend difficile le développement de centres et d'activités scientifiques de haut niveau, hors des grands centres universitaires traditionnels.

**Repère : une carte de la recherche qui demeure partiellement articulée à celle de l’enseignement supérieur**

*La carte de la recherche publique en France n’est que partiellement articulée à celle de l’enseignement supérieur. Malgré certaines variations<sup>92</sup>, elle est encore davantage concentrée. Les organismes de recherche sont essentiellement regroupés dans quelques régions, principalement en région parisienne et en Rhône-Alpes. Une forte proportion des moyens du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et de l’Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale (INSERM) est concentrée dans une dizaine de sites universitaires qui existaient déjà dans les années 1960. Les organismes de recherche n’ont pas réellement accompagné l’expansion de l’enseignement supérieur, depuis les années 1980. Les mouvements de rééquilibrage ont surtout été des opérations de transfert entre Paris et les très grandes métropoles universitaires. Les réformes législatives des dix dernières années cherchent à réduire cet écart entre la carte de la recherche et la carte de l’enseignement supérieur, considérant qu’un enseignement supérieur de qualité ne peut se concevoir sans lien étroit avec la recherche.*

Par conséquent, choisir des créneaux de spécialisation adaptés à la taille, la localisation et les spécialisations économiques du territoire, est essentiel.

Des décalages existent parfois entre volonté d’apporter l’innovation sur un territoire grâce à l’enseignement supérieur et nature des sites universitaires effectivement implantés. Les filières professionnalisantes (IUT) peuvent avoir un recrutement régional, voire national, qui ne garantit pas que les jeunes formés travaillent ensuite sur le territoire d’implantation de leur formation. Par ailleurs, des secteurs comme le droit, l’AES (Administration économique et sociale), les lettres, peuvent accueillir localement un grand nombre de bacheliers issus du territoire, mais rester en partie éloignés des perspectives économiques locales, particulièrement dans une économie qui reconnaît encore insuffisamment les compétences professionnelles des diplômés de ces filières.

## 1.2. Le développement social et culturel

Cette dimension intègre les effets sociétaux, culturels et démographiques de la présence de l’enseignement supérieur. Sans suffire à elle seule à modifier les tendances démographiques des territoires, la présence d’établissements du supérieur peut permettre de favoriser l’installation sur place d’une partie plus importante des jeunes qui y ont suivi leurs études secondaires, ainsi qu’en attirer de l’extérieur. Cette présence participe plus généralement d’une démographie jeune et dynamique ; l’image jeune et étudiante d’un territoire constituant un facteur d’attractivité pour la population active ou locale.

---

<sup>92</sup> Les situations varient entre l’INSERM qui est l’un des trois principaux organismes de recherche et le plus concentré en région parisienne, l’INRA qui est le plus réparti sur le territoire, et le CNRS qui occupe une position médiane.

### 1.2.1. La démocratisation des études supérieures

Il existe une problématique essentielle de démocratisation de l'enseignement supérieur au travers des transitions entre enseignement secondaire et enseignement supérieur, puis entre enseignement supérieur et marché de l'emploi. Cette question, enjeu central depuis plusieurs décennies, se pose actuellement avec encore plus d'acuité. On constate une **tendance à la fermeture sociale du supérieur**, avec un nombre moindre d'étudiants de condition modeste ou en situation de rupture accédant aux études supérieures et un nombre croissant d'étudiants qui doivent recourir au salariat pour financer leurs études. Ces tendances s'inscrivent dans une période de crise financière et économique où détenir un diplôme est plus que jamais une nécessité pour accéder à un emploi.

Les réformes mises en place dans les années 1990 ont fait de l'enseignement supérieur un service public de proximité. On a pu parler de "révolution démocratique". Faire des études ne signifiait plus devoir obligatoirement quitter le domicile familial, sachant que, pour un étudiant, vivre loin du domicile familial s'avère coûteux. Ainsi, en 2001, la distance moyenne entre deux villes délivrant au moins un type de formation d'enseignement supérieur est de 32 kilomètres<sup>93</sup>. C'est l'équivalent de la distance qui séparait deux villes disposant d'un lycée, en 1994. La trame des équipements de formation supérieure est devenue aussi dense que celle des communes abritant des lycées. Toutefois, cette distance varie significativement, tant entre régions qu'entre formations supérieures : la distance moyenne entre deux lieux délivrant des formations en STS n'atteint pas 17 kilomètres alors qu'elle est de près de 68 kilomètres pour les formations du secteur de la santé (médecine, pharmacie, dentaire), soit un rapport de 1 à 4.

Les élus locaux ont considéré qu'implanter un établissement du supérieur (antenne universitaire, IUT, STS...) sur leur territoire pouvait permettre de lutter contre les inégalités sociales et territoriales, en offrant aux jeunes une voie de promotion sociale sur place.

Les études sur les profils des étudiants dans les antennes universitaires font le constat d'une démocratisation à l'entrée des formations dans ces nouveaux centres, tant au niveau scolaire que social. Les étudiants concernés sont originaires de milieux socialement moins favorisés et plus diversifiés que ceux des "universités mères". De ce point de vue, une part des étudiants accueillis dans ces antennes n'aurait sans doute pas pu faire le choix de l'enseignement supérieur en l'absence de structures de proximité.

Concernant les taux de réussite dans ces sites implantés dans des villes moyennes, il n'est pas possible de dégager de relation mécanique entre le statut

---

<sup>93</sup> *La formation supérieure en régions*, Myriam BARON, European Journal of Geography, Espace, Société, Territoire, Juin 2007.

de délocalisation et la réussite universitaire, mais on observe fréquemment de bons résultats pour les étudiants des sites délocalisés. Ces résultats peuvent s'expliquer par de meilleures conditions d'encadrement, c'est-à-dire une plus grande capacité des enseignants à se mobiliser autour de la réussite de leurs étudiants. Pour ces situations, on parle donc moins d'un "effet délocalisation" que d'un "effet site", qui peut être relié à une meilleure identification et implication des enseignants au sein d'une structure de plus petite taille<sup>94</sup>.

Toutefois, cette démocratisation est en demi-teinte. A résultats scolaires comparables et pour une même discipline universitaire, les étudiants issus de milieux socioculturels "favorisés" sont plus nombreux à se diriger vers les universités mères, tandis que les "nouveaux publics" universitaires restent plus nombreux à étudier sur place. Ce constat va de pair avec celui d'une orientation souvent plus contrainte : la gamme des formations présentes localement est généralement plus étroite.

### 1.2.2. La dimension culturelle de l'enseignement supérieur

La culture est un enjeu à la fois économique et symbolique pour le développement des territoires locaux. Depuis les années 1970, elle est perçue comme un moyen de se rendre visible et attractif, ainsi que comme un élément structurant du capital social, économique et identitaire d'un territoire. Elle doit favoriser le passage d'une économie purement industrielle vers une "économie de la connaissance".

Sans s'adresser de manière exclusive à la jeunesse, les politiques culturelles lui sont fréquemment destinées, les jeunes étant perçus comme une part significative de leur public.

Si la présence étudiante favorise effectivement le développement d'activités culturelles<sup>95</sup>, ceci n'en concerne qu'un nombre limité. L'activité des cinémas et des cafés se trouve renforcée dans les villes étudiantes, mais l'effet reste limité dans d'autres domaines (visite de musées, fréquentation des théâtres, etc.). Les étudiants se révèlent globalement de faibles "utilisateurs" de ces types d'offres culturelles, bien que des tarifs préférentiels leur soient fréquemment proposés.

**Repère : Eléments sur les pratiques culturelles des étudiants<sup>96</sup>**

*L'enquête nationale de l'Observatoire de la Vie Etudiante (2011) distingue trois principaux types de sorties culturelles, qui varient fortement selon les types d'études suivies :*

*- un modèle "populaire juvénile" très prégnant en école de management où 64% des étudiants ont fait au moins une sortie en discothèque et/ou assisté à un spectacle sportif le mois précédent l'enquête ;*

---

<sup>94</sup> Plusieurs études sur la relation entre effectifs et réussite scolaire mettent en avant la diversité des liens de causalité entre ces données, selon les situations. Elles soulignent toutes, la place prépondérante de la qualité et de la motivation du corps professoral dans la réussite des élèves.

<sup>95</sup> Certaines manifestations culturelles constituent pour les jeunes et les étudiants des lieux clés de socialisation (festivals de musique – comme par exemple "les Vieilles Charrues" en Bretagne-). Voir sur ce sujet l'étude du CESER de Bretagne 2011 "Les univers sociaux et culturels des jeunes en Bretagne".

<sup>96</sup> Enquête nationale 2011 de l'Observatoire de la Vie Etudiante.

- un modèle "humaniste académique" dominant dans les écoles supérieures artistiques et culturelles où 88% des étudiants ont fait au moins une sortie au musée, au théâtre, à un concert classique ou à l'opéra. En université, ce modèle est plus répandu en chez les étudiants inscrits en Lettres et Sciences Humaines et Sociales (52%) ;

- un modèle "communautaire étudiant" influent en école d'ingénieurs et de management où respectivement 67% et 63% des élèves ont participé à une soirée étudiante durant les 30 derniers jours.

Néanmoins, jeunes et étudiants sont perçus à la fois comme un public potentiel et comme des acteurs et des initiateurs de certaines manifestations culturelles (création de festivals, vitalité sportive et associative, développement de lieux de concert...). La présence d'établissements d'enseignement supérieur sur un territoire est ainsi fréquemment perçue comme un moyen efficace de renforcer et de susciter le développement d'une dynamique culturelle et sportive.

Par ailleurs, associer politique culturelle et développement de l'enseignement supérieur doit offrir des retombées positives globales pour le territoire. En effet, une offre développée de services et de biens culturels participe aux conditions d'attractivité d'un territoire pour une population active (cadres supérieurs) à laquelle est généralement attribué un important capital de compétences et de créativité.

D'après une étude menée à l'occasion du Forum d'Avignon en 2010<sup>97</sup>, l'effet économique et social d'un développement fondé sur la culture et l'enseignement supérieur est plus fort pour les villes moyennes, où il constitue un avantage distinctif plus fort que pour les grandes métropoles.

### 1.2.3. L'image du territoire

Dans un contexte de concurrence accrue entre territoires, où la capacité d'attractivité est reconnue comme un fondement de l'action publique, les politiques de promotion territoriale jouent un rôle qui peut sembler fondamental, bien que délicat à mesurer dans ses effets. Le marketing territorial se définit comme un travail de promotion locale active mené par les collectivités territoriales, à travers la création et la diffusion d'une image positive de la collectivité et de son territoire, pour la faire exister en fonction de critères reconnus comme attractifs.

Depuis l'émergence du marketing territorial dans les années 1980, les critères propres à diffuser une image valorisante d'un territoire ont évolué. Ils existent en "interne" (pour construire le territoire), et aussi de manière croissante vers l'extérieur, en direction de l'espace national, voire international.

Les stratégies de communication employées peuvent s'appuyer sur des atouts propres au territoire (qualité de l'environnement, du patrimoine) ou construits

---

<sup>97</sup> La culture, enjeu économique ou symbolique pour le développement des territoires, Ineum Consulting, Mars 2010.



par ce dernier (développement d'infrastructures modernes, d'équipements culturels,...). Elles évoluent, selon les critères de référence en œuvre.

Celui de l'économie de la connaissance domine aujourd'hui. Il valorise l'innovation et la créativité, et la formation et l'éducation y acquièrent une dimension symbolique majeure. Pour des élus locaux parfois en difficulté pour appréhender ces critères, la présence sur leur territoire d'un établissement d'enseignement supérieur peut apparaître comme une réponse à cette injonction à l'innovation et à la présence d'atouts culturels et intellectuels. Les qualificatifs de ville/région "universitaire", "étudiante", "jeune", se développent ainsi depuis la fin des années 1990 dans les discours et les stratégies de communication des collectivités territoriales.

Les étudiants sont ainsi les garants de la jeunesse et du dynamisme du territoire, riche des compétences et savoirs dont ils sont jugés porteurs. Ils doivent aider à conserver une population, voire attirer une population extérieure. La grande majorité des villes reconnues comme dynamiques et agréables à vivre (Rennes, Toulouse, Nantes, Montpellier...) sont aussi des villes à forte présence étudiante, qualifiées comme telles (ville étudiante, universitaire).

Toutefois, cette image est parfois à double tranchant, la jeunesse pouvant tout autant être associée à des valeurs positives (dynamisme, vitalité culturelle, ville vivante, agréable à vivre...) qu'à d'autres négatives, à l'opposé (jeunesse bruyante, contestataire, festive, ...).

## 2. Des effets en retour sur l'enseignement supérieur

De même que l'enseignement supérieur influe sur la dynamique d'un territoire, les collectivités territoriales, à des degrés variables, marquent l'évolution de l'enseignement supérieur. Depuis les années 1980, leurs actions ont eu des effets structurants pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Un des principaux reproches fait aux collectivités territoriales, par rapport à leurs investissements en matière d'enseignement supérieur, est qu'ils ont conduit à une dilution ou à un saupoudrage de la carte des formations post-bac ; chaque collectivité voulant tirer avantage sur son propre territoire des effets prêtés à l'existence d'un site d'enseignement supérieur. Si des exemples d'implantations non justifiées existent, ce constat est toutefois à nuancer, car le poids des antennes universitaires en termes d'effectifs reste globalement marginal : les sites secondaires accueillent un tiers des étudiants en IUT, mais seulement 6% des premiers cycles, 4% des 2e cycle, et ils sont quasiment absents du 3e cycle.

En donnant naissance au multi partenariat, l'implication des collectivités territoriales a pu **favoriser l'autonomie des universités**. En effet, il leur a été plus facile de développer cette autonomie à partir du moment où elles sont sorties d'une relation bilatérale avec l'Etat.

Par ailleurs, l'évolution législative a permis au **monde de l'enseignement supérieur et de la recherche de s'ouvrir sur son environnement socio économique**. Les lois de 1982 et 1984 ont affirmé cette ouverture et ont

reconnu une mission de transferts de technologie des universités et des organismes de recherche.

Les Régions ont favorisé cette ouverture à travers l'exercice de leur compétence d'aide au développement économique. Dès les premiers contrats de plan Etat Région, elles ont soutenu activement le volet transfert de technologie et les Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert Technologique (CRITT), souvent adossés à des filières de formation. Elles se sont ensuite engagées dans les dispositifs de la Loi de 1999 (loi "Allègre"), notamment dans les incubateurs.

Elles ont aussi contribué à **renforcer les secteurs d'excellence de l'université, pour la recherche et les formations professionnelles**. Ainsi, elles ont soutenu la création de pôles dits d'excellence, notamment et très récemment, avec les Investissements d'Avenir, en s'appuyant sur des compétences spécialisées présentes sur les territoires.

Mais le caractère plus ou moins dynamique du territoire rétroagit sur le devenir des établissements universitaires. Une politique locale de développement de l'enseignement supérieur ne peut donc prendre tout son sens que comme un élément d'une **stratégie locale cohérente et partagée** portée par la collectivité territoriale. Ceci s'impose plus fortement encore pour les territoires constitués autour de villes moyennes sans tradition universitaire ancienne.

Une démarche territoriale consistant à développer l'enseignement supérieur doit se construire, en s'appuyant soit sur un ou des secteurs économiques, soit sur un projet de territoire construit par l'ensemble des acteurs concernés dans lequel l'enseignement supérieur est une ressource articulée aux autres outils de développement. La relation entre enseignement supérieur et territoire est alors un vecteur de mobilisation et de structuration d'un projet politique global, sur lequel se déploient des politiques d'aménagement urbain, des actions en direction de la jeunesse, des transports...

Les politiques locales doivent nécessairement prendre en compte les orientations de la politique nationale, qui est aussi une ressource possible à leur disposition, mais dont elles sont plus ou moins en mesure de s'emparer. Ceci est d'autant plus vrai si l'on considère les logiques nationales actuellement en place plus contractuelles et procédurales, avec notamment le développement des systèmes d'appels à projet, le développement de l'évaluation par des agences spécialisées...

Par ailleurs, le degré d'intervention des collectivités territoriales influe également sur les **choix stratégiques des établissements d'enseignement supérieur**. En effet, dans les cas où les collectivités territoriales interviennent moins, voire cessent d'investir dans l'enseignement supérieur, les établissements cherchent à obtenir des crédits nationaux et européens, ou à s'inscrire dans une politique de recherche de ressources locales privées : développement de la formation continue, passation de contrats d'études et de recherche...

### 3. La diversité des registres et niveaux d’intervention des collectivités territoriales

Depuis les années 1980, les collectivités territoriales investissent de manière croissante dans l’enseignement supérieur, champ d’intervention de compétence nationale. Plusieurs tendances s’observent, quant aux registres et niveaux de leurs interventions.

#### 3.1. Les registres et niveaux d’intervention des collectivités territoriales

- **Des investissements généralisés mais différenciés**

Une grande diversité d’interventions est possible pour les collectivités territoriales dans le champ de l’enseignement supérieur et de la recherche. Ces interventions sont de ce fait difficiles à mesurer précisément, même si l’implication financière est de plus en plus importante, et se matérialise notamment dans les contrats de projet Etat Région. L’investissement des collectivités territoriales prend quatre formes essentielles :

- Le financement d’infrastructures

Les collectivités territoriales soutiennent le financement des grands équipements de recherche et des constructions immobilières. Ainsi, certaines ont apporté leur soutien au financement des opérations retenues dans le Plan Campus. Leurs interventions immobilières prennent la forme de maîtrise d’ouvrage de locaux universitaires, ou d’une prise en charge de locaux destinés aux étudiants.

- Le soutien au transfert de technologies

Cet objectif correspond aux aides à l’ensemble des dispositifs qui concourent à l’innovation, comme les incubateurs d’entreprises.

- Le financement de projets de recherche

Les collectivités développent des procédures d’appels à projet pour soutenir des opérations de recherche, pour financer l’accueil de chercheurs étrangers, le financement de doctorants, post-doctorants, ou l’organisation de colloques.

- Le soutien à la vie étudiante

Il se concrétise par des bourses de mobilité étudiante et des aides à la vie associative étudiante, et par le soutien financier apporté à certains cursus de formation universitaire, principalement ceux contribuant au rayonnement international du territoire concerné.

- **La complémentarité des interventions**

Il existe une tendance à la répartition des rôles entre collectivités territoriales, selon une logique de correspondance entre un certain niveau de formation et de compétences et un échelon territorial donné. Au-delà de cette complémentarité des interventions, les deux principaux acteurs publics locaux de l’enseignement supérieur sont historiquement, et restent, les conseils régionaux et les villes (agglomérations et métropoles, aujourd’hui).

- **Un recours croissant à des aides plus ciblées**

Les collectivités territoriales, notamment Départements et villes, interviennent de plus en plus souvent au travers d’appels à projets ciblés et de procédures d’aides conditionnées à des thématiques identifiées comme des forces du territoire.

- **Une tendance accrue à la concurrence**

Celle-ci se joue particulièrement entre les Régions, les agglomérations et métropoles, qui développent de plus en plus souvent des stratégies offensives pour l’enseignement supérieur. On constate une tendance au repositionnement des interventions des collectivités territoriales dans le champ de l’enseignement supérieur et de la recherche, en raison de questions majeures encore en suspens, notamment celle de la mise en œuvre de la réorganisation territoriale (Loi de décembre 2010 portant réforme de l’organisation des collectivités territoriales).

### 3.2. Les politiques d’enseignement supérieur des conseils régionaux

L’investissement des conseils régionaux en faveur des universités s’est fait progressivement. Deux processus expliquent cet engagement croissant :

- les étapes de la **décentralisation** ont offert peu à peu de nouvelles marges d’action aux collectivités territoriales, parmi lesquelles une majorité de Régions se sont saisies pour investir le champ universitaire ;
- l’Etat a cherché à associer les Régions aux politiques universitaires, notamment dans une logique de partage des coûts. Le pilotage de l’investissement en matière d’enseignement supérieur et de recherche est ainsi devenu moins centralisé.

### 3.2.1. Les compétences obligatoires

- Les lycées accueillant des CPGE et STS

Depuis les premières lois de décentralisation<sup>98</sup>, la Région est **responsable de la construction, de la rénovation, de l’équipement et du fonctionnement des lycées**. Par conséquent, elle a la responsabilité de l’accueil de formations d’enseignement supérieur telles les CPGE et les STS implantées dans les lycées. Depuis 2004, elle est aussi responsable du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) des lycées.

- La détermination de la carte des formations supérieures

Elle participe avec l’Etat et les autorités académiques à la **détermination de la carte des formations supérieures** (sections de techniciens supérieurs), pour laquelle elle intervient via le CPRDF, mais elle ne peut le faire pour celle des IUT. Elle n’a pas, par contre, de pouvoir sur les enseignements et diplômes universitaires.

- La formation professionnelle

Elle est compétente pour traiter des questions de formation professionnelle. Au fil des évolutions législatives et des transferts de compétences successifs, les conseils régionaux se sont vu confier la tâche de garantir la cohérence régionale des politiques de formation professionnelle<sup>99</sup>.

La loi du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, leur confère l’entière responsabilité de l’**apprentissage** (notamment dans l’enseignement supérieur) et de la formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d’un emploi. Il s’agit d’une compétence d’attribution générale de la Région. L’Etat et les partenaires sociaux interviennent également, dans un système qui reste caractérisé par l’enchevêtrement des responsabilités et des modes de financement.

- Les formations sanitaires et sociales

Depuis 2004 (Acte II de la Décentralisation), la Région a la **responsabilité des formations sanitaires et sociales**, notamment celles relevant du supérieur. Elle définit les volumes de formation par profession ; elle a la charge :

- de l’agrément des établissements et de leurs directeurs,
- du versement des dotations de fonctionnement aux écoles,
- de la gestion et du versement des bourses aux étudiants de ces formations.

---

<sup>98</sup> Responsabilité régionale pour les lycées, établissements d’éducation spéciale et lycées professionnels maritimes.

<sup>99</sup> Le terme "formation professionnelle" recouvre l’ensemble des dispositifs de formation professionnelle initiale destinés aux jeunes (apprentissage et formation professionnelle initiale sous statut scolaire) et de formation professionnelle continue (celle des demandeurs d’emploi et des actifs en emploi).

### 3.2.2. Des interventions volontaires généralisées, à des degrés variés

En-dehors de ces champs obligatoires, les interventions régionales varient fortement, en termes de budget consacré et de domaines d’intervention. Les conseils régionaux interviennent généralement au travers :

- d’investissements régionaux dans **l’immobilier universitaire** ;
- d’aide aux **transferts de technologie**, en raison de la responsabilité plus directe de la Région sur les questions de recherche, de développement économique et d’innovation ;
- d’actions pour l’amélioration des **conditions de vie étudiante**, principalement par des aides à la mobilité et aux coopérations, ou par le versement de bourses, d’allocations doctorales...

Une part importante des politiques régionales d’enseignement supérieur s’intègre dans une programmation pluriannuelle, principalement au titre des contrats de projets Etat Région (CPER). Ces investissements prennent alors une forme contractuelle, avec des cofinancements partenariaux. Parallèlement aux plans quadriennaux entre universités et Etat<sup>100</sup>, les Régions interviennent également de manière contractualisée sous la forme de conventions quadriennales signées avec les établissements d’enseignement supérieur.

La recherche bénéficie d’une forte attention des Régions.

L’existence d’un budget régional consacré à la recherche est générale dès 1980 (sauf en Région Ile-de-France). A l’époque, le cadre de cette intervention est peu défini et les moyens sont faibles, même si certains conseils régionaux réalisent un investissement progressivement croissant. C’est le cas en Bretagne, Rhône-Alpes ou dans le Nord-Pas-de-Calais. C’est avant tout via cette implication dans la recherche que les conseils régionaux se sont intéressés à l’Université.

Cette articulation, qui concerne la quasi-totalité des conseils régionaux, est révélatrice du lien fort existant, dès l’origine, entre politiques régionales de recherche et d’enseignement supérieur. Ainsi, les Régions se dotent de vice-président en charge de ces domaines. Elles regroupent leurs actions au sein de directions communes ; et certaines élaborent des Schémas régionaux de l’enseignement supérieur et de la recherche (SRESR).

Pourtant, les lois de décentralisation de 1982 et celle du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales n’ont pas fait de l’enseignement supérieur et de la recherche des compétences transférées aux conseils régionaux, ni aux autres collectivités territoriales. Mais elles ont impulsé une nouvelle dynamique régionale, en reconnaissant la Région comme véritable niveau de coordination et comme acteur clé du développement économique et de l’aménagement du territoire. L’affirmation de ce rôle pousse progressivement les Régions à considérer l’enseignement supérieur et la recherche comme facteurs de ses dynamiques de développement.

---

<sup>100</sup> Ils sont devenus quinquennaux en 2012.

Les Conseils régionaux se sont donc de plus en plus investis en tant que **responsables de la gouvernance régionale**. Ce rôle se manifeste au travers d’une large panoplie de schémas, plus ou moins mobilisés et articulés :

- le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE)<sup>101</sup> ;
- le Schéma Régional de l’Innovation (SRI)<sup>102</sup> ;
- le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (CPRDF) ;

**Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (CPRDF)**

*La Loi du 24 novembre 2009 relative à l’orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie remplace le Plan régional de développement des formations professionnelles (PRDF) par le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF), document nécessairement partenarial, négocié avec l’Etat.*

*Devenu prescriptif, le CPRDF conserve le même objectif que le PRDF : programmer à moyen terme des actions de formation professionnelle pour les jeunes et les adultes, pour assurer un développement cohérent de l’ensemble des filières de formation.*

*Ce document vaut notamment schéma prévisionnel d’apprentissage et schéma régional des formations sociales et sanitaires. Il définit également les priorités relatives à l’information, l’orientation et la Validation des Acquis de l’Expérience (VAE).*

- Le Schéma Régional de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR)

La possibilité de mettre en place des plans régionaux de l’enseignement supérieur, est inscrite dans le Code de l’éducation :

*"Dans le cadre des orientations du Plan national, la région peut définir des plans régionaux de développement des formations de l’enseignement supérieur et déterminer des programmes pluriannuels d’intérêt régional en matière de recherche. La région est consultée sur les aspects régionaux de la carte des formations supérieures et de la recherche"<sup>103</sup>.*

Par ailleurs, le SRESR est défini par la Convention cadre de coopération entre l’Association des Régions de France (ARF) et la Conférence des Présidents d’Universités (CPU) du 13 Octobre 2009. Universités et Régions y donnent pour la première fois un cadre à leurs coopérations, qui repose principalement sur la mise en place de SRESR, déclinés sous forme de contrats pluriannuels passés entre la Région et les acteurs concernés (universités en premier lieu). Ils doivent structurer et soutenir l’enseignement supérieur et la recherche de la région.

Ils sont élaborés par le Conseil régional et les établissements universitaires et scientifiques, en associant les représentants de l’Etat en région, d’autres établissements d’enseignement supérieur et de recherche, les collectivités territoriales infrarégionales et des organismes et établissements responsables de la vie étudiante. Leurs objectifs sont :

---

<sup>101</sup> Le SRDE est créé par la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Il est prévu qu’à titre expérimental, les Régions élaborent un SRDE. Ce schéma leur permet d’attribuer, par délégation de l’Etat, tout ou partie des aides qu’il met en œuvre, au profit des entreprises faisant l’objet d’une gestion déconcentrée.

<sup>102</sup> L’élaboration d’un SRI, sous pilotage Etat Région, est une commande de la Commission européenne adressée à l’ensemble des régions françaises.

<sup>103</sup> Article L214-2 (Juin 2000) du Code de l’éducation.

- accroître le potentiel universitaire et scientifique des établissements ;
- améliorer le logement et la vie étudiante ;
- accroître et adapter l'offre de formation (initiale, continue, par apprentissage) en relation avec les besoins des territoires ;
- permettre la production de connaissances nouvelles et innover par le transfert de connaissances ;
- diffuser la culture scientifique, technique et industrielle ;
- développer des coopérations conjointes à l'international.

Des schémas locaux, ou contrats de site, peuvent être élaborés, pour répondre aux objectifs variables des territoires infrarégionaux.

Peu de Régions ont déjà mis en place cette démarche : dès 2005, les Régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, et plus récemment la Région Midi-Pyrénées (juin 2011). Le Conseil régional de Bretagne a annoncé l'élaboration d'un SRESR pour 2012.

### 3.3. Les politiques d'enseignement supérieur des villes, agglomérations et métropoles

Depuis les années 1990, à travers le Plan Université 2000, les villes se sont progressivement imposées comme des acteurs locaux essentiels du développement de l'enseignement supérieur. Elles y interviennent principalement par la gestion des questions de proximité, notamment :

- participer, voire financer ou même initier la **construction et l'aménagement de locaux** ;
- **mutualiser des équipements** ;
- participer aux **dépenses de fonctionnement** des établissements ;
- agir pour la **vie étudiante** (aides aux activités associatives et culturelles...) ;
- **intervenir en direction des enseignants du supérieur** de leur territoire, notamment par la prise en charge des frais de déplacement pour ceux qui viennent dispenser des cours sans résider sur le territoire. C'est principalement le cas des villes moyennes.

#### 3.3.1. Les politiques des villes moyennes

Les enjeux et niveaux d'investissement diffèrent entre les villes sièges d'universités (fréquemment de grandes villes, voire des agglomérations) et les villes de taille moyenne<sup>104</sup>, où se sont implantées plus récemment des établissements post-bac. Pour les "villes mères", l'enseignement supérieur est un atout historique, intégré au capital territorial, alors que les villes moyennes sont intervenues dans les années 1980/1990 pour qu'existe un site d'enseignement supérieur sur leur territoire, puis en contribuant significativement à leur

---

<sup>104</sup> Aires urbaines de 30 000 à 200 000 habitants (Appel à projets national "20 Villes moyennes", DATAR 2007).



fonctionnement. Pour ces villes, l’enseignement supérieur est davantage perçu comme un acteur local à part entière.

Après 1990, une partie des politiques d’enseignement supérieur des villes moyennes a évolué pour s’orienter progressivement vers des pôles d’enseignement supérieur plus spécialisés, relevant de choix stratégiques locaux, voire de niches (ou "spécialisations intelligentes") à développer en relation avec l’identité socio-économique locale.

Depuis le renouvellement des équipes municipales en mars 2008, un des signes de l’implication des villes moyennes est l’existence, dans la plupart d’entre elles, d’une délégation du maire dédiée à la question universitaire. Dans les grandes villes, des chargés de mission sont fréquemment embauchés au sein des cabinets, pour mieux appréhender la relation avec l’enseignement supérieur.

**Repère : Villes moyennes et enseignement supérieur : l’appel à projets national de la DATAR "20 Villes moyennes"**

*En 2004, la DATAR a engagé une réflexion sur la place des villes moyennes dans le territoire français. En 2007, elle a lancé un appel à expérimentation "20 villes moyennes témoins" (parmi les villes retenues : Albi, Bourges, Auch, Montbéliard, Montauban, Tarbes, Saint-Brieuc...)*

*La DATAR considère que ces villes moyennes constituent un enjeu important pour l’aménagement du territoire : pendant les Trente Glorieuses, elles ont à la fois capté l’exode rural et participé au développement industriel ainsi qu’à la modernisation économique et sociale, et elles occupent aujourd’hui une place charnière entre espace rural et métropole, constituant un "tiers espace" qui représente 20% de la population.*

*L’un des 4 thèmes de cette expérimentation était l’enseignement supérieur.*

*Achevée fin 2009, cette expérimentation a permis d’établir plusieurs constats, dont celui de la difficulté à maintenir un lien et à obtenir le soutien des universités mères vis-à-vis de leurs antennes délocalisées dans ces villes moyennes. Cette tendance est marquée à partir de 1995, quand la croissance des effectifs étudiants diminue, ce qui engendre une concurrence nouvelle entre universités mères et antennes délocalisées.*

De manière récente on observe que des villes moyennes, après avoir beaucoup participé au développement de l’enseignement supérieur, veulent se désengager des dépenses directes de fonctionnement des universités. C’est notamment le cas quand une antenne acquiert son statut définitif.

Sans remettre en question l’intérêt de la présence locale d’établissements post-bac, la pérennité des investissements est aussi parfois remise en cause par des contraintes financières croissantes, conséquences de la décentralisation d’un nombre accru de compétences aux collectivités territoriales. Dans un contexte de restriction budgétaire et en lien avec les nouveaux cadres nationaux d’intervention, les collectivités font évoluer leurs interventions d’un soutien global vers des aides plus ciblées, reliées plus directement à la stratégie de développement de la collectivité. Dans ce cadre, elles procèdent davantage par contrats d’objectifs ou à travers des appels à projets.

Aujourd’hui, s’opère également un glissement de l’implication dans les politiques d’enseignement supérieur et de recherche, depuis les villes moyennes vers les agglomérations et les métropoles.

### 3.3.2. Les politiques des agglomérations, métropoles et intercommunalités

La loi du 12 juillet 1999 relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale (dite loi "Chevènement") crée les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)<sup>105</sup>. La loi du 25 Juin 1999 pour l'aménagement du territoire et le développement durable du territoire ("loi Voynet") crée les contrats d'agglomération. Ce sont des outils essentiels de développement territorial qui peuvent potentiellement développer un volet "enseignement supérieur et recherche".

Les EPCI se sont vu confier un certain nombre de compétences, transférées par les communes et villes dont ils constituent le regroupement. Ces compétences sont obligatoires ou facultatives, comme c'est le cas pour l'enseignement supérieur et la recherche pour les agglomérations et communautés urbaines. Celles-ci se sont vues parallèlement reconnaître des compétences en matière de développement économique.

On assiste depuis une dizaine d'années à la montée en puissance de ces entités intercommunales, en termes de compétences transférées et de rôle attribué dans le développement et l'aménagement du territoire.

Tendanciellement, les agglomérations et métropoles deviennent avec les conseils régionaux les premiers niveaux d'intervention pour l'enseignement supérieur, et certaines métropoles élaborent des schémas de développement universitaire. Par conséquent, il existe une concurrence accrue entre collectivités.

**Repère : Le phénomène de métropolisation**

*La métropolisation est la tendance à la concentration, dans un nombre limité d'unités urbaines, des fonctions supérieures de décision, de services et de production.*

*On peut considérer qu'elle occupe une place croissante dans les discours politiques et dans l'action publique, depuis le début des années 2000.*

*Concernant l'enseignement supérieur et la recherche, il est considéré que ces deux fonctions ont vocation à s'implanter et à se développer au sein des métropoles, grandes aires urbaines qui regroupent à la fois acteurs économiques, acteurs de l'innovation et décideurs politiques.*

*Cette métropolisation sous-tend notamment les appels à projet des investissements d'avenir, par la volonté de promouvoir des sites géographiques identifiables à l'international.*

<sup>105</sup> En créant les EPCI, la loi Chevènement donne les moyens aux communes de se regrouper : - en communautés de communes (de 3 500 à 50 000 habitants), - en communautés d'agglomérations (au moins 50 000 habitants autour d'une commune centre de 15 000 habitants), - en communautés urbaines (plus de 500 000 habitants).

### 3.4. Les politiques d’enseignement supérieur des conseils généraux

L’implication des Départements débute principalement dans le cadre d’U 2000 mais elle demeure généralement assez limitée, les domaines principaux de compétences des Conseils généraux relevant de compétences sociales. Par ailleurs, leur préoccupation territoriale est majoritairement tournée vers les milieux ruraux, dans le cadre des CPER. Leurs investissements prennent plusieurs formes :

- **l'aide aux projets immobiliers ou au fonctionnement** des établissements, sous la forme de contractualisation avec les universités ;
- **les aides aux étudiants** sous la forme de bourses d’aides à la mobilité, d’aides départementales au montage de projets – stages ou initiatives étudiantes à l’international...-.
- **les aides financières** pour l’organisation **de manifestations, colloques...**

Plusieurs conseils généraux s’interrogent aujourd’hui sur la pérennité de leurs interventions dans l’enseignement supérieur, en raison des restrictions budgétaires et des transferts croissants de politiques sociales dont ils font l’objet, dans un contexte de crise qui alourdit leurs responsabilités.

Leur implication est aujourd’hui aussi re-questionnée, par les effets, encore difficiles à mesurer, de la réorganisation territoriale : quels seront les rôles futurs des Régions, des métropoles, dans l’enseignement supérieur ?...

## Chapitre 4

# Les enjeux actuels de l'enseignement supérieur

---



<b>1.</b>	<b>Quel avenir de la carte universitaire française ?</b>	<b>111</b>
<b>2.</b>	<b>Comment définir un enseignement supérieur "excellent" ?</b>	<b>112</b>
<b>3.</b>	<b>Comment appréhender l'éducation comme un continuum jusqu'à l'insertion professionnelle ?</b>	<b>114</b>
<b>4.</b>	<b>Quelle reconfiguration des rôles entre l'Etat et les collectivités territoriales ?</b>	<b>119</b>



La description historique et territorialisée de l'enseignement supérieur éclaire ses enjeux, aux échelles internationales, nationales et locales. Récents ou plus anciens, ils sont revisités aujourd'hui par les grandes mutations qui le touchent : l'avenir de la carte de l'enseignement supérieur et de la recherche, la réalité d'une "excellence" omniprésente dans les discours, les transitions d'un système éducatif qui peine à s'articuler de manière plus harmonieuse et souple, les conditions de vie des étudiants et leur place dans une société paradoxalement à la fois "jeunisme" et, à certains égards, de plus en plus hostile à ses jeunes. Enfin, le rôle des territoires locaux oscille entre effacement ou réaffirmation, à travers la reconfiguration actuelle des positionnements de l'Etat et des collectivités territoriales. Dans ce cadre, un point de questionnement demeure, à soulever à défaut de le résoudre à ce jour, celui de la réorganisation territoriale annoncée.

Ces interrogations traverseront dans une deuxième partie l'analyse du paysage de l'enseignement supérieur en Bretagne.

## 1. Quel avenir de la carte universitaire française ?

En 2010, Jean-Richard Cytermann écrit<sup>106</sup> :

**"La période qui s'est ouverte (...) depuis un peu plus de cinq ans, si l'on se réfère au lancement des pôles de compétitivité, va modifier complètement le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche français.**

*Une série de dispositifs successifs ont été mis en place : pôles de compétitivité d'abord, dès 2004, pôles de recherche et d'enseignement supérieur et réseaux thématiques de recherche avancées, issus de la loi de programme pour la recherche, à partir de 2007, Plan Campus à partir de 2008. (...) **La réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche a une très importante composante de territorialité.***

*Plus intuitivement, il apparaît très vite que **c'est le travail en commun sur un espace territorial donné qui va mettre en synergie les différents acteurs** : universités, grandes écoles et organismes de recherche et favoriser leur lien avec le monde économique".*

À partir des années 2000, les réformes législatives font évoluer la place et le rôle des collectivités territoriales, dans un système d'enseignement supérieur en mutation. Ces transformations du paysage universitaire et de la recherche ne s'opèrent pas de manière uniforme sur le territoire. Il se construit ainsi une diversité de **"systèmes locaux d'enseignement supérieur"**<sup>107</sup>. En effet, les évolutions récentes tendent à ce que : *"sur un milieu local, de nouvelles formations sont créées et les enjeux qui en découlent sont au fondement de*

<sup>106</sup> Vers une nouvelle géographie de l'enseignement supérieur et de la recherche, JR. CYTERMANN, 2010.

<sup>107</sup> Les universités et le territoire. Nouveaux contextes, nouveaux enjeux, Les mutations actuelles de l'université, Daniel FILATRE, 2003.



*relations nouvelles et spécifiques qui se construisent entre les différents acteurs impliqués dans un contexte précis, concret et spatialisé".*

Ces configurations locales varient d'un territoire à l'autre, en s'organisant principalement à l'échelle régionale. Elles dépendent du jeu des acteurs, de paramètres liés à l'histoire, à l'armature urbaine, aux réseaux de transport, à l'évolution démographique ou économique. Le passage d'un pilotage central de l'Etat à une gestion plus horizontale, participe aussi à l'émergence de systèmes locaux d'enseignement supérieur.

Par ailleurs, les logiques qui sous-tendent le Plan Campus, la création des PRES, le Grand Emprunt et ses résultats interrogent. Ainsi :

- Va-t-on vers une carte de l'enseignement supérieur et de la recherche caractérisée par quelques grands pôles "d'excellence", autour desquels graviteraient des centres universitaires à vocation pédagogique ?
- Va-t-on vers une spécialisation et une hiérarchisation des sites, avec de grands centres universitaires et de recherche pluridisciplinaires, des "pôles universitaires de proximité" plus spécialisés et des sites dédiés uniquement à des formations supérieures courtes ?...
- Quel sera demain le territoire de "référence" de l'enseignement supérieur et de la recherche ?
- Comment s'articulent enseignement supérieur et recherche dans cette nouvelle carte ?
- Doit-on et peut-on maintenir un objectif d'aménagement équilibré du territoire de l'enseignement supérieur et de la recherche ? Les deux démarches peuvent-elles se combiner, et comment parvenir à cette articulation ?

Sans qu'il existe de contradiction fondamentale évidente entre l'autonomie renforcée décidée par la LRU, et les incitations aux rapprochements des établissements (PRES, Investissements d'avenir), l'articulation et la compatibilité entre ces modes et niveaux d'organisation apparaît complexe, notamment car ils intensifient à la fois des logiques coopératives et des logiques concurrentielles. Ils posent aussi des questions, en termes de gouvernance de l'enseignement supérieur.

Ainsi la répartition spatiale des projets retenus dans le cadre des Investissements d'avenir est instructive : leur très grande majorité se concentre dans une zone qui coïncide avec celle de la répartition de la recherche française, concentrée en Ile-de-France, Alsace, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon.

## 2. Comment définir un enseignement supérieur "excellent" ?

Le Grand Emprunt et ses appels à projets d'excellence, tout comme les critères retenus dans les classements internationaux, posent de manière aiguë la question de la place et de la définition de l'"excellence" de l'enseignement supérieur.

L'enseignement supérieur "excellent" y est indissociablement lié à la recherche, une recherche elle-même qualifiée d'excellente, c'est-à-dire axée sur un nombre limité de thématiques, et exercée par des chercheurs et laboratoires reconnus comme excellents (classement de l'AERES : laboratoires A+ et A).

Cette excellence repose très nettement sur les effets de taille, selon le principe du "big is beautiful", avec la nette volonté de favoriser les regroupements et les fusions d'universités. Elle est clairement perceptible en France, tant au travers de la logique des PRES que dans celle du Grand Emprunt.

Un certain nombre de critiques s'élève face à ces critères :

- ils négligent l'importance de la mission de formation dans l'enseignement supérieur, or l'excellence dépend aussi de la qualité des savoirs transmis et des modes de transmission ;
- ils prennent peu en compte la qualité de certaines filières courtes, qui peuvent pourtant permettre une insertion professionnelle "excellente" ;
- ils insistent sur la notion de taille critique, qui ne peut pas être le seul critère de l'excellence.

L'excellence sélectionnée fait moins appel à des potentiels en devenir, parfois difficiles à détecter et peu prévisibles, qu'à des forces déjà identifiées et souvent déjà soutenues ; ce qui laisse peu de place à la recherche fondamentale.

Ces remarques incitent à concevoir qu'il existe donc moins « une » excellence, que des « excellences » dans l'enseignement supérieur.

**Extraits d'"Osons l'Excellence", par M. Philippe JAMET, Directeur de l'Ecole Normale Supérieure des Mines de Saint-Étienne (Février 2011, blog.educpros.fr)**

*"L'excellence n'est pas la perfection, mais l'aptitude au perfectionnement, qui suscite innovation et création de valeur".*

*" Je ne vois guère que **trois ingrédients qui qualifient ensemble l'excellence : le talent, la vision, le courage.** Les données contextuelles, hasard et circonstances font le reste. L'excellence étant ainsi définie comme un cheminement porté par ces trois qualités, les données initiales de l'excellence sont certes importantes, mais essentiellement statiques."*

*" Les initiatives d'excellence (...) laissent assez largement de côté la vision et le courage. Ils ne privilégient qu'un des trois ingrédients de l'excellence. "*

*"**La cartographie AERES (...) identifie bel et bien des unités talentueuses, mais dit peu de chose sur leur capacité à innover.** Or, c'est précisément pour accélérer l'innovation, autre mot-clé des Investissements d'avenir, que la Nation a décidé d'investir fortement".*

*" Parallèlement, d'autres unités moins bien évaluées sont pour l'essentiel, à l'écart du processus d'excellence en cours. Il y a là une approche oubliée des véritables moteurs de l'innovation. Il est en effet, dans la cohorte des « B » ou « A », un certain nombre d'unités qui doivent leur évaluation à un positionnement non stabilisé, à un profil jugé trop pluridisciplinaire (ou peu lisible), à des axes peu conformistes, à une création récente (qui ne permet pas d'afficher des acquis bibliographiques suffisants). Dans le même temps, **n'est-il pas vrai que l'histoire des technologies est, pour l'essentiel, faite d'innovations imprévisibles et dont les porteurs n'eussent pas franchi la barre d'une quelconque évaluation ! "***

" L'ambiguïté de la construction actuelle des initiatives d'excellence est qu'elle s'inscrit dans un **paradoxe insoluble où l'on essaie de minimiser la prise de risque (...) tout en exigeant que l'investissement soit hautement productif**. Une plus grande culture du risque permettrait sans doute aux Idex de déboucher sur un nombre plus significatif d'actions à haut potentiel d'innovation."

### 3. Comment appréhender l'éducation comme un continuum jusqu'à l'insertion professionnelle ?

Les transitions entre enseignement secondaire et enseignement supérieur, mais aussi entre enseignement supérieur et monde professionnel, posent aujourd'hui encore des questions non résolues :

- Comment démocratiser la transition entre secondaire et supérieur ?
- Comment faciliter les passerelles entre filières de formation pour limiter les décrochages et les sorties du système sans diplôme ?
- Comment agir face au déterminisme scolaire à l'égard de l'enseignement supérieur ?...

L'enjeu de l'accès à un diplôme et à un emploi est particulièrement d'actualité dans un contexte où la situation des jeunes est globalement de plus en plus dégradée. Les inégalités éducatives et scolaires se creusent au profit des plus aisés, avec une dégradation de l'ouverture sociale des études supérieures<sup>108</sup>.

L'enseignement supérieur débute et doit être pensé en lien avec l'enseignement secondaire<sup>109</sup>. Diplôme créé en 1808, le **baccalauréat** est le dernier diplôme du secondaire et le premier grade universitaire, condition, sauf exception, de l'accès aux études supérieures<sup>110</sup>. La composition de la population des bacheliers (par série, genre...) et ses évolutions fournissent ainsi des éclairages utiles sur celles des étudiants de l'enseignement supérieur. La loi d'orientation de 1989 énonçait l'objectif de 80% de chaque génération accédant au baccalauréat. Ces objectifs se sont aujourd'hui déplacés "vers le haut" : en 2005, la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école a fixé l'objectif stratégique de 50% d'une génération ayant un diplôme d'enseignement supérieur<sup>111</sup>.

Le taux de réussite au baccalauréat était de 85,6% pour le bac 2011, avec des variations entre les trois types de baccalauréat existants, qui correspondent aux trois voies des études au lycée<sup>112</sup>. **La proportion de bacheliers dans une génération n'a cessé de progresser :**

---

<sup>108</sup> *La vie étudiante. Repères*, Enquête 2011 de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE).

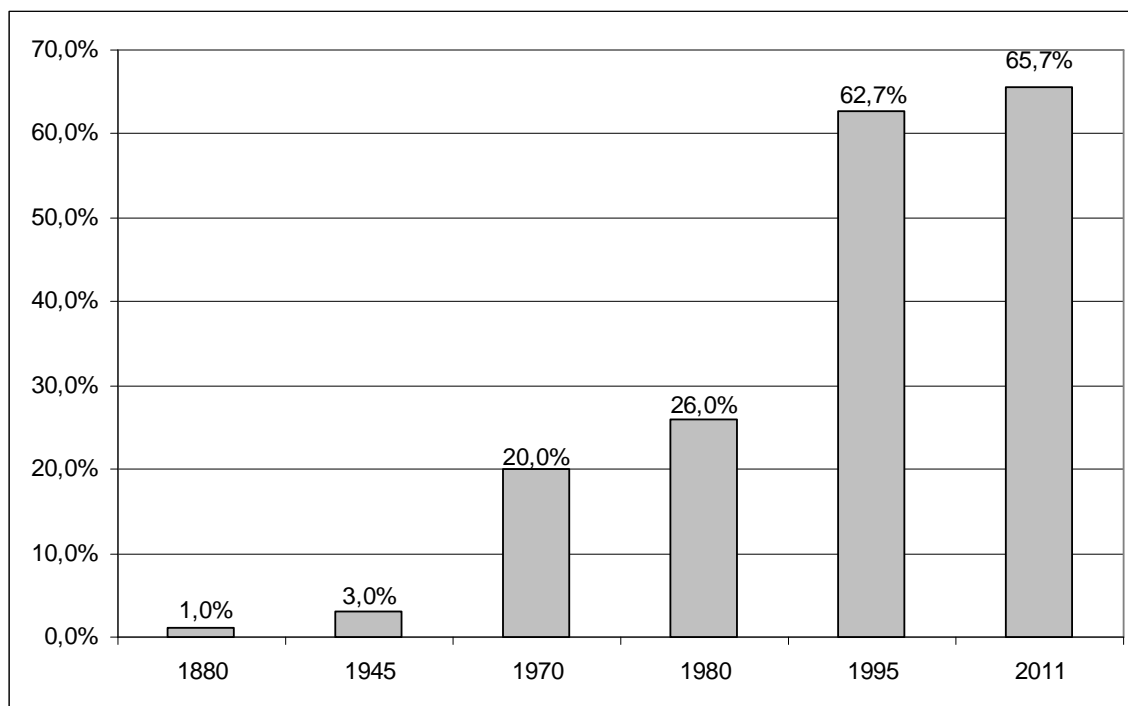
<sup>109</sup> Un des liens entre ces deux niveaux est l'existence de formations supérieures dans des établissements du secondaire : les STS et CPGE implantées dans les lycées.

<sup>110</sup> Autres modalités d'accès au supérieur : le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ; la capacité en droit, la VAE (Validation des acquis de l'expérience), la VAP (Validation des acquis professionnels).

<sup>111</sup> Elle va dans le sens d'un objectif d'Europe 2020, d'au moins 40% des 30-34 ans détenant un diplôme de l'enseignement supérieur.

<sup>112</sup> Bac général : 50% des candidats inscrits. Taux de succès de 87,4% ; bac technologique : 24% des candidats. Taux de succès de 81,9% ; bac professionnel : 26% des candidats. Taux de succès de 86,5%.

Figure 6. Taux de bacheliers dans une génération de 1880 à 2011



Source : Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (MENJVA).

Au total, aujourd'hui, environ 55% de chaque génération accède à l'enseignement supérieur<sup>113</sup>. **La poursuite d'études supérieures après le baccalauréat est majoritaire.** En 2011, c'est le cas pour 85% des bacheliers. Toutefois, si les générations nées à la fin des années 1960 en France ont initié ce mouvement qui s'est accéléré dans les années 1990<sup>114</sup>, une diminution relative du taux global de poursuite d'études supérieures s'observe depuis les années 2000, avec des variations importantes selon les bacs.

- **L'évolution des effectifs par bacs : des effets dans le supérieur**

Après une croissance forte des effectifs des bacheliers généraux et technologiques de 1980 à 1995 (Bac général : de 18,6% à 37,2% ; Bac technologique : de 7,3% à 17,6%), leurs effectifs stagnent, voire régressent après 1995 (35,1% en 2010 pour les bacs généraux, 16,4% pour les bacs technologiques). Les effectifs des bacheliers professionnels<sup>115</sup> augmentent sur la même période : ils représentent 7,9% de l'ensemble des bacheliers en 1995 et 14,3% en 2010. Cette évolution a des effets sur la composition des effectifs étudiants du supérieur, et leur réussite. En effet :

<sup>113</sup> MESR.

<sup>114</sup> *Des études supérieures inégalement rentables selon les milieux sociaux*, INSEE Première, n°469, Juillet 1996.

<sup>115</sup> Le baccalauréat professionnel est créé en 1987.

- les bacheliers généraux continuent, majoritairement leurs études ;
- trois bacheliers technologiques sur quatre poursuivent après le bac mais davantage vers un enseignement court à visée professionnelle ;
- moins d'un bachelier professionnel sur quatre poursuit ses études, hors apprentissage. Aujourd'hui en nombre croissant parmi les effectifs des bacheliers, ils connaissent un taux de réussite sensiblement plus faible que celui des bacheliers généraux.

- **Des répartitions différenciées entre filles et garçons**

Les filles sont depuis plus de trente ans majoritaires parmi les bacheliers et les étudiants : 56% de filles en 2010<sup>116</sup>. Ce constat vaut particulièrement pour le bac général, dont 58 % des lauréats étaient en 2007 des filles, contre à peine la moitié pour le technologique. Elles restent minoritaires (43%) parmi les bacheliers professionnels. Des disparités existent et demeurent selon les séries : elles représentent plus de 80% des bacheliers en série Littéraire (L), 64% en série Economie et Social (ES) et 47% en Scientifique (S). Dans les filières technologique et professionnelle, elles sont surtout présentes dans les spécialités tertiaires et le domaine des services, mais restent rares dans le domaine de la production.

Cette inégale répartition est le résultat de "choix" d'orientation sexués, à la fois pour les filles et pour les garçons. Elle se retrouve dans le supérieur : 58% des étudiants à l'université sont des filles, qui s'orientent pour 70% d'entre elles en lettres ou sciences humaines, et seulement pour 30% dans les filières scientifiques. Dans les classes préparatoires, elles sont majoritaires en prépas littéraires (75%) mais ne représentent que 30% des prépas scientifiques. Cette tendance "aux filles les lettres, aux garçons les sciences" évolue progressivement. Ainsi, dans les écoles d'ingénieurs la proportion de filles est passée de 15% des élèves en 1985 à 27% en 2007.

- **La généralisation de l'accès au supérieur mais un déterminisme des parcours**

Chaque année en France, plus de deux millions d'élèves, en fin de troisième, de seconde ou de terminale, doivent faire le choix de poursuivre leurs études, d'entrer en apprentissage ou de quitter le système de formation pour la vie active.

Le Haut Conseil de l'éducation établit un bilan annuel des résultats du système éducatif français. En 2008, il a publié un rapport<sup>117</sup> consacré à l'orientation dans l'enseignement secondaire, dans ses deux dimensions. Il évoque l'orientation comme processus d'affectation des élèves dans différentes voies de formation, filières et options ; et aussi comme aide apportée aux individus dans le choix de leur avenir scolaire et professionnel. Ce rapport dresse des constats utiles à la compréhension du système d'enseignement supérieur :

---

<sup>116</sup> Observatoire de la vie étudiante, 2011.

<sup>117</sup> Rapport du 9 Juillet 2008 du Haut Conseil de l'Éducation sur l'orientation scolaire. Par ailleurs, le CESER de Bretagne a publié en 2006 une étude sur les processus d'orientation des lycéens et des étudiants en Bretagne.

**1er constat : les élèves ont une connaissance limitée de la diversité des débouchés professionnels et des métiers<sup>118</sup>.**

L'État, principalement l'Éducation nationale, est investi de la mission d'orientation des élèves sous ses deux formes, information et conseil, qu'il partage avec les Régions, auxquelles les lois de décentralisation ont dévolu des compétences dans ce domaine. Par ailleurs, des organismes et entreprises privées développent également des services payants d'orientation.

**2e constat : l'affectation des élèves se fait de manière déterministe et hiérarchisée,** très précocement, avec une influence déterminante du milieu social et du sexe sur les parcours.

L'orientation dans le second cycle du secondaire se caractérise par des disparités sociales très marquées : près de 91 % des enfants d'enseignants et 88 % des enfants de cadres obtiennent le baccalauréat, pour moins de 50 % des enfants d'ouvriers ; 72 % des enfants d'enseignants et 69 % des enfants de cadres obtiennent le baccalauréat général, contre 18 % des enfants d'ouvriers<sup>119</sup>; enfin, 29 % des enfants d'ouvriers ont comme diplôme un CAP ou un BEP, contre 5 % seulement des enfants d'enseignants et de cadres.

Cette variation dans l'orientation scolaire se constate également, à résultats scolaires identiques, en fonction de la profession et des diplômes des parents. Ainsi, parmi les élèves de troisième aux résultats moyens, les enfants de cadres demandent quasiment tous l'accès à une seconde générale et technologique, pour seulement six enfants d'ouvriers sur dix. Les disparités sociales perdurent dans le supérieur.

La faible ouverture sociale des études supérieures constitue ainsi un réel frein au bon fonctionnement du système d'enseignement supérieur. La massification de l'enseignement supérieur a été menée, mais sa démocratisation, essentiellement quantitative, demeure inaboutie en France.

**3e constat : l'orientation scolaire fonctionne en "circuit fermé" :**

- les erreurs d'orientation sont difficiles à rattraper : dès la fin de la troisième, les choix d'orientation engagent les élèves de façon quasi-irréversible ;
- l'offre de formation est localement limitée et décalée par rapport aux besoins réels en emplois.

Ces constats s'étendent à l'enseignement supérieur, où leurs effets sont perceptibles tant en terme de décrochage scolaire, de composition sociale des étudiants, que d'orientation et d'insertion professionnelle.

---

<sup>118</sup> A l'issue du collège, 4 élèves sur 10 considèrent que leur orientation a été plus subie que voulue (*Education & formations*, n° 72, MEN-DEPP, 2005). Par ailleurs, une enquête réalisée par le CSA en 2011 auprès de 6 028 jeunes de 15 à 30 ans, indique que 25% d'entre eux disent regretter leur orientation scolaire.

<sup>119</sup> De manière plus détaillée, dans la voie générale, 40 % des enfants d'enseignants et 41 % des enfants de cadres obtiennent le baccalauréat Scientifique, contre seulement un peu plus de 7 % des enfants d'ouvriers

**Repère : Le décrochage scolaire**

*La notion de décrochage est introduite en France à la fin des années 1990. L'Éducation Nationale la définit comme un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme.*

*Au Québec notamment, le terme de **persévérance** est appliqué à ces situations, pour traduire la volonté de redonner une continuité aux parcours d'élèves transitoirement en rupture éducative.*

**En 2009, 16% des jeunes de 20 à 24 ans ont quitté le système éducatif sans aucun diplôme**, soit 125 000 personnes en moyenne par génération (1 jeune sur 6)<sup>120</sup>. Cette forte proportion a peu évolué depuis les années 1990, alors que les décennies antérieures avaient marqué un net recul. C'est dans cette catégorie des "sans diplôme" que se retrouvent les individus les plus exposés à la précarité et au chômage.

Depuis 30 ans, les diplômés de l'enseignement supérieur ont un taux de chômage inférieur à celui des autres jeunes et toutes les analyses confirment que **le diplôme reste, y compris en temps de crise, le meilleur atout pour accéder à un emploi**. Ce constat est particulièrement vrai en France, où l'univers professionnel, public comme privé, a une croyance et une confiance fortes dans la valeur des diplômes.

Pour les diplômés du supérieur, les effets de la crise connue depuis 2008 sur l'accès à l'emploi existent, mais restent moindres : 85% d'entre eux, pour la génération 2007, sont en emploi trois ans après leur sortie du système éducatif. Malgré des nuances selon les spécialités et les voies de formation<sup>121</sup>, plus le niveau de diplômes est élevé, plus l'accès à l'emploi est rapide, plus les emplois à durée indéterminée sont fréquents et meilleure est la rémunération.

En 2007, un à quatre ans après la fin de leurs études, 10,4% des diplômés du supérieur sont au chômage contre 19 % des jeunes ayant obtenu un CAP ou un Bac et 40% des autres jeunes.

Cette question a une dimension sociale forte : parmi les non diplômés, on compte sept enfants d'ouvriers pour un enfant de cadres. Le rapport est inversé, au niveau doctorat, avec neuf enfants de cadres, pour un enfant d'ouvrier<sup>122</sup>.

**Toutefois, si les diplômés continuent à protéger du chômage, ils tendent, sur la durée, à se dévaluer, au profit du diplôme de niveau supérieur** : en vingt ou trente ans de distance, avec l'augmentation du nombre de détenteurs, le même diplôme ne procure plus les mêmes avantages. Le baccalauréat, qui

---

<sup>120</sup> Il faut distinguer, entre "sortie sans diplôme" et "sortie sans qualification" : deux tiers des jeunes sortis sans diplômes sont cependant "qualifiés" selon les critères français puisqu'ils sont allés jusqu'en année terminale de CAP, de BEP ou de baccalauréat, mais sans obtenir le diplôme. Par ailleurs, notons que les hommes représentent seulement 46% des diplômés de l'enseignement supérieur et que les femmes font traditionnellement des études plus longues.

<sup>121</sup> 86% des jeunes ayant un bac +2 sont en emploi en 2010, 80% des diplômés niveau licence, 88% niveau master. Avec une difficulté notable d'insertion des doctorants, en France (Source : Problèmes économiques n°3021, Juin 2011).

<sup>122</sup> D'après le CEREQ, qui souligne qu'un enfant de cadre a six fois plus de chances de sortir de l'enseignement supérieur avec un diplôme supérieur au niveau L qu'un enfant d'ouvrier.

permettait d'intégrer les classes moyennes dans les années 1970, n'y suffit plus. Une conséquence de cette dévaluation est la tendance à l'allongement des études universitaires pour accéder au diplôme de niveau supérieur. Ce mécanisme est lié à la massification ; le diplôme largement répandu voit sa valeur décroître au profit du niveau supérieur dont les détenteurs sont moins nombreux.

Ces constats soulignent les liens forts entre enseignement secondaire et enseignement supérieur, et entre enseignement supérieur et insertion professionnelle. Ils mettent en avant la nécessité d'ouvrir autrement l'accès à l'enseignement supérieur et de faciliter et diversifier les transitions.

Dans un rapport publié en 2010, le Bureau International du Travail met en garde contre " le risque d'une "génération perdue", constituée de jeunes gens qui sont totalement détachés du marché du travail et ont perdu tout espoir de pouvoir travailler pour pouvoir décentement gagner leur vie"<sup>123</sup>.

Dans ce contexte, se pose aussi de manière renouvelée, la question de la place donnée aux étudiants et à leur parcours de réussite, dans le système d'enseignement supérieur et de recherche actuel : ils n'apparaissent encore qu'en filigrane dans les réformes en cours, leur représentation reste faible dans les différentes instances (plus encore dans les nouvelles structures, à la gouvernance resserrée) et les mesures mises en œuvre tendent davantage à une "mixité sociale à dose homéopathique".

## 4. Quelle reconfiguration des rôles entre l'Etat et les collectivités territoriales ?

- **L'effacement ou le retour du local ?**

Les initiatives politiques structurantes récentes doivent apporter des fonds à quelques territoires et sites universitaires et de recherche, jugés **aptes à représenter internationalement une excellence française de l'enseignement supérieur et de la recherche**. Chaque territoire est appelé à entrer dans cette compétition, dans des délais courts, en réussissant à mobiliser les réseaux d'acteurs concernés.

Ces réponses se construisent le plus souvent à **l'échelle régionale** : assistance à maîtrise d'ouvrage régionale, implication affichée des conseils régionaux. Les acteurs des territoires (établissements d'enseignement supérieur, équipes de recherche et collectivités territoriales) ont tendance à faire de leur sélection, dans le cadre de ces appels à projets, un enjeu fort pour bénéficier d'aides nécessaires à leur maintien et à leur développement ; mais plus encore pour

---

<sup>123</sup> *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes*, BIT, 2010. OCDE 2011.



obtenir ou conserver une place sur la future carte de l'enseignement supérieur français.

Sans en avoir encore véritablement les moyens financiers, l'Etat entend rester présent par l'intermédiaire de dispositifs comme les appels à projets, et grâce à ses agences spécialisées (AERES, ANR). Ainsi, il met de fait en concurrence les collectivités territoriales, au regard de leur attractivité économique. Sans principe de régulation, la compétition s'aiguise, plus particulièrement entre régions et grandes agglomérations, chacune cherchant à capter les bénéfices politiques et financiers de cette nouvelle économie du savoir. Cette évolution s'accompagne ainsi d'une hiérarchisation accrue entre territoires et d'une tendance à leur spécialisation. Le ralentissement de la croissance des effectifs étudiants après 1995, a exacerbé cette mise en concurrence : il s'agit moins d'ouvrir des places pour répondre à la demande que d'améliorer la qualité des formations et plus largement de la vie étudiante, afin d'attirer les jeunes.

Dans ce contexte, **l'Etat se trouve dans un entre-deux**. Il reste un acteur incontournable à travers ses ministères, les grands organismes publics de recherche, les outils de financement qu'il contrôle ; mais c'est **désormais aux collectivités territoriales de réagir et d'innover**, de bâtir des stratégies, de mobiliser les budgets et les réseaux économiques et sociaux en mesure d'inscrire leur territoire dans ce nouveau cadre d'action publique.

Il en découle une géographie de l'enseignement supérieur et de la recherche de plus en plus contrastée, où les territoires dotés des universités jugées les plus puissantes disposent d'un réel avantage comparatif en termes d'attractivité.

- **Quelles incidences de la réorganisation territoriale ?**

Cette question est encore sujette à incertitudes dans son contenu et son calendrier, mais la mise en place de la réorganisation territoriale votée en 2010<sup>124</sup> aura nécessairement des effets sur le paysage actuel de l'enseignement supérieur et de la recherche. Se posera notamment avec acuité, la question de l'avenir de la clause de compétence générale, et en conséquence, celle des interventions (modalités, niveaux) des collectivités territoriales, dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- **La Région, autorité organisatrice pour l'enseignement supérieur et la recherche ?**

*"La Région pourrait exercer la mission d'autorité organisatrice pour l'enseignement supérieur et la recherche".*

Cette proposition est extraite du Rapport sur la clarification des compétences des collectivités territoriales, publié en septembre 2011 par Jean-Jacques de Peretti. Le concept d' "**autorité organisatrice**" prend source dans la réforme territoriale. Elle prévoit d'attribuer à une collectivité tout ou partie d'une compétence, et elle offre la faculté à une collectivité de déléguer tout ou partie

---

<sup>124</sup> Loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

de sa compétence. Ceci résulte de la suppression prévue de la clause de compétence générale, qui permet jusqu'à ce jour aux différents niveaux de collectivités territoriales d'intervenir sur les mêmes champs d'action publique, notamment l'enseignement supérieur.

➤ **Les pôles métropolitains, compétents en enseignement supérieur ?**

Les dernières réformes de l'enseignement supérieur dessinent plusieurs tendances : volonté de renforcer et développer un nombre restreint de sites jugés majeurs, de fusionner les universités sur un même site géographique, de rapprocher l'université des enjeux de développement économique et d'innovation... Elles vont globalement dans le sens d'une intervention croissante des métropoles dans l'enseignement supérieur et la recherche.

La création de nouvelles entités par la loi de "réorganisation territoriale" suscite dans ce cadre des interrogations, notamment pour les **pôles métropolitains**<sup>125</sup>, qui pourraient demander à exercer la compétence "enseignement supérieur et recherche"<sup>126</sup>.

Le pôle métropolitain est un établissement public destiné à favoriser la coopération d'EPCI à fiscalité propre. Il peut avoir compétence en matière de développement économique, de promotion de l'innovation, de recherche, d'enseignement supérieur et de culture, pour l'aménagement de l'espace par la coordination des Schémas de cohérence territoriale (SCOT), ainsi que dans le développement des infrastructures et des transports. Il doit regrouper au moins 300 000 habitants. Il constitue juridiquement un syndicat mixte permettant de développer une collaboration « à la carte », sur la base de **l'intérêt métropolitain**. Leur création questionne, quant à leurs possibles compétences futures dans l'enseignement supérieur et la recherche.

---

<sup>125</sup> Article 20 de la loi du 16 Décembre 2010. Ainsi dans le Grand Ouest a été créé début 2012 le pôle métropolitain Loire-Bretagne qui réunit les agglomérations de Rennes, Nantes, Angers, Brest, Saint-Nazaire.

<sup>126</sup> Voir pour exemple la métropole rennaise et sa démarche de Schéma de développement universitaire (SDU) engagée en 2012 (Chapitre 7).



Deuxième partie

L'enseignement  
supérieur en Bretagne :  
hier, aujourd'hui et  
demain

---



L'état des lieux national de l'enseignement supérieur permet d'en cerner les principales caractéristiques et de le situer dans un contexte de compétition internationale croissante. Inscrites dans ce cadre, les réformes initiées depuis 2000 dessinent un paysage de l'enseignement supérieur en mutation, à l'échelle nationale et des territoires infranationaux.

Mais les évolutions en cours ne s'opèrent pas de manière uniforme sur le territoire. Elles construisent des "systèmes locaux d'enseignement supérieur"<sup>127</sup>, et le plus souvent à l'échelle régionale s'impose, pour plusieurs facteurs, comme pertinente pour appréhender ces enjeux.

Ces "systèmes" régionaux dépendent d'une part, de paramètres historiques, démographiques, économiques, et d'autre part, du jeu des acteurs régionaux : Conseil régional, conseils généraux, métropoles et villes, établissements d'enseignement supérieur, monde socio-économique...

Décrire l'enseignement supérieur en Bretagne permet ainsi de comprendre quel "système" régional d'enseignement supérieur s'y est construit et comment il évolue, face aux mutations en cours. L'état des lieux de l'enseignement secondaire constitue un préalable nécessaire à cette analyse. Un retour historique sur les jeux des acteurs régionaux, éclaire leurs positionnements actuels, et permet de déterminer les grands axes d'une stratégie régionale d'enseignement supérieur.

---

<sup>127</sup> Selon l'expression de Daniel FILATRE. Voir Partie I, Chapitre 4, point 1.



## Chapitre 5

Les particularités de  
l'enseignement secondaire en  
Bretagne, éléments de  
compréhension de  
l'enseignement supérieur

---





<b>1.</b>	<b>Chiffres clés de l'enseignement secondaire en Bretagne</b>	<b>131</b>
1.1.	Les établissements d'enseignement secondaire	132
1.2.	Les effectifs des lycées	134
<b>2.</b>	<b>Un enseignement secondaire diversifié</b>	<b>134</b>
2.1.	L'enseignement secondaire privé	134
2.2.	L'enseignement secondaire agricole	135
2.3.	L'enseignement secondaire maritime	135
2.4.	L'apprentissage dans le système éducatif régional	136
<b>3.</b>	<b>Un dispositif scolaire mis en avant comme modèle de réussite</b>	<b>136</b>
3.1.	Les résultats régionaux du baccalauréat	137
3.1.1.	<i>Variations des résultats entre baccalauréats</i>	138
3.1.2.	<i>Proportion de bacheliers dans une génération</i>	139
3.1.3.	<i>Mentions au baccalauréat</i>	139
3.2.	Une diversité de facteurs à l'origine de cette réussite	140
3.2.1.	<i>Un réseau de formation diversifié</i>	140
3.2.2.	<i>La valorisation de l'école par les familles</i>	140
3.2.3.	<i>La scolarisation précoce des enfants ?</i>	140
3.2.4.	<i>Une académie fortement demandée par les enseignants</i>	141
3.2.5.	<i>Le rôle de la spécificité linguistique</i>	142
3.2.6.	<i>L'importance de l'enseignement privé</i>	142
3.3.	Des disparités territoriales, sociales et sexuées	142
3.3.1.	<i>Des disparités territoriales fortes</i>	143
3.3.2.	<i>Les différences d'orientation entre filles et garçons</i>	143
3.3.3.	<i>Le décrochage scolaire et les transitions vers le supérieur</i>	145



L'importance des relations entre enseignement supérieur et enseignement secondaire, justifie d'en exposer les principales spécificités en Bretagne. Certaines ont des effets perceptibles dans l'enseignement supérieur régional.

## 1. Chiffres clés de l'enseignement secondaire en Bretagne

A la rentrée 2011-2012<sup>128</sup>, l'Académie de Rennes est au 5e rang national pour ses effectifs scolaires, avec plus de 700 000 élèves, étudiants et apprentis, soit 22% de l'ensemble de la population régionale (3 150 000 habitants). Ils sont répartis entre les trois degrés d'enseignement (public et privé) :

- **premier degré** : 330 294 élèves scolarisés<sup>129</sup> ;
- **second degré**<sup>130</sup> : 260 891 élèves<sup>131</sup> ;
- **enseignement supérieur** : 110 669 étudiants.

Ces effectifs ont fortement évolué depuis l'après-guerre. En effet, après la seconde guerre mondiale, une première vague de massification de l'enseignement secondaire débute en France, liée à une perception sociale différente de l'école et à la volonté de répondre au développement économique. En 1959, sont instaurés la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans (contre 14 ans auparavant) et le collège pour tous. L'une des conséquences de cette réforme est le très fort taux de scolarisation dans le secondaire. Il augmente de 135,9% dans l'Académie de Rennes entre 1954 et 1963 (moyenne nationale : 149%). En 1960, 40,5% des 11-17 ans sont scolarisés en Bretagne (moyenne nationale : 40,7%). Cette scolarisation s'accélère encore à la fin des années 1970, en France et particulièrement en Bretagne, alors en plein essor économique.

Après une contraction des effectifs de 1990 aux années 2000, due notamment à un ralentissement des naissances, ils connaissent de nouveau une hausse, avec l'arrivée des générations plus nombreuses nées après 1991, qui forme en 2011 la génération des 16-20 ans. Déjà sensible dans l'enseignement secondaire, cette augmentation se ressentira dans l'enseignement supérieur à partir de 2015.

---

<sup>128</sup> Académie de Rennes, chiffres 2011.

<sup>129</sup> A la rentrée 2011, on constate une diminution de 1 097 élèves par rapport aux effectifs de la rentrée 2010 : moins 325 en préélémentaire et moins 772 en élémentaire.

<sup>130</sup> Le second degré regroupe les lycées, les lycées professionnels et les Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA), mais aussi les collèges et les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), ces dernières accueillant dans les collèges des élèves ayant des difficultés d'apprentissage (maîtrise insuffisante des connaissances et compétences attendues à la fin du primaire, en particulier des éléments du "socle commun").

<sup>131</sup> A la rentrée 2011, on constate une augmentation de 3 239 élèves par rapport aux effectifs de la rentrée 2010. Ces effectifs ne comprennent pas les 16 508 élèves en enseignement supérieur en lycée.

Les projections démographiques de l'INSEE, jusqu'en 2040, placent la Bretagne parmi les régions les plus dynamiques démographiquement<sup>132</sup>. Selon ces prévisions, l'Ille et Vilaine deviendrait l'un des départements les plus jeunes de France. Cette donnée aura des effets sur la situation régionale de l'enseignement secondaire et sur celle de l'enseignement supérieur, dans les années à venir<sup>133</sup>.

### 1.1. Les établissements d'enseignement secondaire<sup>134</sup>

A la rentrée 2011-2012, la Bretagne compte **385 collèges** : 212 collèges publics (88 727 élèves) et 173 collèges privés (68 486)<sup>135</sup> et **254 lycées** : 116 publics et 138 privés.

Ils comprennent des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), des lycées professionnels, des lycées agricoles et des lycées maritimes<sup>136</sup>, et 5 Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)<sup>137</sup>.

Tableau 6. Nombre de lycées en Bretagne en 2011

Lycées publics			Lycées privés	
Général – techno – professionnel	Agricole	Maritime	Général – techno – professionnel	Agricole
103 (dont 5 EREA)	9	4	82	56
116			138	
254				

Source : Rectorat – DRAF – DRAM

Ces lycées forment un maillage territorial développé :

<sup>132</sup> La Bretagne attire retraités et actifs, majoritairement qualifiés, dont près de la moitié sont cadres ou professions intermédiaires. Ces mouvements s'expliquent par le dynamisme économique régional et par ses atouts littoraux et touristiques.

<sup>133</sup> Ceci, compte tenu d'une mobilité vers l'extérieur des étudiants de Bretagne à souligner.

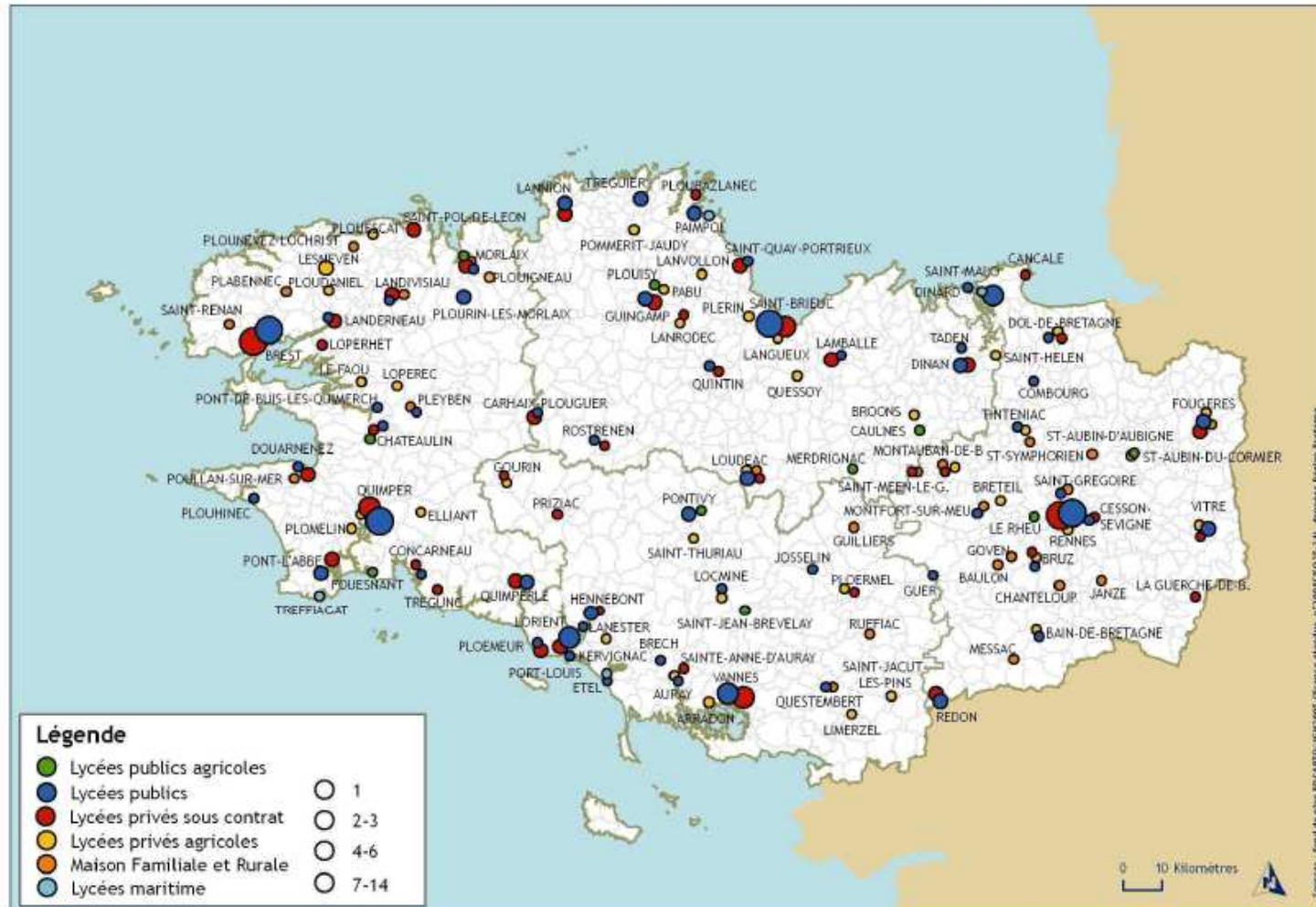
<sup>134</sup> RERS 2011.

<sup>135</sup> L'académie de Rennes est la 4<sup>e</sup> de France en nombre de collèges, avec un des plus faible nombre moyen d'élèves par collèges. Les conseils généraux sont compétents pour leur construction, reconstruction, équipement et fonctionnement. La loi du 13 août 2004 les en rend propriétaire et responsables du recrutement et de la gestion des personnels non enseignant des collèges (TOS).

<sup>136</sup> La Région a la charge des lycées et lycées professionnels publics, des enseignements agricole et maritime.

<sup>137</sup> Créés en 1954, les EREA reçoivent des élèves en difficulté et qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Depuis 1985, les EREA font partie des établissements du second degré.

Carte 2. Implantation des lycées en Bretagne



Source : Conseil régional de Bretagne, 2011

## 1.2. Les effectifs des lycées<sup>138</sup>

A la rentrée 2011, 137 300 lycéens sont scolarisés, soit 1 000 de plus qu'en 2010<sup>139</sup>. Les effectifs en lycées sont en hausse depuis 2010, selon une progression répartie de façon quasi équivalente entre établissements publics et privés, qui accueillent respectivement 74 426 élèves et 62 874 élèves.

Certains lycées (une cinquantaine) accueillent des STS et des CPGE<sup>140</sup>. A la rentrée 2011-2012, 15 440 étudiants y étaient inscrits, soit 16% des effectifs étudiants régionaux : 3 666 en CPGE ; 11 774 en Sections de Techniciens Supérieurs<sup>141</sup>.

Tableau 7. Prévisions des effectifs 2011/2012 des lycéens et post-bac scolarisés

Type de lycées	Public	Écart 2010/ 2011	Privé	Écart 2010/ 2011	2011/ 2012	2010/ 2011	Écart 2010/ 2011
Général – techno – professionnel	70 476	+ 553	48 824	+ 367	119 300	118 380	+ 920
Agricole	3 300	+ 36	14 050	+ 81	17 350	17 233	+ 117
Maritime	650	+ 50	-	-	650	600	+ 50
Total général	74 426	+ 639	62 874	+ 448	137 300	136 213	+ 1 087

Source : Conseil régional Bretagne, les lycées à la rentrée 2011.

## 2. Un enseignement secondaire diversifié<sup>142</sup>

En Bretagne, il y a coexistence historique de plusieurs réseaux d'enseignement secondaire, notamment public et privé. De plus, les formations agricoles et maritimes sont deux caractéristiques régionales notables.

### 2.1. L'enseignement secondaire privé

L'Académie de Rennes se distingue<sup>143</sup> par la place occupée par l'enseignement secondaire privé, en particulier sous contrat d'association.

<sup>138</sup> 156 574 collégiens en 2010 (dont 4033 en SEGPA), répartis entre public et privé : 89 431 en collège public, 67 413 en collège privé.

<sup>139</sup> Deux tiers des élèves s'orientent après la 3<sup>e</sup> vers les 2ndes générales et technologique, presque un tiers vers la voie professionnelle (très peu de redoublements).

<sup>140</sup> 22 CPGE sont présentes sur le territoire, Prépas scientifiques, Prépas économiques et commerciales, Prépas comptables supérieures, Prépas littéraires.

<sup>141</sup> Académie de Rennes – Octobre 2011.

<sup>142</sup> *Le processus d'orientation des jeunes en Bretagne : enjeux et défis*, CESER de Bretagne, 2006.

<sup>143</sup> Les établissements du secondaire privé comptent 1 139 300 élèves en 2010-11, en France, soit un peu plus qu'en 2009-2010 (pour un total national d'un peu plus de 5 millions d'élèves. Et on relève 546 022 lycéens inscrits en lycées privés pour 2 466 199 lycéens, soit 22% des effectifs). Les classes du secteur privé sous

Au niveau national en 2010-2011, 22% des effectifs scolarisés sont accueillis dans les lycées privés. Dans l'académie de Rennes, 138 lycées privés accueillent près de la moitié des lycéens (68 128 élèves, soit 47,7%)<sup>144</sup>. Ils sont inscrits dans les trois réseaux de l'enseignement secondaire privé sous contrat : le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC), le Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CREAP), la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (FRMFR). L'identité religieuse de la Bretagne, historiquement marquée, explique cette particularité régionale.

Contrairement à d'autres régions, les élèves qui fréquentent l'enseignement privé en Bretagne ne sont pas majoritairement issus de milieux plus favorisés. Le choix de l'école, entre public et privé, n'est plus aussi clivant que par le passé et un nombre important d'élèves passe du privé au public et inversement<sup>145</sup>. Ainsi un quart des enfants, soit une famille sur deux, a été scolarisé dans les deux réseaux.

## 2.2. L'enseignement secondaire agricole

Avec 65 lycées agricoles, la Bretagne est la première académie de France pour leur implantation. En scolarisant 75% des élèves de ce réseau, les 56 établissements agricoles privés y jouent un rôle important<sup>146</sup>. L'enseignement professionnel dispensé concerne l'agriculture et son environnement, l'aménagement, le commerce, l'agroéquipement, l'horticulture et les services en milieu rural.

Les taux régionaux élevés de réussite aux examens de la filière professionnelle (86%) concernent également l'enseignement agricole, avec un taux de 84% (moyenne nationale : 82%).

## 2.3. L'enseignement secondaire maritime

Douze lycées professionnels maritimes sont implantés sur l'ensemble du territoire national, dont quatre en Bretagne, à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), Paimpol (Côtes d'Armor), Étel (Morbihan) et au Guilvinec (Finistère). A la rentrée 2010-2011, 600 élèves étaient inscrits dans ces formations. A la rentrée 2011, les effectifs sont passés de 564 à 620 élèves (soit le tiers des effectifs de l'enseignement maritime français).

---

contrat accueillent 97,3 % de ces élèves ; dans le second cycle professionnel, le pourcentage est moins élevé (90,5 %). Un tiers des élèves préparant un CAP dans le secteur privé est dans un établissement hors contrat. Ces pourcentages sont stables depuis plusieurs années.

<sup>144</sup> Compte tenu des étudiants des établissements privés. Chiffres : Académie de Rennes, 2011.

<sup>145</sup> Il y a un flux important du public vers le privé en amont du collège et un mouvement inverse à l'arrivée au lycée.

<sup>146</sup> CREAP (Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé), MFREO (Maison Familiale Rurale d'Enseignement et d'Orientation) et l'UNREP, Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion. Traditionnellement, l'enseignement agricole relève principalement du secteur privé. Il est principalement composé d'établissements privés rattachés au ministère de l'agriculture : lycées professionnels, Maisons familiales et rurales.



Ces établissements publics locaux d'enseignement (EPL), sous tutelle du Ministère des transports et de l'équipement, assurent des formations initiales et continues en matière de pêche, de navigation de commerce et de plaisance professionnelle et de cultures marines. Chacun a sa spécialité : conchyliculture à Saint-Malo et Étrel, métiers de la marine de commerce à Paimpol... Ils participent à la richesse régionale des formations maritimes, secondaires et supérieures.  
Réforme du bac pro "rend plus lisible les filières maritimes"

## 2.4. L'apprentissage dans le système éducatif régional

Après une progression significative du nombre d'apprentis de 2003 (15 952) à 2008 (18 467), les effectifs fléchissent légèrement. On compte 18 017 apprentis en 2010, avec une signature plus précoce des contrats. Trois quarts d'entre eux sont des garçons, la proportion de filles croissant avec l'élévation du niveau de diplôme préparé. Cette évolution est liée aux difficultés de plusieurs secteurs professionnels (dégradation pour le bâtiment, la réparation automobile...), bien que la crise économique ait proportionnellement moins affecté l'apprentissage en Bretagne que dans d'autres régions. Les difficultés liées à l'application de la réforme de la voie professionnelle (baccalauréat professionnel en 3 ans) sont aussi en cause.

La Bretagne est la première région, pour le nombre d'apprentis inscrits dans l'enseignement supérieur, avec une forte proportion de bac +3 (Niveau II).

### **Repères : Les principaux chiffres de l'apprentissage en Bretagne (2011)<sup>147</sup>**

- 18 017 apprentis et 168 jeunes en Classe Préparatoire en Apprentissage (CPA)<sup>148</sup>, devenus les DIMA à la rentrée 2011 : Dispositifs d'Initiation aux Métiers par Alternance
- 38 CFA conventionnés pour 111 sites de formation,
- une filière de formation préparant à des diplômes et titres professionnels depuis le CAP jusqu'aux formations supérieures (ingénieurs, masters professionnels...),
- plus de 270 diplômés sont préparés dans la quasi-totalité des secteurs professionnels,
- Près de 8 apprentis sur 10 sont en emploi un an après leur sortie de formation.

## 3. Un dispositif scolaire mis en avant comme modèle de réussite

*"En 1911, la Bretagne était la région la plus analphabète de France alors qu'aujourd'hui, les Bretons sont ceux qui réussissent le mieux à l'école<sup>149</sup>".*

---

<sup>147</sup> CPRDF Bretagne 2011-2015, Schéma de l'apprentissage.

<sup>148</sup> Les CPA sont devenus les DIMA à la rentrée 2011 : Dispositifs d'Initiation aux Métiers par Alternance.

<sup>149</sup> Citation du Vice-président du Conseil régional de Bretagne en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette particularité du système éducatif en Bretagne est le résultat d'une mutation majeure et encore récente. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en effet, la région est encore marquée par un taux fort d'analphabétisme (67% de la population en 1860)<sup>150</sup>. Elle est au contraire mise en avant depuis quelques décennies, comme région « d'excellence scolaire », attachée à l'école.

Cette réussite scolaire se manifeste principalement par :

- **un fort taux de scolarisation** des 16/19 ans (90 %) ;
- **un taux faible de sortie du système scolaire sans diplôme**, inférieur à celui de nombreuses autres régions<sup>151</sup>.
- **un taux important de poursuite des études**,
- **des bons résultats obtenus au baccalauréat** (taux d'accès et de réussite)<sup>152</sup>.

Premier diplôme universitaire, le baccalauréat est l'objet d'un développement spécifique. En effet, les caractéristiques des bacheliers (effectifs, par filière et par série, répartition par genre...) déterminent ensuite en partie celles des futurs étudiants<sup>153</sup>. En outre, les résultats au baccalauréat sont perçus par la population et les médias comme la manifestation d'une dynamique académique globale.

### 3.1. Les résultats régionaux du baccalauréat

Dans les années 1970, la Bretagne connaît des taux d'accès au baccalauréat analogues au reste de la France, à savoir un jeune sur quatre. Bacheliers généraux et technologiques se répartissent à l'identique nationalement et régionalement.

**A partir des années 1980, le taux d'accès au baccalauréat en Bretagne dépasse la moyenne nationale.** En 1989, 55,6% d'une génération accède au niveau IV (moyenne nationale : 50,2%). Cinq ans plus tard, près de 70% de la classe d'âge obtient le diplôme (moyenne nationale : 60%). Cette avance se constate dans toutes les séries de baccalauréat, avec une part des bacheliers professionnels plus modeste. En 2011, ces résultats restent parmi les meilleurs<sup>154</sup>, après l'académie de Strasbourg, en première position, et avant Grenoble et Nantes.

La répartition des bacheliers entre sections produit des effets dans l'enseignement supérieur. A la session de juin 2011, les 32 154 candidats au baccalauréat dans l'académie étaient répartis de la manière suivante :

- 48,5% en bac général ;

---

<sup>150</sup> *Le tournant éducatif breton*, Jean OLLIVRO, Armen n°146, 2005.

<sup>151</sup> 2,7% des jeunes sortent chaque année sans qualification du système éducatif, avant la fin du collège ou en première année de CAP ou BEP (moyenne nationale : 5,8%) C'est le second taux régional le plus faible. 11% des élèves sortent sans diplômes du système scolaire en 2011 (moyenne nationale : 18%).

<sup>152</sup> Cette réussite se vérifie pour les autres diplômes scolaires : brevet des collèges, anciens BEP et CAP.

<sup>153</sup> Il faut nuancer cette interrelation, puisqu'une partie relativement importante des bacheliers bretons part étudier hors de Bretagne (21%) et, dans le sens inverse, en raison de la venue en Bretagne d'étudiants issus d'autres régions ou d'autres Etats.

<sup>154</sup> Les quatre premières académies sont Rennes, Nantes, Grenoble et Strasbourg.

- 23,5% en bac technologique ;
- 28% en bac professionnel.

(Pour rappel, la moyenne nationale est de 50% des inscrits en bac général, 24% des inscrits en bac technologique, 26% en bac professionnel).

Le taux global de réussite au baccalauréat est de 89% (moyenne nationale : 85,6%). Les résultats diffèrent quelque peu entre les départements :

Tableau 8. Résultats du baccalauréat 2011 par département

Résultats 2011	Finistère	Morbihan	Côtes d'Armor	Ille et Vilaine
<b>Bac général</b>	<b>93.6%</b>	91.8%	91.2%	92.6%
<b>Bac technologique</b>	85.6%	86.6%	86.0%	<b>89.5%</b>
<b>Bac professionnel</b>	87.0%	<b>88.5%</b>	87.8%	84.9%
<b>Moyenne</b>	88.7%	88.9%	88.3%	<b>89.0%</b>

Source : Académie de Rennes, 2011

### 3.1.1. Variations des résultats entre baccalauréats

- Baccalauréat général

En 2011, 15 566 candidats s'y sont présentés, avec un taux de réussite en hausse par rapport à 2010 (+1,3point). 92,5% des candidats ont obtenu leur diplôme (moyenne nationale : 88,4 %). Les résultats varient selon les séries :

- 90,5% de réussite en série littéraire (+2,2 points qu'en 2010) ;
- 92,6% en série économique et sociale (+1 point) ;
- 93,1% en série scientifique (+2,6 points).

- Baccalauréat technologique<sup>155</sup>

7 558 candidats se sont présentés au baccalauréat technologique en 2011, soit 7% de moins qu'en 2010. 82,7% obtiennent le bac, en légère baisse (0,2 points), mais toujours à un niveau élevé, supérieur de 4,2 points à la moyenne nationale<sup>156</sup>.

<sup>155</sup> Le baccalauréat technologique comprend les séries Sciences et Technologies Industrielles (STI), Sciences et Technologies de Laboratoire (STL), Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S), Sciences et Technologies de la Gestion (STG), Techniques de la musique et de la danse (F11) et Hôtellerie (HOT).

<sup>156</sup> 6590 candidats reçus : ST2S : 1 258 (+2 % de candidats et +7,2 % d'admis) ; STI : 1 529 (- 9,9 % présents et -11,2 % d'admis) ; STG : 3 458 (- 7,8 % présents et -8,9 % d'admis) ; HOT : 105 (-4,2 % présents et -7,9 % d'admis) ; STL : 240 (-19,6 % présents et -20,3% d'admis) ; Techniques de la musique et de la danse : 9 élèves scolarisés dans l'Académie candidats en 2011, tous reçus : 7 en option Musique, 2 en option Danse.

- Baccalauréat professionnel

En 2011, 9 030 élèves étaient inscrits pour les bacs pros "domaines des services" et 4 385 pour les bacs pros "domaine de la production"<sup>157</sup>. 87% obtiennent leur diplôme<sup>158</sup>, un peu moins qu'en 2010 (90,1%), du fait notamment de **l'augmentation massive du nombre de candidats**, induite par la mise en place de la réforme du bac professionnel en 3 ans, pour laquelle la Région Bretagne a été pilote dès la rentrée 2010. Elle a nécessairement des répercussions dans l'enseignement supérieur, compte tenu d'un moindre nombre de poursuites d'études des bacheliers professionnels et d'un nombre plus élevé d'échecs de ces derniers, dans leurs études supérieures<sup>159</sup>.

**Repère : la création du bac professionnel sanitaire et social**

*A la rentrée 2011, le BEP (Brevet d'Etudes Professionnelles) « Carrières Sanitaires et Sociales » est devenu Bac Pro « accompagnement, soins et services à la personne » (ASSP) en 3ans. Son objectif sera de former des professionnels de l'accompagnement et des soins à la personne.*

### 3.1.2. Proportion de bacheliers dans une génération

Au-delà des taux de réussite élevés au baccalauréat, un très grand nombre de jeunes de l'académie de Rennes obtient ce diplôme. En 2011, la barre des 80% est dépassée avec 82,4% (moyenne nationale : 71,6%). Cette progression historique des bacheliers en 2011, régionale et nationale (de 65,3 % en 2010 à 71,6%) s'explique essentiellement par celle du nombre de bacheliers de la voie professionnelle, qui représentent 27,3% des lycéens reçus en 2011 (5,2 points de plus qu'en 2010). Les taux d'accès au baccalauréat et de sortie sans qualification du système scolaire, tous deux remarquables en Bretagne, se conjuguent positivement : la région a une importante capacité à conserver les élèves dans les cursus, tout en garantissant un large accès aux filières post-obligatoires. Au regard de ces deux indicateurs, l'académie de Rennes se place ainsi en tête des académies.

### 3.1.3. Mentions au baccalauréat

En 2011, les bacheliers de Bretagne avec mention sont plus nombreux que ceux qui n'en obtiennent pas. Dans les filières générales et technologiques, plus de 52% des reçus ont une mention. 6,65% d'entre eux décrochent une mention « très bien » (au-delà de 16/20 de moyenne générale), principalement issus de la section Scientifique. Au niveau national également, les mentions sont

<sup>157</sup> Les résultats du bac professionnel disponibles au mois de juillet ne couvrent pas les mêmes champs de spécialités d'une année sur l'autre. Le nombre de candidats n'est donc pas comparable.

<sup>158</sup> 88,6% dans le domaine des services, 89,5% dans la production. Par rapport à 2010, les résultats baissent deux fois moins dans les services (-2,1 points) que dans la production (-4,2 points).

<sup>159</sup> Voir au point 3 de ce chapitre les chiffres de réussite des étudiants en 1<sup>ère</sup> année d'université en Bretagne.

attribuées en nombre croissant, selon une tendance comparable à celle de la "déévaluation" des diplômes de niveau inférieur, qui s'opère au bénéfice du diplôme de ce niveau supérieur, atteint par un nombre croissant d'étudiants.

## 3.2. Une diversité de facteurs à l'origine de cette réussite

L'excellence scolaire bretonne s'est affirmée de manière récente, principalement dans les années 1970, mais elle prend pour partie ses origines en amont. Plusieurs types de facteurs peuvent être évoqués, sans qu'il soit possible d'avancer une explication certaine.

### 3.2.1. Un réseau de formation diversifié

L'académie de Rennes se caractérise par une offre publique développée, cumulée au poids important de l'enseignement privé sous contrat d'association dans le secondaire. Elle propose également une offre variée de formations en enseignement agricole et maritime. Ces établissements sont assez uniformément répartis entre les quatre départements bretons.

### 3.2.2. La valorisation de l'école par les familles

En Bretagne, l'école a historiquement constitué un moteur puissant d'ascension sociale. Les familles ont ainsi misé sur elle, pour permettre à leurs enfants de "sortir" de leur milieu originel (agricole, maritime) et rejoindre l'évolution de la société, qui s'était industrialisée et tertiarisée. La conviction forte que l'école est un vecteur de promotion sociale est donc un facteur culturel déterminant. L'industrialisation plus lente connue par la Bretagne a aussi participé à ce phénomène, les jeunes ayant de ce fait été "détourné" dans une moindre mesure de l'école.

### 3.2.3. La scolarisation précoce des enfants ?

La scolarisation des enfants n'est obligatoire qu'à partir de 6 ans, mais le code de l'éducation<sup>160</sup> prévoit que :

*"Tout enfant doit pouvoir être accueilli, à l'âge de trois ans dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près possible de son domicile, si sa famille en fait la demande. L'accueil des enfants de deux ans est étendu en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne et dans les régions d'outre-mer".*

---

<sup>160</sup> Loi d'orientation de 1989.

En France, le taux de scolarisation des enfants de deux ans a fortement augmenté des années 1960 (9,9%) aux années 2000 (34,5%), mais il diminue sensiblement depuis, pour atteindre en 2010 un taux moyen de 13,6%.

La Bretagne figure en tête des régions pour la scolarisation des enfants de moins de trois ans, avec un taux de 30% en 2010<sup>161</sup>.

Une approche géographique nationale fait concorder une implantation forte de l'enseignement privé à l'accueil des enfants de deux ans en école maternelle. La concurrence du secteur privé apparaît comme un élément favorable dans certaines régions au développement de la scolarisation précoce, en exerçant notamment un pouvoir d'attraction à l'égard des familles. L'Ouest de la France est ainsi marqué à la fois par une forte tradition d'implantation du secteur privé et de scolarisation précoce, notamment dans les espaces ruraux.

Les effets d'une scolarisation précoce font l'objet de débats importants, entre les défenseurs de cette pratique, perçue comme bénéfique à la réussite scolaire ultérieure et ceux pour qui aucun lien de causalité ne peut être fait avec la suite du parcours de l'enfant scolarisé. Cette pratique peut être mise en relation avec des éléments d'ordre pédagogique, économique et sociétal : apprentissage de la vie en société, garde des jeunes enfants, pour les familles, dans une région faiblement dotée en dispositifs de garde collective à l'exception des grandes villes, etc.

Contrairement à ce que la loi d'orientation de 1989 prévoyait, ce n'est en tout cas pas forcément dans les régions jugées défavorisées que les taux de scolarisation précoces relevés sont les plus élevés.

#### 3.2.4. Une académie fortement demandée par les enseignants

L'académie de Rennes est l'une des 10 académies les plus demandées par les titulaires de l'enseignement secondaire<sup>162</sup>. Ce sont majoritairement les enseignants plus expérimentés qui obtiennent leur affectation dans ces académies, jugées plus attractives (qualité de vie...). Le fonctionnement du système national d'affectation des enseignants explique ce phénomène.

Ce fait pourrait participer en Bretagne à la bonne qualité de l'enseignement, dispensé par des enseignants expérimentés, ayant choisi d'exercer sur le territoire. Or, la qualité de l'enseignement et le facteur « enseignant » (motivation, pédagogie) sont des éléments fondamentaux dans la réussite des élèves. En juillet 2011, une note du Centre d'analyse stratégique (CAS) – institution de recherche placée auprès du premier ministre – s'appuie sur plusieurs études pour estimer qu'à niveau scolaire et origine sociale identiques, 10 à 15 % des écarts de résultats entre les élèves du primaire au lycée s'expliqueraient par l'enseignant.

Parmi les nombreuses raisons fréquemment invoquées pour expliquer la réussite scolaire en Bretagne, il faut également indiquer l'intervention possible d'autres

---

<sup>161</sup> En 2007, ces taux étaient ainsi de 51,2% dans les Côtes d'Armor, 62,1% dans le Finistère, 34,6% en Ille-et-Vilaine et 59,9% dans le Morbihan.

<sup>162</sup> *Guide pratique des mutations*, MESR, 2011.

facteurs historiques et culturels régionaux: la langue bretonne et le poids de l'enseignement privé.

### 3.2.5. Le rôle de la spécificité linguistique<sup>163</sup>

Au XIX<sup>e</sup> siècle, quand se met en place un système d'éducation généralisé en France, la langue bretonne est exclue des domaines de la vie publique, notamment de l'école<sup>164</sup>. Considérée de ce fait, à partir du début du XXe siècle comme un « handicap » à la progression sociale par les familles bretonnes, le breton aurait donc contribué à développer l'attachement à l'école, représentant « la » République, et considérée comme la principale voie d'accès à une bonne pratique du français. Néanmoins ce type d'explication ne concernerait qu'une partie (bretonnante) de la Bretagne.

**Repère : les écoles bilingues Diwan**

*Aujourd'hui, la langue bretonne est enseignée dans un réseau d'écoles bilingues Diwan. Ces écoles associatives scolarisent des élèves essentiellement en primaire (40 écoles) et dans le second degré au niveau collèges (6). Un lycée Diwan est implanté à Carhaix. Le breton y est enseigné de manière immersive. Plus de la moitié des 3 000 élèves de ces écoles sont scolarisés dans le Finistère.*

### 3.2.6. L'importance de l'enseignement privé

La présence développée de la religion en Bretagne a fait de l'enseignement catholique un engagement actif, largement représenté sur le territoire. Par opposition, l'école laïque s'est elle-même considérablement développée. Ainsi, la société bretonne s'est consolidée autour de l'école, ce qui a contribué à développer une offre scolaire diversifiée.

## 3.3. Des disparités territoriales, sociales et sexuées

La réussite affichée par l'académie de Rennes n'est cependant pas celle de tous. Bien qu'aucun territoire breton ne puisse être considéré comme très défavorisé, et que l'écart entre les catégories sociales de la population soit moins important que dans d'autres régions, des disparités territoriales, sociales, sexuées et territoriales existent. Elles compromettent l'égalité des chances et se ressentent ensuite dans l'enseignement supérieur.

---

<sup>163</sup> *Construire l'excellence scolaire, l'exemple de la Bretagne*, Bernard POULIQUEN, 2011.

<sup>164</sup> Au début du XXe siècle, on estimait le nombre de locuteurs du breton à plus d'un million de personnes, soit la quasi totalité de la population de la Basse-Bretagne.

### 3.3.1. Des disparités territoriales fortes

En Bretagne, la réussite scolaire est mise en avant au niveau du bac, mais elle n'est toutefois pas celle de tous et des disparités fortes existent entre territoires et entre établissements du second degré. Elles sont visibles dès la fin du collège<sup>165</sup>, concernant l'accès à la filière générale.

En effet, les taux de passage en seconde générale et technologique (GT) varient de vingt points, entre les douze bassins d'éducation pour la politique éducative (BAPE) existants en Bretagne. Ainsi, en 2011, dans les bassins de Pontivy-Loudéac, Carhaix-Morlaix et Combourg-Dinan-Saint-Malo, le taux de passage en seconde GT est inférieur à 60%, tandis que dans le bassin de Rennes il est de 75,3% et dans celui de Brest de 67,7% (pour une moyenne de 66,2% dans l'académie). Les taux s'inversent, pour le passage en voie professionnelle à l'issue de la troisième (22,9% des élèves du bassin de Rennes, 41,8% de ceux du bassin de Pontivy-Loudéac)<sup>166</sup>.

Ces différences entre territoires restent vérifiées à l'issue de la seconde, lors du passage en première GT ou en voie professionnelle. Elles ont des effets dans l'accès des élèves au baccalauréat et donc nécessairement des conséquences dans le déroulement des cursus des élèves dans le supérieur, la voie générale étant la plus aisée pour réussir un cursus étudiant.

### 3.3.2. Les différences d'orientation entre filles et garçons

En Bretagne comme ailleurs, les filles réussissent mieux dans le cycle de formation initiale que les garçons : moindre nombre de redoublements, taux de réussite supérieurs aux examens... Toutes séries confondues, elles réussissent mieux au baccalauréat que les garçons, avec un taux de réussite de 93,5%, supérieur de 2,3 points à celui des garçons. En Bac professionnel, elles obtiennent également des résultats meilleurs que ceux des garçons : sur l'ensemble des spécialités, 89% d'entre elles obtiennent le bac, pour 85,9% des garçons. Les choix de bacs et des séries varient entre filles et garçons, avec une surreprésentation des garçons dans les filières scientifiques et techniques ; les filières littéraires, sociales et tertiaires étant majoritairement occupées par les filles. Ces différences d'orientation ont des conséquences importantes, dans le fonctionnement de l'enseignement supérieur puis lors de l'entrée sur le marché du travail.

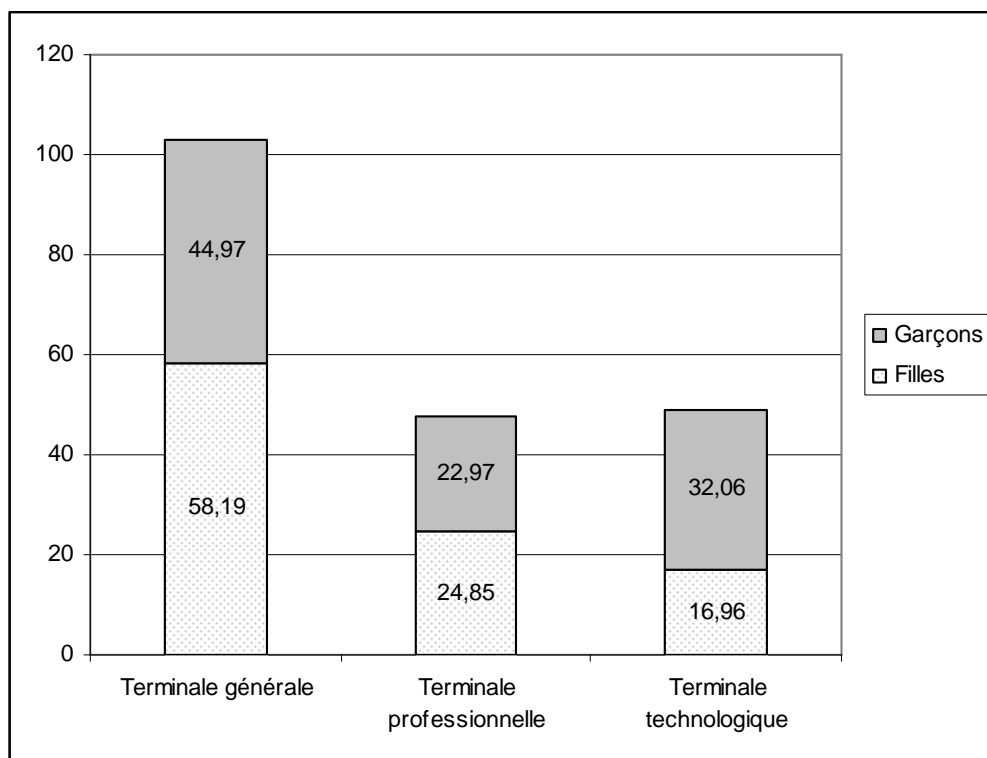
---

<sup>165</sup> Voire avant, à travers par exemple le taux de retard des élèves à l'entrée en sixième, qui varie entre aires urbaines (4%) et Centre Bretagne (15%), également à travers les taux de redoublement à l'issue de la sixième, qui varient de 0% à 12,2%, ou encore le passage ou non en troisième générale (73,7 à 100% selon les établissements).

<sup>166</sup> *Bilan de l'orientation en juin 2011*, Service académique d'information et d'orientation (SAIO) de l'Académie de Rennes, Décembre 2011.

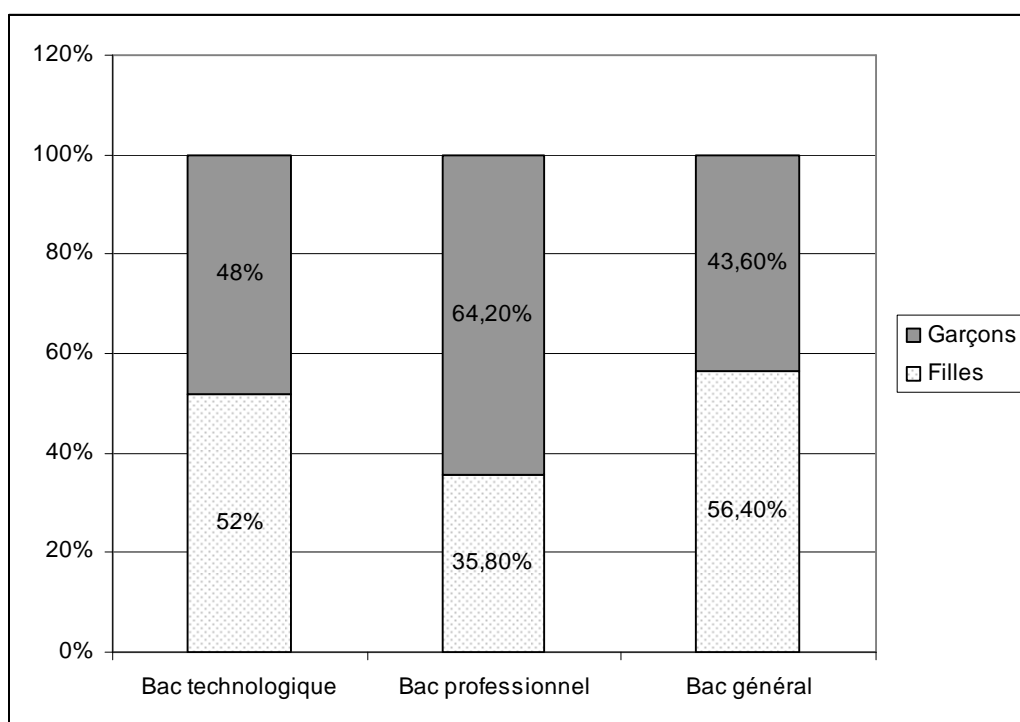


Figure 7. Répartition des filles et des garçons en terminale en 2011 dans l'Académie de Rennes (en %)



Source : Rectorat de Rennes / SE2P

Figure 8. Résultats au baccalauréat par série et sexe dans l'Académie de Rennes Session 2011



Source : Rectorat de Rennes / SE2P

Tableau 9. Résultats au baccalauréat par série et sexe dans l'Académie de Rennes (2011)

Séries	Filles	%	Garçons	%	Total
<b>Bac technologique</b>					
Hôtellerie	56	58.8	50	47.2	106
ST2S	1165	92	101	8	1 266
STG	1 914	55.2	1 551	44.8	3 465
STI	196	12.8	1 338	87.2	1 534
STL	108	44.8	133	55.2	241
<b>Total</b>	<b>3 439</b>	<b>52</b>	<b>3 173</b>	<b>48</b>	<b>6 612</b>
<b>Bac professionnel</b>					
Production	318	8.5	3 424	91.5	3 742
Services	2 491	6.5	1 623	39.5	4 114
<b>Total</b>	<b>2 809</b>	<b>35.8</b>	<b>5 047</b>	<b>64.2</b>	<b>7 856</b>
<b>Bac général</b>					
ES	3 033	62.6	1 813	37.4	4 846
L	1 751	78	494	22	2 245
S	3 343	45.6	3 985	54.4	7 328
<b>Total</b>	<b>8 127</b>	<b>56.4</b>	<b>6 292</b>	<b>43,6</b>	<b>14 419</b>

Source : Rectorat de Rennes / SE2P

Majoritaires parmi les bacheliers, les filles le sont aussi ensuite, parmi les étudiants. Pourtant, elles perdent l'avantage d'un meilleur parcours scolaire à l'entrée dans la vie active puisque leur insertion professionnelle est moins aisée, et parce qu'elles font des choix d'orientation scolaire et professionnelle différents. En Bretagne, comme pour le reste du territoire national, elles choisissent des formations aux conditions d'insertion fréquemment plus difficiles, elles s'excluent aussi souvent des filières dites "prestigieuses".

### 3.3.3. Le décrochage scolaire et les transitions vers le supérieur

Chaque année en Bretagne, 5% des jeunes sortent du système éducatif sans qualification et 11% sans diplôme<sup>167</sup> (moyenne nationale : 18%). Davantage de garçons sont en situation de "décrochage", comme au niveau national. Même si la situation est meilleure qu'en moyenne nationale, au regard d'un contexte régional global de réussite en formation les difficultés d'insertion pour ces élèves déscolarisés sont d'autant plus accentuées. Les situations de décrochage scolaire illustrent l'existence de difficultés de transition, entre enseignement secondaire et enseignement supérieur et mettent notamment l'enjeu de l'orientation, vers puis dans l'enseignement supérieur.

Les relations entre les établissements et les enseignants de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire restent, en Bretagne comme dans le reste du territoire national, encore récentes et peu nombreuses. Ces deux mondes se méconnaissent encore trop souvent, avec des conséquences lourdes, en termes d'orientations :

<sup>167</sup> Introduction au décrochage scolaire. GREF Bretagne 2011.

- meilleurs élèves souvent détournés de l'université,
- taux d'abandon élevé en première année universitaire,
- difficultés de réorientation, dans un système où les passerelles entre formations et les possibilités de réorientation sont peu nombreuses...

Au sein de l'académie de Rennes, dès 2005<sup>168</sup>, des initiatives spécifiques ont été expérimentées, pour une meilleure articulation entre enseignements secondaire et supérieur. Dans ce cadre, les universités ont entrepris des actions avec les lycées, pour développer leurs relations à travers d'un ensemble d'actions :

- des actions pour rapprocher les universités des lycéens.

**Un exemple : Le lycée Kerichen et les formations supérieures maritimes**

*Des cours "Sciences de la Mer" sont donnés aux lycéens de ce lycée brestois par des professeurs d'université, des activités liées à la mer leur sont proposées.*

*Ces apprentissages correspondent à des ECTS que peuvent déjà ainsi accumuler les élèves, en amont de leur parcours universitaire.*

- des journées d'immersion sur les campus,
- la déclinaison régionale des "Cordées de la Réussite", avec notamment la création d'internats d'excellence,
- des conférences et rencontres avec les enseignants du secondaire.

Depuis 2007, la procédure de pré inscription en ligne (admission post bac) existe en Bretagne. Elle a été généralisée dans un deuxième temps à toute la France. Ce dispositif doit simplifier les démarches des étudiants, en regroupant sur un seul site l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur, et optimiser l'affectation des places offertes. Faute des moyens adéquats, il est encore peu opérationnel.

Plus récemment, en octobre 2010, dans le cadre de la journée "liaison lycées/Universités", l'Académie de Rennes a signé une déclaration d'intention avec les quatre universités bretonnes, pour renforcer encore les liens entre lycées et universités. Les actions existantes doivent être renforcées, avec la volonté de l'académie de **raisonner en terme de parcours des élèves, de Bac – 3 à Bac +3**. Un comité de pilotage (Conseil Académique Pédagogique post-bac, composé du recteur d'Académie, des Présidents d'université, des proviseurs) doit en assurer le suivi.

Les disparités sociales, sexuées et territoriales existantes ont des effets dans l'accès des élèves au bac en Bretagne, avec un nombre un peu moindre d'inscrits en bac général qu'en moyenne nationale et davantage en bac professionnel (2% de plus). Elles ont aussi nécessairement des conséquences dans le déroulement des cursus étudiants, différenciés entre bacheliers généraux et professionnels.

C'est à la lumière de ces particularités qu'il faut comprendre les spécificités des cursus étudiants en Bretagne, qui se traduisent *in fine* dans leur insertion professionnelle.

---

<sup>168</sup> En septembre 2005, un appel à projet « Promouvoir l'égalité des chances à l'université » a été lancé par le Ministère de l'enseignement supérieur et à la recherche) et le Ministère délégué à la promotion de l'égalité des chances, dans l'objectif d'améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et la réussite des étudiants en premier cycle.

## Chapitre 6

# L'enseignement supérieur en Bretagne, une organisation polycentrique originale

---



<b>1.</b>	<b>Une offre de formation supérieure diversifiée</b>	<b>151</b>
1.1.	Les composantes de l'enseignement universitaire	153
1.1.1.	<i>Les composantes des universités</i>	153
1.1.2.	<i>Les quatre universités implantées en Bretagne</i>	157
1.1.3.	<i>Complémentarité et concurrence des formations universitaires</i>	160
1.2.	Les grandes écoles implantées en Bretagne	161
1.2.1.	<i>Panorama des grandes écoles</i>	161
1.2.2.	<i>Les caractéristiques des grandes écoles</i>	167
1.3.	Les écoles spécialisées	169
1.4.	Une diversité de formations courtes proposées	172
1.4.1.	<i>Les Sections de techniciens supérieurs (STS, STSA)</i>	172
1.4.2.	<i>Les Instituts universitaire de technologie (IUT)</i>	173
1.4.3.	<i>Les licences professionnelles</i>	174
1.4.4.	<i>Les formations sanitaires et sociales</i>	174
1.5.	Des atouts régionaux : les formations supérieures maritimes et les formations aux métiers du sport	174
1.5.1.	<i>Les formations supérieures maritimes</i>	175
1.5.2.	<i>Les formations aux métiers du sport et de l'animation : le Campus d'excellence sportive</i>	176
1.6.	L'apprentissage dans l'enseignement supérieur	176
1.7.	La formation continue dans l'enseignement supérieur	177
<b>2.</b>	<b>Essaimage et polycentrisme de l'enseignement supérieur régional</b>	<b>179</b>
2.1.	Un maillage territorial dense	179
2.2.	Une organisation territoriale particulière	183
2.2.1.	<i>Une organisation régionale multipolaire</i>	183
2.2.2.	<i>Des situations territoriales variées</i>	185
2.2.3.	<i>Comparatifs régionaux, en France et en Europe</i>	188
<b>3.</b>	<b>Données régionales sur la population étudiante</b>	<b>194</b>
3.1.	Les effectifs étudiants : évolution et composition	195
3.1.1.	<i>L'évolution des effectifs depuis les années 1960</i>	195
3.1.2.	<i>La composition des effectifs étudiants</i>	197
3.1.3.	<i>Des parcours étudiants différenciés entre filles et garçons</i>	202
3.2.	Les diplômés et l'insertion professionnelle des étudiants	203
3.2.1.	<i>Les niveaux de diplôme</i>	203
3.2.2.	<i>Diplômés et insertion professionnelle en Bretagne</i>	204
3.2.3.	<i>Diplômés, insertion professionnelle et genre</i>	205
3.3.	Éléments sur les conditions régionales de vie étudiante	205
3.3.1.	<i>Les ressources des étudiants</i>	207
3.3.2.	<i>Le logement étudiant</i>	207
3.3.3.	<i>Les offres de transport pour les étudiants</i>	209
3.3.4.	<i>Les mobilités sortantes et entrantes des étudiants</i>	210
3.3.5.	<i>Une population étudiante contrastée ?</i>	212



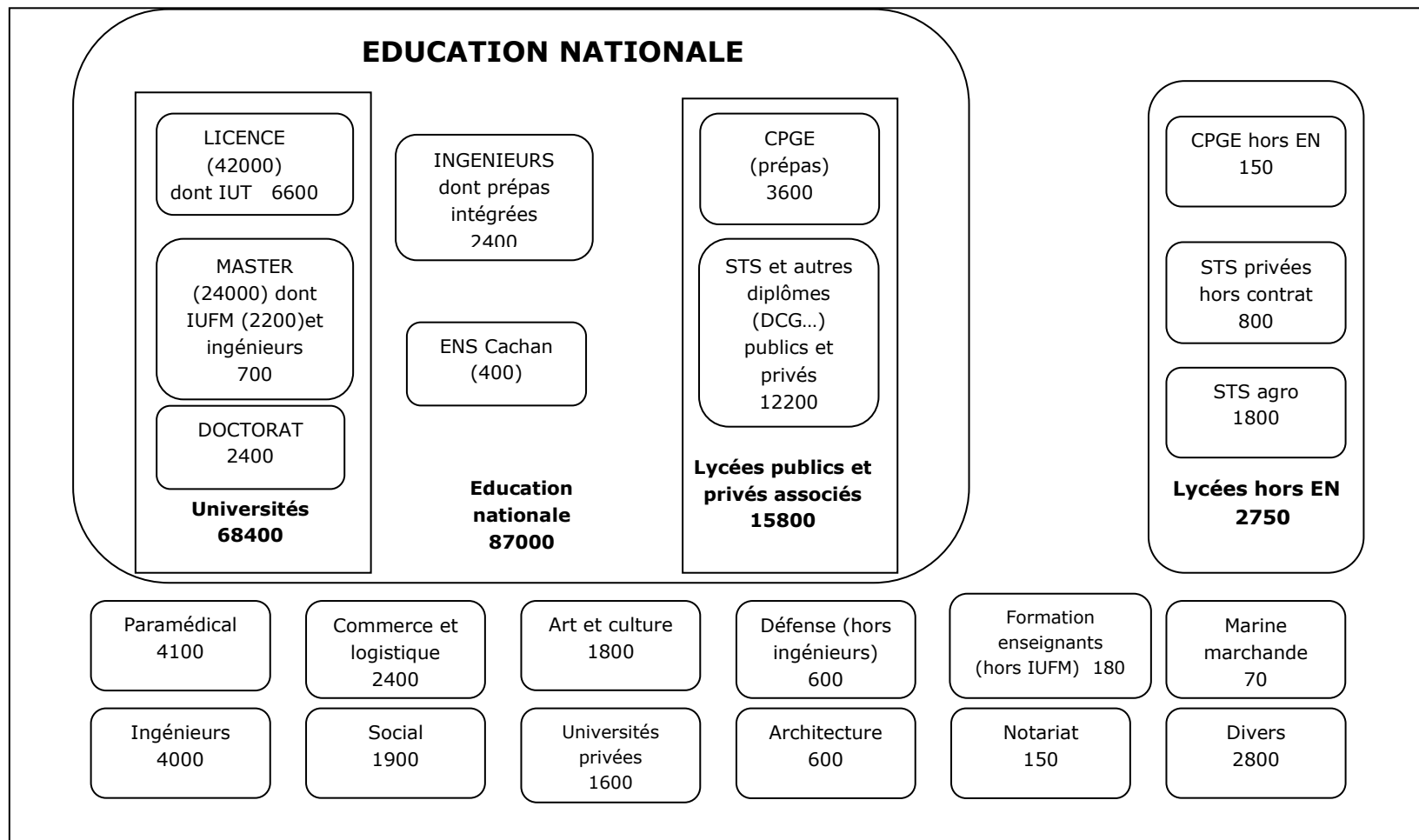
L'enseignement supérieur régional offre des formations diversifiées : universitaires, publiques et privées, courtes, maritimes et agricoles supérieures, etc. Leur répartition territoriale est globalement diversifiée et distribuée sur le territoire. Deux pôles réunissent une grande partie de l'offre de formations post-bac : Rennes et Brest. Les caractéristiques des 110 000 étudiants répartis sur le territoire aident à cerner le fonctionnement actuel de l'enseignement supérieur.

## 1. Une offre de formation supérieure diversifiée

En raison de la grande diversité des formations existantes, l'enseignement supérieur à l'échelle nationale constitue une véritable "galaxie". En Bretagne, on retrouve cette richesse et diversité, avec des spécificités remarquables, notamment le poids de l'offre en formations courtes, techniques et professionnelles :



Figure 9. La "galaxie" de l'enseignement supérieur en Bretagne, répartition des 110 000 étudiants (2009-2010)



Source : Rectorat de l'Académie de Rennes, Audition de M. Marcel ANDRE, 2010

L'enseignement supérieur se compose d'un ensemble riche et diversifié, en termes d'offres de formations :

- un enseignement universitaire développé ;
- un réseau important d'écoles, grandes écoles et écoles spécialisées ;
- un grand nombre de formations courtes ;
- un apprentissage développé dans le supérieur ;
- une formation continue de plus en plus présente ;
- d'autres particularités régionales et notamment les formations supérieures maritimes et les formations aux métiers du sport (campus d'excellence sportive).

## 1.1. Les composantes de l'enseignement universitaire

Il existe **quatre universités de plein exercice** :

- l'Université de Rennes 1 ;
- l'Université Rennes 2 ;
- l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) ;
- l'Université de Bretagne-Sud (UBS).

Elles représentent une part significative de l'offre d'enseignement supérieur et regroupent en 2011 un peu plus de 62% des effectifs, avec 70 872 étudiants.

### **Repère historique : les créations des quatre universités**

*Dans les années 1950, l'université de Rennes est la seule université de Bretagne<sup>169</sup>. Les deux universités Rennaises ont résulté de sa scission, en 1971. Cette même année, l'Université de Bretagne Occidentale est passée du statut de Collège scientifique universitaire, annexe de l'université de Rennes, à celui d'université de plein exercice. L'Université de Bretagne Sud (Vannes-Lorient) a été créée plus tardivement, en 1995, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Université 2000.*

### 1.1.1. Les composantes des universités

Ces quatre universités comptent plusieurs composantes, notamment des IUT, antennes universitaires et des écoles doctorales.

#### A. Les huit Instituts Universitaires de Technologie (IUT)

Les IUT sont des composantes des universités. Trois d'entre elles (Rennes 1, UBO, UBS) en comptent un, voire plusieurs. Au nombre de huit, ils se répartissent à Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Lannion, Vannes, Lorient, Quimper et Brest (avec deux antennes, à Morlaix et Pontivy). Ils complètent l'offre universitaire de formation de premier cycle. Dès les années 1970, ils ont été créés<sup>170</sup>, comme une réponse des villes moyennes pour un enseignement

<sup>169</sup> Ses origines remontent au XV<sup>e</sup> siècle, comme expliqué en Chapitre 7, point 1.

<sup>170</sup> IUT de Rennes créé en 1966. IUT de Brest en 1968, Lannion en 1970, Quimper et Vannes en 1971, Lorient en 1975, Saint-Brieuc en 1992, Saint-Malo en 1997, Morlaix (antenne) en 2000, Pontivy (antenne) en 2001.

supérieur de proximité, en relation avec le tissu économique local. Les 8 IUT sont regroupés au sein de l’Association Régionale des IUT de Bretagne, ARIUT.

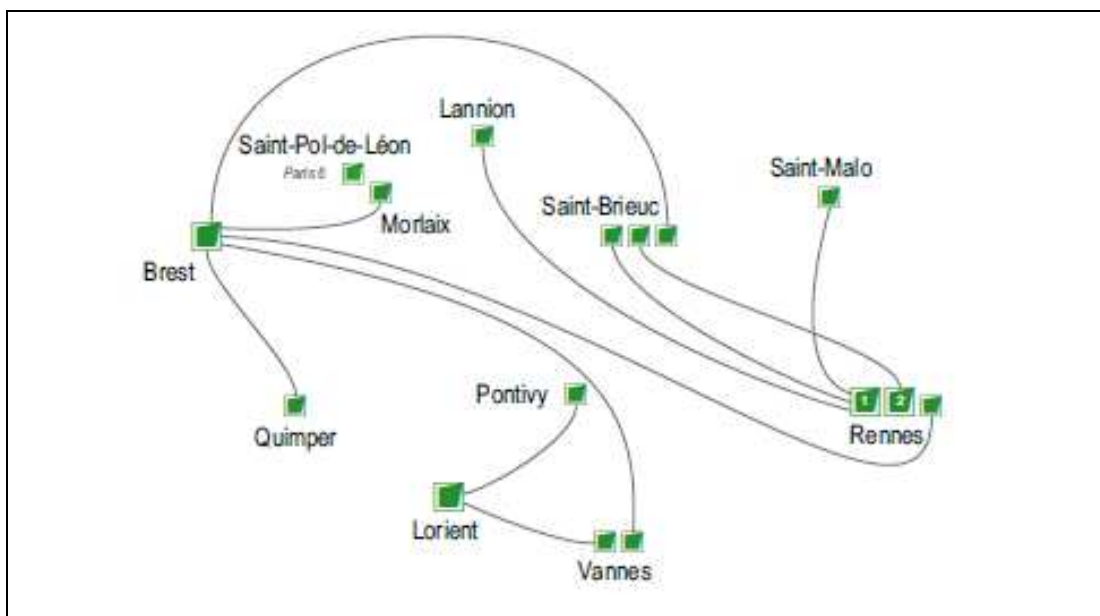
**B. Les sept antennes universitaires**

Des antennes universitaires ont essaimé à partir des années 1980-1990, en réponse à la croissance forte des effectifs étudiants, fréquemment en délocalisant les formations dispensées dans les « universités mères ». Elles proposent essentiellement des formations de niveau Licence, et quelques-unes niveau Master. Les quatre universités proposent ainsi des formations dans des sites annexes, dans des villes relativement voisines<sup>171</sup>, au sein des 4 départements bretons, ce qui atténue le traditionnel effet de polarisation des universités.

**L’Université Pierre et Marie Curie**, UPMC (Paris VI), détient également une antenne en Bretagne. Depuis 1985, la Station Biologique de Roscoff<sup>172</sup> est une école interne de l’UPMC. Plusieurs formations (Licences, unités de Master) y sont dispensées, en partenariat avec l’ISFELL, Institut Supérieur de Formation Fruits et Légumes de Saint-Pol-de-Léon (Finistère).

Au total, **11 sites universitaires** sont répartis sur le territoire : à Rennes, Brest, Vannes, Lorient, Quimper, Saint-Brieuc, Lannion, Saint-Malo, Morlaix, Pontivy et Saint-Pol-de-Léon :

Figure 10. Schéma des universités et antennes universitaires en Bretagne



Source : Atlas régional 2011

<sup>171</sup> Historiquement, certaines universités de plein exercice, ont initialement constitué des délocalisations ou annexes d’autres universités mères (Brest, par rapport à Rennes, Vannes-Lorient, délocalisation de l’UBO et des universités rennaises).

<sup>172</sup> Créée en 1872, la Station a depuis 1985 le statut d’Observatoire océanologique de l’Institut National des Sciences de l’Univers (INSU).

**1- Antenne de Quimper - 3000 étudiants**

Antenne de l'UBO.

Date de création : 1969 (1er département d'IUT, délocalisation de Brest).

Formations dispensées :

4 DUT, 9 Licences Pros, 1 DU (IUT).

7 licences de Lettres et de sciences sociales (Faculté des lettres et sciences sociales), Licences en Droit, économie et gestion, AES (Faculté de droit et sciences économiques),

Licence et Master (Institut universitaire professionnalisé (IUP) « Innovation en Industries Alimentaires ») ; Licence et Master (Institut Universitaire Professionnalisé (IUP) « Métiers des arts et de la culture ») ; FITI2A ; Master (Site de l'IUFM).

**2- Antenne de Lannion – 1 500 étudiants. (IUT : 750 étudiants)**

Antenne de Rennes 1.

Date de création : 1970 (IUT), 1986 (ENSSAT)

Formations dispensées : 5 DUT, 2 DU et 5 Licences professionnelles, Diplôme d'ingénieurs (ENSSAT).

**3- Antenne de Saint-Pol-de-Léon (Station Biologique de Roscoff)**

Antenne de L'université UPMC Paris VI (statut d'école interne).

Date de création : 1985.

Flux faibles d'effectifs étudiants, rattachés à l'UPMC.

2 Licences professionnelles<sup>173</sup>, Unités d'enseignement de 3 Master de l'UPMC<sup>174</sup>.

**4- Antenne de Saint-Brieuc (Campus Mazier) – 4 422 étudiants.**

Antenne de Rennes 1 et Rennes 2.

Date de création : 1987.

Formations dispensées : 1 DUT, 1 DU, 6 Licences professionnelles (IUT), DEUST, Licence, DU de droit (Faculté de droit reliée à Rennes 1), Master (IUFM).

**5- Antenne de Saint-Malo – 500 étudiants.**

Antenne de Rennes 1.

Date de création : 1994.

Formations dispensées : 4 DUT et 5 licences professionnelles (IUT).

**6- Antenne de Morlaix – 200 étudiants.**

Antenne de l'UBO.

Date de création : 2000.

2 DUT et 2 licences professionnelles (IUT).

**7- Antenne de Pontivy – 851 étudiants.**

Antenne de l'UBS.

Date de création : 2001.

1 DUT et 2 licences professionnelles (IUT, 137 étudiants), Plateforme Prodabio.

<sup>173</sup> Licence "Industrie agro-alimentaire, alimentation Option Sécurité alimentaire", Licence "Sciences du Vivant/cursus bi disciplinaire Biologie/mathématiques".

<sup>174</sup> Master BMC (Biologie moléculaire et cellulaire), Master international BIP (Biologie intégrative et physiologie), Master SDUE "Science de l'Univers et de l'environnement", (master Erasmus Mundus)...

C. *Les huit écoles doctorales*

Près de 3 000 doctorants s'y répartissent<sup>175</sup>. Ces structures pédagogiques et de recherche ont une double mission :

- Aider au recrutement des doctorants ;
- Assurer des formations visant à favoriser l'insertion professionnelle des docteurs.

Chaque école doctorale est accréditée ou associée à un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur, universités et grandes écoles.

Tableau 10. Écoles doctorales de Bretagne et établissements d'enseignement supérieur accrédités ou associés

<b>Écoles doctorales</b>	<b>Établissements accrédités ou co-accrédités</b>	<b>Établissements associés</b>
ALL (Arts, lettres, langues)	Rennes 2, Bretagne Sud	
MATISSE Mathématiques, télécommunications, informatique, signal et systèmes électroniques)	ENS Cachan, ENST Bretagne, Insa, Rennes 1, Rennes 2	Supélec, Agrocampus Ouest
EDMS (École doctorale sciences de la mer)	UBO	
SDLM (Sciences de la matière)	ENSCR, Insa, Rennes 1, Rennes 2	Agrocampus Ouest
SHOS (Sciences de l'homme, des organisations et de la société)	Rennes 1, UBO, Bretagne Sud	Agrocampus Ouest, ENS Cachan
SHS (Sciences humaines et sociales)	Rennes 2, UBO, Bretagne Sud	
SICMA (Santé, information, communication, matière et mathématiques)	Brest, Bretagne Sud, ENS Télécom Brest	ENI Brest
VAS (Vie, agro, santé)	Rennes 1, Agrocampus Ouest, Rennes 2	

Source : Stratégie territoriale enseignement supérieur et recherche (STRATER) Bretagne 2011

<sup>175</sup> Arts, lettres, langues (ALL) ; Mathématiques, Télécom, Informatique, signal et systèmes électroniques (MATISSE) ; Sciences de la Mer (EDSM) ; Sciences de la Matière (SDLM) ; Sciences de l'Homme, des Organisations et de la Société (SHOS) ; Sciences Humaines et Sociales (SHS) ; Santé, Information, communication, Matière et Mathématiques (SICMA) ; Vie, Agro, Santé (VAS)

### 1.1.2. Les quatre universités implantées en Bretagne

#### Université de Rennes 1 (Rennes)

##### Pluridisciplinaire (9 UFR) :

- Santé (5000 étudiants)<sup>176</sup>
- Sciences humaines (3 250 étudiants)<sup>177</sup>
- Science (4 900 étudiants)<sup>178</sup>.

##### 24 623 étudiants (2010)

127 diplômes universitaires.

4 écoles doctorales

3 Sites à Rennes (campus du centre ville, de Beaulieu, de Villejean) et 3 antennes : Saint-Brieuc, Saint-Malo, Lannion.<sup>179</sup>

4 IUT (Rennes -1768 étudiants-, Saint-Malo -605-, Lannion -303-, Saint-Brieuc-734-)

Ecoles et instituts intégrés à l'Université de Rennes 1

##### 3 Instituts : IPAG, IGR-IAE, IRTA.

- L'Institut de Gestion de Rennes- Institut d'Administration des Entreprises, **IGR-IAE**, (700 étudiants). Cette Ecole Universitaire de Management a été créée en 1955.
- L'Institut de Préparation à l'Administration Générale, **IPAG Rennes** (150 étudiants). Créée en 1962, elle prépare aux concours d'accès aux trois fonctions publiques et à des organismes publics ou para publics.
- L'Institut de Recherche et Technologies Appliquées (**IRTA**).

##### 2 écoles d'ingénieurs internes

- L'École Nationale Supérieure des Sciences Appliquées et de Technologie, **ENSSAT** (1500 étudiants). Implantée depuis 1986 à Lannion, c'est une école publique d'ingénieurs en télécommunications, et un pôle de recherche (télécoms et technologies émergentes).
- L'École Supérieure d'Ingénieurs de Rennes **ESIR**, (240 étudiants)<sup>180</sup>. Créée en 2009, elle accueille la fusion du Diplôme Informatique et Communication de l'IFSIC - Institut de Formation Supérieure en Informatique et Communication- et du Master « domotique et réseaux intérieurs » de Rennes 1.

<sup>176</sup> Campus de Villejean : médecine (3 500), odontologie (500), pharmacie (1 000).

<sup>177</sup> Campus du centre ville et Beaulieu : droit et science politique (1 500), sciences économiques (1 500), philosophie (250).

<sup>178</sup> Campus de Beaulieu : Mathématiques (500 étudiants), sciences et propriétés de la matière (1 600 étudiants), sciences de la vie et de l'environnement (1 400 étudiants), et informatique, électronique (1 400 étudiants).

<sup>179</sup> Egalement à Dinard, Fougères, Paimpont, Penmarch, Bailleron dans le Golfe du Morbihan.

<sup>180</sup> Chiffres de l'Académie de Rennes, 2010-2011.

### Université Rennes 2 (Rennes)

#### **Université Sciences Humaines et Sociales (SHS)<sup>181</sup>, avec 5 UFR:**

- Activités physiques et sportives (1287 étudiants) ;
- Arts, lettres, communication (5 260 étudiants)<sup>182</sup> ;
- Langues (21 langues vivantes, 3 278 étudiants) ;
- Sciences Humaines (3567 étudiants)<sup>183</sup> ;
- Sciences sociales (3 158 étudiants)<sup>184</sup>.

**18 228 étudiants** (en 2010 ; plus de 19 000 en 2011)

#### **2 écoles doctorales**

*Une centaine de diplômes*

*Sites à Rennes (2 campus : Villejean, la Harpe), une antenne à Saint-Brieuc (Campus de Mazier).*

#### Instituts et Fondations intégrées :

- Institut de criminologie en sciences humaines (ICSH).
- Institut des Amériques, IDA-Rennes.
- Institut de Formation et de recherche sur l'administration territoriale, FRAT.
- Institut d'urbanisme.
- Fondation Faulkner.

#### Structures intégrées spécialisées dans la formation tout au long de la vie<sup>185</sup> :

- l'Institut des Sciences Sociales du Travail de l'Ouest (**ISSTO**).
- Le Collège Coopératif en Bretagne (**CCB**).

### Université de Bretagne Occidentale (UBO) à Brest

#### **Pluridisciplinaire (6 UFR) :**

- Lettres et Sciences Humaines (3 600 étudiants) ;
- Droit, économie et gestion (1 600) ;
- Médecine (2 580) ;
- Odontologie (une centaine d'étudiants) ;
- Sciences et techniques (2 590) ;
- Sport et éducation physique (environ 400).

**18 000 étudiants**

**115 spécialités (licences et masters), 37 licences pros, 16 DUT**

#### **5 écoles doctorales**

*Site à Brest et à Saint-Brieuc, Vannes, Rennes, Quimper (université intégratrice de l'IUFM depuis 2008).*

*2 antennes à Quimper, Morlaix.*

*2 IUT (Quimper -1278 étudiants-, Brest-1282-, antenne à Morlaix depuis 2001-200 étudiants-)*

<sup>181</sup> Rennes 2 fait partie des 12 universités françaises SHS.

<sup>182</sup> Arts plastiques, arts du spectacle, histoire de l'art, lettres, musique, sciences de l'information et de la communication.

<sup>183</sup> Psychologie, sciences de l'éducation, sociologie, langage et communication.

<sup>184</sup> AES, géographie et aménagement de l'espace, histoire, Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales.

<sup>185</sup> Voir « Formation continue dans l'enseignement supérieur en Bretagne », point 1.7, Chapitre 6.

- *Ecoles et instituts intégrés :*

**Instituts intégrés**

- L'Institut Universitaire Européen de la Mer (**IUEM-UBO/CNRS**) (325 étudiants). Premier pôle national de formation aux sciences de la mer et du littoral. Créé en 1991, labellisé "Observatoire des Sciences de l'Univers", ses objectifs sont d'accroître la connaissance du milieu marin, et former des chercheurs et des cadres dans ce domaine<sup>186</sup>.

- L'Institut de Préparation à l'Administration Générale, **IPAG de Brest** (240 étudiants).

- L'Institut d'Administration des Entreprises **IAE** (550 étudiants). Créée en 2000, c'est une composante de l'UBO qui forme des étudiants en sciences de gestion.

L'Euro-Institut d'actuariat **EURIA**. Créé en 1989, il forme une quinzaine d'étudiants spécialistes de la notion de risque.

L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres, **IUFM Bretagne** (2 138 étudiants).

**Ecoles intégrées**

- L'École Supérieure de Microbiologie et Sécurité Alimentaire de Brest, **ESMISAB** (130 étudiants). Créée en 1991 à Plouzané, elle forme des ingénieurs dans le domaine de la microbiologie et de la toxicologie alimentaire.

- **FITI2A Quimper**, Formation d'Ingénieurs des Techniques de l'Industrie, spécialité agro alimentaire (80 étudiants). Créée en 1999 en partenariat avec l'IFRIA Bretagne (Institut Régional, de Formation des Industries Agroalimentaires).

**Université de Bretagne-Sud (UBS) à Vannes et Lorient**

**Pluridisciplinaire hors santé (6 UFR):**

- Droit, sciences économiques et gestion (1 687);

- Lettres, langues, sciences humaines et sociales (2 226);

- Sciences et sciences de l'ingénieur (2 137)<sup>187</sup>.

**8 600 étudiants**

**90 diplômes (DU au Master) et portages avec l'Université Catholique de l'Ouest (UCO)**

**4 écoles doctorales**

3 Sites à Lorient, Vannes et Pontivy.

2 IUT (Vannes et Lorient dont une antenne à Pontivy)

**1 école d'ingénieurs interne :** École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bretagne Sud, **ENSIBS** (150 étudiants). Créée en 2007, à Vannes et Lorient, elle délivre le diplôme d'ingénieur en génie industriel, mécatronique<sup>188</sup> et informatique.

<sup>186</sup> Voir également le paragraphe consacré aux formations supérieures maritimes (point 1.5.1).

<sup>187</sup> Formations en physique, chimie, sciences de l'ingénieur, biologie, environnement, mathématiques, informatique, sciences et techniques médico-sociales.

<sup>188</sup> Enseignements combinés de mécanique et électronique, pour les conceptions de robots industriels.



### 1.1.3. Complémentarité et concurrence des formations universitaires

#### A. *Les formations des quatre universités et de leurs antennes*

Avec quatre universités, huit IUT, sept antennes, un IUFM multi sites...l'enseignement universitaire s'organise selon un maillage régional étendu et diversifié, au sein duquel chaque université apporte ses spécificités :

- **l'UBO** est pluridisciplinaire, avec (notamment) une spécialisation reconnue en "sciences de la mer et du littoral" (IUEM) ;
- **l'UBS** est pluridisciplinaire (hors santé), avec une caractérisation industrielle et professionnalisante marquée<sup>189</sup> ;
- **Rennes 1** est pluridisciplinaire avec une spécialisation en mathématiques (reconnaissance internationale), en sciences et technologies de l'information et de la communication et en chimie.
- **Rennes 2** est une université en Sciences Humaines et Sociales, avec une dominante sciences humaines.

Créées pour répondre à l'afflux croissant d'étudiants dans l'enseignement supérieur dès les années 1980, les sept antennes existantes proposent quasi-exclusivement des formations de premiers cycles dispensées dans les universités mères. Elles sont également le siège d'IUT. Le processus particulier de création de ces délocalisations "pirates" explique l'existence de formations similaires, entre certaines antennes et des sièges d'universités. La question peut être posée, d'une meilleure articulation et complémentarité de l'offre de formation entre antennes et sites sièges d'universités.

#### B. *Les formations universitaires privées*

Comme dans l'enseignement secondaire, il y a coexistence entre enseignement supérieur public et privé, avec une offre universitaire privée relativement restreinte, mais existante du premier au troisième cycle. À la rentrée 2009-2010, 1 573 étudiants sont inscrits en établissements universitaires privés. Ces formations, à effectifs réduits, se sont créées en affichant l'objectif d'offrir une formation de proximité. Leurs étudiants se répartissent entre :

1. **L'université Catholique de l'Ouest**<sup>190</sup> (UCO), avec 1 127 étudiants sur deux campus :
  - l'UCO Bretagne-Sud Vannes-Arradon (547 étudiants). Ouverte en 1986 à Arradon, elle propose trois domaines de formation: sciences humaines et sociales ; droit, économie et gestion ; arts, lettres et langues ; avec une spécialisation en gérontologie et en cosmétologie (filiale agro cosmétologie).
  - l'UCO Bretagne-Nord (580 étudiants). Ouverte à Guingamp en 1994<sup>191</sup>, plus axée sur les sciences, elle propose quatre domaines de formation :

---

<sup>189</sup> Formations professionnalisantes, technologiques sur le site de Lorient, tertiaires sur le site de Vannes.

<sup>190</sup> Fondé en 1875, cet établissement d'enseignement supérieur privé, catholique (dit « la Catho »), compte 12 000 étudiants répartis sur cinq sites : Angers, Vannes-Arradon, Laval, Guingamp, Papeete.

<sup>191</sup> Délocalisation de l'UCO d'abord créée à Saint-Brieuc.

sciences humaines et sociales, arts, lettres et langues et sciences, technologies et santé. Elle est spécialisée dans le tourisme.

- 2. L'Institut Catholique de Rennes (ICR)** (449 étudiants). Créé en 1989, implanté depuis à Bruz sur le campus de Kerlann<sup>192</sup>, il propose des formations en droit, histoire, AES, lettres, anglais.

L'enseignement supérieur privé est aussi représenté au travers des grandes écoles privées et des STS et CPGE implantées dans des lycées privés.

## 1.2. Les grandes écoles implantées en Bretagne

### 1.2.1. Panorama des grandes écoles

Il n'existe pas de définition officielle, donc pas de liste exhaustive, des grandes écoles, d'où la difficulté à en établir une, pour la Bretagne. Toutefois, un ensemble de critères précédemment établis permettent de déterminer quelles sont les grandes écoles du territoire régional<sup>193</sup>:

- **une indépendance administrative vis-à-vis de l'université.**

De ce fait, les écoles internes aux universités ne font pas partie ici des grandes écoles, bien qu'elles en présentent certaines caractéristiques.

- **une sélection à l'entrée,**
- **la délivrance de diplômes niveau Bac+5,**
- **des effectifs le plus souvent restreints,**
- **une ouverture à l'international.**

Au regard de ces critères, la Bretagne compte un nombre relativement important de grandes écoles, qui couvrent un ensemble riche et varié de domaines de formations. Publiques ou privées, elles relèvent de plusieurs ministères et réunissent près de 17 000 étudiants, soit **17% des effectifs régionaux**. Sans avoir vocation à être exhaustive et limitative, l'énumération établie ici doit offrir un panorama descriptif des structures relevant de cette catégorie. Elle distingue les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce et de management, et d'autres grandes écoles.

---

<sup>192</sup> Fondé en 1989 par la DDEC (Direction Diocésaine de l'enseignement catholique).

<sup>193</sup> Voir Partie I, Chapitre I, point 3 « Dualités et découpages de l'enseignement supérieur ».

**Repère : les principales grandes écoles en Bretagne**

(Par date de création ou fusion/évolution de statut)

- *Ecole Navale (1830)*
- *Ecole Nationale Supérieure d'Architecture (ENSAB) de Bretagne (1905)*
- *Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR) (1919)*
- *Ecole militaire spéciale Saint-Cyr (1945)*
- *École Nationale d'Ingénieurs de Brest (ENIB) (1961)*
- *Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (1961 : ENSP, 2008 : EHESP)*
- *Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes (1962 : ENSAR ; devenue en 2008 l'Agrocampus Ouest)*
- *Ecole Supérieure de Commerce de Brest ESC (1962)*
- *Institut National des Sciences Appliquées (INSA) (1966)*
- *Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées (ENSTA), ex-Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs des Etudes et Techniques d'Armement (ENSIETA) (1971)*
- *Supelec Rennes, Ecole Supérieure d'Electricité (1972)*
- *Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Bretagne (ENST) Télécom Bretagne (1975)*
- *Ecole Supérieure de Commerce ESC Rennes School of Business (1990)*
- *Institut d'Etudes Politiques de Rennes (IEP) (1991)*
- *L'école Catholique d'Arts et Métiers (ECAM) « Louis de Broglie » (1991)*
- *L'École des Métiers de l'environnement EME (1992)*
- *Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information (ENSAI) (1994)*
- *Ecole Normale Supérieure Cachan, antenne de Bretagne (1994)*
- *Institut Supérieur de l'Electronique et du Numérique (ISEN) (2003, ex-ISEB : 1994)*
- *Ecole Supérieure et d'Application des Transmissions (ESAT) (1994)*
- *Institut Catholique des Arts et Métiers ICAM Bretagne (2001)*
- *Ecole Supérieure Européenne d'Art de Bretagne (création en 2011 de l'EPCC<sup>194</sup> qui regroupe les 4 écoles de Beaux-Arts de Bretagne, dont l'ancienneté est bien plus grande -1881 : création de « l'école régionale des Beaux-arts de Rennes »).*
- **Ecoles intégrées aux universités** : *ESMISAB (UBO), ENSSAT Lannion (Rennes1, 1986), ENSIBS (UBS).*

➤ **Les écoles d'ingénieurs**

• **Ecole Navale**

- Implantation : Brest.
- Date de création : 1830.
- Effectifs : 1 500 étudiants.
- Statut : Etablissement public, sous tutelle du Ministère de la Défense.
- Formation : ingénieur Officiers de la Marine.

<sup>194</sup> Etablissement public de coopération culturelle.

- **Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR)**

- Implantation : Rennes.
- Date de création : 1919.
- Effectifs : 430 étudiants.
- Statut : Etablissement public, sous tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Formation : ingénieurs chimistes en industrie pour les métiers de la production, des services, de l'ingénierie et du management.

- **Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr (ESCC)**

- Implantation : Guer, site de Coëtquidan (Morbihan).
- Date de création : 1945.
- Effectifs : 205 étudiants.
- Statut : Etablissement public sous tutelle du Ministère de la Défense.
- Formation : 4 écoles de formation des officiers.

- **Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP)**

- Implantation : Rennes (Paris jusqu'en 1961)
- Date de création : 1961 (2008 : devenue EHESP).
- Effectifs : 1 100 étudiants.
- Statut : Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, (Grand établissement), sous co-tutelle du ministère de la Santé et des sports et du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Formation : formation des cadres de la santé publique, masters et doctorats.

- **Ecole Nationale d'Ingénieurs de Brest (ENIB)**

- Implantation : Plouzané.
- Date de création : 1961.
- Effectifs : 665 étudiants.
- Statut : Etablissement public, sous tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Formation : ingénieurs généralistes en électronique, informatique et mécatronique.

- **Agrocampus Ouest, Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage**

- Implantation : Rennes (2<sup>e</sup> campus à Angers)
- Date de création : 2008, par fusion d'Agrocampus Rennes (ex-ENSAR, 1962) et de l'Institut national d'horticulture d'Angers.
- Effectifs : 1 900 étudiants.
- Statut : Grand établissement, sous tutelle du Ministère de l'Alimentation, de l'agriculture et de la pêche.
- Formation : ingénieurs du vivant en agronomie, agro-alimentaire, horticulture, paysage, environnement.

- **Institut National des Sciences Appliquées (INSA)**

- Implantation : Rennes.
- Date de création : 1966.
- Effectifs : 1 420 étudiants.
- Statut : Etablissement public, intégré au groupe INSA (5 écoles publiques à Lyon, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse et 2 écoles partenaires, ENSI Limoges et ENSI Bourges).
- Formation : ingénieurs pluridisciplinaires dans 6 spécialités.

- **Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées (ENSTA)**

- Implantation : Brest.
- Date de création : 1971 (ouverture aux civils en 1990). Ex-ENSIETA, Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs des Etudes et Techniques d'Armement.
- Effectifs : 180 étudiants (20% militaires)
- Statut : Etablissement public sous tutelle du Ministère de la Défense
- Formation : ingénieurs civils et militaires en mécanique, électronique et informatique.

- **Supélec Rennes, Ecole Supérieure d'Electricité**

- Implantation : Rennes (3 campus : Rennes, Metz, Gif-sur-Yvette).
- Date de création : 1972 (1er site en 1894 à Gif-sur-Yvette).
- Effectifs : 237 étudiants.
- Statut : Etablissement privé, sous contrat avec le Ministère de l'enseignement supérieur et le Ministère de l'économie et des finances.
- Formation : sciences de l'information, de l'énergie et des systèmes.

- **Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Bretagne (ENST) Télécom Bretagne<sup>195</sup>**

- Implantation : Brest (antenne à Rennes depuis 1986).
- Date de création : 1975.
- Effectifs : 1 105 étudiants.
- Statut : Etablissement public, sous tutelle du Ministère de l'Industrie.
- Formation : ingénieurs polyvalents en sciences et technologies de l'information.

**Repère : Vers un Institut "Mines-Telecom" en 2012**

*Un Institut doit voir le jour en 2012, qui concrétisera une nouvelle organisation des Ecoles des mines et des Télécoms. L'objectif est de faire davantage travailler ensemble ces deux groupes d'écoles sous la même tutelle : le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Cette nouvelle structure aura un statut de grand établissement (Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel). Les Ecoles des télécoms y seront intégrées comme elles le sont aujourd'hui à l'Institut Télécom. Les Ecoles des mines signeront une convention de rattachement avec le nouvel Institut.*

---

<sup>195</sup> Telecom Bretagne fait partie de l'Institut Télécom, qui comprend Télécom ParisTech, Télécom Bretagne, Télécom Sud Paris, Télécom Ecole de management mais aussi Télécom Lille 1 et Eurecom et des écoles associées comme Télécom Saint-Etienne et l'ENSPS. Il existe des Ecoles des mines à Paris, Saint-Etienne, Albi, Alès, Douai et Nantes. L'école des mines de Nancy est, elle, sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur.

- **Ecole Catholique d'Arts et Métiers (ECAM) Louis de Broglie**

- Implantation : Bruz (campus de Kerlann).
- Date de création : 1991.
- Effectifs : 285 étudiants.
- Statut : Etablissement privé, membre du groupe ECAM (4 écoles à Lyon, Rennes, Strasbourg et Cergy).
- Formation : ingénieurs en génie industriel.

- **Ecole des Métiers de l'environnement (EME)**

- Implantation : Bruz (campus de Kerlann).
- Date de création : 1992.
- Effectifs : 282 étudiants.
- Statut : Etablissement d'enseignement supérieur privé.
- Formation : génie industriel de l'environnement.

- **Institut Supérieur de l'Electronique et du Numérique (ISEN)**

- Implantation : Brest.
- Date de création : 1994 (ISEB devenu ISEB en 2003).
- Effectifs : 287 étudiants.
- Statut : Membre du groupe privé catholique d'enseignement supérieur ISEN, composé de trois écoles d'ingénieurs (Lille, Brest, Toulon).
- Formation : ingénieurs généralistes des nouvelles technologies.

- **Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information (ENSAI)**

- Implantation : Bruz (campus de Kerlann).
- Date de création : 1994.
- Effectifs : 210 étudiants.
- Statut : Etablissement privé, sous tutelle du Ministère de l'économie.
- Formation : ingénieurs en génie biologique et civil, santé, informatique, systèmes d'information, mathématiques, modélisation.

- **Ecole des Transmissions (ETRS)**

- Implantation : Rennes.
- Date de création : 1994 (ex-ESAT, Ecole Supérieure et d'Application des Transmissions, jusqu'en 2009).
- Effectifs : 50 étudiants.
- Statut : Etablissement public, sous tutelle du Ministère de la Défense.
- Formation : officiers, sous-officiers et personnel civil, dans les systèmes d'information et de communications et de la guerre électronique.

- **ICAM Apprentissage**

- Implantation : Vannes (autres sites ICAM à Nantes, la Roche sur/Yon...)
- Date de création : 2001 (l'ICAM, Institut Catholique d'Arts et des Métiers créé en 1898 ; ex-Institut supérieur des technologies de Bretagne IST).
- Effectifs : 249 étudiants.
- Statut : Etablissement privé.
- Formation : ingénieurs industriels par alternance et en formation continue.

➤ **Les écoles de commerce et de management/gestion**

• **Ecole Supérieure de Commerce de Brest (ESC)**

- Implantation : Brest (une antenne à Vannes depuis 2009).
- Date de création : 1962.
- Effectifs : 806 étudiants.
- Statut : Etablissement privé.
- Formation : formations diplômantes en management, commerce et gestion.

• **Ecole supérieure de Commerce (ESC) Rennes School of Business**

- Implantation : Rennes (deux campus depuis 2010).
- Date de création : 1990.
- Effectifs : 2 802 étudiants.
- Statut : Etablissement privé.
- Formation : management, commerce et gestion. Délivre depuis 1994 des diplômes anglo-saxons (Master of Arts in International Business, Master in Business Administration (MBA),...), dans le cadre de programmes internationaux.

➤ **Autres grandes écoles en Bretagne**

• **Ecole Nationale Supérieure d'Architecture<sup>196</sup> (ENSAB) de Bretagne**

- Implantation : Rennes.
- Date de création : 1905.
- Effectifs : 610 étudiants.
- Statut : Etablissement public, sous tutelle du Ministère de la culture et de la communication.
- Formation : diplômes d'études en architecture, diplôme d'architecte d'Etat, Master MOUI (Maîtrise d'ouvrage urbaine et immobilière, double cursus).

• **Institut d'Etudes Politiques de Rennes (« Science Po Rennes »).**

- Implantation : Rennes. *A noter : Sciences Po Rennes souhaite se développer notamment à Nantes et à Caen, pour devenir l'IEP du grand Ouest.*
- Date de création : 1991.
- Effectifs : 1057<sup>197</sup>.
- Statut : Etablissement public administratif, rattaché par convention à Rennes 1. Membre du réseau Sciences Po (9 Instituts d'études politiques).
- Formation : pluridisciplinaire dans les sciences humaines et sociales, préparation aux concours de l'administration et des écoles de commerce, aux métiers du journalisme, etc.

---

<sup>196</sup> L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture (ENSAB) de Rennes et l'Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne peuvent également être catégorisées comme écoles spécialisées, voir plus loin.

<sup>197</sup> Effectifs 2009-2010, Evaluation AERES.

- **L'École normale supérieure Cachan, antenne de Bretagne (ENS)**

- Implantation : Bruz (campus de Kerlann)
- Date de création : 1994.
- Effectifs : 370 étudiants.
- Statut : Etablissement public (EPSCP). Antenne de l'ENS Cachan.
- Formation : carrières de l'enseignement supérieur et de la recherche. Plus de 80 % des élèves reçus au concours de l'agrégation et 70 % de doctorants. Masters co-habilités avec les universités de Rennes.

**Repère : L'abandon du projet d'une École normale supérieure de Bretagne**

*En 2010, le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche avait annoncé le projet d'une quatrième École normale supérieure (ENS) en Bretagne, qui aurait fait de l'antenne bretonne de l'ENS Cachan la quatrième ENS de France, avec Paris, Lyon et Cachan. L'annonce a été faite, au début de l'année 2012, de l'abandon de ce projet, qui aurait doté la Bretagne d'une grande école hautement renommée.*

- **Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne**

- Implantation : Rennes, Brest, Quimper, Lorient.
- Date de création : 2011 (composantes de l'EPCC créées dès 1881 à Rennes...).
- Effectifs : 1 000 étudiants.
- Statut : Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC).
- Formation : diplômes nationaux des arts graphiques (DNAP, DNAT, DNSEP).

## 1.2.2. Les caractéristiques des grandes écoles

### A. Une polarisation sur quelques sites

Elles sont essentiellement implantées dans l'agglomération rennaise (Rennes et Bruz, sur le Campus de Kerlann) et en second lieu, à Brest.

### B. Le poids des formations d'ingénieurs

6% des étudiants en Bretagne sont en formations d'ingénieurs (soit 1% de plus qu'en moyenne nationale). Le nombre important d'écoles d'ingénieurs place la région à la 6e place nationale pour ses effectifs d'étudiants ingénieurs (6 937), derrière les Pays de la Loire (8 459 étudiants). Ces grandes écoles d'ingénieurs contribuent au poids régional notable des formations professionnalisantes.

### C. L'importance des grandes écoles militaires

L'implantation de l'école de Saint-Cyr, reconnue comme "la" grande école du commandement en France, et celles d'autres écoles militaires (l'École Navale et l'ENSTA, principalement)<sup>198</sup>, font de la Bretagne une région reconnue pour ses formations supérieures militaires.

<sup>198</sup> École de Maistrance : Créée en 1933, elle assure la formation des officiers marins de la Marine nationale française. Elle est implantée depuis 1988 à Brest, au centre d'instruction naval. (300 étudiants)



*D. Des rapprochements entre grandes écoles et universités*

En écho aux nuances déjà apportées, quant à l'opposition traditionnellement établie entre université et grande école dans le système français d'enseignement supérieur, il existe des écoles intégrées aux universités, qui pour certaines présentent plusieurs des caractéristiques attribuées aux grandes écoles.

Par ailleurs, plusieurs grandes écoles ont le statut de membre fondateur ou membre associé au Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) UEB, marque d'un rapprochement sensible, universités/grandes écoles. Certaines d'entre elles développent des partenariats avec les universités<sup>199</sup>. Un nombre croissant de formations complémentaires sont mises en place (projets interdisciplinaires, écoles doctorales communes, laboratoires communs intégrés, passerelles entre formations...), même si la diversité des structures et leur rattachement à plusieurs ministères de tutelle, ne facilitent pas l'émergence de projets de regroupements. De plus, leur petite taille et leur grand nombre suscitent des difficultés pour se coordonner, et constituer des outils et référentiels communs.

Par ailleurs, les projets co-construits dans le cadre des Investissements d'avenir constituent de nouvelles avancées, dans les liens entre grandes écoles et universités (et centres de recherche).

*E. La visibilité des grandes écoles implantées en Bretagne*

Certaines des écoles implantées en Bretagne sont des établissements reconnus, à divers titres : parce qu'ils forment les futurs hauts cadres de l'Etat, pour leur ancienneté, leur appartenance à un réseau d'établissements reconnus...C'est le cas pour l'antenne de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan implantée à Bruz, pour l'Ecole militaire spéciale de Saint-Cyr à Guer, pour l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (ex-ENSP) à Rennes, ou encore pour "Science Po Rennes"...

*F. L'affichage d'une ouverture à l'international*

Pour développer leur attractivité et leur visibilité, les grandes écoles implantées en Bretagne développent leur ouverture à l'international, au travers d'un nombre croissant d'actions : année à l'étranger favorisée ou obligatoire pour les étudiants, accueil d'étudiants étrangers, doubles diplômes ou diplômes co-habilités avec des établissements étrangers, place des langues étrangères (anglais, chinois...) dans les enseignements dispensés avec le recours croissant à des enseignants étrangers...

---

<sup>199</sup> Les cursus mixtes se développent. C'est le cas, entre l'IGR et l'ESC School of Business, pour le Master recherche UBS/ENST, ou pour les formations proposées conjointement par Rennes1 et l'Agrocampus Ouest, etc.

**Un exemple d'ouverture internationale, l'IEP de Rennes**

En 1996, l'IEP de Rennes a été le premier IEP à rendre obligatoire une année à l'étranger, sous forme d'études ou de stage, portant ainsi à l'époque la scolarité à quatre ans. L'IEP propose également un double diplôme avec l'université catholique allemande d'Eichstätt-Ingolstadt, sous l'égide de l'université franco-allemande (Ufa). Les élèves sélectionnés effectuent les troisième et quatrième années d'études en Bavière. Ce parcours est validé par l'obtention de diplômes allemands et français.

G. *Les grandes écoles et les Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)*

Implantées dans huit villes<sup>200</sup> (Rennes, Quimper, Brest, Lorient, Vannes, Saint-Brieuc, Le Rheu, Redon), 28 CPGE<sup>201</sup> préparent à l'entrée dans les grandes écoles implantées ou non en Bretagne. Dans leur grande majorité, les élèves des CPGE visent et intègrent des écoles à l'échelle nationale. Par ailleurs, plusieurs grandes écoles proposent des cursus de préparations intégrées, et l'Université de Bretagne Sud (UBS) propose depuis 2009 l'une des premières classes préparatoire universitaire aux écoles de commerce de Bretagne<sup>202</sup>.

## 1.3. Les écoles spécialisées

Cette catégorie comprend des établissements publics et privés orientés vers l'exercice d'un métier spécifique, certains se préparant uniquement dans ces écoles (infirmier), d'autres dans les universités ou les grandes écoles (journalisme, restauration d'art). On peut regrouper dans cette catégorie :

- les écoles paramédicales et du secteur social ;
- les écoles d'architecture et des beaux-arts ;
- certaines écoles d'ingénieurs et de commerce ;
- les écoles de l'audiovisuel, journalisme et photo.

En nombre important en Bretagne, il s'agit principalement des établissements suivants :

- **Les écoles dispensant des formations sanitaires et sociales, relevant de l'enseignement supérieur<sup>203</sup>**

- *Formations sanitaires :*

Présents dans les quatre départements bretons, 35 organismes assurent les formations du secteur sanitaire<sup>204</sup>. Les instituts infirmiers représentent une partie importante des organismes de formation (14 IFSI) et des effectifs étudiants

<sup>200</sup> 22 lycées, 14 lycées publics, 8 lycées privés sous contrat.

<sup>201</sup> *Bilan de l'affectation*, Juin 2010, SAIO. A la rentrée 2010, 1 397 étudiants sont inscrits en première année de CPGE en Bretagne. 3757 étudiants en CPGE en Bretagne, en 2009-2010.

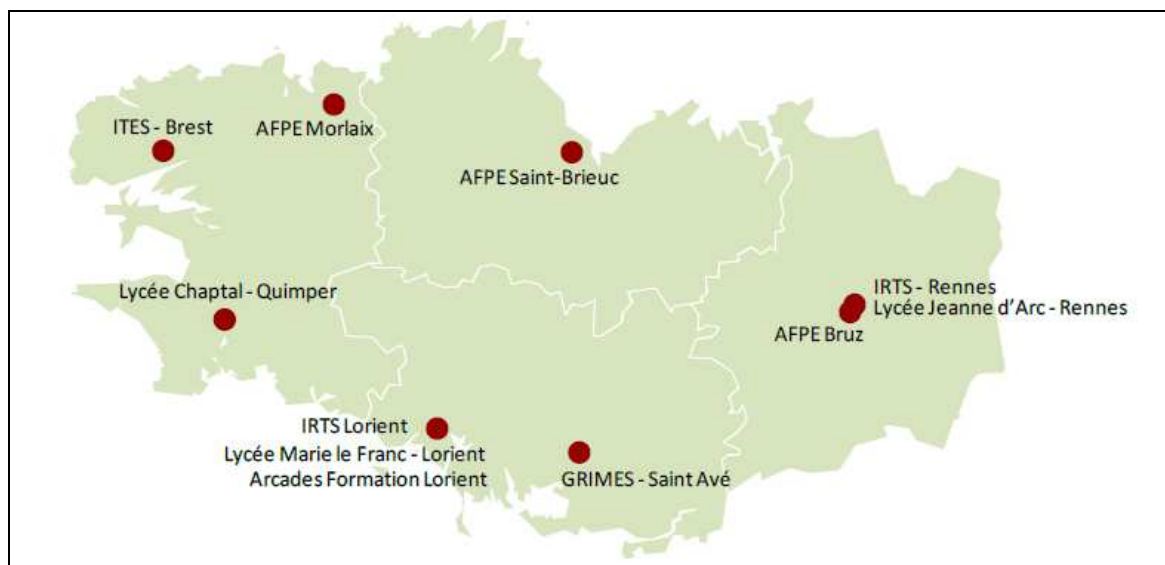
<sup>202</sup> Ce projet s'est construit en partenariat avec les lycées Dupuy de Lome à Lorient et Charles de Gaulle à Vannes.

<sup>203</sup> La loi de décentralisation d'août 2004 confie aux Conseils régionaux des missions relatives aux formations sanitaires et sociales : définition des volumes de formation par profession, agrément des établissements et de leurs directeurs, versement des dotations de fonctionnement aux écoles, gestion et versement des bourses.

<sup>204</sup> *Formations sanitaires et sociales, insertion à 12 mois des diplômés de 2008*, Iroise 2010.



Carte 4. Organismes de formation du secteur social en Bretagne en 2007



Source : Etude Amnyos Groupe – Région Bretagne 2010

En 2007, 2 410 diplômés ont été délivrés dans la filière paramédicale et 1 140 diplômés dans la filière sociale (hors VAE). Ces effectifs ont progressé d'environ 15% au cours de ces cinq dernières années.

Les besoins en professionnels formés dans ces secteurs connaissent un développement notable, lié aux évolutions démographiques et sociétales. Le vieillissement marqué de la population entraîne des prévisions à la hausse, pour les besoins en formations et en emplois (services à la personne...).

- **Les écoles de journalisme**

Créé en 1996, l'IUT information et communication de Lannion, filière journalisme, est reconnu comme école de journalisme par la profession. Cette filière a créé en 2006 un Master Journalismes en partenariat avec l'IEP de Rennes.

- **Les écoles d'architecture et beaux-arts** <sup>206</sup>

- Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (Rennes) ;
- Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne.

- **Les écoles de formation aux métiers du droit**

- Ecole de formation des avocats du Grand Ouest

Située sur le campus de Kerlann depuis 2008, elle propose une formation initiale d'avocat de deux ans, accessible aux étudiants niveau Master (avec examen à l'entrée) et une formation continue pour les avocats.

<sup>206</sup> Ecoles également décrites dans cette étude dans le point précédemment consacré aux grandes écoles, 1.2 « Les grandes écoles implantées en Bretagne ».

- Centre de Formation Professionnelle Notariale Rennes-Angers (CFPN), implanté à Rennes.

## 1.4. Une diversité de formations courtes proposées

L’enseignement supérieur court regroupe les sections de techniciens supérieurs (STS) y compris les sections de techniciens supérieurs agricoles (STSA), les instituts universitaires de technologie (IUT) et les formations paramédicales et sociales. Ces filières soumettent les étudiants à une sélection à l’entrée.

Le constat national d’une certaine désaffection pour les premiers cycles universitaires au bénéfice des formations sélectives, est vérifié en Bretagne, avec un poids conséquent des formations courtes, supérieur à la moyenne nationale. Ce constat comprend deux dimensions :

- **l’offre territoriale** pour ces formations, importante et développée;
- **les effectifs** dans ces formations, qui attirent de très nombreux étudiants (25%, pour 10% en moyenne nationale, pour les STS).

### 1.4.1. Les Sections de techniciens supérieurs (STS, STSA)

Des Sections de Technicien Supérieur sont proposées dans une cinquantaine d’établissements répartis sur le territoire breton. On dénombre 75 BTS et 15 spécialités de BTSA agricoles.

Ce sont les premiers établissements du supérieur à s’être développés sur le territoire, en réponse au grand besoin quantitatif de places en enseignement supérieur. Ainsi, entre 1981 et 1989, le flux d’entrée en STS est passé de 1 695 à 5 066 inscrits<sup>207</sup>. Elles sont perçues comme une offre d’enseignement supérieur de proximité, avec l’avantage d’une ouverture possible au sein de lycées déjà existants sur le territoire. Leur nombre a ainsi augmenté rapidement, dès la fin des années 1970. Le poids de l’enseignement secondaire agricole, surtout privé, explique également l’importance numérique des STS.

---

<sup>207</sup> Rapport final d’évaluation du Plan Université 2000, M. Daniel FILATRE (Intermédiaire), 2004.

Tableau 11. Nombre de BTS (dont BTSA, agricoles) par Pays en Bretagne (2011)

Nombre par Pays	BTS	BTSA	Total
<b>COTES D'ARMOR</b>	<b>43</b>	<b>15</b>	<b>58</b>
Centre Bretagne	3	3	6
Dinan	6	2	8
Guingamp	5	2	7
St Brieuc	22	5	27
Trégor Goëlo	7	3	10
<b>FINISTERE</b>	<b>63</b>	<b>11</b>	<b>74</b>
Brest	33	3	36
Cornouaille	24	6	30
Morlaix	5	1	6
Centre ouest Bretagne	1	1	2
<b>ILLE ET VILAINE</b>	<b>64</b>	<b>15</b>	<b>79</b>
Brocéliande	1	2	3
Fougères	6	2	8
Redon et vilaine /	7	0	7
Vitré Porte de Bretagne	4	1	5
Rennes	38	7	45
St Malo	8	3	11
Les Vallons de Vilaine	0	0	0
<b>MORBIHAN</b>	<b>48</b>	<b>9</b>	<b>57</b>
Auray	1	2	3
Lorient	24	0	24
Pontivy	7	4	11
Vannes	14	1	15
Centre est Bretagne	2	2	4

Source : ONISEP Bretagne 2011

#### 1.4.2. Les Instituts universitaire de technologie (IUT)

La création des IUT s'est échelonnée des années 1960 aux années 2000, avec aujourd'hui 2 IUT par département (plus 2 antennes, dans le Finistère et dans le Morbihan). Ils se sont surtout développés à partir du Plan Université 2000 (1988), qui devait répondre à la demande croissante d'enseignement supérieur et aménager sa répartition sur le territoire, puis dans le cadre des contrats de plan Etat Région. Dans ce contexte, les élus locaux les ont perçu comme un moyen pour démocratiser l'accès de tous aux études post-bac, en proposant une offre de formation en lien avec le tissu économique local.

En moyenne, et ceci contrairement à leur vocation initiale orientée vers les profils technologiques, les IUT accueillent majoritairement des étudiants issus de formations secondaires générales :

- 70,4% sont issus de bacs généraux ;
- 26,3% de bacs technologiques ;
- 1,4% de bacs professionnels ;

- 1,9% : autres et équivalence.

Cette tendance est vérifiée en Bretagne comme au niveau national.

**Repère : un phénomène croissant de poursuite des études après le DUT**

*Au-delà de l'attrait des étudiants pour les formations courtes et encadrées, il existe un phénomène national croissant de poursuite des études après l'obtention du DUT. Il est aussi perceptible en Bretagne, où le DUT est de plus en plus souvent une première étape dans un cursus étudiant qui va se poursuivre au-delà. Ainsi :*

- 26% des diplômés de DUT s'insèrent professionnellement après leur diplôme,
- 25% après une année de licence professionnelle<sup>208</sup>
- 50% poursuivent leurs études supérieures, à l'université ou en école d'ingénieurs – existence de passerelles.

### 1.4.3. Les licences professionnelles

Créée en 1999, principalement pour renforcer la mission de professionnalisation des universités, la licence professionnelle (diplôme niveau Bac+3) est une formation d'un an, accessible aux titulaires d'un Bac+2 pour obtenir un niveau supérieur de qualification, qui doit faciliter l'insertion professionnelle. Elles sont gérées par un IUT ou une université, parfois en partenariat avec d'autres établissements (lycées, établissements consulaires, CFA, CFAI...). Elles se sont rapidement développées dans les années 2000, principalement au sein des 4 universités. En 2010, il en existait plus d'une centaine<sup>209</sup>.

### 1.4.4. Les formations sanitaires et sociales

Elles ont été exposées au point 1.3, consacré aux "écoles spécialisées".

## 1.5. Des atouts régionaux : les formations supérieures maritimes et les formations aux métiers du sport

Sans être exhaustifs quant aux "excellences" des formations supérieures implantées en Bretagne, ces deux exemples constituent des particularités régionales qui doivent être soulignées

---

<sup>208</sup> Les diplômés de DUT peuvent aussi faire un 2<sup>e</sup> IUT, en une année supplémentaire, à l'issue de leur diplôme.

<sup>209</sup> 33 à l'UBO, 22 à l'UBS, 34 à Rennes 1, 10 à Rennes 2, 7 à l'UCO, 1 au CFA de la chambre des métiers et de l'artisanat de Ploufragan (Côtes d'Armor), 3 à l'Agrocampus Ouest de Rennes, et 1 au LEGTP des Pays de Vilaine (lycée de Saint-Jacut-les-Pins)...

### 1.5.1. Les formations supérieures maritimes

Chaque année, 2 000 étudiants en formation initiale sont diplômés dans les disciplines liées aux sciences et techniques marines et plus de 2000 stagiaires sont formés aux métiers de la mer<sup>210</sup>.

En 2008, dans un vœu sur l'enseignement supérieur maritime et face à l'annonce d'un projet controversé de modernisation de l'enseignement supérieur, le CESER de Bretagne<sup>211</sup> avait rappelé la présence d'une économie maritime diversifiée, s'appuyant sur des activités nombreuses et complémentaires<sup>212</sup>, et notamment sur une formation développée dans ce domaine.

De fait, l'offre régionale de formation maritime est riche et diversifiée, à la fois dans l'enseignement secondaire (4 lycées professionnels maritimes) et l'enseignement supérieur, qui est dispensé dans de nombreux établissements :

- **instituts (Institut universitaire européen de la mer IUEM**, premier pôle national de formation aux sciences de la mer et du littoral<sup>213</sup>) ;
- **universités** (UBO, UBS<sup>214</sup>...) ;
- **écoles** (l'Agrocampus Ouest, l'ENSIETA, l'École Navale, l'École de la marine marchande<sup>215</sup>, l'École Supérieure de logistique industrielle<sup>216</sup>, etc.).

Implantés pour l'essentiel à Brest (UBO), Roscoff (UPMC/CNRS) et en Bretagne Sud (UBS), ils proposent des formations supérieures, initiales et continues<sup>217</sup>, et exercent des activités de recherche en sciences et technologies marines.

Les formations en STS agricole, dédiées aux métiers de l'aquaculture, s'ajoutent à cette offre diversifiée.

Cette offre s'intègre à un pôle de formation et de recherche en sciences de la mer reconnu. Il comprend notamment le Groupement d'Intérêt Scientifique **Europôle mer**, créé en 2004 par l'IUEM, le CNRS, l'Ifremer, et la station biologique de Roscoff. Il fédère quinze des établissements d'enseignement supérieur maritime. Elle est également confortée par l'existence, depuis 2005, du Pôle de compétitivité à vocation mondiale Mer Bretagne. Il rapproche recherche, innovation et industrie notamment dans les domaines de la sécurité maritime, de l'ingénierie navale, de l'exploitation des ressources énergétiques marines, de l'environnement et du génie côtier.

<sup>210</sup> Chiffres du Conseil régional de Bretagne.

<sup>211</sup> *Vœu sur l'enseignement supérieur maritime*, Commission « formations, enseignement supérieur » CESER de Bretagne, sur proposition des membres de la section Mer Littoral, Session de juin 2008.

<sup>212</sup> Pêche, aquaculture, transport maritime, construction et réparations navales, Défense, nautisme, tourisme...

<sup>213</sup> IUEM : UBO, CNRS, IRD.

<sup>214</sup> Master d'histoire géographique, spécialité « Aménagement et développement des territoires maritimes et littoraux » (UBS)

<sup>215</sup> L'École Navale forme les officiers de la Marine nationale. L'École de marine marchande de Saint-Malo est l'une des 4 écoles nationales de la Marine marchande, qui forme les officiers de la marine de commerce.

<sup>216</sup> Le CNAM de Bretagne a ouvert en 2007 une formation ITIP (Institut des Transports Internationaux et des Ports), de 2 ans, niveau Bac, qui ouvre à une dizaine de métiers (affréteur maritime, expert maritime,...). Elle se déroule à l'École Supérieure de Logistique Industrielle de Redon, en Ile et Vilaine.

<sup>217</sup> Offre de formation continue dispensée entre autres par le Centre Européen de Formation Continue Maritime de Concarneau (CEFCM).



En outre, cette excellence a été reconnue récemment, par la sélection de plusieurs projets bretons liés aux sciences de la mer, dans le cadre des Investissements d'avenir :

- Laboratoire d'excellence (Labex) "Océan dans le changement",
- L'équipement d'excellence (Equipex) NAOS<sup>218</sup> d'observation globale des océans,
- Le projet Idealg, pour la valorisation des algues,
- Le centre européen "European Marine Biological Resource Centre" (EMBRC) pour les ressources biologiques marines (appel à projet "infrastructures nationales en biologie et santé").

Ces labellisations et les financements qui devront les accompagner vont nécessairement modifier le paysage futur de la recherche et de la formation supérieure maritime en Bretagne.

A une échelle territoriale élargie, l'école de la marine marchande de Nantes, l'École centrale, l'Université de Nantes (pôle Mer Littoral), le lycée maritime des Pays de la Loire,...confortent également le vivier de compétences de l'Ouest en matière de formation maritime secondaire, supérieure, initiale et continue.

#### 1.5.2. Les formations aux métiers du sport et de l'animation : le Campus d'excellence sportive

Le Centre régional d'éducation populaire et de sport (CREPS) de Dinard est devenu le "Campus de l'excellence sportive de Bretagne" à la fin de l'année 2010. Cette structure au service du sport en Bretagne est née de la mobilisation des acteurs régionaux (collectivités territoriales, partenaires universitaires, mouvements sportifs...) pour développer un projet novateur autour de la redéfinition du périmètre du CREPS. Son périmètre d'intervention s'articule autour de quatre domaines d'activité : le sport de haut niveau, la formation, la recherche fondamentale et appliquée dans le domaine sportif et l'accueil des stages notamment sur le site de Dinard qui détient des capacités d'entraînement, d'hébergement et de restauration. Fondé sur une vision ambitieuse et élargie de l'excellence sportive en Bretagne, le campus participe au réseau national du sport de haut niveau.

### 1.6. L'apprentissage dans l'enseignement supérieur

La Bretagne est au 11e rang national, pour le nombre d'apprentis inscrits dans l'enseignement supérieur, avec une forte proportion de Niveau III (Bac+2). A la rentrée 2011-2012, on compte **3 551 apprentis inscrits dans l'enseignement supérieur**, sur un total de 18 000 apprentis. Ils étaient 3 091 en 2010 (+460). Ils représentent au total 3% des effectifs étudiants (moyenne nationale : 4 %).

---

<sup>218</sup> Equipex NAOS: "Novel Argo Ocean Observing System".

En dix ans, le poids de l’enseignement supérieur dans les effectifs globaux des apprentis a doublé sur le territoire régional, porté notamment par le développement des offres de formation en alternance dans les grandes écoles.

L’apprentissage est l’une des compétences majeures des Conseils régionaux, en matière d’enseignement. Dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (2011-2015), le Conseil régional de Bretagne vise la signature de 1 000 contrats d’apprentissage supplémentaires dans l’enseignement supérieur, d’ici à 2015.

Le tableau ci-dessous indique par filière de formation du supérieur, la place occupée par l’apprentissage. Il faut y ajouter un certain nombre de formations d’écoles spécialisées et de grandes écoles (par exemple, l’Ecole supérieure de commerce de Brest).

Tableau 12. L’apprentissage en Bretagne dans l’enseignement supérieur, par filière de formation (2011)

Filières de formation	Spécialités	
	Total	Préparées par apprentissage
BTS	75	28
BTS agricole	15	8
DUT	29	6
Licence pro	+ 120	15
Master pro	+ 200	6
Diplôme d’ingénieurs	37	8

Source : ONISEP

## 1.7. La formation continue dans l’enseignement supérieur

En Bretagne comme sur le reste du territoire national, la formation continue demeure peu développée dans l’enseignement supérieur, notamment comparativement à d’autres Etats, comme l’Allemagne. Toutefois, elle représente une part croissante de l’activité régionale d’enseignement supérieur.

En 2009 en Bretagne, les **services universitaires de formation continue** ont accueilli 14 000 stagiaires, soit un chiffre d’affaires de 10,1 M€ pour les universités. Ils ont délivré à ce titre 1 988 diplômes nationaux, dont plus de la moitié niveau Bac+3. 189 diplômes ont été délivrés au titre de la validation des acquis de l’expérience, ce qui place la Bretagne au 5e rang national, pour le nombre de diplômes délivrés par VAE.

Ces services universitaires se développent et entreprennent des démarches diversifiées et novatrices, qui placent la Bretagne parmi les régions les plus dynamiques en formation continue universitaire, au sixième rang national. Les situations et initiatives varient, notamment entre les quatre universités.

**Quelques exemples dans le domaine de la formation continue universitaire**

**UBS** : elle a inséré la formation continue dans son offre globale, avec le service centralisé ad hoc Adefope, créé en 2007. Il propose des formations diplômantes, certifications, formations courtes qualifiantes et de la "recherche-action" (conduite et participation à des projets coopératifs innovants de type Leonardo<sup>219</sup>).

**UBO** : longtemps première université de France en nombre de diplômés délivrés en VAE, l'UBO est aujourd'hui troisième, derrière Lille et Marseille. L'UBO tente de développer des prestations adaptées aux besoins locaux et sur des enjeux porteurs (formation spécifique pour les élus locaux, formations entre UBO et CHU, médecine maritime...). Elle construit des projets avec des porteurs professionnels, tel le partenariat noué avec les instituts de formation régionaux de l'industrie alimentaire (IFRIA Bretagne). Une formation spécifique est proposée aux élus locaux.

**Rennes 2** compte 2 établissements spécialisés dans les Sciences sociales :

- **l'Institut des Sciences Sociales du Travail de l'Ouest (ISSTO)**, composante chargée d'assurer la formation économique, sociale et juridique des membres des organisations syndicales siégeant dans son conseil d'administration. Il couvre 3 régions : Bretagne, Pays de la Loire et Basse-Normandie et propose une licence professionnelle<sup>220</sup>.

- **Le Collège Coopératif en Bretagne (CCB)** est un établissement de formation supérieure continue et de recherche-action pour les professionnels et bénévoles de l'action sociale (insertion, handicap, médiation, prévention, économie sociale et solidaire).

**Rennes 1**: la VAE y est bien structurée et performante et le nombre de stagiaires y a considérablement augmenté. Les composantes de chimie et électronique qui sont pourtant des pôles forts de l'établissement, restent assez peu investis dans la formation continue.

**Dans les quatre universités**, le **projet In-PACTT** (dans lequel l'UBS s'est investie depuis 2008) a pour objectif l' "Individualisation des parcours en reprise d'études". Financé par le Conseil régional, ce projet permet des échanges sur les pratiques d'individualisation des parcours d'apprentissage à l'université, et une expérimentation d'actions d'ingénierie pédagogiques innovantes.

En-dehors de l'université, des établissements d'enseignement supérieur délivrent en nombre croissant des offres en formation continue. C'est le cas des grandes écoles, notamment grâce à des structures spécialisées dans ce type d'offre.

**Un exemple d'établissement de formation continue dans l'enseignement supérieur, spécialisé dans les sciences techniques**

**ITII Bretagne (Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie)**

Créée en 1990, cette filière est accessible par la voie de l'apprentissage ou par la voie de la formation continue. L'ITII Bretagne délivre un diplôme d'ingénieur, en partenariat pédagogique avec plusieurs grandes écoles implantées en Bretagne : l'ICAM, Telecom Bretagne, l'ENSTA Bretagne, l'ECAM Rennes, l'ISEN et l'ENSSAT.

<sup>219</sup> Voir le point 4.1. du Chapitre 2.

<sup>220</sup> Licence "organisation des conditions de travail et qualité dans les activités de service".

Nombreux en Bretagne (AFPA, GRETA, MFR, Faculté des Métiers), les organismes de formation continue proposent aussi une offre en formation continue qui contribue régionalement à l'offre d'enseignement supérieur.

**Exemple : La Faculté des métiers**

*Cette structure a été créée à Rennes, en 1999, à l'initiative de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Ille-et-Vilaine et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes Bretagne. Centre de référence dans le domaine de la formation professionnelle par alternance (plus de 3 600 jeunes formés par an dans 12 secteurs d'activités), elle accueille chaque année 3 000 adultes en formation continue. Au total, elle propose 64 métiers à travers 108 diplômes et certifications professionnelles.*

## 2. Essaimage et polycentrisme de l'enseignement supérieur régional

L'enseignement supérieur régional repose sur un maillage territorial dense, avec des pôles majeurs et d'autres sites répartis sur le territoire. Cette organisation polycentrique bien particulière se distingue d'autres modes organisationnels régionaux, en France et en Europe.

### 2.1. Un maillage territorial dense

Une des spécificités de la Bretagne est une dissémination large des sites d'enseignement supérieur sur le territoire, avec des polarisations fortes, principalement autour de Rennes et de Brest. On répertorie ainsi 49 sites d'enseignement supérieur, dont 11 sites<sup>221</sup> avec une ou plusieurs implantations d'universités :

---

<sup>221</sup> Ces sites ont déjà été cités : Rennes, Brest, Vannes, Lorient, Saint-Brieuc, Quimper, Pontivy, Morlaix, Saint-Malo, Lannion, Saint-Pol-de-Léon.

Carte 5. Localisation des principaux sites d'enseignement supérieur



Source : Académie de Rennes

Cette répartition multi sites et maillée de l'offre sur le territoire s'est construite progressivement, avec des créations d'établissements d'enseignement supérieur à partir des années 1960 et davantage encore dès la fin des années 1980, et ce alors de manière plus concertée et planifiée.

Cette multiplication des sites a permis à partir des années 1990 de limiter la distance entre deux sites d'enseignement supérieur à une trentaine de kilomètres. Par conséquent, l'enseignement supérieur constitue aujourd'hui un service public de proximité en Bretagne. Cette offre de formation supérieure de proximité est souvent moins diversifiée mais il existe aussi localement des spécialisations et des niches reconnues, couplées ou non à des activités de recherche.

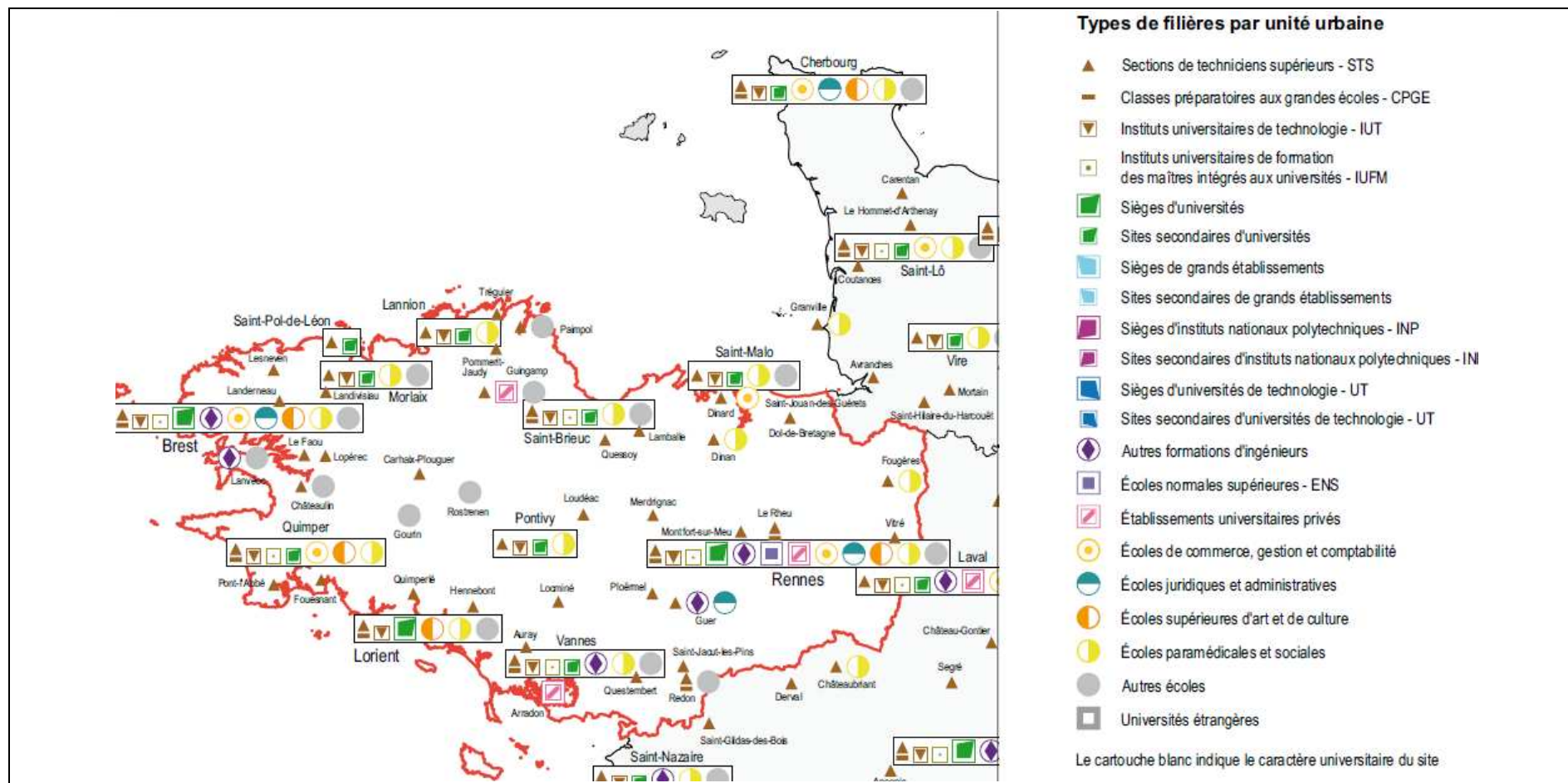
Ce maillage territorial dense s'appuie principalement sur :

- un enseignement universitaire polycentrique (4 universités, 7 antennes, 8 IUT, un IUUFM multi sites, des écoles intégrées) ;
- des grandes écoles nombreuses, polarisées sur le territoire;
- des formations supérieures implantées dans les lycées et réparties sur la région, avec une concentration des CPGE et une polarisation modérée des STS ;
- une offre d'enseignement universitaire privé de proximité ;
- un réseau développé d'écoles spécialisées.

Plus de 110 000 étudiants se répartissent ainsi entre les 227 établissements d'enseignement supérieur présents sur le territoire.

Au-delà de cette grande dissémination de l'offre, il existe des profils territoriaux diversifiés, entre littoraux et centre Bretagne, entre littoraux nord et sud, avec une concentration plus forte de l'offre et des effectifs à Rennes et dans une moindre mesure, Brest.

Carte 6. Les filières de l'enseignement supérieur en Bretagne (2009-2010)



Source : Académie de Rennes

## 2.2. Une organisation territoriale particulière

### 2.2.1. Une organisation régionale multipolaire

La typologie des sites universitaires proposée par M. Marcel André, conseiller auprès du Rectorat identifie cinq types de sites d'enseignement supérieur :

- **Type I** : site siège d'une ou plusieurs universités, avec une offre variée de formation (grandes écoles, lycées, instituts...)
- **Type II** : site siège d'université, avec une moindre variété d'offre de formation (écoles d'ingénieurs, lycées, instituts)
- **Type III** : site avec un enseignement universitaire de type antenne, écoles d'ingénieurs ou IUT, comportant des formations spécialisées (lycées, instituts de formation sanitaire et social,...)
- **Type IV** : site avec un enseignement universitaire plus spécialisé (IUT, universités privées, écoles militaires, instituts de formations sanitaires et sociales...), lycées...
- **Type V** : site sans enseignement universitaire.

Elle permet de caractériser les sites d'enseignement supérieur en Bretagne.

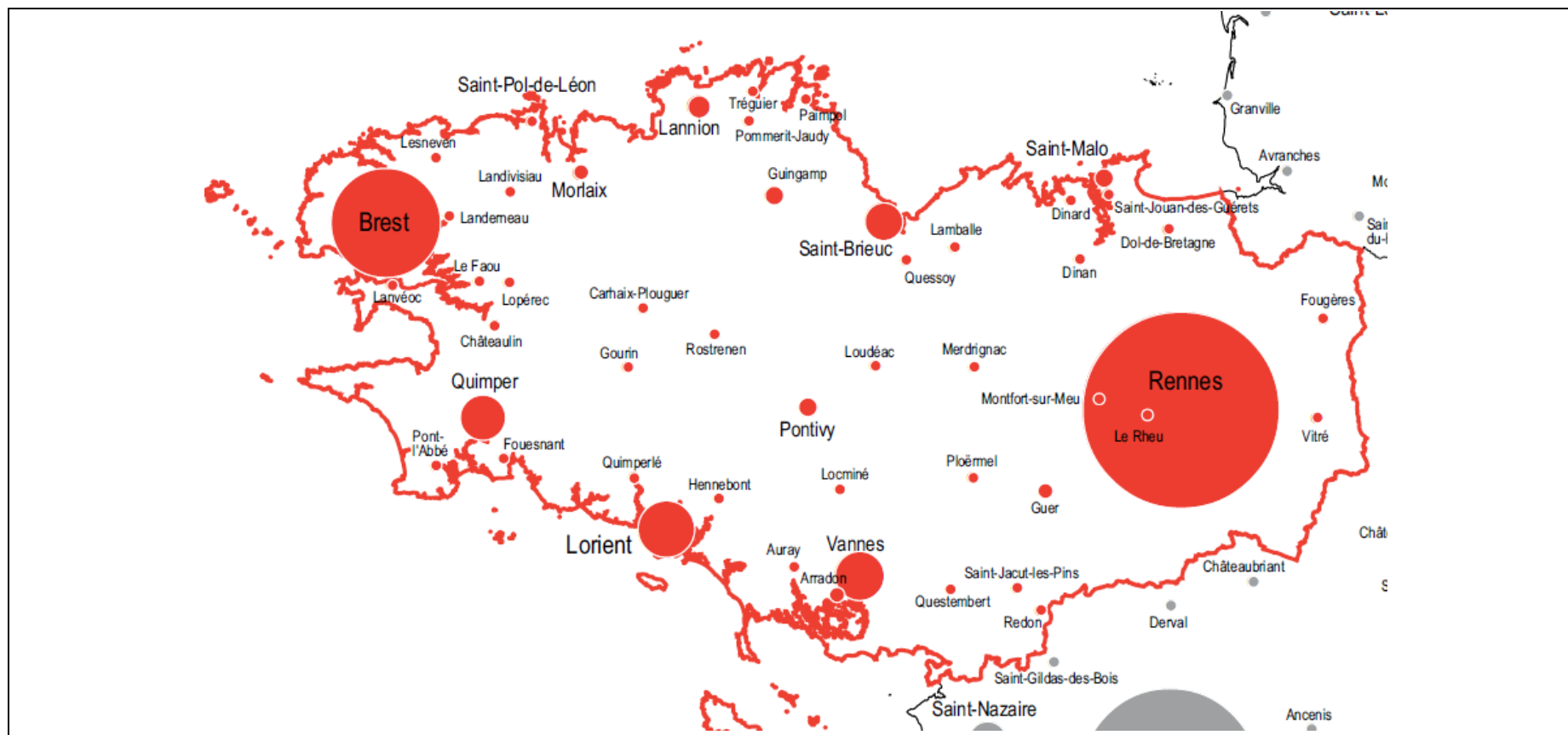
Tableau 13. Une organisation régionale multipolaire

Type	Taille	Nombre de sites	Villes	Effectifs	Effectifs par type	%
Type I	> 10 000	2	Rennes	55 141	75 961	71.7 ( <b>52%</b> et <b>19.6%</b> )
			Brest	20 820		
Type II	> 5 000	2	Vannes Arradon	6 306	12 343	11.6
			Lorient	6 037		
Type III	> 3 000	2	Quimper	4 153	8 786	8.3
			St Brieuc	3 292		
	> 1 000	1	Lannion	1 341		
Type IV	> 900	6	St Malo	1 008	4 873	4.6
	> 700		Guingamp	937		
			Guer	890		
			Pontivy	836		
			Morlaix	720		
> 400	Fougères	482				
Type V	> 400	2	Redon	478	4 014	3.8
			Dinan	411		
	> 200	2		505		
	> 100	10		1 474		
	> 100	20		1 146		
<b>Ensemble</b>		<b>47</b>			<b>105 977</b>	<b>100.0</b>

Source : Rectorat 2010



Carte 7. Répartition des effectifs étudiants en Bretagne (2009-2010)



Source : Atlas régional 2011

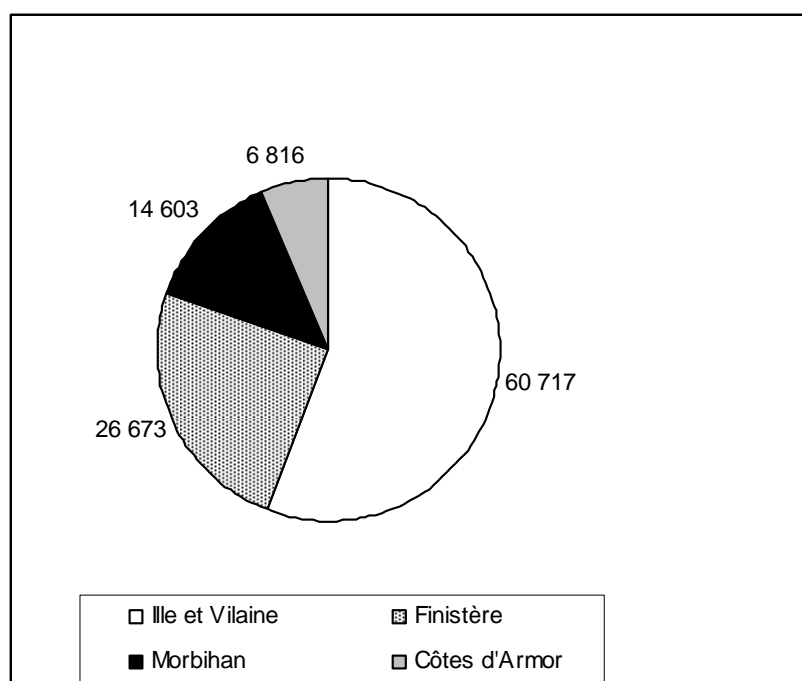
## 2.2.2. Des situations territoriales variées

### A. Des profils départementaux diversifiés

Tant en termes d'offre d'enseignement supérieur que de répartition de la population étudiante, les quatre départements présentent des profils différenciés<sup>222</sup> :

- l'Ille-et-Vilaine rassemble 55% des étudiants (60 717, dont 58 000 à Rennes) ;
- le Finistère en accueille 25% (27 673 étudiants, dont 24 000 environ à Brest) ;
- le Morbihan en accueille 13% (14 603, dont 8 600 à l'UBS) ;
- les Côtes d'Armor en rassemblent 6% (6 816, dont plus de 4 500 à Saint-Brieuc).

Figure 11. Répartition des étudiants par département (2009-2010)



Source : Académie de Rennes.

**L'Ille-et-Vilaine** est le premier pôle départemental, en nombre d'établissements et en effectifs étudiants : deux universités, plusieurs antennes, deux IUT, un grand nombre de STS, de CPGE, de grandes écoles, et d'écoles spécialisées. La **métropole rennaise** rassemble plus de la moitié de l'ensemble des étudiants de la région (53%), et 95% des étudiants du département<sup>223</sup>. Le deuxième site étudiant départemental est Saint-Malo, avec 1 025 étudiants.

<sup>222</sup> Ces différences existent aussi en termes d'organisation de la recherche publique (voir Chapitre 7).

<sup>223</sup> 54 873 étudiants à Rennes, 2 441 à Bruz, 583 à Cesson-Sévigné.

**Le Finistère** est le deuxième pôle d'enseignement supérieur départemental, avec 27 673 étudiants (2009-2010). Second pôle régional d'enseignement supérieur, **Brest** rassemble plus de 20 000 étudiants, soit 77% des effectifs départementaux, et près de 20% des effectifs régionaux. Quimper est le deuxième pôle du département, avec 15% des effectifs (4 197 étudiants).

Avec près de 15 000 étudiants, **le Morbihan** rassemble 13% des effectifs étudiants régionaux, qui se répartissent essentiellement entre Lorient (44%), Vannes (37,5%) et Pontivy (6%). **Lorient et Vannes** (sites de type II) proposent des spécialisations différentes, au sein d'une même université, l'Université de Bretagne-Sud (dont Pontivy fait aussi partie), avec une coordination des activités entre les deux sites. On peut ainsi considérer que l'UBS présente une identité d'université de territoire, à l'échelle départementale.

**Les Côtes d'Armor** accueillent 6% de l'ensemble des effectifs étudiants (6 816 étudiants). C'est le seul département breton à ne pas détenir d'université de plein exercice. La moitié des étudiants (3 338) se concentre à **Saint-Brieuc**, qui est notamment l'antenne universitaire de Rennes 1 et Rennes 2. Les villes de Lannion (1 391) et Guingamp (962) regroupent par ailleurs l'essentiel des effectifs.

Au-delà de ces situations départementales différenciées, l'organisation territoriale de l'enseignement supérieur en Bretagne est marquée par deux spécificités notables:

- les différences entre les territoires littoraux et le centre Bretagne, mais aussi entre littoral nord et sud.
- La polarisation autour des deux pôles métropolitains, d'abord à Rennes, et à Brest, qui représentent l'essentiel des effectifs dans leurs départements respectifs et à eux deux, rassemblent plus de 70% des effectifs étudiants.

#### *B. Les territoires littoraux et le Centre Bretagne*

Hormis le pôle rennais, les principaux sites d'enseignement supérieur (types II et III) sont essentiellement localisés sur la frange littorale : Brest (type I), Vannes, Lorient (type II), Saint-Brieuc et Quimper (type III), Saint-Malo (type IV)...

Cette répartition est à l'image de l'organisation économique et sociale du territoire, avec une attractivité marquée des littoraux, qui concentrent historiquement les activités socioéconomiques, notamment une économie résidentielle et touristique, polarisée autour des agglomérations principales.

Ces territoires littoraux font l'objet d'importantes migrations de populations, notamment extérieures à la région, composées principalement de cadres de plus de 35 ans avec leurs familles et de retraités. Il faut noter sur ce point que la Bretagne est la région natale que l'on rejoint le plus après l'avoir quittée<sup>224</sup>, avec des mobilités régionales spécifiques fonctionnant par tranche d'âge. Ainsi, si les étudiants et les jeunes diplômés quittent en nombre la Bretagne, dès l'âge de

---

<sup>224</sup> *Naître en Bretagne, être en Bretagne*, INSEE Bretagne, Janvier 2012.

19 ans et jusqu'à 27 ans, avec un pic des départs à 23 ans, la tendance s'inverse et s'accroît ensuite, et ceci particulièrement au profit des littoraux.

Au niveau littoral, les situations varient entre **littoral nord et sud**, tant en raison de paramètres historiques, économiques, qu'au regard de l'existence plus ou moins développée d'activités de recherche, couplées ou non avec l'enseignement supérieur. A Vannes et Lorient, les premières antennes ont été créées en 1966 puis en 1972. Réunis depuis 1995 (avec Pontivy) au sein de l'Université de Bretagne-Sud, ces sites rassemblent aujourd'hui plus de 8 000 étudiants et propose 90 diplômes jusqu'au niveau doctorat, fréquemment couplés à des activités de recherche.

A Saint-Brieuc, la première délocalisation rennaise est créée en 1987. Les formations dispensées dans l'antenne briochine rassemblent quant à elles plus de 4 000 étudiants, essentiellement inscrits dans des formations de premier cycle (BTS, licences professionnelles), et au niveau Master, les élèves du site briochin de l'IUFM.

D'autres zones du territoire comme le **Centre Bretagne** présentent des effectifs étudiants plus restreints (ils sont 850 environ à Pontivy), avec une offre d'enseignement supérieur essentiellement centrée sur des formations courtes et professionnalisantes. Ainsi, le bassin Loudéac-Pontivy compte 22 formations de premier cycle, dans cinq domaines principaux : l'agroalimentaire, la santé, le commerce et la banque, l'environnement et l'industrie. Cette offre de formation de proximité propose quelques formations spécifiques (l'IUT de Pontivy dispense ainsi une option bioprocédés rare).

Aujourd'hui, le centre Bretagne veut promouvoir l'offre existante sur ce territoire, à travers une opération **Campus Centre Bretagne** qui rassemble les chefs d'établissements et les proviseurs du bassin Loudéac-Pontivy.

### C. *Rennes – Brest, Est – Ouest, entre rivalités et complémentarités*

**Rennes** rassemble un nombre importants d'établissements d'enseignement supérieur, répartis sur 4 campus : Beaulieu, Centre ville, Villejean, et Kerlann (commune de Bruz). Les Universités de Rennes 1 et Rennes 2 détiennent chacune leurs propres spécialisations (Rennes 2 : SHS, Rennes 1 : sciences dures, droit)<sup>225</sup>. Leur rapprochement, souvent envisagé, fait partie des objectifs affirmés dans leurs projets d'établissements, à l'horizon 2016. Il fait partie des enjeux mis en avant dans le cadre du lancement début 2012 d'un **Schéma de développement universitaire (SDU)** pour Rennes métropole. Dans ce cadre, c'est plus globalement, une structuration globale de l'enseignement supérieur qui est souhaitée à l'échelle de la métropole rennaise, intégrant les universités et le reste du réseau local des établissements (écoles...), notamment ceux implantés sur le campus de Kerlann<sup>226</sup>.

<sup>225</sup> Des doublons ont existé, en AES et MAS, mais Rennes I n'a plus de Licence AES et sa licence MASS est désormais exclusivement orientée économie.

<sup>226</sup> Voir Chapitre 7, Point 1 pour la création du campus de Kerlann.

**Brest** représente le second pôle breton d'enseignement supérieur, avec une pluralité d'établissements (une université, huit écoles, le siège de l'IUFM, un pôle enseignement et recherche reconnu pour les sciences et techniques de la mer avec la présence de l'Ifremer, de l'Institut Universitaire Européen de la Mer IUEM...). Un projet métropolitain "Brest 2025" met en avant l'enseignement supérieur et la recherche comme des atouts et des leviers pour un développement métropolitain du site brestois.

Sur ces deux sites, les logiques de développement de l'enseignement supérieur sont à appréhender en lien étroit avec celles de la recherche présente, ces deux pôles rassemblant également une grande partie de l'activité régionale de recherche (près de 50% à Rennes, près de 20% à Brest), avec des thématiques développées pour certaines reconnues à l'international (voir Chapitre 7 "enseignement supérieur et recherche, l'organisation territoriale de la recherche").

Il existe de manière ancienne une relation complexe, concurrentielle, voire conflictuelle, entre les pôles rennais et brestois. L'histoire de la construction des universités en Bretagne peut expliquer cette situation (Brest est d'abord une annexe universitaire de Rennes – collège scientifique universitaire-...), mais aussi l'histoire régionale, plus globalement.

Des épisodes récents ont cristallisé ces relations particulières, notamment en 2008, la question de l'intégration de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM). Créée en 1989, cette école est répartie sur 5 sites en Bretagne : un "Pôle Ouest" Brest/Quimper (1 358 étudiants), un "Pôle Est" Rennes/Saint-Brieuc (575), un "Pôle Sud" Vannes/Lorient (205). La loi du 25 avril 2005 prévoit l'intégration de l'IUFM à l'une des universités bretonnes a constitué un enjeu fort, source de tensions entre Est et Ouest. Le choix de l'UBO a été effectué par le rectorat, qui a mis en avant des raisons "d'aménagement territorial".

Aujourd'hui, si les évolutions impulsées au niveau national avec les appels à projets des Investissements d'avenir accentuent ces tensions (dans un contexte de concurrence générale accrue) elles démontrent aussi une certaine capacité des sites à coopérer, pour concevoir des projets alliant des forces complémentaires<sup>227</sup>. Plus encore, elles démontrent la nécessité à concevoir des stratégies territoriales de développement élargies.

### 2.2.3. Comparatifs régionaux, en France et en Europe

#### A. *Approche comparative avec d'autres régions françaises*

La Bretagne, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, et Pays-de-la-Loire présentent des profils territoriaux spécifiques et distincts :

---

<sup>227</sup> Voir Chapitre 7 pour les résultats des investissements d'avenir en Bretagne. Le projet d'Idex IC-Ouest réunissait les sites de Rennes, Nantes, Brest, Angers, Le Mans. Il n'a pas été retenu, à l'issue de la deuxième vague d'appel à projets (novembre 2011).

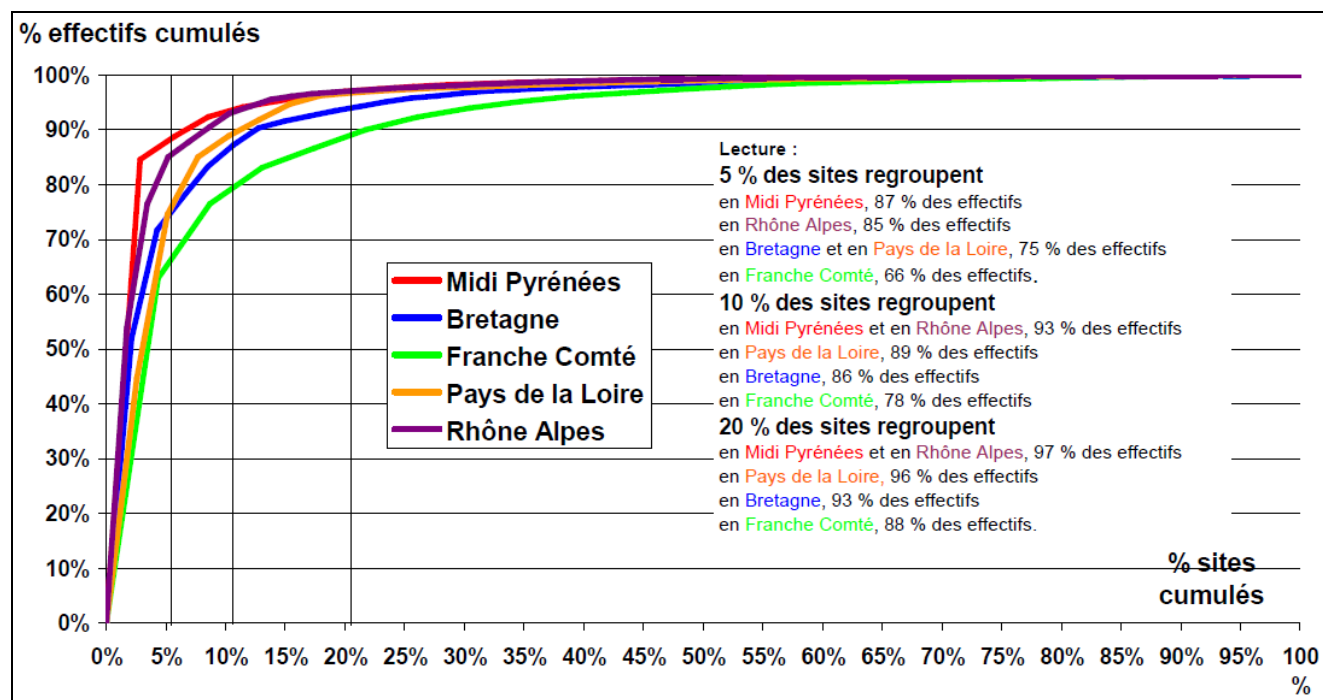
Tableau 14. Comparatif des organisations territoriales de l'enseignement supérieur des Régions Bretagne, Pays de la Loire, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes

Type	BRETAGNE			PAYS DE LA LOIRE			MIDI PYRÉNÉES			RHONE ALPES		
	Sites	Effectifs	% effectif	Sites	Effectifs	% effectif	Sites	Effectifs	% effectif	Sites	Effectifs	% effectif
I	2	75 961	71.7	3	92 682	85.0	1	92 820	84.6	2	181 585	76.5
II	2	12 343	11.6	0	0	0.0	1	3 954	3.6	2	26 614	11.2
III	3	8 786	8.3	4	12 266	11.3	8	10 971	10.0	9	21 803	9.2
IV	6	4 873	4.6	0	0	0.0	0	0	0.0	11	4 466	2.0
V	34	4 014	3.8	32	4 043	3.7	25	1 966	1.8	34	2 767	1.2
	47	105 977	100.0	39	108 991	100.0	35	109 711	100.0	58	237 235	100.0

Source : Rectorat 2010, Audition de M. ANDRE

La Bretagne est la région qui cumule le plus de sites (47) après Rhône-Alpes (58), avec une diversité notable de types de sites. Elle rassemble deux sites de type I (2) avec la part d’effectifs correspondante comparativement la moins élevée (71,7%).

Figure 12. Répartition géographique des étudiants en France



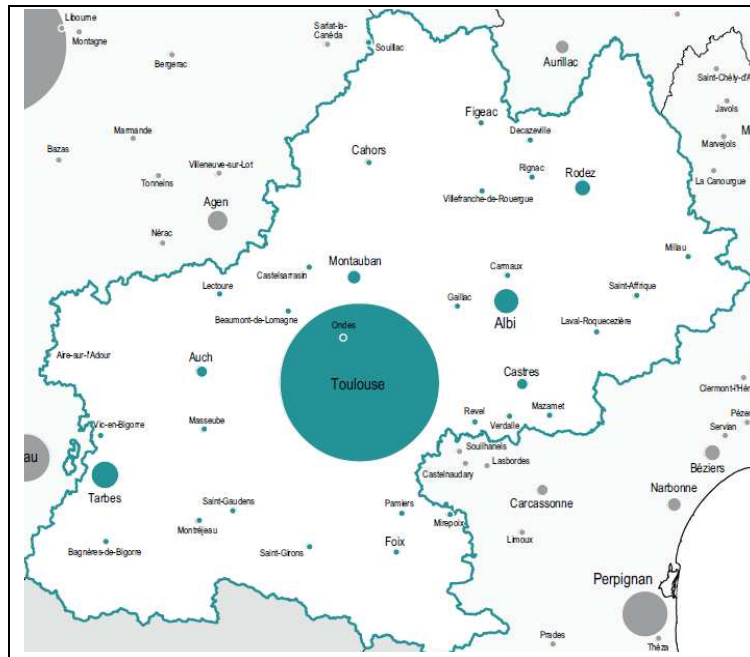
Source : Rectorat 2010, Audition de M. ANDRE

La répartition géographique des étudiants dans chaque région met en avant certaines de leurs spécificités, au regard du dispositif existant en Bretagne.

- Midi-Pyrénées : une polarisation très forte de l’enseignement supérieur

Métropole universitaire régionale, Toulouse (seul site de Type I) concentre 84,6% des effectifs étudiants. Un site de type II (Albi) regroupe 3,6% des étudiants, huit sites de type III regroupent 10% des étudiants. Il n’y a pas de site de type IV.

Carte 8. Répartition territoriale de l'offre d'enseignement supérieur en Midi-Pyrénées

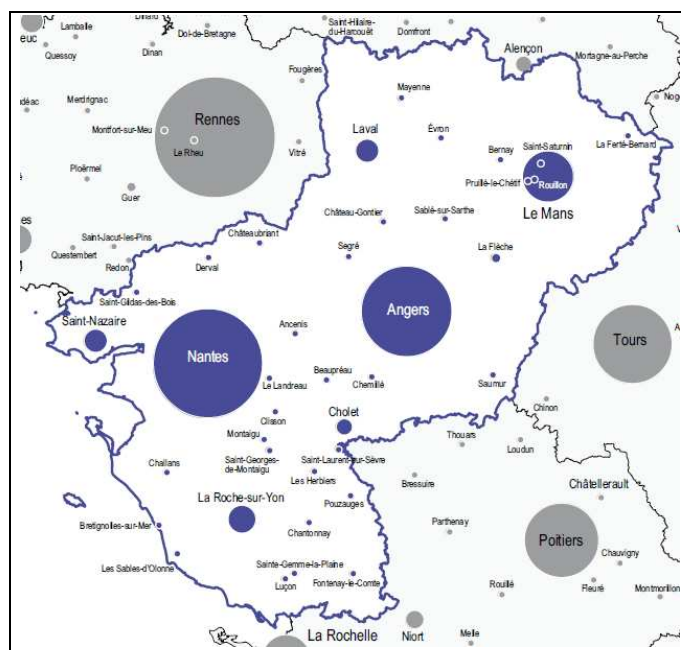


Source : Atlas régional 2011

- Pays de la Loire : une organisation multipolaire

La région compte 3 sites de type I, avec Nantes comme site majeur (2e : Angers, 3e Le Mans). Ils représentent 85% des effectifs étudiants ligériens. Il n'existe pas de site de type II, mais 4 de type III (11,3% des effectifs). Cette région présente certaines similitudes avec la Bretagne.

Carte 9. Répartition territoriale de l'offre d'enseignement supérieur en Pays de la Loire



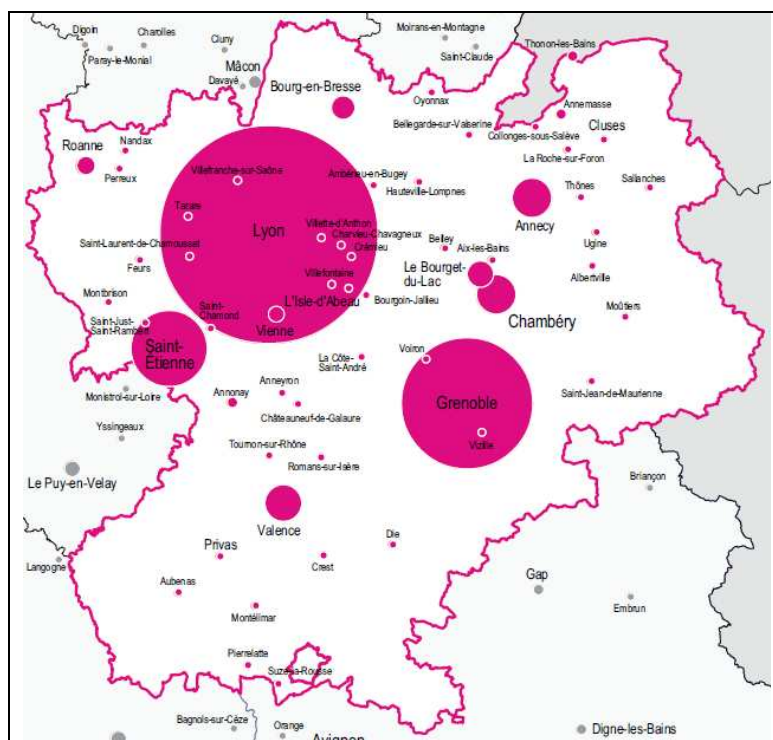
Source : Atlas régional 2011



- Rhône-Alpes : une organisation intermédiaire

Elle compte deux grands pôles et une multitude de petits pôles d'enseignement supérieur. 2 sites de type I (Lyon et Grenoble) regroupent 76% des étudiants. 2 sites de type II existent, à Saint-Étienne et Chambéry, 9 sites de type III, 11 sites de type IV et 34 sites de type V. Compte tenu d'une population bien plus importante qu'en Bretagne et d'une organisation très différente (deux académies...), le profil rhônalpin paraît présenter certaines similitudes, avec celui de la Bretagne.

Carte 10. Répartition territoriale de l'offre d'enseignement supérieur en Rhône-Alpes



Source : Atlas régional 2011

### B. Des situations régionales différentes ailleurs en Europe<sup>228</sup>

Il existe des "modèles" régionaux distincts, voire opposés, mais aussi des tendances régionales communes à plusieurs Etats de l'Union européenne.

Au sein de l'Union européenne, les **situations régionales sont extrêmement variées et hétérogènes**, en fonction des modes de répartition des compétences enseignement supérieur et recherche, entre Etat et collectivités régionales. Ailleurs en Europe, l'enseignement supérieur dépend ainsi souvent des collectivités infranationales. C'est le cas des Länder allemands, des Cantons suisses, des Régions espagnoles ou des Communautés belges.

<sup>228</sup> Audition de M. JR CYTERMANN, journée thématique CESER Bretagne « Enseignement supérieur, Europe et Régions », avril 2010.

La répartition des compétences en matière de recherche est parfois différente de celle existante en matière d'enseignement supérieur. L'Etat peut exercer un rôle plus important, souvent sous forme de fonds incitatifs ; comme en Allemagne où les organismes de recherche restent du niveau national, avec des fonds incitatifs nationaux (en Suisse également).

Au-delà des particularismes locaux, on observe des **tendances régionales nouvelles, communes**. Elles sont liées à l'internationalisation croissante de l'enseignement supérieur:

- **La recherche d'un nouvel équilibre entre Etat et collectivités territoriales**

En France, notamment dans l'enseignement supérieur, on assiste actuellement à une redéfinition des relations et des rôles, entre l'Etat et les Régions. Dans une mouvance identique, certains pays fédéraux cherchent quant à eux à redonner plus de place à l'Etat dans ces questions. C'est le cas en Allemagne, en Suisse, en Espagne, avec des mécanismes de codécision et de cofinancement.

- **Une volonté de renforcement de l'attractivité nationale à travers celle de certains territoires infranationaux**

Les dispositifs nationaux mis en place accordent de ce fait fréquemment une moindre place à l'objectif traditionnel d'aménagement du territoire.

- **La recherche d'un nouvel équilibre entre enseignement supérieur et recherche**

Cette recherche est accentuée par l'importance accordée aux classements internationaux, qui sont essentiellement construits sur des critères liés à la recherche.

- **Une tendance à la rationalisation de l'offre de formation et de recherche**

Elle se produit sous le double effet de la spécialisation et des contraintes financières. Ainsi, des établissements fusionnent en Belgique, d'autres ferment en Grande-Bretagne faute d'effectifs suffisants, des échanges de portefeuilles et des spécialisations ont lieu en Suisse francophone...

- **Des rapprochements, entre universités et autres formes d'enseignement supérieur**

On observe ainsi l'intégration des hautes écoles avec les universités dans des académies en Belgique francophone ; l'intégration des "polytechnics" au rang des universités au Royaume Uni ; le développement des PRES en France qui entendent rapprocher universités et grandes écoles.

- **L'influence de l'"extérieur" sur les réformes et convergence des politiques**

Ainsi, les réformes françaises ont une inspiration internationale, plus ou moins fidèle (l'initiative d'excellence allemande a inspiré les investissements d'avenir en France).

- **Le fait métropolitain**

Ailleurs en Europe, il existe des pôles importants d'enseignement supérieur dans des villes dites "moyennes"<sup>229</sup>, davantage qu'en France où une corrélation est fréquemment établie, entre métropoles régionales et pôles principaux d'enseignement supérieur. Établir ce type de comparaison demeure toutefois délicat, car la notion de "villes moyennes" n'est pas univoque, et renvoie à des constructions historiques et des situations territoriales différentes (densités de population, activités socio économiques...).

Toutefois, dans le cadre d'un phénomène assez généralisé de **métropolisation** (concentration autour d'une aire urbaine des fonctions économiques, culturelles, de recherche, d'innovation...) on observe aussi en Europe une tendance à la métropolisation de l'enseignement supérieur.

Elle est illustrée par exemple par les résultats des initiatives d'excellence allemandes pour lesquels l'université de Munich, une des principales métropoles allemandes, a été la grande gagnante. Les Investissements d'avenir en France ont pris cette démarche comme modèle.

Cette tendance interroge quant à la future organisation des "territoires de l'enseignement supérieur", en France et en Europe. Elle pose également question en Bretagne, à la fois au regard d'une organisation spécifique de l'enseignement supérieur (moindre concentration de l'offre autour des pôles principaux) mais aussi parce que des initiatives à visée métropolitaine s'y développent aujourd'hui.

### 3. Données régionales sur la population étudiante

Plus de 110 000 étudiants effectuent leur cursus en Bretagne. Leurs parcours dans les études supérieures se rapprochent de ceux des étudiants sur le reste du territoire national, avec toutefois des particularités notables, dont certaines paraissent révéler l'existence de marges de progrès possibles, dans une région qualifiée d'excellente pour sa réussite scolaire. Plus nombreux en formations courtes que la moyenne nationale (27%, soit +5%), ils sont légèrement moins nombreux en formations supérieures longues, sauf pour les formations d'ingénieurs (6%, soit +1%). Ils quittent en assez grand nombre le territoire régional, pour étudier ou s'insérer professionnellement. Ces particularités sont à

---

<sup>229</sup> C'est le cas pour les villes de : Oxford, Cambridge (Angleterre), Heideberg, Fribourg (Allemagne), Uppsala (Suède), Louvain (Belgique), Leiden (Pays-Bas).

appréhender à la lumière des caractéristiques de l'enseignement secondaire précédemment décrites.

### 3.1. Les effectifs étudiants : évolution et composition

A la rentrée 2011-2012, **110 669 étudiants** représentent 4% de la population régionale, et 5% de la population étudiante nationale<sup>230</sup>. La Bretagne se place ainsi au 7e rang des régions en termes de présence étudiante. 81,8% d'entre eux sont inscrits dans l'enseignement supérieur public.

#### 3.1.1. L'évolution des effectifs depuis les années 1960

À partir des années 1960 et plus encore dans les années 1980, de manière plus marquée en Bretagne que sur le reste du territoire national, les effectifs étudiants progressent fortement, principalement en raison :

- des taux élevés de scolarisation ;
- d'un accès de plus en plus important au baccalauréat<sup>231</sup> ;
- d'une offre de formation diversifiée, à la fois publique et privée ;
- d'une tradition de recherche de promotion sociale par l'école ;
- de la mobilisation des élus locaux, pour promouvoir l'enseignement supérieur dans le développement des agglomérations et villes moyennes<sup>232</sup>.

Le seuil des 100 000 étudiants est franchi au début des années 1990. Puis, à partir de 1995, de la même manière qu'au niveau national, la croissance des effectifs ralentit légèrement. En 2003, on recense plus de 110 000 étudiants. Jusqu'à ce jour, ce niveau est resté globalement stable, mais une augmentation des effectifs est à prévoir à l'horizon 2020.

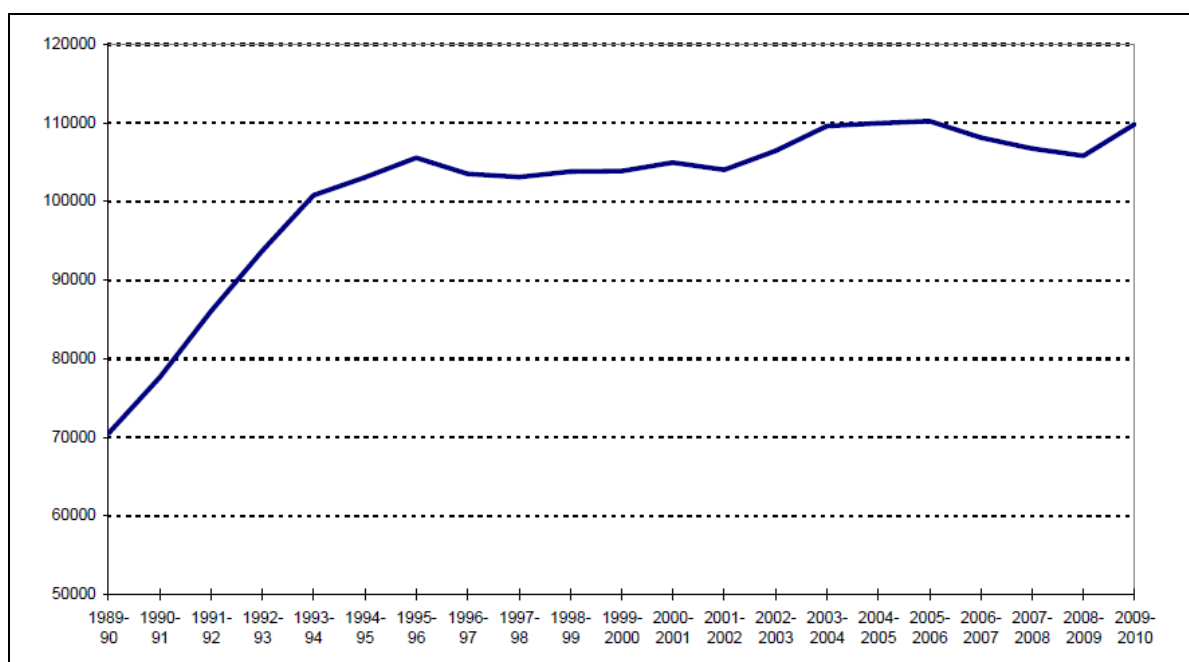
---

<sup>230</sup> Qu'il s'agisse du premier, du second degré, ou de l'enseignement supérieur, les effectifs bretons représentent environ 5 % des effectifs nationaux.

<sup>231</sup> Multiplication des effectifs par 2 entre 1976 et 1990.

<sup>232</sup> Voir notamment au Chapitre 7, point 1.

Figure 13. Évolution de l’ensemble des effectifs de l’enseignement supérieur en Bretagne



Source : Rectorat Académie de Rennes, Audition de M. André, 2010

Figure 14. Relation entre l’évolution des naissances et la composition de la population scolaire en Bretagne



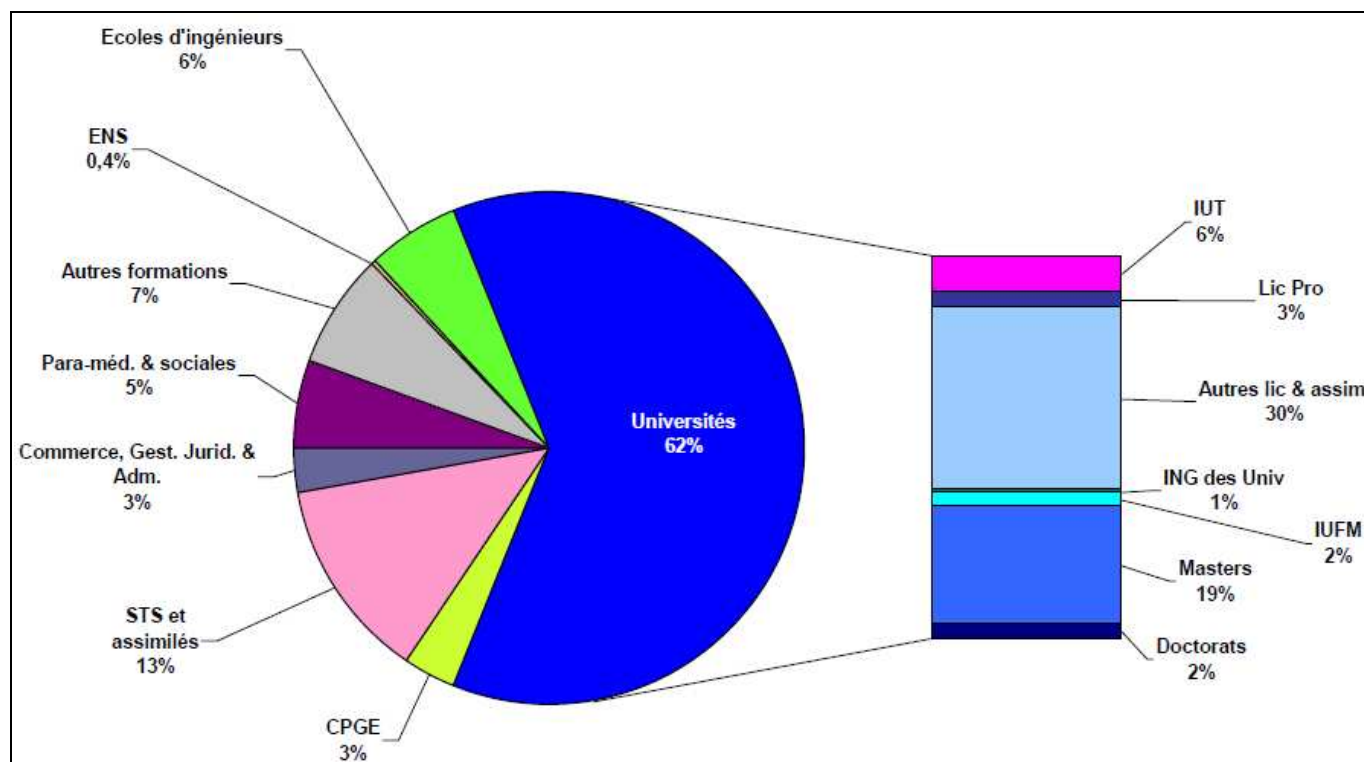
Source : INSEE, Traitement GREF Bretagne

Indication pour la lecture du tableau ci-dessus: à titre d’exemple, les 35 000 enfants nés en Bretagne en 1990 (âgés de 21 ans en 2011) correspondent à la génération actuelle des 20-26 ans inscrits dans l’enseignement supérieur à la rentrée 2010-2011.

### 3.1.2. La composition des effectifs étudiants

Le graphique ci-après représente la répartition des étudiants en Bretagne entre les différentes filières de l'enseignement supérieur (2009-2010) :

Figure 15. Répartition des effectifs étudiants dans l'enseignement supérieur en Bretagne (2009-2010)



Source : STRATER Bretagne 2011

Le tableau ci-dessous détaille cette répartition :

Tableau 15. Répartition des étudiants de Bretagne dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2009-2010

	<b>Bretagne</b>	<b>%</b>	<b>France</b>	<b>%</b>
Universités et assimilés (1)	68 357	60.6%	1 444 583	62.4%
- Dont IUT	6 603	5.9%	118 139	5.1%
- Dont IUFM hors Guadeloupe, Guyane, Martinique (2)	2 250	2.0%	58 518	2.5%
IUFM total y compris Guadeloupe, Guyane, Martinique (2)	2 250	2.0%	59 953	2.6%
Grands établissements	0	0%	31 398	1.4%
Sections de technicien supérieur	14 005	12.5%	240 322	10.4%
Classes préparatoires aux grandes écoles	3 757	3.3%	81 135	3.5%
Formations comptables non universitaires	717	0.6%	9 076	0.4%
Préparations intégrées	215	0.2%	4 352	0.19%
Universités de technologie hors formations d'ingénieurs	0	0%	8 557	0.4%
Instituts nationaux polytechniques	0	0%	7 055	0.3%
Formations d'ingénieurs	6 937	6.2%	118 341	5.1%
- Dont universitaires	673	0.6%	31 363	1.4%
- Dont autres	6 264	5.7%	86 978	3.7%
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	2 374	2.1%	116 303	5%
Écoles paramédicales et sociales	6 017	5.3%	137 165	5.9%
Autres établissements d'enseignement supérieur	6 523	5.8%	121 606	5.3%
Établissements universitaires privés	1 573	1.4%	26 138	1.1%
<b>Ensemble</b>	<b>112 725</b>	<b>100.0%</b>	<b>2 316 103</b>	<b>100.0%</b>
(1) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat				
(2) A partir de 2008, les IUFM sont intégrés dans les universités, sauf en Guadeloupe, Martinique et Guyane.				

Source : DEPP

On constate principalement :

- un poids prépondérant, globalement constant, des **effectifs universitaires** (plus de 60%), avec une **répartition des étudiants entre les niveaux L, M et D** à souligner ;
- l'importance des **effectifs en formations courtes**<sup>233</sup> (STS, IUT, Licences pro, filière sociale et paramédicale) avec 27% des effectifs, soit 5% de plus qu'en moyenne nationale ;
- des effectifs importants en **écoles d'ingénieurs** : 6%, soit +1% qu'en moyenne nationale ;

<sup>233</sup> STS : 13%, IUT : 6%, Licence Pro : 3%, filières paramédicales et sociales : 5%.

- des effectifs non négligeables dans les **CPGE** des lycées : 3%, proches de la moyenne nationale.

#### A. *La composition des effectifs universitaires*

En 2011, 70 872 étudiants suivent leur formation post-bac dans les 4 universités bretonnes (soit 62% des effectifs régionaux). De 2008 à 2010, ils progressent de 3,7%, davantage qu'en moyenne nationale (+2,8%) et poursuivent cette progression à la rentrée 2011-2012. Ils se répartissent de la manière suivante<sup>234</sup> :

- 35% des effectifs à Rennes 1 (25 132 étudiants) ;
- 28% à l'UBO (17 059) ;
- 25% à Rennes 2 (17 836) ;
- 12% à l'UBS (8 578)<sup>235</sup>.

#### • **Origine par baccalauréat des étudiants à l'université**

En 2010-2011, en Bretagne comme en moyenne nationale, les étudiants inscrits à l'université sont très majoritairement titulaires d'un **baccalauréat général** (83% ; moyenne nationale : 80,4%). La proportion de bacheliers technologiques est sensiblement identique aux niveaux régional et national (15% ; moyenne nationale : 15,8%). Les bacheliers professionnels inscrits à l'université représentent 2% des inscrits (moyenne nationale : 3,8 %).

En Bretagne, les bacheliers professionnels sont proportionnellement plus nombreux qu'en moyenne nationale. A la session 2011 du bac, ils représentaient 27,3% des bacheliers inscrits, soit une augmentation de 5% par rapport à 2010. Compte tenu de leur taux élevé d'échec en première année d'études supérieures (80% d'entre eux), leur accès à l'enseignement supérieur constitue un enjeu régional grandissant<sup>236</sup>.

#### **Repère : La réussite des bacheliers en première année d'université**

Un suivi de cohorte a été réalisé en Bretagne (Académie de Rennes), sur la génération des bacheliers de 2009, pour observer leur réussite en première année d'université (pour ceux inscrits dans une université implantée en Bretagne) :

- **48% des bacs généraux** obtiennent leur première année (52% pour ceux issus de la série ES, 46% pour la série S, 46% pour la série L) ;
- **20,5% des bacs technologiques** (28% pour ceux issus de SMS, 25% pour les STI, 18% pour les STG, 11% pour les STL) ;
- **9% des bacs professionnels.**

<sup>234</sup> Chiffres à la rentrée 2010-2011, Académie de Rennes.

<sup>235</sup> L'UBS a connu une croissance notable de ses effectifs, depuis sa création en 1995, qui a contribué en partie à la baisse d'effectifs des autres universités.

<sup>236</sup> 9% des bacheliers professionnels qui poursuivent leurs études à l'université réussissent à obtenir leur première année.



Tableau 16. Répartition des nouveaux bacheliers inscrits en université en Bretagne, par type de baccalauréat (2009-2010)

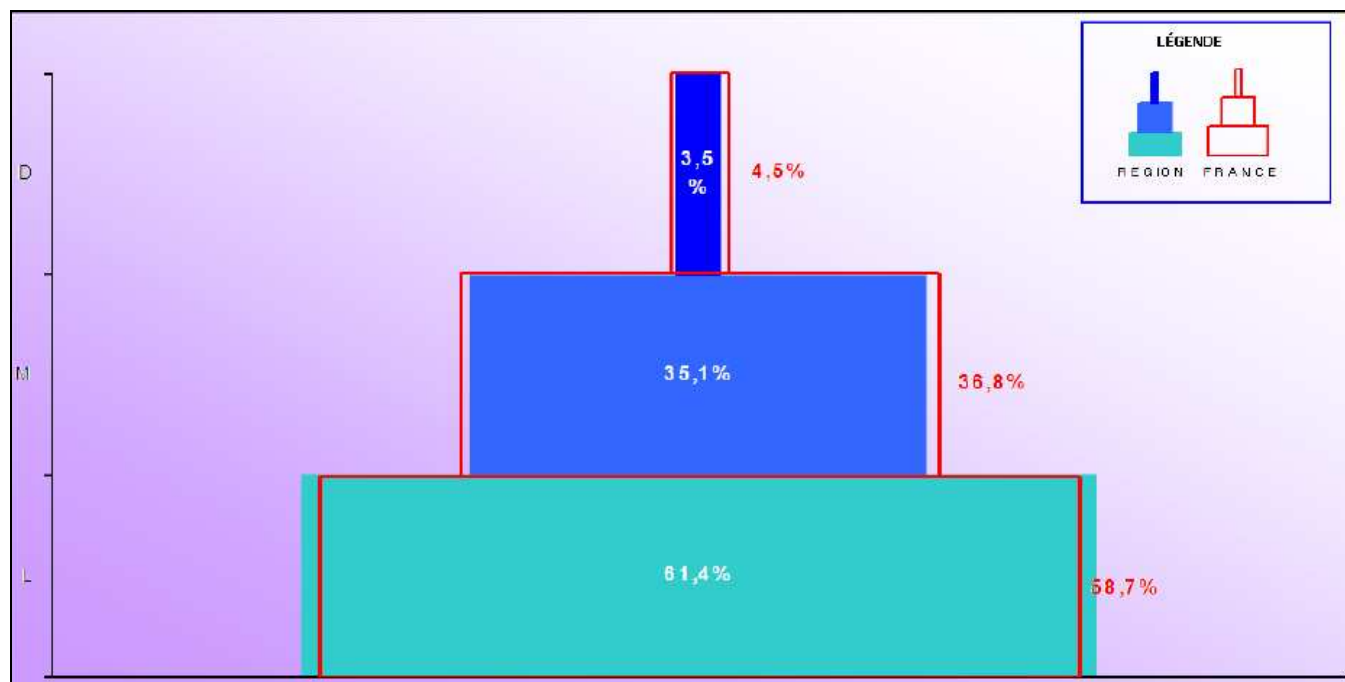
Type de baccalauréat	Général	Technologique	Professionnel	Total
Effectifs	9 963	1 800	236	11 999
Proportion	83%	15%	2%	100%
Proportion France métropolitaine	80.4%	15.8%	3.8%	100%

Source : SIES – STRATER Bretagne 2011

• **Niveaux L, M, D: la répartition des étudiants à l'université**

En Bretagne, on note une structure pyramidale un peu différente de la moyenne nationale, avec une prépondérance des effectifs universitaires au niveau Licence, et des effectifs inférieurs pour les niveaux M et D :

Figure 16. Répartition des effectifs étudiants inscrits en université dans les cursus L, M et D en 2009-2010<sup>237</sup>



Source : STRATER Bretagne 2011

<sup>237</sup> En 2010-2011, en France, 60,1 % des étudiants à l'université sont inscrits en cursus licence (59% en 2009-2010), 35,4% en cursus master (contre 36,5 %) et 4,5 % en cursus doctorat (comme en 2009-2010).

Tableau 17. Évolution des effectifs universitaires en Bretagne par niveau L, M et D (2005-2009)

Cursus	L	M	D	Total
Effectifs	41 940	24 003	2 414	68 357
Évolution régionale	- 8.2%	+ 16.3%	+ 0.2%	-0.5%
Évolution France métropolitaine	-5.5%	+ 18%	- 4.7%	2%

Source : STRATER Bretagne 2011

Un peu plus de **60% des étudiants à l'université sont inscrits en niveau Licence (L)**, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (58,7%)<sup>238</sup>. Il faut noter que depuis 2005 ces effectifs ont baissé (- 8,2 %), davantage qu'en moyenne nationale (- 5,5 %).

Les **effectifs aux niveaux Master (M) et Doctorat (D) sont inférieurs** à la moyenne nationale. Au niveau Master, ils sont de 35,7%, soit 1,7% de moins que la moyenne nationale ; et au niveau Doctorat ils sont de 3,5%, soit inférieurs de 1% à la moyenne nationale. Cependant, ils sont en progression :

- au niveau Master, ils ont progressé de 16,3% entre 2005 et 2009, ce qui reste inférieur à leur croissance nationale (+18%) ;
- en cursus Doctorat, ils sont en légère progression : +0,2% entre 2005 et 2009, alors qu'ils diminuent sur la même période de 4,7% en moyenne nationale.

La sur représentation des effectifs de licence peut probablement être mise en lien avec l'existence de plusieurs sites universitaires dans les villes moyennes en Bretagne.

#### • La répartition disciplinaire des étudiants à l'université

Les répartitions régionale et nationale des étudiants par discipline sont globalement proches, avec une part plus importante des effectifs dans les formations en Sciences (23%; moyenne nationale: 20%) et en LLSHS (34%; moyenne nationale: 32%). Ils sont légèrement moins nombreux en droit, sciences éco et AES (27,5%; moyenne nationale: 29,7%) et en santé (11,4%; moyenne nationale: 14%)<sup>239</sup>.

#### B. *Le poids des effectifs étudiants en formations courtes*

En Bretagne, près de 27% des étudiants sont inscrits dans des formations courtes, à vocation professionnalisante, soit 5% de plus qu'en moyenne nationale.

<sup>238</sup> Ce poids du cursus licence est particulièrement élevé pour les universités Rennes 2 (69 %) et de Bretagne Sud, où il atteint 79 % (données 2009-2010), alors qu'il n'est que de 58 % à l'université de Brest Occidentale (UBO) et de 52 % à l'université Rennes 1.

<sup>239</sup> STRATER Bretagne 2011.

**En STS**, on recense 10 810 étudiants (2010-2011), soit 13% des effectifs régionaux. La moyenne nationale est de 10%.

**En IUT**, 8 277 étudiants se répartissent entre les 8 instituts existants (2010-2011). Ils représentent 6% des effectifs régionaux, soit 1% de plus qu'en moyenne nationale. Près de 80% d'entre eux (6 378) sont inscrits en DUT (Diplôme Universitaire Technologique) et 20% en licences professionnelles. Depuis 2005, leurs effectifs restent stables, alors qu'on note une croissance nationale de 5 %.

**En Licences professionnelles**, on compte 2 750 étudiants inscrits (2009-2010), qui représentent 3% des effectifs régionaux (2% moyenne nationale).

### C. *Les effectifs étudiants en formations d'ingénieurs*

Avec un peu plus de 7 000 étudiants inscrits en formations d'ingénieurs (rentrée 2010-2011), la Bretagne se place légèrement au-dessus de la moyenne nationale (+1%). Ces effectifs sont en forte croissance depuis 2005 (+9%) mais cette progression reste inférieure à celle enregistrée en moyenne nationale (+13%).

On peut questionner le lien entre cette part importante des effectifs étudiants ingénieurs et par ailleurs, la proportion régionale des étudiants en formation longue universitaire (niveau doctorat notamment) qui reste légèrement inférieure à la moyenne nationale.

#### 3.1.3. Des parcours étudiants différenciés entre filles et garçons

En 2006-2007, les filles représentaient 59 % des étudiants inscrits dans les universités bretonnes, hors IUT et IUFM. Elles représentaient 70% des effectifs dans les spécialités lettres, langues, sciences humaines et sociales, et 28% des étudiants dans les spécialités scientifiques et sportives. Hors université, on retrouve ces différences d'orientation. Les filles constituent les trois quarts des effectifs en IUFM et plus de 80% de ceux des écoles sanitaires et sociales. À l'inverse, elles sont minoritaires dans les IUT (1 étudiante sur 3), et plus encore dans les écoles d'ingénieurs (1 étudiante sur 4). L'une des interprétations sociologiques possibles de ce phénomène est l'intériorisation d'une répartition traditionnelle des rôles entre sexes, qui amène à choisir des métiers et des formations prolongeant ces fonctions<sup>240</sup>.

---

<sup>240</sup> *Orientation des jeunes en Bretagne : enjeux et défis*, CESER Bretagne, 2006.

## 3.2. Les diplômes et l'insertion professionnelle des étudiants

### 3.2.1. Les niveaux de diplôme<sup>241</sup>

**Rappel : Les objectifs de La loi "école" du 22 février 2005 et de l'Union européenne (Stratégie UE 2020)**

- La Loi « école » de 2005 fixait comme objectif l'accès de 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur.
- L'un des objectifs de la Stratégie UE 2020 est que 50% des 30-34 ans soient diplômés du supérieur.

Au 1er janvier 2005, la Bretagne comptait 20,4% de détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur parmi les personnes ayant terminé leurs études, soit un point de plus que la moyenne des régions. Elle présente un profil proche de celui de régions comme l'Alsace, le Languedoc-Roussillon et l'Aquitaine. Seul 1 jeune sur 12 n'a aucun diplôme à la fin de ses études, contre 1 sur 7 en France.

Ces chiffres la place au 7<sup>e</sup> rang des régions françaises pour ses effectifs en diplômés du supérieur, derrière des régions comme l'Île de France (33%), Rhône-Alpes (23,5%), Midi-Pyrénées et PACA (22%), qui présentent une offre et une organisation de l'enseignement supérieur différente, avec une forte concentration d'universités et de fonctions métropolitaines supérieures.

La Bretagne est **la région où la part des jeunes diplômés d'un bac technologique ou professionnel ou d'un diplôme universitaire de premier cycle est la plus élevée**. Pour les 16-30 ans, en 2006, elle est mieux placée que l'ensemble national pour le premier cycle (20% de diplômés en Bretagne ; moyenne nationale : 18%). Ceci est à mettre en lien avec la tendance des étudiants à se diriger vers les études supérieures courtes. Tendanciellement, la part des diplômés de premier cycle en Bretagne progresse fortement, alors que celle des personnes n'ayant aucun diplôme ou un diplôme inférieur au bac diminue<sup>242</sup>.

A l'inverse, les **titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième et troisième cycle sont un peu moins nombreux** (13% ; moyenne nationale : 15%). La mobilité entrante joue un rôle dans la part des étudiants les plus diplômés : en effet, en moyenne, les étudiants d'autres régions qui viennent étudier en Bretagne sont plus diplômés que les autochtones.

Une **relative homogénéité** du niveau de diplôme existe entre les quatre départements bretons. Toutefois c'est en **Ille-et-Vilaine** que la proportion de jeunes diplômés du deuxième ou du troisième cycle universitaire est la plus importante.

<sup>241</sup> Source INSEE.

<sup>242</sup> *Formation et insertion professionnelle des jeunes bretons en 2006. Plus de diplômés, mais une majorité d'emplois peu qualifiés*, Octant n°117, Septembre 2009.

### 3.2.2. Diplômés et insertion professionnelle en Bretagne

En Bretagne, la fin des études se fait graduellement et assez régulièrement jusqu'à 25 ans. Cette sortie se fait essentiellement pour entrer dans la vie active.

Les étudiants rencontrent **certaines difficultés de stabilisation dans l'emploi**, légèrement supérieures à celles observées au niveau national. Ainsi, le taux de stabilisation dans l'emploi à trois ans de 74% ; pour une moyenne nationale de 78%.

Une fois diplômés, deux tiers des jeunes travaillent comme ouvriers ou employés et parmi les jeunes occupant un emploi très qualifié en Bretagne, neuf sur dix ont un diplôme d'études supérieures. Ainsi, comme sur le reste du territoire national, les jeunes diplômés trouvent d'autant plus facilement du travail qu'ils ont un niveau de diplôme élevé.

Globalement, les diplômés **accèdent un peu moins souvent qu'ailleurs aux emplois qualifiés** en Bretagne, où ces emplois sont proportionnellement moins nombreux. Cette situation explique en partie la proportion importante des jeunes diplômés qui **quittent la région pour trouver leur premier emploi**

Compte tenu des mouvements migratoires, le niveau de diplôme des jeunes en emploi ne correspond donc pas exactement à celui au moment de leur sortie du système scolaire. Schématiquement, **la Bretagne "exporte" des jeunes actifs** et "importe" des actifs plus âgés, accompagnés de leurs familles qui reviennent le plus souvent pour occuper des postes de cadres<sup>243</sup>).

Si les plus diplômés sont aussi ceux qui en moyenne parviennent le plus facilement à s'insérer professionnellement en Bretagne, il faut souligner la **situation particulière des doctorants bretons**.

Une enquête menée par l'Université européenne de Bretagne en 2005 examine le parcours des docteurs diplômés en Bretagne<sup>244</sup>.

En termes **d'accès à l'emploi**, 66,5% d'entre eux ont trouvé un emploi dans les six mois après leur thèse (55% dans les 3 mois) et 93% exercent un emploi trois ans après leur diplôme.

La majorité des docteurs trouve un emploi dans le **secteur public** et les docteurs en sciences dites "dures" (chimie, maths, sciences de l'ingénieur) s'insèrent plus facilement dans le privé. L'insertion est plus facile dans les grandes entreprises.

**Globalement, les docteurs diplômés en Bretagne sont moins d'un tiers à y travailler :**

- 30% d'entre eux restent travailler en Bretagne,

---

<sup>243</sup> *Naître en Bretagne, être en Bretagne*, INSEE Bretagne, Janvier 2012.

<sup>244</sup> *Enquête sur le devenir des docteurs diplômés en 2005*, PRES Université européenne de Bretagne (UEB), 2010. (Cette enquête effectue le suivi de 298 des 398 docteurs ayant obtenu leur thèse en 2005).

- 49% travaillent ailleurs en France (13% en Ile-de-France, 5% Pays de la Loire, 1% en Basse-Normandie, 30% "autres régions"),
- 21% partent travailler à l'étranger.

Ainsi, la Bretagne contribue à la formation supérieure de jeunes mobiles.

### 3.2.3. Diplômés, insertion professionnelle et genre

En Bretagne, de manière comparable à la situation nationale, les femmes sortent plus souvent du système scolaire avec un diplôme que les hommes (41% ont un diplôme universitaire, pour 27% des hommes), et elles sont plus diplômées. Pourtant, une fois sur le marché du travail, elles sont moins souvent actives et plus touchées par le chômage (18% de chômeuses, 14,5% de chômeurs). Ces taux sont inférieurs aux taux nationaux, mais avec un écart supérieur hommes/femmes. Elles sont aussi beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes. Bien que plus diplômées, elles sont moins souvent cadres, même à diplôme équivalent, et elles occupent plus fréquemment un emploi de profession intermédiaire (postes administratifs en entreprise ou dans la fonction publique. Parmi les diplômés d'un deuxième ou d'un troisième cycle universitaire occupant un emploi, la moitié des hommes est cadre, pour un tiers des femmes.

## 3.3. Eléments sur les conditions régionales de vie étudiante

La "vie étudiante" correspond :

- au **déroulement des études** à strictement parler (cursus de formations, conditions de travail et d'encadrement, diplômes, insertion à l'issue des études...) <sup>245</sup> ;
- à **tout ce qui en constitue l'environnement** et qui en conditionne plus ou moins la réussite :
  - ♦ les ressources (bourses, aides, travail salarié),
  - ♦ le logement,
  - ♦ les conditions de transport et de mobilité,
  - ♦ les loisirs (sport, culture, activités associatives...),
  - ♦ la santé (frais de santé, conditions de vie – stress, addictions,...-).

---

<sup>245</sup> Les développements précédents (points 1 et 2) ont éclairé les principaux aspects de cette question.

**Repère : la vie étudiante, des définitions plurielles de représentants du monde étudiant en Bretagne**

Plusieurs définitions ont été données par des représentants du monde étudiant en Bretagne lors de leur audition par le CESER :

- " la période entre le moment où on choisit un **projet professionnel et sa concrétisation** " ;
- " une période caractérisée par deux dimensions, l'une plus institutionnelle et l'autre, plus globale, qui correspond à l'environnement de l'étudiant, au **bien-être étudiant** en général... "
- " la vie étudiante c'est **tout ce qui entoure et conditionne la période purement scolaire** : la culture, les loisirs, le logement... "

Ces questions concernent une pluralité d'acteurs : établissements d'enseignement supérieur, Etat, Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)<sup>246</sup>, collectivités territoriales, acteurs publics et privés de la vie culturelle et sportive, Maisons des Etudiants (MDE)...

Elles conditionnent la **manière dont les étudiants sont intégrés à la vie de la Cité** (vie sur le campus, vie locale, vie régionale), et retentissent à la fois sur la réussite des étudiants (et donc à terme sur leur parcours professionnel), mais également sur la qualité de vie en général des territoires d'enseignement supérieur<sup>247</sup>.

En Bretagne, certaines initiatives locales illustrent la place croissante accordée de ce fait à la compréhension des conditions de vie des étudiants. Ainsi, des Observatoires de la vie étudiante se développent dans les universités et les villes étudiantes.

**Repère : l'Observatoire de la vie universitaire (UBO, Adeupa, BMO)**

En 2009, la Communauté urbaine de Brest Métropole Océane, l'UBO, l'ENIB (Ecole Nationale des ingénieurs de Brest) et l'ADEUPA (Agence de développement de l'urbanisme du pays de Brest) ont décidé conjointement de disposer d'une base objective sur les conditions de vie des étudiants finistériens.

Une première enquête a été réalisée en 2009. Les réponses de 1 450 étudiants inscrits à l'UBO et l'ENIB ont été exploitées (8,2% de taux de réponse). Le logement, les déplacements, l'activité rémunérée et les loisirs font partie des thèmes majeurs abordés dans cette étude.

Certains résultats de cette enquête illustrent les éléments développés.

Sans prétendre à l'exhaustivité ni à un panorama territorial complet des situations des étudiants en Bretagne, les informations qui suivent doivent fournir autant d'éléments de compréhension des caractéristiques et des besoins des étudiants en Bretagne, parfois aussi en termes de connaissance des situations territoriales à affiner. Les questions de ressources, de logement, de transport, de

<sup>246</sup> En Bretagne, le CROUS est présent dans 8 villes universitaires bretonnes. Etablissement public à caractère administratif, il doit améliorer les conditions de vie de tous les étudiants du territoire régional et apporter des réponses à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Principaux champs d'actions : aides directes aux étudiants, emploi, bourses pour la culture, animation culturelle

<sup>247</sup> Voir Partie I, Chapitre 3, point 2 sur les effets de l'enseignement supérieur pour les territoires.

mobilité des étudiants se posent de manière différenciée selon les territoires, mais aussi selon des caractéristiques socio –économiques.

### 3.3.1. Les ressources des étudiants

#### A. *Les étudiants boursiers*

En Bretagne, en 2010, on compte 31 000 étudiants boursiers (dont 21 561 boursiers à l'université, soit 31,5 % des effectifs; moyenne nationale : 27,4%)<sup>248</sup>. Leur proportion aux échelons les plus élevés (5 et 6, situation sociale la plus défavorisée) est de 26 % (moyenne nationale : 35,2 %).

Ceci indiquerait une présence assez importante des classes moyennes parmi les étudiants, en Bretagne. La population universitaire est proportionnellement plus boursière que dans d'autres filières.

Depuis 2007-2008, leur nombre a progressé de manière rapide, en partie en raison de l'introduction dans les échelons de bourse d'un échelon zéro (socle relativement important, exonérant des frais d'inscription universitaires).

#### B. *Les étudiants et le travail salarié*<sup>249</sup>

Comme au niveau national, le recours au travail salarié se développe. En 2006 en Bretagne, **près d'un quart des étudiants (26 100) occupent aussi un emploi**<sup>250</sup>. Leur nombre diminuant avec l'âge, la majorité des étudiants actifs a entre 20 et 23 ans. La moitié des étudiants salariés le sont à temps partiel.

Les situations des étudiants travaillant à temps complet sont particulières : jeunes ayant passé un concours et dont l'activité est rémunérée dans le cadre de leurs études : étudiants en IUFM, écoles militaires, écoles de l'administration, apprentissage...

Dans le cadre de l'enquête de l'Observatoire de la vie universitaire (Brest), 39% des étudiants questionnés déclarent exercer une activité rémunérée pendant l'année universitaire, principalement dans les commerces et les services. Certains d'entre eux mettent l'accent sur la difficulté à concilier études et exercice d'une activité salariée (moins de temps de loisirs, incompatibilité d'emplois du temps...).

### 3.3.2. Le logement étudiant

**Repère national :** 42% des étudiants louent un logement, dont le loyer représente jusqu'à 50% du budget étudiant : c'est le **premier poste de dépense du budget mensuel** moyen étudiant (entre 600 et 800 euros), ce qui en fait un enjeu important des conditions de vie étudiante.

<sup>248</sup> CROUS Bretagne.

<sup>249</sup> Octant, INSEE Bretagne, Janvier 2010.

<sup>250</sup> D'après l'enquête 2011 de l'Observatoire de la vie étudiante, 22% des étudiants en France exercent une activité rémunérée plus de six mois par an. Dans 68% des cas, cette activité n'est pas liée aux études.



Une étude de la SMEBA<sup>251</sup> réalisée en Bretagne en 2011 indique que 36% des jeunes y vivent en logement individuel (moyenne nationale : 32,5%) soit une proportion quasiment identique à celle des étudiants habitant dans leur famille (35%; moyenne nationale : 40%). Un tiers des étudiants quitte le domicile parental dès 18 ans, les études favorisant le départ précoce de chez les parents. Sur ce point, on peut considérer que le développement en Bretagne des sites universitaires dans les villes moyennes (c'est notamment le cas pour les étudiants de l'UBS à Vannes et à Lorient) limite en partie les départs étudiants précoces.

Le CROUS Bretagne loge 8 700 étudiants, dont 5 625 en chambre (autres : appartements et studios), pour une centaine d'euros par mois<sup>252</sup>. Il attribue ces logements prioritairement sur critères sociaux, mais il est possible pour des non boursiers d'y accéder. Il héberge presque 70% de boursiers dans ses logements, et 23% d'étudiants en mobilité internationale.

La problématique du logement étudiant en Bretagne est davantage centrée actuellement sur la **qualité des logements** proposés que sur leur nombre, une grande partie des logements étudiants ayant été construite dans les années 1960. Des efforts importants de rénovation des logements universitaires ont déjà été menés depuis plusieurs années. Ainsi, 2 300 chambres universitaires ont déjà été rénovées, depuis 2003<sup>253</sup>. Les collectivités territoriales et le CROUS investissent<sup>254</sup> pour réhabiliter les logements universitaires, avec l'objectif de passer de 12% à 47% de logements réhabilités. 2 000 chambres resteraient à réhabiliter (coût de rénovation : 30 000€ par chambre).

Toutefois, au-delà de l'enjeu qualitatif, très fort, **les situations territoriales varient**. Ainsi, par exemple, si l'offre de logements étudiants est abondante et à des prix raisonnables, dans le parc public comme dans le parc privé, à Brest, Quimper ou Saint-Brieuc, la situation est plus difficile à Rennes notamment en termes de prix des loyers étudiants.

Le secteur privé propose une offre relativement abondante, avec un phénomène de colocation en développement, ce qui tend à réguler les prix du marché et à limiter des excès fortement dénoncés dans d'autres régions, en Ile-de-France en premier lieu.

---

<sup>251</sup> *Etudiants, comment vous sentez-vous?*, Enquête de la SMEBA 2011 portant sur la santé des étudiants du Grand Ouest (Bretagne et Pays de la Loire).

<sup>252</sup> Pour une chambre rénovée - de 9m<sup>2</sup>-, le loyer mensuel est de 215€ (100 euros ALS déduite). En résidences "apellisées", le loyer résiduel moyen pour un T1 (20m<sup>2</sup>) est de 112€.

<sup>253</sup> 150 en 2003, 260 en 2005, 280 en 2008, 600 en 2010, 530 en 2011.

<sup>254</sup> CPER Bretagne 2007-2013.

**Repères** : les données restent parcellaires, des études territoriales plus poussées et systématiques seraient à mener pour mieux appréhender les situations existantes :

**- A Rennes**

Le loyer mensuel moyen est en 2010 de 400€ à Rennes, soit d’un montant significativement supérieur à celui des autres villes étudiantes en Bretagne. Une offre développée de logements CROUS existe, mais à chaque rentrée universitaire des étudiants rencontrent des difficultés pour trouver des logements décentes à des prix accessibles, sur un marché immobilier très développé mais comprenant une part notable de logements anciens voire vétustes.

**- A Brest**<sup>255</sup>

70% des étudiants finistériens louent un logement étudiant, dont 42% dans le parc locatif privé. Une majorité d’entre eux indique n’avoir pas rencontré de difficultés pour trouver un logement. Ils dépensent en moyenne 260 euros pour leur loyer, soit environ la moitié de leur budget global mensuel.

**- A Saint-Brieuc**<sup>256</sup>

La moitié environ des étudiants briochins loge au domicile des parents. En dehors des résidences du CROUS, les autres étudiants trouvent facilement un logement dans le parc privé, où le niveau des loyers est accessible. Une chambre se loue en moyenne 250€/mois à Saint-Brieuc (données 2010). La situation est plus difficile pour les étudiants qui cherchent un logement pour un court séjour (1 à 3 mois) dans le cadre de stages ; ou pour ceux qui suivent une formation post-bac et sont hébergés dans des internats de lycée fermés le week-end.

**- A Vannes et Lorient**

Si le parc privé semble suffisant, l’offre du CROUS ne l’est pas, selon le rapport de l’AERES de juin 2011 de l’Université de Bretagne-Sud.

### 3.3.3. Les offres de transport pour les étudiants

Cette question renvoie à :

- des **problématiques d’accessibilité de l’offre** : coûts d’usage de ces transports, ce qui relève essentiellement des compétences des collectivités territoriales ;
- des **problématiques d’offre existante**, principalement pour des sites universitaires éloignés des centres des villes.

C’est le cas pour des sites universitaires en-dehors des centres-villes (le Campus Mazier à Saint-Brieuc, le Campus de Kerlann à Bruz..) plus ou moins bien desservis par les transports en commun. Dans le cas de Kerlann, situé à Bruz à une dizaine de kilomètres de Rennes, des efforts ont été réalisés localement, pour mettre en place des lignes reliant l’est et l’ouest de l’agglomération rennaise.

L’enjeu de l’offre de transport rejoint celui de la place de l’étudiant et des sites d’enseignement supérieur dans la ville et avec le reste de la société locale.

<sup>255</sup> Résultats de l’enquête de l’Observatoire de la vie universitaire (Brest), 2011.

<sup>256</sup> *Saint-Brieuc aggro*, Hors série n°5 consacré à l’enseignement supérieur briochin, Avril 2011.

Dans l'enquête de l'Observatoire brestois de la vie universitaire, **les déplacements** font partie des thématiques suscitant le plus de commentaires de la part des étudiants interrogés. L'insuffisance de la desserte en transports collectifs est mise en avant, essentiellement par les étudiants du Technopôle Brest Iroise.

Certaines collectivités territoriales ont mis en place des initiatives dans ce domaine. Ainsi, Rennes Métropole a attribué en 2010-2011 la gratuité sociale des transports aux étudiants, sous certaines conditions<sup>257</sup>.

Par ailleurs, l'offre de transport concerne aussi les déplacements des étudiants entre les différents sites d'enseignement supérieur répartis sur le territoire régional. Sur ce point, lors de l'audition réalisée auprès de représentants du monde étudiant, la problématique des déplacements intra régionaux a été souligné, notamment entre les pôles de Rennes et Brest, les étudiants considérant que développer les liaisons entre les deux villes contribuerait à rapprocher les deux pôles Est et Ouest du territoire régional d'enseignement supérieur.

#### 3.3.4. Les mobilités sortantes et entrantes des étudiants

- Les mobilités sortantes des étudiants sur le territoire français

**En 2006, 21 % des étudiants de la région l'ont quittée** pour partir étudier, principalement dans les régions limitrophes. Ainsi, dans le pays de Redon et Vilaine, un étudiant sur cinq poursuit ses études dans les **Pays de la Loire**. Cette région exerce également une attraction sur les étudiants des pays de Vannes, de Vitré- Porte de Bretagne et de Fougères.

**Les plus diplômés sont les plus mobiles**, avec un marché de recrutement national, voire international. En moyenne, ce sont eux qui partent dans une autre région française : 83% des étudiants mobiles ont au moins le bac, et 64% détiennent un diplôme universitaire. Ils quittent notamment la Bretagne pour finir leurs études, par choix de spécialisation.

- Les mobilités sortantes des étudiants en Europe

La mobilité internationale des étudiants est de plus en perçue comme un critère déterminant pour faciliter l'accès à l'emploi des étudiants : acquisition d'une plus grande maîtrise des langues étrangères – anglais en premier lieu-, ouverture vers d'autres cultures, apprentissage de l'autonomie... Pourtant, elle est minoritaire et le plus souvent réservée à des cursus sélectifs (écoles...) où elle devient de plus en plus souvent une étape obligatoire du cursus. Ce constat national est vérifié en région Bretagne.

---

<sup>257</sup> Gratuité pour les étudiants boursiers à l'échelon 6, aux échelons 4 et 5 selon le revenu des parents.

**Repère national : une mobilité internationale étudiante encore limitée**

*En 2010, moins de 2% des 15-29 ans ont bénéficié d'un dispositif institutionnel de mobilité (dispositifs européens Erasmus, Volontariat international en entreprise, Service volontaire européen...) et seulement 16% des étudiants ont effectué une mobilité internationale durant leur cursus.*

Un nombre important de dispositifs institutionnels existent, pour permettre la mobilité étudiante : les programmes du dispositif Erasmus<sup>258</sup>, les bourses d'Etat, les aides à la mobilité des collectivités territoriales (Région<sup>259</sup>, Département, métropoles...).

En l'absence d'un recensement exhaustif des mobilités étudiantes en fonction de toutes ces aides, le nombre d'étudiants effectuant une mobilité grâce au dispositif Erasmus fournit un repère significatif.

En 2008-2009, en Bretagne, **944 étudiants** (soit 0,85% de l'ensemble des étudiants de la Région) **ont bénéficié d'une mobilité étudiante dans le cadre du programme Erasmus**, ce qui place la Bretagne au quatrième rang national des régions mobiles (14 365 étudiants au total en France ayant effectué une mobilité Erasmus en 2008-2009)<sup>260</sup>.

Par ailleurs, l'Agence Europe Education Formation établit un **classement annuel des universités françaises**<sup>261</sup>, au regard du nombre d'étudiants bénéficiaires du programme Erasmus. Ce classement est basé sur le ratio entre le nombre d'étudiants bénéficiaires et le nombre total d'étudiants de chaque étudiant.

En 2008-2009, les universités bretonnes se positionnent majoritairement parmi les universités les plus mobiles, l'UBS arrivant en 6<sup>e</sup> position (1,76), Rennes 2 en 8<sup>e</sup> position (1,69), Rennes 1 en 15<sup>e</sup> position et, moins bien placée, l'UBO se plaçant à la 35<sup>e</sup> position (1,05). Entre 2004 et 2008, elles ont globalement fortement progressé en termes de mobilité étudiante Erasmus, l'UBS se positionnant en 2004 à la 70<sup>e</sup> place, Rennes 2 à la 21<sup>e</sup> place, et Rennes à la 30<sup>e</sup> place (tandis que l'UBO est passée de la 24<sup>e</sup> à la 35<sup>e</sup> place. La périphéricité de l'université brestoise peut faire partie des éléments explicatifs à cette situation).

- Les mobilités entrantes

En 2009, tous cycles confondus, 23% des jeunes qui étudient en Bretagne proviennent d'une autre région ou de l'étranger. Ce chiffre est dans la moyenne nationale. Ce taux est plus faible au niveau Licence, et il devient supérieur aux niveaux Master et surtout Doctorat (41,4% ; moyenne nationale : 33,3%).

<sup>258</sup> Voir Partie I, Chapitre 2, point 4.

<sup>259</sup> Des Bourses Télémaque et Ulysse sont dispensées par le Conseil régional de Bretagne, qui déploie des aides à la mobilité en direction d'un public large : apprentis et bacs professionnels (Télémaque), bac +2 en IUT et STS (Télémaque sup), étudiants en licence, master (Ulysse), dispositif Karta dans les lycées pour des projets de mobilité collective... (Voir en fin du Chapitre 7). En 2012, 1 100 bourses seront délivrées à des étudiants, réparties entre 31 établissements en fonction de quotas.

<sup>260</sup> STRATER Bretagne, 2011.

<sup>261</sup> *Classement des universités en fonction de leur performance de mobilité Erasmus*, Agence Europe Education Formation France, Juillet 2010.

Par conséquent, en moyenne, **les étudiants arrivant d'autres régions sont plus diplômés que les étudiants originaires de la région** : 71% des personnes venues étudier en Bretagne ont au moins le bac, et 48% ont déjà un diplôme universitaire.

En 2007-2008, environ 8 000 **étudiants de nationalité étrangère**<sup>262</sup> étaient inscrits dans l'enseignement supérieur en Bretagne (7%)<sup>263</sup>. 75% d'entre eux étaient inscrits à l'université, où le **taux d'étrangers reste faible** (8,5 % des inscrits ; France : 11,6%). Les autres étudiants étrangers sont majoritairement inscrits dans les écoles d'ingénieurs et de commerce. Ces étudiants internationaux sont concentrés dans les villes de Rennes et Brest ; où 90% d'entre eux sont inscrits à l'université.

Néanmoins, entre 2005 et 2009, on constate une forte progression des effectifs accueillis (+ 30% ; moyenne nationale : + 8,2%). Cette croissance, l'une des plus fortes parmi les académies françaises, est particulièrement remarquable au niveau Doctorat (+ 53% ; moyenne nationale : + 19%).

**Repère : Les étudiants étrangers à Rennes** (Observatoire de la mobilité du Centre de Mobilité Internationale)

*En 2009-2010, les 6 000 étudiants étrangers en mobilité à Rennes viennent avant tout d'Afrique, d'Asie ou d'Europe.*

*La majorité des étudiants européens arrive d'Allemagne, d'Espagne ou du Royaume Uni. Ils viennent pour la plupart suivre un master, une licence ou un doctorat.*

*Les étudiants étrangers sont majoritairement inscrits dans l'une des deux universités rennaises. L'INSA de Rennes, Sciences Po Rennes et Agrocampus Ouest sont les trois grandes écoles membres du CMI Rennes accueillant le plus d'étudiants étrangers.*

*Entre les années 2008-2009 et 2009-2010, le nombre d'étudiants étrangers dans les deux universités rennaises a légèrement augmenté. C'est aussi le cas pour l'ENS Cachan - antenne de Bretagne et pour l'ENSCR.*

### 3.3.5. Une population étudiante contrastée ?

Il paraît difficile de dresser le portrait de la population étudiante en Bretagne. En effet, la jeunesse étudiante, fréquemment montrée en exemple d'une "excellence éducative", est aussi porteuse d'une image et de réalités autres, sous certains aspects a priori contradictoires :

#### A. *Stress, conduites à risques... : des étudiants en difficulté ?*

En 2011, une enquête santé de la SMEBA portant sur les étudiants de l'Ouest<sup>264</sup> met en exergue les problématiques de santé qui touchent les étudiants et pour certaines, plus encore ceux qui étudient en Bretagne: stress, problèmes

<sup>262</sup> *Mobilités et expériences territoriales des étudiants internationaux en Bretagne*, Thèse d'Eugénie TERRIER, 2009.

<sup>263</sup> Ce chiffre est inférieur si l'on considère uniquement les étudiants internationaux c'est-à-dire en mobilité internationale et non pas issus de l'immigration : 6 100. Cette part d'étudiants internationaux est presque deux fois moins élevée que celle calculée à l'échelle de la France (11,7%).

<sup>264</sup> *Etudiants, comment vous sentez-vous?*, Enquête SMEBA, 2001.

d'alimentation, manque de sommeil...Ces difficultés seraient amplifiées par une tendance plus forte qu'ailleurs à certaines conduites à risques.

En effet, si une grande majorité des jeunes habitant en Bretagne est en bonne santé, ils sont davantage touchés par des **difficultés d'ordre psychologique** que dans l'ensemble du territoire national (taux de suicide supérieur à la moyenne nationale), avec des comportements spécifiques à l'égard des conduites addictives, à l'identique de tendances observables dans les populations adultes.

S'agissant de **l'accès aux soins**, la majeure partie des étudiants dispose d'une complémentaire santé, mais le taux de couverture diminue rapidement avec l'âge pour les garçons: à 20 ans, deux étudiants sur dix (17%) n'ont pas (ou plus) de mutuelle complémentaire. Ceci amène de nombreux jeunes à renoncer ou à différer certains types de soins mal remboursés par le régime général (optique, soins dentaires, notamment).

La Bretagne est une des régions où les étudiants fument le plus, avec un jeune sur quatre consommateurs réguliers. La **consommation d'alcool** serait de plus en plus précoce, augmentant avec l'âge. L'usage régulier est plutôt masculin. Des consommations excessives d'alcool sont repérées sur l'ensemble du territoire breton de manière assez ancienne, et tendent à être plus médiatisées, notamment à travers le phénomène de "binge drinking"<sup>265</sup>.

L'ivresse régulière (au moins dix ivresses au cours des douze derniers mois), concernerait le quart des étudiants et 7% des étudiantes (en hausse), ce qui situe les comportements en Bretagne dans la moyenne nationale.

Thierry Fillaut, historien, professeur à l'Université de Bretagne-Sud et spécialiste reconnu de l'étude de l'alcoolisme en Bretagne, considère que **l'on se focalise sur l'ivresse des jeunes**, qui pose certes de réels problèmes qui doivent être mieux prévenus, mais que l'on occulte que désormais très peu d'entre eux boivent quotidiennement, alors que ceci était la norme jusqu'aux années 1960.

Entre "excellence scolaire" et comportements à risques plus développés qu'ailleurs en France, plusieurs tentatives d'explications peuvent être faites :

- dans une région d' "excellence scolaire", des **exigences de réussite** scolaires puis professionnelles très (trop) fortes seraient-elles **intériorisées**, qui créeraient un stress plus fort chez les jeunes et les étudiants ?
- les étudiants **reproduiraient-ils des difficultés plus générales**, propres à la population en Bretagne, touchée par d'importantes problématiques de santé publique, particulièrement sur certaines zones du territoire ?<sup>266</sup>...
- il existerait en Bretagne comme sur le reste du territoire national un **rapport ambigu à la jeunesse**, mélange de mise en valeur de la jeunesse voire de "jeunisme", et de rejet voire d'hostilité à l'égard des jeunes ?...

---

<sup>265</sup> Phénomène d'alcoolisation excessive rapide.

<sup>266</sup> Voir l'étude de l'ORESB consacrée à la santé dans les 21 Pays en Bretagne (2010).

*B. Investissement sportif, culturel, associatif et mobilisation étudiante*

Les activités des jeunes et notamment des étudiants sont aussi mises en avant en Bretagne, à plusieurs titres : sportifs, impliqués dans la vie associative, mobilisés autour des enjeux de la vie étudiante...

Sur le **plan culturel**, Il existe des disparités fortes entre territoires (offre développée à Rennes<sup>267</sup>, Brest, et relativement moins diversifiée sur les sites quimpérois, briochins...) et entre les étudiants (comme au niveau national, les pratiques culturelles sont plus développées chez les étudiants inscrits dans des formations culturelles et artistiques).

En terme de **vie sportive**, avec 922 697 licenciés, tous sports confondus, la Bretagne est la première région sportive de France, rapporté à sa population (près de 2 millions de pratiquants amateurs, 6 000 clubs : voile, football, sports de nature...). Les étudiants suivent cette tendance : en Bretagne, on compte près de **6 000 étudiants licenciés à la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU)**, soit 8,2% de l'ensemble des étudiants bretons, ce qui situe la région au dessus de la moyenne nationale (6,1%)<sup>268</sup>.

Sur le **plan associatif**, les quatre universités bretonnes recensent chacune des **activités très développées** (80 associations revendiquées à Rennes 2, une trentaine d'associations actives à l'UBS, des associations structurantes à l'UBO à l'instar de la radio universitaire -radio U-, un tiers des étudiants de Rennes 1 adhérent à une association domiciliée dans l'établissement et/ou inscrits au SIUAPS...).

- **Mobilisation étudiante**

La Bretagne a connu des **phénomènes importants de mouvements étudiants** (grèves pour le CPE, pour la réforme du système LMD, blocages de Rennes 2...), ce qui questionne quant à l'implication et au positionnement des étudiants par rapport aux enjeux relevant de l'organisation et de la qualité de l'enseignement supérieur ; et plus généralement, quant à leur place dans la vie de la Cité.

La vigueur de la mobilisation étudiante en Bretagne a été soulignée à plusieurs reprises par les médias, notamment à l'occasion du mouvement anti-CPE (Contrat Première Embauche) du printemps 2006. La contestation était à l'époque née à l'université de Rennes 2, première université à s'être mise en grève, et elle avait ensuite donné lieu à des manifestations jusque dans des villes moyennes (Lannion, Vannes, Quimper, Lorient, Saint-Brieuc...).

---

<sup>267</sup> Des évènements et festivals nombreux existent à Rennes (Transmusicales, Tombées de la Nuit, Mettre en Scène...). L'Université Rennes 2 offre aussi des activités culturelles (le Tambour, Galerie Art et Essai, Espace musical...), qui participent à l'environnement culturel et à l'incubation d'entreprises culturelles de spectacles comme les festivals Travelling (cinéma), Mythos (arts de la parole).

<sup>268</sup> Le Comité régional Bretagne de la FFSU, sous tutelle des ministres chargé de l'Éducation Nationale, et de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, gère l'ensemble des licenciés universitaires, les pratiques sportives proposées et les compétitions.

Dans une région mobilisée autour de l'école, ces mouvements protestataires étudiants sont parfois perçus comme une des dimensions de l'attachement sociétal qui se manifeste globalement en Bretagne en faveur de l'école et de l'égalité par l'école, ou au contraire considérés comme la marque d'une difficulté de certains étudiants à s'intégrer au système d'enseignement supérieur, qui chercheraient dans ces mouvements un moyen pour y trouver un sens et une place.

Parallèlement, il faut souligner une participation des étudiants à la gouvernance des établissements qui demeure limitée, tant en raison des modalités de cette participation, que dans la manière dont ces possibilités restent à ce jour appropriées par les étudiants : les taux de participation étudiante aux élections dans les instances universitaires restent limitée et leur présence dans les instances où ils sont élus est faible dans plusieurs établissements bretons. Des initiatives sont menées dans plusieurs universités pour y remédier (ainsi à l'UBS, il est possible de faire valider l'engagement étudiant dans le cadre de l'unité de culture générale...), mais cette question est plus large et elle relève sans doute aussi, à la fois, des statuts des établissements et de la lisibilité de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement supérieur, et ceci d'autant plus dans un contexte où des dispositifs complexes et des structures de regroupement se développent (PRES, Idex...), où la place donnée à l'étudiant reste peu prise en compte.





## Chapitre 7

# L'évolution des positionnements des acteurs régionaux

---



<b>1.</b>	<b>Des débuts de l'enseignement supérieur dans l'Ouest au Plan Université 2000 : émergence d'une organisation régionale spécifique</b>	<b>221</b>
1.1.	Avant 1990 : essaimage et structuration de l'enseignement supérieur	222
1.1.1.	<i>Avant le XVIII<sup>e</sup> – fin du XIX<sup>e</sup> siècle</i>	222
1.1.2.	<i>Les années 1950 : développement des sites d'enseignement supérieur</i>	222
1.2.	Le Plan Université 2000 en Bretagne (1988, "U 2000")	227
1.2.1.	<i>Avant Université 2000, des relations bilatérales entre Etat et Région</i>	227
1.2.2.	<i>Le Plan Université 2000, une organisation régionale particulière</i>	229
1.2.3.	<i>Les objectifs du Plan Université 2000</i>	231
1.2.4.	<i>Le Plan Université 2000, un modèle de concertation régionale ?</i>	232
1.3.	Les suites du Plan Université 2000 (1994-2000)	236
1.3.1.	<i>Le 3e CPER (1994-1998)</i>	236
1.3.2.	<i>Le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (1995)</i>	238
1.3.3.	<i>Le Plan Université du Troisième Millénaire (1998)</i>	239
1.3.4.	<i>Le 4e CPER (2000-2006)</i>	239
<b>2.</b>	<b>Depuis 2005, de nouveaux enjeux : les évolutions du dispositif régional d'enseignement supérieur</b>	<b>243</b>
2.1.	Des réponses régionales aux évolutions nationales et internationales de l'enseignement supérieur	243
2.1.1.	<i>Les Pôles de compétitivité (2005)</i>	243
2.1.2.	<i>Le Pacte pour la recherche (2007)</i>	245
2.1.3.	<i>La Loi Liberté, Responsabilité des Universités, LRU (2007)</i>	249
2.1.4.	<i>Les appels à projets des Investissements d'avenir (2008-2012)</i>	251
2.2.	L'intensification récente des relations entre enseignement supérieur, recherche et innovation	260
2.2.1.	<i>Les caractéristiques régionales de la recherche publique</i>	260
2.2.2.	<i>Enseignement supérieur, recherche et innovation</i>	273
2.2.3.	<i>Le développement accéléré des relations entre enseignement supérieur et monde socio économique</i>	274
<b>3.</b>	<b>Des implications généralisées et diversifiées des collectivités territoriales</b>	<b>277</b>
3.1.	Politiques d'enseignement supérieur et de recherche du Conseil régional de Bretagne	279
3.1.1.	<i>Les deux dimensions de l'implication régionale</i>	279
3.1.2.	<i>Des compétences régionales obligatoires limitées</i>	286
3.1.3.	<i>Les grands axes de la politique régionale d'enseignement supérieur et de recherche</i>	287
3.2.	Les politiques des métropoles et des villes moyennes	293
3.2.1.	<i>Les grands axes de la politique de Rennes Métropole</i>	296
3.2.2.	<i>Les grands axes de la politique de l'agglomération brestoise</i>	297
3.2.3.	<i>La politique de la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc</i>	298
3.2.4.	<i>La politique de la communauté d'agglomération de Quimper</i>	299
3.2.5.	<i>Les politiques des communautés d'agglomérations de Lorient et Vannes (Morbihan)</i>	299
3.3.	Éléments sur les politiques des Conseils généraux	301
3.3.1.	<i>Le Conseil général d'Ille et Vilaine</i>	301
3.3.2.	<i>Le Conseil général des Côtes d'Armor</i>	302
3.3.3.	<i>Le Conseil général du Morbihan</i>	303
3.3.4.	<i>Le Conseil général du Finistère</i>	303



Diversifié et polycentrique, l'enseignement supérieur en Bretagne est le fruit d'une construction historique progressive. Celle-ci s'est accélérée et structurée à partir des années 1980, période de croissance des effectifs étudiants et de déploiement de l'offre de formations sur le territoire.

Dans un premier temps, cette construction s'est élaborée de manière peu concertée, sans que soit conçue une organisation régionale d'ensemble. Elle s'est rapidement développée de manière plus organisée et cohérente, à partir des années 1990 avec le Plan Université 2000. Premier schéma régional d'aménagement et de développement de l'enseignement supérieur, il a permis de fonder un mode de concertation ouvert et partagé, où les collectivités territoriales ont pris une part essentielle, Conseil régional en tête.

A la suite de ce Plan, le paysage régional a encore évolué, des années 1990 à 2000, dans le cadre des CPER successifs, du Plan « Université du Troisième millénaire »... ; puis depuis les années 2000, avec la loi LRU, l'Opération Campus, les Investissements d'avenir...

Les positionnements des acteurs régionaux de l'enseignement supérieur évoluent, face à de nouveaux enjeux, nationaux et internationaux. Les relations enseignement supérieur/recherche s'intensifient et des initiatives interrégionales se multiplient, qui doivent ouvrir et rendre plus attractif le dispositif régional d'enseignement supérieur.

## 1. Des débuts de l'enseignement supérieur dans l'Ouest au Plan Université 2000 : émergence d'une organisation régionale spécifique

Le paysage actuel de l'enseignement supérieur en Bretagne a des origines anciennes, avec la création de la première université à Nantes, en 1460. L'université unique qui s'implante à Rennes en 1896, donne ensuite naissance à la plupart des universités bretonnes -et ligériennes-, créées dès les années 1960 à partir de ses collèges universitaires.

A partir des années 1980, l'histoire de l'enseignement supérieur breton suit une chronologie rythmée par des procédures fixées par l'Etat : Contrats de Projet Etat Région (CPER), Plan Université 2000, mesures spécifiques pour les universités, schémas de prospective et d'aménagement du territoire régional...

Ces mesures connaissent une traduction particulière en Bretagne. Elles y ont été rapidement et fortement investies par les collectivités territoriales, au sein d'un "système" régional d'acteurs qui a souvent été qualifié de "modèle" de concertation. Avec le lancement du Plan Université 2000 en 1990, une dynamique régionale s'est développée et formalisée de manière plus partenariale, autour de l'enseignement supérieur et la recherche.

## 1.1. Avant 1990 : essaimage et structuration de l'enseignement supérieur

### 1.1.1. Avant le XVIII<sup>e</sup> – fin du XIX<sup>e</sup> siècle

**Jusqu'au XVIII<sup>e</sup>**, 17 universités existent en France. Parmi elles, l'université de Nantes est créée en 1460. Elle comprend les trois facultés de théologie, médecine et droit, qui constituent alors avant tout un corps doté de privilèges<sup>269</sup>, à l'exception de la faculté de droit, qui délivre une véritable formation. Peu nombreux, les étudiants proviennent essentiellement d'un périmètre local.

**Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle**, la localisation de la faculté à Nantes devient de plus en plus problématique. En effet, l'économie et la société nantaise sont de plus en plus tournées vers les activités commerciales, alors que de nombreux étudiants en droit proviennent de Rennes, ville de juristes. Par conséquent, la faculté de droit y est transférée en 1736. En 1762, une première tentative pour obtenir le transfert à Rennes de l'ensemble de l'université échoue.

**En 1793**, le décret de la **Convention** abolit les universités. De grandes écoles sont créées<sup>270</sup> ; et quelques facultés sont autorisées : c'est le cas à Rennes pour le droit, les lettres et sciences.

**En 1896**, toutes les facultés Rennaises sont réunies dans **l'université de Rennes**. Elle regroupe les étudiants des départements de la Région Bretagne auxquels s'ajoutent ceux de la Loire-Atlantique, de la Mayenne et du Maine-et-Loire.

### 1.1.2. Les années 1950 : développement des sites d'enseignement supérieur

A cette époque, des pôles d'enseignement supérieur émergent progressivement dans les plus grandes villes, notamment dans l'Ouest de la France, à Rennes, Brest, Nantes<sup>271</sup>... Dès les années 1960, la croissance démographique étudiante participe à l'accélération de ce phénomène. Des antennes universitaires sont progressivement créées, véritables réseaux de délocalisations, en appui sur les principales villes moyennes de la région.

La politique d'essaimage de l'université de Rennes débute dans les années 1960-1970, période où la quasi-totalité des universités bretonnes et ligériennes créées sont issues de collèges universitaires dépendants initialement de l'université de Rennes<sup>272</sup>. Ainsi, dans les Pays de la Loire, les facultés Rennaises participent, à Angers puis surtout à Nantes, à créer et à animer de nombreux instituts, écoles

---

<sup>269</sup> La théologie est essentiellement enseignée dans les séminaires et la médecine grâce aux communautés, aux hôpitaux et à la Marine.

<sup>270</sup> La première grande école implantée en Bretagne est l'École Navale, école militaire créée à Brest en 1830.

<sup>271</sup> En Pays de la Loire, l'université de Nantes « renaît » en 1961, celle d'Angers est créée en 1969.

<sup>272</sup> Ce n'est pas le cas de l'université du Mans, qui dépendait pour sa part de Caen.

et centres d'enseignement supérieur, en droit, lettres, sciences... Cet ensemble a fortement contribué à la « re-naissance » de l'université de Nantes, en 1962.

A. *La création des deux universités rennaises et de l'université brestoise*

En 1970, suite aux événements de 1968 et à la mise en application de la loi Faure, trois universités de plein exercice sont créées, toutes trois issues de l'université de Rennes :

- **les universités de Rennes 1 et de Rennes 2 Haute-Bretagne**<sup>273</sup>, sur les sites du centre-ville et de Beaulieu pour Rennes 1, et de Villejean pour Rennes 2. A chaque université sont affectées des spécialités différentes : lettres et sports pour Rennes 2, philosophie, sciences et droit pour Rennes 1.

- **l'université de Brest** : en 1959, à Brest, des formations de premiers cycles, délocalisations de l'université rennaise avaient été créées, d'abord en sciences (1959), puis en droit et en lettres (1960)<sup>274</sup>, au sein d'une antenne dénommée "Collège Scientifique Universitaire". Cela s'explique par une volonté ancienne à Brest, de ne plus suivre les études supérieures dans la capitale bretonne, jugée "lointaine et arrogante"<sup>275</sup>. En 1971, le Collège brestois devient une université de plein droit : l'Université de Bretagne Occidentale, UBO. Ce nom affiche la volonté d'élever Brest au rang de capitale de l'Ouest de la Bretagne.

**Repère : Brest, ville universitaire**<sup>276</sup>

*" Brest est longtemps restée une ville principalement connue par la **Marine Nationale** et par l'**Arsenal**. Les seules écoles post-baccalauréat existantes étaient liées à la Marine. Il s'agissait d'établissements militaires (...). Les lendemains de la Seconde Guerre mondiale ont vu progressivement la demande d'éducation et de formation professionnelle changer. Une fois la reconstruction terminée (à Brest du fait de la destruction quasi-complète de la ville, le délai a été très long), l'évolution des sciences et des techniques, celle du système économique, les aspirations nouvelles de la société ont élevé le niveau des exigences scolaires, longtemps restées au niveau bac. **L'augmentation du nombre d'étudiants** à la fin des années cinquante a obligé les gouvernements à augmenter les capacités universitaires, qui en étaient souvent restées au même stade depuis la fin du XIXe siècle. **De nouvelles constructions ont vu le jour** (...) En même temps, des équipements étaient programmés dans des villes jusque là délaissées. **La naissance de "Brest, ville universitaire"** se situe dans ce mouvement.*

*L'Université la plus proche (celle de Rennes), se situait à 250 km. A l'époque, la municipalité quimpéroise n'envisageait pas favorablement la perspective de l'arrivée de jeunes étudiants dans ses murs (...). Celle de Brest, dirigée, à l'époque, par l'avocat Georges Lombard, a sauté sur l'occasion.*

*Le 15 octobre 1959, 248 étudiants inauguraient le Collège scientifique universitaire de Brest (...). Comme l'écrit Yves Le Gallo (Histoire de Brest, éd. Privat) : "La volonté d'expansion économique et les sacrifices financiers de la ville, son potentiel scolaire et professoral et l'indifférence quimpéroise, ont joué en faveur de Brest".*

<sup>273</sup> Echec du maire de Rennes Henri Fréville de réunir les universités rennaises à Villejean.

<sup>274</sup> Deux "collèges universitaires" (sciences et lettres) y sont installés en 1959, qui deviennent des facultés en 1966 (facultés de sciences et techniques et de lettres et sciences sociales). S'y ajoutent à la même période une école de médecine et un Institut municipale de droit.

<sup>275</sup> *Le temps de l'essaimage universitaire*, M. DENIS, Revue Bretagnes, quel avenir pour les universités ?, 2006.

<sup>276</sup> *Brest, ville universitaire : une réalité récente*, M. Jean ROSMORDUC, Réseau n°101, 1994.



*B. Le développement territorial des antennes universitaires*

La majorité des grandes villes et des villes moyennes de Bretagne ont progressivement bénéficié de structures d'enseignement supérieur, grâce à l'essaimage des trois universités sur le territoire. Certaines antennes sont des délocalisations de structures non régionales, notamment :

- L'Université Paris VI, Pierre et Marie Curie (UPMC), à la Station biologique de Roscoff à partir de 1985,
- L'Université Catholique de l'Ouest (UCO), à Arradon en 1986 puis à Guingamp en 1993.

Des années 1960 à la fin des années 1980, ces constructions d'établissements d'enseignement supérieur ont souvent eu lieu de manière désordonnée, et dans une quasi-absence de concertation. A l'époque, les rencontres et échanges entre les responsables d'université, même informels, sont presque inexistant<sup>277</sup>. Il n'existe donc pas de coordination entre les universités et l'Etat lui-même n'est pas informé de ces délocalisations "sauvages"<sup>278</sup>. Ceci a pu créer certaines incohérences, des doublons, et des phénomènes de concurrence entre plusieurs sites : entre Vannes et Lorient pour s'affirmer comme ville principale du Morbihan, entre Quimper et Brest à l'échelle du Finistère, entre Brest et Rennes...

La création des quatre antennes de Vannes, Quimper, Lorient et Saint-Brieuc, a dépendu des relations à leurs universités mères, et du rôle décisif des collectivités territoriales dans ces implantations, villes et conseils généraux compris. Les politiques de délocalisations engagées au nord comme au sud de la Bretagne ont progressivement rapproché universités et territoire, et ont facilité les négociations avec les collectivités territoriales. Des acteurs économiques comme les Chambres de commerce et d'industrie (CCI), ont aussi participé à ces évolutions.

- Antenne de Vannes (1966)

La ville de Vannes, le Département du Morbihan et les universités rennaises (Rennes 1, majoritairement) sont à l'origine des premières implantations à Vannes. Une école de Droit, issue de Rennes 1, est créée en 1966, puis un département d'IUT de Rennes 2 en 1970. En 1986, l'université catholique de l'Ouest implante une antenne à proximité, à Arradon.

Les implantations universitaires vannetaises se répartissent sur quatre sites. Le développement universitaire s'est inscrit dans des fonctions professionnalisantes administratives et tertiaires, liées au type d'économie locale existant.

---

<sup>277</sup> M. Yves MORVAN, auditionné par la Commission Formations du CESER, a souligné que le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER, à l'époque CESR de Bretagne), créé en 1972 en tant que comité économique et social (1982 : CESR) a probablement constitué le premier et unique lieu de rencontres, entre présidents d'université.

<sup>278</sup> Cela n'est toutefois pas le cas pour les IUT, pour lesquels existait un plan national.

- Antenne de Quimper (1969)

Un premier département d'IUT "Techniques de commercialisation" s'ouvre en 1969 à Quimper, délocalisation de l'IUT de Brest. Puis, en 1970, c'est la volonté de la ville de Quimper et du Département du Finistère, qui permet la délocalisation des formations littéraires dépendant également de Brest. D'autres départements s'y ajoutent en 1971 (GEA), 1972 (biologie appliquée) et 1977 (transport logistique). Ainsi enrichie, l'offre de formation est assez diversifiée<sup>279</sup>.

- Antenne de Lorient (1972)

Trois acteurs sont à l'origine du site :

- la ville de Lorient qui dès 1971, souhaite la création d'un centre universitaire scientifique ;
- le Département du Morbihan ;
- l'Université de Bretagne Occidentale.

La première délocalisation de l'UBO est mise en place en 1972 (Deug maths-physique), suivie par d'autres spécialités : départements d'IUT, capacité en droit... Dès 1990, dans une période de fort accroissement local des effectifs étudiants, Rennes 1 et Rennes 2 s'y implantent aussi, avec des Deug, Deust,... Ceci confère une certaine autonomie au site, en le distinguant de l'antenne quimpéroise, restée plus dépendante de Brest ; et préfigure la naissance d'une quatrième université, dans le Morbihan.

A Lorient, le développement universitaire a été conçu comme un outil d'une politique de revitalisation économique et sociale, et comme une stratégie de recomposition urbaine, en réponse aux grandes difficultés économiques locales (baisse de l'activité navale<sup>280</sup>, raréfaction des ressources halieutiques...). L'ensemble des projets de territoire (Charte de développement économique, projet d'agglomération, CPER successifs...) inclut de ce fait la création d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur dans les politiques globales, en lien avec la création d'un parc technologique et d'une pépinière d'entreprises. Dès les années 1980, la présence de chercheurs a développé des liens entre formations professionnalisantes et tissu économique. Lorient a choisi des créneaux peu développés en Bretagne, pour apporter une valeur ajoutée, locale et régionale.

L'Université Bretagne Sud, qui réunit les sites de Lorient et Vannes, est annoncée en 1990, et créée en 1995. Elle-même a essaimé ensuite sur d'autres zones du territoire, notamment à Pontivy, où une antenne d'IUT ouvre en 2001.

---

<sup>279</sup> En 1999, l'IFRIA est créée à Quimper. Cette formation d'ingénieurs en agro-alimentaire par apprentissage, mise en place par convention UBO/IFRIA, est soutenue par la ville de Quimper.

<sup>280</sup> Direction centrale de l'artillerie navale, DCAN.

- Antenne de Saint-Brieuc (1987)

C'est par le nord que les universités Rennaises poursuivent leurs délocalisations. La municipalité de Saint-Brieuc est à l'origine du développement du site<sup>281</sup>. Dès le milieu des années 1980, elle affiche sa volonté de faire de Saint-Brieuc une ville universitaire, au-delà d'une relative abondance de formations post-bac sur le territoire, essentiellement des classes prépas et STS. Cette ambition s'explique en partie par un contexte économique local qui se dégrade durant cette même période, avec la disparition de six à sept entreprises en cinq ans, qui employaient au total près de 700 salariés<sup>282</sup>. Son taux de croissance, élevé depuis 1962, diminue fortement.

Après avoir envisagé différents projets, avec plusieurs partenaires, la première délocalisation voit le jour en 1987, avec l'université de Rennes 1 : il s'agit d'une antenne de droit. La ville sollicite rapidement l'appui du Département des Côtes d'Armor, avec lequel elle crée un **Syndicat de gestion du pôle universitaire de Saint-Brieuc et des Côtes d'Armor (SGPU)**.

En 1987, une antenne de l'Université Catholique de l'Ouest d'Angers est créée, destinée à former les maîtres du privé, puis transférée à Guingamp en 1993.

Les formations s'implantent sur le **campus de Mazier**, réhabilitation d'un ancien groupe scolaire. Pour certains acteurs, plutôt que ce site, périphérique et peu visible, aurait dû être préférée une localisation dans la concentration d'équipements de Ploufragan (Zoopole<sup>283</sup>, Chambre des métiers...) ou sur un site plus proche du centre-ville, où se trouve le restaurant universitaire. En 1991, Rennes 2 ouvre également plusieurs formations : DEUG d'AES, histoire, géographie.

Dans le Nord de la Bretagne, c'est aussi à Saint-Malo que se développent des antennes, avec la création d'un premier département d'IUT en 1997.

### C. *L'implantation de grandes écoles à partir des années 1960*

Dès les années 1960-1970, des grandes écoles s'implantent en Bretagne<sup>284</sup> :

- L'École Nationale de Santé Publique (ENSP), à Rennes en 1961 ;
- L'École Nationale Supérieure Agronomique ENSAR, à Rennes en 1962 ;
- L'École Supérieure de Commerce de Brest en 1962 ;
- L'Institut National des Sciences Appliquées (INSA), à Rennes en 1966 ;
- L'École Supérieure d'Electricité, Supelec Rennes en 1972 ;
- Télécom Bretagne à Brest en 1975 ;
- Etc.

---

<sup>281</sup> Le volontarisme de la ville ira jusqu'à la mise à disposition de personnel par la ville, pour les établissements d'enseignement supérieur qui s'implanteront.

<sup>282</sup> Fermeture d'une fonderie aciérie, diminution de l'activité de Chaffoteaux...

<sup>283</sup> Le Zoopole de Ploufragan fait partie des 7 technopôles du territoire régional.

<sup>284</sup> Une liste plus complète des grandes écoles implantées en Bretagne, avec leur date de création, est présentée au Chapitre 6, point 1.

Principalement situées à Rennes et Brest, leur implantation s'inscrit dans une **dynamique** alors remarquable du **tissu économique local**. A cette période, en effet, la Bretagne bénéficie de nombreuses décentralisations, notamment dans le domaine des télécommunications : les Lignes télégraphiques et téléphoniques (LTT) à Dinard, la CGCT à Rennes<sup>285</sup>...

Ces installations de grandes écoles s'appuient aussi sur des **activités de recherche**, privées et publiques, déjà présentes en Bretagne (télécommunications, agroalimentaire...) : c'est le cas pour l'Agrocampus, ou pour Supelec Rennes.

Le **rôle de l'Etat et des pouvoirs publics**, notamment de certains élus, a aussi été déterminant, dans ces choix d'implantation. Ainsi, Telecom Bretagne, seconde école de France de télécommunications, est créée en 1974 à Brest sur décision du secrétaire d'Etat aux PTT.

Ces implantations se sont poursuivies dans les années 1990, sur le territoire régional, essentiellement à Rennes (Ecole Supérieure de Commerce de Rennes en 1990, IEP de Rennes en 1991, ENS-Cachan, Antenne de Bretagne en 1994) et Brest (ISEN en 1994).

## 1.2. Le Plan Université 2000 en Bretagne (1988, "U 2000")

Le Plan Université 2000 ("U 2000") a déjà été exposé sous un angle national, pour décrire son rôle essentiel dans l'évolution des relations entre collectivités territoriales et enseignement supérieur<sup>286</sup>.

En Bretagne également, il a constitué un moment novateur et structurant :

- par le caractère inédit de son **mode de construction** : c'est la première fois que les collectivités territoriales et l'Etat agissent ensemble pour l'enseignement supérieur, avec un mode de concertation et d'organisation spécifique ;
- par son **contenu** : il considère le développement de l'enseignement supérieur dans son ensemble et met en avant des priorités régionales : répondre à l'urgence démographique mais aussi aménager l'enseignement supérieur sur le territoire.

### 1.2.1. Avant Université 2000, des relations bilatérales entre Etat et Région

Le Plan Université 2000 est initié en 1988, dans un contexte de forte croissance des effectifs étudiants, amorcée dès les années 1960<sup>287</sup>. Plus encore que sur le reste du territoire national, les taux élevés de scolarisation, l'accès important au baccalauréat, et une perception différente du diplôme, amènent des jeunes en nombre croissant vers les études supérieures.

---

<sup>285</sup> Voir l'étude *Quels modes de développement économique pour la Bretagne de demain ?*, CESER de Bretagne, Janvier 2012.

<sup>286</sup> Voir Chapitre 2, point 3.

<sup>287</sup> Voir Chapitre 6, point 3, pour des éléments sur les effectifs étudiants en Bretagne.

L'offre est déjà relativement riche et diversifiée, avec de nombreuses formations technologiques qui s'appuient, pour les BTS (surtout agricoles), sur un enseignement privé développé. Mais la couverture territoriale reste lacunaire. Effectifs et formations sont concentrés sur les sites de Rennes et de Brest. En 1991, 90% des étudiants sont inscrits à l'université à Rennes et Brest et ce, malgré les implantations de facultés privées et les délocalisations déjà existantes en dehors de ces deux villes, qui portent uniquement sur les premiers cycles pour l'enseignement public. Leur développement quantitatif reste modeste pour certaines d'entre elles, malgré le fort accroissement global des effectifs.

Dans ce contexte, les questions d'enseignement supérieur sont gérées essentiellement dans le cadre des **relations Etat-Région**, de manière contractualisée depuis le premier Contrat de Plan Etat Région (CPER), en 1986. Avec son deuxième CPER (1989-1993), la Bretagne est la première région à inclure un volet « enseignement supérieur ». Trois objectifs sont fixés :

- Désenclaver certains territoires,
- Développer la compétence et la compétitivité des systèmes de formation et de recherche, en relation avec l'économie,
- Réduire les déséquilibres régionaux internes.

Les opérations retenues conduisent principalement à<sup>288</sup> :

- étendre les capacités d'accueil de Rennes et Brest;
- aider aux délocalisations de premier cycle des villes moyennes au nord et au sud ;
- réaliser des extensions : nouveaux départements des IUT de Lannion, Vannes et Lorient.

Le contenu et le coût total élevé (285 Millions de francs pour ce volet<sup>289</sup>) de ce 2e CPER témoignent d'un engagement précoce des collectivités territoriales pour l'enseignement supérieur, la recherche et la vie étudiante, comparativement aux autres régions. Ainsi, la Bretagne est au premier rang des académies pour les engagements financiers contractualisés dans ce cadre.

Cette implication du Conseil régional se poursuit par différentes interventions successives et croisées<sup>290</sup>, jusqu'à l'amorce d'U 2000, qui ouvre une période inédite et intense de concertations autour du développement régional de l'enseignement supérieur.

---

<sup>288</sup> Autres mesures de ce volet : développement des enseignements supérieurs scientifiques, technologiques et professionnels, notamment à Saint Malo ; mise en place d'équipements scientifiques, pédagogiques et de recherche ; développement de l'enseignement à distance.

<sup>289</sup> 117,5MF : Etat, 167,5MF : collectivités territoriales.

<sup>290</sup> On citera notamment des mesures d'urgence et l'établissement de contrats d'établissement.

### 1.2.2. Le Plan Université 2000, une organisation régionale particulière

En 1990, le Rectorat d'Académie de Rennes lance l'appel à projet Université 2000. L'efficacité de son déroulement repose essentiellement sur :

➤ **Un engagement actif et continu de l'État et du Conseil régional :**

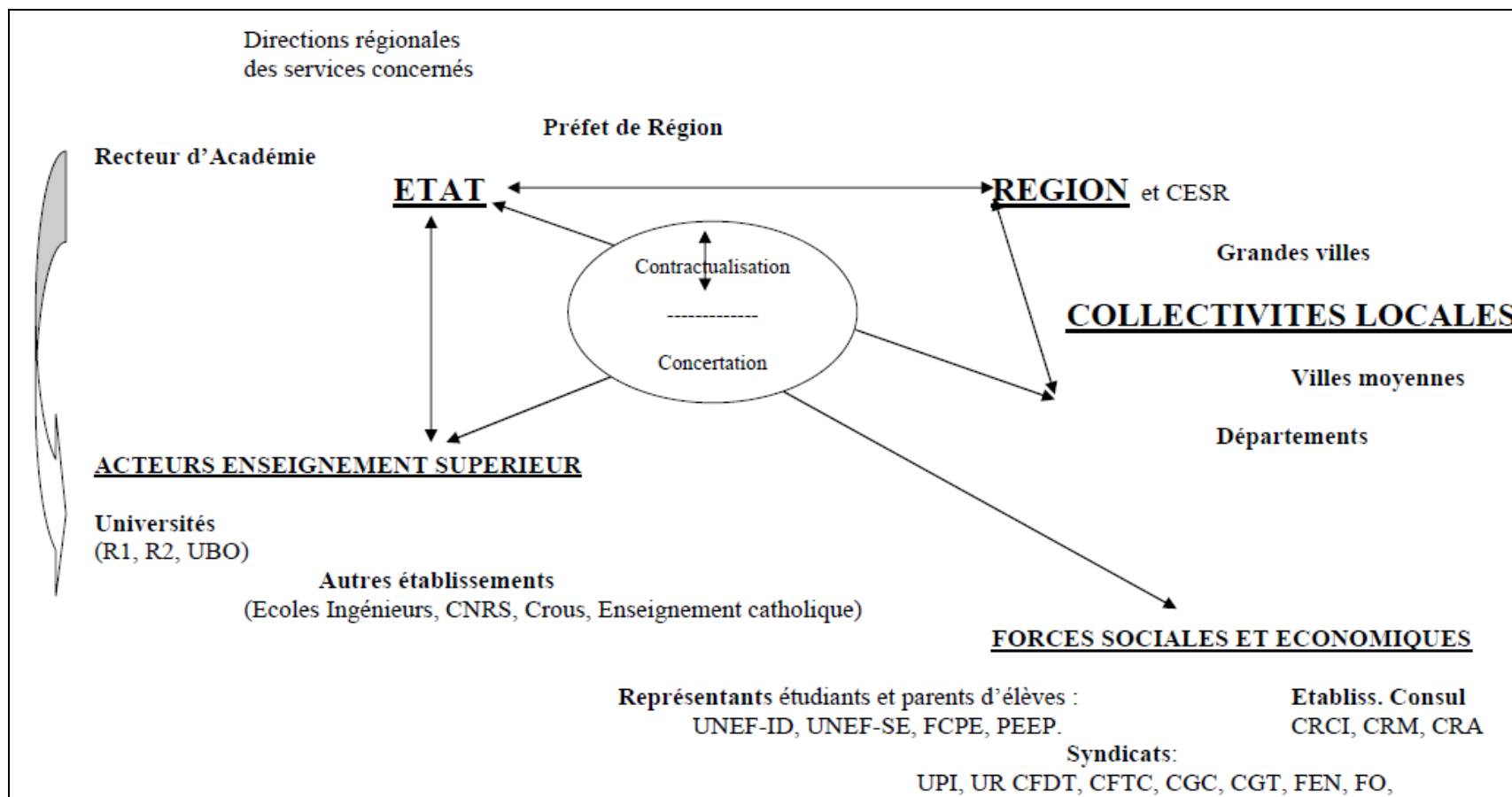
- Le **rectorat** a joué un rôle d'expert et de référent auprès du représentant de l'Etat pour tous les dossiers "enseignement supérieur". Il a assuré la relation avec les universités, les établissements d'enseignement supérieur, et les autres partenaires.
- Le **Conseil régional** s'est imposé rapidement comme chef de file fédérateur et représentant de l'ensemble des collectivités territoriales bretonnes.

➤ **Une mobilisation ouverte des acteurs**, principalement grâce au groupe de travail régional constitué pour préparer le schéma académique d'aménagement et de développement de l'enseignement supérieur (SAADES) et au-delà, bâtir une politique d'enseignement supérieur bretonne. Ce groupe de travail a regroupé une centaine de participants :

- des acteurs de l'enseignement supérieur (rectorat, universités...);
- des collectivités territoriales (Région, villes, conseils généraux...);
- des acteurs du monde socio-économique.

Inédite, cette organisation ne rencontre au départ qu'un enthousiasme modéré : le Conseil régional vient de mener à bien son CPER, les autres collectivités territoriales tiennent avant tout à s'assurer un retour local sur investissement, et les universitaires sont eux aussi un peu réticents, face à un mode de concertation peu habituel. Mais, rapidement, ces réunions permettent aux partenaires de co-construire un projet, selon un mode de concertation fréquemment qualifié de "méthode bretonne". Il repose sur un système d'acteurs complexe :

Figure 17. Système d'acteurs participant à la préparation du Plan Université 2000, au sein du Groupe Régional de Travail



Source : Rapport Intermède. Evaluation « Université 2000 » (2002).

Au total, une trentaine de réunions multi partenariales sont organisées entre 1990 et 1991. Le consensus qui s'en dégage, autour d'un certain développement de l'enseignement supérieur en Bretagne, se concrétise dans le SAADES, finalisé au printemps 1991.

En outre, un rôle important de **médiation** est assuré par le **rapporteur du plan, M. Yves Morvan**. Universitaire, professeur de sciences économiques à Rennes 1, vice-président du Conseil Economique et Social Régional, il a facilité les partenariats et la formalisation des accords trouvés, au point que l'on parle fréquemment de "Rapport Morvan".

### 1.2.3. Les objectifs du Plan Université 2000

Le Plan Université 2000 fixe quatre objectifs principaux. Des enjeux actuels de l'enseignement supérieur y apparaissent déjà, notamment sa relation à la recherche, et celui de la visibilité internationale du dispositif régional.

#### **1. Construire une armature régionale des formations**

Le Plan doit définir la carte régionale de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire dessiner la place et le rôle futur des villes, petites ou moyennes, à une période où elles commencent à percevoir l'enseignement supérieur comme un vecteur de développement socioéconomique. De ce fait, chaque site s'investit, pour revendiquer sa part dans le système régional. Quatre sous-systèmes, hiérarchisés mais complémentaires, doivent composer l'organisation souhaitée :

- un niveau supra régional, du Grand Ouest, avec l'objectif d'un bi-pôle européen Rennes – Nantes<sup>291</sup> ;
- un niveau régional, avec les sites de Rennes et Brest ;
- un niveau délocalisé, pour les antennes universitaires de villes moyennes (Lorient, Vannes, Quimper, Saint Briec) ;
- un niveau plus local, celui des villes petites ou moyennes peu dotées en formations supérieures.

Une organisation en réseau doit réduire les risques de concurrence, de cloisonnement ou d'émiettement du dispositif.

#### **2. Prendre en compte l'ensemble du système d'enseignement supérieur**

Le Plan concerne avant tout les universités, mais les acteurs régionaux souhaitent aussi prendre en compte les autres formations supérieures, dans leur complémentarité : IUT, CPGE, STS, grandes écoles, formations supérieures privées...

---

<sup>291</sup> Dans le Rapport Université 2000, un développement est consacré au rapprochement à opérer entre les universités nantaise et rennaises. La construction d'un pôle entre ces deux villes devant faciliter leur essor et celui des autres universités bretonnes et ligériennes.



### **3. Développer l'accès aux études, améliorer la qualité de vie étudiante**

Les étudiants sont considérés de manière croissante comme un acteur local, facteur de développement économique, et leurs conditions de vie sont appréhendées dans leur particularité, pour mieux les intégrer à la vie de la cité. Cet enjeu rejoint celui des effets attribués à l'enseignement supérieur pour le développement territorial, dans l'animation urbaine et culturelle.

### **4. Développer des relations entre l'enseignement supérieur, la recherche et leur environnement**

Il s'agit de développer les implantations d'équipements de recherche, et les relations entre université et milieu économique, à travers des formations professionnalisantes et des transferts de technologie. Cet objectif doit permettre l'attractivité et le rayonnement international des formations supérieures.

A la fin de l'année 1991, une convention est signée, qui prévoit un contrat général Etat/ Région, des conventions par sites, et par opérations. Les accords contractuels reposent sur :

- un système de conventionnements : l'expérience des contrats de plan est étendue aux sites, avec une formalisation de ces accords ;
- des modalités de financement particulières, suivant une répartition égale entre Etat et collectivités territoriales, puis selon un financement par un tiers pour les collectivités territoriales (CPER inclus)<sup>292</sup> ;
- une liste globale des opérations est établie, au lieu d'accords au coup par coup, pour permettre un financement modulé des opérations.

#### 1.2.4. Le Plan Université 2000, un modèle de concertation régionale ?

Le Plan Université 2000 s'est décliné de manière tout à fait particulière en Bretagne. Selon le Recteur alors en place, c'est l'Académie dans laquelle "la concertation a été la plus large et la plus ouverte"<sup>293</sup>. Cette phase a révélé une capacité régionale à dialoguer et construire des accords partagés. Elle repose sur une **conscience collective de l'enjeu**. A la fin des années quatre-vingt, tous les acteurs régionaux de l'enseignement supérieur ont en effet conscience de ses difficultés : pression des effectifs, délocalisations "sauvages", attentes locales différentes voire opposées...Ils veulent définir un nouveau système régional, grâce à un sens partagé de la dynamique collective.

Avant le Plan U 2000, l'existence d'une dynamique régionale est le fruit principalement de l'action du Comité d'études et de liaison des intérêts bretons, le **C.E.L.I.B.** Il a été créé en 1950, dans le contexte de l'après-guerre, pour promouvoir le développement économique et l'identité de la Bretagne<sup>294</sup>, en lien avec le plan de reconstruction et le plan Marshall. Il a permis de nombreux

---

<sup>292</sup> 660 millions de francs pour l'Etat, 660 millions de francs pour les collectivités territoriales.

<sup>293</sup> *Rapport d'évaluation Plan Université 2000*, M. Daniel FILATRE (Intermède), 2004.

<sup>294</sup> Cinq départements : Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure et Morbihan.

aménagements, notamment d'obtenir le Plan Routier Breton et a participé au processus de régionalisation en France, avec la création des Commissions d'expansion économique et régionale (CODER), dont la première est créée en Bretagne en 1964. Les activités du CELIB reposaient notamment sur le principe : "*ensemble avec et contre l'Etat*". Le modèle de concertation d'U 2000 y fait référence.

Ainsi, le Conseil régional, chef de file des collectivités territoriales, porte deux positionnements régionaux, à l'égard de l'Etat : une capacité de dialogue avec l'Etat en région, et une alliance des collectivités territoriales face à l'Etat central. Ce fonctionnement permet de bâtir de l'écoute et du consensus, et ceci de manière durable, au-delà de ce premier schéma.

Mais ce Plan a aussi suscité ou exacerbé des oppositions voire des tensions, entre acteurs régionaux, chacun voulant défendre des intérêts particuliers, vis-à-vis d'un objet perçu de manière croissante comme un réel enjeu territorial, l'enseignement supérieur.

#### A. *Le positionnement de l'Etat*

Avec le Plan Université 2000, les rôles au sein de l'Etat se sont répartis clairement entre le Rectorat d'Académie, pour l'expertise et les contacts avec les universités, et la Préfecture (SGAR), responsable des négociations et des marges de manœuvre. L'Etat a trois objectifs principaux :

- permettre aux universités de faire face à l'accueil massif des étudiants. Compétent en matière de démographie scolaire, le rectorat assure la prévision de la croissance des effectifs étudiants (progression surestimée des effectifs étudiants scientifiques) ;
- arrêter une carte régionale cohérente et politiquement acceptable des formations supérieures, en limitant le désordre relatif existant (éviter les délocalisations dispersées, régulariser les antennes existantes).

Etat et Région apportent dans l'ensemble un soutien commun au Plan, mais l'Etat donne la priorité au développement des universités, alors que la Région veut prendre en compte l'ensemble du dispositif régional d'enseignement supérieur et ses relations avec l'économie et la société.

#### B. *Le rôle et la place du Conseil régional*

En Bretagne, le Conseil régional détient traditionnellement une légitimité à être le chef de file des collectivités territoriales (villes et départements), sur des bases "trans-partisanes". Ce rôle de "leader" s'est aussi rapidement imposé pour l'enseignement supérieur.

Déjà compétent dans la construction et la rénovation des lycées, de plus en plus impliqué pour le développement économique régional<sup>295</sup>, le Conseil régional a inscrit dès les années 1990 l'enseignement supérieur dans sa **stratégie régionale de développement**. Il affiche ainsi dès le 2e CPER son soutien au

---

<sup>295</sup> Voir Chapitre 3, point 3, sur les compétences des collectivités territoriales dans l'enseignement supérieur.

développement du système régional d'enseignement supérieur, pour répondre à la demande croissante. Sans se substituer aux investissements relevant de l'Etat, il s'investit ensuite dans le 3e CPER (1989-1993), pour soutenir l'accueil des étudiants (équipements d'enseignement) et la recherche.

Ce leadership se renforce avec le Plan U 2000. Dans le cadre de la signature finale de l'accord, le Conseil régional intervient en qualité de mandataire des autres collectivités territoriales et négocie en leur nom avec l'Etat les financements et les procédures. U 2000 marque ainsi l'importance accrue de l'échelle régionale pour les questions d'enseignement supérieur et de recherche.

Ce positionnement prend appui sur un modèle de gouvernance fondé sur :

- le **respect des équilibres du territoire** : entre l'Ouest et la métropole rennaise, entre le Nord et le Sud, entre les villes moyennes, entre Brest et Rennes... ;
- la **capacité de synthèse** d'orientations locales diverses, voire opposées ;
- la mise en œuvre d'un processus de **concertation** pour aboutir au consensus ;
- un **mode relationnel particulier vis-à-vis de l'Etat**, conjuguant l'union face à l'Etat central, et la capacité à négocier avec l'Etat en région.

Le Conseil régional situe ses préoccupations à l'interface du local (volonté de développement des différents sites, soutien au réseau des délocalisations) et de l'international, avec une vision globale de l'enseignement supérieur, un soutien au projet de Pôle européen, à la recherche, et la volonté de développer l'attractivité des formations et des équipements.

### C. *Les collectivités infrarégionales*

Le développement de l'enseignement supérieur a suscité de fortes tensions entre elles, pour déterminer les territoires d'implantation des formations. Elles doivent à la fois négocier entre elles, mais aussi avec les universités, et accepter de confier pour partie leur développement au Conseil régional. Chacune d'elles défend ses propres priorités<sup>296</sup> :

- **Brest** veut consolider son développement, alors encore récent,
- **Quimper, Vannes, Lorient et Saint Briec** souhaitent renforcer la présence des formations récemment acquises, voire devenir siège d'une nouvelle université. **Les autres villes moyennes** revendiquent également des implantations universitaires, a minima des formations professionnelles de premier cycle.

En ce sens, la question d'une quatrième université a rendue plus vive celle du maillage territorial des formations supérieures. Le projet d'une université à Lorient - Vannes est évoqué et soutenu par l'Etat dès 1991. Ces deux sites, qui connaissent une augmentation marquée de leurs effectifs étudiants, sont dès cette époque qualifiés de « pôle de développement universitaire ».

---

<sup>296</sup> Dans ce cadre, l'activisme de certains "grands élus", maires ou présidents de Conseil général, auprès de l'Etat central, est difficile à mesurer mais a sans doute été significatif.

En réponse, les élus d'autres villes moyennes défendent des projets d'université de plein exercice. La création de la quatrième université de Bretagne est finalement reportée au troisième CPER (1994-1998), pour ne pas remettre en cause le consensus existant entre acteurs locaux.

Ceci explique sans doute pour partie le développement régional marqué des BTS.

**Repère : Deux projets alternatifs pour une 4<sup>e</sup> université de plein droit**

**- Un projet d'université à Saint-Brieuc**

*Saint-Brieuc défend l'idée d'une université "multi site", pluridisciplinaire et technologique. Elle doit fonctionner en réseau grâce aux technologies de communication. Elle doit fédérer les "cinq à six ville moyennes qui peuvent animer la plus grande partie de l'espace breton" : un axe au Nord avec Saint-Malo, Saint-Brieuc, Lannion et un autre au sud, avec Lorient, Vannes ; avec l'hypothèse d'un siège en Bretagne centrale. Cette idée d'université en réseau ne sera pas retenue.*

**- Un projet d'université de "Bretagne intérieure"**

*Les conseillers généraux et régionaux du Centre Bretagne ont défendu un projet d'université de Bretagne intérieure dans le triangle Rostrenen, Carhaix, Gourin.*

*Non retenu, ce projet a manifesté une ambition politique locale, à faire partie du mouvement régional qui se développe alors autour de l'enseignement supérieur.*

- Les **Départements** s'associent étroitement aux exigences des villes, hormis le Conseil général d'Ille et Vilaine qui adopte une voie propre, à travers son soutien à la politique du Conseil régional.

Pour ces collectivités territoriales et leurs élus, U 2000 déclenche une prise de conscience de l'intérêt des formations supérieures, et amorce une approche moins distante à ce secteur de développement. Malgré certaines réserves quant à leurs engagements financiers, dans un domaine qui ne relève pas de leur champ de compétences obligatoires, elles deviennent de plus en plus attentives à jouer un rôle, dans cette redéfinition du territoire.

*D. Les établissements d'enseignement supérieur*

Dès 1985, et en premier lieu à Rennes, face à la pression des effectifs, les établissements d'enseignement supérieur ont pris conscience de la nécessité d'un plan de développement. Pourtant, alors que les universités sont fortement concernées par la préparation de ce programme, elles n'ont pas été des acteurs majeurs des négociations, ceci en raison de :

- la relative faiblesse de leur exécutif, à cette période ;
- l'absence d'action collective concertée entre universités (relations bilatérales avec le rectorat) ;
- leur insertion variable et souvent limitée dans le milieu local ;
- l'existence d'enjeux propres à chaque université.

Ils expliquent que chaque université ait adopté une démarche spécifique :

- **Rennes I**, université à majorité scientifique, présente des dossiers avancés, appuyés sur la recherche et la professionnalisation. Elle est prioritairement concernée par la progression attendue des effectifs scientifiques. Son implantation, rennaise et régionale, facilite ses partenariats et ses soutiens.

- **Rennes II** amorce une évolution dans son positionnement, mais elle s'engage plus timidement dans les échanges, pour des raisons historiques et d'autres propres à la nature de ses formations.

- **L'UBO** se place dans un rapport revendicatif permanent<sup>297</sup>, en raison de ses origines, de son éloignement de la métropole rennaise et d'un développement initial plus difficile, même si elle bénéficie d'un réel soutien local.

Les nouveaux contrats quadriennaux Etat – Université qui apparaissent à cette période déterminent l'essentiel des enjeux d'une université. Le ministère de tutelle y habilite les formations, fournit l'essentiel des ressources de fonctionnement et les postes d'enseignants et d'IATOS. Dans ce contexte, progressivement, les universités déterminent plus précisément leurs besoins et leurs objectifs.

### 1.3. Les suites du Plan Université 2000 (1994-2000)

Le Plan Université 2000 a permis de construire un certain agencement des acteurs régionaux. Jusqu'aux années 2000, Région et Rectorat ont continué à assurer chacun un rôle de régulation, vis-à-vis des autres collectivités territoriales et des universités. Sans modifications fondamentales des équilibres existants et des accords établis, des tendances nouvelles<sup>298</sup> ont commencé à émerger. Elles ont fait évoluer les priorités régionales et locales, avec l'ambition recherchée d'un positionnement international visible et attractif de l'enseignement supérieur.

#### 1.3.1. Le 3e CPER (1994-1998)

Dans ce contrat, l'enseignement supérieur est un des leviers décisifs de la stratégie de l'Etat, pour permettre une mutation économique et sociale de la Bretagne. Au-delà d'une volonté de modernisation de l'enseignement supérieur agronomique, deux grands axes sont affichés :

- **poursuivre et renforcer les objectifs d'U 2000**, c'est-à-dire la recherche de l'excellence et d'un positionnement international, la professionnalisation, l'aménagement du territoire, les actions en faveur de la vie étudiante ;
- **conjuguer logique d'aménagement et logique de développement universitaire.**

Ce CPER fixe une enveloppe de 1 332 MF pour l'enseignement supérieur (dont 500 MF de "reliquats" d'opérations U 2000) : 699MF pour l'Etat, 633MF pour les collectivités. 300MF<sup>299</sup> sont dégagés pour valoriser et développer la recherche, avec l'ambition de construire des pôles d'importance européenne, dans une perspective d'aménagement régional équilibré.

---

<sup>297</sup> Ainsi, elle présente une version alternative à celle du rectorat, de prévision de ses effectifs.

<sup>298</sup> Voir Chapitre 2, point 4, qui décrit les impératifs croissants d'internationalisation, de compétitivité, d'excellence, d'un lien entre recherche / enseignement supérieur/innovation.

<sup>299</sup> Etat : 140MF, Région : 80MF, autres financeurs : 80MF.

Durant cette période, plusieurs créations importantes se concrétisent :

- Campus de Kerlann (1991)

Créé à Bruz<sup>300</sup> en 1991 comme campus universitaire privé, ouvert en 1992 dans une zone d'aménagement de 170 hectares, Kerlann est issu de l'initiative du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, sans concertation avec les universités publiques, ni avec la ville de Rennes. Les investissements, non inclus dans U 2000, se sont élevés à 375MF, dont 51,5% en provenance du Département. Des établissements privés s'y installent rapidement : l'école d'ingénieurs Louis de Broglie, l'école des métiers de l'environnement...En 1994, l'Ecole Normale Supérieure Cachan y crée une antenne. Elle se développe en 1995, avec l'ouverture d'un département droit gestion économie, en lien avec Rennes 1. En 2001, un département éducation physique et sportive ouvre en synergie avec Rennes 2. Plus tard, d'autres établissements s'implantent sur le site : l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'analyse de l'information ENSAI (1996), l'AFPE (1997), la Faculté des Métiers, l'Ecole des Avocats du Grand Ouest...

Son processus particulier de création a suscité des réactions, **avant de s'intégrer peu à peu dans le dispositif local et régional**. En 2006, le Conseil de Rennes Métropole a reconnu son intérêt communautaire et un syndicat mixte d'aménagement de la ZAC de Kerlann a été créé. Une convention a été signée entre le Conseil général, Rennes Métropole, et la technopôle Rennes Atalante, qui en fait un site labellisé du technopôle, "Rennes Atalante Kerlann". Tourné vers la productique, la mécanique et l'étude du mouvement humain, il doit contribuer à la synergie industriels/scientifiques.

- Université de Bretagne-Sud (1995)<sup>301</sup>

Le bi-pôle Vannes/Lorient a obtenu en 1990 le label de Pôle de Développement Universitaire, ce qui lui confère la possibilité de devenir à terme une université de plein exercice. Le projet d'une université du Morbihan est retenu en 1991, alors que chacune des deux villes avait présenté son propre projet d'université. L'action des principaux hommes politiques locaux (notamment de Jean-Yves Le Drian, alors maire de Lorient, et ministre) a été déterminante dans l'émergence du projet, qui se concrétise en février 1995, dans le cadre du troisième CPER.

---

<sup>300</sup> Commune de 17 000 habitants, située à 12 kilomètres au sud de Rennes.

<sup>301</sup> Voir également le Chapitre 6, point 1, sur les universités implantées en Bretagne.

- L'Europôle, Pôle universitaire rennais (1995)

**Repère : Les pôles universitaires européens**

*Leur création est issue des réflexions d'U 2000. Le qualificatif « européen » renvoie au souhait d'une orientation européenne et internationale des pôles. Le principe de l'unité de site (au sens d'agglomération) est affirmé, avec des exceptions (4 cas à Montpellier, Nancy, Lille et en Normandie), notamment le pôle Rennes – Nantes, initialement envisagé. Onze pôles sont créés entre 1991 et 2001, sous la forme de groupements d'intérêt public. Les actions déléguées aux pôles ne figurent pas au cœur des missions des universités, et ne se différencient pas fondamentalement de celles des services communs interuniversitaires, que les universités peuvent mettre en place depuis 1984. Il en découle un bilan en demi-teinte, qui peut s'expliquer par l'absence de doctrine et de pilotage du ministère, qui est à l'origine de ce projet. Il interroge aussi sur la volonté réelle de coopération et de mise en commun des acteurs concernés.*

L'Europôle rennais créé en 2001 réunit les deux universités rennaises, l'ENSAR et l'INSA. Les collectivités territoriales (Région, Département, ville de Rennes) et le ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sont aussi associés. Ce pôle doit faire émerger à Rennes un site universitaire de dimension européenne et de réputation internationale, en augmentant la mobilité étudiante, l'accueil des chercheurs et enseignants étrangers ; et par la promotion d'une recherche de renommée internationale. Depuis 2009, le **Centre de Mobilité Internationale** prolonge et développe ces actions<sup>302</sup>.

### 1.3.2. Le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (1995)

En 1994, un Comité interministériel d'aménagement des territoires (CIAT), décide le lancement de schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR). En 1995, l'avant-projet de SRESR breton souligne les points suivants :

- Les étudiants et enseignants-chercheurs installés en Bretagne, en grand nombre, doivent être considérés comme de véritables acteurs de l'économie régionale ;
- la répartition régionale de l'enseignement supérieur, disséminé sur 45 sites, compose un "modèle breton d'organisation territoriale";
- la recherche doit être une priorité régionale et doit pour cela être développée, afin d'atteindre 5% du potentiel national de chercheurs (la recherche bretonne représente aujourd'hui 4% de l'effectif national).

Les projets de SRESR sont restés lettre morte, suite au changement de gouvernement intervenu. Le projet breton a toutefois offert une lecture intéressante des enjeux régionaux de l'enseignement supérieur, dans une

---

<sup>302</sup> Voir les développements consacrés au PRES régional UEB, au point 2 de ce Chapitre 7.

période transitoire, et a amorcé des réflexions développées quelques années plus tard, dans le cadre du Plan du Troisième Millénaire.

### 1.3.3. Le Plan Université du Troisième Millénaire (1998)

Le Schéma Université du Troisième Millénaire, dit "U3M", est présenté en 1998, comme schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche<sup>303</sup>, dans un contexte de stabilisation de la croissance des effectifs étudiants en Bretagne. Ses objectifs principaux sont :

- améliorer l'organisation et l'efficacité du dispositif régional d'enseignement supérieur,
- améliorer la vie étudiante et les conditions de travail sur les campus,
- soutenir la recherche et sa valorisation,
- ouvrir l'enseignement supérieur et la recherche sur les environnements économiques et sociaux, sectoriels et internationaux.

Le Conseil régional aurait souhaité étendre ces actions à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, au-delà des seules universités. Il regrettait aussi l'absence de lien structuré avec l'économie régionale et soulignait le besoin de clarifier les rôles respectifs des différents acteurs.

Situé à l'articulation entre le 3e et le 4e CPER, ce schéma a affirmé les grands objectifs qui seront déclinés ensuite dans ce dernier.

### 1.3.4. Le 4e CPER (2000-2006)

Ce nouveau contrat reprend les objectifs d'U 2000 et d'U3M. En outre, il tente de structurer le passage à l'échelle internationale, au travers de quatre priorités :

- l'ouverture de l'enseignement supérieur sur son environnement social et économique ;
- l'amélioration des conditions de vie et de travail étudiant ;
- le soutien à la recherche et à sa valorisation ;
- la création de l'Université de Bretagne, qui doit constituer un réseau des établissements d'enseignement supérieur :

#### A. *L'Université de Bretagne (2001)*

Créée en 2001 dans le prolongement de la dynamique de concertation d'U3M, l'association Université de Bretagne résulte de l'initiative des quatre universités, d'écoles d'ingénieurs et de l'IUFM de Bretagne. Elle doit augmenter la cohésion du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche, intensifier les relations entre les établissements et renforcer l'image des formations supérieures à l'étranger. Elle a **préfiguré** la création en 2007 du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur, **PRES UEB**, qui approfondit une partie de ces actions.

---

<sup>303</sup> Le principe d'élaboration de ces schémas a été décidé en 1997 par le CIADT.



Sa présidence était assurée à tour de rôle, par l'un des quatre présidents d'université.

L'Université de Bretagne a principalement mis en place :

- Un **campus virtuel** (l'Université numérique régionale), qui utilise le réseau régional haut débit "Megalix" ;
- Un **observatoire régional des enseignements supérieurs**, piloté par Rennes 2, pour le suivi de l'insertion des étudiants ;
- L'organisation des **Doctoriales de Bretagne** ;

- la plate-forme « **Bretagne Valorisation** »<sup>304</sup>.

Initiée par les 4 universités et des grandes écoles, elle doit permettre la valorisation des résultats de la recherche, stimuler l'innovation technologique et contribuer au développement économique. Elle mutualise les dispositifs de valorisation. Interface entre chercheurs et partenaires socioéconomiques, ce service est depuis 2008 une activité du PRES UEB. C'est aujourd'hui le premier déposant régional de brevets.

Dans le cadre des **Investissements d'avenir**<sup>305</sup>, il a été retenu pour son projet de Société d'accélération du Transfert de Technologie (SATT) "Ouest Valorisation".

- la **Maison des sciences de l'Homme en Bretagne**, commune aux quatre universités. Elle doit contribuer à la structuration régionale des sciences humaines et sociales. La décision de sa création est prise en 1999<sup>306</sup> et le projet scientifique démarre en 2002. En 2006, c'est la 21ème MSH du réseau national des Maisons des Sciences de l'Homme, sous la forme d'un Groupement d'intérêt scientifique associant comme fondateurs le CNRS et les quatre universités. Depuis 2008, l'EHESP et Telecom Bretagne les ont rejoint.

- une communication commune des établissements d'enseignement supérieur,
- l'harmonisation des dispositifs de VAE et VAP pour la formation continue dans l'enseignement supérieur.

#### *B. Soutien des collectivités territoriales au 4e CPER*

Le Conseil régional de Bretagne est la première collectivité territoriale à avoir soutenu la création et le fonctionnement de l'Université de Bretagne. Rennes Métropole, appuyée par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, a également contribué activement à son développement, en favorisant des rapprochements. Les coopérations facilitées entre équipes de recherche ont renforcé le système de recherche rennais, ont permis le regroupement d'écoles doctorales, le développement des services communs (Service interuniversitaire des activités

---

<sup>304</sup> Voir point 3 du Chapitre 1, sur les relations entre enseignement supérieur, recherche et innovation.

<sup>305</sup> Voir les paragraphes consacrés aux Investissements d'avenir, point 4 du Chapitre 2 et point 2 du Chap.7.

<sup>306</sup> Ce projet a émergé dans le cadre de la politique nationale de promotion de la recherche en sciences humaines et sociales de la seconde moitié des années 1990.

physiques et sportives –SIUAPS-, Espace santé) et des actions dans le domaine de l'animation culturelle et des relations internationales.

Les axes du 4e CPER consacrés à l'enseignement supérieur ont bénéficié d'un financement global important, de 1,380 milliard de francs (207M€), la moitié provenant de l'Etat, l'autre des collectivités territoriales. Il a confirmé leurs engagements pour l'enseignement supérieur et la recherche.

C. *Le début des réseaux d'enseignement supérieur : le RUOA*

Parallèlement à ce quatrième CPER, en 2001, les trois régions de Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes décident de s'associer, au sein du Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique, **le RUOA**.

Les relations sont longtemps restées limitées entre les universités ligériennes et bretonnes, malgré leurs liens originellement forts<sup>307</sup> et l'existence d'enjeux partagés tels que les CPER, le développement d'antennes dans les mêmes villes, la carte des formations, la politique de structuration de la recherche...

A la fin des années 1990, il existe essentiellement des relations interuniversitaires entre des universités ou des écoles présentes dans la même ville ou agglomération, notamment via des laboratoires de recherche communs, mais très peu de relations entre universités de villes distinctes. Quelques rapprochements se dessinent toutefois, avec la mise en place de réseaux informatiques, et celle de réseaux de recherche rassemblant des équipes du Grand Ouest (ainsi, l'UMR "Littoral, environnement, télédétection et géomatique", commune à l'UBO, Rennes 2, Nantes et Caen ; l'UMR "Espaces géographiques et sociétés", commune à Nantes, Angers, le Maine et Rennes 2 ; l'UMR "Civilisations atlantiques et archéosciences", associant Nantes, Rennes I et Rennes 2).

A partir du début des années 2000, plusieurs projets associent de nombreux établissements, à différentes échelles :

- **métropolitaine** : l'Europôle rennais ;
- **régionale** : l'Université de Bretagne;
- **interrégionale**, dans des réseaux spécialisés (Génopole Ouest, Cancéropole Ouest<sup>308</sup>), ou à vocation généraliste, avec le **Réseau des universités de l'Ouest atlantique, RUOA**.

Créé en 2001 sous la forme d'une association, le RUOA regroupe alors les neuf universités de Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes<sup>309</sup>. Son périmètre ne calque aucun des découpages administratifs ou politiques existants. Le

---

<sup>307</sup> Brest, Angers, Nantes, et les deux universités Rennaises, sont « issues » des collèges universitaires qui dépendaient de l'université de Rennes.

<sup>308</sup> Voir point 3 du Chapitre 1, les développements consacrés au couple "enseignement supérieur et recherche".

<sup>309</sup> Les 4 universités bretonnes et celles d'Angers, Nantes, Poitiers, du Maine, de la Rochelle ; et le Limousin (Université de Limoges) depuis 2008.

vocable "Grand Ouest" est employé en 2002 dans le schéma des services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il décline la carte universitaire française en sept grands ensembles et regroupe sous ce terme les régions de Bretagne, des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes.

Les préfets des trois régions ont soutenu ce réseau, notamment auprès de la DATAR, qui a accepté de le financer. Par ailleurs, la Conférence des villes de l'Arc atlantique<sup>310</sup> (créée en 2000 sur une base géographique beaucoup plus large) permet au RUOA de bénéficier d'une reconnaissance internationale et d'un appui métropolitain. En 2008, l'université de Limoges (Région Limousin) a rejoint le réseau.

Les domaines d'actions du RUOA sont principalement :

- la création d'un outil commun pour les **éditions universitaires** :

Les neuf universités du RUOA ont créé en 2004 un Service d'activités industrielles et commerciales (SAIC) inter établissements, dont le siège est à Rennes 2. Ce dispositif mutualisé permet l'édition et la promotion des produits de la recherche en sciences humaines et sociales, pour ces neuf universités. Aujourd'hui dénommé **Presses Universitaires de Rennes (PUR)**, c'est le seul SAIC interrégional en France.

- **le soutien au montage de programmes européens** (INTERREG, PCRDT) ;

Cette dimension se concrétise par le soutien aux projets européens des universités adhérentes. Le réseau se mobilise sur les questions européennes (PCRDT, INTERREG : Valbiomar sur les ressources vivantes marines...).

- **la carte des formations** : portail commun, co-habilitations

Un portail Web commun a été mis en place pour présenter l'offre de formation du réseau. En 2010, une étude des flux de mobilité au sein du RUOA, du niveau L3 vers le M1, a été réalisée.

- **des travaux en collaboration avec d'autres réseaux** (réseau Recherche, Europe et Innovation des Pays de la Loire, conférence des villes de l'Arc Atlantique, Club des Organismes de Recherche Associés (CLORA)...)

Des enjeux majeurs aujourd'hui, sont relevés dès cette période : fonctionnement en réseaux, excellence, attractivité internationale... Ils se développent par la suite, amenant le dispositif régional à quelques repositionnements, notamment vers plus d'interrégionalité.

---

<sup>310</sup> Créé en 2000 à l'initiative d'Edmond Hervé, alors maire de Rennes, ce réseau urbain représente une centaine d'entités locales de la façade atlantique européenne. Il vise à mettre en avant la spécificité de l'Arc Atlantique et promouvoir le rôle des villes en Europe.

## 2. Depuis 2005, de nouveaux enjeux : les évolutions du dispositif régional d'enseignement supérieur

Depuis 2000, les réformes et dispositifs successifs font évoluer l'organisation régionale existant aux niveaux local, régional, et interrégional.

Affirmée dès U 2000, dans une région ayant une tradition de coopérations, l'ambition d'une organisation à plusieurs échelles, du grand ouest au local, transparaît dans un nombre croissant d'initiatives menées, même si des problématiques régionales et interrégionales de gouvernance demeurent.

Ainsi, actuellement, les projets déposés par la Bretagne dans le cadre des Investissements d'avenir illustrent à la fois l'existence de potentiels et de forces en présence, tout en mettant en évidence les avancées qu'il reste encore à accomplir.

### 2.1. Des réponses régionales aux évolutions nationales et internationales de l'enseignement supérieur

Depuis 2004, le territoire breton décline de manière particulière réformes et dispositifs nationaux : Pôles de compétitivité, Loi LRU, Opération Campus, Investissements d'avenir...

#### 2.1.1. Les Pôles de compétitivité (2005)

Quatre pôles de compétitivité ont été labellisés. Depuis leur création, à partir de 2005, ils ont développé des dynamiques régionales et interrégionales associant recherche/formation/entreprises, dans leurs champs de compétences : Mer, STIC, agroalimentaire...

Ces pôles se sont réappropriés de manière plus formalisée et élargie des dynamiques de portage de projet existant auparavant au sein des Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT)<sup>311</sup>.

Si l'implication de l'enseignement supérieur y reste à ce jour limitée, ils assurent un rôle de catalyseur dans l'évolution de l'offre régionale de formation.

De manière croissante, ces pôles s'inscrivent dans des logiques interrégionales. En outre, la Bretagne est identifiée comme partenaire sur d'autres projets de pôles de compétitivité hors région, à vocation inter régionale :

- Le pôle EMC2 (matériaux) centré sur les Pays de la Loire ;
- Le pôle Viande et produits carnés, centré sur l'Auvergne ;
- Le pôle Dream « Eaux et Milieux », situé à Orléans.

---

<sup>311</sup> Sur les CRITT, voir les développements consacrés à l'innovation (au Point 2 de ce chapitre 7).

La Région et les agglomérations bretonnes s'imposent comme les espaces naturels d'action de ces pôles, au vu de leurs compétences, de leur échelle d'influence et des réseaux partenariaux créés. Récemment, ces pôles ont participé activement à certains projets déposés dans le cadre des Investissements d'avenir<sup>312</sup>.

Deux pôles sont à vocation internationale :

- Pôle Mer Bretagne

Son siège est à Brest. Il regroupe 2 900 chercheurs et plus de 300 adhérents. Il doit stimuler les transferts de compétence et le développement de la compétitivité des acteurs de l'économie maritime, à travers six domaines liés à la Mer: sécurité et sûreté maritimes, naval et nautisme, ressources énergétiques et biologiques marines, environnement et aménagement du littoral.

Il travaille en collaboration avec le pôle Mer PACA<sup>313</sup>.

- Pôle Images & Réseaux

Son siège est à Lannion. Il est centré sur les nouvelles technologies de l'image et des réseaux de distribution de contenus. Pôle interrégional (avec les Pays de la Loire), il regroupe près de **6 000 chercheurs** et plus de 200 adhérents : industriels, grandes entreprises et PME, laboratoires de recherche et universités. Il doit mutualiser la recherche et développement dans la filière Images et Réseaux, en travaillant sur les technologies et sur leurs usages. Les membres du pôle peuvent bénéficier de ses services, notamment la plate-forme d'expérimentation de services à très haut débit "Imagin'Lab".

**Repère : La plate-forme Imagin'Lab**

*Développée en partenariat avec l'Université Européenne de Bretagne, Lannion-Trégor Agglomération et soutenue par le Conseil régional de Bretagne, elle doit permettre à une centaine d'usagers bretons d'expérimenter les nouveaux usages d'Internet : système de surveillance des chutes à domicile, jeu vidéo 3D, Internet à très haut débit...*

Deux pôles sont à vocation nationale :

- Pôle Valorial, l'aliment de demain

Son siège est à Rennes. Il regroupe 260 membres et plus de 600 chercheurs bretons, rattachés à des centres nationaux ou régionaux de recherche de la filière agro-alimentaire.

---

<sup>312</sup> Dans le cadre des Investissements d'avenir, le Pôle Mer Bretagne soutient le Labex Mer « Océan dans le changement » et le projet d'Equipex NAOS. Le Pôle Images et Réseaux est porteur de L'IRT B-COM, projet d'Institut de Recherche Technologique déposé avec les Pays de la Loire.

<sup>313</sup> Les Régions Bretagne et PACA représentent les trois quarts de la recherche française avec 700 entreprises dans ce secteur. Les deux Pôles travaillent de manière coordonnée, au travers d'une gouvernance semblable dans chaque Pôle, et concertée au niveau national.

**Repère : Le programme BRITTA et Végépolys**

- Le pôle Valorial porte notamment le programme BRITTA, veille collective technologique auprès des industries agroalimentaires, ayant pour but de stimuler l'innovation.
- Convention avec le pôle de compétitivité angevin Végépolys

- Pôles iDforCAR

Son siège est situé à Rennes. Il compte près de 120 adhérents et regroupe plus d'une centaine de chercheurs. Créé comme Pôle Automobile haut de gamme, il est depuis 2009 « IDforCAR », pôle de soutien aux projets d'innovation portés par les acteurs de la filière véhicule, particulièrement les PME-PMI (automobiles petites séries et véhicules spécifiques).

### 2.1.2. Le Pacte pour la recherche (2007)

En matière de recherche et d'enseignement supérieur, des réseaux de coopération se multiplient depuis la fin des années 1990, le plus souvent avec le soutien des collectivités territoriales, pour en développer l'ouverture et l'attractivité. En 2006, le Pacte pour la recherche a accéléré ce phénomène, notamment avec les Réseaux Thématiques de Recherche Avancée (RTRA), outil de coordination de la recherche<sup>314</sup>, et les **Pôles de Recherche et d'Enseignement supérieur (PRES)**. Ces derniers doivent permettre de rivaliser avec les meilleurs pôles d'enseignement supérieur et de recherche européens, en coordonnant les activités et les moyens de leurs membres.

Le PRES Université européenne de Bretagne (UEB), a été mis en place en 2007, dans la vague des neuf premiers PRES labellisés<sup>315</sup>. Il a rapproché universités et grandes écoles. Les grands organismes de recherche sont quasiment tous restés en-dehors du dispositif. Ce n'est qu'à partir de 2009, à l'occasion des Investissements d'Avenir, qu'ils amorcent un rapprochement, pour répondre aux différents appels à projets : les Labex, Equipex, Idex...

L'une des spécificités de l'UEB est d'être un PRES régional. Alors que les huit autres projets retenus dans la première vague de labellisation sont métropolitains ou infrarégionaux. L'UEB a donc une fonction différente ; PRES de projet, il doit permettre d'élaborer une stratégie régionale partagée. Les missions jusqu'ici dévolues à l'UEB en font un instrument de promotion pour les 23 établissements qui en sont membres et un moyen de prendre place dans la compétition scientifique internationale.

<sup>314</sup> Les RTR participent à la stratégie régionale de la recherche en Bretagne, visant la structuration des unités de recherche en une logique de réseau régional permettant de lancer des projets fédérateurs autour de groupes thématiques de l'UEB pour répondre à des appels à projets nationaux, européens et internationaux. Ces réseaux sont chargés de communiquer sur les outils européens et d'identifier les sujets scientifiques majeurs et les défis associés. En 2010, les projets RTR retenus étaient : les projets FA-2D, RISC-E, PostGenomic, GeneticAgroSanté et RTR Biologie Santé.

<sup>315</sup> Les 9 premiers PRES reconnus sont : "Aix-Marseille Université", "Nancy Université", "Paris Est Université", "Paris Tech", "Université de Bordeaux", "Université de Lyon", "Université de Toulouse", "Université Européenne de Bretagne" et "UniverSud Paris".

*A. Etablissements fondateurs et établissements associés*

L'UEB rassemble 23 établissements d'enseignement supérieur et de recherche : universités, grandes écoles, organismes de recherche et centres hospitaliers. Toutes les grandes écoles n'en font pas partie à ce jour. En 2008, ces établissements membres rassemblaient 149 laboratoires de recherche.

- Neuf établissements ont le statut d'établissements fondateurs
  - Université de Bretagne-Sud ;
  - Université de Rennes 1 ;
  - Université Rennes 2 ;
  - Université de Bretagne Occidentale ;
  - Agrocampus Rennes ;
  - Ecole nationale supérieure de chimie de Rennes (ENSCR) ;
  - École normale supérieure de Cachan - antenne de Bretagne ;
  - Telecom Bretagne ;
  - Institut national des sciences appliquées de Rennes (INSA).
  
- Quatorze autres sont des Etablissements associés
  - Centre régional de lutte contre le cancer Eugène Marquis ;
  - CEMAGREF ;
  - Centre Hospitalier Universitaire de Brest. ;
  - Centre Hospitalier Universitaire de Rennes ;
  - Écoles Spéciale Militaire – Saint-Cyr Coëtquidan ;
  - École Navale ;
  - École Nationale d'Ingénieurs de Brest ;
  - École Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information ;
  - École Nationale Supérieure des Ingénieurs des Études et Techniques d'Armement (ENSTA) ;
  - École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) ;
  - INRIA Rennes – Bretagne Atlantique (Centre de recherche) ;
  - IEP de Rennes ;
  - SUPELEC - Campus de Rennes ;
  - Station Biologique de Roscoff – Antenne de l'Université Paris VI.

*B. Les compétences de l'UEB*

Les PRES doivent mettre en œuvre des projets communs à leurs membres, dans les domaines qui leur sont confiées. Ceux existants ont généralement délégation de compétences en matière de recherche, de formations doctorales et d'international. Bien que les PRES aient la possibilité depuis 2010 de délivrer des formations niveau master et licence, l'UEB ne gère pas à ce jour ces niveaux. Il agit dans sept domaines :

### 1. La recherche

Il doit concevoir une politique régionale de recherche, en coordonnant et mettant en œuvre un plan d'action stratégique des recherches communes. Toute la production scientifique des unités de recherche bénéficie d'une signature scientifique unique, sous l'appellation Université européenne de Bretagne.

### 2. Les formations doctorales

Le Collège Doctoral International de l'UEB coordonne les huit écoles doctorales bretonnes, notamment leurs actions à l'international. Il attribue le sceau Université européenne de Bretagne aux doctorats délivrés par les établissements membres habilités et suit l'insertion professionnelle des docteurs.

### 3. L'ingénierie de la valorisation

Il assure une gestion commune de la valorisation des résultats de la recherche des établissements membres. Dans ce cadre, Bretagne Valorisation, créé avec l'Université de Bretagne, a fortement soutenu la constitution du PRES et participe à son fonctionnement.

#### **Repère : La réalisation d'une cartographie des unités de recherche**

*Cette opération, réalisée sur 18 mois et portée par Bretagne Valorisation, vise à recenser, dans les établissements fondateurs et associés de l'UEB, les savoir-faire en matière de recherche et d'innovation, les équipements et leur utilisation, dans une base de données actualisable. Il permet de mieux orienter les acteurs du monde socio économique vers les différentes unités de recherche ou les plates-formes technologiques, pour favoriser l'émergence de projets collaboratifs et de prestations high-tech. L'affichage de données sur le Web en interface avec le site Techno (site national de recensement de compétences, développé par Oseo) permet à la fois de localiser et d'identifier les compétences des structures régionales et de les promouvoir à une large échelle. L'accès à ces données est gratuit. Cette cartographie doit permettre : d'augmenter les transferts de technologie, de faciliter les projets collaboratifs et d'améliorer la promotion de la recherche régionale en apportant plus de visibilité aux compétences des laboratoires régionaux.*

### 4. L'Europe et l'international

Plusieurs réalisations sont menées, dans différents domaines :

- Promotion internationale du PRES ;
- Mission pour le développement européen de la recherche (veille informationnelle et aide aux chercheurs pour le montage de projets européens et l'accès aux aides communautaires) ;
- Coopérations internationales scientifiques et institutionnelles avec certaines zones géographiques (Brésil, Saxe...) ;
- Projets européens : avec notamment le **programme RBUCE-West**, "Research based University Chairs of Excellence – West France".

Ce programme a été mis en place par l'Union européenne, pour dynamiser l'Espace européen de la recherche, en attirant des chercheurs étrangers de haut niveau. En 2009, deux projets ont été retenus en France : UniverSud Paris et l'UEB. Des scientifiques doivent rejoindre pour deux ans des chaires d'excellence universitaires, dans les laboratoires de treize établissements membres de



l'UEB<sup>316</sup>, afin de renforcer la recherche, et d'initier de nouvelles thématiques. La commission européenne y participe à hauteur de 4,5M€, le complément étant apporté par les établissements eux-mêmes, ce qui nécessite un investissement également conséquent. Une vingtaine de chaires d'excellence (seniors et juniors) a été prévue. Une dizaine existe à ce jour, dans plusieurs champs disciplinaires : écotoxicologie, électromagnétisme (TIC), géochimie (fonds marins...).

**Le Centre de mobilité internationale de Rennes**

*Rattaché au PRES UEB en 2009, il a pour membres les deux universités rennaises, huit grandes écoles, Rennes Métropole et l'INRA, organisme de recherche associé. Il met en place des actions mutualisées de mobilité internationale, avec pour objectifs principaux:*

- *renforcer l'accueil des étudiants, doctorants et chercheurs étrangers (accueil et information, assistance, aides, programmes culturels et découvertes...);*
- *contribuer au développement de la mobilité internationale des étudiants rennais (sensibilisation et information sur la mobilité internationale, préparations linguistiques et culturelles, rencontres interculturelles...).*

5. L'observation de l'insertion professionnelle des diplômés

L'UEB effectue des études et assure l'ingénierie du suivi de l'insertion professionnelle des docteurs, au travers de l'Observatoire régional des enseignements supérieurs en Bretagne (ORES), piloté par Rennes 2. Ses études concernent à ce jour uniquement les diplômés à Bac +8 des 4 universités, mais l'élargissement de ces enquêtes aux diplômés à bac +3 et Bac+5 (licences académiques et masters recherche) est prévu. Les DUT, licence Pro et Master PRO sont déjà suivis par les OIP (Observatoires de l'Insertion professionnelle) des établissements.

6. La formation tout au long de la vie (FTLV)

L'UEB définit des politiques communes en matière de formation continue et de validation des acquis et de l'expérience. Dans ce cadre, le PRES poursuit la mutualisation engagée dans le volet FTLV développé par les universités de Bretagne depuis 2005. Il s'appuie pour cela, entre autres, sur l'offre de l'UEB **C@mpus numérique**, qui a permis d'ouvrir des formations grâce à la Formation ouverte et à distance (FOAD). Cette compétence rejoint les actions de l'UEB reliées à la compétence numérique.

7. Le numérique

L'UEB assure la coordination et la maîtrise d'ouvrage des activités relevant du domaine des services et contenus partagés sur le numérique, à travers le pilotage du projet **UEB C@mpus**.

En réponse à **l'appel à projets Campus** (2008), l'UEB a porté un projet de campus numérique multi sites en réseau, pour la formation et la recherche. Ce projet n'a pas fait partie des 12 projets retenus, mais il a reçu une enveloppe de

---

<sup>316</sup> Les quatre universités, Agrocampus Ouest, ENSCR, ENS Cachan (antenne de Bretagne), Telecom Bretagne, INSA de Rennes, EHESP, Supélec Rennes, Institut d'études politiques de Rennes, Institut national de recherche en informatique et automatique.

60 millions d'euros (moitié Etat, moitié collectivités territoriales), en tant que "campus prometteur". Cette enveloppe porte sur le volet immobilier de l'opération, exclusivement sous la forme d'un partenariat public privé, en complément du CPER 2007-2013<sup>317</sup>.

L'UEB C@mpus associe recherche, enseignement, acteurs socio-économiques et collectivités territoriales, autour de quatre objectifs opérationnels :

- le développement de **services numériques innovants** (classes virtuelles, plate-forme de travail collaboratif...), pour faciliter le travail collaboratif entre usagers ;
- la mise en place **d'outils technologiques innovants** (télé présence, télé-amphis...) et de services associés sur tous les sites ;
- **l'observation de l'usage** des nouveaux outils et services, et la participation à leur développement, via des équipes de recherche ;
- la mise en œuvre d'un **programme immobilier** : réhabilitations, extensions ou création de locaux, pour recevoir ces activités.

Les déploiements d'équipements et de services ont commencé fin 2009<sup>318</sup>, avec pour effets attendus :

- effets économiques et environnementaux : efficience du travail et réduction des déplacements, en réponse à la spécificité régionale du large déploiement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire,
- effets de structuration des systèmes d'information,
- innovations pédagogiques pour la formation initiale et la Formation tout au long de la vie,
- effets pour l'image de marque de l'UEB et de la Bretagne, "terre de Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication", comme référence dans les nouvelles pédagogies et coopérations scientifiques.

Les collectivités territoriales soutiennent ce projet, notamment le Conseil régional, dans le cadre de sa stratégie de développement et d'aménagement du territoire, inscrite notamment dans le projet Bretagne numérique.

### 2.1.3. La Loi Liberté, Responsabilité des Universités, LRU (2007)

La mise en place de la LRU fait aussi évoluer l'organisation des universités<sup>319</sup>. Elles doivent passer aux "Responsabilités et Compétences Elargies" (RCE), c'est-à-dire accéder à l'autonomie dans les domaines budgétaire et de gestion de leurs ressources humaines. Elles peuvent par ailleurs devenir propriétaires de

---

<sup>317</sup> En outre des moyens d'ingénierie de projet à hauteur de 942 k€ ont été versés à l'UEB au titre du Plan de relance.

<sup>318</sup> Les trois premières salles de téléprésence ont été mises en service en septembre 2010.

<sup>319</sup> Voir Chapitre 2, point 4 pour davantage d'éléments sur la LRU.

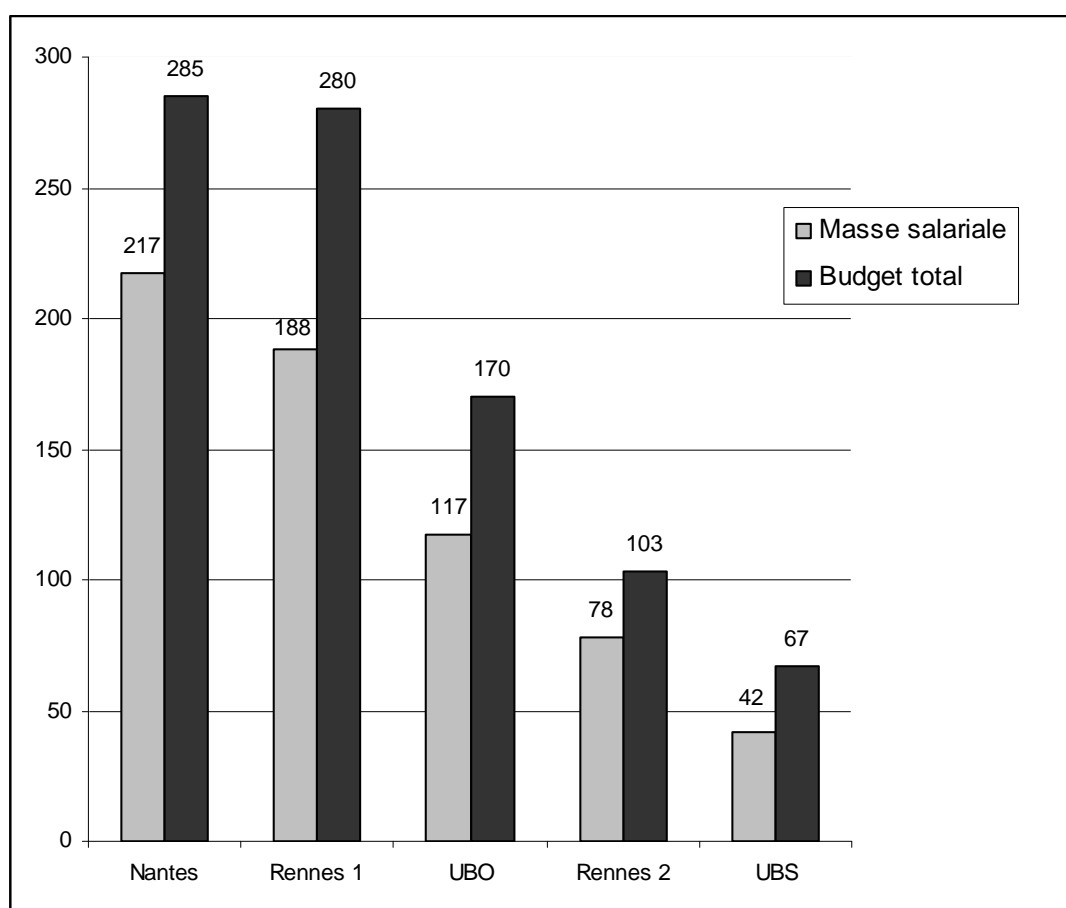
leurs biens immobiliers. Depuis 2009, la mise en place progressive de la loi LRU s'est manifestée principalement à travers<sup>320</sup> :

A. *L'autonomie des universités et ses effets budgétaires*

Après une première vague de passage à l'autonomie, en janvier 2009, pour 18 universités, 33 autres y ont accédés en janvier 2010. Les quatre universités bretonnes font partie de cette deuxième vague.

Sur le plan budgétaire, une quarantaine d'établissements en France fait état fin 2011 de difficultés financières importantes, liées au « prix du passage » à cette autonomie, avec une menace pour certaines de mise sous tutelle. Malgré une augmentation des crédits de fonctionnement (en moyenne de 22% pour les universités de l'Ouest), entre 2007 et 2011, les engagements financiers de l'Etat ne paraissent pas à la hauteur des besoins des universités, dont la masse salariale représente très largement le premier poste budgétaire.

Figure 18. Budgets et masses salariales des universités de l'Ouest



Source : MESR.

<sup>320</sup> D'autres facettes de la LRU ne sont pas détaillées ici : réforme du statut des enseignants-chercheurs, mastérisation de la formation des professeurs...

Le mode de calcul de l'évolution du "Glissement, Vieillesse, Technicité" (GVT), lié aux dépenses du personnel universitaire (premier poste du budget universitaire) est mis en cause dans l'insuffisance du calcul des dotations de l'Etat. Pour exemple, l'UBS, créée en 1995 est une université avec des personnels en milieu de carrière (moyenne d'âge de 45 ans). Le coût des progressions de carrière y est donc proportionnellement plus important que dans des universités plus anciennes. Dans ce cadre, le mode de calcul du GVT est donc contesté. Une enveloppe financière de 14,5 millions d'euros a été affectée en novembre 2011 par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour compenser partiellement le GVT de 2010 et 2011.

*B. L'enjeu des dotations budgétaires aux IUT*

La LRU institue l'allocation par les présidents d'université des dotations budgétaires des IUT. Les directeurs d'IUT craignent par conséquent une diminution de leurs crédits respectifs, et une éventuelle remise en cause du caractère national des DUT.

*C. La création de fondations*

Depuis août 2007, les universités, mais aussi les grandes écoles et les PRES, peuvent créer des fondations universitaires pour développer des opérations ciblées vers la recherche ou la vie étudiante. 39 fondations ont été créées depuis 2007 dans ce cadre, notamment la Fondation Rennes 1, en Bretagne.

**Repère : la Fondation Rennes 1**

*Créée en avril 2010 par Rennes 1, elle doit renforcer les échanges entre le milieu académique et celui des entreprises. Elle est soutenue par une cinquantaine de donateurs (400 000 € de budget annuel). Rennes Métropole et plusieurs entreprises<sup>321</sup> en sont membres fondateurs. Elle cherche à développer l'attractivité et la professionnalisation des formations universitaires, valoriser la recherche (prix de thèses, colloques, semestres pour l'innovation, chaires de recherche), et l'ouverture à l'international (bourses de stage, accueil de masters internationaux...).*

2.1.4. Les appels à projets des Investissements d'avenir (2008-2012)

Les "Investissements d'Avenir" représentent une nouvelle étape, dans la poursuite et l'approfondissement des coopérations déjà engagées entre universités, grandes écoles et établissements de recherche. Le PRES UEB y assure un rôle significatif, en portant et soutenant la plupart des projets élaborés dans ce cadre. Les réponses régionales et interrégionales construites doivent organiser une gouvernance, régionale et interrégionale, et définir des orientations stratégiques pour l'enseignement supérieur et la recherche, en Bretagne et dans l'Ouest (Bretagne/Pays de la Loire).

<sup>321</sup> Veolia, Orange, Crédit Mutuel Arkéa, Triballat Noyal et Biotrial.

### Principaux appels à projets des Investissements d'avenir

Les Investissements d'avenir forment un ensemble complexe, composé d'une grande diversité d'appels à projets, conçus de manière autonome mais complémentaires, selon une logique d'emboîtement et de maturation progressive des différents projets. Ils forment ainsi des « briques », qui constituent des forces potentielles pour les projets **d'Initiatives d'excellence** (I dex), dispositifs les plus structurants et les mieux dotés de ces appels à projets. Le calendrier de ces appels à projets s'est organisé dans des délais courts, en deux vagues, de juin 2010 au début de l'année 2012.

#### **Pôles et projets thématiques d'excellence :**

**- Laboratoires d'excellence, Labex** (dotation : 1Md€)

Ils doivent rassembler des laboratoires et formations capables de concourir avec les meilleurs laboratoires européens et mondiaux sur des thématiques très spécialisées. 100 projets ont été retenus.

**- Equipements d'excellence, Equipex** (1Md€) : soutien à des équipements de recherche, inscrits dans des projets partenariaux locaux (thématiques diverses).

**- Instituts de recherche technologique, IRT** (2Md€)

Ils sont l'équivalent des laboratoires d'excellence sur le plan de la recherche technologique, avec la possibilité d'accélération des transferts de technologies. L'objectif est de rapprocher les univers académiques et économiques. *8 IRT ont été retenus.*

**- Instituts en environnement et énergies décarbonées, IEED** (1Md€)

Focalisés sur les problématiques énergie et climat, ces futures plates-formes réuniront les compétences de l'industrie et de la recherche publique dans des campus d'innovations technologiques. *N IEED ont été retenus.*

**- Instituts hospitalo-universitaires, IHU** (850M€)

Chaque IHU, sous statut de fondation, associe une université, un établissement de santé et des établissements de recherche, pour réunir des équipes de chercheurs et de médecins français et étrangers autour d'un programme de soins, de formation, de recherche et de valorisation. 6 IHU ont été sélectionnés.

**- Société d'accélération de transfert de technologie, SATT** (900M€)

Ces « filiales de droit privé » des PRES, devront constituer une passerelle entre recherche et monde économique, en favorisant le transfert de technologie et la valorisation de la recherche. N projets sélectionnés.

**Initiative d'excellence, I dex**, anciennement campus d'excellence (**7,7 Md €**).

Élément clé des Investissements d'avenir, elle doit faire émerger 5 à 10 pôles pluridisciplinaires, compétitifs à l'international. Ces pôles doivent s'organiser sous la forme de regroupements territorialement cohérents d'établissements d'enseignement supérieur, universités et écoles, avec l'implication d'organismes de recherche, et en partenariat avec des entreprises.

La Bretagne a participé à plus de 80 projets déposés : 23 Labex, 38 Equipex, une SATT, 2 IRT, 2 IEED, 5 projets santé-biotechnologie, un IHU<sup>322</sup>, une I dex, etc. Certains succès et échecs de ces projets offrent des enseignements utiles :

<sup>322</sup> L'Institut Hospitalo Universitaire IHU – TSI : « Centre européen des sciences de la transplantation et immunothérapie », porté par les PRES UNAM et UEB, ne fait pas partie des six IHU retenus.

A. *Pôles et projets thématiques d'excellence*

- **Laboratoires d'excellence, Labex**

Deux des 11 projets bretons présentés ont été retenus :

- Labex "Océan dans le changement"

Porté par le PRES UEB avec une coordination assurée par l'UBO, ce projet concerne plus de 400 personnels de recherche répartis entre l'Ifremer, le CNRS, l'Institut de Recherche pour le Développement, l'École centrale de Nantes, 5 universités (UBO, UBS, Rennes 2, Nantes et Caen) et le Pôle de compétitivité Mer Bretagne. Il doit renforcer les connaissances et la compréhension du fonctionnement de l'océan, à travers quatre thématiques de recherche :

- exploration et valorisation de la biodiversité ;
- climat, risques, vulnérabilités et ressources biologiques ;
- grands fonds océaniques ;
- systèmes d'observations, hydrodynamique et énergies marines.

En termes de formation, des masters seront mis en commun<sup>323</sup>, de nouvelles formations en sciences de l'environnement seront créées, ainsi qu'un centre de formation d'excellence en sciences et technologies marines, qui développera des conventions internationales, dans le cadre d'une école doctorale européenne.

- Labex Comin Labs "COMmunication and INFormation sciences Laboratories"

Porté par le PRES UEB, ce projet rassemble 1 100 chercheurs dans l'électronique, l'informatique, les télécommunications et les sciences humaines. Ils sont issus des INRIA de Rennes et Nantes, des quatre universités bretonnes et de celle de Nantes, de l'INSA, Supélec, l'École des Mines, Telecom Bretagne, le CNRS et l'INSERM de Rennes et Brest. Il porte sur l'Internet du futur, avec trois objectifs :

- l'environnement numérique pour les citoyens, avec la ville numérique comme support de communication ;
- les images et médias numériques du futur ;
- les technologies de l'information pour l'aide médicalisée personnalisée.

Un volet formation est proposé, avec un programme d'enseignement tourné vers l'international, pour attirer des étudiants et des chercheurs étrangers.

- **Equipements d'Excellence, Equipex**

Cinq des 38 Equipex pour lesquels la Bretagne a candidaté, à des degrés variables, ont été retenus : IAOS<sup>324</sup> et NAOS (Sciences de l'environnement),

---

<sup>323</sup> Mise en commun entre les établissements de l'UBO, l'UMPC (Station biologique de Roscoff), Rennes 1, Agrocampus, ENSTA Bretagne, Centrale Nantes, etc.

<sup>324</sup> Porté par l'institut polaire Paul-Emile Victor, l'UPMC-LOCEAN /CNRS INSU et Lille 1, ce projet doit installer des plateformes flottantes dans l'océan Arctique pour suivre l'évolution de la banquise.

MATRICE<sup>325</sup> (Sciences humaines et sociales), FIT et Robotex<sup>326</sup> (Sciences informatiques). NAOS est un lauréat à mettre en avant, en tant que projet porté par l'UEB :

- **Novel Argo Ocean observing System: NAOS**

Son objectif est d'observer les conséquences du changement climatique sur le fonctionnement des océans. Coordiné par l'IFREMER, il résulte d'un partenariat qui l'associe à l'UPMC (co-porteur), au CNRS (INSU), au PRES UEB (UBO/IUEM), au SHOM et à deux entreprises privées<sup>327</sup>. Un master d'océanographie physique doit être créé à l'UBO, et des écoles d'été internationales organisées, à l'UPMC et à l'UBO.

- **Société d'Accélération des Transferts de Technologie, SATT**

Les régions Bretagne et Pays de la Loire ont déposé le projet **Ouest Valorisation**. Largement basée sur l'expérience d'une structure préexistante, Bretagne Valorisation (BV), la SATT devra financer des projets de valorisation à plus grande échelle, en mettant en commun les activités de BV et du service de valorisation du PRES UNAM ligérien. Elle devra gérer un portefeuille de brevets et accompagner la maturation de projets issus des laboratoires de recherche des deux régions.

- **Biotechnologies Bioressources**

Piloté par le PRES UEB, à la station biologique de Roscoff, le projet IDEALG est l'un des cinq lauréats de cet appel à projets. Il associe 18 partenaires de la région (organismes de recherche, UBS, centres techniques, entreprises), autour de la valorisation de la filière algue.

- **Institut d'excellence en énergies décarbonées IEED**

France Energies Marines fait partie des 8 IEED sélectionnés. Porté par l'Ifremer, localisé à Brest et soutenu par le pôle de compétitivité Mer Bretagne, il regroupe 54 membres et partenaires associés (six régions, neuf structures académiques et scientifiques, 16 acteurs industriels dont 9 grands groupes...), autour du développement des énergies marines renouvelables. Il a trois objectifs principaux : la recherche autour des énergies marines, la coordination des sites d'essais en mer, la création d'un centre de ressources et de formation.

- **Institut de Recherche Technologique, IRT**

Retenu en deuxième vague parmi les 8 IRT sélectionnés, adossé au pôle de compétitivité Images & Réseaux, l'IRT B-Com regroupe une quarantaine de membres, des industriels avec des grands groupes (Orange, TDF, Thalès), des

---

<sup>325</sup> Rennes 2 participe avec l'école polytechnique et le centre d'histoire sociale du XXe siècle de Paris I/CNRS, à ce projet de plateforme pour la mémoire individuelle et sociale, autour de la Seconde Guerre Mondiale et du 11 Septembre 2001.

<sup>326</sup> Robotex doit créer un réseau de quinze laboratoires (dont l'INRIA-IRISDA de Rennes) structurant la robotique, sur 13 régions. L'INRIA de Rennes participe à FIT, qui doit constituer un réseau national matériel et logiciel pour tester en grandeur réelle les futures technologies de l'Internet.

<sup>327</sup> CLS pour les télécommunications par satellite, la PME NKE qui commercialise les flotteurs français Argo.

PME et ETI<sup>328</sup> innovantes (Thomson VN, Teamcast, Astellia, Artefacto, Etiam, Biotrial...) et des académiques (Inria, Rennes 1, Rennes 2, Telecom Bretagne, Supelec, INSA, EESAB, ENS Rennes, UBO...). Constitué en Fondation de Coopération Scientifique, il s'appuie sur la présence régionale d'acteurs de l'innovation reconnus dans les domaines de l'immersion, de l'hyper connexion et des contenus du futur, avec l'ambition d'en devenir un leader mondial. Pour cela, il est centré sur 3 grands programmes, le premier sur les images et les contenus du futur, le deuxième sur les réseaux de communication du futur, le dernier sur la santé et l'image, enjeux sociétaux qui tireront profit des avancées des 2 premiers programmes.

*B. L'Initiative d'Excellence, IDEX*

Le PRES UEB et le PRES ligérien UNAM (Université de Nantes, Angers et Le Mans), ont déposé une candidature interrégionale d'Idex : le « **Campus Innovation Ouest** », **IC-Ouest**. Ce projet résulte de deux ans de travail commun entre acteurs bretons et ligériens de l'enseignement supérieur et de la recherche<sup>329</sup>, avec le soutien coordonné des collectivités territoriales des deux régions. A l'issue de deux vagues de sélection, en mars et septembre 2011, IC-Ouest ne fait pas partie des projets retenus.

Trois Idex ont été sélectionnées en première vague :

- L'Idex **Bordeaux**, portée par le PRES "Université de Bordeaux" rassemblant les quatre universités, l'Institut polytechnique de Bordeaux et Sciences Po Bordeaux,
- l'Idex Unistra portée par l'Université de **Strasbourg** (réunion des trois universités Louis Pasteur, Marc Bloch et Robert Schumann),
- l'Idex **Paris Sciences et Lettres** (PSL), portée par une Fondation de coopération scientifique (FCS) associant 13 partenaires dont le Collège de France, l'Ecole normale supérieure, l'Université Paris-Dauphine, l'ESPCI ParisTech, Chimie ParisTech, l'Observatoire de Paris, l'Institut Curie...

Cinq Idex ont été retenues en deuxième vague <sup>330</sup>:

- **Aix-Marseille** University Idex, portée par le PRES Aix-Marseille Université,
- l'Idex **Toulouse**, portée par le PRES de Toulouse,
- l'Idex **Sorbonne Universités** à Paris pour l'enseignement supérieur et la recherche (SUPER), regroupant l'UPMC, Panthéon-Assas, Paris-Sorbonne, le Muséum national d'histoire naturelle... ;
- l'Idex Université **Sorbonne Paris Cité**, portée par le PRES Sorbonne Paris Cité,

---

<sup>328</sup> Entreprises de taille intermédiaire.

<sup>329</sup> En terme de recherche, l'appui du CNRS, de l'INRIA, de l'INSERM, de l'Ifremer sont notables.

<sup>330</sup> Début février 2012, c'est finalement 8 Idex qui sont sélectionnées et les projets de Lyon-Saint-Etienne et du pôle parisien Hesam (Idex Paris Novi Mundi University, portée par le PRES Hautes Etudes Sorbonne Arts et Métiers) pourraient être "repêchés" dans un deuxième temps.



- L'Idex **Paris Saclay**, portée par la fondation de coopération scientifique Campus Paris-Saclay.

Au-delà de l'échec, les avancées accomplies dans l'accomplissement du projet IC-Ouest devront être capitalisées, pour donner suite à ce processus récent et novateur de coopération. On peut souligner ainsi :

- **Une initiative interrégionale Bretagne – Pays de la Loire**

Les Régions Bretagne et Pays de la Loire ont choisi de soutenir une candidature interrégionale unique, élaborée dans des délais très contraints. La capacité des universités et des grandes écoles à travailler ensemble a été reconnue par le jury international.

Les deux Conseils régionaux et les collectivités territoriales (principalement Rennes Métropole et Nantes Métropole) se sont mobilisés fortement autour de ces projets, notamment la Région Bretagne. En amont, les CESER breton et ligérien ont produit une déclaration commune, pour soutenir cette démarche<sup>331</sup>.

Au niveau des métropoles rennaise et nantaise, cette démarche commune est mise en avant, même après l'annonce des résultats, comme l'une des facettes d'une collaboration grandissante affichée entre les deux métropoles, présente aussi à d'autres niveaux : transports, attractivité internationale, culture, tourisme...

- **Des thématiques d'excellence complémentaires**

Le projet d'Idex reposait sur la détermination précise et stratégique de thématiques d'excellence, pour développer une politique de recherche, d'enseignement et d'innovation. Lors de la première vague d'appels à projets, cinq axes de travail avaient été identifiés :

- \* Mer,
- \* Numériques (STIC et mathématiques),
- \* Biothérapies,
- \* Matériaux,
- \* Environnement agronomie et santé.

Avec, en outre, un axe transversal Sciences humaines et sociales. Le jury avait reconnu l'excellence de l'Ouest dans les Sciences de la Mer et les STIC<sup>332</sup>.

Le projet n'ayant pas été retenu après la première vague, un resserrement des thématiques a été effectué, pour retenir finalement **quatre "départements d'excellence"** :

- \* Océan du 21ème siècle,
- \* STIC,
- \* Sciences et procédés pour les matériaux,
- \* Santé (bio marqueurs et biothérapies).

---

<sup>331</sup> Pour un campus d'excellence Bretagne - Pays de la Loire, déclaration commune des deux CESER, Mars 2010.

<sup>332</sup> D'autres projets sélectionnés dans le cadre des Investissements d'avenir confirment l'existence de ces forces : L'IRT B-COM (STIC), Idealg, France Energies Marines, NAOS (Sciences et Techniques de la Mer en Bretagne...).

L'agronomie ne fait pas partie de ces thématiques. Le choix d'un nombre limité de thématiques renvoie à la capacité à réfléchir à une **stratégie globale**, pour l'avenir du développement du Grand Ouest. Les deux régions ont des thématiques de recherche communes, mais certaines sont plus développées, dans l'une ou l'autre région. Elles partagent une prédominance des sciences sociales sur les sciences humaines ; celle de la chimie sur la physique ; et la force des STIC ou des sciences pour l'ingénieur. La **Bretagne** est plus spécialisée en chimie, mathématiques -informatique- télécommunications, et dans les sciences de l'univers. Les **Pays de la Loire** sont spécialisés en sciences pour l'ingénieur, et dans la recherche médicale. Clarifier

Le projet d'Idex s'est appuyé sur des complémentarités régionales, sur la base de thématiques différentes, mais souvent partagées entre les deux territoires, en associant les forces présentes dans l'un, et l'autre territoire, de manière à les rendre plus efficaces.

- **Un projet interrégional atypique**

Les acteurs bretons et ligériens ont fait le choix atypique de coopérer, compte tenu des caractéristiques de l'enseignement supérieur et de la recherche sur ces deux territoires :

- l'organisation spatiale des sites dans le grand Ouest, avec une large répartition et une moindre concentration au niveau de pôles métropolitains,
- un contexte démographique proche (forte croissance démographique à prévoir dans les vingt prochaines années),
- le travail en réseau déjà existant entre équipes de recherche,
- l'existence de thématiques différentes, mais souvent partagées entre les deux territoires.

Le projet IC-Ouest était donc conçu comme un futur système universitaire en réseau, basé sur les composantes des PRES UEB et UNAM. Cette organisation s'inspirait du modèle de l'Université de Californie.

**Repère : Un modèle organisationnel, l'Université de Californie**

*L'université de Californie est une université américaine, fondée en 1868, dont le siège se trouve à Berkeley, avec au total dix campus répartis dans l'ensemble de l'État de Californie (San Francisco, Los Angeles, San Diego, Santa Cruz...) Elle accueille 200 000 étudiants et emploie 150 000 personnes. Ces universités, grandes et petites, constituent un réseau organisé, qui dispose du même budget que celui du CNRS en France. Ce réseau entretient des relations étroites avec son environnement économique.*

Le projet présenté en première vague s'organisait autour des sites de Rennes, Nantes, Brest, Angers et Le Mans. Ce système supposait la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans tous ces sites. Les collectivités territoriales (Rennes Métropole, Nantes Métropole, Brest Métropole Océane) s'étaient inscrites dans ce cadre, pour apporter leur soutien, notamment à travers la construction d'infrastructures : transports en commun, aménagements urbains, logements étudiants...

Ce choix stratégique devait reposer, en partie, sur le développement des ressources numériques, avec l'extension du C@mpus numérique à la région Pays de la Loire. Mais ce fonctionnement en réseau avait été considéré comme une faiblesse du dossier, dès la première vague d'appels à projets. Le jury de sélection avait questionné la lisibilité d'une telle organisation, disséminée géographiquement et basée sur une grande pluralité d'acteurs, ainsi que l'organisation de sa gouvernance, dans un cadre très élargi.

**En deuxième vague, le projet s'est en partie resserré**, autour d'une "épine dorsale" Rennes-Nantes. Brest, et les sites d'Angers et du Mans faisaient aussi partie du projet. IC-Ouest devait fonctionner grâce à la constitution d'une **Fondation de coopération scientifique (FCS)**, selon des dispositifs souples et resserrés : le conseil d'administration devait être composé de représentants de **trois universités** (Universités de Rennes 1, de Nantes, UBO) et de trois grandes écoles. Il était prévu que les deux PRES fusionnent, à un horizon de quatre à cinq ans. Une dotation en capital de 730 M€ avait été demandée, produisant un revenu consommable de 20 M€ d'intérêts par an, pendant dix ans.

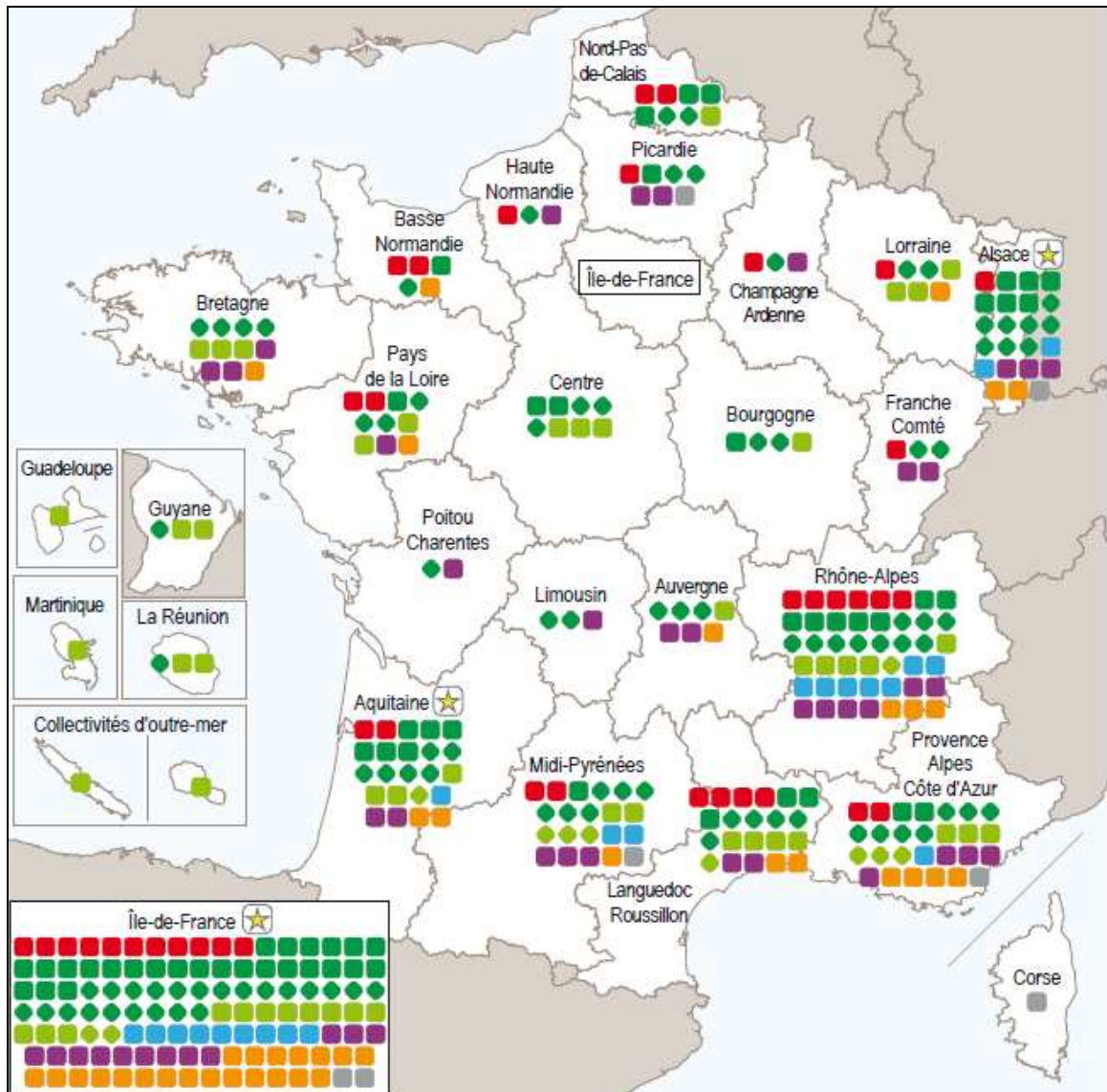
Cependant, le jury de la deuxième vague a privilégié des Idex fondés sur une certaine unité géographique, ou des établissements ayant déjà fusionné, comme à Strasbourg, Metz-Nancy, ou Aix-Marseille. Les contraintes de l'appel d'offre de l'Idex, se sont ainsi révélées éloignées de l'organisation existante en Bretagne et dans le Grand Ouest, rendant très difficile l'adéquation de cette organisation spécifique à ces exigences bien particulières.

Néanmoins, au-delà d'un certain « modèle » organisationnel prôné et promu par les Investissements d'avenir, construire une **gouvernance** efficace et élargie reste un enjeu majeur, pour bâtir un projet régional et interrégional pour l'enseignement supérieur et la recherche. En effet, une multitude de structures de pilotage existent, à différentes échelles, avec des objets et des statuts multiples : celles des établissements d'enseignement supérieur (universités, grandes écoles...), celles des PRES, ainsi qu'une éventuelle fondation de coopération scientifique, dans le cadre d'un projet d'Idex.

- **Une carte nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche en redéfinition : le Grand Ouest, grand oublié ?**

Les résultats des Investissements d'avenir concentrent les projets gagnants sur quelques sites, qui cumulent les projets sélectionnés. Ils se répartissent essentiellement au-dessous d'un axe région parisienne/Rhône-Alpes, en passant par l'Alsace, Bordeaux et Toulouse.

Carte 11. Répartition des projets retenus dans le cadre des Investissements d'Avenir



Source : MESR 2011

Cette répartition recoupe celle de l'Opération Campus (2008), où l'Ouest de la France avait déjà été peu doté. La Région Bretagne n'avait été retenue que comme "Campus prometteur".

## 2.2. L'intensification récente des relations entre enseignement supérieur, recherche et innovation

L'exemple récent des Investissements d'Avenir démontre qu'appréhender aujourd'hui l'enseignement supérieur en Bretagne implique de comprendre comment la recherche s'y organise, et quelles sont ses relations avec l'enseignement supérieur. Si enseignement supérieur et recherche fonctionnent en partie selon des logiques et des cadres territoriaux distincts, il existe toutefois des liens forts entre eux, le premier retour sur investissement de la recherche se faisant au profit de l'enseignement supérieur. La structuration de l'enseignement supérieur et celle de la recherche deviennent de plus en plus indissociables, au sein de projets et de structures communes. Dans une perspective de développement économique et d'innovation, le couple "enseignement supérieur – recherche" devient un acteur majeur, à rapprocher du monde socio économique.

Si cette étude n'a pas pour objet la recherche, un regard complet sur l'enseignement supérieur régional et ses enjeux actuels oblige à exposer les principales caractéristiques de la recherche publique en Bretagne (2.2.1), ainsi que le développement des liens entre enseignement supérieur, recherche, innovation (2.2.2) et monde économique (2.2.3).

### 2.2.1. Les caractéristiques régionales de la recherche publique

Depuis quelques années, la Bretagne est considérée comme faisant partie des régions à fort potentiel de recherche<sup>333</sup>.

Elle se place au cinquième rang national en termes d'effectifs, en rassemblant 4% des effectifs nationaux de la recherche<sup>334</sup>. Elle compte ainsi 92 unités de recherche accréditées et 15 900 personnels de recherche.

Ce chiffre tient compte d'un fort potentiel régional en recherche privée avec 8 650 chercheurs, soit 62% des effectifs, concentrés dans les STIC, les industries liées à la mer, la construction navale et les biotechnologies<sup>335</sup>.

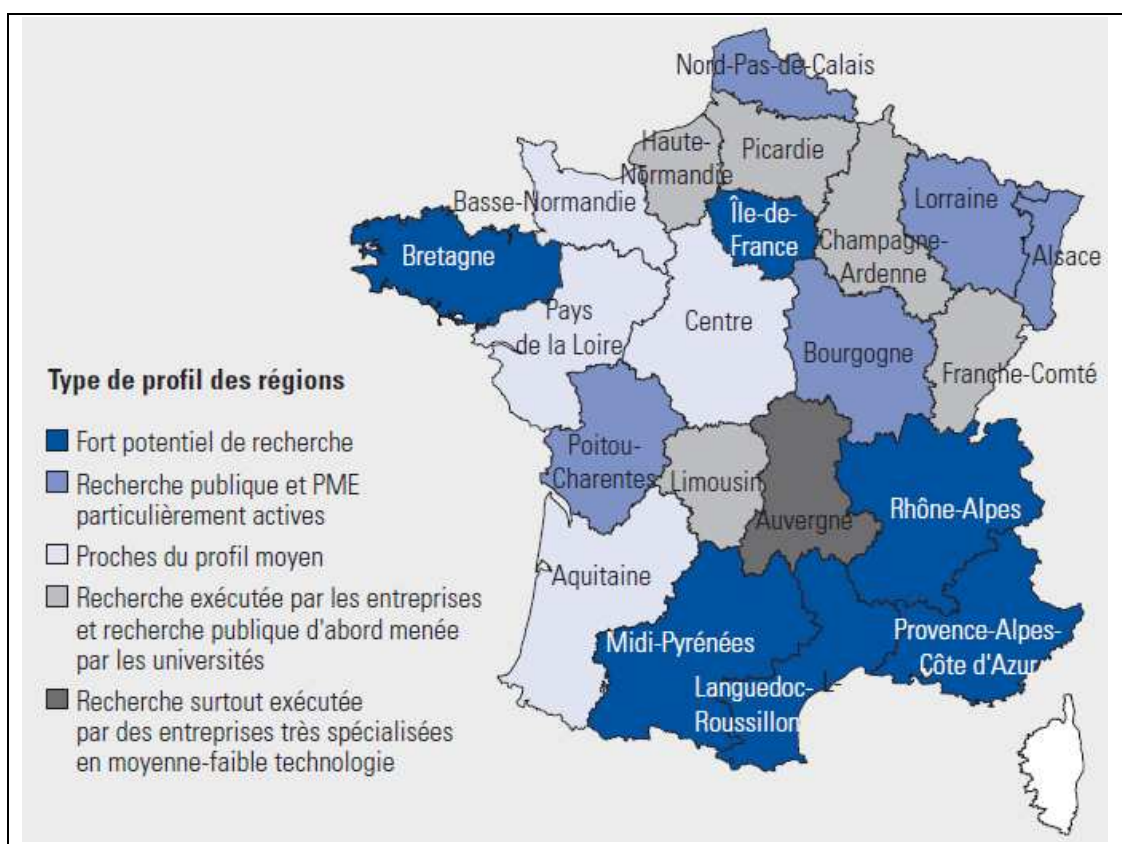
---

<sup>333</sup> Six régions sont classées dans un groupe dit « à fort potentiel de recherche » : Ile-de-France, PACA, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Bretagne (Les profils régionaux de la recherche en 2008, Note d'information du MESR, Août 2011).

<sup>334</sup> STRATER Bretagne, 2011.

<sup>335</sup> Les branches de service apportent un tiers de la Dépense Intérieure en Recherche et Développement des entreprises (DIRDE), car la part d'emploi du secteur tertiaire est supérieure à la moyenne nationale.

Carte 12. Profils régionaux des activités de recherche & développement en 2008



Source : MESRDGESIP/ DGRI SIES

En Bretagne, la recherche publique est polyvalente à plusieurs titres :

- **par la diversité et la richesse des structures de recherche présentes (A) ;**
- **par la large représentation des différentes disciplines de recherche (B) ;**
- **par une organisation territoriale de la recherche en réseaux, bipolaire et répartie sur le territoire (C).**

Depuis une dizaine d'années, la multiplication des mesures européennes de soutien et d'incitation à la structuration, et celle des réformes et dispositifs nationaux, contribuent à faire évoluer le paysage régional de la recherche et de l'enseignement supérieur. Les structurations développées (PRES UEB, RTRA, Groupements d'intérêt scientifique –GIS-, génopôles...) favorisent des collaborations croissantes, comme récemment autour des appels à projets des Investissements d'avenir. Ils traduisent une dynamique, régionale et interrégionale, de développement structuré de la recherche et de l'enseignement supérieur.

A. *Diversité des structures de recherche publique*

- Les universités

La recherche publique repose en grande partie sur les quatre universités. Près des trois quarts des laboratoires bretons sont sous leur tutelle, ou co-tutelle (associée à celle des organismes de recherche, constituant ainsi des unités mixtes de recherche, UMR).

**1. L'Université de Rennes 1**

Dotée d'un profil généraliste, elle rassemble la plupart de ses unités de recherche à Rennes, avec aussi des implantations à Lannion, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Fougères et Dinard<sup>336</sup>. Deux instituts de Rennes 1 développent des activités reconnues : l'Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (INRIA-IRISA) et l'Institut de recherche mathématique de Rennes (IRMAR).

Les moyens humains affectés à la recherche sont importants, avec notamment 622 chercheurs des Etablissement publics à caractère scientifique et technologique –EPST– (CNRS, Inserm, Inria, Inra) ; 1 011 enseignants-chercheurs exerçant dans une unité de recherche reconnue... La recherche y est organisée en quatre pôles correspondant à quatre écoles doctorales :

- Mathématiques - STIC (pôle mathématique reconnu internationalement) ;
- Sciences de la matière (Physique- Chimie- Mécanique- Géosciences) ;
- Sciences du vivant (Vie- Agro- Santé) ;
- Sciences humaines et sociales (Droit- Economie- Gestion).

**2. L'Université Rennes 2**

Elle se présente comme "le plus important centre de recherche et d'enseignement supérieur en arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales dans le Grand Ouest de la France"<sup>337</sup>. Elle rassemble une vingtaine d'équipes, toutes localisées à Rennes, qui appartiennent aux domaines des Sciences humaines et sociales au sens large. La recherche s'effectue dans 18 unités dont les deux tiers sont partagés avec d'autres établissements, ce qui traduit un choix stratégique de Rennes 2 en faveur de la collaboration à l'échelle du Grand Ouest. Par ailleurs, l'université héberge la Maison des sciences de l'homme en Bretagne (MSHB) et participe à quatre écoles doctorales : deux sont pilotées par l'établissement, dans le domaine des lettres et langues et des sciences humaines. Rennes 2 représente près de 70% du potentiel régional de recherche dans ces disciplines.

---

<sup>336</sup> Il existe aussi des unités d'expérimentation sur l'île de Bailleron, à Monterfil et Paimpont, ainsi qu'un musée à Penmarch.

<sup>337</sup> *Evaluation de l'Université Rennes 2*, AERES, 2011.

### **3. L'Université de Bretagne Occidentale (UBO)**

Comme Rennes 1, l'UBO adopte un profil disciplinaire généraliste. Elle compte 660 chercheurs et enseignants-chercheurs, et cinq écoles doctorales associées. Au cours du dernier contrat quadriennal, elle a structuré sa recherche autour de quatre axes : Mer, Santé agro alimentaire, Maths- STIC, SHS.

Thématique prioritaire reconnue internationalement, la Mer regroupe près de 300 chercheurs (physique, microbiologie, biologie, géographie et droit), au sein de l'IUEM, observatoire des sciences de l'univers qui permet des interactions entre disciplines et une mutualisation des plateformes techniques. Elle a deux sites secondaires, à Quimper et à Morlaix (métrologie)

### **4. L'Université de Bretagne-Sud (UBS)**

La recherche y est principalement appliquée. Elle s'inscrit dans une stratégie de niche scientifique. 250 enseignants chercheurs (11 labos, dont 2 UMR) travaillent dans les sciences pour l'ingénieur, les mathématiques et l'informatique, les SVT, les SHS et les sciences juridiques, économiques et de gestion. Son potentiel de recherche est plutôt modeste mais l'UBS tire parti d'une organisation en réseaux élargis, avec des établissements d'enseignement supérieur de Bretagne et des Pays de la Loire, pour former des unités de recherche visibles sur le plan national et international. Ces regroupements prolongent des collaborations scientifiques plus anciennes entre laboratoires bretons. Trois pôles de recherche sont en place : Maths STIC, TMV (Technologie - Matière - Vivant) pour les matériaux, la chimie et la biologie, MIIG (Mer – Internationalisation Innovation – Gouvernance) rassemblant des activités de recherche en littérature, langues, sciences humaines et sociales, droit, sciences économiques et de gestion. L'UBS est co-accréditée avec quatre écoles doctorales (SHOS, ALL, SHS, SICMA).

#### **• Les organismes nationaux de recherche publique**

Par ailleurs, la Bretagne accueille de nombreux organismes de recherche nationaux, présents et actifs au travers de délégations régionales, sur les principaux sites d'enseignement supérieur existants. Parmi ces organismes, on citera (par ordre chronologique d'implantation) :

#### **- Institut National de la Recherche Agronomique, INRA (Rennes)**

\* date d'implantation en Bretagne : 1946

\* budget sur l'ensemble national : 750M€

En Bretagne : Chercheurs : 334 chercheurs et ingénieurs dans 12 laboratoires (soit % du total national)

\* Lieux d'implantation : 7 en Bretagne dont Rennes, Le Rheu et Saint-Gilles (et des unités expérimentales à Quimper, Sizun...).

\* Thèmes : recherche en agronomie.

\* Principaux partenaires scientifiques régionaux : Pôle Valorial, Agrocampus Ouest,...



**- Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER Bretagne)**

- \* date d'implantation en Bretagne : 1967 (CNEXO)
- \* budget national : 200M€
- \* chercheurs : 1 000
- \* lieux d'implantation : Brest, principal centre régional, Concarneau, Lorient, La Trinité-sur-Mer et Saint-Malo.
- \* thèmes : ensemble des disciplines et sciences marines.
- \* principaux partenaires scientifiques régionaux : Pôle Mer Bretagne, IUEM, CNRS, UBO...

**- Institut de Recherche pour le Développement, IRD Bretagne**

- \* date d'implantation en Bretagne : 1967.
- \* budget national : 237 M€.
- \* effectifs : quarantaine de chercheurs, ingénieurs, administratifs, stagiaires...
- \* lieux d'implantation : Brest (Technopôle Brest Iroise).
- \* thèmes : relations entre l'homme et son environnement dans la zone intertropicale, avec une orientation marquée Sciences de la mer.
- \* principaux partenaires scientifiques régionaux : Ifremer, UBO, IUEM, SHOM...Intégration dans deux UMR : LPO et LEMAR.

**- Centre national de la recherche scientifique (CNRS), délégation Bretagne – Pays de la Loire**

- \* date d'implantation en Bretagne : 1975.
- \* budget national : 3,2Md€ (n chercheurs)
- \* effectifs : Chercheurs : 415 agents CNRS permanents
- \* lieux d'implantation : Rennes (siège de la délégation Bretagne / Pays de la Loire), Brest, Roscoff, Lorient et Vannes, Lannion, Paimpont.
- \* thèmes : sciences de la vie, en environnement et développement durable et chimie et en ST2I.
- \* principaux partenaires scientifiques régionaux : universités, Ifremer, INRIA, INSERM, Telecom Bretagne, INRA...

**- Agence nationale de sécurité sanitaire alimentaire, ANSES<sup>338</sup>**

- \* date d'implantation en Bretagne : création en 2010 par fusion de l'AFSSA et l'AFSSET
- \* budget national : 130M€.
- \* effectifs : 265 chercheurs.
- \* lieux d'implantation : Ploufragan, Brest (Plouzané) et Fougères.
- \* thèmes : sécurité sanitaire alimentaire (Fougères : médicaments vétérinaires ; Ploufragan-Plouzané : étude des volailles, poissons, porcs d'élevage)
- \* principaux partenaires scientifiques régionaux : le Pôle Valorial,...

---

<sup>338</sup> Créée en 2010 par fusion de l'AFSSA Agence française de sécurité sanitaire des aliments et de l'AFSSET, Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail.

D'autres établissements disposent d'antennes déconcentrées en Bretagne :

- le Muséum national d'histoire naturelle (**MNHN**), avec plusieurs unités à Concarneau, Quimper, Dinard ;
- l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (**IRSTEA**)<sup>339</sup>, à Rennes ;
- l'Institut de Recherche en Informatique et en Automatique (**INRIA**) à Rennes;
- le Centre de recherche en économie et statistiques (**CREST**), associé à l'Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (**ENSAI**).

Les **Centres hospitaliers universitaires** (CHU) de Rennes et Brest participent à l'activité publique de recherche, avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (**INSERM**).

En outre, la **recherche militaire** est représentée par l'Ecole nationale supérieure des techniques avancées (ENSTA, anciennement Ecole nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement, ENSIETA) à Brest, l'ENSATT (guerre électronique et sécurité) à Rennes, l'Institut de recherche de l'école navale (IRENav, à Lanvéoc) et les écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (Guer).

Des **grandes écoles**, notamment les écoles d'ingénieurs, participent aussi à l'activité de recherche : Telecom Bretagne, l'ENSCR, l'Ecole supérieure d'électricité (Supélec), l'EHESP, l'Ecole normale supérieure de Cachan – Antenne de Bretagne, l'INSA, l'ESC Rennes, etc.

*B. Une recherche polyvalente organisée autour de pôles thématiques forts et structurés*<sup>340</sup>

La richesse de la recherche se traduit aussi par la diversité des disciplines. Toutes représentées, certaines sont reconnues internationalement dans des secteurs dits d'excellence. La région se démarque principalement dans six thématiques:

- les sciences et techniques de la mer,
- l'agronomie, l'environnement et le développement durable,
- la biologie et la santé,
- les lettres, les sciences de l'homme et de la société, l'économie et le droit,
- les mathématiques et les STIC,
- les matières, les matériaux et les nanosciences.

### **1. Sciences et techniques de la mer**

*(Climatologie, biologie des algues, géologie, géodynamique, géologie,...)*

Ce pôle thématique regroupe plus de 200 chercheurs et enseignants chercheurs, au sein de laboratoires classés A et A+. Il représente les deux tiers du potentiel français de recherche, avec un rôle majeur assuré par Ifremer.

---

<sup>339</sup> CEMAGREF (Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement) jusqu'en 2011.

<sup>340</sup> *Etapes et indicateurs*, Bilan 2007-2010 du PRES UEB.

Il est constitué des structures d'enseignement et de recherche nombreuses et diversifiées (Pôle de Compétitivité à vocation mondiale Mer Bretagne, IUEM, le **GIS Europôle Mer**, Ifremer Bretagne, Station biologique de Roscoff...), qui travaillent en réseaux, en régional ainsi qu'aux échelles nationales et internationales (implication dans la construction du Marine Board de l'European Science Foundation). Aujourd'hui, des projets majeurs retenus dans le cadre des Investissements d'avenir confirment et consolident encore cette excellence et sa reconnaissance internationale : le Labex Mer Océan dans le changement, l'Equipex NAOS, le Biotech Idealg, l'IEED France Energies Marines...

## 2. Mathématiques et STIC

*(Informatique, réseaux numériques, automatique, usage des STIC...)*

En mathématiques, la Bretagne est au 5e rang national en part de chercheurs produisant dans les unités de recherche notées A et A+ en mathématiques (5% des effectifs de recherche). Dans le domaine des STIC, la Bretagne a développé un réseau dense de relations entre des centres de recherche de dimension nationale et internationale d'entreprises (Thomson, France Telecom, Alcatel...), les quatre universités, les grandes écoles (ENSIETA, Telecom Bretagne, Supélec, INSA...), l'INRIA et le CNRS.

En 2008, dix établissements publics de recherche réunis ont créé le **GIS "SISCom-Bretagne"**, dédié aux STIC. Au service des télécommunications et de leurs applications, il doit favoriser l'animation du réseau des acteurs scientifiques et de développer leur attractivité internationale.

Dans le cadre de l'Idex IC-Ouest, un Département "Communication et Internet du futur" avait été identifié, regroupant à l'échelle interrégionale un noyau de 375 laboratoires de recherche CNRS / INSERM classés A+ ou A. Il s'appuyait notamment sur le **labex CominLabs**, labellisé en mars 2010 et sur le projet d'**IRT B-COM**, labellisé fin 2011.

## 3. Agronomie, environnement et développement durable

*(Agriculture, agro-alimentaire, bio-industries, biotechnologies, chimie, environnement, gestion de l'eau...)*

445 scientifiques (22 UMR, 241 chercheurs, 204 enseignants-chercheurs) sont spécialisés en agronomie en Bretagne, au 2<sup>e</sup> rang national en 2006 pour la production scientifique en agro-alimentaire. Cette force est aussi liée à l'importance de la recherche privée développée en Bretagne dans ce domaine.

**En agronomie**, la recherche mobilise de nombreuses équipes travaillant en réseaux, autour des productions agricoles animales et végétales, de la sécurité alimentaire, de la génomique et des biotechnologies. Ces équipes sont issues des centres de l'Inra, de l'Anses, du Cemagref, d'Agrocampus Ouest, de l'ESMISAB et des universités. Elles travaillent en collaboration avec les entreprises du secteur et les centres techniques qui accompagnent la mise au point d'innovations. Ce pôle thématique "agronomie" ne faisait pas partie des 4 départements d'excellence identifiés dans le deuxième projet Idex IC-Ouest.

**En environnement**, la Bretagne dispose d'un pôle de recherche développé autour de plusieurs disciplines sur l'évolution des ressources naturelles soumises à des contraintes anthropiques (eau, sols et sous-sols, paysages, biodiversité et systèmes agricoles). Les compétences se sont structurées au sein du Centre armoricain de recherche en environnement (CAREN). Initié en 2009 par la Région Bretagne, le **GIS Bretel**, Bretagne Télédétection, a pour objectif de développer la recherche, les études et la formation dans la télédétection et la mesure à distance de l'environnement (observation satellitaire). Il regroupe Telecom Bretagne, l'Ifremer, Rennes 1 et Rennes 2, l'UBO, le CNRS, l'INRIA et l'Agrocampus-Ouest.

#### **4. Biologie et santé**

*(Biochimie, immunologie, microbiologie, physiologie, santé publique...)*

La recherche biomédicale régionale s'appuie sur un pôle de compétence bipolaire (Rennes et Brest) composé de 70 unités de recherche (9 labellisées Inserm), et de 3 centres d'investigation clinique. L'imagerie médicale fait partie des axes de recherche du **GIS Europia**, europôle en imagerie analytique et fonctionnelle.

Aux interfaces avec la biologie, la santé et la physique, la chimie du vivant rassemble (notamment) des équipes du site rennais, de l'UBO et de l'UBS, dans le cadre de programmes de recherche et de deux réseaux interrégionaux organisés sous forme de GIS : **le GIS Biologie physique du grand ouest (BPGO) et le GIS Bretagne réseau matériaux (Bresmat)**. Dans le deuxième projet d'Idex, l'un des quatre départements d'excellence était consacré aux "Biomarqueurs et biothérapies".

Au plan interrégional également, plusieurs réseaux existent :

- **le réseau Biogenouest**, (ex Ouest-Géno-pôle, issu d'un appel à projet national), qui regroupe depuis 2001 54 unités de recherche bretonnes et ligériennes, soit plus de 2 000 personnes spécialistes de la recherche autour du génome, dont 800 chercheurs et enseignants-chercheurs (Anses, Ifremer, INRA, CNRS, universités de l'Ouest...). Biogenouest coordonne 20 plateformes technologiques (certaines multi sites) dans une logique de complémentarité et de mutualisation interrégionale;

- **le Cancéropôle du Grand Ouest (2003)** : sélectionné parmi les sept projets promus dans le cadre du Plan cancer, il associe les régions Pays de la Loire, Bretagne, Centre et Poitou-Charentes. C'est un instrument de rapprochement entre les laboratoires de recherche fondamentale et les unités cliniques, qui doit favoriser le passage entre recherche fondamentale et recherche clinique. Ses thèmes de travail sont les immunothérapies, la valorisation des produits de la mer en cancérologie, l'étude des vécus, éthiques et pratiques...

L'inscription croissante de la Bretagne dans des réseaux interrégionaux conforte la place de la recherche régionale dans ces thématiques.

## 5. Matières, matériaux et nanosciences

*(Optique, éco-construction, dépollution...)*

**Dans le domaine des matériaux et de l'électronique**, le pôle de compétitivité **id4car** soutient les projets innovants portés par les acteurs de la filière véhicule, particulièrement les PME et PMI. IRMA

**Dans le domaine des nano sciences**, le Centre de compétences **C'Nano Nord-Ouest**, créé en 2005 pour le territoire Nord-Ouest, regroupe les laboratoires de six régions : la Bretagne (avec un laboratoire important à Rennes), le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, la Basse-Normandie, la Haute-Normandie, les Pays de la Loire et Poitou-Charentes.

Dans le deuxième projet d'Idex, le **département "Ingénierie des Matériaux"** était structuré autour de nombreux instituts (IPR et SCR en Bretagne) et du GIS Bresmat, avec des apports ligériens importants dans ce domaine (dont l'IRT Jules Verne en production technologique, qui fait partie des IRT labellisés).

## 6. Lettres, sciences de l'homme et de la société, économie et droit

*(Applications dans les services, la santé, la mer, l'environnement, les STIC, l'éducation, l'industrie...)*

Le pôle thématique **sciences humaines et sociales** regroupe 1 138 chercheurs et enseignants-chercheurs, soit 19% des forces régionales de recherche impliquées dans ce domaine. Elles sont organisées selon une omniprésence diffuse sur tout le territoire régional et particulièrement autour du pôle rennais (Rennes 2, MSHB...). C'est le domaine où les chercheurs collaborent avec des laboratoires de recherche issus du plus grand nombre de pays.

Parmi les structures existantes, on citera :

- **la Maison des sciences de l'homme en Bretagne** (statut d'unité de service et de recherche, USR): elle fédère l'ensemble des structures de recherche en Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales. Son programme scientifique s'articule autour de 4 pôles thématiques : Sociétés et santé ; TIC : réseaux, usages, stratégies, territoires ; Mondes armoricains et atlantiques ; Gouvernance ;
- les **GIS MARSOUIN et LOUSTIC**, qui font le lien entre société et STIC,
- les **Presses Universitaires de Rennes, PUR (2004)**<sup>341</sup>,
- le Centre d'excellence **Jean Monnet** de Rennes<sup>342</sup>.

---

<sup>341</sup> Voir Chapitre 7, point 1 pour davantage d'éléments sur le RUOA.

<sup>342</sup> La première chaire européenne Jean Monnet fut créée en 1992, à Rennes 1. En 2005, le label international est attribué aux deux universités rennaises. Ce centre réunit environ 70 enseignants et chercheurs des universités rennaises, de l'ENS-Cachan - Antenne de Bretagne et de Télécom Bretagne.

C. *Une organisation multi sites et pluri établissements, en région et à l'interrégional*

**1. Un territoire bipolaire avec des sites périphériques spécialisés**

Les **pôles de Rennes et Brest** rassemblent moyens humains et matériels, avec environ 80 % des unités bretonnes (Rennes : environ 50%, Brest : 30%). Rennes est le premier centre de recherche régional, en termes de laboratoires, de personnels et de production scientifique. Il rassemble des structures comme Rennes 1, le CNRS, l'INRA, le CHU de Rennes<sup>343</sup>, l'INRIA... Brest regroupe l'Ifremer, l'IUEM, l'UBO, l'IRD, le CHU de Brest, l'UPMC...

Créé en 1995, l'Université de Bretagne-Sud (Lorient-Vannes) porte la majorité de la **recherche en Bretagne Sud**, avec le CNRS et l'Ifremer (qui dispose d'une station à Lorient). Les laboratoires représentent environ 8% des unités bretonnes, travaillant en majorité dans les Sciences physiques et de l'ingénieur (SPI)<sup>344</sup>. Il faut souligner l'existence d'une spécialisation sur le site de Pontivy, troisième site de l'UBS, avec la plateforme technologique Prodiabio (spécialisée dans les procédés, diagnostics environnementaux et bio ressources).

Par ailleurs, il existe des **sites périphériques spécialisés**, dont les unités de recherche sont souvent des composantes expérimentales d'établissements dont le siège est situé ailleurs. C'est le cas à Lannion, où est implantée l'Ecole nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie (ENSSAT), dépendante de Rennes 1. Elle accueille deux laboratoires (Mathématiques, Informatique ; Physique, SPI, STIC). Les autres sites périphériques correspondent à des recherches spécialisées dans une seule division scientifique. Fortement orientés vers la recherche appliquée, ces laboratoires exercent pour 80% d'entre eux dans les SVT. Il s'agit :

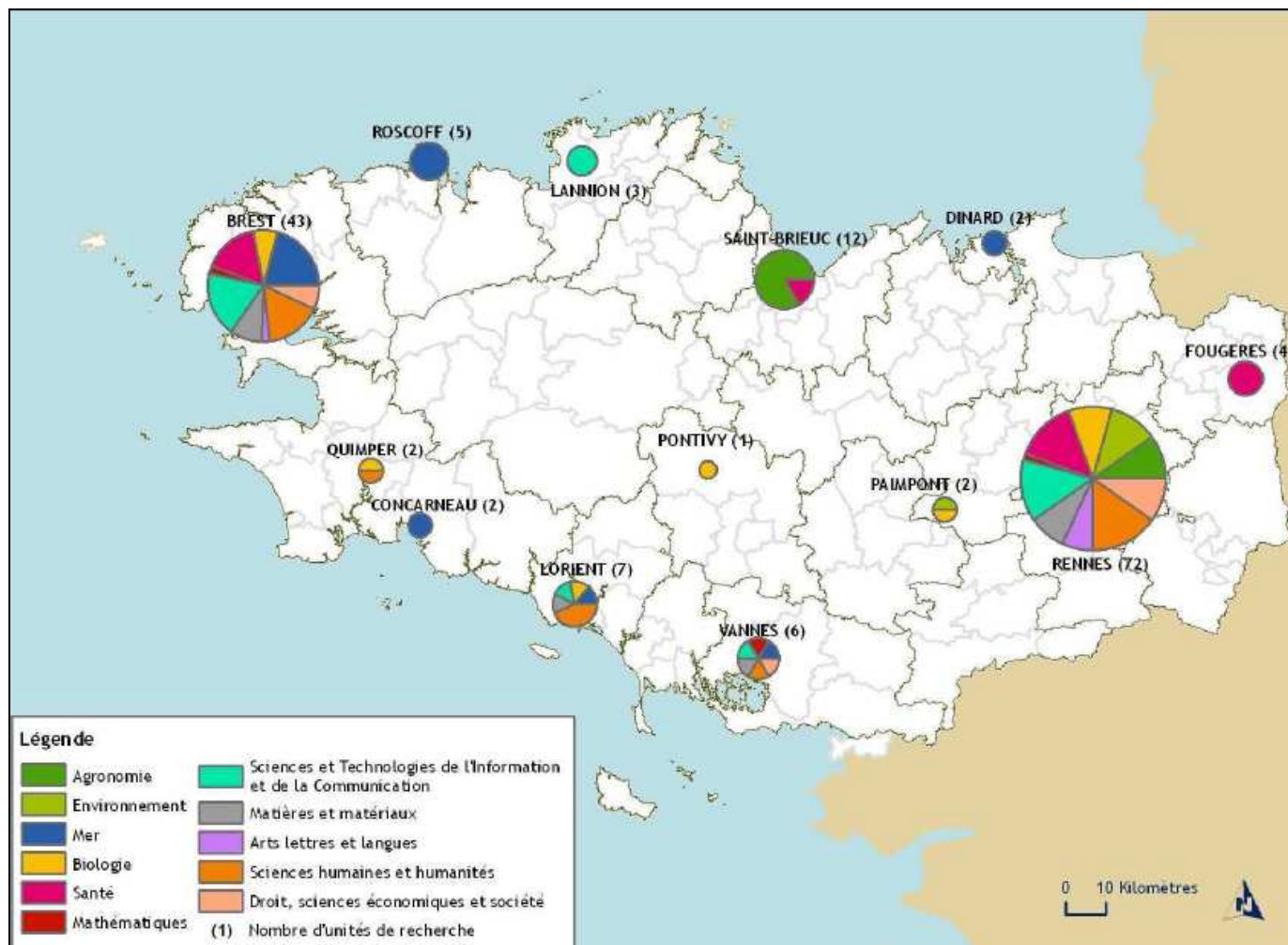
- des stations de l'IFREMER (Saint-Malo, La Trinité sur Mer et Concarneau) ;
- d'une unité de l'INRA à Ploudaniel,
- une station mixte INRA / IFREMER à Sizun,
- une unité mixte MNHN / CNRS à Quimper,
- un laboratoire de l'UBO à Quimper,
- la station biologique de Roscoff du CNRS, associée à l'UPMC, etc.

---

<sup>343</sup> La recherche médicale est essentiellement présente en Bretagne dans les pôles rennais et brestois.

<sup>344</sup> Dans ce domaine, ils détiennent des points forts en matériaux et éco conception, systèmes embarqués, systèmes à logiciel prépondérant, humanités numériques, ressources biotechnologiques, histoire et dynamique des espaces littoraux. D'autres sont en cours de structuration (modélisation - management - décisionnel).

Carte 13. Répartition des laboratoires bretons selon les divisions scientifiques



Source : Rapport d'analyse par programme, 2010 (Conseil régional de Bretagne)

## 2. Une organisation régionale en réseaux

L'organisation de la recherche en Bretagne est caractérisée par une organisation en réseaux, qui constitue une réponse adaptée à l'organisation de la recherche sur le territoire. Les liens les plus forts sont ceux qui unissent les pôles rennais et brestois, mais plus d'une trentaine de villes sont concernées.

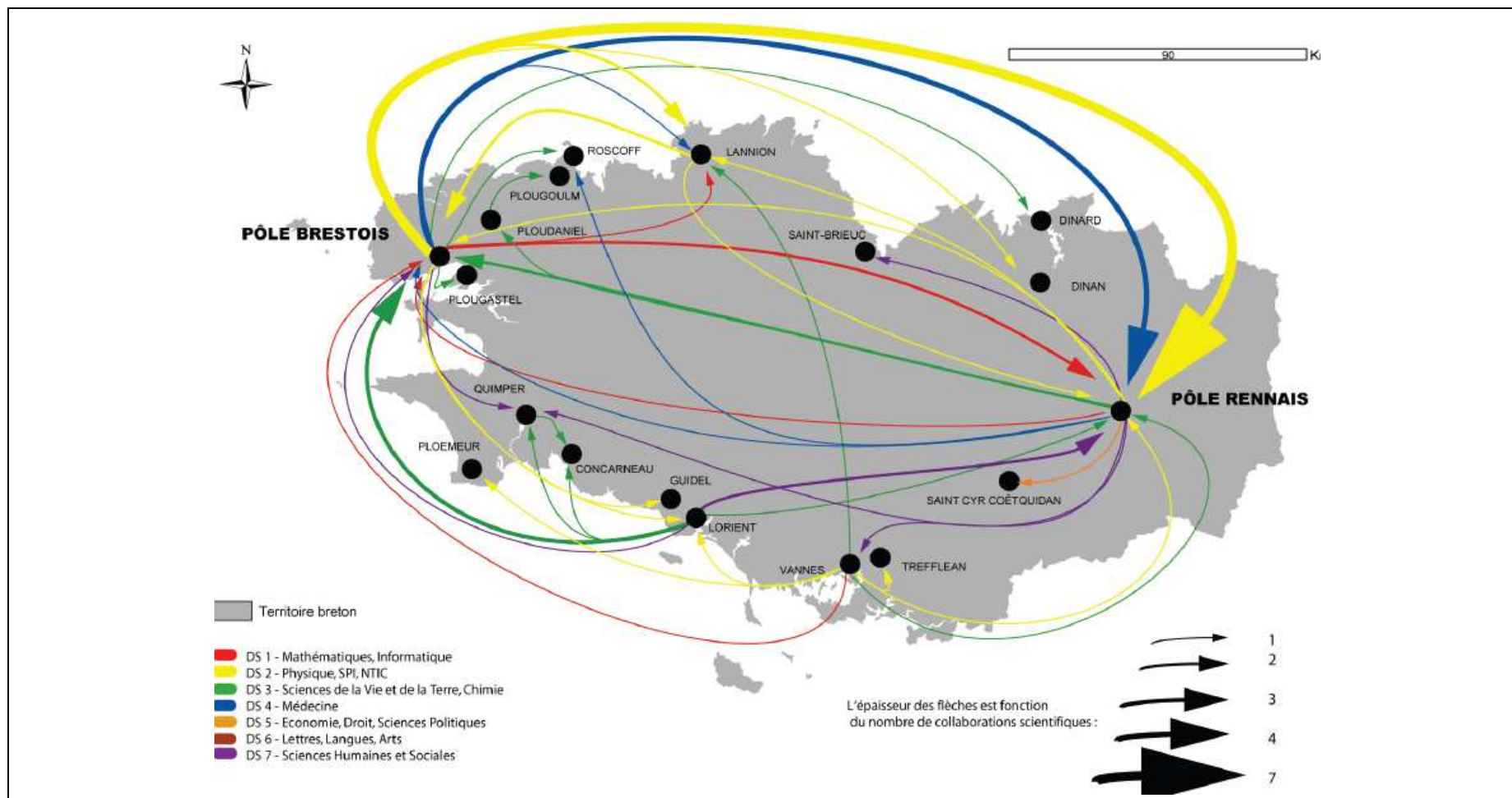
Parmi la multitude des réseaux formalisés créés à l'échelle métropolitaine ou régionale, les **Groupements d'intérêt scientifiques** (GIS) constituent des éléments remarquables de cette structuration, car ils reposent sur une organisation de projets multi sites et pluri établissements. En Bretagne, il en existe un nombre important, dans plusieurs domaines reconnus : les STIC, la santé, la Mer...

Au delà des relations créées dans ces réseaux, la Bretagne est le cadre de nombreuses coopérations scientifiques, principalement autour des pôles rennais et brestois, mais aussi réparties dans les villes du pourtour littoral.

Compte tenu de l'organisation territoriale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Bretagne, les pôles universitaires bretons tirent en grande partie leurs forces de ces mises en réseaux.



Carte 14. Répartition des collaborations scientifiques des laboratoires bretons à l'échelle régionale



Source : L'organisation territoriale de la recherche publique en Bretagne, Bertrand MORO, 2006.

### **3. Des relations extrarégionales étendues et diversifiées, nationalement et internationalement**

La recherche publique en Bretagne s'inscrit aussi dans des **réseaux de recherche interrégionaux**. De manière ancienne, la Bretagne a favorisé la coopération interrégionale de proximité, notamment avec la région des Pays de la Loire. Ces coopérations permettent le plus souvent la constitution de réseaux de chercheurs et/ou d'industriels ciblés sur une thématique ou une filière précise. Cette forte activité des acteurs de terrain reste à inscrire au sein d'une ou de plusieurs stratégies territoriales, encore à définir.

La recherche bretonne est aussi tournée vers l'étranger, avec des échanges diversifiés et **développés à l'international**, principalement à l'intérieur de l'Union européenne, surtout dans les domaines des sciences agronomiques, des sciences marines ; de la santé ; des STIC ; des sciences humaines et sociales. Ce sont pour la plupart des secteurs identifiés comme des forces de la recherche bretonne.

#### 2.2.2. Enseignement supérieur, recherche et innovation

Des liens existent de manière ancienne entre monde de l'entreprise et monde de la recherche, au travers d'une multitude de structures qui facilitent le travail des laboratoires avec les entreprises, pour transférer leurs technologies. La Bretagne se place au 4<sup>e</sup> rang national pour le dépôt de brevets, avec toutefois une majorité de dépôts de brevets privés.

Le système régional de soutien à l'innovation repose sur une diversité d'acteurs, déployés sur le territoire et associés dans une démarche mutualisée et de réseau. Les quatre universités jouent un rôle de valorisation, en promouvant la recherche et en engageant des partenariats avec les entreprises, dans une démarche de plus en plus collaborative. Par ailleurs, un nombre croissant de structures et d'outils, doit faciliter et développer la valorisation des activités de recherche. Créées pour certaines dès les années 1990 (technopôles, CCSTI...), elles se développent aujourd'hui de manière de plus en plus intégrée et structurée, certains pôles et centres élargissant et complétant les missions de valorisation et de transferts déjà portées par d'autres. Là aussi, la dimension interrégionale des échanges et des projets devient de plus en plus prégnante. Sans développer ici la diversité des structures existantes, on peut citer :

- Les sept Technopôles<sup>345</sup> ;
- Les quatre Centres de culture scientifique technique et industrielle (CCSTI), dont l'Espace des sciences à Rennes<sup>346</sup> ;
- Une vingtaine de Centres d'innovation technologique (3 Centres d'innovation et de transfert de technologies CRITT, huit centres techniques, des clusters,...) ;

---

<sup>345</sup> Technopôle Anticipa Lannion-Trégor, Lorient Technopôle Innovation, Pays de Vannes Technopôle, Rennes Atalante, Technopôle Brest Iroise, Technopôle Quimper Cornouaille et le Zoopôle Saint-Brieuc Ploufragan.

<sup>346</sup> Créé en 1984, il bénéficie d'une reconnaissance nationale (il a été labellisé en 2008 "Science et culture – Innovation" par le MESR). C'est le CCSTI le plus fréquenté de la région.

- Les quatre pôles de compétitivité labellisés ;
- La cantine numérique rennaise<sup>347</sup> ;
- Bretagne Valorisation (2008) ;
- Bretagne Développement Innovation, BDI (2011)<sup>348</sup>.

Aujourd'hui, la démarche de **recensement régional des activités de recherche et d'innovation** portée par le PRES UEB (Bretagne Valorisation), diffusée sur un site Internet à l'accès gratuit, contribue également à rapprocher les acteurs du monde économique des activités de recherche et des plateformes technologiques existantes.

Malgré cette diversité de structures de valorisation, certains domaines de la recherche et de l'innovation pourtant développés en Bretagne restent insuffisamment exploités économiquement, notamment des PME.

C'est par exemple le cas pour les domaines qui ne coïncident pas avec les priorités régionales ou les secteurs développés dans l'économie et de l'industrie régionale, qui dès lors, ne font pas partie des secteurs soutenus prioritairement par les collectivités territoriales bretonnes, Conseil régional en premier lieu.

Ainsi, la recherche publique bretonne est très bien positionnée dans le domaine de la chimie et des matériaux, mais il n'existe pas sur le territoire régional de grands groupes industriels dans ce domaine.

Pour les industries créatives (cinéma, disque, livre, audiovisuel), il existe de nombreuses PME et TPE mais encore très peu de liens avec le monde de la recherche.

Ce constat est sans doute à relativiser du fait que 90% de l'économie bretonne repose sur un tissu de PME et PMI de moins de 10 salariés. Cette granularité rend plus difficile l'accès au transfert et au financement de l'innovation.

### 2.2.3. Le développement accéléré des relations entre enseignement supérieur et monde socio économique

Au sein de l'enseignement supérieur régional, ce sont initialement les grandes écoles et les IUT qui ont développé des relations avec le monde de l'entreprise, ceci en raison de la finalité professionnelle très prononcée de ces établissements. Ces rapprochements se sont traduits notamment dans les statuts adoptés par ces établissements, qui s'ouvrent à des représentants du monde économique et de l'innovation, évolution qui se poursuit encore aujourd'hui :

---

<sup>347</sup> Mise en place fin 2010, portée par Rennes Métropole et des structures de l'innovation numérique (pôle de compétitivité Images & Réseaux, Granit - Groupe armoricain en informatique et en télécommunications, qui cherche à promouvoir et développer les STIC en Bretagne-, Rennes Atalante, l'ESC Rennes...), la cantine numérique doit offrir une plate-forme commune pour l'innovation numérique et la diffusion des cultures numériques dans la société. Elle est soutenue par le Conseil régional et des entreprises de la filière STIC.

<sup>348</sup> BDI regroupe dans une structure unique Bretagne Innovation (créée en 1988 par le Conseil régional) et l'Agence économique de Bretagne (AEB), dans l'objectif de rendre plus opérationnelle la gouvernance globale en matière de développement économique et de soutien à l'innovation.

**Exemple : la révision des statuts de l'INSA de Rennes**

*Suite à l'adoption de la LRU, l'INSA de Rennes s'est engagée fin 2008 dans une réforme de ses statuts. Parmi les objectifs assignés à ce projet figuraient le renforcement du lien entre l'école et le monde économique. Début 2010, il s'est traduit principalement par :*

- une augmentation des représentants du monde socio-économique dans le Conseil d'Administration (de 4 à 9) ;*
- la mise en place dans tous les départements de formation d'un conseil élargi à des représentants du monde socio-économique, avec un rôle de réflexion et de prospective sur l'évolution de la formation d'ingénieur.*

*En outre, l'ouverture de l'école au monde économique s'est traduite par la mise en place en 2011 d'une nouvelle direction fonctionnelle, la Direction des Relations Entreprises et Partenariales, dont l'une des missions est de conforter l'insertion de l'INSA dans l'environnement économique local.*

**L'affirmation progressive de la vocation professionnelle des universités**

a peu à peu élargi ces relations et cette mission a encore été renforcée par la **loi LRU**, qui a ajouté l'insertion professionnelle aux missions de l'université (création d'un bureau d'aide à l'insertion professionnelle, BAIP) : des licences et masters professionnels sont mis en place en nombre croissant, des services universitaires d'information, d'orientation **et d'insertion professionnelle** (SUIOIP) sont créés et développent leurs missions auprès des étudiants et en direction du tissu socio économique local...

Des relations plus régulières se mettent en place entre les entreprises et les universités, notamment à travers la politique des stages<sup>349</sup>, la constitution de conseils de perfectionnement qui se généralisent dans les filières académiques, la création de Fondations, la signature de contrats de recherche... Ce phénomène est également accentué par la montée en puissance de différents dispositifs de formation tout au long de la vie (FTLV), également dans l'enseignement supérieur, pour les universités et les grandes écoles : la Validation des acquis de l'expérience (VAE) créée en 2002, la formation par alternance qui connaît un essor très important depuis dix ans...

En Bretagne, où des initiatives ont été mises en place de manière déjà relativement ancienne pour rapprocher enseignement supérieur et acteurs du monde socio-économique, on observe aujourd'hui une accélération et une intensification de ces échanges et de ces partenariats. Ils se traduisent de diverses manières, au travers d'outils mis en place, de structures et de partenariats créés, par des initiatives menées directement en direction des étudiants ou encore à travers la révision des statuts des établissements d'enseignement supérieur, pour y faire davantage entrer le monde socio économique. Sans être exhaustifs, les exemples ci-dessous illustrent la diversité des initiatives développées en Bretagne.

<sup>349</sup> Ainsi à Rennes 2, les étudiants inscrits à l'université effectuent 4 000 stages chaque année, ce qui demande une réelle coopération avec les entreprises.

**\* Les fondations**

*Dès 2007, l'IGR-IAE crée la première fondation d'entreprise, sous l'égide de la Fondation de France. Depuis, d'autres Fondations, plus ou moins actives, ont été mises en place en Bretagne. Ainsi, en 2010, la Fondation Rennes 1 a été créée avec le soutien d'une cinquantaine de donateurs. Rennes Métropole et des entreprises comme Veolia, Orange ou Biotrial font partie de ses membres fondateurs. Elle doit développer l'attractivité et la professionnalisation des formations universitaires et valoriser la recherche et l'ouverture à l'international.*

**- Les dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle et de l'entrepreneuriat étudiant**

**\* le Pôle de l'entrepreneuriat étudiant en Bretagne (P2EB)**

*Lancée en mars 2011, issue d'un appel à projet national initié en 2010, cette structure informelle portée par Rennes 1, veut promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes diplômés, par l'accès à des outils de formation et d'accompagnement. Ses objectifs principaux sont :*

- le soutien aux actions de sensibilisation, aux partenariats avec les réseaux de dirigeants et aux initiatives des "juniors entreprises".*
- l'aide aux étudiants pour la création d'entreprise ;*
- la formation de référents-conseils au sein de chaque établissement<sup>350</sup>.*

*Vingt réseaux analogues ont été labellisés en France. P2EB réunit 69 partenaires dont les 4 universités et 30 écoles, sa large ouverture ayant conditionné sa labellisation.*

**\* La Plate-forme d'insertion professionnelle ConvergenceS**

*Les Universités de Rennes 1 et Rennes 2 se sont rapprochées autour de la plate-forme ConvergenceS pour mettre en place des actions communes d'insertion professionnelle et plus particulièrement de valorisation des compétences des étudiants développées au sein des formations universitaires.*

*Cette plateforme vise à développer les relations des universités avec des partenaires du monde professionnel (entreprises, organismes professionnels) afin de mieux cibler leurs besoins, leurs attentes sur le terrain à travers la négociation de stages, une meilleure connaissance des différents secteurs d'activité qui concernent les formations universitaires, etc. Dans le même but, plusieurs outils sont mis ainsi à disposition des étudiants et jeunes diplômés comme par exemple :*

- une application informatique qui centralise des offres de stage et d'emploi ;*
- l'organisation de Forum ConvergenceS pour développer des échanges directs entre professionnels et jeunes diplômés, avec le MEDEF Bretagne,*
- un module de formation à distance sur la recherche d'emploi : TREK, du campus à l'emploi,*

<sup>350</sup> Il ambitionne d'ici à 2014 de sensibiliser 45 000 étudiants, d'en former 6 000 et d'en accompagner 300 dans des projets entrepreneuriaux.

- un projet d'annuaire des anciens étudiants des deux universités pour favoriser une culture de réseaux ;
- le parrainage de formations universitaires par des entrepreneurs.

**\* Le Forum Entreprises**

Dans ce cadre, les universités organisent chaque année des rencontres entre 50 000 étudiants et 300 entreprises implantées en Bretagne.

**\* L'expérimentation Open Odyssey** : Mis en place à partir de 2011 sous forme d'expérimentations sur le territoire régional, cet outil territorial d'intermédiation doit permettre de faire travailler ensemble les établissements d'enseignement supérieur et les acteurs professionnels (notamment les TPE/PME) autour d'enjeux régionaux (numérique, transport, agro/agri...), sur la base d'un concept d'"Université des territoires". Les projets menés sont construits dans une approche inter-écoles et inter-disciplines, avec des tuteurs issus des entreprises, des associations ou des institutions publiques. Par exemple, en 2011, un projet "Energie" a été initié (éolien off-shore, méthanisation, efficacité énergétique), regroupant les écoles de Sciences-Po Rennes, de l'IGR-IAE, Telecom Bretagne, INSA Rennes, ENSIBS, avec pour tuteurs la Préfecture de Région et les entreprises et associations Nass&Wind, Olmix, Algues de Bretagne, DCNS.

**La recherche universitaire intensifie également ses relations avec le monde économique, notamment pour faciliter l'insertion de ses hauts diplômés :**

**\* Les Doctoriales de Bretagne**

Fondées en 1998, désormais placées sous l'égide du PRES UEB, elles permettent de tisser des liens entre jeunes chercheurs issus des établissements d'enseignement supérieur et acteurs socio-économiques (grands groupes, PME locales, collectivités territoriales, centres de recherche, professionnels de la recherche, de l'innovation et du transfert de technologie). Dans le cadre d'une semaine de séminaire (tables rondes, visites d'entreprises, projets d'équipes...), les objectifs sont de mettre en avant le dynamisme de la recherche en Bretagne, d'accompagner les doctorants dans leurs projets personnels et professionnels, et de leur faire connaître le monde de l'entreprise.

### 3. Des implications généralisées et diversifiées des collectivités territoriales

En Bretagne, le Conseil régional, les villes (moyennes, agglomérations et métropoles) et les conseils généraux investissent volontairement dans l'enseignement supérieur et la recherche depuis les années 1980 à travers des

outils et modalités d'interventions nombreux, qui ont évolué et se sont diversifiés<sup>351</sup>. Ces interventions se concrétisent principalement :

- de manière **contractualisée**, avant tout à travers **les Contrats de projet Etat Région, les CPER** (auxquels les **fonds européens** apportent une participation financière significative<sup>352</sup>) mais aussi par le biais de conventions signées avec des établissements d'enseignement supérieur et principalement avec les universités ;
- par des **aides et des financements ciblés**, avec le recours croissant à des appels à projets qui doivent répondre à des priorités pour leurs territoires.

Le contexte régional a évolué significativement des années 1990 à aujourd'hui, depuis la stratégie collective d'aménagement de l'enseignement supérieur menée avec le Conseil régional en chef de file dans le cadre du Plan Université 2000, jusqu'aux récentes réponses régionales aux projets des Investissements d'avenir, appuyées principalement par la Région et les métropoles.

L'enseignement supérieur et la recherche sont envisagés comme un couple de plus en plus indissociable, leur développement conjoint étant perçu par les territoires, national mais aussi locaux, comme la condition pour rester visible et attractif. Dans ce contexte, **les niveaux régional et métropolitain s'impliquent chacun de manière offensive et stratégique dans l'enseignement supérieur et la recherche**, qu'ils perçoivent comme des leviers du développement de leur territoire. La problématique est en partie différente pour les Départements et les villes moyennes, et certains conseils généraux et certaines communes se questionnent actuellement quant à la possibilité et à la pertinence d'investir tout autant demain dans l'enseignement supérieur, à leur échelle.

Le futur schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (**SRESR**), annoncé par le Conseil régional pour la période 2012-2020, doit ouvrir en Bretagne une autre étape à ces évolutions. D'autres projets initiés parallèlement sur le territoire régional sont aussi à prendre en compte et notamment celui de Rennes Métropole, qui a engagé une démarche de Schéma de développement universitaire (**SDU**), afin de construire une programmation concertée des campus rennais (universités et grandes écoles de la métropole rennaise), pour la période 2014-2020.

Dans un secteur d'intervention où chaque collectivité territoriale intervient aujourd'hui en Bretagne, il est important de cerner les positionnements de

---

<sup>351</sup> Il faut souligner que cette étude des budgets du Conseil régional consacrés à l'enseignement supérieur et la recherche de 2000 à 2012 s'appuie sur les budgets primitifs, sans faire apparaître la transversalité de la globalité des financements régionaux reliés à ces domaines : aides aux pôles de compétitivité, à la recherche collaborative, autres financements pour le supérieur et la formation continue... Par ailleurs, les chiffres repris ici pour les budgets récents des autres collectivités fournissent des indications à nuancer, en raison des variations dans la structuration des budgets et en fonction d'éventuels projets structurants mis en place.

<sup>352</sup> Le Fonds européen de développement régional (FEDER) a vu ses objectifs recentrés autour de l'innovation, du développement durable et de l'accès aux réseaux pour la période 2007-2013. Ses orientations majeures se déclinent au niveau régional au sein du Programme Opérationnel (PO) qui définit le cadre régional d'intervention du fonds européen. Le PO breton validé en 2007 accorde une place importante à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation dans un axe intitulé "accroître la compétitivité et la performance économique régionale par l'innovation et la connaissance".

chacune d'elles, qui sont propres aux échelles territoriales d'intervention, mais qui dépendent aussi d'enjeux et de choix locaux propres à chacune. A travers cette analyse, l'enjeu est de comprendre comment ces échelles d'intervention, chacune à leurs niveaux, peuvent agir en complémentarité et en cohérence pour un développement d'ensemble de l'enseignement supérieur en Bretagne.

Dans cette phase charnière, appréhender les mutations du paysage régional de l'enseignement supérieur implique de comprendre comment évoluent aujourd'hui les positionnements et les interventions du Conseil régional (3.1) des métropoles et des villes moyennes (3.2) et des Départements (3.3).

Si ce n'est pas l'objet des développements suivants, consacrés aux interventions des collectivités territoriales, il faut toutefois souligner que l'intervention de l'Etat en région pour l'enseignement supérieur et la recherche reste déterminante. Elle a représenté en 2010 près de **750M€ à la recherche et à l'enseignement supérieur soit 4% du budget total alloué en région Bretagne.**

*NB : Les interventions des collectivités territoriales pour l'enseignement supérieur sont fréquemment couplées à celles dédiées à la recherche (voire regroupées dans un même ensemble "développement économique, innovation, recherche et enseignement supérieur"), reflétant l'imbrication croissante de ces questions dans le cadre des politiques locales. Les données indiquées peuvent donc parfois correspondre à des montants englobant plusieurs de ces domaines d'intervention. Par conséquent, ces montants restent difficilement comparables, compte tenu en outre de l'existence sur certains territoires de projets structurants impliquant temporairement des investissements lourds.*

### 3.1. Politiques d'enseignement supérieur et de recherche du Conseil régional de Bretagne

#### 3.1.1. Les deux dimensions de l'implication régionale

La Région Bretagne s'est investie dans l'enseignement supérieur et la recherche au fur et à mesure des étapes de la décentralisation, qui lui ont petit à petit donné de nouvelles marges d'action, particulièrement dans le champ du développement économique et de l'aménagement du territoire.

A côté de l'État dont les compétences et les financements sont très largement prépondérants (cf. Chapitre 1, point 1.6.1, figure 2), la Région s'est saisie de ces nouvelles compétences pour investir le champ de l'enseignement supérieur, fortement couplé à celui de la recherche : le développement de l'un doit profiter à l'autre, dans une approche globale qui en fait des instruments clé pour le développement économique, l'innovation et l'attractivité régionale.

Les interventions de la Région dans l'enseignement supérieur et la recherche se mesurent au regard des montants budgétaires qui leur sont allouées (A). Mais dans une approche plus stratégique de pilotage (B) il faut aussi tenir compte du positionnement du Conseil régional, dans ses choix et priorités de financements, et aussi en tant que fédérateur et coordonnateur des actions menées en



Bretagne pour l'enseignement supérieur et la recherche, vis-à-vis des autres acteurs, en région, à l'interrégional voire au niveau national.

Deux dimensions sont ainsi à prendre en compte, qui sont à la fois liées et en partie distinctes :

- une **dimension budgétaire** qui concerne les montants consacrés par la Région à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- une **dimension de pilotage et de positionnement du Conseil régional**, dans la définition et la mise en place d'une stratégie régionale collective autour de l'enseignement supérieur et de la recherche et donc vis-à-vis des autres acteurs régionaux.

Sur ce deuxième point des évolutions récentes (les réponses aux Investissements d'avenir, l'annonce d'un schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche) sont des éléments stratégiques à prendre en compte.

#### A. *L'implication financière régionale*

En 2011, la Région Bretagne a consacré **24M€** à l'enseignement supérieur et la recherche : environ 7M€ à l'enseignement supérieur et 17M€ pour la recherche. Elle devrait y consacrer une somme à peu près identique en 2012. Ces montants correspondent à environ **2% du budget régional total** (en budget primitif).

**Repère : Hétérogénéité des budgets régionaux consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche**

*L'enquête "Vie universitaire" 2010 basée sur les budgets régionaux de l'année 2009, souligne la diversité des montants affectés à l'enseignement supérieur et la recherche par les Régions. **Il est important de situer ces budgets, notamment au regard du budget régional total.***

*Ces montants s'échelonnent entre 6M€ et 151M€, avec en première position l'Ile de France (151M€, soit 3% de son budget total), en deuxième position Rhône-Alpes avec 125M€ (soit 6% budget total); en troisième l'Aquitaine avec 79 M€ (6%), puis Midi-Pyrénées (40 M€, soit 3%)...et en douzième la Bretagne avec 25M€ (2%) ; enfin en dernière position l'Auvergne avec 5,91 M€ (0,9%).*

*En terme de budget affecté à l'enseignement supérieur et à la recherche **par étudiant**, la Bretagne est au 15<sup>e</sup> rang des régions avec **257€/étudiant**. Les montants sont aussi extrêmement hétérogènes (3 000€ en Corse ; 1071€ en Basse-Normandie, 853€ en Picardie, 770€ en Aquitaine, 520€ en Rhône-Alpes; 370€ en Midi-Pyrénées, 257€ en Ile-de-France, 140€ en Auvergne).*

Depuis le début des années 2000, les budgets régionaux consacrés à l'enseignement supérieur connaissent des variations notables (de 7M€ en 2000 à près de 10 M€ en 2003 pour revenir en 2012 à un niveau de 6 M€ environ). Le tableau ci-dessous retrace ces évolutions et met en lumière les parts relatives consacrées à l'enseignement supérieur et la recherche (en part du budget primitif). (Nb : ESR = enseignement supérieur et recherche, I=innovation)

Tableau 18. Montants des budgets consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche par le Conseil régional de Bretagne  
 (Budget primitif 2000-2012)

<b>Budget Primitif (€)</b>	<b>Crédits de Paiement Investissement (€)</b>	<b>Crédits de Paiement Fonctionnement(€)</b>	<b>TOTAL Crédits de Paiement (€)</b>	<b>Pourcentage du Budget ESR (%)</b>	<b>Pourcentage du Budget global (% et €)</b>
<b>ESRI 2000</b>			<b>50 704 543</b>		9.5% (529 760 335€)
Enseignement sup.			<b>6 997 410</b>	13.8%	1.3%
Recherche et Innov.			<b>43 707 133</b>	86.2%	8.2%
<b>ESRI 2001</b>			<b>28 386 007</b>		5.2% (535 858 296€)
Enseignement sup.			<b>6 951 675</b>	24.5%	1.2%
Recherche et Innov.			<b>21 434 332</b>	75.5%	4.0%
<b>ESRI 2002</b>			<b>30 275 000</b>		4,7% (641 950 000€)
Enseignement sup.			<b>7 256 000</b>	24%	1.1%
Recherche et Innov.			<b>23 019 000</b>	76%	3.6%
<b>ESR 2003</b>			<b>21 782 000</b>		3,1% (670 600 000€)
Enseignement sup.			<b>11 222 000</b>	51.5%	1.6%
Recherche			<b>10 560 000</b>	48.5%	1.5%
<b>ESR 2004</b>			<b>29 730 000</b>		4,2% (695 731 500€)
Enseignement sup.			<b>9 840 000</b>	33.0%	1.4%
Recherche			<b>19 890 000</b>	67.0%	2.8%
<b>ESR 2005</b>			<b>17 213 000</b>		2,3% (725 700 000€)
Enseignement sup.			<b>6 040 000</b>	35.0%	0.8%
Recherche			<b>11 173 000</b>	65.0%	1.5%
<b>ESR 2006</b>	8 400 000	10 360 000	<b>18 760 000</b>		2,35% (795 000 000€)
Enseignement sup.	4 081 315	2 250 000	<b>6 331 315</b>	33,7%	0,8%
Recherche	4 318 685	8 110 000	<b>12 428 685</b>	66,2%	1,55%
<b>ESR 2007</b>	6 865 000	13 535 000	<b>20 400 000</b>		2% (981 000 000€)
Enseignement sup.	2 660 000	2 050 000	<b>4 710 000</b>	23.0%	0,48%
Recherche	4 205 000	11 485 000	<b>15 690 000</b>	77.0%	1,59%

<b>ESR 2008</b>	10 160 000	13 250 000	<b>23 410 000</b>		2,2% (1 067 700 000 €)
Enseignement sup.	4 260 000	1 931 728	<b>6 191 728</b>	26.4%	0,58%
Recherche	5 900 000	11 318 272	<b>17 218 272</b>	73.6%	1,61%
<b>ESR 2009</b>	11 150 000	13 155 000	<b>24 305 000</b>		2,2% (1 088 600 000 €)
Enseignement sup.	4 200 000	1 940 000	<b>6 140 000</b>	25.0%	0,56%
Recherche	6 950 000	11 215 000	<b>18 165 000</b>	75.0%	1,64%
<b>ESR 2010</b>	13 665 000	13 485 000	<b>27 150 000</b>		1,9% (1 433 631 930 €)
Enseignement sup.	6 412 500	2 075 000	<b>8 487 500</b>	31.2%	0,59%
Recherche	7 252 500	11 410 000	<b>18 662 500</b>	68.8%	1,29%
<b>ESR 2011</b>	12 200 000	12 250 000	<b>24 450 000</b>		2% (1 176 000 000 €)
Enseignement sup.	5 870 000	975 000	<b>6 845 000</b>	28.0%	0,58%
Recherche	6 330 000	11 275 000	<b>17 605 000</b>	72.0%	1,49%
<b>ESR 2012</b>			<b>23 795 000</b>		1,9% (1 241 000 000 €)
Enseignement sup.			<b>5 590 000</b>	23.5%	0,45%
Recherche			<b>18 205 000</b>	76.5%	1,46%

Source : Budgets primitifs du Conseil régional de Bretagne, 2000-2012

*(Indication pour la lecture du tableau ci-dessus : pour exemple, en 2012, le montant du Budget primitif consacré à l'enseignement supérieur et la recherche est de 23 795 000€, dont 5 590 000€ consacrés à l'enseignement supérieur (soit 23,5% du Budget primitif ESR) et 18 205 000 € dédiés à la recherche (soit 76,5% du Budget primitif ESR). Par rapport au montant total du Budget primitif régional en 2012 (qui s'élève à 1 241 000 000€), le Conseil régional prévoit ainsi de consacrer 1,9% de ce budget à l'enseignement supérieur et la recherche, dont 0,45% à l'enseignement supérieur, et 1,46% à la recherche).*

*B. Le pilotage régional des politiques d'enseignement supérieur et de recherche : une volonté croissante de structuration*

La Région Bretagne a rapidement assumé le pilotage des actions régionales en matière d'enseignement supérieur et de recherche, tout d'abord **au travers des Contrats de Projet Etat - Région (CPEP)**, par lesquels l'Etat a associé précocement la Région aux politiques universitaires.

• **L'intervention régionale au travers des CPEP**

En 1989, la Bretagne est la première région à inclure un volet "enseignement supérieur" dans son CPEP. Ce volet bénéficie alors d'un montant élevé, marque d'un engagement précoce des collectivités territoriales. Les CPEP suivants jusqu'au dernier (2007-2013) confirment cet investissement.

Dans le **CPEP 2007-2013**, l'enseignement supérieur et la recherche font l'objet d'un des neuf **grands projets** mis en avant : *"Conforter la performance de notre système d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation au service de l'économie régionale"* (grand projet 3).

Ce grand projet articule enseignement supérieur, recherche et compétitivité des entreprises industrielles et des services associés, considérant que ce sont "les trois principaux facteurs de succès de l'économie régionale".

Ainsi, ce grand projet se décline en trois objectifs :

- **Renforcer l'offre de formation supérieure et améliorer la qualité de vie étudiante (199 M€)** : Les universités reçoivent dans ce cadre un financement de 175 M€ (Etat et collectivités) ;
- **Développer la recherche (202 M€)** ;
- Développer l'innovation et la compétitivité des PME (84 M€).

Il mobilise au total 407 M€ pour ses objectifs enseignement supérieur et recherche<sup>353</sup>, tous financements confondus dont 157 M€ pour **l'Etat** et 72 M€ pour la **Région**<sup>354</sup>. Les **autres collectivités** (Départements, communes, agglomérations) les financent à hauteur de 93 M€. **Les fonds européens** représentent une part significative des montants alloués, le FEDER intervenant à hauteur de 66 M€<sup>355</sup>. Les autres financeurs (CROUS, établissements d'enseignement supérieur, CHU...) participent pour un montant s'élevant à 12,5M€<sup>356</sup>.

Il faut noter un fléchissement récent des ouvertures de crédits, puisque le dernier CPEP devrait avoir un taux d'exécution en 2013 de seulement 70% (estimation de l'État de décembre 2011) ce qui signifie que certaines opérations

<sup>353</sup> Le budget du GP3 s'élève au total à 486M€, 84M€ étant consacrés à l'objectif 3 de développement de l'innovation et de la compétitivité des PME.

<sup>354</sup> Pour la mise en œuvre de ce CPEP, Etat et Région ont engagé au total, respectivement, 594 313M€ et 480 347M€.

<sup>355</sup> Ce grand projet est en lien étroit avec l'objectif 2 du programme FEDER.

<sup>356</sup> Montant total du CPEP : 594 313 millions d'euros pour l'Etat, 480 347 millions d'euros pour la Région.

programmées ne seront pas financées<sup>357</sup>. En 2012, le Conseil régional évoque de ce fait la diminution importante des contreparties financières d'Etat au cours de l'année 2011, soulignant que la mise en œuvre effective des opérations prévues dans le CPER est conditionnée à leur obtention.

Aujourd'hui, l'avenir des CPER apparaît incertain, même s'il est très vraisemblable qu'une nouvelle forme de contractualisation entre l'État et les Régions verra le jour après 2013. Ce nouveau schéma pourrait acquérir une dimension européenne, puisque 2014 correspondra également au démarrage de la programmation européenne "Horizon 2020".

- **Des interventions du Conseil régional en faveur de la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne**

Dans le cadre du CPER ou au travers d'autres dispositifs (contractualisés – Contrats d'Objectifs et de Moyens - ou non), le Conseil régional investit dans l'enseignement supérieur pour favoriser le **développement d'initiatives structurantes** pour l'enseignement supérieur et la recherche en Bretagne. Ainsi, dès 1999, il a soutenu la création de l'Europôle rennais (initiative collective portée à l'échelle rennais), celle de l'Université de Bretagne en 2001 (échelle régionale), puis en 2001, la création à l'échelle interrégionale du Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique (RUOA)... (Voir Chap.7, point 1.3).

Plus récemment, son soutien à des initiatives structurantes pour l'enseignement supérieur et la recherche se manifeste par son **appui aux réponses régionales élaborées pour des appels à projets et nouveaux dispositifs nationaux**, lors de leur phase d'élaboration et pour leur mise en place. C'est le cas en 2007 lorsque le PRES régional UEB est créé, avec lequel la Région a depuis établi des Contrats d'Objectifs et de moyens (COM).

Puis en 2008, lorsque le Campus numérique **UEB C@mpus** est retenu comme "Campus prometteur" dans le cadre de l'Opération Campus.

De 2010 à aujourd'hui, le Conseil régional poursuit son soutien aux initiatives régionales, en 2011 et 2012 pour les réponses aux appels à projets des Investissements d'avenir, avec dans ce cadre, soulignons le, une dimension interrégionale de certains des projets soutenus. Ainsi, dès la phase d'élaboration des projets, le Conseil régional est intervenu en mettant en place une assistance à maîtrise d'ouvrage, un chargé de mission et une équipe projet dédiée au soutien et au suivi de ces réponses. Au regard des projets retenus, le Conseil régional entend prolonger les soutiens apportés.

Dans ce nouveau contexte, la Région entend ainsi conserver un rôle de coordonnateur et de pilote de la politique régionale d'enseignement supérieur et de recherche, en régional à l'égard des autres acteurs régionaux, ainsi qu'à l'interrégional en élargissant certaines actions menées à cette échelle, notamment en direction des Pays de la Loire. Un des outils mobilisé pour cela est le Contrat d'objectifs et de moyens (COM) passé avec l'UEB.

---

<sup>357</sup> A titre d'exemple, dans le cadre de la révision à mi-parcours du CPER, l'Etat a réduit le montant de ses financements consacrés à l'enseignement supérieur, (-2M€ pour l'objectif 1) au profit de l'objectif 2 consacré à la recherche.

- **Le Contrat d'objectifs et de moyens (COM) avec le PRES UEB**

Un premier COM a été signé avec le PRES UEB en 2008, pour la période 2008-2010, pour un montant de 9,1M€ sur trois ans, hors infrastructure numérique. Ce premier COM définissait cinq axes stratégiques<sup>358</sup> concrétisés à travers 13 actions majeures. En 2011, un nouveau COM a été défini pour la période 2011-2013. Il s'inscrit dans la stratégie 2012-2016 du PRES et s'appuie en partie sur la mobilisation de fonds européens.

**Six objectifs stratégiques partagés ont été retenus, déclinés en 14 actions:**

**1- Favoriser la structuration de la recherche :** animer des réseaux thématiques de recherche ration de la recherche, soutenir des Chaires internationales, renforcer la Mission pour le développement européen de la recherche en Bretagne ;

**2- Promouvoir l'excellence de la formation doctorale :** renforcer la qualité et la notoriété du doctorat, favoriser l'ouverture professionnelle des doctorants ;

**3- Déployer l'UEB C@mpus :** implémenter les nouveaux développements d'UEB C@mpus, expérimenter les innovations d'UEB C@mpus et observer l'évolution des usages, soutenir l'Ingénierie du projet UEB C@mpus.

**4- Conforter l'attractivité et la visibilité européenne et internationale de l'UEB :** favoriser la promotion internationale ;

**5- Renforcer le rôle de l'UEB dans la structuration de l'offre de formation initiale et continue :** soutenir la qualité de l'offre de formation tout au long de la vie et soutenir l'Observatoire Régional de l'Enseignement Supérieur ;

**6- Dispositions particulières relatives à la valorisation :** sensibiliser les chercheurs et protéger les résultats de la recherche, exploiter et actualiser la cartographie des compétences de l'UEB, encourager les projets innovants.

- **L'annonce d'un Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) : l'affirmation d'une ambition stratégique régionale**

Fin 2011, la Région a annoncé sa volonté d'élaborer une Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR), pour la période 2012-2020. Depuis 2005, trois Régions (Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées) ont fait le choix d'engager une démarche de SRESR. Prévues par la loi, cette démarche est définie comme cadre principal des coopérations entre Régions et universités par la Convention cadre de coopération signée en 2009 entre l'Association des Régions de France (ARF) et la Conférence des Présidents d'Universités (CPU).

Par cette annonce, le Conseil régional de Bretagne manifeste sa volonté de soutenir et structurer l'enseignement supérieur et la recherche, et de renouveler son rôle historiquement fédérateur.

<sup>358</sup> Ces cinq axes sont : favoriser l'émergence et la réalisation de projets structurants, soutenir le dispositif de valorisation de la recherche, promouvoir l'excellence de la formation doctorale, faire de l'UEB un campus multi sites numérique à ultra haut débit, offrir une visibilité internationale.

D'ores et déjà, des références sont faites au SRESR, dans d'autres documents stratégiques du Conseil régional ayant pour objectif de définir sa politique régionale pour les années à venir :

- **dans le CPRDF 2011** : il y est question de l'objectif régional de professionnalisation pour l'enseignement supérieur, en indiquant qu'il devra être décliné dans le SRERS, pour développer des offres de formations post-bac pédagogiquement innovantes, territorialement complémentaires et adaptées aux enjeux socio économiques pour les niveaux Licence, Master et Doctorat.
- **Dans la Charte d'engagement pour les jeunes de Bretagne** : il est fait référence au SRESR concernant les enjeux de la mobilité étudiante...

Une diversité de démarches et de schémas régionaux existants ou à renouveler (principalement dans le domaine économique –SRDE-, de l'innovation –SRI-, de la formation –CPRDF-, de la jeunesse -Charte jeunesse-, du numérique -Bretagne numérique 2.0-) impliquent plus ou moins directement l'enseignement supérieur et la recherche ; ce qui nécessitera de les coordonner et de les mettre en synergie avec le futur SRESR, pour en optimiser les effets.

### 3.1.2. Des compétences régionales obligatoires limitées

Les compétences obligatoires des Régions dans l'enseignement supérieur et la recherche ont déjà été exposées dans un chapitre précédent: elles interviennent à l'égard des Classes préparatoires aux grandes écoles et des Sections de techniciens supérieurs via leurs compétences vis-à-vis des lycées. Elles sont aussi compétentes pour les formations en apprentissage post-bac, elles ont la charge depuis 2004 des formations sanitaires et sociales, et elles interviennent dans la carte des formations supérieures (STS), via le CPRDF.

Dans certains de ces domaines le Conseil régional de Bretagne adopte une politique volontariste notable. Ainsi, à titre d'exemple, pour les formations sanitaires et sociales, il choisit d'investir pour former plus de professionnels et pour améliorer les conditions d'attribution des bourses d'études<sup>359</sup>.

Par ailleurs, la Région intervient de manière indirecte dans l'enseignement supérieur et la recherche au titre de certaines de ses compétences obligatoires dans le domaine de l'économie : innovation et aides à la création d'entreprises, aides aux filières émergentes, soutien au développement et à l'animation des pôles de compétitivité ; ceci avec deux outils stratégiques principaux : le Schéma régional de l'innovation (SRI) et le Schéma régional de développement économique (SRDE).

---

<sup>359</sup> Les conditions d'attribution des bourses d'études sont améliorées, notamment pour les jeunes aux revenus les plus modestes, en les alignant par référence aux bourses attribuées aux étudiants en cursus universitaire, et en effectuant un versement sur dix mois.

### 3.1.3. Les grands axes de la politique régionale d'enseignement supérieur et de recherche

Les grands axes de la politique régionale d'enseignement supérieur et de recherche sont ici décrits en s'appuyant sur les documents budgétaires du Conseil régional de 2000 à 2012, et plus particulièrement à partir de 2006. En effet, à partir de cette date, on peut considérer qu'une période nouvelle s'est ouverte pour l'enseignement et la recherche en Région, tant en raison d'un contexte national et international évoluant vers davantage de compétitivité et d'attractivité, qu'en conséquence d'une amplification, à partir de cette date, des initiatives et des réponses régionales à ces nouvelles tendances.

Au cours de ces années, le mode de présentation des actions du Conseil régional pour l'enseignement supérieur et la recherche évolue, ce qui fournit des éléments d'information et de compréhension quant à une conception régionale de plus en plus indissociable des enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ainsi, la Région décline ses interventions à travers trois grands objectifs, un premier davantage tourné vers l'enseignement supérieur (offre de formation, qualité de vie étudiante), un second orienté vers la recherche et un troisième qui s'attache à développer la visibilité et l'attractivité de l'enseignement supérieur **et** de la recherche. Il s'agit ainsi de :

- Renforcer l'attractivité et la qualité de l'offre de formation ;
- Renforcer la recherche en Bretagne ;
- Développer la structuration et la visibilité de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Sans reprendre ici l'ensemble des dispositifs existants et successivement mis en place, l'objectif est d'éclairer l'évolution des objectifs poursuivis ces dix dernières années et leur portée actuelle. Au-delà d'une certaine continuité dans les engagements régionaux en faveur de la recherche et de l'enseignement supérieur, des tendances nouvelles se dessinent en faveur de davantage de structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'ouverture, d'attractivité et de visibilité internationale.

Depuis 2006, sans modifications fondamentales des montants régionaux consacrés à ces deux questions, les dispositifs mis en œuvre et les outils mobilisés (COM UEB 2011-2013...) reflètent bien les évolutions du paysage national et international, et par conséquent régional de l'enseignement supérieur **et** de la recherche. Bien que l'étude du CESER ait fait le choix de porter son attention avant tout sur l'enseignement supérieur, il apparaît bien qu'à l'échelle régionale, enseignement et recherche deviennent extrêmement liés...amenant le Conseil régional à faire évoluer certaines de ses modalités d'intervention.



*A. Renforcer l'attractivité et la qualité de l'offre de formation*

Cet objectif se traduit principalement au travers de l'engagement du Conseil régional pris dans le cadre du CPER. Ainsi, la Région participe au financement des opérations d'investissements des établissements d'enseignement supérieur (y compris pour les formations en apprentissage post-bac) aux côtés de l'État et des autres collectivités territoriales : extension et rénovation de locaux d'enseignement, modernisation des équipements technologiques et professionnalisants, capillarité des campus...

Aujourd'hui, les investissements immobiliers effectués s'intègrent dans la démarche d'Agenda 21 régional.

La **qualité de vie étudiante** est au cœur de ce premier axe, rejoignant ainsi la priorité régionale donnée depuis 2010 à la jeunesse, concrétisée fin 2011 par l'adoption de la Charte régionale d'engagement pour les jeunes en Bretagne.

Ainsi, depuis 2008, la Région a fait le choix de s'investir pour le logement étudiant aux côtés des autres collectivités territoriales. Son aide se traduit notamment par une participation au financement de la modernisation des résidences universitaires.

En 2012, le Budget primitif régional souligne la diminution en 2011 des contreparties financières sur le volet enseignement supérieur du CPER et met en avant une baisse plus importante à craindre en 2012.

Parallèlement, la Région y insiste sur le **rôle attendu du SRESR** pour développer une vision stratégique et décliner davantage l'excellence du système de formation du secondaire au supérieur. Il évoque également le Contrat d'objectifs et de moyens **COM 2011-2013** signé avec le PRES UEB (6M€ sont investis par la Région dans ce cadre), qui devra à l'avenir également mieux prendre en compte les enjeux du développement de l'offre de formation.

*B. Renforcer la recherche*

Quatre axes sont développés pour atteindre cet objectif :

- **Accompagner la structuration de la recherche**

Ce volet s'est développé parallèlement à l'essor des établissements et des initiatives à vocation structurante en Bretagne voire à l'interrégional, dès 1995 avec la création de l'Europôle, puis en 2001 avec l'Université de Bretagne. En 2007, cet axe d'intervention devient plus important, avec la création du PRES UEB et l'émergence de projets de RTRA. Parfois en lien avec les pôles de compétitivité, les projets qui se mettent peu à peu en place (Ouest Génopole, Cancéropole, Programme sur le Développement Régional PSDR, GIS bretons, animation de plateformes...) sont accompagnés par la Région à la fois dans leurs efforts de structuration, d'animation, de lisibilité et d'attractivité à l'international.

Dans le cadre du CPER 2007-2013, des crédits sont mobilisés pour l'acquisition d'équipements innovants, pour accompagner des projets de recherche et contribuer à des investissements immobiliers.

Depuis 2011, certains objectifs de structuration de la recherche sont poursuivis dans le cadre du COM UEB, notamment l'exploitation et la pérennisation de la cartographie des compétences régionales en recherche et innovation. Il est prévu que BDI contribue à son développement et son maintien.

En 2012, la Région prévoit d'engager les financements nécessaires pour les projets des Investissements d'avenir entrant dans les priorités régionales au regard des forces de recherche présentes en Bretagne.

- **La participation à l'Espace européen de la recherche**

L'ouverture et la participation régionale à l'Espace européen de la recherche sont des enjeux de plus en plus présents, identifiés aujourd'hui dans le Schéma régional de l'innovation et le COM UEB 2011-2013.

Dans un contexte de restriction budgétaire croissante, les fonds européens constituent une ressource potentielle importante pour la recherche en Région (ainsi, 80Md€ de financement sont prévus dans le cadre du 8<sup>e</sup> PCRDT –*sur les PCRDT, voir au Chapitre 2, page 69-*).

La Région accompagne les acteurs régionaux de la recherche et de l'innovation impliqués dans des projets européens (ingénierie, amorçage et concrétisation), qu'il s'agisse des Programmes-cadres pour le développement de la recherche et de la technologie (PCRDT), des ERC, d'Erasmus Mundus...

Plusieurs dispositifs régionaux doivent répondre à cet objectif et principalement :

- La Mission pour le développement européen de la recherche en Bretagne (**MIDERB**) : elle assure un rôle de veille, de détection des projets et d'accompagnement des équipes régionales de recherche dans leurs réponses à appels à projets européens,
- "**Bretagne FP7**", programme qui permet un soutien financier pour les démarches et travaux préparatoires à un dépôt de projet européen répondant à une thématique scientifique ou technique définie par la Commission européenne.

Dans le cadre du COM 2011-2013, la Région prévoit de renforcer les moyens consacrés à la MIDERB, pour améliorer la réactivité et la qualité des réponses apportées au regard des exigences européennes (dossiers de haut niveau à bâtir dans des délais très contraints).

- **La dynamisation des compétences scientifiques**

Plusieurs dispositifs régionaux sont mis en place dans ce cadre, et principalement les **allocations de recherche doctorales** (ARED). Elles constituent "la contribution phare de la Région à la jouvence de la recherche régionale". Ce dispositif fait bénéficier chaque année des nouveaux doctorants de recherche d'allocations, ceci pour une durée de trois ans. L'ensemble des champs de recherche est concerné. Le montant de ces bourses a été revalorisé en 2011 et les modalités d'allocation ont été revues, permettant de privilégier les

co-financements. Ainsi, le nombre de bourses attribuées annuellement passe de 90 à 300, tout en conservant une enveloppe financière identique aux années précédentes.

Par ailleurs, la Région prévoit en 2012 de mettre en œuvre des nouvelles modalités de gestion et d'attribution des aides à la recherche, avec comme objectifs :

- une affectation globalisée des aides à la recherche, pour intégrer les projets labellisés dans les Investissements d'Avenir dans un cadre pluriannuel ;
- la prise en compte des initiatives ayant une dimension collaborative inter/trans-établissements,
- la prise en compte des structururations de type GIS et GIP,
- la prise en compte des problématiques liées à des priorités politiques régionales (eau, jeunesse, agriculture, sport, développement territorial...).

- **Le soutien à la culture scientifique et technique**

Le Conseil régional s'engage à promouvoir des actions de communication spécifiques en lien avec l'enseignement supérieur et la recherche et à soutenir les acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle (émergence de projets communs, médiation scientifique, promotion des métiers de la recherche auprès du grand public...).

Les publics concernés dans ce cadre sont larges: public scolaire avec l'association les Petits Débrouillards, grand public avec l'Espace des Sciences.

Objet d'une évaluation prévue en 2012, le dispositif ASOSc (appropriation sociale des sciences) participe également à rapprocher la démarche scientifique et la recherche de la société.

Dans ce domaine également, le Conseil régional cherche à organiser une démarche de structuration des acteurs régionaux. Ainsi, depuis 2011 la Région a choisi de poursuivre son engagement en faveur de la culture scientifique et technique<sup>360</sup> par la conclusion de conventions triennales qui précisent les axes stratégiques d'action pour les bénéficiaires et en fixant des modalités d'évaluation des actions engagées.

C. *Développer la structuration et la visibilité de la recherche et de l'enseignement supérieur*

Depuis 2007, ce troisième axe de l'action régionale en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche illustre la volonté régionale croissante de rapprocher et de structurer de manière conjointe enseignement supérieur et recherche, au regard des nouveaux référentiels nationaux et internationaux.

---

<sup>360</sup> Sur l'importance de cette thématique, voir aussi le rapport du CESER " L'appropriation sociale des sciences et des technologies. Une approche prospective ", Mars 2012.

Avec ce troisième axe, le Conseil régional a pour objectif de renforcer la lisibilité et le rayonnement à l'international des établissements d'enseignement supérieur et de recherche par des actions en faveur du très haut débit, de l'attractivité et de l'excellence de la recherche, de la professionnalisation et de la promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche et enfin d'aides à la mobilité étudiante.

- **Développer le très haut débit**

Cette action relève en grande partie du COM UEB 2011-2013 dont l'un des objectifs est le "déploiement de l'UEB C@mpus", après la mise en place du réseau régional à très haut débit dont les infrastructures sont désormais opérationnelles et donc en mesure d'accueillir les nouveaux équipements d'UEB C@mpus. Cette démarche participe à la réalisation du projet régional **Bretagne Numérique 2.0**<sup>361</sup>.

- **Garantir l'attractivité et l'excellence de la recherche**

Depuis le COM UEB 2008-2010, des **chaires internationales** (au nombre de trois) sont déployées dans les domaines des STIC, des sciences de la mer et du développement durable. Financé dans le cadre du CPER 2007-2013, ce dispositif est renouvelé dans le COM 2011-2013.

Depuis 2008, un autre dispositif en place est la "**Stratégie d'Attractivité Durable**" (**SAD**) qui doit aider les établissements implantés en région à développer de nouvelles compétences en accueillant des post-doctorants, des chercheurs ou en installant une nouvelle équipe de recherche. En 2012, ce dispositif est développé en tenant compte des projets retenus dans les appels à projets des "**Investissements d'Avenir**".

C'est aussi dans le cadre de cet objectif que le Conseil régional soutient les **manifestations scientifiques internationales** (organisation de colloques internationaux en Bretagne et soutien à la participation de doctorants bretons à des colloques internationaux à l'étranger). En 2012, le Conseil régional maintient son dispositif d'appel à projets en faveur de ces colloques.

- **Favoriser les démarches de professionnalisation et de promotion**

Dans le cadre du COM 2011-2013, l'un des objectifs poursuivis est l'accompagnement des dynamiques de professionnalisation et de promotion de la **formation doctorale** (Collège doctoral international CDI, Doctoriales, cours de haut niveau...) et des dynamiques de la **formation tout au long de la vie**.

En 2012, l'**Observatoire Régional de l'Enseignement Supérieur en Bretagne** (PRES UEB) sera également soutenu dans ses travaux, pour parvenir

---

<sup>361</sup> Depuis 2011, le Conseil régional a engagé une stratégie pour une Bretagne numérique pour tous, au travers de 3 objectifs : le développement des infrastructures en très haut débit, le soutien aux TIC et aux nouveaux usages.

à mieux qualifier les problématiques de décrochage scolaire et d'insertion professionnelle des étudiants.

- **Promouvoir la recherche**

Depuis 1995, le Conseil régional organise le "**Prix Bretagne jeunes chercheurs**", qui récompense tous les deux ans des jeunes chercheurs bretons ayant soutenu leur thèse en Bretagne. En 2011, huit jeunes chercheurs ont été récompensés, dans quatre catégories de domaines de recherche : "Développement durable, climat, mer et littoral", "Identités, patrimoine, lien social et gouvernance", "Sciences, technologies et interdisciplinarités", "Chimie verte, chimie bleue et chimie responsable". Les chercheurs récompensés sont accompagnés et soutenus financièrement dans le développement de leurs projets.

Depuis 2011, le système régional d'appel à projets **CREATE (créativité et thématique exploratoire)**, dispositif d'incitation et de soutien des chercheurs à très haut potentiel n'est plus reconduit, sauf pour les projets en cours pour lesquels des engagements de renouvellement ont été pris. Cette non reconduction s'explique par l'existence de programmes identiques financés par l'Etat.

En 2012, le Conseil régional envisage de développer de **nouvelles opérations de communication et d'information** en faveur de la communauté universitaire dans son ensemble.

- **Favoriser les mobilités étudiantes**

Globalement, les aides régionales à la mobilité des jeunes comprennent les mesures en faveur de la mobilité collective des lycéens dans Karta, le soutien aux mobilités internationales des doctorants, et l'ensemble des aides à la mobilité internationale des étudiants (Télémaque et Ulysse).

Chaque année, le budget régional consacre plus de 3M€ aux aides à la mobilité, tous publics confondus, dont un peu plus de 1M€ en faveur des étudiants bretons.

Pour l'enseignement supérieur, les dispositifs existants sont<sup>362</sup> :

- La **Bourse Télémaque** : elle est attribuée aux étudiants des STS et IUT (et en-dehors du champ de l'enseignement supérieur, aux lycéens en section professionnelle) pour réaliser un stage (4 semaines minimum) à l'étranger (en Europe et hors Europe) dans le cadre de leur scolarité mais pour lesquels il n'existe pas d'obligation de les réaliser à l'étranger.

Le montant de ces bourses est forfaitaire (460 euros).

- La **Bourse Ulysse** : elle permet d'attribuer une aide individuelle aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur breton souhaitant réaliser un séjour d'étude ou un stage professionnel à l'étranger dans le cadre de

---

<sup>362</sup> Ces dispositifs ne sont pas cumulables avec d'autres aides à la mobilité existantes: Bourses Erasmus, Erasmus Mundus, bourses des Conseils généraux, du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche...

leur cursus universitaire (12 semaines à 10 mois). Les étudiants éligibles doivent être titulaires d'une licence 2 et être inscrits en licence ou en master.

Le montant de ces bourses est de 225 euros par mois, ce montant pouvant être ajusté en fonction de critères sociaux (300 euros pour les étudiants boursiers nationaux, forfaits supplémentaires possibles en fonction des ressources), de la durée du séjour et de la destination<sup>363</sup>.

Chaque établissement bénéficie d'une dotation de bourses Ulysse.

Des aides à la mobilité sortante ont été mises en place par le Conseil régional **dès 1998**. Compte tenu des évolutions intervenues depuis cette date dans le paysage régional, national et international de l'enseignement supérieur, le Conseil régional a décidé **en 2011** d'effectuer une rénovation d'ensemble des dispositifs régionaux en faveur de la mobilité internationale des apprenants. Il découle de la réflexion menée en 2011 les axes d'évolution suivants:

- la **clarification** de dispositifs complexes et peu lisibles (mobilité individuelle réservée au post-bac, périodes de stages et séjours études structurés en pré-bac, harmonisation des montants de bourse à niveaux d'études similaires, incitation à des mobilités de plus longue durée dans le supérieur) ;
- un accompagnement renforcé des **étudiants boursiers** ;
- l'incitation à la mobilité des niveaux V et IV par des **mobilités progressives**, collectives ou individuelles ;
- l'affichage d'un nombre significatif de bourses pour les filières où la Région est compétente (**apprentissage, sanitaire et social** pour les niveaux III, II et I) ;
- la **simplification** des procédures administratives et la mise en place d'extranets, pour plus de **rapidité dans les versements** des bourses.

En 2011-2012, 1 100 étudiants devraient bénéficier de ces aides régionales à la mobilité (650 bourses "Télémaque enseignement supérieur", 450 bourses "Ulysse"). Ils étaient 1 085 en 2011.

### 3.2. Les politiques des métropoles et des villes moyennes

Avec l'annonce fin 2011 de l'élaboration d'un SRESR, c'est une nouvelle étape qui s'amorce, dans laquelle les autres collectivités territoriales sont aussi à prendre en compte, dans leurs positionnements, leurs interventions et dans la manière dont ceux-ci évoluent aujourd'hui, et notamment dans le cas des politiques menées par les agglomérations et les métropoles.

Dès le Plan Université 2000, les villes se sont affirmées en Bretagne comme des acteurs régionaux importants de l'enseignement supérieur, cherchant à favoriser leur développement au travers de l'implantation d'établissements

---

<sup>363</sup> Ainsi, une bonification de 100 euros est attribuée si le séjour est réalisé dans l'une des régions partenaires de la Bretagne à savoir : Niger, Sénégal, Haïti, Cambodge, Shandong, Wielkopolska, Saxe et Pays de Galles.

d'enseignement supérieur, qu'il s'agisse d'antennes universitaires voire d'universités de plein exercice (pour les plus grandes villes), ou uniquement de formations courtes ou relevant des lycées (IUT, STS, CPGE,...) pour les villes moyennes.

Plusieurs études réalisées (de manière plus ou moins récente) en Bretagne sur différents sites métropolitains ou d'agglomération ont cherché à démontrer les effets économiques de l'enseignement supérieur sur leur développement local. Elles ont pu être mises en avant, comme des éléments de justification à l'intervention des villes et agglomérations dans un secteur d'intervention ne relevant pas de leurs compétences obligatoires.

**Repères : exemples d'estimations des effets économiques de l'enseignement supérieur dans des villes et métropoles en Bretagne**

- A **Rennes**, une étude réalisée en 1996 estimait à 640MF l'impact financier total de l'enseignement supérieur (dont 430MF dans le bassin Rennais), et attribuait aux 58 000 étudiants présents sur le territoire 19 000 emplois directs ou indirects, soit un emploi sur dix (1 emploi induit directement ou indirectement pour un peu moins de 4 étudiants) ;
- A **Quimper**, une étude estimait en 2006 à 16,5 M€ l'impact économique de la présence locale de l'enseignement supérieur ;
- A **Saint-Brieuc**, l'estimation faite s'élevait à 10M€ et 250 emplois ;
- et pour les sites de **Vannes et Lorient**, une étude réalisée en 2010<sup>364</sup> considère que l'enseignement supérieur permet de réinjecter 83 M€ sur le territoire, et de créer 1 100 emplois indirects, liés à la consommation des personnels et des étudiants...

Les effets avérés ou attendus de la présence locale de l'enseignement supérieur ne sont pas les mêmes, entre une ville moyenne (développement local) et une métropole (intégration à une politique globale d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, visibilité et attractivité nationale voire internationale...) et les natures de leurs interventions diffèrent en partie, de ce fait. Aujourd'hui, ces différences tendent à s'accroître, en raison du développement d'un phénomène de **métropolisation**, dynamique spatiale qui organise le territoire autour de la métropole, en y concentrant les fonctions de développement économique, social et culturel...

Avec le renforcement des liens entre enseignement supérieur, recherche et innovation, cette question prend aujourd'hui plus encore d'importance.

La démarche de Schéma de développement universitaire (SDU) initiée au début de l'année 2012 par Rennes Métropole illustre ces évolutions en cours, la question se posant de la **coordination** qui sera recherchée, entre des démarches métropolitaines de ce type et une dynamique régionale plus globale ; entre le développement des pôles métropolitains d'enseignement supérieur, et celui des autres territoires locaux de l'enseignement supérieur.

Ainsi, les politiques d'enseignement supérieur des villes moyennes et des agglomérations tendent à se différencier.

---

<sup>364</sup> Impact de l'Université de Bretagne-Sud sur son territoire, le Morbihan, Strasbourg Conseil, 2010.

➤ **Les villes moyennes**

Elles ont fait le choix dans les années 1980-1990 de s'impliquer dans ce secteur non obligatoire de compétence, principalement avec l'implantation de formations courtes (STS, IUT), en accompagnant voire en étant à l'initiative des créations.

Ces villes moyennes proposent des offres de formations de proximité diversifiées à près de 30% des étudiants en Bretagne<sup>365</sup>. Elles peuvent être un premier "palier" dans le parcours des étudiants, avant la poursuite éventuelle de leur cursus dans des pôles universitaires de plus grande taille.

Il s'agit aujourd'hui des sites de Quimper, Saint-Brieuc, Vannes et Lorient, qui correspondent chacun à des situations distinctes et bien particulières, entre :

- sièges d'universités de plein exercice (Vannes et Lorient) ou antennes universitaires (Saint-Brieuc, Quimper), ce qui pose la question des relations existantes avec "l'université mère" et de l'intégration de l'antenne dans la stratégie de l'établissement siège ;
- villes situées ou non à proximité de Rennes, ou de Brest ;
- villes situées sur le littoral nord ou le littoral sud ;
- sites d'enseignement supérieur implantés au centre des villes, ou plus excentrés ;
- sites proposant uniquement des formations de premier cycle (STS, licences, licences professionnelles...) ou des formations jusqu'aux niveaux M, voire D (avec du niveau L à D, de possibles niches de spécialisations plus rares...),
- sites avec un tissu local de recherche plus ou moins développé.

Aujourd'hui, dans un contexte concurrentiel accru, certaines de ces villes cherchent à se positionner de manière spécifique en développant des **spécialisations**, dans des niches de formations ou scientifiques. Un certain nombre d'entre elles développent **des aides plus sélectives** à l'enseignement supérieur (recours plus fréquent aux appels à projets, soutien à des thématiques liées à des priorités locales de développement...), voire réduisent leurs aides.

➤ **Les métropoles**

Actuellement, les métropoles cherchent à se positionner de plus en plus comme des acteurs majeurs du paysage régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, en tant que territoires attractifs mais aussi en tant que territoires stratégiques.

On peut considérer que les réformes et dispositifs nationaux récents (réorganisation territoriale, Opération Campus, Investissements d'Avenir...) accentuent la logique de métropolisation de la carte française de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En Bretagne, Rennes Métropole et de Brest Métropole Océane constituent les deux plus grandes agglomérations de Bretagne. L'agglomération rennaise vient d'initier un projet de Schéma de développement universitaire (SDU) pour regrouper universités et écoles du territoire de Rennes Métropole dans un même

---

<sup>365</sup> L'aire de Rennes rassemblant 50% des effectifs étudiants et celle de Brest 20% d'entre eux.



campus. Cette initiative est reliée à la volonté de faire partie, demain, des sites universitaires français visibles à l'international. A Brest Métropole Océane, le nouveau projet métropolitain fait de l'enseignement supérieur un des volets essentiels au développement du territoire. Par conséquent, l'articulation et la mise en cohérence et en synergie, entre initiatives métropolitaines, et politiques des villes moyennes, se poseront nécessairement dans le cadre d'un Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche.

### 3.2.1. Les grands axes de la politique de Rennes Métropole

Septième ville universitaire de France (avec 58 000 étudiants), Rennes a une identité marquée de ville étudiante. Depuis les années 1980, des relations lient la ville (puis la métropole), les universités rennaises et la recherche. Ainsi, depuis 1984, les plans de développement mis en place prennent en compte l'enseignement supérieur et la recherche<sup>366</sup>. Pour la période 2007-2015, le projet communautaire les définit comme des atouts majeurs du développement rennais et met en avant leur nécessaire dimension européenne et internationale. Retenant explicitement l'expression de "Cité des Idées", ce projet affiche plusieurs objectifs et notamment la mise en œuvre d'un processus de rapprochement des deux universités rennaises qui devraient être regroupées avec d'autres établissements d'enseignement supérieur rennais. Il dégage également comme priorité le rapprochement des grandes écoles rennaises du PRES UEB. L'annonce récente de la préparation d'un **Schéma de développement universitaire** (SDU) doit être l'outil principal pour concrétiser ces objectifs, l'enjeu étant d'accéder au rang de pôle universitaire de niveau international. Un travail devrait être mené dans ce cadre sur la structuration spatiale de la métropole (plusieurs campus) et sur la qualité de vie des étudiants et des enseignants chercheurs (prise en compte des prévisions démographiques étudiantes à la hausse d'ici 2020).

A ce jour, on peut citer une autre métropole qui a déjà mis en place un SDU : la communauté urbaine du Grand Lyon, qui associe dans son SDU la métropole lyonnaise et le PRES Université de Lyon (qui rassemble les universités lyonnaises et stéphanoise), pour un développement programmé à l'horizon 2020.

- **Budget et grands axes d'intervention**

En 2011, Rennes Métropole a consacré **8,8 M€** à l'enseignement supérieur et à la recherche, sur un budget global de 445 M€. Elle intervient au travers de cinq axes :

- **le soutien au développement d'une recherche d'excellence** : allocations d'installation scientifique, financement d'équipements mi-lourds, et de l'accès à des grands instruments de recherche (conventions d'études, d'expertises de services avec les universités) ;
- **le soutien au rayonnement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche** : financement de colloques scientifiques,

---

<sup>366</sup> Depuis 1993, il s'agit de projets communautaires, ces politiques ayant été transférées à Rennes Métropole.

soutien à des actions exceptionnelles des établissements, subventions au Centre de mobilité internationale, participation à la Fondation de Rennes 1 et attribution de bourses de mobilité entrante et sortante aux doctorants (depuis 2008), participation au financement de l'arrivée des enseignants chercheurs extérieurs ;

**Repère : Un projet de Cité Internationale à Rennes**

*Une cité internationale doit ouvrir en 2015 au centre ville de Rennes. Elle proposera 80 studios et chambres à destination des chercheurs et docteurs étrangers pour des durées de un à six mois. Cet équipement doit renforcer l'attractivité internationale de la Bretagne, et soutenir les équipes de recherche rennaises dans leurs échanges avec des laboratoires européens et internationaux.*

*Le bâtiment comprendra également les **locaux du PRES** UEB, le Centre de mobilité internationale de Rennes, un restaurant et un gymnase.*

*Le coût de cette construction est estimé à 21,6 M€, avec (en outre de l'investissement de Rennes Métropole), 3 M€ de l'Etat, 2 M€ du CNOUS (réseau national des CROUS), 5,32 M€ du Conseil régional de Bretagne et 900 000 € du Conseil général d'Ille-et-Vilaine.*

- **le soutien à la valorisation et au transfert de technologie** : avances remboursables via Bretagne Valorisation, participation au financement des projets collaboratifs des pôles de compétitivité et participation au financement de la Cantine numérique rennaise ;
- **le soutien à des projets structurants hors CPER** : aménagement de locaux, C@mpus numérique, Investissements d'avenir ;
- **le soutien à la vie étudiante et au développement de la culture scientifique et technique** : vie étudiante (guide l'Indic, radio campus, associations étudiantes...), Festival des sciences, organisé par l'Espace des sciences.

### 3.2.2. Les grands axes de la politique de l'agglomération brestoise

Depuis les années 1960<sup>367</sup> (et à l'époque sous l'impulsion forte du maire, M. Lombard), l'agglomération brestoise investit dans l'enseignement supérieur et la recherche. Longtemps reconnue avant tout en tant que ville militaire (Marine Nationale, Arsenal), l'identité de la ville a progressivement évolué, pour devenir une ville universitaire et de recherche regroupant aujourd'hui 24 000 étudiants (soit 10% de la population totale) et plus de 1 500 chercheurs dans des disciplines reconnues internationalement (sciences et techniques de la mer...).

En 2011, Brest Métropole Océane<sup>368</sup> a consacré **3M€** à l'enseignement supérieur et la recherche (dont 500 000€ pour le volet enseignement supérieur et 492 000€ pour le volet recherche du CPER 2007-2013), sur un budget total de 325M€.

<sup>367</sup> Impulsion forte et marquante du maire de Brest M. Lombard dans les années 1950-1960.

<sup>368</sup> La Communauté Urbaine de Brest (CUB) est devenue Brest Métropole Océane en 2003.

En-dehors du CPER, les grands axes de son intervention sont :

- **des aides pour l'enseignement supérieur et la recherche via des dispositifs propres à l'agglomération** : soutien à l'ouverture internationale, actions en faveur de l'accueil d'étudiants étrangers, améliorations des conditions matérielles, financements d'allocations de recherche de troisième cycle sur certaines thématiques (Mer) (0,63M€) ;
- **le soutien à la vie étudiante** : Observatoire de la Vie étudiante (0,11 M€) ;
- **les aides à l'innovation** et pour favoriser les relations aux pôles de compétitivité et aux structures d'innovation (1,41 M€).

En 2012, le **projet métropolitain "Brest 2025, métropole attractive, ouverte et solidaire"** met en avant l'enseignement supérieur et la recherche en tant qu'atouts du territoire brestois (une université, 8 grandes écoles, le premier pôle européen de recherche en sciences de la mer) et leviers importants pour un développement métropolitain brestois.

### 3.2.3. La politique de la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc

La ville de Saint-Brieuc s'est impliquée de longue date pour obtenir l'implantation d'établissements d'enseignement supérieur sur son territoire. Avec le Département des Côtes d'Armor, elle a fondé en 1994 un Syndicat de gestion du pôle universitaire, le SGPU, à qui ont été délégués les dossiers concernant l'enseignement supérieur. Engagé comme maître d'ouvrage dans les constructions et les aménagements des locaux nécessaires à l'accueil des formations, le SGPU a la responsabilité d'offrir aux étudiants les supports indispensables à la vie universitaire. Il participe aussi au fonctionnement des délocalisations universitaires (surcoûts de la délocalisation). Sa participation couvre notamment les frais de déplacement des enseignants de Rennes à Saint-Brieuc et le versement d'une prime pédagogique aux enseignants (équivalente à une demi-heure par heure effectuée à Saint-Brieuc)<sup>369</sup>. Plusieurs personnels administratifs sont également mis à disposition de l'antenne, où coexistent des personnels de Rennes 2, Rennes 1 et des collectivités territoriales, ce qui rend complexe la gestion de l'ensemble.

Depuis fin 2010, les fonctions du SGPU ont été élargies aux 26 établissements d'enseignement supérieur de l'agglomération.

En **2011, la compétence "enseignement supérieur, recherche et innovation" a été transférée à l'agglomération**. La participation de la ville à l'appel à projet national de la DATAR "20 Villes moyennes" a vraisemblablement contribué à décider ce transfert.

---

<sup>369</sup> Ce dispositif a fait l'objet d'une observation de la Chambre régionale des comptes en 1999.

**Repère : l'appel à projet "20 Villes moyennes" à Saint-Brieuc**

*L'expérimentation proposée par la DATAR en 2007 a permis aux acteurs du monde de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de poursuivre les réflexions menées dans le cadre de l'élaboration du schéma technopolitain à l'échelle du pays de Saint-Brieuc : l'expérimentation a eu un effet d'accélération de processus engagés depuis plusieurs années. Elle a préparé le transfert de compétence "enseignement supérieur" entre la ville et l'agglomération.*

*Le rapport final en septembre 2009 aborde le site de Saint-Brieuc à travers huit perspectives organisées par domaines : offre de formation, recherche, transfert de technologie, orientation, insertion professionnelle, vie étudiante, relations internationales, système de concertation et/ou de gouvernance.*

*La dynamique induite a été relayée par Saint-Brieuc Agglomération qui a organisé en octobre 2009 une session d'échanges et de réflexions intitulée "Les rencontres de l'agglo" sur la thématique « enseignement supérieur, recherche, innovation », afin de poser le cadre d'une appropriation collective des résultats de l'expérimentation.*

*Au niveau de la gouvernance et de l'animation du futur réseau des acteurs du territoire, il a été décidé :*

- la création d'un conseil de site dans une configuration informelle,
- le recrutement d'un animateur du réseau.

Ce transfert de compétence doit permettre d'atteindre trois objectifs:

- dépasser le cadre strict des missions traditionnelles du SGPU : en faire un observatoire de la vie étudiante, un pilote du réseau des acteurs locaux et pour développer de nouvelles filières ou cycles de formation ;
- améliorer les conditions de vie étudiante ;
- développer les relations entre enseignement supérieur et économie locale en mettant en relation enseignants, chercheurs (Zoopôle de Ploufragan) et entrepreneurs du territoire.

**En 2011, 0,65M€** ont été consacrés à l'enseignement supérieur via le SGPU, pour mettre en œuvre ces différents volets (soit 0,45% du budget total de l'agglomération qui s'élève à 142.7M€).

#### 3.2.4. La politique de la communauté d'agglomération de Quimper

Antenne universitaire de l'UBO depuis 1969, la ville de Quimper n'a pas fait historiquement le choix de miser fortement sur l'enseignement supérieur pour son développement.

Déjà compétente pour l'enseignement supérieur, la communauté d'agglomération de Quimper a élargi en 2011 sa compétence à l'Ecole européenne supérieure d'Art (EPCC, dont l'un des sites se situe à Quimper).

En 2011, Quimper Communauté a consacré **0,26M€** à l'enseignement supérieur (dépenses de fonctionnement dans le cadre du Budget primitif).

### 3.2.5. Les politiques des communautés d'agglomérations de Lorient et Vannes (Morbihan)

Dès l'époque du Plan Université 2000, Les élus de Vannes et Lorient se sont impliqués pour qu'existe une université de plein exercice dans le Morbihan (à l'époque, deux projets distincts d'université sont déposés par les deux villes). Aujourd'hui les deux agglomérations interviennent de manière différenciée dans ce domaine, en lien avec les particularités de chacun de leur territoire.

- **Cap l'Orient**

L'agglomération compte parmi ses compétences le "développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et des transferts de technologie, des NTIC".

En 2011, Cap l'Orient a consacré **2,3 M€** de son budget à l'enseignement supérieur, qui incluent les crédits mobilisés pour la construction de l'école supérieure d'ingénieurs (ENSIBS).

L'agglomération lorientaise entend développer l'enseignement supérieur dans le cadre d'une politique de territoire, en s'appuyant pour cela principalement sur l'UBS, définie comme une "université de territoire". Les dimensions de la vie étudiante, des synergies locales (enseignement supérieur, recherche, Technopole, Audélor...) et d'appartenance à une stratégie développée à l'international sont autant d'objectifs mis en avant par l'agglomération, pour faire de l'enseignement supérieur un levier du développement de son territoire, dans le cadre d'un travail d'ensemble diversifié mené en ce sens (ceci compte tenu de l'histoire du territoire de Lorient, avec un bassin d'emploi fortement touché par le chômage mais aussi l'émergence de la filière nautisme).

- **Vannes Agglo**

L'agglomération vannetaise accueille près de 6 500 étudiants sur son campus (Tohannic). Elle développe des aides à l'enseignement supérieur et à la recherche, notamment au travers du soutien à des opérations immobilières (nouveau restaurant universitaire en 2010 sur le site de Tohannic). Ainsi, l'opération de transfert de la faculté (UFR DSEG, à laquelle s'ajoutera l'IFSI) consiste en une construction de nouveaux locaux sur le campus de Tohannic, pour un coût total de 19M€ (plus 2,1M€ d'équipements), auquel l'Etat et d'autres collectivités territoriales participent à hauteur de 75% (3,8M€ assurés par l'agglomération, maître d'ouvrage).

**En 2011**, le budget consacré par l'agglomération à l'enseignement supérieur s'élève à **environ 2,4M€** (0.310M€ pour le soutien au fonctionnement de l'UBS et environ 2M€ pour le transfert de l'UFR sur le Campus de Tohannic), sur un budget total de 98,768M€. L'opération du transfert de la faculté, qui correspond

à des montants exceptionnels mobilisés, est un élément contextuel particulier à souligner ici. Vannes Agglo met en avant son objectif de développer l'enseignement supérieur sur son territoire dans une approche d'aménagement du territoire local (ainsi, elle a manifesté son intérêt vis-à-vis des locaux du site de l'Ecole nationale de Police, Kercado, inutilisés depuis fin 2010), ainsi que sa volonté de rapprocher enseignement supérieur et recherche.

### 3.3. Eléments sur les politiques des Conseils généraux

Les Conseils généraux se sont fortement investis dans l'enseignement supérieur dans les années 1980-1990. En-dehors du Département d'Ille-et-Vilaine qui s'est davantage aligné sur la politique régionale, les Conseils généraux ont soutenu les politiques menées par leurs villes principales.

Leurs interventions peuvent prendre plusieurs formes, et principalement celles :

- d'une contractualisation avec les universités, pour une aide aux projets immobiliers ou au fonctionnement des établissements ;
- d'aides aux étudiants (bourses d'aides à la mobilité et d'aides départementales au montage de certains projets – stages ou initiatives de projets étudiants à l'international...-)
- d'aides financières pour l'organisation de manifestations, colloques...

Rencontrant aujourd'hui, en Bretagne comme au niveau national, certaines difficultés à maintenir leur engagement dans ce domaine d'action facultatif, ils interviennent de manière croissante dans l'enseignement supérieur et la recherche en ciblant des questions qui relèvent des priorités et de la stratégie d'action départementale. Actuellement, certains sont davantage dans une politique de maintien des dépenses de fonctionnement et des dépenses déjà engagées, dans l'attente des effets pour leurs territoires des processus et des réformes engagées (projets des Investissements d'avenir...).

#### 3.3.1. Le Conseil général d'Ille et Vilaine

Historiquement, dans le cadre du Plan Université 2000, le Conseil général d'Ille et Vilaine s'est positionné aux côtés de la Région pour le développement de l'enseignement supérieur. Dans le cadre de la création du campus de Kerlann, à Bruz, dans les années 1990, le Conseil général avait adopté une stratégie non concertée avec la ville de Rennes et les universités rennaises, avant que la démarche ne soit réintégrée dans un cadre local et régional, en 2006, dans le cadre d'une convention signée par le Conseil général, Rennes Métropole et la technopole Rennes Atalante pour faire du Campus de Kerlann un site labellisé de la technopole, "Rennes Atalante Kerlann".

La configuration départementale des rôles a encore évolué depuis, dans ce territoire qui rassemble 55% des étudiants bretons, et 50% d'entre eux autour du site rennais, et où l'agglomération rennaise développe aujourd'hui un projet de schéma de développement universitaire.

En 2011, le Conseil général d'Ille et Vilaine a consacré **3,2 M€** pour l'enseignement supérieur. A titre d'illustration des actions départementales menées, dans le cadre du CPER 2007-2013, il a consacré 2,457 M€ (chiffres 2009), investis dans :

- **l'enseignement supérieur** : pour le CROUS (modernisation des résidences U et de la cité universitaire de la Palestine à Rennes), pour l'INSA de Rennes à travers sa plateforme technologique génie civil et mécanique, pour l'Ecole Normale supérieure de Cachan, pour des équipements et à Promotrans et à l'ESC (Ecole Supérieure de Commerce) ;
- **la recherche** : soutien à l'université de Rennes 1 – Agrocampus Ouest (pôle végétal) et au CRESCO (centre de recherche et d'enseignement sur les systèmes côtiers).

Actuellement, les interventions du Conseil général pour l'enseignement supérieur se concentrent sur les opérations de fonctionnement déjà engagées dans ce domaine.

### 3.3.2. Le Conseil général des Côtes d'Armor

Le Conseil général des Côtes d'Armor est historiquement très investi aux côtés de la ville pour l'enseignement supérieur et la recherche, notamment au travers du Syndicat de gestion du pôle universitaire de Saint-Brieuc (SGPU), géré conjointement avec la ville.

Dans son budget 2011, il affirme vouloir rester un acteur majeur du développement de l'enseignement supérieur en Côtes d'Armor, mettant en avant le fait que "la présence étudiante a un impact sur le développement local et produit des effets d'entraînement positifs sur l'insertion professionnelle des jeunes comme sur la vie culturelle et associative".

Le Conseil général y consacre **3,93 M€** dans son budget 2011 (soit 0,7% d'un budget total de 573,5M€).

Le maintien de son implication se traduit par la reconduction de sa subvention de fonctionnement en faveur du SGPU (0,63M€), pour la poursuite de l'aménagement du campus Mazier. Par ailleurs, dans le cadre du CPER, le Conseil général affecte 0,46M€ aux travaux du site universitaire de Lannion (modernisation des résidences secondaires, réhabilitation de l'IUT, création d'un espace de vie étudiante), dans le cadre du CPER.

Il soutient les établissements d'enseignement supérieur à travers des subventions d'équipement (pour le site de Lannion) et de fonctionnement (pour le CNAM et l'IUFM).

Enfin, en termes d'aides aux étudiants, il apporte des contributions aux associations d'étudiants, finance des allocations (1 1016 étudiants bénéficiaires en 2010) et des prêts étudiants (113 prêts accordés en 2010).

Les actions menées sont essentiellement liées aux interventions de fonctionnement et aux opérations prévues dans le cadre du CPER.

### 3.3.3. Le Conseil général du Morbihan

#### **Le Conseil général du Morbihan met en avant l'identité et la dimension départementale de l'Université de Bretagne-Sud.**

Pour le Département du Morbihan, l'Université de Bretagne-Sud constitue à la fois une université jeune (implantée depuis 1995 sur les sites de Lorient, Vannes et Pontivy) et de territoire, c'est-à-dire positionnée dans une relation de proximité et misant sur la professionnalisation de ses enseignements, en tant que pôle de production de compétences locales. Ce rôle de l'UBS, proche du développement de son territoire d'implantation, explique l'attention que lui porte le Conseil général du Morbihan dans le cadre de sa politique de développement économique, de recherche et d'innovation. Ainsi, dans le cadre de son soutien à la recherche universitaire, le Conseil général finance à hauteur de 162 000 euros les programmes de recherche des laboratoires de l'UBS (soit 10 thèses financées par an en moyenne). Par ailleurs, dans le cadre d'une convention signée avec l'UBS, le Conseil général apporte des dotations à l'UBS en moyens humains, pour quatre ingénieurs transferts (sur les thématiques du nautisme, des TIC, de l'habitat durable, de l'agroalimentaire<sup>370</sup>) et pour le dispositif "Campus des métiers"<sup>371</sup>.

En outre, le Conseil général du Morbihan a consacré **1,85M€** à l'enseignement supérieur dans le cadre de son budget 2011, répartis entre:

- des aides aux étudiants morbihannais à hauteur de 856 600 euros (1 625 bénéficiaires): subventions d'études, prix féminins de la vocation scientifique et technique, forum Info'sup 56... ;
- des aides à l'enseignement supérieur public et privé (UBS, UCO, ISFEC) : 999 000 euros.

### 3.3.4. Le Conseil général du Finistère

Dans le cadre de son **Budget 2011**, le Conseil général du Finistère a consacré **2,6M€** au soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur (soit 0,26% d'un budget global de 970,91M€).

Dans le cadre du CPER 2007-2013, le Conseil général du Finistère participe au financement d'opérations immobilières et d'équipements de recherche structurants, sur deux volets:

- l'enseignement supérieur, pour conforter l'offre de formation supérieure et améliorer les conditions d'accueil des étudiants;
- la recherche, pour structurer celle-ci autour de thématiques fortes et internationalement reconnues.

---

<sup>370</sup> Ces postes d'ingénieurs transfert doivent favoriser les échanges entre les laboratoires de recherche et les entreprises du territoire. Ils sont reliés à 4 des 5 clusters existants sur le territoire morbihannais, et à la plateforme Prodiabio, située à Pontivy.

<sup>371</sup> Dans ce cadre, deux postes d'ingénieurs sont rémunérés, pour renforcer les liens entre les filières d'enseignement et les entreprises.



34 opérations sont aidées dans ce cadre par le Conseil général, réparties sur six sites (Brest-Plouzané, Quimper, Roscoff Morlaix, Concarneau, Ploudaniel) au bénéfice d'organismes comme le CROUS, l'UBO, Ifremer, Telecom Bretagne, le CNRS, l'INRA...Au total, 11,5M€ d'aides sont destinées à ces opérations.

En plus de ce programme, le Département a mis en place une politique d'aide spécifique constituée de plusieurs dispositifs d'intervention. Il a notamment conclu un **partenariat spécifique avec l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), considérant l'université comme étant au cœur des réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche en Finistère**. Il l'accompagne ainsi dans ses projets visant à améliorer l'insertion professionnelle des étudiants et à développer la Formation tout au long de la vie (FTLV).

En outre, pour développer la recherche, il a mis en place des aides:

- à l'organisation de congrès et de colloques scientifiques sur son territoire,
- à l'acquisition d'équipements de recherche par les laboratoires finistériens,
- à l'accueil de jeunes post-doctorants au sein de l'UBO et de la station biologique de Roscoff.

Ce sont plus de 1,5M€ qui ont été attribués en 2010 pour des acquisitions d'équipements pédagogiques, d'équipements de recherche, pour l'organisation de colloques scientifiques, l'accueil de post-doctorants...

## Chapitre 8

# Construire une stratégie d'enseignement supérieur pour la Bretagne

---



<b>1.</b>	<b>Éléments de cadrage de la démarche stratégique</b>	<b>309</b>
1.1.	La diversité des territoires et des acteurs de l'enseignement supérieur	309
1.1.1.	<i>Les espaces régional et local</i>	310
1.1.2.	<i>L'espace interrégional</i>	311
1.1.3.	<i>Les espaces national et international</i>	312
1.2.	Des objectifs à définir et à prioriser, en fonction du contexte régional	312
<b>2.</b>	<b>Ambition n°1 : Favoriser des parcours de réussite pour chacun dans l'enseignement supérieur</b>	<b>314</b>
2.1.	Assurer la diversité et la fluidité des parcours, du secondaire au supérieur et jusqu'à l'insertion professionnelle	315
2.1.1.	<i>Améliorer les transitions, du secondaire au supérieur et au sein du supérieur</i>	316
2.1.2.	<i>De l'enseignement supérieur au marché du travail : faciliter l'insertion professionnelle des étudiants</i>	332
2.2.	Prendre en compte tous les aspects de la vie étudiante	338
2.2.1.	<i>Mieux connaître les conditions de vie étudiante</i>	338
<b>3.</b>	<b>Ambition n°2 : Faire de l'enseignement supérieur un moteur du développement social, économique et culturel régional</b>	<b>351</b>
3.1.	Développer et structurer l'enseignement supérieur et la recherche	351
3.2.	Développer une identité de la Bretagne, Région d'enseignement supérieur	357
<b>4.</b>	<b>Ambition n°3 : Coordonner les politiques régionales, dans une approche en réseaux, multi sites et multi échelles</b>	<b>364</b>
4.1.	Mobiliser l'ensemble des acteurs régionaux autour d'un intérêt régional partagé	365
4.2.	Développer une stratégie en réseaux, multi-échelles et multi-sites	367
4.3.	Renforcer l'ouverture de l'enseignement supérieur aux coopérations interrégionales et à l'international	370
4.3.1.	<i>Capitaliser et développer les coopérations interrégionales</i>	370
4.3.2.	<i>Structurer une stratégie d'enseignement supérieur à l'international</i>	371



Construire une stratégie d’enseignement supérieur pour la Bretagne implique de prendre en compte l’ensemble des caractéristiques régionales de l’enseignement supérieur (atouts, potentiels, besoins), pour déterminer de grandes ambitions pour l’avenir. Ces ambitions doivent être partagées par l’ensemble des acteurs régionaux concernés, réunis autour de cet **enjeu central pour le territoire**.

Le **Schéma régional de l’enseignement supérieur et de la recherche** (SRESR) doit constituer la pierre angulaire de cette stratégie. La décision de son élaboration par le Conseil régional de Bretagne est une première avancée décisive dans ce sens. Cette initiative a déjà été prise par trois autres Régions (Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d’Azur, Midi-Pyrénées), décidées à faire de l’enseignement supérieur un levier du développement de leur territoire. Les conditions d’élaboration et de mise en œuvre du schéma, constitueront des éléments déterminants pour la qualité et les effets de cette démarche.

Au regard du contexte régional et de sa genèse, précédemment présentés, ainsi que du paysage national et international où il prend place, **trois ambitions prioritaires complémentaires se dégagent** pour élaborer cette stratégie :

- favoriser des parcours de réussite pour chacun dans l’enseignement supérieur ;
- faire de l’enseignement supérieur et de la recherche un moteur du développement économique, social et culturel régional ;
- coordonner les politiques régionales dans une approche en réseaux.

## 1. Eléments de cadrage de la démarche stratégique

Etablir des préconisations pour une **stratégie** d’enseignement supérieur en Bretagne, nécessite de prendre en compte :

- la diversité des **territoires** et des **acteurs** de l’enseignement supérieur ;
- les différents **objectifs** assignés à l’enseignement supérieur, à définir et à **prioriser** en fonction du contexte régional, qui s’inscrit dans un paysage particulier de mutations, qui engendrent des incertitudes et des repositionnements.

### 1.1. La diversité des territoires et des acteurs de l’enseignement supérieur

L’enseignement supérieur est une compétence nationale, mais l’ensemble des territoires intervient aujourd’hui dans ce domaine d’action publique, et notamment le niveau régional. Il est pertinent pour bâtir en Bretagne une stratégie territoriale collective efficace, qui doit pour cela s’inscrire dans un **cadre régional triplement ouvert** :

- ouvert sur l’ensemble de l’espace régional, pour en mobiliser tous les leviers et les acteurs, dans une approche complémentaire et concertée des espaces infrarégionaux ;

- ouvert à l’interrégional, par rapport aux domaines et aux enjeux pour lesquels une approche uniquement régionale n’est pas suffisante et où conjuguer les forces des uns et des autres est nécessaire, pour poursuivre un développement ambitieux et exploiter les potentiels existants dans chaque région ;
- ouvert aux enjeux nationaux et internationaux, pour que les réponses construites régionalement, tout en répondant aux enjeux propres à la Bretagne, soient en cohérence avec les logiques du paysage national et international de l’enseignement supérieur, dont dépendent aussi la visibilité et l’efficacité du dispositif régional.

### 1.1.1. Les espaces régional et local

#### A. *L’espace régional*

En tant qu’échelon décisionnel ayant la capacité de mettre en place un SRESR, ce territoire constitue le premier niveau de pertinence, pour bâtir une stratégie régionale. L’élaboration à venir du schéma régional de l’enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) par le Conseil régional, doit conforter et renforcer ce rôle d’initiateur et de mobilisateur.

La construction du dispositif d’enseignement supérieur en Bretagne s’appuie sur l’existence historique conjointe de coopérations et de compétitions, entre des collectivités territoriales qui se sont mobilisées dès les années 1980 autour de l’enseignement supérieur. Ce contexte, dit de "**coopétition**"<sup>372</sup>, constitue une caractéristique régionale forte.

Dans ce cadre, le Conseil régional a rapidement assuré le rôle de chef de file, coordonnateur et porteur de consensus. Il est donc l’acteur clé naturel pour assumer cette ambition, car le mieux à même de **prendre en compte** et de **mobiliser** l’ensemble des acteurs régionaux de l’enseignement supérieur :

- les autres collectivités territoriales ;
- les établissements d’enseignement supérieur ;
- le monde de la recherche ;
- les étudiants ;
- les acteurs socio économiques ;
- le monde éducatif en général, et principalement les lycées, pour l’enseignement secondaire.

Construire une stratégie régionale implique de donner à voir à l’ensemble de ces acteurs leurs interdépendances et leurs complémentarités autour d’un **intérêt régional partagé**, afin de dépasser des logiques de concurrence et d’affrontement.

---

<sup>372</sup> Ce terme renvoie à des jeux d’acteurs caractérisés par la conjugaison de rapports de coopération et de compétition, entendus ici dans une approche principalement constructive.

*B. Les espaces infrarégionaux*

La diversité des situations de l’enseignement supérieur sur le territoire régional nécessite d’intégrer les positionnements et les rôles des autres collectivités territoriales : villes, métropoles et Départements. Des systèmes locaux d’enseignement supérieur et de recherche (notamment au niveau métropolitain, avec par exemple, pour Rennes Métropole, l’élaboration d’un Schéma de développement universitaire) se construisent dans ces différents territoires, les collectivités y intervenant à des niveaux et selon des motivations diverses. Des situations différenciées existent sur ces territoires, en termes d’offre de formations, de présence de la recherche ou d’effectifs étudiants.

Il importe dès l’amont de considérer ces **différents niveaux de structuration** comme **complémentaires**, dans une vision multi échelle et en réseaux. L’enjeu est de rendre cette organisation plus efficace, dans un esprit accru de complémentarité et non de concurrence. La stratégie régionale est à construire selon des cohérences verticales, du bassin de vie à la Région, et des cohérences horizontales : entre acteurs, dispositifs et actions.

1.1.2. L’espace interrégional

La Bretagne a développé des relations de coopérations à l’interrégional, principalement depuis la fin des années 1990. Récemment, dans le cadre des Investissements d’avenir, ces coopérations ont franchi une étape décisive, la Bretagne et les Pays de la Loire ayant fait le choix de coopérer pour construire ensemble des réponses à plusieurs appels à projets. C’est principalement le cas pour l’Initiative d’excellence Idex IC-Ouest, non retenue par le jury de sélection (novembre 2011), et pour la Société d’accélération et de transferts de technologie SATT "Ouest Valorisation", qui elle, a été sélectionnée (fin décembre 2011).

Les réponses conjointes élaborées offrent des enseignements à capitaliser, tant dans leurs modalités de construction, dans leurs contenus, que dans les résultats qui ont été obtenus.

Ces démarches ont à la fois démontré la nécessité croissante, dans certains domaines, à se concerter et à agir au-delà de la seule échelle régionale, l’existence d’une capacité à se mobiliser à un niveau interrégional et dans certains cas, la plus-value à agir de manière coopérative.

Une stratégie régionale doit appréhender cette dimension pour poursuivre la réflexion et les échanges interrégionaux sur les atouts et les limites actuelles de telles initiatives, notamment en termes de gouvernance. Elle doit aussi éclairer les domaines pour lesquels il est pertinent de construire une dynamique interrégionale.



### 1.1.3. Les espaces national et international

L’enseignement supérieur s’inscrit nécessairement dans un cadre national, bien que les modalités d’intervention de l’Etat évoluent : compétitivité, attractivité et ouverture, excellence de la recherche, autonomie accrue des établissements d’enseignement supérieur...

Ainsi, les interventions nationales sont de plus en plus marquées par des logiques de projets et de contrats : financements incitatifs, recours aux appels à projets... Elles modifient en retour les positionnements et les rôles dans les régions et *in fine* **redessinent la carte universitaire**. Chaque territoire est appelé à entrer dans la compétition, en mobilisant les réseaux d’acteurs concernés, ce qui crée de fait une concurrence et une hiérarchisation accrue entre territoires. Les Investissements d’avenir s’inscrivent clairement dans cette tendance.

La dimension internationale et notamment européenne (Processus de Bologne, 8e PCRD...) est aussi à intégrer, en tant qu’élément participant à cette reconfiguration du paysage actuel, ainsi qu’à travers l’enjeu de structuration des coopérations existantes à l’international.

En choisissant de bâtir un schéma régional, la Bretagne se positionne comme acteur de l’enseignement supérieur à ces échelles suprarégionales. Elle montre non seulement sa capacité à réagir aux évolutions mais aussi à innover.

## 1.2. Des objectifs à définir et à prioriser, en fonction du contexte régional

Un nombre croissant de missions, paraissant parfois contradictoires, sont rattachées à l’enseignement supérieur : aménager le territoire, développer les excellences, se rendre attractif et visible à l’international, démocratiser l’accès à la connaissance, assurer l’insertion professionnelle des jeunes, contribuer à l’innovation et au développement régional...

Bâtir une stratégie régionale d’enseignement supérieur nécessite de hiérarchiser ces objectifs, à la fois en fonction :

- **des caractéristiques régionales** : il s’agit des forces régionales, effectives ou potentielles et des besoins des espaces régional et infrarégionaux, dans leur diversité et leur complémentarité ;
- du **rôle assigné à l’enseignement supérieur** pour le développement de la région Bretagne;
- des **enjeux et mutations** identifiés nationalement, qui se déclinent régionalement :
  - les transitions du système éducatif, du secondaire à l’insertion professionnelle ;

- la redéfinition des rôles de l’Etat et des collectivités territoriales, dans un contexte encore incertain de réorganisation territoriale ;
- la définition de l’excellence de l’enseignement supérieur ;
- les choix politiques et les restrictions budgétaires, qui obligent les acteurs de l’enseignement supérieur à faire des choix de priorités, voire à se repositionner.

Aux yeux du CESER, **trois ambitions régionales** pour l’enseignement supérieur et la recherche sont à poursuivre dans ce cadre, de manière complémentaire et interdépendante. Elles se définissent au croisement des caractéristiques et priorités régionales, et des grands enjeux nationaux et internationaux, dans la manière dont ceux-ci sont déclinés et réappropriés en Bretagne :

- **Favoriser des parcours de réussite pour chacun dans l’enseignement supérieur ;**
- **Faire de l’enseignement supérieur un acteur du développement régional ;** (*élément de l’identité régionale en intra et vers l’extérieur*)...
- **Coordonner les politiques régionales dans une approche en réseaux, complémentaire et efficace** (*donc faire de l’enseignement supérieur un garant de l’équilibre du territoire, et déterminer l’articulation des rôles des acteurs régionaux dans le cadre d’une stratégie d’ensemble*).

La coordination des politiques régionales, dans une approche territoriale et multi acteurs en réseaux, sera la condition nécessaire à la réussite des deux autres ambitions affirmées. Dans un domaine où les collectivités territoriales, Région en premier lieu, interviennent déjà, c’est principalement **la mise en cohérence et en réseaux** de toutes ces interventions, dans le cadre d’une stratégie régionale partagée, qui en conditionnera la plus grande efficacité.

Ces trois ambitions mettent l’enseignement supérieur au cœur du développement régional et des politiques régionales. Elles sont déclinées en objectifs et en préconisations. Ces dernières s’adressent en premier lieu au Conseil régional, mais certaines concernent aussi les autres acteurs régionaux de l’enseignement supérieur. Ces préconisations élargies, à l’adresse des autres collectivités territoriales, des autorités académiques, voire du monde socio économique, sont à appréhender dans la perspective à venir du schéma régional de l’enseignement supérieur et de la recherche, qui devra mobiliser tous ces acteurs, et susciter une réflexion collective quant aux rôles de chacun et aux coopérations à développer ou à bâtir.

## 2. Ambition n°1 : Favoriser des parcours de réussite pour chacun dans l’enseignement supérieur

Pour rendre possible des parcours de réussite pour chacun, il faut prendre en compte les deux dimensions de ces parcours :

### ➤ **le parcours de formation de l’étudiant**

Il correspond au cursus de formation de chaque étudiant, qui doit être appréhendé de manière globale et continue. Pour cela, il faut aussi prendre en compte le parcours scolaire en amont des études supérieures, dès l’enseignement secondaire, puisque bien des difficultés rencontrées dans le supérieur se jouent avant cette étape. Une approche complète doit aussi intégrer l’enjeu de l’insertion professionnelle, qui marque l’aboutissement d’un parcours de formation.

Tout au long de ces étapes, une pluralité de parcours doit amener à la réussite de chacun. Il est essentiel de ne pas imposer un modèle unique de réussite, tant dans les voies d’accès à l’enseignement supérieur, que pour les parcours possibles dans l’enseignement supérieur. Un effort pour l’égalité des chances de chaque élève doit être accompli, sans considérer a priori pour autant l’enseignement supérieur comme la solution adaptée pour tous.

### ➤ **les conditions de la vie étudiante**

Elles englobent tout ce qui conditionne et environne le parcours de l’étudiant, dans son cursus d’enseignement supérieur : conditions de logement, de transport, accès aux soins, aux loisirs et à la vie culturelle, engagements des étudiants... Ce sont aussi les besoins connexes à la formation qui en conditionnent la réussite. Il existe sur ce point des disparités sociales et territoriales marquées.

Dans ces deux dimensions complémentaires, l’intervention régionale doit **mettre l’étudiant au cœur des réflexions** et en faire un **acteur clé et une chance** pour le territoire régional et pour les territoires infrarégionaux.

Le Conseil régional intervient déjà dans ces problématiques et il est donc important d’articuler ces objectifs à l’action régionale existante, et spécialement ici :

- **La Charte d’engagement pour les jeunes en Bretagne** : votée en septembre 2011, elle définit la politique de la Région en faveur des 15-29 ans au travers de 45 engagements, dont un nombre important concerne plus ou directement les élèves et les étudiants.
- **Le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF)** : adopté par le Conseil régional de Bretagne en octobre 2011, élaboré de manière partenarial par la Région et l’Etat, ce document prescrit pour cinq ans des actions de formation professionnelle

pour les jeunes et les adultes, afin d’assurer un développement régional cohérent des filières de formation.

Il est aussi fait référence à de précédentes études du CESER de Bretagne ("les stages des jeunes en milieu professionnel" -2004-, "les processus d’orientation des jeunes en Bretagne" -2006-<sup>373</sup>). En effet, les constats et recommandations qui y ont été formulées restent aujourd’hui pertinents et si certains ont été mis en application depuis, d’autres restent à réaffirmer.

## 2.1. Assurer la diversité et la fluidité des parcours, du secondaire au supérieur et jusqu’à l’insertion professionnelle

Cet objectif correspond à la volonté de **favoriser les réussites des étudiants**, dans une vision pluraliste. Ils doivent pouvoir accéder aux études supérieures, en ayant connaissance des possibilités offertes et sans être freinés par des limites géographiques ou socio économiques.

L’élaboration d’un parcours, progressive, doit s’inscrire dans un continuum qui va de la classe de seconde voire de troisième, jusqu’à bac plus trois (voire au-delà)<sup>374</sup>, sachant que la réussite étudiante est en partie conditionnée par le déroulement antérieur du parcours scolaire.

En Bretagne, la réussite scolaire est mise en avant au niveau du bac, mais elle n’est toutefois toujours pas celle de tous et des disparités fortes existent entre territoires et entre établissements du second degré. Elles sont visibles dès la fin du collège<sup>375</sup>, concernant l’accès à la filière générale. En effet, les taux de passage en seconde générale et technologique (GT) varient de vingt points, entre les douze bassins d’éducation pour la politique éducative (BAPE) existants en Bretagne. Ainsi, en 2011, dans les bassins de Pontivy-Loudéac, Carhaix-Morlaix et Combourg-Dinan-Saint-Malo, le taux de passage en seconde GT est inférieur à 60%, tandis que dans le bassin de Rennes il est de 75,3% et dans celui de Brest, de 67,7% (moyenne de l’académie de 66,2%). Les taux s’inversent, pour le passage en voie professionnelle à l’issue de la troisième (22,9% des élèves du bassin de Rennes, 41,8% de ceux du bassin de Pontivy-Loudéac)<sup>376</sup>.

Ces disparités territoriales restent vérifiées à l’issue de la seconde, lors du passage en première GT ou en voie professionnelle. Elles ont des effets dans l’accès des élèves au baccalauréat et donc nécessairement des conséquences

---

<sup>373</sup> *Les processus d’orientation chez les jeunes en Bretagne : enjeux et défis*, CESER de Bretagne, Octobre 2006.

<sup>374</sup> Les bifurcations et les étapes d’un parcours varient d’une personne à l’autre, mais la période sensible majeure est certainement celle qui va de bac-3 à bac+3 (de la fin du collège/classe de seconde, à la fin du premier cycle universitaire).

<sup>375</sup> Voire avant, à travers par exemple les taux de redoublement à l’issue de la sixième, qui varient de 0% à 12,2%, ou le passage ou non en troisième générale (73,7 à 100% selon les établissements).

<sup>376</sup> *Bilan de l’orientation en juin 2011*, Service académique d’information et d’orientation (SAIO) de l’Académie de Rennes, Décembre 2011.

dans le déroulement des cursus des élèves dans le supérieur, la voie générale étant la plus aisée pour réussir dans un cursus étudiant.

Par ailleurs, si l'excellence scolaire est affichée dans le secondaire, des marges de progrès existent au niveau du supérieur. En effet, la Bretagne présente un taux de poursuite d'études des néo-bacheliers inférieur à la moyenne nationale. Parmi les étudiants, elle compte un nombre d'étudiants inscrits en formations courtes (notamment BTS) supérieur à la moyenne nationale, et un nombre moindre d'étudiants inscrits aux niveaux Master et Doctorat (même si l'écart tend à se réduire, il est de -1,7% pour les master et de -1% au niveau doctorat). Leurs répartitions territoriales varient également, les Master et Doctorat étant davantage présents dans les plus grands centres universitaires.

Des actions sont donc à mener à deux niveaux :

- il faut **améliorer les transitions entre enseignements secondaire et supérieur** : ceci implique un travail mené sur l'orientation des élèves et des étudiants, et cela nécessite, dès le secondaire, d'agir pour une meilleure connaissance et analyse des disparités territoriales existantes (freins et leviers existants);

- une fois dans le supérieur, il faut **agir pour éviter les décrochages et les sorties sans diplômes**. Dans une région où les élèves de la voie professionnelle sont nombreux et où les effectifs en formations supérieures courtes dépassent la moyenne nationale, ceci nécessite un effort particulier, pour développer les passerelles et mieux prendre en compte les parcours atypiques.

Il est déterminant d’apporter plus de fluidité, de souplesse aux différentes étapes du cursus étudiant, de travailler sur les freins et les leviers qui influencent leur déroulement, et de développer l’inventivité et l’ouverture des parcours, depuis l’enseignement secondaire jusqu’à l’insertion professionnelle. Ces enjeux doivent être appréhendés dans leur dimension sociale, sexuée, mais aussi territoriale.

### 2.1.1. Améliorer les transitions, du secondaire au supérieur et au sein du supérieur

#### A. *Ouvrir l’orientation et développer une orientation active*

Au niveau national comme au niveau régional, des difficultés existent dans l’orientation et dans l’information dont disposent les élèves et familles pour effectuer des choix d’orientation : affectation déterministe et hiérarchisée socialement, réversibilité limitée des erreurs d’orientation, manque de connaissance de la diversité des débouchés professionnels, des filières professionnelles et des plus-values de la formation, faible implication dans la construction d’un parcours...

L’environnement socio-économique et culturel des élèves détermine significativement leur orientation et leur trajectoire à suivre dans l’enseignement supérieur.

Ces problématiques touchent l’enseignement supérieur mais elles se posent dès l’enseignement secondaire, au lycée voire avant. Il est donc prioritaire de changer la représentation que se font les lycées et les lycéens de l’enseignement supérieur, pour aider chaque lycéen à développer ses compétences à s’orienter et son appétence pour construire son parcours.

**a. Travailler sur les représentations sociales de l’enseignement supérieur et de la réussite**

Il s’agit d’aider les jeunes à se libérer des choix d’orientation qui restent fortement influencés par une vision des filières stéréotypée, hiérarchisée et précocement déterministe, socialement, territorialement et selon le sexe.

• **Promouvoir et renforcer les initiatives de rapprochements entre les lycées et les établissements d’enseignement supérieur**

Par manque de liens entre les lycées et les établissements d’enseignement supérieur les enseignants ont encore souvent une connaissance limitée des procédures d’orientation et des filières existantes (diversité et "réalité" de l’offre, exigences et pratiques d’enseignements).

Des initiatives nombreuses sont déjà menées régionalement pour rapprocher les enseignements secondaire et supérieur<sup>377</sup>. Par exemple, une déclaration d’intention a été signée en octobre 2010, entre l’Académie de Rennes et les quatre universités, pour faciliter et renforcer les liens entre lycées et universités. De telles initiatives sont à renforcer car une meilleure inter connaissance entre ces deux niveaux, conditionne en partie l’information dont bénéficieront les élèves du secondaire sur les choix d’orientation dans le supérieur.

**Préconisations :**

- Mieux **connaître et analyser les disparités territoriales existantes**, ceci dès la phase de l’orientation à l’issue de la troisième (voire avant), afin de pouvoir déterminer des actions prioritaires, pour les territoires concernés, c’est-à-dire ceux qui ont le plus de difficulté d’accès au bacs généraux. Développer des projets et des logiques de formation qui les mettent déjà en lien avec l’enseignement supérieur.

Cette démarche sera à mener avec le Rectorat.

- Inciter au **développement de rencontres et de projets entre enseignants du secondaire et enseignants du supérieur**, pour mieux connaître les formations du supérieur, leurs exigences et leurs débouchés.

---

<sup>377</sup> Ainsi, les "Cordées de la réussite" existent en Bretagne depuis 2009, pour développer les liens entre lycées, classes prépas et grandes écoles. 15 cordées ont été labellisées en 2012.

Dans le même objectif, soutenir les projets et rencontres entre enseignants, étudiants et lycéens pour une meilleure connaissance des exigences des différents parcours d'études.

- Inciter à un travail d'adaptation des enseignements du lycée, pour qu'ils aident les élèves à se projeter au-delà du bac et à préparer leur cursus post-bac; et préparer dès le lycée aux méthodes de travail du supérieur.

- Soutenir les établissements du secondaire et en premier lieu les lycées à développer des **actions de découverte des filières professionnelles** (ces actions pourraient prendre appui sur des structures comme l'Exploratoire<sup>378</sup>, à Rennes...en prenant cependant en compte la difficulté d'accès des territoires éloignés – réflexion à mener sur les transports-), et **particulièrement** par rapport aux **nouveaux métiers et aux nouvelles filières**.

- Faciliter, notamment pour les territoires les plus éloignés de l'enseignement supérieur, une information riche et diversifiée sur les filières, les formations et les métiers.

Exemple: dans le cadre des Contrats d'objectifs et de moyens, prévoir avec les partenaires socioprofessionnels la mise en place de "**répertoires ressources**", pour mettre à disposition des établissements les contacts de "professionnels ressources" disposés à participer à des rencontres et débats sur leur métier et leur filière. Veiller dans ce cadre à la mixité des intervenants.

- **Dans le cadre de l'accompagnement personnalisé** (réforme du lycée) aider et accompagner les lycées à mettre en place dès la seconde des projets à partir des réalités de leurs territoires et des problématiques propres à leurs publics (types de publics, offre d'orientation...).

- **Favoriser une représentation plus juste des formations et des débouchés**

Une meilleure connaissance des formations et des métiers éclaire sur la réalité de leurs exigences et peut contribuer à des choix d'orientation plus propices à la réussite. Ainsi, dans le cadre des formations sanitaires et sociales, on constate des abandons de formation, après une première mise en situation lors de l'arrivée en stage, les étudiants n'ayant pas toujours anticipé la réalité des ces métiers (accompagnement de la souffrance, de la dépendance, de la fin de vie...). Il s'agit donc de favoriser une **représentation plus juste** des finalités de ces formations pour les futurs candidats. Dans le cas des secteurs sanitaire et médico-social, une réflexion est prévue en ce sens. Elle se déroulera en 2012 dans le cadre du Contrat d'Objectifs Emploi-Formation, instance de gouvernance

---

<sup>378</sup> Lieu interactif et ludique dédié à la découverte des métiers d'aujourd'hui et de demain, sur le bassin d'emploi de Rennes, ouvert à tous les publics: scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi, salariés.... Des lieux de ce type sont à développer ailleurs sur le territoire.

des principaux acteurs de ces secteurs, avec un volet consacré à l'information sur les métiers et formations, comportant une analyse et des projets d'actions.

**Préconisations :**

- Dans le cadre de cette information, il paraîtrait utile de mieux connaître les représentations qu'ont les candidats de ces filières et métiers.

Cette démarche devra aussi travailler sur la **mixité nécessaire** des formations du secteur sanitaire et social, tant auprès des jeunes qu'auprès des professionnels.

Dans ce cadre, il paraîtrait aussi souhaitable d'initier une réflexion, sur **l'évolution des modes de sélection à l'entrée des écoles**, afin qu'ils puissent davantage évaluer la motivation des candidats.

- Chercher à **étendre des initiatives de ce type** (mise en place d'évènements sur une période courte donnant aux personnes intéressées les moyens de mieux connaître des métiers et les formations qui y conduisent) **à d'autres formations et métiers** où la confrontation à la réalité de la pratique peut également conduire à des abandons.

- **Valoriser tous les parcours**

Dans le cadre d'une meilleure connaissance des cursus, un effort prioritaire est à mener pour **valoriser tous les parcours**. En effet, la conception de la réussite, telle qu'elle est véhiculée notamment dans l'institution scolaire, dramatise les difficultés scolaire et dévalorise les parcours atypiques, en associant un parcours "réussi" à un parcours linéaire, suivi dans la filière générale, mené sans bifurcations, et qui aboutit à l'obtention d'un diplôme, de minimum bac+3.

**Préconisation :**

- Développer des **informations sur les parcours "atypiques"** existants auprès des élèves et enseignants, et chercher à créer l'appétence pour les études supérieures des jeunes a priori éloignés de ces cursus, pour des raisons sociales, économiques, territoriales.

Cette préconisation doit s'articuler avec celles consacrées au développement des passerelles.

D'autre part, la hiérarchisation entre filières sélectives et non sélectives, qu'elle soit consciente ou inconsciente, amène souvent à un choix "par défaut" du cursus universitaire. A l'encontre de cette approche hiérarchisante et partielle, tous les parcours sont à valoriser, et notamment le cursus universitaire, qui doit être mieux connu dans la diversité de ses formations et de ses débouchés.



**Préconisation :**

- **Valoriser les parcours à l’université**, en développant l’information sur la diversité des filières, des débouchés, en soutenant les interventions de professeurs du supérieur dans le secondaire, en développant la possibilité de valider des ECTS dès le lycée en lien avec des disciplinaires universitaires et des thématiques connues et reconnues régionalement et/ou localement (Mer, STIC, chimie, SHS...).

La stagnation en nombre depuis 1995 des bacheliers scientifiques et la diminution des bacs technologiques, pose à terme la question du recrutement dans les **filières scientifiques et techniques du supérieur**, pourtant porteuses de débouchés et d’enjeux importants pour l’innovation et l’économie régionale. A ce phénomène s’ajoute la "déperdition" des filles, nombreuses à s’engager dans d’autres voies (littéraire, juridique...), après l’obtention d’un bac scientifique.

**Préconisations :**

- Développer l’**appétence pour les sciences et technologies** (pour les filles et garçons) dès la seconde voire dès la troisième et tout au long du cursus secondaire.  
- Développer des passerelles, par exemple entre un baccalauréat économique et social et des filières supérieures en sciences et techniques (à réfléchir dans le cadre du CPRDF).

- **Agir pour développer la mixité dans le supérieur (et in fine dans les parcours professionnels), contre des choix d’orientation sexués**

Les choix d’orientation sont encore fortement déterminés par le sexe, en Bretagne comme au niveau national. **Les filles enregistrent de meilleures performances** dans les enseignements secondaire et supérieur que les garçons. Elles sont majoritaires dans les filières littéraires, sociales et tertiaires, alors que les garçons sont surreprésentés dans les filières scientifiques et techniques. Ces différences d’orientation ont des conséquences importantes, notamment lors de leur entrée sur le marché du travail. Les filles se dirigent ainsi souvent vers des formations offrant des conditions d’insertion moins aisées et elles s’excluent également des filières les plus "prestigieuses". Ces disparités de choix reflètent des inégalités et des stéréotypes préexistants dans la société, que l’école contribue le plus souvent à reproduire. De par sa fonction de socialisation et d’éducation, l’école doit au contraire jouer un rôle primordial pour sensibiliser les jeunes, leurs familles et l’ensemble des acteurs impliqués dans la formation et l’orientation aux questions de l’égalité homme-femme.

Des initiatives nombreuses existent en Bretagne pour l’égalité femme - homme, portées notamment par le Conseil régional: dans le cadre des projets Karta, de

l'Olympiade des Métiers, avec la Biennale de l'égalité, ou encore dans les engagements de la Charte pour les jeunes en Bretagne.

Un **travail en profondeur** de sensibilisation, de communication et d'information reste à poursuivre et à développer en milieu scolaire mais aussi dans les branches professionnelles, dans l'apprentissage..., pour faire évoluer les mentalités, lever des freins psychologiques ou/et matériels et atteindre plus de mixité dans les formations.

**Préconisations :**

- **Encourager l'accès des filles et des garçons** à des choix d'orientations dans l'enseignement supérieur dépassant les choix traditionnels d'orientations encore très sexuées.

Exemples : Pour les filles, dès la classe de seconde, il pourra être organisé dans les lycées des tables rondes avec des professionnels ingénieurs, chercheurs, enseignants...pour informer sur les études scientifiques et leurs débouchés (en veillant à la mixité des intervenants).

Pour les garçons, des démarches similaires pourront être initiées, par rapport aux formations sanitaires et sociales, où des besoins importants en personnels sont en outre recensés et à prévoir en Bretagne.

- Le Conseil régional, les autorités académiques et les équipes pédagogiques devront **intégrer systématiquement la problématique de l'égalité femme-homme dans la formation initiale et continue des enseignants**, ainsi que dans tous les projets d'établissement, pour des actions pédagogiques concertées<sup>379</sup>.

- Dans le cadre de l'accompagnement personnalisé en seconde, aider les lycées en créant un **répertoire des personnes ressources** "témoins" filles et garçons (femmes travaillant dans secteurs a priori masculins et inversement...).

- Mettre à disposition et diffuser, notamment dans les BDI et les CDI, les outils d'information et de ressource existants, notamment le **Catalogue régionale des outils pédagogiques et de sensibilisation à l'égalité femmes - hommes et filles - garçons**, établi par le Conseil régional dans le cadre de la 3e Biennale de l'égalité<sup>380</sup>.

Aider à l'équipement et accompagner dans l'utilisation de ces ressources les lycées, en lien avec les organismes chargés de les créer et de les répertorier (CDDP, GREF, ONISEP...). Ces actions sont à mener en lien avec le Rectorat.

<sup>379</sup> Préconisation émise en 2006 par le CESER (Etude sur les processus d'orientation des jeunes en Bretagne).

<sup>380</sup> Le rôle de ce catalogue est de faciliter l'accès aux ressources pédagogiques régionales dans le domaine de l'égalité femme - homme en rassemblant les outils disponibles en prêt et/ou en consultation dans les organismes suivants : académie de Rennes (rectorat), CDDP bretons, CIDFF bretons, GREF Bretagne, ONISEP Bretagne. Il présente des outils pédagogiques et de sensibilisation sur l'égalité entre les femmes et les hommes, sans prétendre à l'exhaustivité. Il s'adresse à toutes les actrices et tous les acteurs de la formation, de l'éducation et de l'orientation (enseignants, formateurs, éducateurs, animateurs...) de l'insertion, du monde du travail, à qui il offre la possibilité de repérer des outils répondant à leurs besoins.

- Sensibiliser dans le cadre des **Contrats d'objectifs et de moyens** (COM) les filières professionnelles à l'accueil des filles - garçons en stage ou dans l'emploi, en **analysant les freins et les leviers** susceptibles de faire évoluer la situation et en **aidant les PME et TPE à lever certains freins** (équipements de port de poids, vestiaires, aménagement de locaux, en lien avec les aides de l'Etat existantes...).
- Dans le cadre de la part croissante de **l'apprentissage dans le supérieur** (+1 000 places prévues, a minima), veiller à développer une meilleure proportionnalité fille/garçon, notamment en agissant sur la formation des tuteurs en entreprise et des formateurs en CFA.
- Dans le cadre de la mise en place de **l'Espace Numérique de Travail**, à laquelle la Région participe, faciliter les échanges d'expérience entre établissements sur ces thématiques. Valoriser grâce à cet outil des expériences et compétences engrangées dans le cadre de la Biennale, auprès des établissements (du secondaire et du supérieur) et des professionnels.

Par ailleurs, en dehors des actions menées par la Région, d'autres initiatives pour l'égalité femme - homme sont développées en Bretagne, à tous les niveaux : Opération "100 femmes 100 métiers" menée par l'Etat sur l'ensemble du territoire régional, mission académique pour l'égalité fille - garçon, actions départementales (prix féminins de la vocation scientifique et technique...).

**Préconisation :**

- Travailler en **complémentarité avec tous les partenaires** (Etat, Région, conseils généraux...) pour une meilleure efficacité et harmonisation territoriale et dans le temps des évènements organisés autour de l'égalité femme - homme.

**b. Développer l'implication des étudiants dans le processus d'orientation, pour une orientation positive**

**Une orientation active et pédagogique** doit être favorisée aux différentes étapes du processus d'orientation, qui doit pour cela intégrer une dimension "connaissance de soi" et "connaissance des possibilités d'orientation", pour que **chaque étudiant s'approprie son parcours** et son projet professionnel.

Dans ce sens, en 2006, le CESER préconisait de doter systématiquement chaque élève d'un "passeport orientation-formation" dès la classe de quatrième, afin qu'il puisse anticiper et formaliser un projet personnel et professionnel. Aujourd'hui, cette modalité est à envisager et développer dans le cadre de l'ENT.

**Préconisation :**

- Dans le cadre de la mise en place de l'Espace numérique de travail (ENT), favoriser la mise en place dans tous les lycées d'un outil comme le **web-classeur** (par exemple), qui permette aux élèves de garder trace de l'ensemble de leurs démarches d'information et d'orientation et des expériences développées dans et en-dehors de l'école.

L'**information** est un outil indissociable du processus, pour mieux préparer les étapes de l'orientation et pour que le futur étudiant, puis l'étudiant, soit au coeur de ce processus.

Il existe une grande richesse d'information sur l'orientation<sup>381</sup>, qui nécessite que les jeunes reçoivent un accompagnement pédagogique dans son tri et son utilisation, par des professionnels au positionnement neutre, dans une **logique d'éducation à l'orientation**<sup>382</sup>. Ceci passe nécessairement par un accès optimisé et renouvelé aux sources et aux relais d'informations. Se repérer dans la diversité des sources, savoir les trier, et prendre de la distance sur l'information donnée est indispensable dans ce cadre<sup>383</sup>.

Il est donc nécessaire d'améliorer **l'accessibilité** à une **information de qualité** sur l'orientation, les parcours et les passerelles, c'est-à-dire concrète, exploitable et appropriable par les jeunes, leurs familles et les professionnels de l'orientation. Ceci permettra d'élargir l'horizon des possibles dans les choix d'orientation vers et dans l'enseignement supérieur.

Pour cela, des outils sont à penser, pour faciliter le repérage de chacun (élèves, étudiants et familles) dans un système d'enseignement supérieur rendu complexe par sa richesse et sa diversité (filières, métiers, établissements, cursus...).

---

<sup>381</sup> L'information destinée à l'orientation des jeunes notamment vers l'enseignement supérieur, est structurée nationalement autour de l'ONISEP, établissement public chargé de l'information scolaire et professionnelle. De nombreuses autres sources sont aussi disponibles (prestataires privés, professionnels,...), sur différents supports (papier, CD-ROM, sites Internet...). Dans le supérieur, les Services universitaires d'information et d'orientation et d'insertion professionnelle (SUOIP) fournissent aux étudiants des sources d'information, de conseil dans une perspective d'insertion professionnelle renforcée. Chaque année, quatre salons post-bac sont organisés en Bretagne: Azimut à Brest, Infosup à Lorient, Sup' Armor à St-Brieuc et Salon du lycéen et de l'étudiant de Rennes...

<sup>382</sup> L'éducation à l'orientation doit permettre d'évoluer d'une approche déterministe à une approche éducative de l'orientation (textes fondateurs : circulaires de 1996), en développant une démarche active de l'élève, qui doit investir sur trois champs : les parcours de formation, la découverte des environnements professionnels et la connaissance de soi. Le projet académique breton s'y réfère implicitement, en insistant sur la construction de parcours, l'individualisation et la responsabilisation.

<sup>383</sup> En 2006, le CESER préconisait de mettre en place des formations à la recherche par Internet ; de privilégier des outils pédagogiques, gratuits et adaptés aux jeunes ou encore de préparer avec eux les rencontres type portes ouvertes et les forums...

**Préconisations :**

- **Valoriser et coordonner** les outils existants, dans un paysage qui pâtit plutôt de l’excès d’information sur l’orientation.

Ainsi, **communiquer** sur l’outil **NADOZ**, site régional d’information sur les formations et les métiers qui offre une vision transversale de l’enseignement (supérieur, professionnel) du CAP au master. Sa dernière version intègre l’ensemble de l’enseignement supérieur en Bretagne jusqu’au niveau master, avec la possibilité de faire des recherches par des entrées multiples (par bac, par type de diplôme, par secteur d’activité, par établissement, par Pays...). Cet outil renvoie à l’information des SUIOIP (services universitaires d’information et d’orientation et d’insertion professionnels), concernant l’offre de masters.

- **Réfléchir à un outil cartographique recensant l’offre régionale d’enseignement supérieur<sup>384</sup>, par un travail de veille des initiatives régionales développées ailleurs.**

Dans le cadre du SRESR décidé en Midi-Pyrénées en 2011, il est prévu la mise en place d’une cartographie de l’offre supérieure, qui comprenne deux dimensions :

- *Une base de données sur l’offre régionale à destination des étudiants (et des familles), complémentaire au portail des admissions "post-bac", avec pour cela un partenariat mené avec le Rectorat, l’ONISEP et le réseau des SUIOIP.*

- *Une base de données "expert", pour les professionnels et les financeurs de l’orientation et de l’enseignement supérieur pour **analyser les parcours de formation.***

Au regard des outils déjà existants en Bretagne (dont Nadoz, mais aussi l’étude commanditée par le PRES UEB pour une cartographie de l’enseignement supérieur en Bretagne), suivre les avancées de la démarche cartographique menée en Midi-Pyrénées, pour déterminer comment optimiser ou développer régionalement une offre de ce type, sans chercher a priori à créer un outil supplémentaire. Cet outil pourrait intégrer l’offre au niveau Doctorat.

*Sa diffusion au niveau de l’enseignement supérieur et du secondaire pourrait être assurée via les services du C@mpus numérique et les Espaces numériques de travail (ENT).*

- **Ouvrir territorialement l’information sur les offres de formation**

Il est essentiel de disposer d’une information exploitable sur l’offre régionale. Toutefois, dans un contexte d’ouverture et de mobilité croissante, il paraît indispensable de ne pas enfermer cette information dans un cadre seulement régional. Il faut aussi informer sur l’offre existante à l’interrégional et au niveau national voire international, pour favoriser également l’ouverture des étudiants au sens territorial du terme.

<sup>384</sup> Cette préconisation s’inscrit dans le mouvement national actuel d’open data en faveur des données publiques ouvertes.

En janvier 2012, une étude de l'Insee "Naître en Bretagne, être en Bretagne" met en avant les mobilités régionales propres à la Bretagne, qui fonctionnent par tranche d'âge<sup>385</sup> et qui font globalement de la Bretagne la région natale que l'on rejoint le plus après l'avoir quittée.

Cette étude souligne que si les étudiants et les jeunes diplômés quittent en nombre la Bretagne, dès l'âge de 19 ans et jusqu'à 27 ans, avec un pic des départs à 23 ans, la tendance s'inverse et s'accroît ensuite. Elle se manifeste d'abord entre 35 et 40 ans, avec le retour en famille de jeunes actifs, souvent des cadres. Une deuxième vague s'observe vers 60 ans, avec le retour des retraités. Ces deux vagues se retrouvent aussi et de manière plus amplifiées encore aujourd'hui, pour des personnes nées hors de Bretagne mais qui choisissent de venir pour y travailler ou pour leur retraite.

Sans être recherchée en premier lieu, surtout lorsqu'une offre équivalente existe en Bretagne, la mobilité des étudiants doit donc être perçue comme une réalité et comme une chance pour la région, en tant que source d'enrichissement des savoirs et des expériences dont elle pourra bénéficier à terme.

**Préconisation :**

- Développer une information sur l'orientation et l'offre d'enseignement supérieur **la plus ouverte possible**, à l'interrégional (formations rares, formations de haut niveau, notamment), au national voire à l'international. Informer sur les formations menées conjointement à l'interrégional, et inciter à leur développement.

• **Mieux connaître et comprendre les parcours, pour mieux orienter**

La mise en place d'une politique d'orientation nécessite de disposer d'une information précise sur le **suivi des parcours** scolaires des jeunes. C'est particulièrement vrai en Bretagne, où la diversité des formations offertes complique la constitution d'une bonne connaissance des parcours scolaires dans et en dehors du territoire. L'absence de coordination entre les bases de données des différents ministères impliqués ne facilite pas le suivi des élèves scolarisés, tout comme l'absence d'identification individuelle des élèves étudiant dans les réseaux situés hors de l'éducation nationale (enseignement agricole et maritime, apprentissage).

Il n'existe pas non plus de continuité dans le suivi statistique des élèves issus de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur et les suivis de cohortes au sein de l'enseignement supérieur sont complexes, du fait de la grande variété des formations proposées et de leur rayonnement national voire international.

<sup>385</sup> La grande vague des départs commence vers l'âge de 19 ans et se poursuit jusqu'à 27 ans, avec un pic vers 23 ans. C'est le temps du premier emploi et des études. Dans cette tranche d'âge, la seule à connaître un solde négatif, un tiers des natifs de Bretagne vit dans une autre région. La tendance s'inverse ensuite et s'accroît en deux temps: vers 35-40 ans, avec le retour en famille de jeunes actifs (souvent des cadres) et vers 60 ans, avec celui des retraités. Ces deux vagues se retrouvent aussi, plus amplifiées encore, chez les personnes nées hors de Bretagne qui ont choisi de venir y travailler ou d'y passer leurs vieux jours

**Préconisation :**

- Développer des modalités permettant le **suivi et l'analyse des parcours de formation, l'observation des passerelles et de la continuité des parcours**, pour pouvoir réellement piloter une carte régionale des formations supérieures<sup>386</sup> dans le cadre du SRESR ; ceci dans le respect de la déontologie.  
Cette démarche devra également inclure une dimension d'analyse et de connaissance des situations de **décrochages et de ruptures de parcours**.

• **Mettre à disposition des élèves et des étudiants des lieux identifiés pour l'orientation**

Au-delà des outils numériques ou papier, les élèves et étudiants doivent aussi pouvoir trouver des lieux bien identifiés, avec des professionnels en capacité de leur apporter des informations sur l'offre d'enseignement supérieur.

La loi du 24 novembre 2009 sur l'orientation et à la formation tout au long de la vie (FTLV) crée un **service public de l'orientation tout au long de la vie**, considérant que toute personne a le droit « *d'être informée, conseillée et accompagnée en matière de formation professionnelle* ».

Anticipant ces objectifs, en Bretagne, une politique volontariste basée sur le partenariat et la coordination des acteurs de l'Accueil, de l'Information, de l'Orientation et de l'Accompagnement (AIOA) a été mise en place dans le cadre de la Stratégie régionale emploi formation. Elle a abouti à la création du réseau Maison de la Formation Professionnelle (MFP). Compte tenu de ce réseau déjà en place, le CPRDF 2011-2015 s'est engagé à prolonger les partenariats développés dans le cadre du réseau MFP et à les faire vivre dans le cadre d'un service public régional de l'orientation, conçu comme un service aux publics.

**Préconisations :**

- Agir en complémentarité et en cohérence avec le **Service public régional de l'orientation**. Pour cela, mettre en réseau et en cohérence les acteurs de l'orientation et de la formation, de l'entrée au lycée à la fin des études supérieures (notamment les SUIOIP) avec ce Service Public régional d'orientation.

- Dans le cadre du Service public régional de l'orientation, la Région s'est engagée à former les intervenants du réseau: prévoir dans cette formation **l'acquisition d'une culture commune de l'enseignement supérieur**, au niveau de la première information.

<sup>386</sup> Dans cette optique de connaissance et de compréhension des parcours, une étude chiffrée sur l'affectation des jeunes dans toutes les formations est à mener, qui pourrait être pilotée par le GREF en lien avec le SAIO et les SUIOIP. Par ailleurs, la Région doit maintenir son soutien aux institutions qui organisent des suivis de cohortes.

**Les Services universitaires d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SUIOIP)** développent des actions de plus en plus importantes, pour favoriser l'accès des étudiants aux informations sur l'orientation et pour faciliter leur insertion professionnelle. Si leur rapprochement avec le SPO est une démarche nécessaire, il faut aussi davantage mutualiser les actions innovantes menées par chaque SUIOIP, et les leviers qu'ils développent sur les différents territoires, en lien avec les besoins et les enjeux existants.

**Préconisation :**

- En lien avec le Service Public régional de l'Orientation, ou/et dans le cadre du PRES UEB, faciliter la mise en commun, la concertation et le travail en complémentarité des SUIOIP, dans le respect et l'autonomie des universités.

*B. Structurer et ouvrir l'offre en formations supérieures*

Dans ces deux dimensions de structuration et d'ouverture, les parcours des bacheliers de la voie professionnelle et ceux des étudiants qui choisissent des formations courtes feront l'objet d'une attention particulière, au vu de leur poids dans les effectifs étudiants régionaux. L'ouverture de l'offre devra inclure une approche territoriale de cette problématique:

- tant pour rapprocher l'offre existante de tous les territoires y compris ceux qui en sont plus éloignés pour des raisons géographiques ou socioéconomiques,
- que pour ouvrir l'offre d'enseignement supérieur aux formations et filières existant ailleurs, dans d'autres régions, limitrophes ou non de la Bretagne.

**a- Structurer l'offre de formation supérieure**

Deux niveaux doivent être l'objet de réflexions et d'efforts collectifs de structuration: celui des parcours jusqu'à Bac+3, et au-delà, celui des formations plus longues à travers le soutien aux Masters, aux spécialisations et aux études doctorales.

• **Harmoniser la carte des formations jusqu'à bac +3**

L'objectif est de favoriser l'harmonisation, en partenariat avec l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur, de la carte des formations en rapprochant les universités, en particulier leurs IUT, les STS, les lycées, les écoles, les organismes consulaires, notamment pour l'organisation du post-baccalauréat et la mise en place de licences professionnelles.

Cette approche devra également s'attacher à développer les complémentarités entre les forces et les potentiels existants de part et d'autre, dans le second degré et le supérieur en Bretagne.



**Préconisation :**

- Construire des parcours continus et cohérents de Bac-3 à Bac+3, en renforçant les liens et les logiques de complémentarité, entre les forces et les atouts de l’enseignement supérieur et ceux de l’enseignement secondaire. (en lien avec le CPRDF et la carte des formations post-bac).

Exemple : La filière maritime est coupée en deux en Bretagne, entre les CAP et bac pro et dans le supérieur (et la recherche) une filière reconnue d'excellence. Il serait utile de réfléchir à l'évolution de cette filière pour permettre éventuellement l'accès à des BTS pour les CAP et bacs pros, voire après à l'enseignement supérieur.

Avec le développement de la filière énergies marines, il y aura de plus en plus besoin de professionnels généralistes (ingénieurs notamment) formés, avec des compétences ajoutées dans le secteur "Mer"...et aussi en lien avec d'autres filières (SHS...).

Il faudra également **raisonner à l'échelle interrégionale**, principalement avec des régions limitrophes, pour optimiser les atouts régionaux de manière réciproque, afin de renforcer les liens et les logiques de complémentarités, entre des forces et des atouts existants dans les offres d'enseignement supérieur, de part et d'autre.

La licence professionnelle doit conserver sa vocation professionnelle, mais il faut renforcer sa vocation à être une première marche vers le niveau Master.

- **Soutenir les formations longues (Masters, spécialisations et études doctorales)**

Dans ce cadre, des relations sont à renforcer ou à développer, entre les formations et les pôles de compétitivité et les clusters de recherche existants, afin de garantir une cohérence entre l'enseignement supérieur et les spécificités économiques territoriales.

En lien avec l'ambition n°2, où des préconisations sont émises pour favoriser le développement et la structuration de nouveaux créneaux d'excellence, ces relations devront permettre de soutenir l'émergence de ces nouveaux créneaux.

Au regard de la problématique de la mobilité des étudiants issus de Bretagne, il est important pour autant de ne pas appréhender la question de l'élévation du niveau des qualifications uniquement en termes de bénéfices directs pour la Bretagne.

**Préconisations :**

- Participer à la consolidation de clusters de recherche, pôles de compétitivité ou pôles de compétences régionaux en cherchant la spécialisation de l'offre de formation initiale et continue, en lien avec la recherche sur les filières économiques régionales différenciées; ou/et par l'aide à l'émergence de nouvelles filières de formation sur des thématiques où des potentiels ou des manques existent régionalement.
- Garantir une logique de réseau pour la poursuite en master après un niveau L3.

**b- Ouvrir l'enseignement supérieur en développant les passerelles et l'inventivité des parcours**

En Bretagne comme ailleurs, le système d'enseignement supérieur reste caractérisé par un fonctionnement en "tuyaux d'orgue", peu propice aux partenariats et aux échanges entre établissements et filières. Les choix d'orientation sont peu réversibles, ce qui tend à dramatiser les "erreurs" d'orientation et à augmenter les situations de décrochage.

Il faut donc chercher à ouvrir ce dispositif à tous les niveaux, pour favoriser des parcours étudiants plus libres, inventifs, riches et variés. Il s'agit de prendre à bras le corps les questions d'innovation, qu'elles soient organisationnelles ou qu'elles portent sur le contenu des formations, en développant les passerelles, les équivalences, les coopérations entre établissements et entre antennes et sièges d'universités, et en incitant les formations partagées, notamment à travers l'usage du numérique, pour **concevoir l'ensemble des offres d'enseignement supérieur comme un processus mis en cohérence.**

Aujourd'hui, les organes décisionnels et les lieux de décision ne sont pas les mêmes, lorsqu'il s'agit de déterminer la carte des formations des STS et des apprentissages en post-bac (Etat et Région, dans le cadre du CPRDF) ou lorsqu'il est question des autres formations du supérieur présentes en Bretagne (carte de formation des IUT notamment), où la Région n'est pas compétente. Ce découpage rend difficile la coordination et la cohérence de l'ensemble de l'offre d'enseignement supérieur.

**Préconisation :**

- Mettre en place des actions de mise en lien et en cohérence des organes décisionnels, entre ceux en responsabilité pour les STS et pour le reste de l'offre d'enseignement supérieur. L'UEB pourrait dans ce cadre être un lieu de rencontre et de concertation, quant à la mise en cohérence de l'ensemble de l'offre. (Voir Ambition n°3).

La coordination de l’offre de formations post-bac devra aussi être étudiée avec d’autres régions, notamment celles de l’Ouest de la France, pour conserver et compléter la diversité existante et **inciter à des mobilités entrantes d’étudiants**.

Les situations de sortie sans diplôme du système scolaire sont nettement moins importantes en Bretagne, en comparaison du niveau moyen des régions, mais elles concernent encore 8% des jeunes, selon les résultats du recensement de 2006. Dans sa **Charte pour la jeunesse**, la Région Bretagne identifie clairement cet enjeu, et affirme comme priorité de limiter les sorties sans qualification et sans diplôme du système de formation initiale (système scolaire et apprentissage), souhaitant ainsi passer du décrochage scolaire à la **persévérance scolaire**. Elle énonce pour cela des engagements, pour les offres de formation de niveau V (CAP) et IV : maintien d’une offre suffisante, expérimentations localisées de parcours mixtes, contrats d’accès à la qualification...

En complément à ces engagements, qui se situent en-dehors du champ direct de l’enseignement supérieur, et en s’appuyant sur la connaissance et l’identification plus précises des situations de décrochage dans l’enseignement supérieur ou en amont, une stratégie régionale d’enseignement supérieur devra porter ses efforts sur l’élaboration de solutions inventives et personnalisées, de **passerelles** et de reprises de parcours pour les étudiants transitoirement "sortis" du système.

Il s’agira ainsi de soutenir les **parcours atypiques**, en introduisant plus de souplesse, en facilitant la réorientation des jeunes en difficulté scolaire et en développant des passerelles entre les différentes formations, notamment à travers les aménagements de parcours (équivalences, classes de transition).

- **Favoriser et promouvoir la poursuite d’étude des formations supérieures initialement courtes**

L’académie de Rennes, qui se distingue nettement par des taux de réussite élevés, tant pour le baccalauréat que pour la scolarisation des 16-19 ans, est relativement moins bien classée pour le taux de scolarisation des 20-24 ans, occupant dans ce cadre la 6e position (37% ; moyenne nationale : 34,8%).

Ce phénomène s’explique principalement par l’offre de formation et le **pooids important des filières courtes** en Bretagne, qui impliquent des sorties à un âge plus précoce, en cas de non poursuite d’études au-delà. Les autres académies classées devant Rennes selon ce critère, peuvent ainsi compter davantage sur l’attractivité de leurs formations universitaires longues, et donc bénéficier d’un afflux supérieur d’étudiants extérieurs à leur académie.

Le schéma régional de l’innovation énonce qu’un des défis de la Bretagne est de développer des produits à haute valeur ajoutée, et de favoriser les innovations (technologiques, de savoir-faire, organisationnels...), ce qui nécessite des emplois qualifiés de haut niveau.

Les étudiants engagés dans des filières de formations courtes (BTS, DUT, Licence professionnelle) doivent pouvoir envisager de poursuivre leurs études au-delà de l'obtention du diplôme.

**Préconisations :**

- Promouvoir auprès des étudiants et des acteurs socioéconomiques des projets de salon des masters et des doctorats. Ce type de salon, destiné aux étudiants de grade licence, présenterait les possibilités de poursuite d'études dans une perspective d'insertion professionnelle sur des postes hautement qualifiés.
- Soutenir le développement de **parcours passerelles**, par exemple en complétant les parcours existants sur le territoire par une offre de parcours "passerelles" de niveau L3, ayant vocation à permettre la poursuite d'études jusqu'au niveau master après l'obtention de diplômes niveau bac +2 (BTS, DUT).

- **Favoriser la poursuite d'étude des bacheliers professionnels**

Il existe une répartition particulière des bacheliers bretons, entre bac général, technologique et bac professionnel. Ce dernier enregistre des effectifs supérieurs à la moyenne nationale. Les bacheliers professionnels constituent un public prioritaire, en raison d'importantes difficultés rencontrées, pour réussir dans l'enseignement supérieur. Leur valorisation et leur orientation doit donc constituer une priorité.

En outre, le constat à la rentrée 2011 d'une diminution des effectifs d'élèves inscrits en lycée professionnel (près de 1 000 élèves en moins) incite à considérer les causes de cette tendance (non poursuite dans la filière des redoublants? Attrait de l'apprentissage?) et à appréhender comme une priorité la valorisation de cette voie de formation, avant et dans le cadre du supérieur.

**Préconisations :**

- Mener une **réflexion globale sur l'enseignement professionnel**, du CAP au master professionnel, en passant par les licences professionnelles et les DUT, afin d'améliorer la lisibilité de l'ensemble sur le territoire. Ce travail pourra être mené dans le cadre du CCREFP et du CPRDF.
- Faire une priorité de l'**adaptation de parcours** dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers professionnels. Ceci nécessite de construire des parcours accessibles aux bacheliers professionnels (IUT, STS), notamment en promouvant des rencontres entre lycées professionnels (enseignants, chefs d'établissements, élèves) et filières de STS. À l'image des anciennes classes d'adaptation, il est possible d'envisager soit :
  - une période de liaison ou de transition pour les bacheliers professionnels, qui pourrait se dérouler pour partie en lycée et pour partie à l'université, avant d'accéder à l'enseignement supérieur proprement dit ;

- une adaptation de la première année en BTS et IUT pour les bacheliers professionnels, avec moins d’enseignement pratique et plus d’enseignement théorique.

- une préparation, dès la terminale du bac professionnel, à l’entrée en BTS et/ou en IUT (modules adaptés...).

Ces mesures contribueraient à acculturer les bacheliers professionnels au fonctionnement et aux exigences de l’enseignement supérieur.

- Promouvoir une **politique incitative** à l’accueil des bacheliers professionnels vers les BTS et les IUT, dans des modalités à déterminer.

- Cependant, dans cette logique de promotion professionnelle, il **ne** faudra **pas oublier les CAP**. Avec la réforme de la voie professionnelle, le diplôme de CAP est aujourd’hui un diplôme prioritairement destiné à l’insertion professionnelle, mais il importe cependant de réfléchir à **construire des possibilités de parcours pour les élèves des CAP**, à travers des passerelles entre CAP et Bac Professionnel, voire ensuite vers l’enseignement supérieur.

### 2.1.2. De l’enseignement supérieur au marché du travail : faciliter l’insertion professionnelle des étudiants

L’insertion des étudiants sur le marché du travail marque l’aboutissement du parcours de formation. C’est une préoccupation majeure des jeunes, encore accrue par la situation actuelle de crise et de restrictions budgétaires. Si les diplômes continuent à protéger du chômage, y compris en temps de crise, ils tendent aussi à se dévaluer, au profit du diplôme de niveau supérieur, rendant plus difficile encore l’accès des jeunes à l’emploi. Des liens accrus et une plus grande efficacité des dispositifs existants sont à développer, pour améliorer l’insertion professionnelle, en Bretagne ou ailleurs, des diplômés de la région.

#### A. *Mutualiser les fonctions universitaires pour l’insertion professionnelle*

La loi a confié aux universités une nouvelle mission d’accompagnement et d’évaluation de l’insertion professionnelle des étudiants, qui transforme notamment les SUIO en SUIOIP. Elle est mise en œuvre de manière disparate par les établissements. L’objectif est de mutualiser régionalement les fonctions qui seraient plus efficaces à cet échelon.

#### **Préconisation :**

- **Mutualiser** les fonctions d’observation et d’animation pour l’insertion professionnelle des étudiants. Il existe déjà un observatoire au sein du PRES UEB qui poursuit cet objectif. Il pourrait être maintenu et étendu dans son travail d’observation et d’analyse, aux étudiants en-dehors des niveaux Master et Doctorat, et pour tous les établissements d’enseignement supérieur du territoire régional.

*B. Développer les liens entre entreprises et enseignement supérieur*

Dans le cadre de sa charte pour la jeunesse, le Conseil régional s’est engagé à favoriser toutes les actions concourant à développer les liens entre les entreprises et les jeunes, pour favoriser leur insertion professionnelle. Des actions sont par exemple prévues, dans le cadre du soutien régional à l’activité économique et de la Charte Bretonne de partenariat pour la qualité de l’emploi (faciliter l’accueil des stagiaires, réduire le volume des contrats à caractère précaire...). La Région s’est aussi engagée par rapport à sa propre responsabilité d’employeur, à faciliter l’insertion professionnelle des jeunes dans ses services ou dans les lycées.

Des barrières existent encore entre monde étudiant et monde de l’entreprise mais des initiatives croissantes sont menées (certaines de longue date, en Bretagne)<sup>387</sup>, pour rapprocher étudiants et entreprises, optimiser des apports réciproques de compétences et pour faciliter la transition du diplôme au premier emploi.

**Préconisations :**

- Soutenir et développer les initiatives visant au rapprochement du monde de l’enseignement supérieur et de l’entreprise et favoriser la **découverte des environnements professionnels par les étudiants** : stages, initiatives de soutien à l’entrepreneuriat étudiant, exemple : P2EB<sup>388</sup>, parrainage de cursus par des entrepreneurs (Convergences)...

- Soutenir des initiatives comparables à celles menées à l’Université Rennes 1, où des étudiants rémunérés participent à la conception, à la réalisation et à la diffusion des enquêtes menées par l’université pour le suivi de l’insertion professionnelle.

- **Proposer aux enseignants des séjours en entreprises**, administrations, associations, collectivités territoriales, qui seront l’occasion d’un travail en commun, pédagogique ou en Recherche & Développement ; à l’image de dispositifs similaires déjà existants dans certaines universités (à l’UBS, par exemple).

**Pour les stages :**

- développer la pratique des stages tout au long de la formation,  
- inciter à une meilleure indemnisation des étudiants stagiaires<sup>389</sup>,  
- inciter les organismes de l’enseignement supérieur à l’étalement des périodes de stage, pour augmenter les capacités d’accueil du monde économique.

<sup>387</sup> Un dispositif Passeport Bretagne pour entreprendre avait été créé en 1992, soutenu par la Région (non reconduit en 2007).

<sup>388</sup> Voir Chapitre 7, point 2.

<sup>389</sup> Mesure demandée par le CESER dès 2004 dans le cadre de l’étude "les stages en milieu professionnel en Bretagne".

- Faire participer des **représentants des acteurs socio économiques à l’élaboration du SRESR**, au niveau régional et au niveau des territoires infrarégionaux, selon des logiques cohérentes de sites (bassin d’emploi...) qui les mettent davantage en lien avec l’offre de formation présente.

- Prendre davantage en compte et **valoriser dans le processus d’orientation et le parcours étudiant les compétences acquises par les étudiants** dans toutes leurs expériences et notamment les emplois occasionnels, stages et expériences associatives. Ces expériences contribuent à aider les jeunes à définir un projet professionnel, à modifier ou abandonner un choix d’orientation.

- **Mettre en cohérence de manière mesurée, les besoins des territoires et l’offre de formations**

Les parcours des jeunes en Bretagne se rapprochent des parcours moyens des élèves sur le reste du territoire national. Toutefois, on constate localement des différences, notamment en fonction des territoires. Ces disparités de parcours semblent liées à la structure socio-économique des territoires, qui détermine elle-même une demande et donc une offre spécifique de formation disponible localement. Ces effets de territoire agissent selon un mécanisme circulaire, qui entraîne la reproduction des inégalités sociales dans les territoires, en rapprochant les jeunes de la position sociale de leurs parents. Ce mécanisme pose la question de la pertinence d’une adéquation entre formation et emploi, d’autant plus dans un contexte où la mobilité des étudiants et des diplômés se renforce.

Il paraît donc pertinent de rechercher si l’offre de formations peut être reliée aux perspectives de débouchés existants et d’enrichir territorialement cette offre en fonction de certaines problématiques locales d’emploi (par exemple, pour les formations sanitaires et sociales, des besoins sont à anticiper en personnel des métiers de services à la personne) mais sans la concevoir dans une logique strictement adéquationniste, par rapport à une offre d’emploi mouvante.

**Préconisation :**

- S’appuyer sur les analyses prospectives d’emploi (niveaux national et régional), par rapport aux prévisions de recrutement des différents secteurs d’activité et des territoires à court, moyen et long terme, afin de proposer des évolutions de la carte des formations supérieures.

C. *Promouvoir l’internationalisation des parcours*

Ici davantage développée sous l’angle des mobilités sortantes, la mobilité doit aussi être considérée comme une priorité lorsqu’elle est entrante. Il est important de parvenir à attirer des étudiants étrangers et d’autres régions, pour contribuer au dynamisme régional.

- **Articuler les engagements du SRESR sur la mobilité avec ceux de la Charte d'engagement pour les jeunes**

Les politiques régionales de mobilité représentent plus de 3M€ de budget annuel, avec de nombreux dispositifs et des actions menées en direction de publics variés<sup>390</sup>. Près de 1M€ sont consacrés annuellement aux mobilités des étudiants (Bourses Ulysse et Télémaque).

La refonte des dispositifs a été organisée dans le cadre de l'élaboration de la charte jeunesse, principalement pour en améliorer l'efficacité et l'équité.

Par ailleurs, d'autres dispositifs d'aides à la mobilité existent : les Départements mènent également des politiques d'encouragement à la mobilité et les étudiants peuvent aussi faire appel aux bourses européennes (Erasmus, Erasmus Mundus...), d'Etat ou privées pour financer une mobilité internationale.

Favoriser et développer la **mobilité sortante** des étudiants, temporaire et à l'international, devient une nécessité croissante, en ce qu'elle est un atout de plus en plus fort pour l'insertion professionnelle. Cette mobilité reste à développer, des freins à la fois psychologiques et financiers restant forts. L'intégration généralisée d'une partie du cursus étudiant à l'étranger reste surtout réservée aux étudiants des grandes écoles. Ainsi, dans sa charte, la Région relève que la paupérisation croissante des jeunes et des familles est un frein à la mobilité, tout comme une certaine frilosité des jeunes à quitter le territoire. Des mobilités progressives sont ainsi préconisées, ainsi que l'intégration des mobilités dans les projets stratégiques des établissements. Elle insiste aussi, à juste titre, sur le fait que les mobilités pour être pleinement profitables aux étudiants, doivent être préparées en amont et exploitées et reconnues, en aval.

**Préconisations :**

- Développer la **logique de progressivité** des mobilités, développée dans la charte d'engagement, pour tous les publics étudiants des formations courtes et pour les apprentis dans l'enseignement supérieur.

- Etablir un **principe de mobilité individuelle pour chaque étudiant en BTS, IUT et L1/L3** au cours de leur cursus et soumettre l'attribution des bourses à un critère de ressources.

- Définir de nouvelles modalités de soutien à la **mobilité des étudiants de niveau Master 1 et 2** dans le cadre du SRESR <sup>391</sup>.

- Etendre les partenariats d'échange avec des établissements scolaires **au-delà des régions partenaires** de la Bretagne.

<sup>390</sup> Voir Chapitre 7, point 3.

<sup>391</sup> Il s'agit de la reprise d'un engagement de la Charte d'engagement régional pour la jeunesse.



- Revoir le système de distribution des aides régionales à la mobilité par établissement d’enseignement supérieur, pour une **meilleure équité** (révision des bases d’attribution de ces aides en fonction des départements effectifs...)

- **Promouvoir la maîtrise des langues étrangères**

Une autre voie pour développer l’internationalisation des parcours, peut être la **maîtrise des langues étrangères**, et en premier lieu de l’anglais. Les établissements d’enseignement supérieur et en premier lieu les grandes écoles, s’efforcent de développer leurs formations dans ce champ de compétences. Il s’agit également d’un enjeu décisif, pour faciliter l’insertion professionnelle.

**Préconisations :**

- Développer la **certification en langues**, (déjà existante pour l’obtention d’un niveau M, dans le cadre du LMD), dès l’entrée dans l’enseignement supérieur. Afficher le souhait d’une certification dès le niveau L voire pour les BTS.

- Développer les **diplômes double cursus langue étrangère**, encourager les diplômes de langue étrangère. Encourager les cursus en langue étrangère et les enseignements dispensés en langue étrangère, notamment en Master et Doctorat.

- Faciliter l’apprentissage des langues **dès l’enseignement secondaire**, au travers des moyens humains et matériels adaptés dans les lycées et les CFA et d’une formation plus importante des enseignants à l’usage de ces matériels (cet axe pourra être relié aux outils du C@mpus numérique).

- Faire du **C@mpus numérique un espace de dialogue des étudiants bretons** avec les étudiants du monde entier et / ou un espace de discussion des étudiants bretons "expatriés" pour mettre en valeur leur expérience à l’étranger et pour assurer le maintien de liens avec la région.

- Développer les accords avec les universités et les établissements étrangers, pour encourager les enseignements dans les langues européennes et favoriser la diffusion de l’enseignement supérieur régional.

*D. Agir pour l’insertion des diplômés qualifiés*

Les doctorants ont tendance à quitter le territoire breton pour s’insérer sur le marché du travail<sup>392</sup>. Sans s’opposer par principe à cette mobilité (qui est de plus en plus incitée par les établissements d’enseignement supérieur et de recherche, pour forger les expériences, comme plus-value au parcours, et dans l’optique de faire des étudiants et diplômés des ambassadeurs de la Bretagne...), il faut poursuivre les efforts menés, pour faciliter l’insertion professionnelle de ces

<sup>392</sup> Enquête ORESB, voir Point 3.2.2. , Chapitre 6.

diplômés de très haut niveau et pour valoriser leurs compétences (la plupart des doctorants soulignant le décalage entre niveau de formation et niveau de rémunération). La Région soutient déjà les Doctoriales bretonnes et d'autres démarches de professionnalisation, dans le cadre du partenariat avec l'UEB.

**Préconisations :**

- Poursuivre le soutien régional aux **Doctoriales** (séminaire de préparation des jeunes docteurs à l'insertion professionnelle, notamment dans le secteur privé) et à des actions poursuivant le même objectif.
- Inciter les acteurs de l'enseignement supérieur à développer les interventions de socio professionnels (en cours...), des contacts des étudiants avec les socio professionnels, à l'image de démarches déjà menées dans des grandes écoles.
- Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes doctorants en Bretagne, par un **soutien direct aux services de Recherche et Développement des entreprises**, au titre de l'accompagnement de l'innovation, dans les PME innovantes.
- Rechercher un mécanisme pour rendre possible le **recrutement par des employeurs multiples de salariés très qualifiés**, dans les PME et clusters de PME.
- En parallèle et en lien étroit avec ces mesures, il est impératif de mener un **dialogue actif avec les acteurs du monde socio économique**, pour faire reconnaître les niveaux de compétence Master et Doctorat, qui ne font toujours pas l'objet d'accords de branche.

*E. Développer l'alternance dans l'enseignement supérieur*

Cet objectif devra être articulé aux mesures prises pour atteindre cet objectif, dans le cadre du CPRDF 2011-2015 (notamment du COM apprentissage 2011-2015, qui prévoit un objectif de 1 000 contrats d'apprentissage supplémentaires dans le supérieur; ce qui compte tenu des contrats déjà signés et des efforts engagés par les établissements concernés, peut paraître d'ores et déjà en deçà des effectifs à prévoir).

Parmi la pluralité des voies et des statuts qui doivent permettre aux jeunes d'accéder à l'enseignement supérieur, les formations en alternance peuvent constituer une voie alternative efficace pour l'insertion professionnelle. En effet, selon la dernière étude du CEREQ – Génération 2007-, 8 jeunes en alternance sur 10 obtiennent un emploi, ce qui en ferait une voie potentiellement motivante et intéressante financièrement (rémunération, cotisation pour la retraite...).

En outre, il est démontré que c'est fréquemment par la voie de l'alternance que les bacheliers professionnels poursuivent leurs études.

En Bretagne, l'alternance dans le supérieur se développe, notamment dans les grandes écoles dont certaines développent des schémas d'ouverture à l'alternance.

**Préconisations :**

- Développer une meilleure connaissance régionale des formations par alternance et des résultats de ces formations.
- Faire connaître les initiatives innovantes d'alternance existant dans les territoires et promouvoir le développement de schémas d'ouverture à l'alternance dans le supérieur, notamment dans les écoles d'ingénieurs.
- Renforcer les modalités d'accompagnement des tuteurs des étudiants de l'enseignement supérieur.

## 2.2. Prendre en compte tous les aspects de la vie étudiante

La réussite des étudiants est directement associée à la qualité de l’offre de formation et aux conditions d’enseignement. Pour autant, d’autres facteurs y contribuent, gérés par une diversité d’acteurs. L’ensemble des besoins de la vie étudiante doit être traité de **manière globale**, et coordonnée par les différents acteurs concernés : accès au logement, aux transports, aux soins, aux sports, à la culture. La question des ressources des étudiants doit être prise en compte, dans toutes ces dimensions, d’autant plus dans un contexte de dégradation de leurs conditions de vie, avec un recours croissant à l'activité salariée, qui peut avoir des répercussions négatives sur la réussite du cursus étudiant.

Il faut globalement reconsidérer la place de l'étudiant dans la Cité, en complémentarité de l'approche adoptée par le Conseil régional dans sa charte d'engagement, pour tous les jeunes.

Pour cela, il faut aussi et avant tout mieux connaître les conditions de la vie étudiante en Bretagne.

### 2.2.1. Mieux connaître les conditions de vie étudiante

#### A. *Anticiper les évolutions démographiques*

Le fait démographique est un élément central à prendre en compte, puisque l’augmentation des effectifs est déjà perceptible dans le secondaire et qu'elle le sera dans le supérieur à partir de 2015 et plus encore de 2020 (génération 2000 plus nombreuse). Ce sont particulièrement les sites de Rennes, Lorient-Vannes et Brest qui vont connaître une croissance démographique étudiante forte.

**Préconisation :**

- Anticiper dès aujourd’hui l’augmentation des effectifs étudiants, prévus à partir de 2015, en termes de besoins sur les différents territoires de l’enseignement supérieur : accueil des élèves (lycéens) et des étudiants, infrastructures, évolution des métiers.

Cette question devra être intégrée dans les priorités du futur SRESR.

- **Développer et mutualiser les fonctions d'observation de la vie étudiante**

Qualifier et mieux connaître les besoins des étudiants et leurs conditions de vie est nécessaire, pour mettre en place des actions cohérentes qui répondent à leurs besoins. Des observatoires de la vie étudiante ont été mis en place, dans les universités, le PRES et sur certains territoires, révélant un intérêt pour leurs conditions de vie et la volonté croissante de répondre à leurs besoins.

**Préconisations :**

- Promouvoir et développer des **démarches d'observation** de la vie étudiante sur tous les territoires. Leur systématisation facilitera la construction de comparaisons des situations étudiantes, entre territoires infrarégionaux et régionaux ainsi qu'au niveau national, avec celles de l'Observatoire de la Vie Etudiante.

La mutualisation et la collecte pourraient être assurées par le CROUS Bretagne en association/ coordination avec les établissements d'enseignement supérieur.

- Mettre en place des **relais entre les observatoires et les collectivités territoriales**, pour relayer les informations et pallier les manques en infrastructures, en offre de services...

La détermination de solutions localisées pourrait ainsi être facilitée, et les collectivités territoriales davantage sensibilisées à la relation étroite existant entre réussite étudiante et qualité de vie offerte sur un territoire.

- Ces démarches d'observation et d'analyse des conditions de vie étudiante pourraient être menées de manière coordonnée, avec la "**Chaire d'excellence jeunesse**", prévue dans le cadre de la Charte d'engagement pour les jeunes.

*B. Améliorer les conditions de vie des étudiants, pour en faire des acteurs de la vie de la Cité*

L'ensemble des dimensions de la vie étudiante (logement, restauration, transport, mobilités, santé, loisirs, vie associative...) sont à appréhender en tenant compte des différentes situations territoriales, et en adoptant une approche systémique qui mette l'étudiant au cœur de la vie régionale.

**a- Logement et restauration**

- Logement étudiant

Le logement représente le premier poste du **budget étudiant**, soit plus de la moitié du budget mensuel total. En Bretagne, l'enjeu du logement est qualitatif, avec d'importants besoins en rénovation de logements universitaire et des

efforts déjà massifs accomplis, avec la participation volontaire de la Région, depuis 2008<sup>393</sup>. Mais l'enjeu de l'offre de logement (parc public et privé) doit aussi être prise en compte, car il existe des disparités territoriales, notamment entre Rennes et les autres villes étudiantes où il est globalement plus facile et moins coûteux de se loger.

L'intervention régionale ne doit pas se substituer à celle des acteurs du logement, notamment l'Etat et les autres collectivités territoriales, mais elle doit en revanche contribuer, à leurs côtés, à une meilleure prise en compte des besoins en logement des publics jeunes.

**Préconisation :**

- Poursuivre et maintenir les efforts de **rénovation du logement étudiant déployés dans le cadre du CPER 2007-2013 par la Région et les autres collectivités territoriales**, pour atteindre l'objectif fixé.

La participation de l'Etat doit être maintenue dans ce domaine.

- **Mieux connaître les conditions de logement étudiant sur les territoires**

Bien que nombreuses et diverses, les offres de logement sur les territoires sont fréquemment méconnues, en raison de leur fragmentation et de leur diversité, et "mal" utilisées, car l'accès à certains logements dépend du respect de conditions statutaires (statut étudiant pour les logements CROUS...) ou est inadapté : fermeture le week-end ou en périodes scolaires, absence de desserte en transports en commun...

En 2011, la Région Bretagne, sur la base de ces constats, a engagé en 2011 une étude de recensement de l'offre de logements pour les jeunes en Bretagne, qu'elle a pour objectif de diffuser à la connaissance des acteurs locaux lors de l'élaboration des documents de planification.

**Préconisation :**

- Informer et associer les **acteurs de l'enseignement supérieur à cette démarche de recensement, en portant dans ce cadre un effort particulier sur l'enjeu du logement étudiant.**

Une connaissance plus précise des conditions de logement étudiant (dans le parc public et privé) sur les différents territoires, devra permettre d'établir des priorités et de proposer des orientations d'actions aux collectivités territoriales.

---

<sup>393</sup> Dans ce cadre est assuré le respect des principes de l'Agenda 21 régional.

- **Optimiser l'usage des logements pour les différents publics de l'enseignement supérieur**

Dans le cadre de sa charte d'engagement pour les jeunes, la Région a affirmé vouloir renforcer son intervention, en agissant sur les freins de l'accès des jeunes au logement, en actionnant pour cela les leviers à sa disposition.

Une des mesures prises en faveur de la mobilisation de l'offre existante de logements, concerne l'enseignement supérieur : à la rentrée 2011, une convention a été signée entre le Conseil régional et le CROUS Bretagne, pour **permettre aux apprentis de l'enseignement supérieur d'accéder aux chambres des cités universitaires** dans les mêmes conditions que les étudiants.

**Préconisation :**

- Réfléchir à l'extension de ce dispositif **à d'autres publics spécifiques** de l'enseignement supérieur (publics en formation continue dans l'enseignement supérieur...). Envisager des mesures comparables avec les internats des lycées.

- **Aider financièrement l'accès au logement étudiant**

Par ailleurs, un ensemble de mesures plus spécifiquement dirigées vers le public étudiant, pourraient être imaginées, notamment pour aider financièrement les étudiants à accéder à des logements, y compris en l'absence de ressources suffisantes de leurs familles (ou pour les situation de rupture familiale).

**Préconisations :**

- Mettre en place des **garanties caution pour le logement**.

Ce système a été décidé en Région Midi-Pyrénées, dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- Encourager et faire mieux connaître aux étudiants les dispositifs existants, Garantie de Risque locatif (GRL) et Loca Pass.

- **Encourager les formules innovantes d'hébergement**

La charte régionale pour la jeunesse s'engage aussi à soutenir la mise en place d'un dispositif (appel à projets) permettant d'encourager le développement de **formules d'hébergement innovantes** chez les particuliers pour de courtes durées, en favorisant la mixité sociale et générationnelle. Cette mesure doit répondre en particulier aux besoins d'hébergement des jeunes pour de très courtes durées, dans le cadre de stages et de l'alternance. En effet, les solutions manquent aujourd'hui pour les jeunes dans ces situations particulières. Au-delà des cas spécifiques des besoins de très courte durée appréhendés dans la charte régionale, l'expérimentation de formes nouvelles d'hébergement, est une voie de

développement de l’offre de logement à promouvoir de manière plus générale dans l’enseignement supérieur.

**Préconisations :**

- Inciter le CROUS à mutualiser optimiser les logements étudiants pour accueil étudiants en formation continue et favoriser les bourses d’échange de colocation temporaire.
- Sensibiliser à ces situations et les anticiper, dans un contexte où les mobilités infrarégionales étudiantes vont tendre à augmenter.
- Soutenir les projets de logements étudiants innovants, basés sur l’intergénérationnel ou sur des projets solidaires.

- **Agir pour les conditions d’hébergement dans les internats des lycées accueillant des STS et CPGE**

Une autre facette de la question du logement est celle des **internats des lycées, pour les étudiants des STS et CPGE qui y sont hébergés**. Sur ce point, la Région est compétente, vis-à-vis d'une question relevant directement de l'enseignement supérieur, via sa compétence dans les lycées.

Il existe aujourd'hui encore des difficultés pour les filles dans les internats, notamment pour les internats de certaines CPGE, où les filles réclament de pouvoir disposer, tout comme les garçons, de chambres individuelles.

La Région a annoncé fin 2011 l'amorce d'un chantier de réflexion et d'amélioration des situations d'accès (équité dans les tarifs...) et de logement dans les internats.

**Préconisation :**

Dans le cadre du travail régional mené sur les internats des lycées, développer les réflexions et les mesures en directions des étudiants et des étudiantes hébergés dans ces internats.

Il sera essentiel dans ce cadre, de veiller à ce que l'**égalité fille – garçon** soient respectées dans les conditions d'hébergement proposées.

➤ **La restauration des étudiants**

L’alimentation est un autre facteur déterminant, pour la santé et la réussite étudiante. Les modes d’alimentation des étudiants évoluent sensiblement (préférence pour des formes de restauration rapide) et l'offre existante est devenue en partie inadaptée (restauration universitaire du soir). Ceci a des conséquences sur l’alimentation mais aussi sur les habitudes et les conditions de vie des étudiants. Par ailleurs, tous les territoires ne bénéficient pas d'une offre de restauration étudiante équivalente.

**Préconisations :**

- Avec le CROUS et les établissements d'enseignement supérieur concernés, établir un **état des lieux** territorialisé pour déterminer les territoires où des besoins en restauration étudiante existent, et pour y développer une offre de restauration adéquate.

- Inciter au développement **de conventions entre le CROUS et les universités** pour améliorer les conditions de restauration (par exemple, lisser la fréquentation des restaurants universitaires aux horaires du midi, afin d'épargner aux étudiants de longues files d'attente).

- Au regard de l'évolution des modes d'alimentation et de vie des étudiants, préconiser une étude sur la **restauration du soir** des étudiants et promouvoir des actions en faveur de la restauration universitaire le soir (mise en place d'animation socio culturelles sur les lieux de restauration...), afin de lutter contre de mauvaises habitudes alimentaires et pour dynamiser la vie sur les campus.

Dans le cadre de la charte d'engagement pour les jeunes, le Conseil régional s'est engagé, au niveau des lycées, à favoriser la meilleure équité territoriale possible, en termes d'**équilibre alimentaire** et de politique tarifaire.

En outre, il a envisagé, lorsque les circonstances locales le permettent, d'accueillir d'autres publics dans la restauration des lycées (apprentis, étudiants des IFAS, IFSI).

**Préconisations :**

- Envisager la possibilité d'accueillir d'autres publics du supérieur dans la restauration des lycées dans les situations où aucune offre de restauration satisfaisante n'est proposée aux étudiants (aménagements des créneaux horaires et possibilités matérielles d'accueil à prévoir).

- Promouvoir l'utilisation d'aliments issus de **l'agriculture biologique et de qualité**, en circuits courts, pour les services de restauration de tous les établissements d'enseignement supérieur.

**b- Transport**

Cette question rejoint des problématiques financières (accès aux transports), territoriales (infra et interrégionales) et elle pose aussi la question de la place de l'étudiant dans la ville. Elle doit être considérée en tenant compte du projet BGV, qui aura également des effets pour les mobilités des étudiants mais aussi des enseignants et enseignants chercheurs, sur le territoire régional et pour les déplacements Paris/Bretagne.



- **Les liaisons entre ville et campus**

Dans leurs déplacements quotidiens, les étudiants doivent pouvoir accéder sans difficultés au centre-ville de leur ville universitaire, notamment lorsqu’ils habitent et étudient dans des campus excentrés. Les collectivités territoriales, villes et intercommunalités, sont compétentes en premier lieu, pour intervenir dans ces problématiques de déplacement local.

**Préconisation :**

- Sensibiliser et mobiliser les collectivités territoriales aux situations de déplacement étudiant posant des difficultés, afin d’améliorer ces conditions (amplitude horaires, **conditions tarifaires**...).

*En Région, cette question pourrait être un élément des contrats de pays.*

- **Les liaisons entre lieu d’étude et domicile**

En Bretagne, il existe un abonnement TER spécifique pour les élèves (moins de 21 ans), étudiants (moins de 26 ans) et apprentis (moins de 23 ans), qui leur permet de prendre le train chaque jour un nombre illimité de fois, entre la gare desservant le domicile et celle desservant le lieu d’étude ou d’apprentissage (pour le TGV, 1,50€ par trajet).

La plupart des étudiants rentrent le week-end chez leurs parents. Ce peut être une étape nécessaire dans la phase d’acquisition progressive d’autonomie de l’étudiant, mais qui représente un coût conséquent en termes de frais de transport.

Par ailleurs, l’intermodalité entre offres de transport bénéficiant aux étudiants est à développer. L’extension récente de la carte Korriigo à toute la Bretagne<sup>394</sup> va dans ce sens.

**Préconisation :**

- Mettre en place des réductions, pour les étudiants et apprentis du supérieur qui utilisent le TER pour effectuer le trajet lieu d’étude ou d’apprentissage – domicile parental le week-end.

---

<sup>394</sup> Brest Métropole Océane, Quimper Communauté, Cap Lorient Agglomération et le département des Côtes d’Armor vont proposer à leurs usagers de pouvoir utiliser la carte Korriigo dans leurs réseaux de transports collectifs en 2012. Korriigo va également être étendu à l’ensemble du TER Bretagne. Grâce à la charte d’interopérabilité des systèmes billettiques des réseaux de transport public breton signée en décembre 2011, la carte multimodale lancée en 2006 va se développer sur tout le territoire breton, favorisant ainsi favorisant le développement de l’intermodalité entre les réseaux urbains, interurbains et TER.

- **Les liaisons entre les territoires et entre les sites d'enseignement supérieur**

Si la mise en place du très haut débit pour l'UEB et du C@mpus numérique doivent apporter des réponses, pour de nouveaux modes d'échange entre sites d'enseignement supérieur, il demeure aussi important, au niveau infrarégional mais aussi interrégional, de faciliter les déplacements des étudiants (mais aussi des lycéens et enseignants) entre sites, notamment pour les étudiants brestois qui mettent en avant des manques (horaires, tarifs) pour effectuer des trajets vers Rennes. Ce sont aussi les déplacements nord-sud et plus globalement l'ensemble des déplacements entre sites d'enseignement supérieur qui pourront faire l'objet d'une réflexion, pour faciliter les échanges et les liens (pour les lycéens, les étudiants, enseignants, enseignants-chercheurs).

**Préconisations<sup>395</sup> :**

- Faciliter les déplacements ferroviaires **infrarégionaux**, Est-Ouest et Nord-Sud, notamment par des tarifs ponctuels avantageux pour les lycéens et les étudiants, par exemple à l'occasion de journées porte ouvertes des établissements d'enseignement supérieur...
- Au **niveau interrégional**, faire de cette question un objet de coopération interrégional compte tenu des manques existants. Ainsi, il n'existe aucun tarif particulier pour les trajets Rennes – Nantes, ni Rennes – Caen.
- Promouvoir toutes les initiatives (notamment gratuites) de covoiturage pour les étudiants.

**c- Santé étudiante: accès aux soins et préventions des risques**

En 2011, une étude de la SMEBA sur la santé des étudiants dans l'Ouest (en Bretagne et Pays de la Loire) met en avant des difficultés, pour certaines plus marquées en Bretagne : stress, conduites addictives, troubles psychologiques, suicide...<sup>396</sup>. Les constats faits incitent à développer une meilleure compréhension et analyse de ces phénomènes, notamment territorialement, sachant que par ailleurs, l'état de santé dans notre région reste préoccupant, et que l'Observatoire régional de la santé en Bretagne (ORSB) a mis en avant des disparités territoriales de santé fortes, entre les 21 Pays de Bretagne<sup>397</sup>.

<sup>395</sup> En 2006, le CESER préconisait, pour permettre aux élèves et à leur famille d'acquérir une meilleure connaissance du système de formation, du contenu et des débouchés des filières proposées, de mettre en place de façon concertée (Région et Départements) une aide au transport des élèves pour des visites d'établissements de formation et d'entreprises.

<sup>396</sup> *Etudiants, comment vous santé-vous ?*, Enquête 2011 sur la santé des étudiants en France et en Bretagne et Pays de la Loire, 7<sup>e</sup> Edition.

<sup>397</sup> La Bretagne se distingue des autres régions par une espérance de vie plus courte et une mortalité plus importante. Etude de l'ORESB "La santé dans les 21 Pays de Bretagne", Juin 2010, a été financée par la Région et l'Etat.

**Préconisations :**

- Développer l’analyse et les études sur la **santé étudiante** en Bretagne, en développant une **analyse des situations selon les territoires** et les sites.
- Analyser dans ce cadre les relations entre mal être des jeunes (souffrance psychique, suicide, conduites à risque...) et statut étudiant en Bretagne. Cette question pourrait faire l'objet d'un travail spécifique de la "Chaire d'excellence jeunesse".

- **Faciliter l'accès aux soins**

L'accès aux soins est une priorité, notamment à une couverture santé pour tous, qui fait défaut à une partie des étudiants, confrontés à des difficultés sociales et financières (avec une prépondérance des garçons ne bénéficiant pas d'une couverture santé). Des Régions, comme Midi-Pyrénées, ont mis en place un "**pass mutuelle**" pour aider ces profils étudiants en difficulté.

**Préconisations :**

- Mettre en place un dispositif d'**aide financière à la souscription d'une complémentaire santé**, pour que les étudiants les plus en difficulté aient droit à une couverture complémentaire de base.
- Informer les étudiants, sur les médecins conventionnés.

- **Prévenir et limiter les situations de stress**

**Préconisation :**

- Soutenir le développement de séances de relaxation et de sophrologie proposées en milieu universitaire (dispositifs existants par exemple à Rennes 1).
- Soutenir les **activités sportives** mises en place dans les universités dans une logique de prévention et de gestion du stress.

- **Développer des lieux d'écoute et d'aide**

La Région Bretagne s’implique à plusieurs niveaux dans les enjeux de santé des jeunes en Bretagne : actions en matière de prévention du suicide, PAEJ, soutien à la création d’un centre d’appel téléphonique d’orientation des jeunes vers les structures locales d’information et de conseils en santé... Dans sa charte régionale pour la jeunesse, la Région s’engage à favoriser la présence sur les territoires de lieux d’écoute généraliste sur la santé, à destination des jeunes, ceci dans les lycées, les CFA et les autres instituts de formation qui relèvent de sa responsabilité.

**Préconisations :**

- Inciter au développement de lieux d'écoute sur la santé à destination des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur et renforcer les lieux d'écoute / prévention
- Faire mieux connaître les lieux d'écoute et d'aide existants (Bureaux d'aide psychologiques universitaires (BAPU)...

- **Améliorer la prévention des conduites à risques**

Les comportements de consommation festive ont changé avec les alcoolisations massives en particulier. Ces nouvelles conduites peuvent générer des dommages somatiques et psychologiques préjudiciables pour la poursuite des études, voire la vie à venir des étudiants, mais souvent sous-estimés des jeunes.

**Préconisations :**

- Informer davantage sur les conséquences de ces conduites et pas seulement en terme de prévention routière, renforcer des actions préventives de médecine universitaire et renforcer le lien avec la **prévention de terrain en milieu festif**.
- Développer des actions de prévention en lien avec le **tissu associatif étudiant** existant, qui est particulièrement développé en Bretagne et pourrait constituer un relais efficace d'information et de sensibilisation.

**d- Prise en compte des situations de handicap**

Favoriser des parcours de réussite pour chacun dans l'enseignement supérieur, implique aussi la prise en compte des étudiants en situation de handicap, qui doivent pouvoir accéder dans des conditions adaptées à une offre d'enseignement supérieur large et diversifiée<sup>398</sup>.

Des initiatives se développent en ce sens, notamment dans les services des universités. Ainsi, un "Relais Handicap" a été créé à l'UBS, qui serait encore à valoriser avec la mise en place d'une structure dédiée à l'accueil en coordination avec le SUMPPS. A l'UBO, une personne est employée à temps plein au SUMPPS (devenu centre de soins et consultations) pour assurer l'accompagnement des personnes étudiantes handicapées et un dispositif "handiversité" a été mis en place (accompagnement et aménagements spécifiques, pour l'accessibilité, la scolarité, les aides techniques et pédagogiques et l'insertion professionnelle).

<sup>398</sup> Au niveau national, il y aurait 12 052 étudiants handicapés inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en 2010-2011 (5 000 environ en 1998, 7 500 en 2005). Ils seraient environ 600 étudiants en Bretagne, compte tenu d'une estimation probablement inférieure à la réalité, un nombre important d'entre eux ne faisant pas connaître comme tels.

**Préconisations :**

- Développer, améliorer et renforcer les conditions d'accessibilité et d'accueil des étudiants en situation de handicap sur les sites d'enseignement supérieur, accomplir des efforts particuliers pour faciliter leur insertion professionnelle.
- Sensibiliser et former la communauté universitaire pour un meilleur accueil et suivi du public étudiant handicapé.
- Intégrer la question du handicap étudiant dans les enjeux du SRESR.

*C. Favoriser l'implication citoyenne des étudiants dans la vie de la Cité (vie universitaire, vie locale et vie régionale)*

Il faut à la fois améliorer l’animation des lieux de la vie étudiante (campus, ville universitaire) et favoriser la participation des étudiants à la vie des territoires (les initiatives de logement intergénérationnel et solidaire précédemment évoquées y participant).

Il existe globalement en Bretagne une offre culturelle, sportive et associative importante, avec des étudiants fortement investis dans les activités proposées et dans leur organisation. Il est nécessaire de favoriser sur tous les sites une offre de qualité en termes d'animation socio culturelle et sportive, y compris sur des campus plus excentrés, pour certains peu animés les soirs et week-ends.

**a- Favoriser et mieux valoriser dans les cursus tous les engagements des étudiants**

Les activités sportives, culturelles, l'engagement associatif ou celui des élus étudiants, sont autant d'éléments essentiels qui entourent et conditionnent les cursus de formation des étudiants. Ils doivent être autant que possible valorisés et intégrés comme des éléments constitutifs du parcours étudiant.

A titre d'exemple, à Rennes 1, il est possible de faire valider les pratiques sportives exercées, sous formes d'unités d'enseignement libres.

A l'UBS, la participation des étudiants élus aux conseils de l'université peut être validée dans le cursus, dans le cadre d'une unité de culture générale "projet individuel".

Leur valorisation pourrait participer à leur développement, notamment dans le domaine de l'engagement étudiant dans la vie des établissements compte tenu des difficultés encore existantes dans de nombreux cas, notamment à l'université (étudiants insuffisamment représentés, faible participation aux élections des représentants étudiants...).

**Préconisations :**

-Inciter au développement des initiatives de **reconnaissance des engagements étudiants** (sportifs, associatifs, élus...) dans le cadre du parcours de formation.

- **Soutenir la dynamique associative étudiante**, avec l'abondement des Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), qui doit permettre de soutenir les actions et projets des associations étudiantes. Les fonds utilisés pourront faire l'objet d'une évaluation.

- **Soutenir la participation étudiante aux instances universitaires** : mettre en place des formations courtes, pour les informer et inciter à participer aux instances de décision de leur établissement, en lien avec les organisations étudiantes.

**b- Faciliter l'accès des étudiants aux offres socio culturelles proposées par les collectivités territoriales et par les services universitaires**

Dans le cadre du PRES UEB et dans le sens de cet objectif, un projet de **carte multiservices** est en cours. Il devra doter les étudiants et les personnels de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche concernés d'une carte de type "carte bancaire – carte à puce", qui donnera accès à un certain nombre de services. Elle concernera à la fois la **vie interne à l'établissement d'appartenance** (carte d'étudiant) pour permettre l'accès aux ressources (accès aux salles, aux postes informatiques, à la restauration CROUS, à la bibliothèque, etc.); mais elle servira également pour la vie externe (transport, bibliothèque municipale, ...).

Pour les étudiants, la première fonction de cette carte sera d'être utilisable en tant que carte d'étudiant. Pour les personnels, il s'agira avant tout d'une carte professionnelle.

**Préconisations :**

- Soutenir la mise en place d'une **carte étudiante multi services**, projet prévu dans le cadre du PRES UEB, qui devra être créée en partenariat avec les collectivités territoriales et les établissements d'enseignement supérieur.

- Soutenir et développer les initiatives d'**intégration des étudiants dans les villes**, à travers la mise en place d'une journée d'accueil des étudiants (remise d'un kit d'accueil pour les nouveaux venus, possibilité de bénéficier d'une visite gratuite de la ville par l'office du tourisme, réductions, pass culture...)

- Pour plusieurs territoires avec une forte présence étudiante, il existe moins un manque en termes d'offre culturelle, qu'un **manque de coordination** de cette offre, qui nuit à sa lisibilité et donc à son accessibilité vis-à-vis du public étudiant. Une stratégie d'ensemble serait à inciter sur certains territoires.

### **c- Impliquer et intégrer les étudiants dans la vie régionale, en encourageant des initiatives citoyennes**

Dans le cadre de la charte d’engagement régional pour la jeunesse, un axe est consacré à "développer les facultés d’initiative, la citoyenneté et l’engagement des jeunes". Un ensemble d’engagements est énoncé dans ce cadre, dont certains pouvant concerner les étudiants :

- la création d’un fonds de dotation spécifique pour des "projets innovants" élaborés par des jeunes, avec un public visé largement, les moins de 30 ans ;
- l’adossement au dispositif national "Envie d’agir - Défi Jeunes", qui doit aider des projets structurés principalement à visée professionnelle, pour les 18-30 ans, notamment dans la création culturelle, scientifique, économique, pour financer une vingtaine de projets par an.

En-dehors de ces initiatives qui peuvent aussi bénéficier à l’enseignement supérieur, des mesures plus spécifiquement adressées au public étudiant sont à renforcer, voire à imaginer, dans l’optique de favoriser le développement et la diffusion de logiques d’entraide et de solidarité, valeurs prioritaires à véhiculer aux étudiants.

#### **Préconisations :**

##### **- Soutenir le service civique pour les étudiants**

Proposer l’extension et l’adaptation aux étudiants du service civique mis en avant dans la charte pour la jeunesse, qui doit encourager les jeunes à effectuer un service civique dans les associations tournées vers les questions environnementales, le soutien scolaire et l’intégration des handicapés (objectif de 200 contrats de service civique, correspondant à un supplément de rémunération de 100 euros par mois).

- Faire participer de manière formalisée les étudiants au **Conseil régional des jeunes et des apprentis** (éventuellement dans le cadre d’une formation spécialisée).

- Faire participer les étudiants au **SRESR** : réfléchir à des modalités de participation au processus d’élaboration du Schéma régional de l’enseignement supérieur et de la recherche, de manière représentative des différents territoires et des différentes formations suivies.

L’ensemble de ces mesures devra contribuer à faire des étudiants un moteur du développement régional, non seulement par la plus-value en "matière grise" qu’ils représentent, mais aussi par leur participation dans la vie locale et régionale.

Ces mesures seront à coordonner aux nombreux engagements pris en ce sens dans la Charte régionale pour les jeunes, qui ont pour objectif de "développer les facultés d’initiative, la citoyenneté et l’engagement des jeunes".

### 3. Ambition n°2 : Faire de l'enseignement supérieur un moteur du développement social, économique et culturel régional

Faciliter et développer les interactions entre l'enseignement supérieur et les autres dimensions de la vie régionale, implique de faire en sorte que l'enseignement supérieur fasse partie intégrante de l'identité régionale, et en soit un acteur à part entière, perçu comme un moteur de l'attractivité et du développement social et économique du territoire régional.

Ceci implique que l'enseignement supérieur soit davantage encore ouvert à l'activité régionale, pour en favoriser l'attractivité et l'ouverture; mais aussi que les acteurs régionaux dans leur ensemble aient davantage conscience de ses excellences, de son utilité et de son importance pour parvenir à un développement social, économique et culturel régional.

La Bretagne doit agir et être reconnue en tant que région d'enseignement supérieur, d'innovation et de recherche, à la fois par la population et les acteurs régionaux, et à la fois en-dehors de la Bretagne, à l'échelle interrégionale, nationale et internationale.

Pour cela, les "**excellences**" (reconnues, potentielles) **de l'enseignement supérieur et de la recherche** régionales sont à valoriser, à développer et autant que possible à mettre en lien et en cohérence, entre elles et **avec les autres facettes de l'activité régionale**, afin de pouvoir les optimiser mutuellement.

#### 3.1. Développer et structurer l'enseignement supérieur et la recherche

Un nombre important d'actions sont déjà menées en région pour l'enseignement supérieur et la recherche, portées et financées par le Conseil régional mais aussi par d'autres acteurs : Etat en région, collectivités territoriales...

Depuis 2007, les interventions du Conseil régional s'orientent dans le sens d'un soutien croissant à la **structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche**, pour en développer l'efficacité, l'attractivité et la visibilité (voir Chapitre 7).

Ces actions doivent être soutenues, pour certaines mieux connues, mais aussi développées et conçues de manière partagée (parfois à l'interrégional), en les orientant vers la recherche et la **valorisation de toutes les "excellences"** régionales de l'enseignement supérieur et de la recherche.



En effet, il est nécessaire de **concevoir de manière ouverte et multiple les excellences bretonnes**, présentes ou à formaliser et à mettre en place, dans tous les domaines possibles, à la fois :

- **pour l’enseignement supérieur** : efforts de structuration de l’offre pour les formations courtes et longues, inventivité des parcours, passerelles, aspects organisationnels, pédagogie et méthodes de formation, formations courtes et longues...

L’ambition n°1 a décliné les objectifs à poursuivre en ce sens, particulièrement dans son point 2.1.1 B.

- **pour la recherche** : développement des domaines d’excellence reconnus et potentiels, structuration, valorisation et innovation, participation à la culture scientifique et technique régionale, et à l’espace européen de la recherche.

Ces "excellences" doivent être appréhendées et coordonnées à **toutes les échelles de territoire** (local, métropolitain, régional, mais aussi interrégional, voire international), pour correspondre à la fois aux exigences d’un développement territorial qui intègre toutes les situations et tous les besoins des territoires, tout en tenant compte de l’objectif de performance et de visibilité internationale.

Bien que cette étude soit consacrée en premier lieu à l’enseignement supérieur, une recherche régionale active et développée est de plus en plus indissociable d’un développement efficace et stratégique de l’enseignement supérieur, ce qui explique la place qu’occupe la recherche dans cette deuxième ambition. L’objectif est de parvenir à relier enseignement supérieur et recherche selon une approche territoriale de subsidiarité et de complémentarités, tout en considérant que les excellences peuvent provenir de tous les territoires, et pas uniquement des sites "principaux" (qui sont aussi ceux où fréquemment, aujourd’hui, enseignement supérieur long et recherche sont couplés). Les préconisations ici émises reprennent en partie des éléments déjà présents dans la logique et les dispositifs d’intervention développés par le Conseil régional de Bretagne pour l’enseignement supérieur et la recherche. Le souhait du CESER est de voir ces orientations maintenues, développées et rendus plus efficaces par la participation coordonnée d’autres acteurs régionaux. Elles doivent être davantage mises en synergie et conçues de manière toujours plus ouverte.

#### A. *Renforcer la recherche en Bretagne*

En Bretagne, les grands domaines d’excellence reconnus (nationalement, voire internationalement) sont principalement les Sciences et techniques de la Mer, les STIC, l’agriculture/agroalimentaire/environnement.

Ils doivent être encouragés dans le cadre d’un développement structuré. Par ailleurs, il faut soutenir les domaines davantage en émergence, comme les sciences médicales et les sciences de l’ingénieur ou qui bénéficient d’une moindre reconnaissance comme les sciences humaines et sociales. L’innovation

et la valorisation sont pour tous ces domaines des objectifs de premier plan, pour contribuer au développement et à l'attractivité régionale.

**a- Soutenir et développer les mutualisations, pour optimiser les excellences**

**Préconisations :**

- Soutenir de manière cohérente et concertée le développement des infrastructures et des équipements de recherche en relation avec les grands réseaux dans une **logique de plates-formes ouvertes** à la recherche publique et privée, finalisée ou non.
- Poursuivre le soutien à l'animation des réseaux thématiques de recherche (RTR), essentiels pour la structuration des activités de recherche et pour organiser de grands projets prioritaires de recherche de façon articulée avec une politique de grands plateaux techniques.
- Conforter les infrastructures de recherche structurantes et contribuer au développement d'équipements lourds. Cette politique sera à mener en coopération avec l'Etat et l'Europe.
- Encourager **l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité** entre filières, source fréquente d'innovations. Développer la recherche et les activités aux interfaces de plusieurs disciplines et filières économiques dans le cadre d'"**équipes projets**" transdisciplinaires, travaillant sur des enjeux et des défis émergents.
- Poursuivre le soutien régional aux projets déposés dans le cadre des **Investissements d'avenir**, pour les projets retenus mais aussi pour les projets qui n'ont pas été retenus mais qui ont pourtant démontré d'importants potentiels et intérêts pour le territoire régional.

**b- Favoriser l'éclosion des excellences potentielles et donc de l'innovation**

Dans ce domaine également, des actions et des initiatives sont déjà menées et se développent en Bretagne, qui tiennent compte de l'importance d'être en veille et en soutien, vis-à-vis des niches de recherche et des nouvelles thématiques de recherche développées sur le territoire.

Cet objectif doit permettre de soutenir des initiatives moins reconnues ou consolidées, ou qui ne relèveraient pas de manière directe des priorités et des "besoins" régionaux. L'excellence se trouve fréquemment dans des potentiels en devenir, parfois difficiles à détecter et à prévoir.

La Région agissant déjà en ce sens (dispositifs et programmes en faveur de la créativité scientifique), le CESER tient avant tout à souligner la nécessité aujourd'hui, à concilier une capacité régionale à développer des projets répondant aux enjeux nationaux et internationaux, tout en soutenant des initiatives et des démarches innovantes (régionales mais aussi interrégionales,

en fonction des thématiques pertinentes), en adéquation avec des enjeux et des spécificités propres au territoire régional.

**Préconisations :**

- Contribuer au développement de la recherche régionale en-dehors des domaines reconnus ou jugés prioritaires, en encourageant et en développant d'autres "excellences". Pour cela, encourager **la créativité** et respecter **l'autonomie des chercheurs** à travers les dispositifs de financement de projets "libres", pour contrer le développement du financement par appel à projet, qui cadre parfois trop les axes de travail.

Dans le cadre de ces **projets "blancs"**, porter une attention particulière à ceux qui prévoient une coopération avec le monde socio économique.

- **Soutenir les Sciences Humaines et Sociales**, dans leur développement et pour une meilleure structuration (rôle de la MSHB), en tant que force régionale de recherche (19% du potentiel de recherche) et comme moyen de favoriser l'innovation sociale et territoriale.

**c- Favoriser la valorisation de la recherche**

Il est important de soutenir l'intégration des résultats de la recherche par les entreprises, au premier rang desquelles les PME, qui ne font pas suffisamment appel aux compétences disponibles dans la recherche. Ceci s'explique principalement par un manque de moyens, de connaissance des potentiels de la recherche et par une difficulté à expliciter la demande socio économique en matière de recherche et connaissances.

Il faut donc soutenir les entreprises et faciliter leur accès à des moyens scientifiques et techniques communs au sein des établissements de recherche, en amont de la valorisation.

Le Conseil régional et d'autres collectivités territoriales agissent déjà en ce sens, à travers l'aide à des dispositifs et aux structures de valorisation (Bretagne Valorisation).

Le PRES UEB vient de créer un site Internet en ce sens, après deux ans de travail. Cette démarche portée par Bretagne Valorisation répertorie l'ensemble des compétences et des travaux de recherche (les équipements, leur utilisation....) des 272 équipes de Recherche & Développement réparties dans la région. Dispositif unique à ce jour en France, cette base est mise gratuitement à la disposition des entreprises, pour leur permettre de mieux s'orienter vers les différentes unités de recherche ou les plates-formes technologiques, pour favoriser l'émergence de projets collaboratifs et de prestations high-tech. Le site Internet permet à la fois de localiser et d'identifier les compétences des structures régionales et de les promouvoir à une large échelle.

**Préconisations :**

- Développer, soutenir et diffuser la démarche de **recensement des savoir-faire en recherche et innovation** portée par le PRES UEB (site Internet), la faire connaître aux PME et TPE Etendre cette démarche à toutes les structures régionales, au-delà des membres du PRES UEB.
- Soutenir la Société d'Accélération du Transfert Technologique (SATT) **Ouest Valorisation**, en favorisant les collaborations interrégionales menées dans le cadre de cette nouvelle structure (Bretagne / Pays de la Loire).
- Renforcer l'accès à l'innovation **pour les PME et TPE**, par exemple en soutenant des initiatives locales promouvant des circuits courts d'innovation, entre PME et centres de recherche.

*B. Développer la structuration, dans et entre l'enseignement supérieur et la recherche, pour optimiser les excellences existantes*

De plus en plus, un enseignement supérieur de qualité est associé à une recherche développée et de niveau international. Dans le cadre de sa politique pour l'enseignement supérieur et la recherche, le Conseil régional associe de manière de plus en plus marquée l'enseignement supérieur et la recherche, dans un même objectif de développement de leur structuration et de leur visibilité.

Cet objectif devra notamment se concrétiser par le soutien à la structuration du PRES régional et des autres réseaux existants. Il exige aussi d'inscrire davantage l'enseignement et la recherche dans l'espace européen de la recherche.

Enfin, il doit aussi passer par le développement du très haut débit, en lien et en appui de la stratégie régionale Bretagne numérique.

**a- Développer le PRES UEB, en tant qu'outil de structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Créé en 2007, le PRES UEB détient déjà un certain nombre de compétences, transférées par ses 23 établissements membres, parmi lesquelles la recherche, les relations internationales, la FTLV, le numérique (C@mpus numérique)...Récemment, il a joué un rôle notable dans l'élaboration des réponses aux appels à projets des Investissements d'avenir.

Après un premier COM pour la période 2008-2010, la Région a contractualisé pour trois ans (2007-2013) avec le PRES avec pour priorité, notamment, la structuration de la recherche.

En tant que PRES régional, l'UEB aurait vocation à devenir un PRES de projet, en mesure de porter une stratégie régionale d'enseignement supérieur et de recherche. Ceci nécessitera à la fois d'élargir ses établissements membres, d'envisager une gouvernance élargie et l'extension de ses compétences. Sa place dans le cadre de démarches stratégiques (comme le schéma de développement universitaire de Rennes Métropole) pourra aussi être questionné.

**Préconisations :**

- Soutenir une gouvernance élargie du **PRES UEB** (établissements d'enseignement supérieur, recherche...) pour augmenter l'efficacité et la portée des actions déjà menées dans le cadre de ces compétences.

- Soutenir la **prise en compte en son sein de l'enseignement supérieur dans son ensemble** (enseignement professionnel, accompagnement, réussite en licence...).

Encourager la nomination d'un Vice-président formations.

- Soutenir le **développement des transferts de compétences** au PRES UEB, au-delà de celles déjà transférées, pour en faire un outil d'approfondissement et de structuration des coopérations et des collaborations entre établissements et entre filières. Cette question devra faire partie des enjeux du SRESR.

**b- Inscrire l'enseignement supérieur et la recherche dans l'espace européen de la recherche**

Pour développer l'ouverture de la Région à l'international, le Conseil régional soutient financièrement les équipes de recherche pour les aider à répondre aux appels à projets européens (avec l'aide de la MIDERB, Mission pour le développement européen de la recherche en Bretagne, qui assure des fonctions de veille, de détection et d'aide au montage de projets) et développe un ensemble d'outils et de dispositifs devant favoriser le développement européen de la recherche en Bretagne : FP7 (et bientôt FP8, Réseau Noé...).

Dans la perspective du 8e PCRD et des fonds importants prévus dans ce cadre, mais aussi dans un contexte de restriction budgétaire généralisée, la Région et les collectivités territoriales doivent développer encore leurs efforts, pour aider les équipes régionales de recherche à apporter des réponses adaptées (délais / exigences) à ces appels à projets et pour positionner la recherche régionale à l'échelle européenne.

**Préconisations :**

- **Sensibiliser** les chercheurs du PRES UEB (COM 2011-2013) et au-delà l'ensemble des acteurs régionaux de la recherche, aux enjeux des programmes européens et en particulier au 8<sup>e</sup> PCRD (changement climatique, sécurité alimentaire, santé et vieillissement...), dont pourront provenir des fonds importants pour la période à venir (80 Md€) et soutenir fortement le montage de projets à dimension européenne.

- Chercher les modalités d'une **réactivité** encore améliorée de la Mission pour le développement européen de la recherche en Bretagne, pour concilier un haut niveau d'exigence dans la rédaction des dossiers exigés par l'union européenne, à des délais d'élaboration particulièrement contraints.

### 3.2. Développer une identité de la Bretagne, Région d'enseignement supérieur

Pour que l'enseignement supérieur régional participe effectivement au dynamisme et au développement social, économique, culturel de la région Bretagne, il doit être perçu comme tel par la population, au travers de son dialogue avec elle, de ses applications concrètes et des services mutuels qui peuvent s'échanger (A). C'est aussi en terme de rayonnement régional (à l'interrégional, national, international) que l'identité "Région d'enseignement supérieur et de la recherche" est à développer, pour donner réalité à un développement croissant et ouvert de l'enseignement supérieur régional (B).

#### A. *Intégrer davantage l'enseignement supérieur à la vie régionale*

L'un des leviers pour rapprocher l'enseignement supérieur des territoires et de la population, est de l'intégrer à la vie de la Cité, comme acteur et contributeur de son dynamisme, et de favoriser les liens et le dialogue, entre le monde de l'enseignement supérieur et le reste de la société.

L'excellence de l'enseignement supérieur vient aussi de sa capacité à apporter des réponses aux évolutions et besoins de la société.

#### **a- Faire participer l'enseignement supérieur à l'amélioration du niveau général de formation de la population régionale**

- **Faire mieux connaître et développer la formation continue dans le supérieur**

La nouvelle stratégie européenne pour la croissance et pour l'emploi propose de porter à 40% au moins la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent. C'est un objectif auquel le Conseil régional de Bretagne adhère, et qui prend donc nécessairement en compte la Formation tout au long de la vie.

La formation continue se développe dans l'enseignement supérieur, au sein des universités et des grandes écoles, au travers d'initiatives innovantes et en direction d'un public en augmentation.

Toutefois, ces actions restent encore peu connues, et des freins demeurent pour une partie des publics de la formation continue dans le supérieur, liés principalement aux conditions de déroulement et de validation des formations suivies.

#### **Préconisations :**

- Inciter et favoriser les reprises d'étude dans le cadre de la formation continue.
- Modulariser le déroulement des formations supérieures, pour les adapter aux personnes insérées dans le monde professionnel qui souhaitent suivre ces formations dans le cadre de la formation continue.
- Mettre en place des tarifs réduits dans le TER, pour faciliter les déplacements des étudiants en formation continue.

- Développer la Validation des Acquis de l’Expérience (VAE), à travers plusieurs mesures :
  - 1- renforcer l’offre et rendre accessible la VAE dans l’enseignement supérieur, en améliorant l’orientation et l’information et en simplifiant les dispositifs ;
  - 2- agir pour une meilleure articulation, avec les dispositifs d’information et d’orientation auprès des entreprises et des salariés ;
  - 3- favoriser la réussite des parcours de VAE et l’accès à la certification complète dans le supérieur, à travers différentes modalités envisageables : le financement de la re-préparation de modules non validés par des actions individuelles, l’amélioration de l’accompagnement, la sensibilisation des personnels de l’enseignement supérieur membres des jurys.
- Poursuivre les actions développées dans le cadre du CPRDF pour améliorer les conditions de la réussite des demandeurs d’emploi en formation continue dans le supérieur (aides par rapport aux difficultés périphériques mais aussi travail sur les mentalités...).
- Mutualiser et faire connaître les actions innovantes menées dans le domaine de la formation continue universitaire auprès des publics concernés et des entreprises.
- Favoriser les conditions de dialogue et d’échange entre les services de formation continue de l’université et le monde de l’entreprise (Par l’intermédiaire de leur présence commune au sein de BDI)
- Proposer le portage par le PRES UEB d’un travail de mise en cohérence des dispositifs existants et des acteurs régionaux de la formation professionnelle dans l’enseignement supérieur.
- Développer l’attractivité des établissements d’enseignement supérieur pour attirer une plus large part du marché ouvert de la formation continue en Bretagne.

#### **b- Favoriser les mutualisations d’équipement**

Pour faire de l’enseignement supérieur, plus spécifiquement universitaire, un réel **atout culturel** pour l’ensemble de la cité, l’une des conditions est de faire bénéficier le territoire et ses habitants des équipements universitaires. Mettre en place des mutualisations d’équipements universitaires et municipaux ou métropolitains, doit permettre à l’ensemble de la population de profiter d’équipements universitaires, et ainsi de se rapprocher de l’enseignement supérieur ainsi que des étudiants.

Or, ces mutualisations restent encore limitées. Ainsi, si les installations sportives municipales font l’objet de conventions de mises à disposition pour les besoins universitaires, l’inverse est moins fréquent. Nombre d’équipements restent inutilisés ou sous-utilisés, notamment en période estivale, tout comme des chambres universitaires, dans des villes parfois pourtant fortement touristiques. Les espaces multimédia, malgré d’importants besoins des jeunes, ne sont quasiment jamais utilisées dans le cadre d’opérations de politique de la ville.

**Préconisation :**

- Favoriser les mutualisations d'équipements et ainsi optimiser leur utilisation, dans tous les domaines de services possibles :
- bibliothèques,  
Par exemple, à Valence, dans la Drôme, une seule "médiathèque publique universitaire" regroupe la bibliothèque municipale et la bibliothèque universitaire.
- équipements sportifs (par exemple, mutualisation des équipements sportifs municipaux à mettre en place à Morlaix, pour répondre aux besoins des étudiants de l'UBO de cette antenne)
- logement (voir ambition n°1),
- espaces multimédia. Sur ce dernier point, les modalités d'accès sont délicates et devront être l'objet de réflexions particulières dans les territoires.

Ces actions seront à concevoir et organiser conjointement avec les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur, les associations...

**c- S'appuyer sur les atouts de la Bretagne, terre du numérique, pour relier et diffuser les compétences et les savoirs**

Bien que le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ne soit pas une compétence attribuée par l'État aux Régions, la Bretagne a décidé de s'investir fortement pour entrer dans l'ère du numérique pour tous. L'enjeu est double: doter la région d'un réseau d'infrastructures 100 % très haut débit et développer de nouveaux services et usages, avec l'objectif d'en permettre l'accès à l'ensemble de la population régionale. Il s'agit du projet **Bretagne Numérique**, qui constitue un axe important de l'action régionale (généralisation du très haut prévu sur tout le territoire régional pour 2025-2030 : la Région Bretagne est la deuxième à avoir déposé un dossier complet, après l'Auvergne, avec l'intervention conjointe de l'ensemble des collectivités territoriales).

Dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement supérieur, **la maîtrise des outils numériques** est un enjeu de plus en plus déterminant dans la réussite des parcours des étudiants. Ainsi, il est démontré que les étudiants qui arrivent à l'université en maîtrisant mal les outils bureautiques, utilisent peu les nouvelles technologies dans leurs relations avec les enseignants et s'en servent essentiellement pour communiquer et se divertir. Il existe de ce fait une fracture numérique chez les jeunes.

Elle s'accroît de plus en plus fortement, en raison du développement récent et exponentiel du numérique dans les méthodes même de diffusion et de communication des enseignements.

5,3% des étudiants disposent aujourd'hui de cours sous forme de balado diffusion / podcast, soit deux fois plus qu'en 2008. L'objectif gouvernemental fixé est que 100% des cours soient disponibles en ligne, dans les prochaines années, considérant que cette question constitue un réel enjeu d'attractivité internationale.



Dans ce domaine, la Bretagne est à valoriser comme une "terre du numérique", en raison des atouts et des excellences de l'enseignement supérieur et de la recherche dans ce domaine.

Le **Campus numérique** UEB C@mpus, est un campus multi sites en réseau, pour la formation et la recherche. Porté par l'UEB, soutenu par le Conseil régional, il doit faire de la région Bretagne un territoire précurseur dans le développement de services numériques innovants, facilitant le travail collaboratif des structures d’enseignement et des usagers.

**Préconisations :**

- Poursuivre le déploiement et le soutien au **Campus numérique** (dispositifs de télé présence et de télé amphis, appui et accompagnement grâce à des services associés...).
- Développer les liens du Campus numérique avec des outils identiques déjà existants dans l’enseignement secondaire (Espaces Numériques de Travail par exemple).
- Mutualiser les ressources documentaires des établissements d’enseignement supérieur, grâce au numérique.
- Promouvoir, à travers un modèle économique soutenable et solidaire, la production de cours podcastables, comme moyen de développement de mutualisations, de cours partagés (passerelles) et de transversalité.
- Développer la diffusion des travaux d’observation des usages menés dans le cadre du C@mpus numérique.
- Poursuivre le développement de la dématérialisation des procédures dans l’enseignement supérieur, déjà engagée dans le domaine de la formation (bourses sanitaires et sociales, aides aux apprentis ou aux lycéens...) et faciliter la création d’un espace jeunes dédié sur le site Internet de la Région Bretagne.
- Poursuivre le soutien régional au projet d’IRT B-Com (Assistance à maîtrise d’ouvrage régionale, pour l’appel à manifestation d’intérêt de l’IRT B-Com), encourager ses liens avec les ressources existantes en Région Pays de la Loire.

**d- Encourager les transmissions, entre enseignement supérieur et société<sup>399</sup>**

Depuis plusieurs années, la Région soutient les initiatives menées par les acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle sur tout le territoire régional. Les publics concernés sont larges, du public scolaire (association les Petits Débrouillards) au grand public, avec l'Espace des Sciences de Rennes. Des conventions triennales sont mises en place par la Région, pour préciser les objectifs et l'évaluation des initiatives soutenues. Le dispositif régional ASOSc participe aussi à développer ces échanges, en "ouvrant le monde de la recherche sur le monde civil".

L’université, à travers ses espaces documentaires et ses manifestations (conférences, expositions, ateliers grands publics, évènements culturels...) doit être reconnue comme un lieu d’échanges et de réflexions sur les grands sujets sociétaux. Comme la société doit s’approprier la science, la Cité doit de même s’approprier ses sites universitaires comme composante de sa culture, de sa cohésion et de ses espaces de projets.

Au-delà de l'enjeu de démocratisation de l'accès aux études supérieures, il existe aussi un enjeu de démocratisation dans l'accès à la culture et à la formation citoyenne, dans la compréhension par la population des grands enjeux sociaux et scientifiques. Or, un enseignement supérieur harmonieusement réparti sur le territoire (y compris ses personnels) peut y participer au-delà du seul développement d'activités culturelles et associatives, en lien avec la présence d'étudiants.

**Préconisations :**

- Communiquer davantage sur les contributions de l’enseignement supérieur et de la recherche menées en Bretagne.
- Poursuivre le **soutien à la communication scientifique nationale et internationale** de la recherche régionale, en direction de tous les publics.
- Promouvoir et **valoriser l’image et le rôle des enseignants, des universitaires, des chercheurs**, des docteurs et des étudiants dans les medias locaux (développement de publi reportages sur des portraits).

Ces initiatives seraient à relier à des actions spécifiques de valorisation des formations scientifiques.

<sup>399</sup> Voir l'étude du CESER Section prospective : *Appropriation sociale et mise en débat des sciences et technologies en Bretagne. Une approche prospective*, mars 2012.

*B. Rendre plus lisibles et valoriser toutes les excellences de l'enseignement supérieur*

**a- Au niveau régional**

L’enseignement supérieur en Bretagne qu'il soit dispensé en lycées, à l'université ou dans les grandes écoles, n’est pas connu et reconnu dans toutes les facettes de sa diversité et de sa richesse, tant auprès des étudiants, de leurs familles, du monde de l’enseignement secondaire que de l’ensemble de la société civile. Certains domaines d’excellence ne bénéficient pas de la reconnaissance publique, malgré leurs apports positifs et concrets au dynamisme et l’économie régionale.

Les Investissements d’avenir ont apporté à la Bretagne, seule ou dans le cadre de coopérations interrégionales, un certain nombre de succès, avec des projets retenus qui devraient représenter des apports de fonds et une dynamique accrue sur certains sujets d’avenir décisifs : le développement de l’innovation, l’aide à la valorisation de la recherche, le développement des énergies renouvelables notamment les énergies marines renouvelables. Certains projets non retenus doivent eux aussi être mis en avant, pour leur apport de dynamique et de "fond", pour l'avancée de la recherche...

**Préconisations :**

- Organiser une communication régionale (et nationale, en direction des étudiants d’autres régions françaises) sur la qualité et la diversité de l’offre de formations et sur la qualité de la vie étudiante en Bretagne.
- Mettre en avant l'excellence des résultats et des réussites des étudiants de l'enseignement supérieur.
- Communiquer sur le campus d'excellence sportive et d'autres spécificités régionales de ce type
- Communiquer davantage sur les résultats positifs des **Investissements d’avenir** obtenus en Région Bretagne, à travers une approche pédagogique, soulignant leurs retombées positives attendues, pour le développement régional et leurs applications concrètes.
- Mettre en avant les chercheurs et acteurs de ces projets, afin de souligner la reconnaissance régionale de leur investissement dans l’élaboration et la conduite de ces projets.

**b- Assurer le rayonnement interrégional, national et international de l'enseignement supérieur et de la recherche**

**Préconisations :**

- **A l'interrégional**, soutenir le déploiement du Campus numérique dans les Pays de la Loire, pour une diffusion des savoirs régionaux.
- **Communiquer nationalement** sur les atouts régionaux, en enseignement supérieur (offre de formation, sites de formation, qualité de la vie étudiante...) et en recherche (résultats positifs des Investissements d'avenir: Labex Océan dans le changement, IEED France énergies marines, SATT Ouest Valorisation, Idealg...)
- Poursuivre le soutien à l'organisation de colloques et manifestations nationaux, ayant un intérêt fort pour la communauté scientifique régionale (disposer de lieux pour cela?)
- **Favoriser l'internationalisation des formations** et la construction d'une offre de Masters européens, pour enrichir les cursus des étudiants et pour faire de la Bretagne une région attractive pour les étudiants étrangers de haut niveau
- Renforcer les coopérations internationales en matière d'ingénierie éducative et pédagogique.
- Soutenir l'organisation de colloques et de manifestations dont le niveau scientifique et la notoriété internationale auront des effets sur la visibilité régionale et seront bénéfiques pour la qualité de la recherche.

- **Soutenir et développer les mobilités entrantes**

La Région doit promouvoir un accueil de qualité des étudiants, doctorants et enseignants-chercheurs sur tous les sites d'enseignement supérieur: accueil, accompagnement dans les démarches et dans la découverte de la ville et de la région, conditions de logement...Un des objectifs est de parvenir à attirer des étudiants de niveau M et D qualifiés.

- Développer les **mobilités entrantes** des chercheurs et enseignants chercheurs en fonction d'une stratégie régionale de développement et de diffusion de la recherche régionale, et en améliorant leurs conditions d'accueil et de vie sur le territoire régional
- Développer les **mobilités étudiantes entrantes** (diffusion de l'image de la Bretagne dans les pays d'origine...) ;
- amélioration des conditions d'accueil ;

- poursuite et extension sur l'ensemble des territoires polarisant une offre d'enseignement supérieur (agglomérations) de structures comme la **Cité Internationale des étudiants** à Rennes...
- développer sur le territoire régional (à Brest notamment) des dispositifs comme le Centre de Mobilité Internationale qui existe déjà à Rennes.

L'aide aux mobilités sortantes précédemment évoquée, fera partie de cette démarche de communication, d'ouverture et de meilleure visibilité de la Région, les étudiants sortants devenant lors de leurs séjours de véritables "ambassadeurs" de la région Bretagne.

Cette dimension "externe" de l'identité renvoie au dernier point de l'ambition 3 : elle devra donc être intégrée dans une stratégie globale et cohérente pour les relations internationales de la Bretagne, pour son enseignement supérieur et sa recherche.

#### 4. Ambition n°3 : Coordonner les politiques régionales, dans une approche en réseaux, multi sites et multi échelles

Cette ambition constitue la **clé de voûte d’une stratégie régionale d’enseignement supérieur**. Elle constitue la logique qui doit sous-tendre les deux premières ambitions et qui en conditionnera fortement la réussite.

Elle correspond à l’objectif d’un travail qui doit être mené de manière complémentaire :

➤ A l'échelle régionale, où il s'agira de :

- développer des **politiques de sites** (spécialisations, parcours coordonnés de Bac-3 à Bac+3, échanges et rencontres formalisés entre acteurs d'un même territoire, intensification de l' "effet réseau" entre acteurs de l'enseignement supérieur et partenaires socio-économiques...) ;
- articuler ces politiques de sites dans des **logiques de complémentarité** ;
- développer un enseignement supérieur mieux intégré et coordonné à toutes les échelles, selon une vision multi-sites et multi-échelle du dispositif, qui articule les territoires, les compétences et les projets ;
- concevoir une **stratégie régionale collective** partagée, dépassant des logiques de concurrence, et reposant sur des **effets d'entraînements**.

➤ à l'interrégional, voire à l'international :

- développer les coopérations interrégionales pertinentes, approfondir les liens avec les Pays de la Loire, en identifiant les domaines et les dispositifs pour lesquels l'interrégional est à développer,

- structurer les réseaux et les nombreuses relations de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'international, au sein de stratégies territoriales d'ouverture cohérentes et pérennes.

La priorité, au-delà de mettre en place des actions, est de faire émerger **une stratégie définie et partagée**, organisée dans le cadre d'une gouvernance efficace, avec un pilotage clairement établi. Le Conseil régional devra assurer ce rôle de **pilotage** et en amont, de **mobilisateur** des acteurs régionaux.

#### 4.1. Mobiliser l'ensemble des acteurs régionaux autour d'un intérêt régional partagé

Bâtir une stratégie régionale implique de développer une concertation qui prenne en compte le plus largement possible les acteurs régionaux, en les associant à des degrés et selon des modalités diverses. Il est essentiel d'intégrer à la dynamique les acteurs régionaux dans leur ensemble et non pas seulement ceux concernés *stricto sensu* par l'enseignement supérieur.

Sur la base du Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Région doit jouer le rôle d'**initiateur** et de **mobilisateur** vis-à-vis :

- des **collectivités territoriales** infrarégionales, en tant qu'actrices sur leurs territoires de l'enseignement supérieur : les conseils généraux, les villes moyennes, les agglomérations et les métropoles contribuent chacun à leur échelle à développer l'enseignement supérieur et la recherche ;
- des **établissements d'enseignement supérieur** : les lycées accueillant des STS et CPGE, les universités, les écoles, le PRES UEB ;
- des **acteurs du monde éducatif**, en particulier ceux du second degré ;
- du **Rectorat**,
- du **CROUS Bretagne**,
- des **étudiants**,
- des **acteurs socio économiques** et de la société civile dans son ensemble.

##### Préconisations :

- Etablir une méthodologie d'élaboration du SRESR **implicative qui détermine les acteurs concernés et leurs rôles**, pour que chaque acteur se sente concerné, car dépendant de l'avenir de l'enseignement supérieur régional
- Impliquer l'Etat en faisant de ce schéma une base de discussion- concertation pour les négociations du prochain CPER 2014-2020.

- Pour le Conseil régional, faire du SRESR un dossier de politique transversale intégré dans les autres dimensions de l'action régionale et prenant appui sur elles pour optimiser son efficacité.
- Organiser des **ateliers thématiques** à l'échelle régionale, pour dégager les grands enjeux et défis pour l'enseignement supérieur en Bretagne, en insistant sur les articulations horizontales (enseignement secondaire, enseignement supérieur, insertion professionnelle...) et verticales (articulation entre les politiques de sites, entre politiques métropolitaines et politiques des antennes...).
- Organiser des **réunions de territoires** (sur les sites des antennes, les sites sièges, à l'échelle de bassins d'emploi...) dans le cadre de la phase d'élaboration du SRESR, construite selon une approche de mise en commun par territoire (au niveau régional et au niveau des territoires locaux) des enjeux, problématiques, atouts et défis existants, pour mettre en lien ces questionnements avec la situation de l'enseignement supérieur existante et dans l'objectif de dégager des freins et des leviers.

La vision systémique est la seule qui permettra de définir une stratégie régionale globale, en s'appuyant sur l'existence **d'enjeux et d'objectifs partagés, ceci sur la base d'un état des lieux qui justifie l'action collective.**

Dans le cadre du Plan Université 2000, dans les années 1990, les acteurs régionaux avaient su se mobiliser et parvenir à des accords partagés autour de l'enseignement supérieur. Malgré l'existence de tensions voire d'oppositions, ils étaient parvenus à construire des accords et à concevoir ensemble une stratégie régionale pour l'enseignement supérieur, conscients de l'existence d'enjeux régionaux qui leur étaient communs et qui revêtaient un caractère d'urgence : la montée en puissance des effectifs étudiants, la création non concertée des antennes...

Aujourd'hui, dans un paysage de l'enseignement supérieur plus ouvert, complexe, mouvant, certains des enjeux régionaux ont changé mais ils sont tout aussi décisifs : assurer aux étudiants des parcours de réussite diversifiés et leur insertion professionnelle, relever les défis de structuration, d'attractivité et d'innovation de la recherche, garantir une **organisation optimale de l'enseignement supérieur sur le territoire, polycentrique et diversifiée**, coordonner des démarches nombreuses menées en direction de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les différents territoires...

Ainsi, il y a nécessité à mobiliser les acteurs régionaux autour de ces enjeux, déclinés et pris en charge dans les territoires, mais pour lesquels une vision régionale d'ensemble est nécessaire, afin de dégager et de garantir un intérêt régional partagé.

Récemment, les acteurs régionaux ont démontré leur capacité et leur volonté à se mobiliser dans des délais contraints et à coopérer, au travers des réponses régionales apportées aux appels à projets des Investissements d'avenir.

Si des projets ont été labellisés, démontrant l'existence de forces et de potentiels en région, d'autres n'ont pas été retenus, et notamment l'Idex IC-Ouest, l'organisation régionale de l'enseignement supérieur se révélant dans ce cas trop spécifique par rapport aux exigences du jury.

**Une stratégie régionale partagée devra donc se définir au croisement des caractéristiques et priorités régionales, et des grands enjeux nationaux et internationaux dans la manière dont ceux-ci sont déclinés et réappropriés en Bretagne.**

## 4.2. Développer une stratégie en réseaux, multi-échelles et multi-sites

Il s'agit de développer des politiques d'enseignement supérieur et de recherche mieux intégrées et coordonnées à toutes les échelles de territoire :

- **locale** (politiques de sites),
- **régionale** (mise en réseaux des sites, spécialisations et mutualisations basées sur les grandes infrastructures),
- **interrégionale** (rapprochements à capitaliser et à approfondir),
- **nationale et internationale** (stratégie régionale d'ouverture).

Par rapport aux rôles des collectivités territoriales dans ce cadre, Région en premier lieu mais aussi métropoles, villes moyennes et Départements, il faudra tenir compte des effets encore incertains de la réorganisation territoriale votée en 2010<sup>400</sup>. Elle aura nécessairement des effets sur le paysage actuel de l'enseignement supérieur et de la recherche. Se posera notamment avec acuité, la question de l'avenir de la clause de compétence générale, et en conséquence, celle des interventions (modalités, niveaux) des collectivités territoriales, dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La place et le rôle respectif des Régions et des pôles métropolitains seront fortement réinterrogés dans ce cadre ainsi que la coordination entre leurs échelles d'intervention. La Région deviendra-t-elle l'autorité organisatrice ou régulatrice de l'enseignement supérieur et la recherche ? Ou devra-t-elle abandonner ce domaine non obligatoire d'intervention, dans un contexte de restriction budgétaire croissante ?

Les schémas de développement universitaires métropolitains préfigurent-ils un plus fort engagement des métropoles dans l'appropriation d'une compétence pour l'enseignement supérieur et la recherche ? Comment celle-ci pourra-t-elle être coordonnée à une stratégie régionale plus globale ?

### • A l'échelle locale

Des politiques de sites pour l'enseignement supérieur devront être développées (échelle de bassin de vie et d'emploi). L'enjeu est de maintenir un premier niveau d'accès local à une offre de formation généraliste, levier d'accès à la

---

<sup>400</sup> Loi du 16 Décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.



poursuite ultérieure d’études et garantie d’un enseignement supérieur qui constitue en Bretagne un service public de proximité. Il faudra aussi s’attacher sur ces sites à développer et à valoriser des spécialisations et des niches de formation existantes ou à faire émerger. Des initiatives menées localement comme celle du Campus Centre Bretagne illustrent l’existence de capacités locales à se mobiliser pour valoriser et développer une offre locale spécifique de formation supérieure.

Une **politique de site attractive, propice au développement du territoire** doit reposer sur deux dimensions :

- la qualité et la diversité de l’offre de formation supérieure dispensée, qui doit constituer un ensemble complet et cohérent, articulé aux enjeux du territoire : l’enjeu sera ici de bâtir des parcours de réussite du secondaire au supérieur ;
- la garantie de l’accès à tous les services nécessaires sur ces sites pour les étudiants, les enseignants et les chercheurs, avec l’objectif de garantir sur tous les sites des conditions de vie étudiante permettant la réussite. Ainsi, les mutualisations de services et d’équipements, l’enjeu du logement, du transport, de l’offre en services culturels et sportifs, des liens entre étudiants et population locale<sup>401</sup>, sont ici autant de dimensions auxquelles les acteurs de chaque site doivent être particulièrement attentifs.

**Préconisations :**

- Encourager les dynamiques de sites sur le territoire régional, en étroite coordination avec les Départements, les villes et les agglomérations concernées. L’objectif sera de garantir un aménagement équilibré, cohérent et complémentaire du territoire régional, en développant les liens et les mutualisations (par exemple, le rapprochement des deux universités rennaises inscrites dans leurs plans quinquennaux).
- Faire de la qualité de vie pour les étudiants, les enseignants et les chercheurs une priorité sur chaque site (locaux, conditions d’accueil, offre de loisirs et d’équipements sportifs).
- Encourager chaque site à construire un projet avec une **identification différenciée** (spécialisations, niches, couplage entre recherche et enseignement supérieur...).
- Construire des politiques de site structurées avec des parcours cohérents de bac-3 à Bac+3, en développant les liens et mutualisations. Sur ces sites, mettre en lien et cohérence les situations et les atouts du secondaire et du supérieur, en construisant des parcours "lycées/écoles/universités" (validation dès le lycée de crédits ECTS, interventions des enseignants du supérieur dans le secondaire...).

---

<sup>401</sup> Ces questions ont été traitées dans l’ambition 2 de ce chapitre 8.

**A l'échelle régionale**, la recherche de la cohérence et de la richesse des parcours étudiants devra être recherchée, pour mobiliser au niveau local et régional, les acteurs de l'enseignement supérieur, et les amener à concevoir collectivement des réseaux structurés et interdépendants.

En-dehors de logiques concurrentielles qui hiérarchisent les sites et les offres de formations dispensées, les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur (et aussi dans certains cas, ceux du second degré) devront élaborer des politiques en réseaux, dans une logique **d'effets d'entraînement**. Ces stratégies devront s'appuyer sur les **atouts et les complémentarités existantes**, en considérant comme une richesse la diversité des rôles assurés par les sites principaux ou secondaires, entre formations généralistes, spécialisées ou non, ou entre formations courtes et formations longues, couplées ou non à des activités de recherche.

La notion de diversité des parcours des étudiants devra s'entendre aussi en terme de mobilité des parcours dans l'espace géographique régional, voire interrégional et international.

Il faudra dans ce cadre penser autrement les localisations et les échanges, en prenant appui sur les atouts bretons (STIC, Campus numérique, progrès dans les transports) pour avancer dans les enjeux de mutualisation, de coopération et de gouvernance.

**Préconisations:**

- Entre sites, développer des logiques de parcours (entre écoles, entre écoles et universités, entre antennes et sièges...) pour encourager également la mobilité et l'ouverture géographique intra régionale des cursus étudiants.
- Valoriser tous les sites tout en assignant aux métropoles et aux plus grands pôles un rôle fort dans la contribution à la cohésion régionale globale, basé sur une logique d'**effets d'entraînement**.
- Favoriser une **meilleure coordination** entre les politiques des **sièges d'universités** et celles des **antennes universitaires**. Donner une place aux antennes dans les stratégies des établissements sièges.
- **Mettre en réseau l'ensemble de ces politiques de sites** en fonction d'une stratégie régionale globale et selon des logiques de subsidiarité qui veillent à la coordination et la cohérence régionale des projets.
- S'appuyer sur les **outils numériques** (UEB C@mpus), les infrastructures régionales et les infrastructures d'accueil locales pour faciliter le fonctionnement en réseaux.

### 4.3. Renforcer l’ouverture de l’enseignement supérieur aux coopérations interrégionales et à l’international

Les échanges et les relations de la Bretagne aux échelles interrégionales se développent. A l'international, des relations développées mais non unifiées existent déjà. La priorité est donc de structurer les réseaux et les relations de l’enseignement supérieur et de la recherche à ces deux échelles, au sein de stratégies territoriales d’ouverture cohérentes et pérennes.

#### 4.3.1. Capitaliser et développer les coopérations interrégionales

**A l'interrégional**, il s'agit de développer des coopérations interrégionales, en identifiant les domaines et les dispositifs pour lesquels ces avancées seront les plus pertinentes.

Déjà dans les années 1990, dans le cadre du Plan Université 2000 qui devait définir la carte régionale de l’enseignement supérieur, il était prévu une organisation fondée sur la complémentarité entre quatre sous-systèmes territoriaux, avec un niveau supra régional, du Grand Ouest, et l’objectif d’un bi-pôle européen Rennes – Nantes.

Les avancées décisives récemment accomplies par les deux Régions, dans le cadre des Investissements d'avenir, doivent faire l'objet d'une analyse portant à la fois sur ses qualités et sur ses faiblesses, tant sur le fond (thématiques retenues, sites choisis...) que sur la forme (gouvernance et réseaux élaborés). L'échec de l'Idex IC-Ouest ne doit pas rompre la dynamique que les Investissements d'avenir ont permis d'accélérer, et les autres projets à dimension interrégionale labellisés (la SATT "Ouest Valorisation", les IRT B-Com et Jules Verne, IEED France Energies Marines), doivent être soutenus et développés.

La Région doit se réappropriier ses enseignements pour aller plus loin à l'interrégional et développer des coopérations à l'échelle du grand Ouest et avec les régions partageant des thématiques porteuses communes.

Les échanges et les coopérations avec d'autres Régions sont aussi à poursuivre, lorsqu'ils permettront de contribuer à l'amélioration des parcours de réussites des étudiants (mutualisations d'offres de formations, réflexion partagée sur les enjeux de transport interrégionaux...) et à développer le rôle de l'enseignement supérieur et de la recherche comme moteur du développement régional (soutien à des projets interrégionaux de recherche et d'innovation, communication à l'échelle interrégionale des forces et des potentiels de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne...).

**Préconisations :**

- **Capitaliser les avancées accomplies** dans le cadre des Investissement d'avenir (capacités de recensement, de clarification et de priorisation des excellences bretonnes, mise en complémentarité avec les forces d'autres régions, travail entre grandes écoles et universités...).
- S'appuyer sur ces avancées pour réfléchir à d'autres collaborations interrégionales à l'échelle du grand Ouest notamment, autour de problématiques communes liées à l'enseignement supérieur (transport et mobilité interrégionale des étudiants...)
- Poursuivre les coopérations interrégionales, notamment au travers des projets retenus dans le cadre des Investissements d'avenir (SATT Ouest Valorisation). Accentuer la dimension interrégionale des projets retenus dans le cadre de ces appels à projets.
- Envisager des travaux de réflexion commune, entre les CESER et le partage des analyses sur les enjeux de l'enseignement supérieur.
- Envisager d'autres coopérations à l'interrégional, notamment avec des Régions limitrophes avec lesquelles la Bretagne partage certains enjeux ou problématiques (offre de transport, offre de formations pour des formations rares ou de haut niveau, recherche...).

#### 4.3.2. Structurer une stratégie d'enseignement supérieur à l'international

Ce dernier objectif comprend plusieurs dimensions : il s'agit tout d'abord de **mieux connaître** la diversité et la richesse des échanges internationaux existants. Aujourd'hui, chaque école affiche des relations avec l'international plus ou moins fortes, et les organismes de recherche collaborent à des degrés divers avec des structures d'autres pays.

Ce travail de recensement permettra de **mieux connaître** ces échanges, de les mettre en synergie et de les **structurer**, afin d'en extraire des priorités stratégiques.

La question de la mobilité est essentielle à l'ouverture au monde. En outre, une **structuration des échanges basée sur la recherche** permettra de créer des réseaux pérennes, en mesure de garantir la visibilité internationale de la recherche et de l'enseignement supérieur régional.

**Préconisations :**

- Identifier et **recenser l'ensemble des coopérations** et des liens existants à l'international, pour l'enseignement supérieur et pour la recherche. Cette cartographie permettra de recenser et donc de rendre plus lisible à chacun la diversité des échanges existants déjà.

- Le **PRES UEB** pourrait intervenir sur l'ensemble des formations du supérieur dans leur dimension européenne et internationale, en lien avec les compétences qu'il exerce déjà dans ce cadre, pour l'Europe et l'international au niveau des doctorants<sup>402</sup>, ceci pour obtenir une meilleure lisibilité à l'international.
- Sur la base de cette cartographie, **identifier les axes forts et les "faiblesses"** (dispersion, non pérennité...) qui ressortent de ces échanges : territoires de coopération, thématiques de recherche les plus propices aux coopérations...
- Harmoniser la politique relations internationales du Conseil régional pour qu'elle soit en adéquation avec la réalité des mobilités des étudiants et des chercheurs en matière de pays et de régions partenaires.
- En fonction de ces axes forts, **bâtir une ou des stratégies territoriales** pour ces coopérations internationales, intégrées aux projets stratégiques des établissements et relier aux enjeux et priorités régionales dégagées pour la recherche et l'enseignement supérieur. Chercher dans ce cadre à articuler les échanges développés dans la recherche et dans l'enseignement supérieur.

La priorité pour la Région doit être de faire émerger **une stratégie définie et partagée**, organisée dans le cadre d'une gouvernance efficace. Le Conseil régional devra assurer ce rôle de **pilotage** et en amont, de **mobilisateur** des acteurs régionaux.

---

<sup>402</sup> Ces compétences concernent la promotion internationale, veille informationnelle et l'aide aux chercheurs pour le montage de projets européens, l'accès aux aides communautaires, les coopérations internationales scientifiques et institutionnelles avec certaines zones géographiques, des projets européens.

# Conclusion

---



---

Cette auto-saisine du CESER s'est efforcée d'éclairer l'organisation régionale de l'enseignement supérieur en Bretagne pour souligner les défis qui doivent être relevés aujourd'hui aux différentes échelles de territoires et pour faire de l'enseignement supérieur un levier du développement économique, social et culturel en Bretagne.

Inscrire l'enseignement supérieur régional dans un paysage national, européen et international en pleine mutation, a permis de mettre en avant l'ampleur des enjeux régionaux existants autour de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui dépendent ainsi des évolutions et des caractéristiques du paysage national et international de l'enseignement supérieur, mais qui se concrétisent aujourd'hui de manière spécifique en Bretagne à travers des problématiques régionales et locales, et des démarches des collectivités territoriales qui doivent être coordonnées.

Ainsi, cette contextualisation souligne la difficulté mais aussi l'importance de construire aujourd'hui une stratégie régionale pour l'enseignement supérieur, dans une période caractérisée à la fois par son caractère transitoire, marquée par de fortes incertitudes à toutes les échelles de territoires (effets de la réorganisation territoriale, carte universitaire française en redéfinition...) mais aussi, et par conséquent, porteuse d'enjeux régionaux décisifs.

Une stratégie régionale partagée pourra y répondre car elle pourra seule mettre en cohérence et en synergie la pluralité des enjeux des différents territoires et coordonner les démarches locales existantes ou qui s'amorcent.

Dans un domaine où le Conseil régional intervient déjà volontairement à plusieurs titres et où les collectivités territoriales s'impliquent depuis près de 30 ans, l'enjeu aujourd'hui est de taille : il s'agira avant tout de réussir à dépasser les antagonismes existants pour optimiser les organisations en place ou les dynamiques qui se créent, et pour favoriser la synergie de projets pour l'enseignement supérieur et la recherche, afin de faire de l'enseignement supérieur un levier du développement économique, social et culturel régional.

Les collectivités territoriales et le Conseil régional de Bretagne en premier lieu, de par son rôle d'initiateur d'un Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, auront un rôle clé à jouer ; mais c'est bien l'ensemble des acteurs régionaux qui devront intervenir dans un domaine qui est de leur intérêt à chacun, et qui doit être considéré sous l'angle d'un intérêt régional partagé.





# Auditions

---



Les titres et mandats correspondent à la situation au moment de l'audition.

<b>M. Marcel ANDRE</b>	Conseiller du Recteur d'académie de Rennes, en charge de l'enseignement supérieur
<b>M. Olivier APTEL</b>	Directeur de l'Ecole supérieure de Commerce de Rennes
<b>Mme Nicole BELLOUBET</b>	Vice-présidente, en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la politique d'enseignement supérieur au Conseil régional de Midi-Pyrénées
<b>M. Claude CARPENTIER</b>	Président du Conseil d'Institut de l'IUT de St Malo Membre de l'ARIUT
<b>M. Guy CATHELINEAU</b>	Président de l'Université européenne de Bretagne et de l'Université de Rennes 1, Membre du CESER
<b>Mme Anne-Yvonne COZIC</b>	Chargée de mission, en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche à Rennes Métropole
<b>M. David DERRE</b>	Directeur, délégué UIMM Bretagne
<b>M. Henri DEUDON</b>	Ancien directeur général de la SAUR Ouest
<b>M. Jean-Pierre DUPORT</b>	Vice-président du CESE National
<b>Mme Priscilla DE ROO</b>	Chargée de mission à la DATAR
<b>Mme Amandine ESCHERICH</b>	Présidente de l'UNEF Rennes
<b>M. Jacques FERNANDEZ</b>	Directeur du CROUS Bretagne
<b>M. Paul FRIEDEL</b>	Directeur de Télécom Bretagne
<b>M. Frédéric GAFFIOT</b>	Directeur de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et des formations sanitaires et sociales au Conseil régional de Rhône-Alpes
<b>M. Marc GONTARD</b>	Président de l'Université Rennes 2 – Membre du CESER Bretagne
<b>M. Bertrand GUILBAUD</b>	Directeur général du Pôle de compétitivité Images et Réseaux
<b>M. Marc LABBEY</b>	Vice-président, délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche à Brest Métropole Océane
<b>M. Yvan LERAY</b>	Président de l'Association régionale des IUT de Bretagne Directeur de l'IUT de Brest
<b>Mme Véronique LESCOP</b>	Directeur des soins, en charge de la coordination des instituts de formation au Centre hospitalier de St Briec
<b>M. Olivier LE BERRE</b>	Directeur de l'Agrocampus Ouest
<b>Mme Françoise LE FUR</b>	Chef du service « formations sanitaires et sociales » au Conseil régional de Bretagne
<b>M. Pierre L'HEVEDER</b>	Vice-président de l'Association étudiante FEDE B
<b>M. Philippe MARCHAND</b>	Directeur de l'IFREMER
<b>M. Philippe MARTIN</b>	Directeur de Supelec Rennes
<b>M. Philippe MENUT</b>	Directeur de la Direction de la formation initiale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports au Conseil régional de Bretagne
<b>M. Yves MORVAN</b>	Professeur émérite des universités, Rapporteur du Plan Université 2000
<b>M. Hervé MOULINIER</b>	Président du Pôle de compétitivité Mer Bretagne
<b>Mme Sylvie MURZEAU</b>	Directrice de l'Université de l'Ouest
<b>M. Pascal OLIVARD</b>	Président de l'Université de Bretagne Occidentale, Membre du CESER Bretagne

<b>M. Robert PEDRON</b>	Vice-président en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation à St Brieuc Agglomération
<b>Mme Isabelle PELLERIN</b>	Vice-présidente, déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche à Rennes Métropole
<b>M. Bernard POULIQUEN</b>	Vice-président du Conseil régional de Bretagne
<b>M. Patrice QUINTON</b>	Président de la Conférence des grandes écoles de Bretagne, Membre du CESER
<b>M. Gwendal ROUILLARD</b>	Vice-président, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à Cap L'Orient Agglomération
<b>Mme Claire SALLIC</b>	Directrice du service de la formation continue à l'ADEFOPÉ de l'Université de Bretagne Sud
<b>M. Louis-Marie SUPIOT</b>	Vice-président, en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche à Vannes Agglomération
<b>M. Grégoire THOMAS</b>	Directeur général de l'Agrocampus Ouest
<b>M. Olivier THOMAS</b>	Directeur du LERES – EHESP
<b>M. Jean-Vincent TRELLU</b>	Directeur général de l'IRTS Bretagne
<b>M. Jean VERGER</b>	Directeur de l'IUT de Lorient

# Tables

---



# Glossaire

---

- ADEUPA** Agence de développement de l'urbanisme du Pays de Brest
- AERES** Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
- AFSSA** Agence française de sécurité sanitaire des aliments
- AFSSET** Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
- ALL** Arts, lettres, langues
- ANR** Agence nationale de la recherche
- ANSES** Agence nationale de sécurité sanitaire alimentaire
- ARE** Allocation de rentrée étudiante
- ARF** Association des régions de France
- BEP** Brevet d'études professionnelles
- BGV** Bretagne à grande vitesse
- BTS** Brevet de technicien supérieur
- CAEC** Comité académique de l'enseignement catholique
- CAFDES** Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social
- CAP** Certificat d'aptitude professionnelle
- CCB** Collège coopératif en Bretagne
- CEA** Commissariat à l'Énergie atomique
- CELIB** Comité d'études et de liaisons des intérêts bretons
- CEVU** Conseil des études et de la vie universitaire
- CFPN** Centre de formation professionnelle notariale
- CHU** Centre hospitalier universitaire
- CINES** Centre informatique national de l'enseignement supérieur
- CIR** Crédit Impôt Recherche
- CIRAD** Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
- CNAM** Conservatoire national des arts et métiers
- CNED** Centre national d'enseignement à distance
- CNES** Centre national d'études spatiales
- CNESER** Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
- CNET** Centre national d'enseignement supérieur
- CNRS** Centre national de la recherche scientifique
- CNRT** Centre national de recherche technologique
- CODER** Commissions d'expansion économique et régionale
- CPA** Classe préparatoire en apprentissage



<b>CPER</b>	Contrat de plan État-Régions
<b>CPGE</b>	Classes préparatoires aux Grandes Écoles
<b>CPRDF</b>	Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles
<b>CPU</b>	Conférence des présidents d'universités
<b>CREAP</b>	Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé
<b>CREST</b>	Centre de recherche en économie et statistiques
<b>CRITT</b>	Centres régionaux pour l'innovation et le transfert de technologie
<b>CTRS</b>	Centres thématiques de recherche et de soins
<b>CUFR</b>	Centres universitaires de formation et de recherche
<b>DAEU</b>	Diplôme d'accès aux études universitaires
<b>DEA</b>	Diplôme d'études approfondies
<b>DESS</b>	Diplôme d'études supérieures spécialisées
<b>DEUG</b>	Diplôme d'études universitaires générales
<b>DIE</b>	Dépense intérieure d'éducation
<b>DIF</b>	Droit individuel à la formation
<b>DUT</b>	Diplôme universitaire de technologie
<b>ECAM</b>	École catholique d'arts et métiers
<b>ECTS</b>	European credits transfer system
<b>EDMS</b>	École doctorale sciences de la mer
<b>EES</b>	Établissement d'enseignement supérieur
<b>EHESP</b>	École des hautes études en santé publiques
<b>EME</b>	École des métiers de l'environnement
<b>ENA</b>	École nationale d'administration
<b>ENIB</b>	École nationale d'ingénieurs de Brest
<b>ENS</b>	École normale supérieure
<b>ENSAB</b>	École nationale supérieure d'architecture de Bretagne
<b>ENSAI</b>	École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information
<b>ENSATT</b>	École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre
<b>ENSCR</b>	École nationale supérieure de chimie de Rennes
<b>ENSIBS</b>	École nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bretagne Sud
<b>ENSIETA</b>	Ecole nationale Supérieure des Ingénieurs des Etudes et Techniques d'Armement
<b>ENSSAT</b>	École nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie
<b>ENST</b>	École nationale supérieure des télécommunications de Bretagne
<b>ENSTA</b>	École nationale supérieure de techniques avancées
<b>EPA</b>	Établissement public autonome
<b>EPCC</b>	Établissement public de coopération culturelle
<b>EPCI</b>	Établissement public de coopération intercommunale
<b>EPCS</b>	Établissement public de coopération scientifique
<b>EPCSC</b>	Établissements publics à caractère scientifique et culturel
<b>EPCSCP</b>	Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel
<b>EPIC</b>	Établissement public à caractère industriel et commercial

---

<b>EPL</b>	Établissements publics d'enseignement local
<b>EPLFPA</b>	Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole
<b>EPST</b>	Établissement public scientifique et technologique
<b>EREA</b>	Établissement régional d'enseignement adapté
<b>ERPD</b>	Écoles régionales du premier degré
<b>ESAT</b>	École supérieure et d'application des transmissions
<b>ESC</b>	École supérieure de commerce
<b>ESCC</b>	École spéciale militaire de St Cyr
<b>ESIR</b>	École supérieure d'ingénieurs de Rennes
<b>ESMISAB</b>	École supérieure de microbiologie et sécurité alimentaire de Brest
<b>ETRS</b>	École des transmissions
<b>FCS</b>	Fondation de coopération scientifique
<b>FFSU</b>	Fédération Française du Sport Universitaire
<b>FLTV</b>	Formation tout au long de la vie
<b>FRAT</b>	Formation et de recherche sur l'administration territoriale
<b>FRMFR</b>	Fédération régionale des maisons familiales rurales
<b>FUI</b>	Fonds Universitaire Interministériel
<b>GRL</b>	Garantie de risque locatif
<b>HEC</b>	Hautes études commerciales
<b>IAE</b>	Institut d'administration des entreprises
<b>ICAM</b>	Institut Catholique des Arts et Métiers
<b>ICR</b>	Institut catholique de Rennes
<b>IEED</b>	Institut en environnement et énergies décarbonées
<b>IEP</b>	Institut d'études politiques
<b>IFR</b>	Institut fédératif de recherche
<b>IFSI</b>	Institut de formation en soins infirmiers
<b>IGR-IAE</b>	Institut de gestion de Rennes – Institut d'administration des entreprises
<b>IHU</b>	Institut hospitalo-universitaire
<b>INRA</b>	Institut national de recherche agronomique
<b>INRIA</b>	Institut national de recherche en informatique et en automatique
<b>INSA</b>	Institut national des sciences appliquées
<b>INSERM</b>	Institut national de la santé et de la recherche médicale
<b>INSIETA</b>	École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement
<b>IPAG</b>	Institut de préparation à l'administration générale
<b>IRENAV</b>	Institut de recherche de l'école navale
<b>IRMAR</b>	Institut de recherche mathématique de Rennes
<b>IRSTEA</b>	Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
<b>IRT</b>	Institut de recherche technologique
<b>IRTA</b>	Institut de recherche et technologies appliquées
<b>IRTS</b>	Institut régional du travail social

<b>ISEN</b>	Institut supérieur de l'électronique et du numérique
<b>ISFELL</b>	Institut Supérieur de Formation Fruits et Légumes
<b>ISSTO</b>	Institut des sciences sociales du travail de l'ouest
<b>ITES</b>	Institut pour le travail éducatif social
<b>ITII</b>	Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie
<b>IUEM</b>	Institut universitaire européen de la mer
<b>IUFM</b>	Institut universitaire de formation des maîtres
<b>IUP</b>	Institut universitaire professionnalisé
<b>IUT</b>	Institut universitaire de technologie
<b>LEGT</b>	Lycée d'enseignement général et technologique
<b>LGT</b>	Lycée d'enseignement général et technologique
<b>LMD</b>	Licence, Master, Doctorat
<b>LOLF</b>	Loi d'orientation des lois de finances
<b>LP</b>	Lycée professionnel
<b>LRU</b>	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités
<b>MATISSE</b>	Mathématiques, Télécom, Informatique, signal et systèmes électroniques
<b>MESR</b>	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
<b>MIT</b>	Massachusetts Institute of Technology
<b>MNHN</b>	Muséum national d'histoire naturelle
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économique
<b>OVE</b>	Observatoire de la vie étudiante
<b>PCRD</b>	Programme-cadre européen pour la recherche et le développement technologique
<b>PCS</b>	Profession et catégorie socioprofessionnelle
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PRAG</b>	Professeur agrégé
<b>PRES</b>	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
<b>PUR</b>	Presses Universitaires de Rennes
<b>RCE</b>	Responsabilités et compétences élargies
<b>RNCP</b>	Registre national des certifications professionnelles
<b>RTRA</b>	Réseaux thématiques de recherche avancée
<b>RTRS</b>	Réseaux thématiques de recherche et de soins
<b>RUOA</b>	Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique
<b>SAADES</b>	Schéma académique d'aménagement et de développement de l'enseignement supérieur
<b>SAIC</b>	Service d'activités industrielles et commerciales
<b>SAS</b>	Société par actions simplifiées
<b>SATT</b>	Société d'accélération de transfert de technologie
<b>SCOT</b>	Schémas de cohérence territoriale
<b>SDLM</b>	Sciences de la matière
<b>SEGPA</b>	Sections d'enseignement général et professionnel adapté
<b>SGPU</b>	Syndicat de gestion du pôle universitaire

---

<b>SHOS</b>	Sciences de l'homme, des organisations et de la société
<b>SHS</b>	Sciences humaines et sociales
<b>SICMA</b>	Santé, information, communication, matière et mathématiques
<b>SRDE</b>	Schéma régional de développement économique
<b>SRDE</b>	Schéma Régional de Développement Economique
<b>SRESR</b>	Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche
<b>SRI</b>	Schéma Régional de l'Innovation
<b>STS</b>	Section de techniciens supérieurs
<b>STSA</b>	Sections de techniciens supérieurs agricoles
<b>SUIOIP</b>	Services universitaires d'information et d'orientation et d'insertion professionnels
<b>TISF</b>	Technicien de l'intervention sociale et familiale
<b>UBO</b>	Université de Bretagne Occidentale
<b>UBS</b>	Université de Bretagne Sud
<b>UCO</b>	Université catholique de l'Ouest
<b>UE</b>	Unités d'enseignement
<b>UFR</b>	Unité de formation et de recherche
<b>UMR</b>	Unités mixtes de recherche
<b>UNEF</b>	Union nationale des étudiants de France
<b>UPMC</b>	Université Pierre et Marie Curie
<b>VAE</b>	Validation des acquis de l'expérience
<b>VAP</b>	Validation des acquis professionnels
<b>VAS</b>	Vie, agro, santé
<b>ZEP</b>	Zone d'éducation prioritaire



# Liste des tableaux

---

Tableau 1.	Synthèse des missions de l'enseignement supérieur	16
Tableau 2.	Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur depuis 1960 (France métropolitaine + DOM)	19
Tableau 3.	Répartition en 2009-2010 des étudiants français selon le PCF du chef de famille (France métropolitaine + DOM)	23
Tableau 4.	Comparatif des compositions de la population étudiante et de la population française	24
Tableau 5.	La dépense intérieure d'éducation (DIE) pour l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)	26
Tableau 6.	Nombre de lycées en Bretagne en 2011	132
Tableau 7.	Prévisions des effectifs 2011/2012 des lycéens et post-bac scolarisés	134
Tableau 8.	Résultats du baccalauréat 2011 par département	138
Tableau 9.	Résultats au baccalauréat par série et sexe dans l'Académie de Rennes (2011)	145
Tableau 10.	Écoles doctorales de Bretagne et établissements d'enseignement supérieur accrédités ou associés	156
Tableau 11.	Nombre de BTS (dont BTSA, agricoles) par Pays en Bretagne (2011)	173
Tableau 12.	L'apprentissage en Bretagne dans l'enseignement supérieur, par filière de formation (2011)	177
Tableau 13.	Une organisation régionale multipolaire	183
Tableau 14.	Comparatif des organisations territoriales de l'enseignement supérieur des Régions Bretagne, Pays de la Loire, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes	189
Tableau 15.	Répartition des étudiants de Bretagne dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2009-2010	198
Tableau 16.	Répartition des nouveaux bacheliers inscrits en université en Bretagne, par type de baccalauréat (2009-2010)	200
Tableau 17.	Évolution des effectifs universitaires en Bretagne par niveau L, M et D (2005-2009)	201
Tableau 18.	Montants des budgets consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche par le Conseil régional de Bretagne (Budget primitif 2000-2012)	281

# Liste des figures

---

Figure 1.	Répartition des effectifs étudiants	21
Figure 2.	La dépense intérieure d'éducation (DIE) pour l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM) Structures du financement initial (en %) (3)	27
Figure 3.	Dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement supérieur (tertiaire) en pourcentage du PIB (2008)	28
Figure 4.	Coût moyen annuel par étudiant selon les études	29
Figure 5.	L'enseignement supérieur en France en 2010-2011	32
Figure 6.	Taux de bacheliers dans une génération de 1880 à 2011	115
Figure 7.	Répartition des filles et des garçons en terminale en 2011 dans l'Académie de Rennes (en %)	144
Figure 8.	Résultats au baccalauréat par série et sexe dans l'Académie de Rennes Session 2011	144
Figure 9.	La "galaxie" de l'enseignement supérieur en Bretagne, répartition des 110 000 étudiants (2009-2010)	152
Figure 10.	Schéma des universités et antennes universitaires en Bretagne	154
Figure 11.	Répartition des étudiants par département (2009-2010)	185
Figure 12.	Répartition géographique des étudiants en France	190
Figure 13.	Évolution de l'ensemble des effectifs de l'enseignement supérieur en Bretagne	196
Figure 14.	Relation entre l'évolution des naissances et la composition de la population scolaire en Bretagne	196
Figure 15.	Répartition des effectifs étudiants dans l'enseignement supérieur en Bretagne (2009-2010)	197
Figure 16.	Répartition des effectifs étudiants inscrits en université dans les cursus L, M et D en 2009-2010	200
Figure 17.	Système d'acteurs participant à la préparation du Plan Université 2000, au sein du Groupe Régional de Travail	230
Figure 18.	Budgets et masses salariales des universités de l'Ouest	250

# Liste des cartes

---

Carte 1.	Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2009-2010	25
Carte 2.	Implantation des lycées en Bretagne	133
Carte 3.	Organismes de formation du secteur sanitaire en Bretagne en 2008	170
Carte 4.	Organismes de formation du secteur social en Bretagne en 2007	171
Carte 5.	Localisation des principaux sites d'enseignement supérieur	180
Carte 6.	Les filières de l'enseignement supérieur en Bretagne (2009-2010)	182
Carte 7.	Répartition des effectifs étudiants en Bretagne (2009-2010)	184
Carte 8.	Répartition territoriale de l'offre d'enseignement supérieur en Midi-Pyrénées	191
Carte 9.	Répartition territoriale de l'offre d'enseignement supérieur en Pays de la Loire	191
Carte 10.	Répartition territoriale de l'offre d'enseignement supérieur en Rhône-Alpes	192
Carte 11.	Répartition des projets retenus dans le cadre des Investissements d'Avenir	259
Carte 12.	Profils régionaux des activités de recherche & développement en 2008	261
Carte 13.	Répartition des laboratoires bretons selon les divisions scientifiques	270
Carte 14.	Répartition des collaborations scientifiques des laboratoires bretons à l'échelle régionale	272





# Table des matières

---

## Avant-propos

## La Commission "Formations, enseignement supérieur"

## Sommaire

## Synthèse

## Introduction 1

## Première partie L'enseignement supérieur, des enjeux territorialisés à toutes les échelles 5

## Chapitre 1 L'enseignement supérieur, champ d'action de compétence nationale 9

<b>1.</b>	<b>L'enseignement supérieur : éléments de cadrage</b>	<b>13</b>
1.1.	Les compétences de l'Etat dans l'enseignement supérieur	13
1.2.	Une organisation territoriale en circonscriptions académiques	14
1.3.	Les personnels de l'enseignement supérieur	14
1.4.	Les objectifs et missions de l'enseignement supérieur	15
1.4.1.	<i>Les objectifs de l'enseignement supérieur</i>	15
1.4.2.	<i>Les missions de l'enseignement supérieur</i>	15
1.5.	Enseignement supérieur et étudiants	18
1.5.1.	<i>Evolution des effectifs</i>	19
1.5.2.	<i>Répartition des effectifs</i>	21
1.5.3.	<i>Composition sociale des effectifs</i>	22
1.5.4.	<i>Répartition académique des étudiants</i>	24
1.6.	Chiffres clés de l'enseignement supérieur	26
1.6.1.	<i>Dépense de la collectivité nationale pour l'enseignement supérieur</i>	26
1.6.2.	<i>Part du PIB consacrée à l'enseignement supérieur</i>	27
1.6.3.	<i>Dépense annuelle par étudiant pour la collectivité nationale</i>	28
<b>2.</b>	<b>Périmètre des enseignements supérieurs</b>	<b>30</b>
2.1.	Les établissements publics d'enseignement supérieur	33
2.1.1.	<i>Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (E.P.C.S.C.P.)</i>	33
2.1.2.	<i>Les établissements publics à caractère administratif (E.P.A.)</i>	34
2.2.	Les établissements privés d'enseignement supérieur	34
2.3.	Les établissements d'enseignement secondaire accueillant des formations supérieures	35
2.3.1.	<i>Les Sections de techniciens supérieurs (STS)</i>	35
2.3.2.	<i>Les Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)</i>	35

<b>3.</b>	<b>Dualités et découpages de l'enseignement supérieur</b>	<b>36</b>
3.1.	Les universités et les grandes écoles	36
3.1.1.	<i>Définition des grandes écoles</i>	36
3.1.2.	<i>Des critères distinctifs à relativiser</i>	37
3.1.3.	<i>Hétérogénéité de l'enseignement supérieur</i>	43
3.2.	Enseignement supérieur et recherche	43
3.2.1.	<i>Le système de recherche public français</i>	44
3.2.2.	<i>Évolution des relations entre enseignement supérieur et recherche</i>	44
<b>Chapitre 2</b>		
<b>Les dimensions territoriales de l'enseignement supérieur du local à l'international</b>		<b>47</b>
<b>1.</b>	<b>Des premières universités françaises (XII<sup>e</sup>) à la fin du XIX<sup>e</sup></b>	<b>52</b>
<b>2.</b>	<b>1968-1980 : massification de l'enseignement supérieur et implication naissante des collectivités territoriales</b>	<b>53</b>
2.1.	La Loi d'orientation de l'enseignement supérieur ("Loi Faure", 1968)	54
2.2.	La Loi d'orientation sur l'enseignement supérieur ("Loi Savary", 1984)	55
<b>3.</b>	<b>1980 - 2000 : politiques centrales d'aménagement du territoire et rôle croissant des collectivités territoriales</b>	<b>56</b>
3.1.	Éléments de contexte	56
3.2.	Le Plan Université 2000 ("U 2000", 1988)	57
3.2.1.	<i>Les objectifs d'U 2000</i>	57
3.2.2.	<i>Le Plan Université 2000 et les collectivités territoriales</i>	58
3.3.	Le Plan Université du Troisième millénaire ("U3M", 1998)	60
3.3.1.	<i>Les objectifs du Plan Université du Troisième Millénaire</i>	60
3.3.2.	<i>Accentuation de l'implication des collectivités territoriales</i>	61
3.4.	La Loi sur l'innovation et la recherche ("Loi Allègre", 1999)	61
<b>4.</b>	<b>Depuis 2000, une différenciation croissante des territoires d'enseignement supérieur dans un contexte international concurrentiel</b>	<b>62</b>
4.1.	Les contextes international et européen	63
4.1.1.	<i>Les classements internationaux : une certaine vision de l'excellence</i>	63
4.1.2.	<i>L'eupéanisation de l'enseignement supérieur</i>	65
4.2.	Les nouveaux référentiels nationaux de l'enseignement supérieur	70
4.2.1.	<i>La Loi organique relative aux lois de finances (LOLF, 2001)</i>	70
4.2.2.	<i>Les Pôles de compétitivités (2004)</i>	70
4.2.3.	<i>La Loi de programme pour la recherche (2006)</i>	71
4.2.4.	<i>La Loi relative aux libertés et responsabilités des universités ("LRU", 2007)</i>	74
4.2.5.	<i>Le Plan Campus (2008)</i>	79
4.2.6.	<i>Les Investissements d'avenir (2010)</i>	79

<b>Chapitre 3</b>		
<b>Les interventions des collectivités territoriales dans l'enseignement supérieur</b>		<b>81</b>
<b>1. Les leviers des interventions des collectivités territoriales</b>		<b>85</b>
1.1. Le développement économique et l'innovation locale		86
1.1.1. <i>Les effets directs pour le développement économique local</i>		86
1.2. Le développement social et culturel		92
1.2.1. <i>La démocratisation des études supérieures</i>		93
1.2.2. <i>La dimension culturelle de l'enseignement supérieur</i>		94
1.2.3. <i>L'image du territoire</i>		95
<b>2. Des effets en retour sur l'enseignement supérieur</b>		<b>96</b>
<b>3. La diversité des registres et niveaux d'intervention des collectivités territoriales</b>		<b>98</b>
3.1. Les registres et niveaux d'intervention des collectivités territoriales		98
3.2. Les politiques d'enseignement supérieur des conseils régionaux		99
3.2.1. <i>Les compétences obligatoires</i>		100
3.2.2. <i>Des interventions volontaires généralisées, à des degrés variés</i>		101
3.3. Les politiques d'enseignement supérieur des villes, agglomérations et métropoles		103
3.3.1. <i>Les politiques des villes moyennes</i>		103
3.3.2. <i>Les politiques des agglomérations, métropoles et intercommunalités</i>		105
3.4. Les politiques d'enseignement supérieur des conseils généraux		106
<b>Chapitre 4</b>		
<b>Les enjeux actuels de l'enseignement supérieur</b>		<b>107</b>
<b>1. Quel avenir de la carte universitaire française ?</b>		<b>111</b>
<b>2. Comment définir un enseignement supérieur "excellent" ?</b>		<b>112</b>
<b>3. Comment appréhender l'éducation comme un continuum jusqu'à l'insertion professionnelle ?</b>		<b>114</b>
<b>4. Quelle reconfiguration des rôles entre l'Etat et les collectivités territoriales ?</b>		<b>119</b>

<b>Deuxième partie</b>		
<b>L'enseignement supérieur en Bretagne : hier, aujourd'hui et demain</b>		<b>123</b>
<b>Chapitre 5</b>		
<b>Les particularités de l'enseignement secondaire en Bretagne, éléments de compréhension de l'enseignement supérieur</b>		<b>127</b>
<b>1. Chiffres clés de l'enseignement secondaire en Bretagne</b>		<b>131</b>
1.1. Les établissements d'enseignement secondaire		132
1.2. Les effectifs des lycées		134
<b>2. Un enseignement secondaire diversifié</b>		<b>134</b>
2.1. L'enseignement secondaire privé		134
2.2. L'enseignement secondaire agricole		135
2.3. L'enseignement secondaire maritime		135
2.4. L'apprentissage dans le système éducatif régional		136
<b>3. Un dispositif scolaire mis en avant comme modèle de réussite</b>		<b>136</b>
3.1. Les résultats régionaux du baccalauréat		137
3.1.1. Variations des résultats entre baccalauréats		138
3.1.2. Proportion de bacheliers dans une génération		139
3.1.3. Mentions au baccalauréat		139
3.2. Une diversité de facteurs à l'origine de cette réussite		140
3.2.1. Un réseau de formation diversifié		140
3.2.2. La valorisation de l'école par les familles		140
3.2.3. La scolarisation précoce des enfants ?		140
3.2.4. Une académie fortement demandée par les enseignants		141
3.2.5. Le rôle de la spécificité linguistique		142
3.2.6. L'importance de l'enseignement privé		142
3.3. Des disparités territoriales, sociales et sexuées		142
3.3.1. Des disparités territoriales fortes		143
3.3.2. Les différences d'orientation entre filles et garçons		143
3.3.3. Le décrochage scolaire et les transitions vers le supérieur		145
<b>Chapitre 6</b>		
<b>L'enseignement supérieur en Bretagne, une organisation polycentrique originale</b>		<b>147</b>
<b>1. Une offre de formation supérieure diversifiée</b>		<b>151</b>
1.1. Les composantes de l'enseignement universitaire		153
1.1.1. Les composantes des universités		153
1.1.2. Les quatre universités implantées en Bretagne		157
1.1.3. Complémentarité et concurrence des formations universitaires		160
1.2. Les grandes écoles implantées en Bretagne		161
1.2.1. Panorama des grandes écoles		161
1.2.2. Les caractéristiques des grandes écoles		167
1.3. Les écoles spécialisées		169
1.4. Une diversité de formations courtes proposées		172
1.4.1. Les Sections de techniciens supérieurs (STS, STSA)		172
1.4.2. Les Instituts universitaire de technologie (IUT)		173
1.4.3. Les licences professionnelles		174
1.4.4. Les formations sanitaires et sociales		174

1.5.	Des atouts régionaux : les formations supérieures maritimes et les formations aux métiers du sport	174
1.5.1.	<i>Les formations supérieures maritimes</i>	175
1.5.2.	<i>Les formations aux métiers du sport et de l'animation : le Campus d'excellence sportive</i>	176
1.6.	L'apprentissage dans l'enseignement supérieur	176
1.7.	La formation continue dans l'enseignement supérieur	177
<b>2.</b>	<b>Essaimage et polycentrisme de l'enseignement supérieur régional</b>	<b>179</b>
2.1.	Un maillage territorial dense	179
2.2.	Une organisation territoriale particulière	183
2.2.1.	<i>Une organisation régionale multipolaire</i>	183
2.2.2.	<i>Des situations territoriales variées</i>	185
2.2.3.	<i>Comparatifs régionaux, en France et en Europe</i>	188
<b>3.</b>	<b>Données régionales sur la population étudiante</b>	<b>194</b>
3.1.	Les effectifs étudiants : évolution et composition	195
3.1.1.	<i>L'évolution des effectifs depuis les années 1960</i>	195
3.1.2.	<i>La composition des effectifs étudiants</i>	197
3.1.3.	<i>Des parcours étudiants différenciés entre filles et garçons</i>	202
3.2.	Les diplômés et l'insertion professionnelle des étudiants	203
3.2.1.	<i>Les niveaux de diplôme</i>	203
3.2.2.	<i>Diplômés et insertion professionnelle en Bretagne</i>	204
3.2.3.	<i>Diplômés, insertion professionnelle et genre</i>	205
3.3.	Eléments sur les conditions régionales de vie étudiante	205
3.3.1.	<i>Les ressources des étudiants</i>	207
3.3.2.	<i>Le logement étudiant</i>	207
3.3.3.	<i>Les offres de transport pour les étudiants</i>	209
3.3.4.	<i>Les mobilités sortantes et entrantes des étudiants</i>	210
3.3.5.	<i>Une population étudiante contrastée ?</i>	212
<b>Chapitre 7</b>		
<b>L'évolution des positionnements des acteurs régionaux</b>		<b>217</b>
<b>1.</b>	<b>Des débuts de l'enseignement supérieur dans l'Ouest au Plan Université 2000 : émergence d'une organisation régionale spécifique</b>	<b>221</b>
1.1.	Avant 1990 : essaimage et structuration de l'enseignement supérieur	222
1.1.1.	<i>Avant le XVIII<sup>e</sup> – fin du XIX<sup>e</sup> siècle</i>	222
1.1.2.	<i>Les années 1950 : développement des sites d'enseignement supérieur</i>	222
1.2.	Le Plan Université 2000 en Bretagne (1988, "U 2000")	227
1.2.1.	<i>Avant Université 2000, des relations bilatérales entre Etat et Région</i>	227
1.2.2.	<i>Le Plan Université 2000, une organisation régionale particulière</i>	229
1.2.3.	<i>Les objectifs du Plan Université 2000</i>	231
1.2.4.	<i>Le Plan Université 2000, un modèle de concertation régionale ?</i>	232
1.3.	Les suites du Plan Université 2000 (1994-2000)	236
1.3.1.	<i>Le 3<sup>e</sup> CPER (1994-1998)</i>	236
1.3.2.	<i>Le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (1995)</i>	238
1.3.3.	<i>Le Plan Université du Troisième Millénaire (1998)</i>	239
1.3.4.	<i>Le 4<sup>e</sup> CPER (2000-2006)</i>	239

<b>2.</b>	<b>Depuis 2005, de nouveaux enjeux : les évolutions du dispositif régional d'enseignement supérieur</b>	<b>243</b>
2.1.	Des réponses régionales aux évolutions nationales et internationales de l'enseignement supérieur	243
2.1.1.	<i>Les Pôles de compétitivité (2005)</i>	243
2.1.2.	<i>Le Pacte pour la recherche (2007)</i>	245
2.1.3.	<i>La Loi Liberté, Responsabilité des Universités, LRU (2007)</i>	249
2.1.4.	<i>Les appels à projets des Investissements d'avenir (2008-2012)</i>	251
2.2.	L'intensification récente des relations entre enseignement supérieur, recherche et innovation	260
2.2.1.	<i>Les caractéristiques régionales de la recherche publique</i>	260
2.2.2.	<i>Enseignement supérieur, recherche et innovation</i>	273
2.2.3.	<i>Le développement accéléré des relations entre enseignement supérieur et monde socio économique</i>	274
<b>3.</b>	<b>Des implications généralisées et diversifiées des collectivités territoriales</b>	<b>277</b>
3.1.	Politiques d'enseignement supérieur et de recherche du Conseil régional de Bretagne	279
3.1.1.	<i>Les deux dimensions de l'implication régionale</i>	279
3.1.2.	<i>Des compétences régionales obligatoires limitées</i>	286
3.1.3.	<i>Les grands axes de la politique régionale d'enseignement supérieur et de recherche</i>	287
3.2.	Les politiques des métropoles et des villes moyennes	293
3.2.1.	<i>Les grands axes de la politique de Rennes Métropole</i>	296
3.2.2.	<i>Les grands axes de la politique de l'agglomération brestoise</i>	297
3.2.3.	<i>La politique de la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc</i>	298
3.2.4.	<i>La politique de la communauté d'agglomération de Quimper</i>	299
3.2.5.	<i>Les politiques des communautés d'agglomérations de Lorient et Vannes (Morbihan)</i>	299
3.3.	Eléments sur les politiques des Conseils généraux	301
3.3.1.	<i>Le Conseil général d'Ille et Vilaine</i>	301
3.3.2.	<i>Le Conseil général des Côtes d'Armor</i>	302
3.3.3.	<i>Le Conseil général du Morbihan</i>	303
3.3.4.	<i>Le Conseil général du Finistère</i>	303
<b>Chapitre 8</b>		
<b>Construire une stratégie d'enseignement supérieur pour la Bretagne</b>		<b>305</b>
<b>1.</b>	<b>Eléments de cadrage de la démarche stratégique</b>	<b>309</b>
1.1.	La diversité des territoires et des acteurs de l'enseignement supérieur	309
1.1.1.	<i>Les espaces régional et local</i>	310
1.1.2.	<i>L'espace interrégional</i>	311
1.1.3.	<i>Les espaces national et international</i>	312
1.2.	Des objectifs à définir et à prioriser, en fonction du contexte régional	312
<b>2.</b>	<b>Ambition n°1 : Favoriser des parcours de réussite pour chacun dans l'enseignement supérieur</b>	<b>314</b>
2.1.	Assurer la diversité et la fluidité des parcours, du secondaire au supérieur et jusqu'à l'insertion professionnelle	315
2.1.1.	<i>Améliorer les transitions, du secondaire au supérieur et au sein du supérieur</i>	316
2.1.2.	<i>De l'enseignement supérieur au marché du travail : faciliter l'insertion professionnelle des étudiants</i>	332

2.2.	Prendre en compte tous les aspects de la vie étudiante	338
2.2.1.	<i>Mieux connaître les conditions de vie étudiante</i>	338
<b>3.</b>	<b>Ambition n°2 : Faire de l'enseignement supérieur un moteur du développement social, économique et culturel régional</b>	<b>351</b>
3.1.	Développer et structurer l'enseignement supérieur et la recherche	351
3.2.	Développer une identité de la Bretagne, Région d'enseignement supérieur	357
<b>4.</b>	<b>Ambition n°3 : Coordonner les politiques régionales, dans une approche en réseaux, multi sites et multi échelles</b>	<b>364</b>
4.1.	Mobiliser l'ensemble des acteurs régionaux autour d'un intérêt régional partagé	365
4.2.	Développer une stratégie en réseaux, multi-échelles et multi-sites	367
4.3.	Renforcer l'ouverture de l'enseignement supérieur aux coopérations interrégionales et à l'international	370
4.3.1.	<i>Capitaliser et développer les coopérations interrégionales</i>	370
4.3.2.	<i>Structurer une stratégie d'enseignement supérieur à l'international</i>	371
	<b>Conclusion</b>	<b>373</b>
	<b>Auditions</b>	<b>377</b>
	<b>Glossaire</b>	<b>383</b>
	<b>Liste des tableaux</b>	<b>389</b>
	<b>Liste des figures</b>	<b>390</b>
	<b>Liste des cartes</b>	<b>391</b>
	<b>Table des matières</b>	<b>393</b>

Les rapports du CESR peuvent faire l'objet d'une présentation orale publique par les rapporteurs.  
 Les demandes doivent être adressées au Président du Conseil économique et social de Bretagne.  
 Pour mieux connaître le fonctionnement et les activités du CESR, venez visiter le site Internet de la Région Bretagne : <http://www.region-bretagne.fr>



L'enseignement supérieur et la recherche constituent des enjeux majeurs pour le développement d'une région comme la Bretagne.

Depuis les années 2000, la visibilité et l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur sont devenues des impératifs croissants. Leur influence est perceptible dans les réformes et dispositifs récents, européens et nationaux. Ces évolutions présentent une composante de territorialité de plus en plus forte. Des systèmes locaux, métropolitains et régionaux d'enseignement supérieur et de recherche se construisent dans ce cadre nouveau, où les collectivités territoriales assurent un rôle déterminant.

Inscrite dans le contexte de l'annonce fin 2011 par le Conseil régional de sa volonté d'élaborer un Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR), cette auto saisine du CESER vise à montrer comment une stratégie régionale impliquant à toutes ses échelles les acteurs et les territoires, peut améliorer à la fois la qualité, l'attractivité et la démocratisation de l'enseignement supérieur et renforcer sa contribution au développement économique, social et culturel en Bretagne.

Les rapports du CESER peuvent être :

- Téléchargés sur le site Internet : [www.ceser-bretagne.fr](http://www.ceser-bretagne.fr)
- Envoyés gratuitement sur demande
- Présentés publiquement sur demande



**Conseil économique, social  
et environnemental**